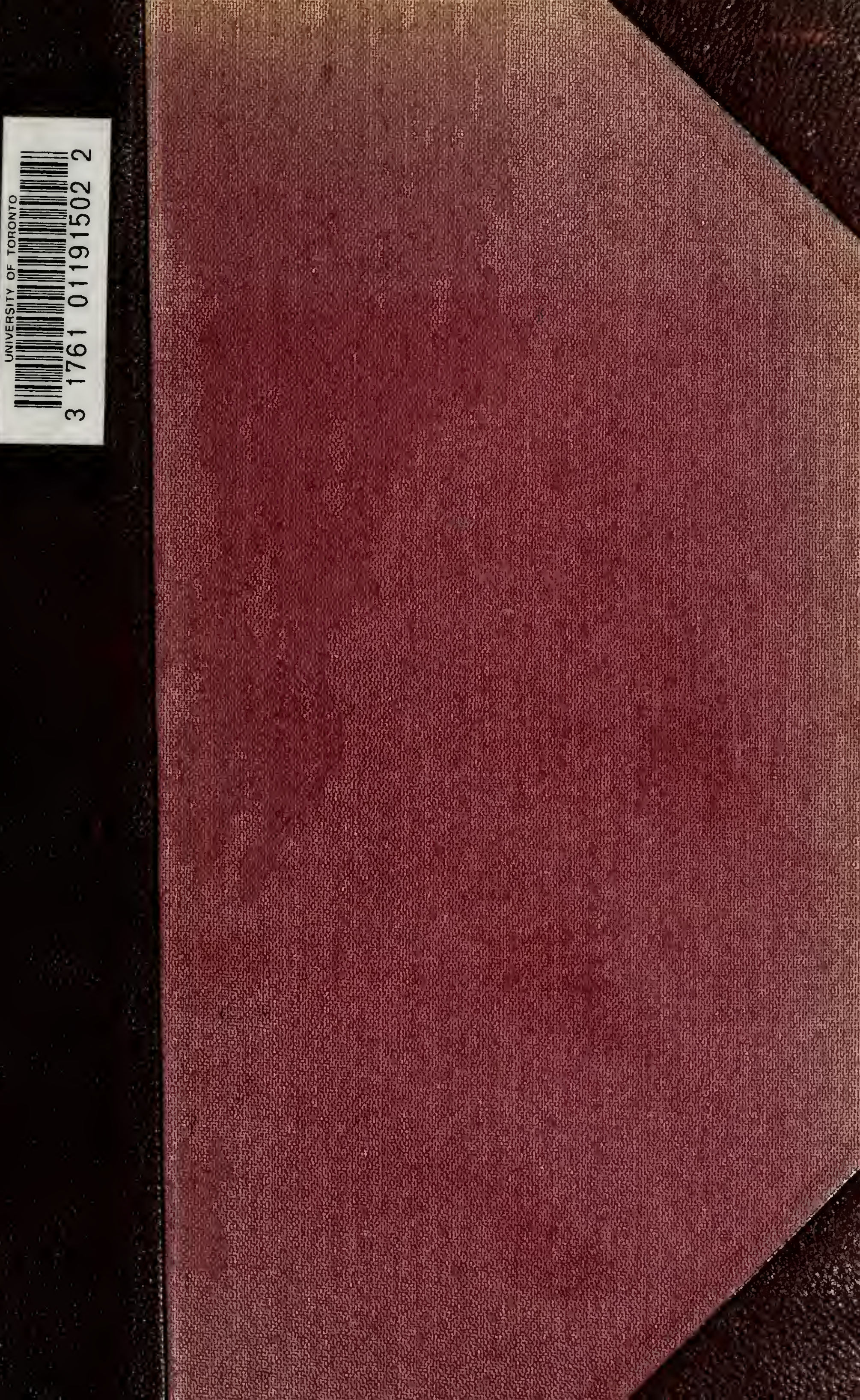

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01191502 2









POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

DRITTER BAND.



POLITISCHE
CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

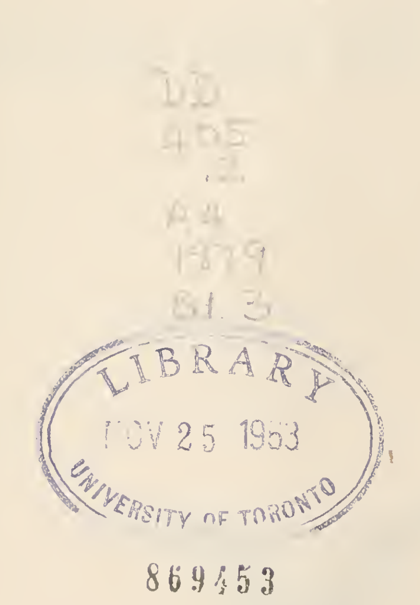
DRITTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1879.



1744.



1301. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 2. Januar 1744.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, an des Wirklichen Geheimen Etatsministers von Podewils Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe aus dem an Ew. Excellenz gestern bereits remittirten Bericht des p. Diestel aus Stockholm (18. Dec.) nicht sonder Indignation sehen können, was derselbe von der Relation, so der schwedische Gesandte von Düring zu Petersburg durch den von Lingen an seinen Hof geschicket, gemeldet hätte, zumalen was den Umstand anbeträfe, dass nämlich die Accession der russischen Kaiserin zum breslauer Tractat auf Verlangen des englischen Hofes geschehen sei, ingleichen, dass der General von Keith und der von Korff angewiesen wären, in allen Stücken communicativement mit dem Guy Dickens und dem Antivari zu gehen; zu geschweigen des Umstandes, dass die russische Kaiserin agreirte, wenn die Schweden es vor gut fänden, dass der Kronfolger von Schweden auf die holsteinische Succession renoncirte etc. Da nun Se. Königl. Majestät durch dergleichen Menées immer mehr und mehr confirmiret würden, dass alles solches ohne Vorbewusst der Kaiserin und lediglich auf Veranlassung des russischen Vicekanzlers Bestushew geschähe, mithin Sie zum voraus sähen, dass daferne dieser indigne Minister ferner am Ruder der Affairen bliebe, er Sr. Königl. Majestät Interesse ohnendlichen Tort thun und, sonder dass es die russische Kaiserin einmal recht wüsste, Höchstdieselbe in unendliches Embarras setzen würde: so hielten des Königs Majestät vor nothwendig, dass dem Herrn von Mardefeld der ganze Originalbericht des Diestel zugeschicket und ihm aufgegeben würde, solchen seinen guten Freunden von Gewicht zu zeigen und sie dadurch zu überführen, wie der Vicekanzler so verrätherisch mit der Kaiserin umginge und Sachen unternähme, wovon die Kaiserin nichts wissen könnte und welche schlechterdings Dero Gloire und allen Deroselben Sr. Königl. Majestät gegebenen Versprechungen zuwider liefen. Der Herr von Mardefeld sollte zugleich angewiesen werden, nunmehro alles Ernstes darauf zu arbeiten und weder Geld, Intrigues noch Bemühung zu sparen, um den Vicekanzler übern Haufen zu werfen, zu welchem Ende er sich mit dem Marquis de La Chétardie zusammen-

thun und gemeinschaftlich darauf arbeiten müsste; wie er denn auch, wenn ihm darunter der Woronzow als ein guter Freund des Bestushew im Wege sein und nicht zu gewinnen sein sollte, er diesen nicht menagiren, sondern le vert et le sec employiren sollte, um den p. Bestushew aus dem Wege zu räumen, seinen Bruder, den Obermarschall, aber nach Berlin zu bringen. . . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1302. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 5 janvier 1744.

La présente n'est que pour vous dire que, par des lettres de Vienne qui me sont venues de très bonnes mains, je viens d'être averti, d'une manière à n'en pouvoir douter, que le comte d'Ulfeld, après avoir fait venir chez soi le sieur Lantschinski, avait communiqué à celui-ci les pièces justificatives que le marquis de Botta a présentées à la reine de Hongrie, et que Ulfeld avait remis en même temps à Lantschinski un écrit en forme de mémoire de la cour de Vienne, par lequel celle-ci prétend de justifier également sa conduite avec celle de son ministre, le marquis de Botta, lequel on déclare nettement pour innocent de tout ce qu'on avait voulu lui imputer, et ne laisse voir aucune satisfaction pour l'impératrice de la Russie, sinon que, si la cour de Russie fournissait encore d'autres preuves à la reine de Hongrie contre le marquis de Botta, celle-ci voudrait bien alors faire examiner le procès par des jurisconsultes et criminalistes allemands, article pourtant sur lequel ladite Reine n'était pas encore fort décidée si elle voudrait pousser sa complaisance si loin vers l'Impératrice.

Comme le sieur Lantschinski doit avoir fait d'abord son rapport à sa cour de tout ce que dessus, et qu'il ne saura pas manquer que l'Impératrice ne soit extrêmement indignée d'un tel procédé, mon intention est que vous devez être bien vigilant sur ce qui se passera sur ce sujet, et que vous ne devez négliger aucune occasion convenable de bien souffler au feu et d'y mettre tant d'huile par vos amis confidents qu'il n'y ait plus d'espérance à la Reine de se pouvoir jamais rapatrier avec l'Impératrice. Vous vous y prendrez avec toute la dextérité possible, sans vous commettre pourtant trop, et vous ménagerez autant qu'il faut ce que je viens de vous mander.

Federic.

Nach dem Concept.

1303. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 5. Januar 1744.

Bei Gelegenheit der hierbei kommenden Dépêches des Herrn von Klinggräffen haben des Königs Majestät befohlen, demselben über das Sujet des zwischen dem Kaiser und dem jungen Herzog von Württemberg zu schliessenden Tractats zu rescribiren, wie, soviel den Haupttractat anlangete, Se. Königl. Majestät nicht zweifelten, darunter mit gedachtem Herzog zu Stande zu kommen. Wegen des Article séparé[1] aber würde es sehr schwer und fast unmöglich sein, da unter anderen Ursachen einestheils die Württemberger nicht einmal so viel Truppen, als der Kaiser zu stipuliren verlangte, haben, anderntheils man den Herzog zu dergleichen Versprechen nicht wohl engagiren könne, so lange die österreichischen Truppen in und um das Württembergische herum ständen, sonsten diese Länder zu gleicher Fatalität, als die Oberpfalz erlitten, exponiret würden; mithin würde der Article séparé wohl wegfallen, es sei denn, dass man solchem allenfalls annectirte, dass die österreichischen Truppen gänzlich vom Rhein und den schwäbischen Landen delogiret sein würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1304. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Berlin, 6 janvier 1744.

Madame ma Cousine. Je ne doute nullement que ma lettre du 31[2] du mois de décembre passé ne vous soit bien rendue. La part sincère que je prends à tout ce qui peut avancer les intérêts de votre maison, m'oblige de vous dire que, selon tous les avis qui me sont venus depuis ce temps-là de Pétersbourg, l'affaire en question est en si bon train qu'il y ait tout lieu d'espérer qu'elle parviendra à sa maturité, pourvu que le secret en soit présentement bien ménagé, et que vous voudriez presser votre départ vers Moscou autant qu'il sera possible, pour ne perdre point les moments si favorables.

Je vous prie d'être assurée des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

[1] Wegen Eintrittes württembergischer Truppen in kaiserliche Dienste. — [2] Sic für 30.

1305. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 6 janvier 1744.

J'ai reçu votre relation du 21 du décembre passé; comme je vous ai assez instruit par mes précédentes sur ce que je souhaite fort que le Grand-Maréchal soit envoyé bientôt ici et que le frère soit mis hors de place, je n'en dirai rien plus ici. Je suis curieux d'apprendre quelles nouvelles le sieur de Brummer aura eues par le courrier qu'il a attendu, et sur quoi il vous a entretenu.

J'approuve fort que vous n'ayez rien promis au général Lieven sur son beau-frère, le sieur de Manteuffel. Si ledit général entrait lui-même dans mon service, je prendrais alors le beau-frère avec, mais sans cela, celui-ci me serait à charge, si je devais le placer seul, dans un grade tel qu'il demande. Pour finir, je veux bien vous répéter encore une fois que vous ne laisserez échapper aucune occasion convenable pour souffler au feu de ce que la Saxe a fait son traité avec la cour de Vienne, justement dans un temps où la dernière témoigne tant de mépris pour l'impératrice de Russie qu'elle lui refuse nettement la satisfaction due au sujet de l'affaire de Botta, et vous tâcherez de bien relever la duplicité de la cour de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

1306. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 6. Januar 1744.

Der König befiehlt an Klinggräffen zu schreiben: „Statt der Hülfstruppen, so der Kaiser in dem Article séparé verlange, wollten der Herzog 1000 Recruten geben, die an des Königs Majestät abgegeben, von Dieser aber wiederum an den Kaiser gegeben werden sollten. Mehr wie dieses könnte der Herzog nicht thun. . . . . . Es verhofften des Königs Majestät, der Kaiser würde solchen Tractat genehm halten, da es ebenso gut wäre, als ob der Herzog mit dem Kaiser selbst geschlossen hätte, zumalen Se. Königl. Majestät allemal Garant des gegen den Kaiser versprochenen blieben. Höchstdieselbe zweifelten auch an des Kaisers Agrément deshalb um so weniger, als dadurch derselbe den ganzen schwäbischen Kreis vor sich gewönne, welcher bekanntermassen jetzo fast gänzlich den Oesterreichern devouiret sei, ... welches Se. Königl. Majestät nicht anders als einen Coup de parti vor den Kaiser ansehen könnten.

Anlangend die Passage der Klinggräffschen Relation, worinnen er meldet, wie dass der zwischen den Oesterreichern und den Sachsen errichtete Tractat die Sentiments, welche Se. Königl. Majestät gegen den Kaiser gehabt, in nichts changiren würde, so sollte der von Kling-

gräffen zuvorderst alle Versicherung von einer inalterablen Freundschaft Sr. Königl. Majestät gegen den Kaiser geben, wegen der von Höchstderoselben en faveur des Kaisers zu nehmenden Mesures aber könnten Dieselbe nichts eher weiter versichern, bis Sie zuvor sähen, wie es mit Gewinnung einiger Stände durch französische Subsidien und mit der projectirten Association gehen würde; denn ohne Association und Beitritt einiger Stände des Königs Majestät vor Sich alleine nichts machen noch ausrichten könnten."...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1307. RESOLUTION FÜR DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS.

Podewils berichtet, Berlin 8. Januar: Rudenschöld hat ihm eröffnet, dass man in Schweden eine Verbindung des Kronprinzen mit einer preussischen Prinzessin wünscht, nachdem der Plan, denselben mit der einzigen Tochter des Königs von Dänemark zu vermählen, wegen der Abhängigkeit Dänemarks von dem Einflusse Englands fallen gelassen sei. „Enfin, ce ministre me fit assez entendre qu'il était chargé secrètement de sonder le terrain, sans commettre sa cour et son ministère en cas de refus, si Votre Majesté pourrait bien Se résoudre d'accorder une des Princesses Ses sœurs, à Son choix, pour épouse au prince successeur de la couronne de Suède, et qu'on se flattait qu'en ce cas-là il n'en coûterait rien à Votre Majesté de persuader la Princesse d'embrasser la religion luthérienne, qui seule était tolérée pour les rois et les reines de Suède. M. de Rudenschöld ajouta de plus qu'on pouvait croire que, dans la liaison étroite où on était avec la Russie, on agirait entièrement de concert avec elle dans cette affaire, et qu'on savait que l'impératrice de Russie, bien loin d'être contraire à cette alliance, la souhaitait. Que l'on se flattait en Suède que Votre Majesté voudra non seulement y donner les mains, mais réfléchir aussi sur les vastes desseins de l'Angleterre dans le Nord et entrer dans des mesures nécessaires avec la Russie et la Suède, pour pourvoir au maintien de la balance et de l'équilibre dans le Nord et stipuler leurs propres avantages, garanties et sûretés réciproques."

Berlin, 9. Januar 1744.

Se. Königl. Majestät haben mir dieses höchsteigenhändig wieder zugestellet und befohlen, dem Herrn von Rudenschöld zu declariren, wie Höchstdieselbe nicht abgeneigt wären zu einer Mariage zwischen Dero jüngsten Prinzessin-Schwester, der Prinzessin Amalie Königl. Hoheit, weil die älteste bereits ein rühmliches Etablissement durch die Coadjutorie von Quedlinburg erhalten, auch zum Heirathen keine Lust bezeugte und zu Veränderung der Religion nicht so leicht als die Prinzessin Amalie sich bequemen dürfte die Hand zu bieten, auch in eine defensive Allianz mit Schweden und Russland zu treten, sobald man nur von der gleichmässigen Disposition des russischen Hofes und von den soliden Mesures der russischen Kaiserin zum Affermissement ihrer Regierung informiret sein würde. Welches ich alles auf Königlichen Befehl dem Herrn von Rudenschöld zu verstehen gegeben.

H. G. v. P.

Nach der Aufzeichnung von Podewils' Hand am Rande des Berichts. Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1308. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 9. Januar: „J'ai dit à M. de Rudenschöld, hier au soir, tout ce que Votre Majesté m'avait ordonné de lui insinuer tant sur le choix de Son Altesse Royale la princesse Sa sœur pour le mariage avec le prince successeur de Suède que sur l'alliance à conclure avec la Suède et la nécessité d'y faire entrer la Russie. Ce ministre a paru extrêmement content et satisfait" etc.

Berlin, 10. Januar 1744.

Ich approbire alles, und soll er nur die erforderliche Ordres an den p. von Mardefeld expediren lassen und demnächst mit der Estafette absenden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1309. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Chambrier berichtet, Paris 27. December 1743, der Staatssecretär Amelot habe ihn für den Fall, dass Frankreich im eignen Lande angegriffen werden sollte, ersucht „de demander à Votre Majesté si Elle trouverait bon que la France La requît du secours qu'Elle lui a promis;[1] non, me dit le sieur Amelot, que Sa Majesté Prussienne satisfasse présentement aux conditions auxquelles Elle S'est engagée envers le Roi, Sa Majesté étant heureusement en état à pourvoir elle-même à tous ses besoins, mais seulement pour que cette démarche de la part de la France auprès de Sa Majesté Prussienne, étant connue à Londres, à Vienne et à la Haye, y fasse mettre l'eau dans le vin, pour rendre les affaires d'Allemagne plus susceptibles d'un accommodement."

Berlin, 10. Januar 1744.

Der König befiehlt, Chambrier anzuweisen, „dem Monsieur Amelot auf ebendemselben Fuss zu antworten, wie dieser dem p. von Chambrier geantwortet, als Se. Königl. Majestät die Insinuationes wegen Zahlung der Subsidien an gewisse teutsche Stände, und dass man französischerseits dem Kaiser eine puissante Partie in Teutschland machen möchte, gethan hat,[2] wobei er noch anfügen könnte, dass Frankreich in seinen Landen noch nicht attaquiret würde, und dergleichen Faux-fuyants mehr, so zu nichts obligiren noch etwas ausser ledige Worte sagen wollen. Des Königs Majestät seind hierbei der Meinung, dass es eben nicht nöthig sei, dem p. von Chambrier sogleich darauf zu antworten, sondern dass man wohl einen Posttag überschlagen könnte."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Durch die Defensivallianz vom 5. Juni 1741. — [2] Nach Chambrier's Bericht vom 20. Dec. 1743 hatte ihm Amelot unter vielen Umschweifen erklärt, dass Frankreich kein Geld zu Subsidienzahlungen zur Verfügung habe und den Krieg in Flandern offensiv zu führen gedenke.

1310. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A ZERBST.

Berlin, 10 janvier 1744.

Madame ma Cousine. La lettre que je viens de recevoir de votre part, en date du 4 de ce mois, m'a causé un contentement infini, tant pour les sentiments de confiance que vous mettez en moi que pour la façon dont vous pensez sur l'affaire connue. Comme cette affaire continue d'être dans un fort bon train, j'ose vous prier, Madame, de vouloir fixer le jour de votre départ au plus tôt possible, pour profiter d'autant mieux des circonstances présentes et de l'empressement que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies témoigne de vous voir auprès de soi. Je vous prie d'être persuadée que je ne discontinuerai point de m'intéresser de mon mieux pour les intérêts de votre famille et que je saisirai avec plaisir toutes les occasions où je pourrais vous marquer les sentiments d'estime avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1311. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 30. December 1743: „Le comte de Montijo,[1] que j'ai tâché d'animer pour qu'il s'employât vivement . . . pour rompre les liaisons qui sont entre la cour de Vienne et celle de Bonne et pour presser ce ministère (das französische) à exécuter ce qu'il croit lui-même être nécessaire pour contenir les électeurs de Mayence et de Trèves . . . m'a répondu . . . qu'il continuerait de faire son mieux pour empêcher le succès des desseins de la cour de Vienne, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de m'observer que Votre Majesté, par son qualité d'électeur et du plus grand prince de l'Empire, à laquelle Elle ne pouvait Se refuser malgré Son traité de neutralité avec la reine de Hongrie, pouvait contribuer plus que personne à rétablir la paix en Allemagne, quand Votre Majesté le voudrait bien fortement."

Berlin, 13. Januar 1744.

Er soll an Montijo sagen, dass Ich alles gethan und Mir dadurch viel Odium zugezogen hätte, das Associationswerk zu befördern, Frankreich aber hätte nicht gewollt und alle Insinuationes wie bekannt mit Mépris tractiret.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. II, 467. 484.

1312. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 13 janvier 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 1er de ce mois m'a été bien rendue. Quoique je sois très satisfait de l'habileté avec laquelle vous avez mené à sa fin la négociation touchant l'accession de l'Impératrice au traité de Breslau et de ce que vous me faites espérer que l'affaire de la garantie expresse de la Silésie[1] pourrait être bientôt mise sur le tapis et réussir selon que je la souhaite, néanmoins l'aventure qui vient d'arriver au lieutenant nommé Franck,[2] avec les autres assassineries qu'on commet à présent si souvent à Pétersbourg, me fait fort soupçonner qu'il y ait quelque feu dangereux sous les cendres, prêt à éclore, et qu'il se trame actuellement quelque conspiration contre l'Impératrice, d'autant plus dangereuse qu'elle est sinon intriguée au moins fomentée de ceux qui sont du gouvernement, et qui ne saurait guère manquer son but, si Sa Majesté Impériale ne prend sans perte de temps les mesures nécessaires pour s'assurer et du trône et de sa liberté et même de sa vie.

Comme je ne saurais vous cacher les angoisses que j'ai là-dessus, et l'embarras infini où je suis sur l'état présent de l'Impératrice et sur le péril dont elle est menacée, il m'est venue une idée que je veux bien vous communiquer, en vous ordonnant de la considérer mûrement et d'en faire alors tel usage que, selon la connaissance de la carte du pays que vous avez, et selon les circonstances qui seront quand vous aurez vu ceci, vous trouverez à propos, de la manière que je vous laisse le maître absolu d'exécuter cette idée au pied de la lettre que je vous la mande, ou d'en retrancher ou ajouter quelque chose.

Cette idée est donc, ou que vous deviez demander vous-même une audience secrète à l'Impératrice ou que vous le lui deviez faire insinuer par des canaux sur qui vous puissiez fermement tabler, pour lui dire en mon nom que je la faisais prier au nom de Dieu de penser sérieuse-

[1] Vergl. Bd. II, 451. — [2] Mardefeld berichtet 1. Januar: „Ces jours passés, un lieutenant, nommé Franck, vint voir le sieur Lestocq, et lui montra une lettre très bien écrite en allemand, qu'il assurait lui avoir été donnée par un inconnu, près de l'église Isaaki, portant en substance que, comme on le prenait pour un brave et honnête homme, on lui offrait un bon emploi et une riche récompense, s'il voulait bien se prêter à ce qu'on lui proposerait, et coopérer au changement du gouvernement présent, duquel tout le monde en général était dégoûté, et qu'il n'aurait, en cas qu'il goûtât cette proposition, qu'à rendre la réponse à telle et telle heure au même endroit. Lestocq en fit rapport à l'instant à l'Impératrice, laquelle méprisa cet avertissement comme une invention de cet homme pour attraper de l'argent. Cependant, ce Franck fut attaqué hier entre chien et loup, en l'endroit qu'il avait nommé, par quatre assassins, habillés en matelots, qui lui donnèrent tant de coups de couteaux qu'on doute qu'il en puisse revenir; ce qui fait présumer que les auteurs qui lui on fait prendre la lettre susmentionnée, ayant appris qu'il était allé voir le sieur de Lestocq, ont pris la résolution de s'en défaire de crainte d'être découverts, ce dont l'Impératrice est maintenant fort intriguée."

ment à sa sûreté; que j'étais informé de plus d'un endroit qu'on en voulait absolument à Sa Majesté Impériale; que les Autrichiens, Anglais, Saxons, Danois ne souhaitaient pour leur intérêt commun autre chose que de la voir culbutée du trône; que même les Anglais et les Danois n'en faisaient plus de mystère et qu'ils disaient hautement qu'ils s'attendaient de jour en jour à une révolution en Russie; et qu'ainsi je faisais prier Sa Majesté Impériale de la manière la plus forte qu'elle ne voulût plus tarder d'employer d'une manière efficace les moyens qui sont absolument nécessaires pour la conservation de sa personne et pour l'affermissement de son règne, dont j'ai un très grand intérêt; qu'il ne s'agissait point ici de bagatelles, mais d'une affaire où il fallait que l'Impératrice prît son parti d'une manière efficace ou qu'elle s'attendît à être trahie, menée dans la Sibérie, et même à perdre sa vie, après qu'elle serait une fois culbutée du trône; qu'elle pouvait être assurée qu'il n'y avait personne qui lui pouvait être dangereux et fatal que le prince Iwan, comme l'unique instrument dont les envieux et les ennemis de Sa Majesté Impériale pourraient se servir pour le lui opposer et pour réussir dans la révolution qu'ils méditent; et qu'ainsi il était d'une nécessité absolue que l'Impératrice prît une résolution vigoureuse pour éloigner ce Prince et pour le tenir en un endroit que tout le monde ignorait, hormis l'Impératrice seule; qu'aussi longtemps que cet enfant serait encore à Riga, les ennemis de Sa Majesté Impériale ne manqueraient point de continuer leurs intrigues et d'augmenter leur parti en Russie, soit par des corruptions, soit par des insinuations malicieuses qu'on ferait au peuple, et que les précautions que l'Impératrice voudrait prendre alors pour sa sûreté et pour la succession de son neveu, le Grand-Duc, ne seraient plus de saison, ni elle plus en état d'en empêcher les suites funestes. Au lieu que, si l'Impératrice prenait dès à présent ses mesures avec le prince Iwan, il n'y aurait plus alors de sujet sur qui on pourrait penser, par rapport à la succession au trône, que le seul Prince son neveu, le grand-duc de Russie.[1]

Après cela, vous direz ou ferez insinuer à Sa Majesté Impériale en mon nom la nécessité qu'il y a de ne plus laisser ses affaires dans les mains de gens dont elle avait tant de raisons de soupçonner qu'ils ne la servaient point du tout fidèlement, et qui étaient très préjudiciables à son service. Voilà ce que j'ai cru absolument nécessaire d'insinuer à l'Impératrice, en la priant de ne point mépriser les avis qui lui viennent d'un ami sincère et véritable. En quoi je me remets pourtant sur votre prudence, et que vous vous y prendrez d'une manière pour exécuter cela, soit en tout soit en partie, que vous trouverez la plus convenable; mais ce que je vous recommande le plus, est que vous

[1] Mardefeld berichtet, 28. Januar: „Mes amis m'ont conseillé de différer encore d'insinuer à la Souveraine le contenu des ordres du 13, parce qu'elle n'en entend parler qu'avec la dernière répugnance, se croyant mieux affermie sur le trône que ne le fut Pierre le Grand.“ Vergl. unten S. 17 Anm. 1.

devez faire vos derniers efforts pour éloigner le grand-maréchal Bestushew et pour jeter hors de place le Vice-Chancelier, en quoi vous devez tâcher d'être assisté des sieurs de Brummer et Lestocq, de même que de Chétardie.

Au reste, comme je ne puis point comprendre pourquoi l'Impératrice a témoigné jusqu'à présent autant d'indulgence pour les deux frères et surtout pour le Vice-Chancelier, et qu'il faut absolument qu'il y ait quelque raison cachée, vous devez m'en instruire à fond, à la première occasion que vous aurez de le faire sûrement.[1] Quant à ce que vous me mandez touchant le gentilhomme livonien Stackelberg, vous aurez déjà reçu ma dépêche par laquelle je vous ai fait instruire[2] de quelle manière j'ai prévenu en cela l'Impératrice sur les instances que le comte de Tschernyschew m'en a faites; aussi est-il actuellement en arrêt et étroitement gardé à Kœnigsberg; et sur ce que vous me mandez que l'Impératrice désire qu'il soit envoyé en cachette à Riga, je viens de donner mes ordres[3] que ledit Stackelberg doit être escorté sans bruit à Memel, où il sera bien gardé en cachette jusqu'à ce que l'Impératrice aura réglé le jour où un détachement de la garnison de Riga pourra venir le prendre aux confins de la Russie, dont vous ne manquerez point d'avertir le commandant de Memel, le lieutenant-général de L'Hôpital, à qui mes ordres sont donnés que, sur une lettre de votre part à lui, il doit envoyer ledit Stackelberg sous une bonne escorte à ce lieu que vous lui marquerez, pour être livré là au détachement russien qui viendra pour le prendre.

Touchant la princesse d'Anhalt-Zerbst, je veux bien vous avertir qu'elle est arrivée, depuis avant-hier au soir, ici et qu'elle se mettra incessamment en chemin, avec la Princesse sa Fille, pour faire le voyage vers Pétersbourg de la manière que l'Impératrice l'a ordonné. Comme cette Princesse est fort portée pour mes intérêts, vous ne manquerez point de lui prêter votre assistance en tout où elle en pourrait avoir besoin, et de lui fournir toutes les lumières qu'il faut pour qu'elle soit bien au fait de ses affaires et pour savoir de quelle manière elle aura à se gouverner là où elle va; outre cela, comme il y a lieu à espérer qu'elle se mettra parfaitement bien dans l'esprit de l'Impératrice, vous

[1] Mardefeld berichtet, 17. Februar: „Il est avéré que l'Impératrice n'aime pas le Vice-Chancelier et que même elle n'a aucune confidence en lui; cependant, elle a de la peine à prendre la résolution de l'éloigner, parcequ'en premier lieu elle présume qu'il est au fait de la connexion des affaires publiques, et, en second lieu, parce qu'elle manque de sujet pour le remplacer, tout chétif qu'il est; le procureur général, knès Trubezkoi, est le seul qui y serait propre. Il n'est pas décidé si l'on gagnerait au troc; le dernier, en possédant quasi tous les vices du premier, a bien plus d'esprit, de hardiesse et d'appui, et deviendrait avec le temps bien plus dangereux que le Comte.“ — [2] Durch einen Erlass aus dem Ministerium, d. d. Berlin 24. Dec. 1743. Stackelberg, der sich in Königsberg aufhielt, hatte nach der Angabe des russischen Gesandten in Berlin die Aeusserung fallen lassen, dass eine Revolution in Russland bevorstehe. — [3] An den General von Flanss in Königsberg (Berlin, 13. Jan.).

tâcherez de faire par elle des insinuations à Sa Majesté Impériale, que vous tiendrez propres à mes vues et qu'on n'y peut faire parvenir qu'avec assez de difficultés.

Federic.

Nach dem Concept.

1313. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 janvier 1744.

Madame la princesse d'Anhalt-Zerbst étant sur le point de partir d'ici vers Pétersbourg, je n'ai pas voulu la laisser partir, sans vous dire par la présente que vous devez lui rendre tous les services dont elle pourra avoir besoin de vous, pendant le séjour qu'elle fera soit à Pétersbourg soit à Moscou, et de l'assister de vos conseils aussi souvent qu'elle vous en requérera. Surtout devez-vous lui fournir toutes les lumières qu'il lui faudra pour bien connaître la cour où elle va, et pour la mettre bien au fait sur toutes les circonstances de l'affaire pour laquelle elle entreprend un voyage si difficile. Vous savez assez à quel point je m'intéresse pour elle, c'est pourquoi vous ne manquerez en rien de ce que je vous ai ordonné par la dépêche du 13 de ce mois, et agirez en tout vers elle qu'elle ait lieu d'être contente de vos soins et de vos services.[1]

Federic.

Je vous adresse la princesse de Zerbst, en qui vous pouvez avoir toute confiance; elle est ma bonne amie, et, comme nous avons en tout les mêmes intérêts, ce concert ne peut être qu'avantageux à l'un et à l'autre, et quand elle aura un peu pris là-bas, vous pourrez par elle faire parvenir à l'Impératrice tout ce que vous voudrez, et ce sera une corde de plus à notre arc pour culbuter les Bestushew.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1314. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Beess berichtet, Dresden 11. Januar: „Que le comte Poniatowski, qui est le plus au fait de ce qui concerne l'armée

Berlin, 15. Januar 1744.

Des Königs Majestät haben befohlen, dass der Einhalt der

[1] Am 31. Januar sandte der König ein Empfehlungsschreiben für die Zerbster Fürstinnen an die Kaiserin von Russland, welches weder im Hauptarchiv des Kais. Russ. Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau im Original, noch im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin abschriftlich oder im Concept aufgefunden worden ist.

de la couronne dont il était régimentaire sous le règne du feu Roi, a été appelé ici pour travailler à un projet en faveur duquel la cour puisse faire réussir à son gré et mettre sur un pied fixe et avantageux pour elle l'augmentation des troupes de la couronne, et venir à bout en même temps de former une alliance défensive entre la reine de Hongrie et la République." Dem Pater Guarini ist in einem Gespräch mit dem französischen Gesandten die Aeusserung entfahren, der dresdner Hof sei durch eine Bestimmung seines neuen Vertrages mit dem wiener Hof gehalten, die Verhandlung zwischen dem letzteren und der Republik zu begünstigen.

Relation an den Herrn von Mardefeld communiciret werden soll, mit der behörigen Insinuation, damit der russische Hof das Vorhaben des sächsischen durch seine in Polen habende gute Freunde und Creaturen, ja selbst durch seine daselbst habende Autorité hintertreiben möchte, wiewohl des Königs Majestät besorgen, dass, wenn diese Affairen unter die Hände des Vicekanzlers kommen, solche auf eben die Art wie schon in anderem geschehen, wider die Sentiments der Kaiserin bearbeitet werden dörften.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1315. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 11. Januar: Graf Lautrec und Blondel empfehlen die Zusammenziehung eines Lagers bei Magdeburg, während Frankreich ein Heer nach Hannover marschiren lassen, ein zweites in Flandern aufstellen und den Feldzug mit der Belagerung von Freiburg eröffnen wolle.

Berlin, 18. Januar 1744.

Wenn sie erst wirklich marschiren werden, alsdann werde Ich auf ein Campement denken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1316. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 6. Januar: Chavigny soll kurz vor seiner Rückkehr aus Frankfurt a. M. dem Minister Amelot einen Friedensplan gesandt haben. „Amelot ne m'a laissé rien entrevoir sur cela qui pût me donner le moindre soupçon." Chambrier glaubt vielmehr, Amelot's Ansuchen um das preussische Hülfscontingent [1] dahin auslegen zu sollen, dass der Friedensplan für den Kaiser vortheilhaft ist und dass Frankreich, um ihn auszuführen,

Berlin, 20. Januar 1744.

Er soll sehr attent sein, um zu ersehen, was Chavigny ferner machet; und sich alle Mühe geben, um zu erfahren, worinnen dessen Plan bestehet und was das französische Ministerium vor Idées hat, um zu einem Frieden zu gelangen.

[1] Vergl. oben Nr. 1309.

einen kräftigen Stoss zu führen gedenkt, vermuthlich nicht in Flandern, sondern im Breisgau.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1317. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 janvier 1744.

J'ai lu avec beaucoup de satisfaction ce que vous me mandez dans votre relation du 4 de ce mois touchant les sentiments que les conseillers privés Lestocq et Brummer ont déclarés au ministre saxon, le baron de Gersdorf, sur l'affaire de Botta, et vous ne cesserez point de les y bien fortifier. Je suis charmé d'apprendre que Sa Majesté Impériale ait déclaré publiquement l'envoi du grand-maréchal de Bestushew à ma cour; il faut à présent que vous poussiez bien à la roue pour que son départ ne traîne plus, afin que vous ayez alors les bras d'autant plus libres pour travailler à l'éloignement de son frère. Je ne saurais pénétrer la raison pourquoi la cour de Saxe ose demander des troupes auxiliaires ou des subsides à l'Impératrice, et quoique je ne doute nullement que l'Impératrice ne lui accorde ni l'un ni l'autre, il faut pourtant qu'il y ait quelque raison secrète sur qui les Saxons se fondent lorsqu'ils osent faire de pareilles demandes; ce que vous tâcherez d'approfondir, pour m'en faire alors votre rapport.

Comme la princesse d'Anhalt-Zerbst est déjà partie d'ici, il y a plusieurs jours, je n'ai nul lieu de douter qu'elle ne soit déjà actuellement en chemin vers Pétersbourg, lui ayant recommandé fortement de faire toute la diligence possible pour y arriver bientôt, ainsi que j'ai prévenu Sa Majesté Impériale en ce qu'elle a souhaité de moi. Au reste, par mon ordre, le conseiller privé de guerre Eichel vient de payer mille roubles aux banquiers Splittgerber et Daum, pour que ceux-ci vous les fassent payer par leur comptoir à Pétersbourg. C'est le premier quartier de la pension annuelle dont, à ce que vous savez, j'ai gratifié l'ami connu; ainsi vous ne manquerez point de le lui faire tenir d'une manière convenable, en y ajoutant force politesses de ma part, pour l'entretenir dans de bons sentiments vers moi.

Federic.

Nach dem Concept.

1318. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Berlin, 24 janvier 1744.

Les sentiments du colonel Dieuri que vous me marquez dans le post-scriptum de votre relation en date du 15 de ce mois, n'ont pas laissé que de me charmer, et ce que vous m'en mandez me le fait

reconnaître pour un homme aussi honnête que je le sais être brave; aussi languis-je de le voir bientôt ici chez moi. J'espère que vous n'aurez manqué de le sonder sur les lieux où les autres officiers que vous savez, sont actuellement en quartier; car ce que vous m'avez mandé avoir appris par les agents des régiments, est en quelque façon un peu trop vague, ou du moins pas assez instructif, pour que j'en dusse savoir au juste les quartiers où ces officiers sont actuellement en garnison.

J'attends vos nouvelles sur le général major de Schmertzing. Comme vous me mandez que la cour de Vienne a résolu de faire des augmentations parmi les troupes, et que ce ne sera point la chambre qui en payera les frais, mais que la reine de Hongrie les fournira elle-même, je suis assez curieux de savoir au juste d'où la Reine tire les fonds pour cette augmentation. Il y a peu de temps que vous m'aviez mandé qu'il n'y avait rien de plus rare à la cour de Vienne que l'argent, que les troupes étaient mal payées et qu'il y avait le comte de Rosenberg et un envoyé vers la cour de Turin qui ne sauraient partir à leur destination, faute de l'argent nécessaire, qu'on ne leur avait pu compter. Outre cela, sans compter l'argent qu'il faut pour le rétablissement des anciennes troupes et pour les préparatifs de la campagne qui vient, il n'y a nul doute que les festins et tout ce qu'il a fallu pour le mariage du prince Charles de Lorraine avec l'Archi-Duchesse ont infiniment couté à la Reine; tout cela me rend fort curieux de savoir au juste d'où la Reine peut tirer les fonds nécessaires pour une augmentation des troupes, telle qu'elle ait envie de faire. Vous me marquerez donc si la Reine a trouvé de nouveaux fonds pour subvenir aux frais que cela coûtera, ou si on les prend des subsides que l'Angleterre lui paie, ou si on a fait de nouveaux prêts d'argent. C'est dont vous devez m'instruire avec exactitude.

Au reste, comme j'irai faire un tour en Silésie dans le mois de mars, vers le temps de la foire de Breslau, et que je serai le 19 ou le 20 à Neisse, où je veux vous voir pour un couple de jours, vous devez régler vos affaires de la sorte que vous puissiez être à Neisse vers ce temps-là. Et afin que votre absence de Vienne et mon voyage vers la Silésie ne causent pas de nouveaux ombrages à la cour de Vienne, mon intention est que vous n'en devez point faire un mystère, mais en parler d'abord, pour ôter tout sujet de soupçon à cette cour, qui jusqu'à présent, à mon regret, a toujours vu noir sur les démarches les plus indifférentes que j'ai faites.

Federic.

Nach dem Concept.

1319. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 janvier 1744.

Ce que vous me mandez dans votre relation du 7 de ce mois au sujet du Vice-Chancelier qui n'a point instruit le comte de Tschernyschew

des ordres de sa Souveraine,[1] me confirme de plus en plus que, tant que cet homme sera dans le poste où il est, il n'oubliera rien pour altérer la bonne harmonie qui règne entre moi et Sa Majesté Impériale, et qu'il me fera mille algarades, ne fût-ce que pour complaire au parti auquel il s'est dévoué ou plutôt vendu, dût-il coûter la gloire ou peut-être quelque chose de plus à l'Impératrice sa maîtresse. C'est pour cela que je ne saurais vous réitérer assez qu'avant que cet homme ne soit mis hors d'état de pouvoir nuire tant aux intérêts de l'Impératrice qu'aux miens, je ne saurais jamais tabler sur l'amitié et une parfaite intelligence avec l'Impératrice. J'attends avec impatience que vous me mandiez la véritable raison de l'indulgence extraordinaire que l'Impératrice a pour un ministre qui agit la plupart contre ses intentions. Plus le sieur de Holstein aura de sommes avec lui, plus je crains pour l'Impératrice, qui sera obligée ou de plier devant le parti danois et anglais ou d'essuyer de nouvelles conspirations contre elle. Le peu d'empressement que la cour de Copenhague témoigne d'accommoder à l'amiable ses différends avec la Suède, nonobstant que celle-ci se montre si facile en tout, me fait juger que la cour de Danemark ne cherche qu'amuser le tapis dans l'attente de quelque révolution en Russie qui favorisera ses vues. Et comme le lord Tyrawley est actuellement parti d'Angleterre, je crains fort que lui et le sieur Holstein ne travaillent d'accord pour tramer des choses qui pourront à la fin devenir très funestes à l'Impératrice, ou très préjudiciables tant à mes intérêts qu'à ceux de la maison de Holstein. Ainsi mon intention est que vous devez tâcher d'insinuer soit à l'Impératrice soit à ses véritables serviteurs que, quoique je ne savais rien de certain des trames que le parti danois ou anglais pourrait intriguer contre Sa Majesté Impériale, néanmoins j'en étais moralement tout assuré, et qu'il serait très nécessaire qu'à l'arrivée de ces deux susdits ministres on faisait bien observer ceux qui les fréquenteraient, et leurs menées.

N'ayant point eu de vos nouvelles sur la séparation de la famille infortunée, j'en attends avec impatience, pour savoir au juste ce qu'il en a été, et je ne saurais nullement m'imaginer que Sa Majesté Impériale eût laissé en arrière un point si essentiel, dont peut-être sa vie et son règne dépendra.

Federic.

Nach dem Concept.

1320. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES.[2]

Berlin, 25 janvier 1744.

Madame. Le tendre attachement, le dévouement personnel et les liens dans lesquels je me trouve engagé avec Votre Majesté Impériale

[1] Vergl. Bd. II S. 491. — [2] Vergl. Nr. 1322.

comme ma plus chère alliée, m'obligent de L'avertir des complots dangereux que Ses ennemis trament contre Sa personne sacrée et contre le Grand-Duc Son neveu. Je n'aurais pas la conscience en repos, si je ne L'en informais et ne La conjurais en même temps de daigner prendre toutes les mesures nécessaires à la conservation de Sa personne et à l'affermissement de Son trône. Je La conjure de croire que je m'y intéresse plus que qui que ce puisse être, et j'ai ordonné à mon ministre de Mardefeld d'entrer dans un plus grand détail et d'expliquer et d'informer Votre Majesté Impériale de tout ce qui est parvenu là-dessus à ma connaissance.

Je ferai constamment des vœux pour Son règne heureux, et personne n'y contribuera avec plus de plaisir et d'ardeur que, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1321. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 25. Januar, über ihre Verhandlungen mit dem württembergischen Minister von Keller: „Le Duc persiste dans son offre de laisser à la disposition de Votre Majesté le nombre de 800 à 1000 recrues, à lever dans le pays de Würtemberg en trois mois de temps, mais qu'il plaise à Votre Majesté de les lever à Ses frais."

On peut trouver un tempérament touchant les recrues, qui est, de me permettre de les lever dans deux ans, savoir chaque année 400.

Für die beiden in preussischem Solde stehenden württembergischen Regimenter will der Herzog die Recruten selbst ausheben lassen, aber sie nur zu dem Preise abliefern, zu dem die andern Regimenter ihre Recruten anwerben. Die Geldforderungen der verwittweten Erbprinzessin[1] und ihrer Tochter Louise erkennt der Herzog nicht an: „Pour la princesse Louise, on promet de bouche de faire quelque chose par amitié et affection, sans vouloir se lier les mains."

Quant aux recrues pour ces deux régiments, cela suffit. Quant à ma cousine, je ne sais pas comment on pourra obliger le Duc à faire quelque chose pour elle, et je le crois bien difficile.

Le grand article est qu'il s'engage à rester attaché à l'Empereur et à nous.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

---

[1] Henriette Marie, geborne Markgräfin von Brandenburg-Schwedt, Gemahlin des 1731 gestorbenen Erbprinzen Friedrich Ludwig von Württemberg, welche die Verwendung des Königs angerufen hatte.

1322. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 janvier 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 11 de ce mois, m'a été bien rendue, et ce que vous m'y mandez des circonstances présentes à Pétersbourg et de la sécurité incompréhensible où Sa Majesté Impériale est tombée tout d'un coup, avec la ferme résolution qu'elle a prise d'aller à Moscou sans avoir pris préalablement sa sûreté, me fait craindre que vous, avec le marquis de La Chétardie, n'ayez accusé assez juste qu'il en pourrait arriver quelque chose de funeste à l'Impératrice.

La seule espérance qui me reste, est que vous croyez encore de trouver moyen de ramener l'Impératrice, et, comme vous êtes d'opinion que le seul expédient qui reste pour remédier au mal, serait si j'écrivais une lettre de confidence à l'Impératrice, le danger présent où je la vois, l'amitié personnelle que je lui porte, et le soin extrême que j'ai pour sa conservation, m'ont fait prendre la résolution de lui écrire la lettre ci-close, dont vous verrez le contenu par la copie ci-jointe. Je n'ai pu entrer là-dedans dans aucun détail, pour des raisons que vous concevez vous-même, mais après les avertissements que je lui donne, je me suis remis à ce que vous lui expliquerez de bouche de ma part. Avec tout cela, je vous laisse une liberté entière d'en faire tel usage que vous trouverez convenable, soit en donnant cette lettre à l'Impératrice, soit en la gardant ou la déchirant, quand vous ne trouverez plus les conjonctures favorables pour là présenter, dont je vous laisse le maître absolu, étant certain que le trop grand éloignement d'ici à Pétersbourg me rend impossible de pouvoir penser au juste des circonstances d'une souveraine dont les résolutions et même la situation des affaires se peuvent changer en moins de rien. En cas donc que vous trouviez convenable de présenter ma lettre à l'Impératrice, vous devez chercher une audience secrète auprès de l'Impératrice, et, après l'avoir obtenue, vous lui présenterez ma lettre et lui expliquerez après cela tout ce que je viens de vous marquer dans mon post-scriptum premier de cette dépêche. Je vous laisse pourtant encore le maître d'en retrancher ou d'y ajouter tout ce que vous trouverez propre aux circonstances du temps, et je serai content de tout ce que vous ferez là-dessus, pourvu que je puisse atteindre par vos insinuations le but que je me suis proposé.[1]

[1] Mardefeld berichtet, Petersburg 17. Februar: „Je tâcherai de remettre la lettre en question ou bien d'en charger Lestocq ou Brummer, et de demander une audience privée pour entrer en matière. . . . L'unique inconvénient que j'appréhende, c'est que l'Impératrice, après avoir lu la lettre, ne la donne par la tempête au Vice-Chancelier pour y répondre, ou bien qu'elle la fasse trotter sur sa toilette, et qu'elle ne parvienne de cette façon entre les mains du Ministre." Und, Moskau 10. März: „L'Impératrice se fâche qu'on lui fait envisager les dangers qu'elle court, obstinée à se croire bien affermie sur le trône (vergl. oben S. 13 Anm. 1). . . . Je suis assez embarrassé touchant certaine lettre de Votre Majesté, car, si même j'en pouvais faire un bon

En attendant, mon intention est que vous ne devez rien négliger de ce que vous trouverez nécessaire et utile de faire pour la conservation de Sa Majesté Impériale, article qui m'importe trop pour que vous en dussiez épargner ni soins ni dépenses, et, comme vous avez encore en mains des sommes que vous savez, je vous en laisse le maître absolu et vous donne plein-pouvoir de vous en servir comme vous le trouverez bon pour soutenir le règne de l'Impératrice, et pour éloigner d'elle des ministres dont il y a tant de preuves de leur infidélité, dussiez-vous jeter même quelque somme par-ci par-là par les fenêtres. Vous n'avez jamais à craindre que je vous fasse rendre compte de quelle manière cet argent a été employé par vous, votre probité et fidélité m'étant des garants assez forts que vous n'en dépenserez point hormis que quand il s'agit de mon intérêt et pour obtenir le but que je me suis proposé; mais je veux aussi que vous n'en soyez chiche ni fassiez une mauvaise épargne quand il se trouve l'occasion de le dépenser pour mes intérêts, et je vous le répète encore que vous n'en serez point fait responsable, étant même résolu de vous envoyer d'avance une pleine décharge sur ces sommes que je vous ai confiées, en cas que vous la jugeriez nécessaire pour votre sûreté.

Pour ce qui est du vice-chancelier Bestushew, vous mettrez tout en œuvre pour l'éloigner, en quoi vous ne devez ménager qui que ce soit que vous trouverez dans votre chemin, fût-ce même Woronzow. Je ne saurais vous cacher que je soupçonne fort que Woronzow n'ait plus les mêmes sentiments qu'il a témoignés autrefois d'avoir pour moi, et je crains même qu'il ne soit gagné par le parti opposé à moi; je crois même qu'à ses insinuations l'Impératrice ait changé si soudainement sa résolution d'éloigner le Vice-Chancelier. Vous ne manquerez pas de m'en mander votre sentiment et de m'indiquer par quels moyens je pourrai le regagner; mais, si cela n'est plus possible, il faut que vous tâchiez de venir à vos fins sans le ménager. Je compte beaucoup sur la princesse de Zerbst, pourvu qu'elle arrive assez à temps et avant que les ennemis de l'Impératrice aient porté coup sur elle. Si ladite Princesse arrive assez à temps, vous vous servirez d'elle pour faire parvenir à l'Impératrice les insinuations que vous trouverez nécessaires tant pour le salut de l'Impératrice que pour mes intérêts, et je suis persuadé qu'elle s'en acquittera fidèlement et qu'elle se dirigera par vos conseils.

Au reste, je crois qu'il sera nécessaire de réveiller un peu les sieurs Brummer et Lestocq, pour leur faire voir les suites funestes qu'ils auront à éprouver, si jamais le malheur voulait que l'Impératrice fût culbutée. C'est pourquoi je vous adresse le post-scriptum second, vous laissant la liberté de le leur lire selon tout son contenu, quand vous le jugerez

usage après Pâques, elle serait de trop vieille date pour être produite, et comme elle n'est pas à cachet volant, je ne saurais changer la date; je remets à Votre Majesté si Elle juge à propos de m'envoyeur ne autre du même contenu.“ Vergl. unten Nr. 1369, S. 68.

convenable. J'attends vos réponses sur tout ceci avec quelque impatience, et vous ne manquerez point de me les faire si détaillées qu'il sera possible, vos relations ne m'étant jamais ni ennuyantes ni trop longues; au contraire, je souhaite fort que vous entriez chaque fois dans tout le détail possible.

P. S. 1.

Berlin, 25 janvier 1744.

Lorsque vous aurez reçu la lettre ci-close que je viens d'écrire de ma propre main à Sa Majesté Impériale, vous devez tâcher d'avoir une audience secrète auprès d'elle, où, après lui avoir présenté ma lettre avec un compliment convenable, et, après qu'elle vous demandera des explications là-dessus, vous lui direz en mon nom, de la manière la plus polie, mais en même temps la plus énergique et la plus touchante, que Sa Majesté Impériale se souviendrait quel intérêt j'avais pris pour elle et pour son règne glorieux, depuis son avénement au trône; que, depuis la conspiration que le marquis de Botta avait tramée contre elle, je lui avais toujours conseillé de prendre ses précautions touchant la famille infortunée à Riga et de tâcher de la séparer et de l'éloigner, étant certain à n'en pouvoir douter que cette famille a encore son parti en Russie, comme on en avait eu des indices assez clairs dans l'inquisition qu'il y avait eu dans l'affaire de Botta; que les grâces et les bienfaits qu'on faisait à de certaines gens n'étaient pas toujours des garants assez forts pour être sûr de leur fidélité, quand d'autres s'en mêlaient, en faisant sous main des intrigues malicieuses, capables de mettre en mouvement un peuple remuant et qui aime la nouveauté; que les Danois, les Anglais, les Autrichiens et même les Saxons ne pouvaient que souhaiter une révolution en Russie pour parvenir aux vues différentes qu'ils ont, et qu'ils n'attendaient qu'à voir l'Impératrice hors du trône pour y placer le jeune prince Iwan, afin de disposer alors de la Russie à leur gré; que ce Prince était le seul objet par qui ils pouvaient nuire à l'Impératrice, qui pourtant serait ôté, d'abord que l'Impératrice prendrait des mesures convenables pour envoyer ce Prince à la cachette quelque part, de la manière que tout le monde hormis l'Impératrice ignorât ce qu'il était devenu, et de séparer en même temps ses parents; que c'était alors que l'Impératrice n'aurait plus rien à craindre et qu'elle assurerait par là son trône et la succession du Grand-Duc, à qui on ne pourrait plus opposer personne; que, si l'Impératrice allait à Moscou sans avoir pris préalablement ces mesures, il y avait fort à craindre que ses ennemis ne se servissent de son éloignement pour parvenir à leurs fins, et qu'elle risquait infiniment tant pour son trône que pour sa vie; que je la priais au nom de Dieu d'y penser mûrement et d'avoir soin de sa conservation, de même que de ne se fier plus à des ministres dont elle avait tant de marques de leur infidélité. L'amitié et l'estime que j'ai pour elle, de même, et aussi mon propre intérêt demandaient absolument que je lui faisais faire ces représentations, et que je me flattais qu'elle y voudrait

faire réflexion et ne plus perdre de temps pour mettre en sûreté sa personne et son règne.

P. S. 2.

L'estime particulière que j'ai pour le grand-maréchal de Brummer, de même que pour le conseiller privé Lestocq, les connaissant tous deux pour de vrais et fidèles serviteurs de Sa Majesté Impériale, leur maîtresse, m'oblige de vous ordonner que vous devez leur faire ressouvenir ce que le lord Carteret a dit, il y a quelque temps, à mon ministre le comte de Finckenstein qu'il n'y avait que deux têtes en Russie qu'il fallait faire sauter pour reprendre alors le haut bout en Russie,[1] et qu'ainsi je les priais de se garder soigneusement des menées des Anglais et des Danois; que j'étais assez persuadé qu'ils n'ignoraient point que leur vie et leur conservation dépendaient uniquement de celle de l'Impératrice et qu'ils réfléchiraient sur les suites funestes qu'ils avaient à attendre, si jamais Sa Majesté Impériale venait d'être renversée du trône, sans parler ici des malheurs où la maison ducale de Holstein serait entraînée par une pareille catastrophe; et qu'ainsi j'espérais qu'ils prendraient toutes les mesures nécessaires pour disposer l'Impératrice afin qu'elle ne tardât plus de se mettre en sûreté, elle et le Grand-Duc, contre de pareilles atteintes, par les moyens que je leur avais fait connaître, ce qui redoublerait en moi les sentiments d'estime que j'avais d'eux.

Federic.

Nach dem Concept.

1323. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A DRESDE.

Berlin, 26 janvier 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 20 de ce mois et vous suis fort obligé de la communication de l'article séparé que vous y avez joint.[2] Il y a mille choses sur lesquelles je voudrais m'entretenir avec vous et dont je ne saurais m'expliquer que de bouche. C'est pourquoi j'espère que, vos affaires à Dresde finies, vous voudriez bien faire un tour ici, où j'aurai alors la satisfaction de vous parler amplement sur plusieurs sujets. Je vous ai toute la reconnaissance possible de toutes les peines que vous vous êtes données pour mettre le prince Eugène d'Anhalt dans le service de Sa Majesté Impériale.[3] Je suis pourtant obligé de vous dire que ce Prince a fait tant le difficile et qu'il a demandé tant de conditions que j'ai été à la fin obligé d'abandonner toute cette affaire; aussi, après lui avoir envoyé son congé, ai-je résolu de ne m'en plus mêler.

Il y a une chose sur laquelle vous me pourriez faire un plaisir sensible. C'est ce que j'ai ouï dire que le maréchal de Belle-Isle ait

[1] Vergl. Bd. II, 461. — [2] Separatartikel der wiener Allianz vom 20. Dec. 1743, wonach die Stellung von 6000 Mann chursächsischer Hülfsvölker „nicht auf den gegenwärtig wirklich ausgebrochenen Krieg, mithin so lange derselbe fürdauert, auf die darinnen bereits verfangene Mächte zu verstehen." — [3] Vergl. Bd. II, 470. 483.

fait faire à Metz ou quelque autre part une nouvelle invention de mines où il y en a trois ou quatre, l'une dessus l'autre, lesquelles on peut faire sauter successivement l'une après l'autre. Vous m'obligerez infiniment, si vous vouliez en écrire au comte de Mortagne, afin de me faire avoir un plan de ces mines avec toutes ses dimensions, puisque j'ai grande envie de les appliquer dans les fortifications que je fais faire. Je finis, Monsieur, en vous assurant des sentiments de considération et d'estime avec lesquels je suis votre très affectionné ami

Federic.

J'attends à entrer dans un plus grand détail, lorsque je vous parlerai de vive voix. J'ai fait donner des ordres dans le sens que l'Empereur le désire, pour le chapitre de Liège, touchant le prince Théodore.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1324. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Chambrier berichtet, Paris 13. Januar, über den geringen Erfolg seines Vorschlags, die bis jetzt im englischen Sold befindlichen hessischen Truppen für den Kaiser anzuwerben. „Celui qui tient les cordons de la bourse (Orry) résiste plus fortement que les autres ministres. . . . . Il y a une chose ici qu'on ne peut assez répéter et qui fait un grand tort à tout ce qu'on cherche à faire réussir; ce sont les incertitudes et les longueurs, avec des variations dans la façon d'envisager les choses qui ne mettent ni dehors ni dedans celui qui les poursuit; c'était la méthode du cardinal de Fleury, provenant de son caractère, mais la faiblesse paraît aujourd'hui y avoir plus de part qu'autre chose."

Berlin, 27. Januar 1744.

Der König befiehlt, Chambrier anzuweisen, „wie er das französische Ministerium nur in seinem verkehrten Sinne abandonniren und es gehen lassen sollte, wie es wolle, dabei aber alle Attention und Vigilance haben sollte, wenn gedachtes Ministerium mit den Engelländern oder auch mit den Oesterreichern, desgleichen mit dem Marquis de Stainville, über einen Frieden, es sei solcher mit einem oder mit allen, unter Hand chipotiren sollten, um von allem, so darunter vorgehet, genau und in Zeiten informiret zu sein und des Königs Majestät in Zeiten zu informiren. Nebst welchem er auch auf die Arrangements, so die Franzosen zu einer künftigen Campagne macheten, attent sein und fleissig davon berichten sollte."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1325. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 2. Februar 1744.

Der König befiehlt, „dem Grafen Podewils im Haag mitzutheilen, dass Höchstdieselbe über alle die Considerationes, so er seines Rappells halber machte, zur Genüge reflectiret hätten. Wann aber

1. die Staaten sich gänzlich vor Engelland declariret hätten;

2. keine Apparence wäre, dass er die holländischen Domainen verkaufen würde;

3. wann der Fürst von Ostfriesland stürbe, die Sache schwerlich durch einen Envoyé im Haag ausgemachet werden dörfte, und endlich

4. Se. Königl. Majestät nicht gedächten, die holländischen Schulden auf Schlesien zu bezahlen, da Sie von den Holländern mehr zu fordern hätten, als jene importirten —

so möchte gedachter Herr Graf von Podewils sich nur nach Sr. Königl. Majestät Ordre achten und seine Einrichtung von weitem so machen, dass, wann er rappellirt werden würde, er von dorten abgehen könnte.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1326. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 6. Februar 1744.

Des Königs Majestät wollen, wie dem Herrn von Chambrier wegen des Articuls, da er gefraget worden, was Se. Königl. Majestät zum besten des Kaisers etc. thun wollten, geantwortet werden sollte, wie er sich dahin expliciren möchte, dass, wenn wir auch was thun wollten, so setzte uns das französische Ministère ausser Stande was zu thun, da es die Mittel negligirte, so dazu gehörten, und der andern Partie die Zeit gestattete, immer einen Stand nach dem andern vom Kaiser zu détachiren. Mit denen Hessen wäre es nun vorbei und alles zu spät,[1] und wollte das Public gar urtheilen, die Franzosen hätten dem Kaiser deshalb nicht eher versprechen noch zustehen wollen, als bis alles zu spät und die Hessen von den Engelländern wieder engagiret wären.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

[1] Nach Chambriers Bericht vom 24. Januar hatte Amelot ihm endlich in Aussicht gestellt, dass man die 6000 Hessen anwerben werde. Vergl. Nr. 1324. 1328.

1327. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A DRESDE.

Potsdam, 7 février 1744.

Monsieur. J'ai été charmé de voir tout ce que vous me mandez par la lettre du 1er de ce mois que je viens de recevoir de votre part, et j'attends votre arrivée chez moi, quand vous aurez fini à Dresde, afin de m'entretenir avec vous plus amplement sur tous ces sujets.

C'est avec bien de satisfaction que j'ai vu que la cour de Saxe témoigne d'avoir les mains libres à pouvoir renouveler aussi avec l'Empereur le traité de l'année 1732. Je serais fort d'avis que de la part de Sa Majesté Impériale on profitât de cette offre, quand même, entre nous dit, ce ne serait qu'un engagement d'ostentation. Cela ne laisserait pas de faire un bon effet pour l'Empereur parmi les États de l'Empire et empêcherait les ennemis de Sa Majesté Impériale de faire tout le mal qu'on doit naturellement attendre d'une liaison étroite entre le roi de Pologne et les cours contraires aux intérêts de l'Empereur. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

1328. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 8 février 1744.

Le marquis de Valory ayant fait à mes ministres d'ici les mêmes ouvertures, sur la commission du sieur de Chavigny à Francfort, particulièrement par rapport à l'engagement des troupes de Hesse, que vous avez reçues de la part du sieur d'Amelot, suivant votre dépêche du 24 janvier passé, je lui ai fait répondre que la nouvelle m'en était très agréable, mais que j'appréhendais fort que ce ne fût maintenant que de la moutarde après dîner, et que la France ne trouvât à l'heure qu'il est autant de difficultés à faire réussir la négociation, qu'elle y aurait trouvé de facilité, si elle l'eût entamée quelques mois ou seulement quelques semaines plus tôt.

Vous ferez bien de vous expliquer dans le même sens envers le sieur Amelot, au cas qu'il vous reparlât sur ce sujet, et de lui commenter, sans nommer toutefois l'auteur, la réflexion que le maréchal de Belle-Isle vous a faite sur l'irrésolution de sa cour,[1] en y ajoutant que, si elle avait agréé au mois d'août passé le plan d'opération que je lui proposais

[1] Chambrier berichtet, 24. Januar: „Le maréchal de Belle-Isle, qui ne laisse pas sous main que de se mêler de plusieurs choses et qu'on croit dans des liaisons secrètes avec le cardinal de Tencin et le maréchal de Noailles, a été en confidence avec Chavigny sur tout ce qu'il a fait ici; ledit Maréchal me disait avant-hier que l'Empereur serait mis par la France dans telle position qu'il la fallait pour parvenir au but qu'on se propose à son égard, mais ayez la bonté, m'a t-il dit, d'écrire au Roi, en l'assurant de mon profond respect, qu'il fallait faire tout cela il y a trois mois."

alors,[1] on aurait eu le loisir de prendre des arrangements justes et tels qu'exigeait l'exécution d'un projet de cette conséquence; au lieu qu'ayant attendu à se déterminer jusqu'à présent, où l'ouverture de la campagne n'était éloignée tout au plus que de six semaines, elle avait perdu les avantages que l'hiver lui fournissait pour la négociation, et laissé carrière ouverte à celle de ses ennemis, de sorte que je ne serais nullement surpris qu'elle se trouvât partout prévenue à cet égard, et qu'elle rencontrât une infinité des difficultés dans la poursuite du plan qu'elle avait formé en faveur de l'Empereur; de même que, par ce retardement, elle avait rompu et déconcerté tous les desseins d'armée de neutralité et d'observation que j'avais conçus pour remettre les affaires de Sa Majesté Impériale.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1329. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 9. Februar 1744.

Des Königs Majestät haben mir sogleich befohlen, wie dass in der Instruction vor den p. von Geuder[2] mit inseriret werden sollte:

1. Dass er auf die beiden sehr österreichisch gesinnte Ministres, als Hardenberg und Bilfinger, wohl vigiliren und Acht haben soll, damit solche mit ihren gegen des Kaisers Majestät übel gesinnten Sentiments nicht aufkommen noch etwas thun können, welches des Kaisers Interesse zuwider wäre; wobei er alles thun sollte, es dahin zu bringen, dass solche von denen Affairen gar wegkämen.

2. Dass er wohl Acht haben soll, was vor ein Cavalier des Herzogs besondere Confidence bekomme, welchen er alsdann auf das bestmöglichste cajoliren, Sr. Königl. Majestät auch selbigen sodann melden soll, weil Höchstdieselbe solchen sodann Sich durch eine Pension versichern wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1330. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 1. Februar: „Je n'oublie point de recommander à l'Empereur de ne point perdre de vue l'Association. Ce Prince me répond qu'il y est fort porté et qu'il se flatte d'avoir la Hesse et l'Électeur

Potsdam, 10. Februar 1744.

Ich sehe noch nicht ab, was aus diesem Plan herauskommen soll. Wann die Franzosen mit den Kaiserlichen zusammenstossen sollen, so

1 Gemeint sein kann wohl nur das etwas spätere „Projet que doivent suivre les Français s'ils sont sensés", Bd. II, Nr. 1208. — 2 Zur Accreditirung als Minister am württembergischen Hofe bestimmt.

palatin . . . . J'entrevois toujours que l'Empereur, et surtout le comte de Törring, craignent qu'une telle association ne devienne contraire à son dessein, si les Français lui donnaient, comme on le dit encore, les troupes étrangères. Ce Prince souhaite extrêmement la restitution de ses États, et il espère toujours qu'il aura quelque autre satisfaction sur ses prétentions, ses États étant fort ruinés et d'où il ne pourrait soutenir la dignité impériale . . . . Tout dépend de l'arrivée du sieur de Chavigny."

kann eine Neutralitätsarmee nicht statt haben, wie dann auch durch eine Associationsarmee offensive zu agiren wider den Plan ist.

Wenn die Franzosen in die hannöverische Lande marschiren, dann will Ich nicht nur ein Campement formiren, sondern noch mehr thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1331. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 10. Februar 1744.

Der König hat in Erfahrung gebracht,[1] „wie der Hof in Frankreich und der König selbst in den Gedanken stehen sollte, ob convenirte der Marquis de Valory nicht Sr. Königl. Majestät, und dass Sie mit solchem nicht zufrieden wären. Dahero dann fordersamst an den Herrn von Chambrier geschrieben werden sollte, wie er dorten gehöriger Orten declariren sollte, wie des Königs Majestät von ihm, dem Marquis de Valory, sehr zufrieden wären und ihn als einen ehrlichen Mann, der vor das Interesse seines Herrn sehr portiret wäre und seine Commissiones mit aller Dextérité ausrichtete, dem König von Frankreich gewiss recommandiren könnte.

Wann solches geschehen, möchten Ew. Excellenz dasjenige, was Se. Königl. Majestät hierunter nach Frankreich schreiben lassen, an den Marquis de Valory sagen und selbigem darüber ein Compliment in Höchstderoselben Namen machen. . . . . Ausser vorigem wollen Se. Königl. Majestät annoch, wie dem p. von Chambrier gelegentlich mitgeschrieben werden sollte, wie er dem dortigen Hofe insinuiren könnte, dass, soviel des Königs Majestät noch zur Zeit von dem zwischen dem Könige von Polen und der Königin von Ungarn letzthin gemachten Tractat urtheilen könnten, solcher wohl hauptsächlich nichts anders als eine Garantie der böhmischen Lande involviren möchte."

Auszug aus der Ausfertigung.

Eichel.

---

[1] Durch einen Bericht Klinggräffen's über eine Aeusserung Chavigny's, Frankfurt a. M., 4. Februar.

1332. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 10. Februar 1744.

Einliegenden Bericht des Herrn Grafen von Podewils aus dem Haag[1] habe des Wirklichen Geheimen Etatsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz übersenden und auf Befehl Sr. Königl. Majestät dabei melden sollen, dass der mit solchem Bericht eingesandte Tractat von Worms,[2] und zwar insonderheit der zweite und dreizehnte Articul,[3] Höchstdieselbe sehr surpreniret und grosse Méfiance gegen die Absichten des englischen und wiener Hofes imprimiret hat, Sie auch daher nöthig finden, von beiden nurgemeldeten Höfen eine kategorische Erklärung deshalb zu fordern. Höchstdieselbe aber wollen hiermit vor der Hand noch etwas anstehen, und den Einhalt des Tractats gleichsam ignoriren, um vorher zu sehen, ob der englische Hof, seinen mit Sr. Königl. Majestät habenden Engagements nach, gedachten Tractat Höchstderoselben communiciren werde oder nicht; wonächst Sie dann das weitere verordnen wollten.

Inzwischen wollen des Königs Majestät, dass der ganze Tractat mit dem fordersamsten an den Herrn von Mardefeld communiciret und demselben dabei aufgegeben werden soll, um gehöriger Orten davon Gebrauch zu machen und die russische Kaiserin davon zu überzeugen, mit was vor Duplicité der englische Hof gegen Se. Königl. Majestät verfahre und was vor schlimme Absichten dieser sowohl als der wienerische Hof hege.

Wegen desjenigen, so Se. Königl. Majestät auf den Ew. Exellenz vorläufig per modum extractus communicirten Bericht des Herrn von

1 D. D. 4. Februar. — 2 Vergl. Bd. II, 426, Anm. Der Vertrag erschien zuerst in Holland in den dortigen französischen Zeitungen. — 3 Article 2: „Pour cet effet, les alliés s'engagent derechef à une garantie très expresse de tous les royaumes, États, pays et domaines qu'ils possèdent ou doivent posséder en vertu du traité d'alliance fait à Turin en 1703; des traités d'Utrecht et de Bade; du traité de paix et d'alliance communément appelé la Quadruple-Alliance; du traité de pacification et d'alliance conclu à Vienne le 16 mars 1731; de l'acte de garantie donné en conséquence et passé en loi de l'Empire le onzième janvier 1732; de l'acte d'accession signé pareillement en conséquence à la Haye le 20 février 1732; du traité de paix signé à Vienne le 18 novembre 1738, et de l'accession qui y a été faite et signée à Versailles le 3 février 1739: tous lesquels traités sont pleinement rappelés et confirmés ici en tant qu'ils peuvent concerner les alliés et qu'ils n'y ont pas dérogé spécialement par le présent traité." — Article 13: „Et aussitôt que l'Italie sera délivrée d'ennemis, et hors de danger apparent d'être envahie derechef, non seulement Sa Majesté la reine de Hongrie pourra en retirer une partie de ses troupes, mais, si elle le demande, Sa Majesté le roi de Sardaigne lui fournira de ses propres troupes pour les employer à la sûreté des États de Sa Majesté la Reine en Lombardie, afin qu'elle puisse se servir d'un plus grand nombre des siennes en Allemagne; tout comme, à la réquisition du roi de Sardaigne, la reine de Hongrie ferait passer de ses troupes dans les États dudit Roi, s'il le fallait, pour en défendre les passages qu'une armée ennemie entreprendrait de forcer, et pour délivrer d'ennemis tous les États de Sa Majesté le roi de Sardaigne et les mettre hors de danger d'être envahis derechef."

Mardefeld, betreffend die mit der russischen Kaiserin zu errichtende Allianz, resolviret haben, soll Ew. Excellenz melden, wie der Herr von Mardefeld instruiret werden soll, allen Fleiss und Bemühung anzuwenden, damit nunmehro wirklich die Hand an diesen Tractat geleget werde, welches wegen Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass solches 1) eigentlich eine Defensivallianz sein, 2) die expresse Garantie wegen Schlesien darin stipulirt werden, und endlich, daferne es angehet und die Kaiserin dahin zu disponiren ist, etwas vor des Kaisers oder des Reiches Sachen durch einen secreten Articul verabredet werden soll. Wovon vielleicht heute Mittag Ew. Excellenz noch ein mehres werde melden können.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. — Eichel.

1333. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 10. Februar: „En conséquence des ordres que Votre Majesté nous a fait intimer par le conseiller privé Eichel, au sujet du traité de Worms, nous avons fait expédier au baron de Mardefeld le rescrit que nous avons l'honneur d'envoyer ci-joint à la signature de Votre Majesté.[1]

Qu'il nous soit cependant permis de représenter à Votre Majesté qu'avant que de faire à la Russie les insinuations dont le baron de Mardefeld est chargé, il conviendrait peut-être de s'éclaircir préalablement avec les cours de Vienne et de Londres sur ce que le traité en question paraît contenir de suspect et d'équivoque, ainsi que cela se pratique généralement en pareille occasion, et que, selon toutes les apparences, la cour de Russie demandera d'abord si l'on s'en est expliqué avec les susdites cours. D'un autre côté, tant que l'on n'a pas encore obtenu la garantie formelle de la cour de Russie pour la Silésie, il nous semble être du jeu de Votre Majesté de ne lui marquer pas la moindre appréhension d'être attaquée dans cette province.“ . . .

Potsdam, 11. Februar 1744.

Gut. Es soll also Mardefeld noch nichts davon weder gegen die Kaiserin noch gegen den russischen Hof declariren; Meine Intention aber ist, dass derselbe von dieser Sache in Zeiten instruiret werden soll, damit, wenn Ich von dem wienerischen und englischen Hof Declaration über den wormser Tractat gefordert haben werde und es etwa deshalb Lärm giebt, er von allem au fait sei, und, wenn davon gesprochen wird, darauf antworten könne. Wornach dann die hierbei zurückkommende Expedition geändert werden muss.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] D. D. Berlin, 11 février. — [2] Wie der im Ministerium concipirte Erlass an Mardefeld, erfuhr auch der unter der folgenden Nummer mitgetheilte Immediaterlass an denselben eine Aenderung, durch das ihm hinzugefügte Postscript.

1334. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 février 1744.

La relation que vous m'avez faite, en date du 28 du mois de janvier passé, m'a été bien rendue, et je suis très satisfait de toutes les particularités que vous m'y mandez, aussi n'y a-t-il que le seul article du Procureur général[1] qu'on veut donner pour collègue au général Rumianzow,[2] qui ne me fasse pas plaisir, puisque de l'humeur et des inclinations qu'on me l'a caractérisé, je crains extrêmement que nous ne tombions de mal en pire. C'est pour cela que je souhaiterais fort que vous pouviez disposer nos amis pour faire en sorte qu'il ne parvienne point à un poste où, de l'humeur qu'il est fait, il oublierait aisément les obligations qu'il a à son bienfaiteur et lui taillerait même des besognes.

J'ai été bien aise de voir que l'Impératrice ait goûté d'une manière si flatteuse pour moi les propositions de Rudenschœld,[3] aussi n'en obligera-t-elle point un ingrat. Vous pousserez à présent, autant qu'il est possible, à la roue afin que l'alliance à laquelle Sa Majesté Impériale vient de consentir, parvienne bientôt à sa consistance, laquelle alliance, selon mes intentions, doit être défensive, avec une garantie de la Silésie nommément. Après cela, je demande de savoir votre avis, au plus tôt possible, si vous croyez faisable qu'on puisse proposer quelque article secret par lequel Sa Majesté Impériale promette de s'employer pour pacifier les troubles dont l'Allemagne est à présent déchirée.

Quant au grand-duc de Russie, mon intention est que vous le deviez caresser au possible, afin de me gagner son amitié et son inclination, et vous n'épargnerez rien de tout ce que vous croyez lui être agréable. Vous vous souviendrez qu'il y a quelques mois, vous me promîtes de me faire savoir de quoi je lui pouvais faire quelque présent qui lui fît plaisir. Comme depuis ce temps vous m'en avez rien mandé, j'attends encore votre avis là-dessus.

1 Vergl. S. 10 Anm. 1. — 2 Dem die erledigte Stelle des Grosskanzlers zugedacht wurde. Vergl. Bd. II, S. 469. — 3 Mardefeld berichtet, Petersburg 28. Januar: Brummer habe der Kaiserin von den durch Rudenschöld eingeleiteten Verhandlungen behufs der Vermählung des schwedischen Kronprinzen mit der Prinzessin Amalie von Preussen Mittheilung gemacht: „Sa Majesté Impériale n'a pas hésité un seul moment à déclarer qu'elle approuvait entièrement le mariage, aussi bien que l'alliance avec la Suède, considérant présentement les intérêts de cette couronne comme les siens propres. Brummer poursuivit: Ce n'est pas assez, il faut que Votre Majesté le dise de Sa propre bouche à Mardefeld; à quoi elle consentit à l'instant. Je saisis donc hier à la cour l'occasion de lui faire un compliment concis sur la confidence qu'elle avait eue en Votre Majesté dans l'affaire de la princesse de Zerbst. Elle répondit en allemand: Je l'ai fait dans la persuasion que je ne pouvais mettre mes intérêts entre de meilleures mains que celles du Roi. — Ensuite je fis tomber la conversation sur l'engagement et l'alliance proposés par le ministre de Suède à Berlin. Sa Majesté Impériale repartit: J'en serai charmée pour plus d'une raison, et j'en ai déjà écrit au Prince Royal, et le comte Wachtmeister lui portera cette lettre. Ainsi elle consent à tout."

Quand le comte Wachtmeister sera arrivé à Berlin, on lui fera toutes les politesses possibles, et je lui parlerai moi-même; j'approuve fort que vous avez écrit au sieur Diestel qu'il doive agir confidemment avec ce comte. J'attends votre rapport, par le courrier que vous avez encore auprès de vous, de ce qui s'est passé à Riga.[1] L'Impératrice a raison quand elle craint la mère, mais je suis persuadé qu'elle saura prendre ses mesures là-dessus.

Je ne vous presse point sur l'ordre du 13 de janvier, et vous êtes le maître absolu d'en faire tel usage que vous trouverez convenable aux circonstances.

Au reste, vous devez contrecarrer de tout votre mieux pour que la cour de Saxe ne réussisse point de faire accéder l'Impératrice au traité que celle-là vient de conclure avec la reine de Hongrie. Il me semble qu'il est de la dernière impertinence d'en vouloir solliciter l'Impératrice dans la situation où elle est à présent avec cette Reine au sujet de l'affaire de Botta. Outre cela, je crains qu'il n'y ait dans ce traité quelque serpent caché sous l'herbe, par quelque article secret qui se fonde sur le traité que l'Angleterre et la reine de Hongrie ont conclu avec le roi de Sardaigne à Worms. Je vous adresse pour cela ci-clos l'article 2 et 13 de ce traité, dont je viens de recevoir une copie, et vous permets de le faire voir à nos amis, pour les convaincre de la duplicité et des finesses de la cour de Londres dans ses engagements, puisque ces articles sont, sinon tout-à-fait contraires, au moins fort équivoques à ce qu'on m'a promis par le traité de Breslau et par la garantie et l'alliance conclue avec moi à Westminster; aussi tâcherez-vous d'en faire des insinuations convenables à Sa Majesté Impériale pour l'en prévenir avant que le nouveau envoyé d'Angleterre y arrive.

Federic.

Après avoir pensé mûrement sur ce que je viens de vous ordonner touchant les deux articles du traité de Worms, j'ai résolu que vous n'en devez encore parler ni en communiquer quelque chose à qui que ce soit, avant que vous n'ayez reçu mes ordres ultérieurs à ce sujet. Je vous adresse ci-clos la réponse à une lettre que la princesse de Zerbst m'a écrite de Memel.

Nach dem Concept.

1335. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST.[2]

Potsdam, 11 février 1744.

Madame ma Cousine. Je ne saurais assez exprimer combien ma joie a été parfaite, lorsque j'ai appris par la lettre que je viens de recevoir

[1] In Betreff der Familie Braunschweig. — [2] Die Fürstin traf am 14. Februar in Petersburg ein und setzte am 17. die Reise nach Moskau fort, wo sie am 23. anlangte.

de vous, Madame, que votre voyage jusqu'à Memel a été heureux, et que, nonobstant une saison si rude que celle où nous sommes, vous et la Princesse votre aimable et digne fille ont soutenu toutes ces fatigues avec un état parfait de santé; aussi fais-je des vœux continuels pour que le Ciel veuille faire prospérer tout ce voyage, et espère d'en avoir bientôt des nouvelles agréables. J'apprends avec satisfaction que vous témoignez d'être contente des mesures que les miens ont prises pour exécuter mes ordres au sujet de votre voyage, et n'ai nul lieu de douter que le sieur de Mardefeld ne s'acquittera avec soin de tout ce qui vous plaira de lui ordonner. La justice que vous voulez bien rendre à la sincérité avec laquelle je m'intéresse en tout ce qui regarde et vous et votre maison, m'a été fort sensible, et je vous prie d'être persuadée que je n'aurai jamais des occupations plus chères que lorsque je pourrai vous marquer les sentiments d'égard, d'amitié et d'estime avec lesquels je suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1336. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 4. Februar: „Chavigny est venu me voir, hier au matin; il commença par me dire qu'il était muni de tout pour faire connaître par des réalités les bonnes dispositions de son maître à soutenir l'Empereur; que pour cet effet, il était chargé d'offrir des subsides à la Hesse .... qu'il en serait de même des troupes palatines. Il m'assura que la flotte de Toulon devait être sortie le 1er de ce mois, avec ordre de chercher les Anglais; que la flotte de Brest et celle de Rochefort étaient pareillement sur le point de lever ancre; qu'elles étaient dans le meilleur état du monde; que les armées de France étaient de 330,000 hommes effectifs .... Qu'il n'ignorait point que Votre Majesté jusqu'à présent avait eu, avec raison, assez peu de contentement du ministère de France, que même le Roi son maître le savait, mais il ajouta que ce Prince, qui gouvernait par lui-même, donnerait des preuves convaincantes de sa fermeté et de sa solidité, ne souhaitant rien avec plus d'empressement que de mériter l'amitié de Votre Majesté ... Après cet exposé, Chavigny entra plus en matière, et dit qu'ayant mûrement réfléchi sur le secours que Votre Majesté pourrait donner à l'Empereur et avancer

Potsdam, 11 février 1744.

Après avoir appris par votre dépêche en date du 4 de ce mois le retour du sieur de Chavigny, et de quelle manière il s'est expliqué envers vous sur les bonnes dispositions de sa cour pour soutenir l'Empereur, et sur les moyens qu'il croit les plus convenables pour parvenir à une paix honorable, je veux bien vous dire que mon intention est qu'aussitôt que l'occasion se présentera pour vous entretenir avec Chavigny, vous lui direz d'une manière polie, après l'avoir assuré des sentiments d'estime que j'ai pour lui, que je lui suis fort obligé des ouvertures qu'il voulait me faire, mais que je le prie de considérer que dans le temps où j'avais proposé à la France des projets aussi praticables qu'utiles, tant à la France qu'à l'Empereur, la cour de France les avait rejetés avec froideur; qu'après cela, depuis trois ou quatre

en même temps Ses propres intérêts, sans donner attente à Sa neutralité ni au traité de Breslau, pour concourir au rétablissement de la paix dans l'Empire, il avait trouvé pour infaillible, et c'était aussi l'idée de son maître, savoir que les Français formeraient sur le Rhin une armée d'environ 80,000 hommes, qui sera commandée par le maréchal de Noailles et le comte de Saxe; une autre, pas moins respectable, sur la Meuse sous le commandement du maréchal de Belle-Isle . . . qu'il faudrait former dans l'Empire une ligue, entre Votre Majesté et quelques autres princes, et assembler une armée en conséquence. Cette ligue se formant pour le rétablissement de la paix dans l'Empire, d'autres princes s'y joindraient, et que cette ligue devrait députer vers la reine de Hongrie pour lui représenter que, pour faire cesser la guerre dont l'Empire est déchirée, on espérait que cette Princesse voudrait bien reconnaître l'Empereur et lui restituer incessamment ses États patrimoniaux, et que pour ce qui regardait les différends entre l'Empereur et elle, cette Princesse pourrait les porter à la médiation de l'Empire . . . . Qu'on pourrait commencer par Votre Majesté, la Hesse, la Bavière, l'Électeur palatin, les maisons de Baireuth et d'Ansbach; qu'il faudrait alors que la France entrât dans la ligue, sur le pied de garante de la paix de Westphalie." [1]

mois, elle avait eu trois ou quatre plans différents des opérations de guerre, dont le premier avait été de faire une guerre offensive en Flandre, de prendre Mons et de se tenir à la défensive sur le Rhin; le second, de garder une armée défensive en Flandre, d'assiéger Fribourg, et de faire pénétrer un corps d'armée jusque dans les États d'Hanovre; le troisième, ou plutôt le quatrième, était celui que Chavigny venait de proposer; que je ne savais que penser de tant de changements de plan, et qu'il serait obligé de convenir lui-même qu'on ne saurait jamais répondre de gens qui par des changements si fréquents faisaient tant remarquer leur incertitude et faiblesse dans les mesures; que j'étais fâché de me voir obligé de dire à Chavigny qu'il était dupe du ministère français, et que celui-ci n'avait tardé jusqu'à présent d'accorder l'argent pour les troupes hessoises que par ce qu'il avait craint de trouver trop de facilité pour y réussir, et que, s'il accordait à présent ces subsides, c'était sur des nouvelles positives qu'il avait reçues de Londres que dans le parlement l'affaire des subsides avait été réglée avec la Hesse, et qu'il me semblait que ce jeu n'était pas assez fin pour qu'on ne pût pas s'en apercevoir; qu'outre cela, si l'on examinait le plan de Chavigny, il ne serait autre chose, tout naturellement considéré, que de laisser les armées françaises de 330,000 hommes défensives, et de former une faible ligue de quelques princes de l'Empire, pour les charger de l'exécution des volontés de la France, dont celle-ci ne voudrait pas courir les hasards elle-même; qu'à la vérité, je m'étais engagé d'entrer dans une association à former entre les cercles de l'Empire, mais que c'était bien différent de la ligue que Chavigny proposait; que selon les lois de l'Empire cette association serait loyale, et que les maisons associées ensemble, avec celle de la maison palatine, auraient formé un corps respectable qui pourrait alors

[1] In einem Bericht vom 8. Februar schreibt Klinggräffen, die von Chavigny geplante Ligue werde dem Rheinbunde von 1658 gleichen.

demander de droit la médiation entre les parties belligérantes; mais, si on prenait d'autres biais, j'étais obligé de dire que, de quelque différente façon qu'on prît la chose, je n'y voyais jour, quoique je serais toujours charmé d'être utile à quelque chose pour les vues de Sa Majesté Très Chrétienne et de Sa Majesté Impériale, pour lesquelles j'avais tout l'attachement imaginable; que, s'il ne s'agissait que de mettre l'Empereur dans la possession de ses États, il était connu que la France avait des forces en main pour rétablir facilement l'Empereur; mais que c'était une chose qui même sans cela arriverait absolument, à la paix, et qui n'affaiblirait en rien la maison d'Autriche; que même je ne voyais point la sûreté ni l'avantage solide que cela pourrait produire à l'Empereur; que je ne pouvais cacher à Chavigny que je croyais que pour l'honneur de la France on pourrait former des projets bien plus vastes et plus fermes que ceux qu'on a formés jusqu'à présent, et lui assurer par là ses véritables intérêts, mais que je n'osais jamais proposer de laisser à la défensive 300,000 hommes, contre des ennemis qui n'ont tou au plus qu'un tiers de ces forces.

Quant à l'article de la garantie du roi de France que Chavigny me promet de la Silésie, vous lui direz que je m'en étonnais beaucoup, et que je voyais apparemment par là que M. de Chavigny n'était pas assez instruit de l'alliance que le roi de France coucha avec moi, l'année 1741. Que cette alliance roula sur deux points de ma part, savoir 1° que je renoncerais à la succession de Juliers et de Bergue pour la Silésie, que la France me garantirait à perpétuité; le second était, que je contribuerais à l'élection de l'empereur d'aujourd'hui; que j'avais rempli religieusement ces deux articles, et que je ne saurais douter que le roi de France ne dût remplir ses engagements avec la même exactitude.

Voilà de quelle manière vous devez vous expliquer envers Chavigny, ce que vous ferez pourtant avec toute la politesse imaginable, en y joignant force d'assurances de mon amitié et de mon attachement sincère à sa cour; surtout tâcherez-vous de continuer une espèce de négociation avec lui, afin qu'en cas que je voulusse me raccrocher à la France, j'aie toujours une porte ouverte d'y venir par son canal. Vous lui ferez aussi entrevoir que je n'attendais que de voir agir la France avec effort, et, si une occasion s'y présentait, vous pourriez bien dire de loin et comme de vous même que, dans tout ce que la France m'avait dit jusqu'à présent, les motifs n'avaient pas été assez grands pour entreprendre des choses dont il ne me reviendrait aucun avantage, ce que vous toucherez cependant bien délicatement, et point du tout autrement qu'à une occasion favorable. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1337. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 13. Februar 1744.

Des Königs Majestät haben auf einliegenden Bericht des Herrn Chambrier allergnädigst befohlen, wie demselben wegen desjenigen, so Diestel aus Stockholm wegen der französischen Negociation in Schweden geschrieben, dass nämlich die Kron Frankreich 10,000 Mann von der Kron Schweden übernehmen und solche gebrauchen wollen an der Elbe gegen die hannöverische Lande mit agiren zu lassen, einiger Avis gegeben und derselbe instruiret werden sollte, den Amelot darüber zu sondiren, und zugleich zu insinuiren, warum sie nur 10,000 Schweden dazu nehmen und nicht lieber auf ein respectables Corps von 20,000 Mann denken und negociiren wollten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1338. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 février 1744.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 8 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme le général Donop sera à présent parti pour Cassel, j'attends de vos nouvelles sur la réponse qu'il en rapportera. Quant au sieur Chavigny, mon intention est que vous deviez vous ménager son amitié et sa confiance au possible, et que vous deviez lui laisser entrevoir toujours quelque espérance, sans lui dire pourtant quelque chose de positif. Vous lui répondrez toujours, quand il reviendra à la charge, que le plan proposé par lui me paraissait encore trop vague, et qu'il faudrait que la France méditât à quelque dessein plus grand qu'à la seule restitution des États patrimoniaux de Sa Majesté Impériale, que la Reine serait toujours obligée de rendre, quand on viendra à faire la paix. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1339. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 février 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 6 de ce mois, m'a été bien rendue. Tout ce que vous m'y avez mandé, m'a été un nouveau sujet de satisfaction, qui me donne lieu d'espérer que je serai à la fin content sur tous les points que j'ai tant désirés et dont je vous ai chargé. J'espère qu'au retour du lieutenant Billerbeck vous m'ap-

prendrez tout le détail de ce qui s'est passé au sujet de la séparation de la famille infortunée.

Il me tarde d'apprendre l'heureuse arrivée de la princesse de Zerbst; vous avez très bien fait de l'attendre à Pétersbourg, pour l'instruire sur tout ce qu'elle faudra savoir, et j'espère qu'elle ne me payera jamais d'ingratitude. Le forfait audacieux que le Vice-Chancelier vient de commettre, en écrivant au sieur de Korff de rester à Stockholm, contre l'ordre exprès de sa Souveraine, ne laisse pas de m'étonner, et je ne comprends point d'où tant d'indulgence lui vient de la part de sa maîtresse, qui s'en voit trahie à tout moment. Vous n'oublierez point de m'en mander les raisons selon ce que je vous ai déjà ordonné, il y a quelque temps. Je trouve bien plaisant que la cour de Saxe ait donné ordre à son ministre d'offrir la Courlande qui ne lui appartient pas.[1]

Ce que vous me mandez au sujet de la distinction à faire au frère du favori[2] qui est à Berlin, sera exécuté au pied de la lettre comme vous me l'avez proposé, et vous en aurez, j'espère, bientôt des nouvelles. Au reste, je vous recommande fortement de continuer à me servir de la manière que vous l'avez fait jusqu'ici, et de n'oublier rien pour acheminer les affaires que je vous ai commises; et, comme vous avez encore en main de quoi donner le poids à vos négociations, ma volonté expresse est que vous n'en devez rien épargner, quand l'occasion se présente de l'employer pour la réussite de mes affaires. Vous savez que je vous en ai donné plein pouvoir et pleine liberté, sur quoi vous devez vous régler. Pour vous donner aussi une marque de la satisfaction que j'ai des fidèles et signalés services que vous avez rendus jusqu'ici à moi et ma maison, je viens d'augmenter vos appointements ordinaires de 2,000 écus par an, à compter du 1er du juin qui vient; et pour subvenir aux frais de voyage que vous êtes obligé de faire cette année vers Moscovie, j'ai ordonné à la caisse des légations de vous faire payer 1,200 écus. Tout cela ne me suffit pas encore, et les services fidèles que vous m'avez rendus et que j'attends encore de vous, m'obligent de ne vous laisser point craindre un temps à venir; c'est pour cela que je veux bien vous assurer une pension annuelle de 3,000 écus, que vous aurez, votre vie durant, lorsque vos forces et votre santé ne vous permettront plus de me servir dans le poste où vous êtes, sur quoi je vous ferai expédier une assurance par écrit.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mardefeld berichtet, 6. Februar: „Je viens d'apprendre par un homme de confiance que le baron de Gersdorf avait eu ordre d'offrir la Courlande en guise de dot de la princesse Marie-Anne (vergl. Bd. II, S. 416), ce qui n'aurait été qu'un leurre, vu les difficultés que Sa Majesté Polonaise aurait rencontrées d'accomplir sa promesse." — [2] Der Oberjägermeister Alexei Rasumowski.

1340. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 17. Februar 1744.

Auf expressen Befehl Sr. Königl. Majestät habe hierdurch melden sollen, dass Höchstgedachte Se. Königl. Majestät das verwichenen Sonnabend von Ew. Excellenz eingesandte schriftliche Sentiment über den wormser Tractat[1] wohl erhalten und mit aller Attention gelesen, solches aber gar nicht von Dero Convenienz gefunden hätten, dergestalt, wie Dero eigene Worte waren, dass wenn ein Particulär in seinen eigenen Affairen auf gleiche Art urtheilen wollte, er bald banquerout sein dürfte, und dass also Höchstdieselbe solchem Sentiment vor diesmal nicht folgen würden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1341.

ARTICLES QUI DONNENT LIEU AUX JUSTES APPRÉHENSIONS QUE LE ROI DOIT AVOIR DES DESSEINS PERNICIEUX DE LA REINE DE HONGRIE ET DU ROI D'ANGLETERRE.

1° Lorsque le traité de Breslau fut conclu, les Autrichiens, voyant que le roi de Prusse avait évacué la Bohême et que par conséquent il avait rompu avec ses alliés, lui extorquèrent Troppau et Jægerndorf et lui firent céder encore une infinité d'endroits, situés au pied des montagnes de la Haute-Silesie.[3] Cette cession en soi-même n'est qu'une filouterie qui marque de la mauvaise foi; mais le venin qu'elle cache est plus subtil, le but des Autrichiens étant de se ménager, par la possession des hautes montagnes de Silésie, de Troppau et

ARTICLES QUI DOIVENT RASSURER LE ROI CONTRE LES DESSEINS DE LA REINE DE HONGRIE ET DU ROI D'ANGLETERRE.

[février 1744.][2]

1° On peut objecter à ce premier article que chacun aime à perdre le moins qu'il peut, et que c'est la raison qui a fait escamoter aux Autrichiens tout ce qu'ils ont pu de leurs cessions aux Prussiens. Mais cela ne tranquillise point au sujet des hautes montagnes et des défilés.

[1] Vergl. oben S. 24. Wie von Podewils, hatte der König auch von Borcke ein Gutachten über den Vertrag einfordern lassen. Vergl. Droysen V, 2, 208. 209. — [2] Reflexionen des Königs. Das Original trägt von der Hand des Grafen Podewils den Präsentationsvermerk 3. Juli 1744, ist aber offenbar, obgleich erst an diesem Tage den Ministern mitgetheilt, schon im Februar in Veranlassung ihrer Gutachten über den wormser Vertrag (vergl. die vorige Nummer) geschrieben worden. Vergl. Histoire de mon temps, Œuvres de Frédéric le Grand III, 34. — [3] Vergl. Bd. II, S. 223—237.

de Jægerndorf, un débouché en Silésie pour y pouvoir attaquer le roi de Prusse quand ils le trouveraient de leur convenance. Je ne tire donc nulle autre conclusion de ce premier article que le dessein caché des Autrichiens, en faisant la paix, de *recuperando*.

2° Lorsqu'il s'agit de négocier en Russie la garantie du traité de Breslau, personne n'y suscita plus d'inconvénients que le sieur Villiers,[1] ministre anglais, qui ayant corrompu les Bestushew, faisait naître par leur canal des incidents toujours nouveaux pour empêcher cette garantie. Que conclure de là, sinon que le ministère anglais, aussi double que l'autrichien, ayant conçu le dessein de rompre le traité de Breslau, évitait dès lors toutes les choses qui, dans la suite, auraient pu porter de l'empêchement à l'exécution de leur mauvaise volonté.

2° On peut peut-être répondre que les Anglais croyaient qu'il était nécessaire de maintenir le roi de Prusse dans l'incertitude, pour se le conserver, et qu'ils ont cru de le tenir plus ferme lorsqu'il n'aurait d'autre garantie de la Silésie que la leur; mais, cependant, il y a toujours de la mauvaise foi dans leur procédé.

3° Au mois de janvier de l'année passée, la Prusse négociait à Londres pour aplanir toute sorte de griefs que les maisons de Prusse et d'Hanovre avaient l'une contre l'autre et auxquels le . . . . .[2] de leurs pays donnait lieu. Le lord Carteret amusa le sieur Andrié; le roi de Prusse n'en fut point la dupe, mais le sieur de Podewils le fut, qui écrivit une lettre au Roi dans laquelle il lui marquait que l'intérêt même de l'Hanovre était de voir aplanir ces querelles. L'effet a rendu témoignage à la justesse des conjectures du sieur de Podewils.[4]

3° On peut répondre que les inconvénients de cette négociation sont venus de la part du ministère d'Hanovre, cela paraît même fondé. Mais d'autant plus doit-on se méfier des desseins ambitieux de . . . . .,[3] que l'on sent assez que ses vues vont sur le Mecklembourg, sur l'Osnabrück et sur le Hildesheim, ce qui est entièrement contraire à la politique prussienne.

[1] Gemeint ist Wich. Vergl. Bd. II, 375. 405. — [2] Lücke in der Vorlage, zu ergänzen durch voisinage. Eine Abschrift von Podewils ergänzt: la situation. — [3] Lücke, scil.: celui-ci. — [4] Vergl. Bd. II, 277. 278. 295. 301. 364. 365.

4° Au printemps de l'année 1743, le roi d'Angleterre voulut faire marcher ses troupes dans l'Empire; le roi de Prusse s'y opposa, le lord Carteret assura que l'on n'attenterait rien ni contre la dignité de l'Empereur ni qu'on ne le dépouillerait de ses États.[1] La suite a fait voir la foi que l'on doit ajouter aux paroles du ministre anglais.

4° Cet article est trop clair pour qu'on peut y trouver des couleurs pour le déguiser.

5° L'intrigue du marquis de Botta en Russie[2] pour culbuter l'Impératrice, à quel dessein se pouvait-elle tramer, si ce n'est pour remettre la princesse de Mecklembourg, ou son fils, sur le trône, qui, étant entièrement dévouée à Vienne, aurait en temps et lieu été utile pour abîmer le roi de Prusse? Quelle autre raison cette intrigue pouvait-elle avoir, et à quel autre usage l'Angleterre et l'Autriche auraient-elles voulu se servir de ce changement de gouvernement, si ce n'est pour mater par là le roi de Prusse? Je demande si tant d'intrigues et de cabales ne doivent pas énerver le traité de Breslau.

5° L'on peut peut-être alléguer le parentage avec le prince de Brunswick, pour excuser la trahison de la cour de Vienne; mais de quelque façon que l'on envisage, il est impossible de nier que le but des mauvaises volontés autrichiennes ne regardait le roi de Prusse; car la reine de Hongrie n'est point en guerre contre le Turc; ainsi, elle ne peut se servir de la Russie qu'uniquement contre le roi de Prusse.

6° Plus j'avance en matière, et plus les desseins de ces deux cours commencent à éclore. Le traité de Worms, fait avec le roi de Sardaigne, contient deux articles qui regardent clairement le roi de Prusse, savoir le 2 et le 13.[3] Toutes les subtilités du fin Podewils ne déguisent point la vérité claire et manifeste, contenue dans ces deux articles, et il en résulte clairement que le roi de Sardaigne doit garantir les provinces qui sont

6° On dit que le traité de Worms ne regarde que l'Italie,[4] mais pourquoi y trouve-t-on deux articles qui regardent simplement l'Allemagne? Pourquoi la garantie du traité de Breslau n'y est-elle pas comprise, pourquoi y garantit-on de vieux traités qui y sont contraires? A cela, point de réponse.

[1] Vergl. Bd. II, 318 Anm. 2., 343 Anm. 1., 386. 391. 402. — [2] Vergl. Bd. II, 406 ff. — [3] Siehe oben S. 26 Anm. 3. — [4] Der Haupteinwand der Minister.

sousentendues dans les traités, que la Reine devait posséder selon la Pragmatique Sanction, et que le roi de Sardaigne doit garnir les places d'Italie pour que la reine de Hongrie en puisse tirer ses troupes, pour les employer, à temps et lieu, à reconquérir la Silésie.

7° Que signifie l'alliance que la reine de Hongrie vient de faire avec la Saxe, que signifient les liaisons que le roi de la Grande-Bretagne vient de faire avec le Danemark, si ce ne sont autant d'entraves que l'on veut mettre au roi de Prusse, pour jouer à jeu sûr en l'attaquant?

8° L'on m'objectera, quant au roi d'Angleterre, qu'il n'oserait se déclarer contre le roi de Prusse, à cause de la garantie formelle que le parlement a donnée du traité de Breslau. Je réponds à cela que les garanties des temps modernes sont des châteaux de filagramme, et que d'ailleurs le parti de la cour a tant de supériorité que, par quelques subtilités de grammairien et des guinées, le roi d'Angleterre fera toujours consentir son parlement à tout ce qu'il voudra.

9° On dit que, la paix générale faite, la reine de Hongrie sera épuisée, que ses finances se dérangeront davantage, qu'elle donnera dans la dépense, et que dans dix années elle ne sera pas en état d'agir.

Voilà de ces on-dits admirables pour endormir des enfants, mais point pour en imposer à des personnes raisonnables. Voyons-nous que les finances de la reine de Hongrie aillent mal selon la situation dans laquelle elle se trouve? Voyons-

7° L'alliance avec la Saxe ne signifie pas grande chose; les Autrichiens l'ont conclue par ostentation et les Saxons par faiblesse. L'alliance du Danemark n'est pas dans le même cas, et elle est assurément plus préjudiciable pour la Prusse que l'autre.

8° Il y aurait peut-être quelque chose de mieux à dire; c'est que le voisinage fait que le roi d'Angleterre craint de commettre ses États, se brouillant avec le roi de Prusse. Ce qu'il ne craindrait plus, s'il assemblait un corps de Danois, Hessois etc., dans son pays, avec lesquels il n'agirait que lorsque le roi de Prusse serait suffisamment occupé d'un autre côté.

9° On devrait plutôt dire que les bonnes troupes du roi de Prusse, ses bons arrangements et ses forteresses, joints au coup qu'il a donné à la reine de Hongrie, devraient la faire penser plus d'une fois avant que de l'attaquer. Il n'y a que cela de bon à dire. Mais les Autrichiens sont chimériques, entêtés de leur grandeur, préoccupés de leur nombre, vains de leur fortune, et imbus de leurs alliances; avec de l'orgueil les gens s'éblouissent eux-mêmes et font souvent des actions

nous que ses pays soient épuisés de monde? Voyons-nous que ses ressources de la Hongrie tarissent? Que l'on me dise qu'elle tire de grandes ressources de la Bavière, qu'on me dise que ses pays se trouvent dans un état violent: j'y consens; mais, cependant, ses provinces sont des pays de ressource, et je ne crois pas qu'elle en soit encore à la fin; et, quand même cela serait, — ce que je suppose à faux — l'argent de l'Angleterre et ces nouvelles alliances ne la mettraient-elles pas en état, si tous les ressorts étaient arrangés, d'attaquer le roi de Prusse, la paix faite? A cela, on[2] fait une mauvaise comparaison de la Suède, à laquelle Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, prit Stettin, et qui ne recommença pas la guerre pour s'en remettre en possession. A cela je réponds que la comparaison cloche, et que le roi de Suède était abîmé après la paix faite, et que la reine de Hongrie ne l'est point, et que la puissance de Suède ne doit entrer pour rien en comparaison avec la puissance de cette Reine orgueilleuse, qui se croit outragée, et qui est ferme et vindicative.

On dit encore, et c'est pitoyable, que l'on n'a aucun exemple que la maison d'Autriche ait reconquis des pays qu'elle a perdus. Cela est faux, car elle a rèpris sur les Hongrois souvent des provinces qu'elle leur avait cédées. Mais quand même ce ne serait point, comment peut-on conclure dans les choses casuelles et arbitraires du passé au futur? Si le sieur Bartenstein avait qui ne sont pas raisonnables. Ils s'imagineront que le roi de Prusse sans alliances est trop faible pour s'opposer à eux avec leurs alliés; ainsi, que c'est le temps de l'attaquer pour reconquérir sur lui ce qu'ils ont perdu.

Le sieur de Podewils est comme le comte Sinzendorff, ministre de feu l'Empereur, qui pariait à Vienne que les Français ne feraient pas la guerre, dans le temps même qu'ils avaient passé le Rhin et jetaient les premières bombes à Philipsbourg.[1]

[1] Vergl. Histoire de mon temps, Œuvres II, 5. — [2] Podewils in seinem Gutachten.

dit à Vienne, l'année 1740: Il est faux que le roi de Prusse nous attaque, jamais aucun de ses ancêtres ne nous a fait la guerre, ainsi il ne nous la fera pas — je demande s'il eût eu raison?

10° Je ne fais qu'indiquer dans cet article les vues de la maison d'Autriche sur le trône impérial, sur la primatie dans l'Empire, et les desseins d'ambition du roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, pour s'agrandir, et j'avoue que de tout ceci je ne conclus rien d'avantageux pour le roi de Prusse, s'il laisse faire leur volonté à ses ennemis, qui arrangent une pierre, une après l'autre, et qui avancent pied à pied pour le culbuter.

10° Que serait-ce si, pour achever le tableau, la dignité impériale revenait au duc de Lorraine? Alors le roi de Prusse aurait les trois quarts de l'Europe contre lui.

Le cas exposé, s'en suit la question: que faut-il faire pour se précautionner contre ces dangers qui menacent le roi de Prusse?

Moyens.	Risques.
1° Le moyen le plus sûr, et dont on est le maître, c'est d'avoir une forte et bonne armée sur pied, et les finances bien pourvues.	
2° De faire une alliance avec la Suède et la Russie, défensive, et, si l'on peut, offensive.	2° Si l'on venait à bout de détrôner l'impératrice de Russie, l'alliance de la Suède ne se réduirait pas à grande chose, et le successeur, en cas qu'il épouse une princesse de Prusse, serait assez aventuré avec sa femme.
3° Faire une alliance conditionnelle avec la France, pour reprendre la Bohême sur la reine de Hongrie et la partager entre l'Empereur, la Prusse et même la Saxe, sans quoi la reine de Hongrie reste toujours trop puissante.	3° Combien peut-on se fier à la France, vu la faiblesse de son ministère. Son intérêt est d'abaisser la maison d'Autriche, et elle le souhaite de tout son cœur. Il est vrai qu'en transportant la guerre en Bohême, par les Prussiens et les Impériaux, les frontières du Rhin se trouveraient plus libres; que la France n'aurait pas besoin de faire de si grands efforts; il est même

vrai que la France doit préférer l'abaissement de la maison d'Autriche à sa vengeance contre le traité de Breslau. Mais, si la reine de Hongrie et le roi d'Angleterre offraient un établissement pour Don Philippe en Italie et la restitution de la Bavière à l'Empereur, la France ne sacrifierait-elle pas le roi de Prusse et l'Empereur pour s'attacher davantage l'Espagne, qu'elle a, le plus, raison de ménager, pour son commerce et par son voisinage?

A savoir, si le roi de Prusse pourrait alors lui seul se tirer d'affaire avec la reine de Hongrie et le roi d'Angleterre?

Oui; si la Suède attaque l'Hanovre, il sera assez puissant pour se défaire de la reine de Hongrie.

Mais si une révolution arrivait en Russie?

Il faut espérer que ce gouvernement se consolidera avant que le roi de Prusse commencera à agir.

4° Plus l'on attend, et plus les Autrichiens se renforceront et plus ils trouveront d'expédients pour rendre les entreprises des Prussiens difficiles, ou, pour mieux dire, impraticables; c'est pourquoi il faudrait les attaquer encore l'année 1744.

4° Cela est vrai; mais que l'on considère, en revanche, les troupes nouvellement levées dont on ne peut encore tirer l'usage des vieilles troupes, la supériorité de l'argent anglais sur celui de tous les autres pays, et la faiblesse des Français.

5° Les troupes prussiennes qui ont un an, valent à coup sûr autant que celles des ennemis. La bonne économie prussienne peut faire durer la guerre. autant que les trésors anglais, principalement en pays ennemi; et, quant aux Français, ils entrent pour si peu de chose dans ce plan, qu'à proprement parler, on ne les y doit compter pour rien.

6° Il faut examiner encore une chose: c'est qu'à présent les

Autrichiens sont effectivement en guerre; que, si la Prusse les attaque, ils ne peuvent faire brusquement la paix, que cette campagne s'écoule, que la Prusse a de quoi faire trois campagnes: si elle emploie cet argent actuellement, elle mettra par là les Autrichiens bien bas. Et que, si l'on ne se sert pas actuellement de tous les avantages, le cas sera bien différent lorsque les Autrichiens attaqueront le roi de Prusse, la paix étant générale, ce dernier ne trouvant personne pour faire diversion à la reine de Hongrie, et n'ayant guère plus de ressources qu'il en a actuellement, ou plutôt moins, et les garants de son traité peu ou point disposés de le secourir.

L'on ne doit jamais hasarder le certain pour l'incertain. On tient la Silésie: si l'on recommence la guerre, on remet au hasard ce qui est déjà décidé. Sans compter que le chapitre des accidents est fort vaste, et que la fortune des armes est journalière.

7° Je conviens que ce principe est vrai: *qui sta bene, non se muove;* mais il s'agit de distinguer une sécurité momentanée d'une sûreté réelle. J'ai assez fait sentir que la situation du roi de Prusse n'est qu'un état de suspens, que les projets sont formés contre lui, les batteries dressées, et que l'on n'attend que le moment d'être hors d'embarras, pour s'en prendre à lui. C'est justement ce moment qu'il faut prévenir. La guerre donc qu'il convient que le roi de Prusse fasse, est une guerre forcée, pour prévenir les mauvais desseins de ses ennemis. Je ne dis point de mauvais desseins cachés, mais authentiques, clairs, et qui sautent aux yeux. Si sa situation n'est pas des plus favorables pour attaquer, il doit savoir que, plus il attend, et plus elle deviendra mauvaise, et qu'ainsi de nécessité il faut faire vertu, et couronner l'œuvre de la Silésie en y ajoutant la solidité, et la sûreté à cette conquête.

Eigenhändig.

1342. ARTICLES MOYENNANT LESQUELS L'ON POURRA S'ENGAGER AVEC LA FRANCE.[1]

1° Qu'une alliance défensive avec la Suède et la Russie soit faite.
2° Que la France agisse offensivement contre la reine de Hongrie.
3° Que l'on enlève la Bohême à la Reine.
4° Que le cardinal Tencin soit chargé des affaires d'Allemagne.
5° Que quinze ou vingt mille Suèdois marchent au pays d'Hanovre.[2]
6° Que les parties belligérantes ne fassent point de paix avant que d'avoir enlevé la Bohême totale à la reine de Hongrie et l'avoir réduite à demander la paix.

7° A quelles conditions l'on fera la paix et ce qu'un chacun aura pour sa peine?

Eigenhändig.

1343. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 3. Februar: Belle-Isle habe ihm im Vertrauen mitgetheilt, dass er alles thue, um Tencin und Noailles in ihrer jetzigen für die Sache des Kaisers günstigen Gesinnung zu erhalten; nur ihnen sei die Rückkehr Chavigny's nach Frankfurt zu verdanken.

Potsdam, 18 février 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 3 de ce mois, sur laquelle je vous dirai que vous deviez employer vos soins et votre savoir-faire afin de gagner pour moi le cardinal Tencin et le maréchal de Noailles, que vous cajolerez au possible, et à qui, et surtout au premier, vous ne manquerez jamais de dire quelque chose d'obligeant de ma part, aussi souvent que vous les rencontrerez et que l'occasion s'en présentera.

Federic.

Nach dem Concept.

1344. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 18 février 1744.

Mon général major, comte de Rothenburg, allant en France pour des affaires domestiques qui demandent absolument sa présence, je vous l'adresse pour que, s'il y a des occasions où vous lui puissiez prêter votre assistance, vous ne manquiez pas de le faire.

[1] Gleichfalls Reflexionen des Königs, die in diesen Zusammenhang gehören. — [2] Vergl. oben Nr. 1337.

Et comme je lui ai ordonné de me mander des nouvelles, s'il en trouve d'assez dignes de mon attention, mon intention est que vous lui prêtiez alors votre chiffre, étant persuadé qu'il le gardera assez soigneusement pour que personne que lui ne le voie.

Federic.

Il faut que vous le mettiez au fait des affaires de France, et je vous défends d'écrire le moindre mot de ce qui le regarde ni à Podewils ni au département des affaires étrangères, mais que tout ce qui regardera sa commission passe directement à moi.[1]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1345. AU CARDINAL DE TENCIN A PARIS.

Potsdam, 18 février 1744.

Monsieur mon Cousin. Je n'ai pas voulu laisser partir le comte de Rothenburg sans vous donner par lui des assurances de la parfaite estime que j'ai pour vous. J'espère, Monsieur, que vous voudrez le croire dans tout ce qu'il vous dira en mon nom, et vous prie de croire que je me ferai un plaisir de vous obliger dans toutes les occasions, étant à jamais etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1346. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST [A MOSCOU].

Potsdam, 23 février 1744.

Madame ma Cousine. J'ai reçu avec une satisfaction sensible la bonne nouvelle que vous m'avez marquée par votre lettre du 8 de ce mois, touchant votre heureuse arrivée à Riga, dont je vous félicite de tout mon coeur.

Prenant autant de part, Madame, que je le fais à tout ce qui vous peut intéresser, je me réjouis fort des distinctions éclatantes qui vous

[1] Eine Instruction für Rothenburg liegt nicht vor. In seinem Bericht, Paris 16. März, recapitulirt Rothenburg als die Hauptpunkte der Forderungen, die der König an Frankreich stellt: „1° Déclarer la guerre aux deux puissances maritimes et la leur faire par terre et par mer le plus vigoureusement possible. 2° Envoyer une armée de 40,000 hommes près des États d'Hanovre, pour y pouvoir entrer en cas de besoin. 3° Promettre le plus authentiquement qu'il sera possible de ne point poser les armes sans que le Roi soit paisible possesseur de tout ce qui lui aura été promis. 4° La même réciprocité pour la France, pour les avantages qu'elle aura stipulés pour elle avec le consentement du Roi. 5° La partie supérieure de la Bohême, du côté de la Saxe, en deçà de l'Elbe, pour Sa Majesté, et le peu qui reste à la reine de Hongrie dans la Haute-Silésie. 6° Procurer à l'Empereur le reste de la Bohême avec sa capitale."

ont été faites de la part de Sa Majesté Impériale pendant votre séjour de Riga, et ce qui y s'est passé alors me paraît d'un si bon augure que j'ai tout lieu d'espérer que vos affaires se termineront heureusement et à notre satisfaction commune, ainsi que vous n'aurez jamais lieu de regretter un voyage pour lequel je me suis employé de si bon coeur. Je vous prie, Madame, d'être assurée des sentiments d'estime et de considération avec lesquels je serai à jamais, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1347. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 23 février 1744.[1]

Vos relations du 15 et du 18 de ce mois m'ont été bien rendues, et je suis bien satisfait de la manière dont vous vous êtes pris pour insinuer au sieur de Chavigny tout ce que je vous ai ordonné sur son sujet. Ce qu'il vous a dit des mesures vigoureuses que la France prendra, m'a assez plu, pourvu que l'effet réponde aux promesses, et que la manière d'agir jusqu'à présent du ministère de France ne mette pas de nouvelles entraves à tout ce qu'on a promis au sieur de Chavigny, ce dont j'espère être éclairci en peu de temps par les mesures qu'il prendra pour agir offensivement. En attendant, je ne saurais encore me déclarer sur ce que le sieur de Chavigny vient de vous proposer, avant que le maréchal de Seckendorff ne soit arrivé à Francfort et avant que la cour de Cassel ne se soit expliquée sur l'offre que la France vient de lui faire. C'est pour cela que vous devez encore tenir le sieur de Chavigny en suspens, en lui laissant de l'espérance sur ce qu'il désire, sans pourtant lui dire quelque chose de positif. Vous n'oublierez non plus, si l'occasion se présente, de lui faire sentir quel avantage il y aurait pour moi dans tout ce que la France me propose. Je me remets en tout sur votre fidélité et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

1348. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A MEUSELWITZ.

Potsdam, 29 février 1744.

Monsieur. M'étant ressouvenu que j'avais oublié de vous entretenir, lorsque j'eus la satisfaction de vous voir auprès de moi, sur la proposition que le sieur de Chavigny a faite à Klinggræffen, à savoir

[1] In demselben Sinne schreibt der König auch am 2. März an Klinggräffen.

qu'on pourrait avoir à disposer de l'armée française qui se formera à la Moselle sous les ordres du maréchal de Belle-Isle, pour la faire marcher vers les États d'Hanovre, j'ai cru nécessaire de vous dire encore que selon moi une pareille proposition ne serait pas à refuser, et qu'on devrait au contraire animer le ministre de France, pour que ce projet soit mis en exécution. Je serais d'avis, alors, que le maréchal de Belle-Isle fît semblant comme s'il voulait diriger sa marche vers la Bohême et qu'il se jetât alors tout d'un coup à sa gauche sur le pays d'Hanovre, en faisant prendre le devant à sa cavalerie avec toute la diligence possible, pour l'occuper au plus vite. Je suis avec bien de l'estime et de la considération, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Les nouvelles de Cassel sont bonnes, je souhaite que les autres y répondent.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1349. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD [A MOSCOU].

Potsdam, 29 février 1744.

La relation secrète que vous m'avez faite en date du 17 de ce mois[1] m'est bien parvenue, et j'ai eu la même satisfaction en voyant son contenu que je suis présentement accoutumé d'avoir lorsque je reçois de vos relations; aussi ne saurait-on être plus content de la fidélité et de la dextérité d'un ministre que je le suis de la vôtre, en quoi vous n'obligerez point un ingrat. Les traits que vous me mandez du Vice-Chancelier, tant au sujet des propos qu'il a tenus vers le général Düring qu'au sujet du tour malicieux qu'il a donné à la lettre de l'Impératrice au prince royal de Suède,[2] sont si traîtres et si détestables que je ne puis concevoir l'indulgence qu'on a pour lui; je craindrais même que ce qu'il a dit au général Düring, et ce qu'il a écrit au Prince Royal, ne puisse faire de fâcheuses impressions sur tous les deux et retarder les deux articles qui m'importent tant, à savoir le mariage dudit Prince avec ma sœur, et l'alliance à conclure entre la Suède, moi et la Russie, si je n'espérais que le comte de Wachtmeister sera déjà arrivé

[1] Vergl. oben S. 10 Anm. 1. — [2] Mardefeld hatte unter dem 17. Februar berichtet: „Le tour qui a été donné à la lettre de l'Impératrice au prince royal de Suède (vergl. oben S. 28 Anm. 3) paraît assez équivoque, portant en substance: dass Sie, die Kaiserin, die vorseiende Heirath mit einer Prinzessin aus einem so hohen Hause als das Königlich Preussische sei, nicht anders als approbiren könnten; jedoch überliessen Sie Ihro Königl. Hoheit hierunter nach eigenem Wohlgefallen zu handeln, mit der freundlichen Erinnerung, in Sonderheit dem väterlichen und weisen Rath Ihro Majestät des Königs von Schweden zu folgen." Dem schwedischen Gesandten von Düring hatte Bestushew gesagt, Mardefeld habe unterlassen, die Ansicht der Kaiserin über die vorgeschlagene Allianz einzuholen.

à Stockholm pour informer le Prince Royal des véritables sentiments de l'Impératrice, et que l'arrivée du général Lubras mettra fin à toutes les menées du Vice-Chancelier.

Quant à celui-ci, je trouve absolument nécessaire que vous employiez et le vert et le sec pour le débusquer et le mettre hors de place, étant d'une certitude à n'en pouvoir douter qu'aussi longtemps qu'il sera en place il ne cessera jamais de causer mille chagrins tant à moi qu'à la princesse de Zerbst et de faire mille embarras à l'Impératrice. Il est vrai que, de la manière que vous vous êtes concerté avec la princesse de Zerbst à ce sujet, il est quasi impossible que le coup puisse manquer. Je ne doute nullement qu'on ne pourra faire résoudre la jeune princesse de Zerbst à embrasser la religion grecque, pourvu qu'on s'y prenne d'une bonne manière et qu'on lui laisse en tout cas autant de temps qu'on a laissé sur cela au Grand-Duc.

Je suis en tout de votre sentiment sur le Trubezkoi, vous ferez pourtant à ce sujet tout ce que vous trouverez convenable à mes intérêts. J'aurais bien aimé que vous m'eussiez appris quelque détail sur la séparation de la famille infortunée, et vous n'oublierez point de le faire encore, quand une occasion sûre se présentera. Quant à la décharge générale concernant la distribution des sommes que je vous ai confiées, elle est actuellement expédiée et signée de moi, mais comme je n'ose pas la hasarder avec cette lettre et avant que je sois informé de votre arrivée à Moscou, j'aurai soin qu'elle vous sera envoyée à la première occasion sûre qui s'y présentera, sur quoi vous pouvez compter.

Il y a une chose dont il m'importe de savoir votre sentiment d'une manière tout naturelle et sans me rien cacher; c'est ce que je veux savoir de vous si, après que mon alliance avec l'Impératrice sera conclue et que le cas devait exister que je me visse nécessité de faire la guerre à la reine de Hongrie, si alors, dis-je, je pourrais bien espérer que l'Impératrice, à ma réquisition, me fournît un corps de 15 ou de 20,000 hommes de ses troupes légères, c'est-à-dire de Tartares, de Cosaques et de Kalmouks, pour m'en servir dans pareille guerre, ou si vous croyez que je ne pourrais point réussir dans pareille demande. Sur quoi j'attends votre avis. Au reste, je vous adresse ci-clos ma réponse à la lettre de la princesse de Zerbst, qu'elle m'a écrite sur son arrivée à Pétersbourg.

Federic.

Bravo Mardefeld! encore un coup de collier, et je vous passe pour maître.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1350. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Potsdam, 29 février 1744.

Madame ma Cousine. J'ai eu le plaisir de recevoir la lettre que vous m'avez écrite avant votre départ de Pétersbourg, et je dois vous remercier, Madame, de toutes les choses obligeantes que vous dites sur mon sujet; je me tiens si assuré de votre amitié qu'il ne me reste que de vous prier d'être persuadée de mon juste retour et que, par le tendre intérêt que je prends à ce qui regarde vous et votre famille, je ne manquerai point de faire tout au monde pour soutenir nos arrangements et pour acheminer à une issue heureuse ce que nous avons commencé. Il me tarde à présent d'avoir bientôt des nouvelles agréables de votre heureuse arrivée auprès de Sa Majesté Impériale; et en faisant des voeux pour votre prospérité, je suis avec toute l'estime et toute l'amitié possible, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Il ne me reste, Madame, que de vous prier de vaincre la répugnance de votre fille pour la religion grecque, après quoi vous aurez couronné votre œuvre, vous priant d'être persuadée que mes voeux vous accompagnent dans tous vos pas.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1351. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 2 mars 1744.

Comme l'ambassadeur anglais, Tyrawley, sera apparemment déjà arrivé en Russie, et que je suis tout-à-fait persuadé que ses instructions ne sont autres que de détacher l'Impératrice tant de la France que surtout de moi, de raccrocher la reine de Hongrie avec l'Impératrice, et de faire une alliance entre les Puissances maritimes et la Russie, pour attirer celle-ci dans le parti de la reine de Hongrie, je n'ai pu me dispenser de vous recommander d'être bien attentif à toutes les démarches et négociations de cet ambassadeur; et, bien que je me repose tout-à-fait sur votre dextérité et savoir-faire, néanmoins je ne saurais assez vous recommander de redoubler votre attention à ce sujet, et de faire bien à propos tous vos efforts pour que cet Anglais ne réussisse dans ses vues.

Vous aurez à faire à une partie très forte, et comme cet ambassadeur, en passant par la Haye, a déjà sollicité des ordres auprès du grand-pensionnaire et du greffier de Hollande, pour que leur résident en Russie, le sieur de Swaart, doive aller ne tout de concert avec lui, il n'y a nul lieu de douter que le parti autrichien, danois et saxon ne s'accrochera à lui et qu'on n'épargnera pas ni argent ni intrigues ni quoi que ce soit pour altérer la bonne harmonie qui règne à présent si heureuse-

ment entre l'Impératrice et moi, et pour l'attirer dans un parti contraire. A quoi le Vice-Chancelier, s'il est conservé dans son poste, contribuera de son mieux; mais j'espère que vous ferez à présent votre coup de maître, et que, par l'assistance de la princesse de Zerbst et de vos amis, vous vous mettrez en état de faire avorter toutes les entreprises que mes ennemis déclarés ou cachés voudront intenter contre moi et mes intérêts. Je viens de faire mander à ma cour le frère du sieur Rasumowski[1] et de lui faire le présent d'une tabatière d'or, garnie de diamants, avec mon portrait, de la manière que vous me l'avez conseillé; aussi espéré-je que celui-ci en donnera bientôt des nouvelles à son frère.

Nach dem Concept. Federic.

1352. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 5 mars 1744.

J'ai reçu, avec votre relation en date du 28 du février passé, le projet du traité de l'union confédérale qu'on vous a remis de la part de l'Empereur.

Quoique je comprenne fort bien l'utilité et même la nécessité absolue d'une pareille union, dont l'idée en gros est très bonne pour rétablir les affaires de l'Empereur et pour tranquilliser l'Empire, par une paix stable et solide, je ne saurais pourtant vous cacher que j'ai été extrêmement surpris, lorsque j'ai vu le contenu du projet, l'ayant trouvé couché d'une façon si mal pensée que ni moi ni aucun autre prince de l'Empire n'y pourra jamais souscrire.

Je ne veux point relever ici qu'on y a nommé, dans le dénombrement des contractants, le roi de Suède devant moi, qui pourtant n'y entre que comme landgrave de Hesse. Mais ce que j'ai principalement à objecter contre ce projet est

1° qu'on y a compris d'abord la France comme partie contractante, qui pourtant ne devait accéder que lorsque tout serait réglé, et lorsqu'elle pourrait donner le ton à ce traité par les opérations vigoureuses qu'elle aurait faites préalablement;

2° qu'on y a mis les margraves de Baireuth et d'Ansbach, de même que le duc de Würtemberg, comme parties contractantes, sans être assuré de leur consentement et sans avoir pris en considération que d'un côté ils ne peuvent être d'un grand poids dans cette affaire, et de l'autre côté que la situation de leurs pays est telle qu'ils seraient d'abord envahis et abîmés par les troupes autrichiennes qui sont dans leur voisinage, aussitôt que la reine de Hongrie serait avertie des engagements qu'ils avaient pris, ce qui ne saurait guère manquer, par la com-

[1] Vergl. oben S. 34.

munication qu'on sera obligé de faire de ce traité à tant de cours différentes;

3° que selon l'esprit de ce traité je devrais me commettre gratuitement avec la reine de Hongrie et ses alliés, pour encourir tous les hasards et les risques que peut-être la France ne voudra pas encourir elle-même. Car il serait ridicule de vouloir soutenir que je pourrais entrer dans de pareilles mesures sans porter atteinte à ma neutralité par la paix de Breslau;

4° qu'on se découvre hors du temps sur les desseins qu'on a contre la reine de Hongrie, sans être convenu des mesures nécessaires pour les mettre en exécution avec succès, et que même les mesures qu'on indique dans ce traité sont pour la plupart impraticables.

Par toutes ces considérations donc et par d'autres encore que je ne veux pas détailler ici, mais qu'on remarque aisément quand on examine ledit projet sans prévention, je suis d'opinion qu'il faut se prendre d'une toute autre manière pour parvenir à une ligue ou union confédérale, et qu'il n'y faut aller que tout doucement et pas à pas, de la même façon que les Anglais ont agi avec la Hollande pour la faire entrer peu à peu dans leurs mesures. C'est pourquoi il ne faudra commencer que par un traité d'union confédérale entre l'Empereur, moi, le Palatin et la Hesse, conçu dans des termes tout-à-fait innocents et si généraux qu'on le puisse communiquer à tout le monde, même à la reine de Hongrie, et où il n'entre que les articles dont vous verrez le précis par la feuille ci-jointe.

Après avoir mis ce traité pour base, chacun des contractants pourra faire ses convenances par des articles secrets, et on pourra se concerter en même temps sur les mesures à prendre pour parvenir au but qu'on se propose.

En attendant, on pourra communiquer le traité principal à la Saxe et à l'électeur de Cologne, en les invitant à y accéder, et je suis persuadé que la Saxe, par la forte envie qu'elle a d'être entre les médiateurs des différends sur la succession de l'empereur Charles VI, ne refusera point d'y accéder et entrera même plus avant, si l'on lui peut faire des convenances par un article secret. De la même manière, on pourra faire accéder les autres États de l'Empire, selon les circonstances qui se présenteront.

Quant à la France, il faudra, selon moi, qu'elle n'y paraisse pas plus tôt que lorsqu'elle aura commencé actuellement ses opérations de campagne, et que ses armées agiront vigoureusement vers le Brisgau, et partout ailleurs où il faudra. Ce sera alors qu'elle accèdera, comme garante de la paix de Westphalie, au traité, pour lui donner le ton et le branle.

Voilà de quelle manière je me suis expliqué à peu près vers le comte de Seckendorff, et je suis bien persuadé que l'Empereur sera satisfait de moi, quand le comte de Seckendorff aura eu l'honneur de lui expliquer mes sentiments. En attendant, vous devez expliquer, d'une

manière assez claire, à l'Empereur tout ce que je viens de vous mander, et, en protestant de la sincérité de mes intentions, l'assurer que, s'il agréait mes idées sur le traité d'union, je serais prêt à le signer et à me concerter sur les mesures efficaces pour parvenir au but désiré.

Sur ce que le comte de Bünau et le sieur de Chavigny vous ont dit, que, si je voulais agréer le traité projeté, je pourrais me stipuler par un article secret tel avantage que je voudrais, je veux bien vous dire que, comme ce n'est pas proprement moi qui cherche à entrer dans de nouveaux engagements, c'est bien à eux à s'expliquer sur les avantages qu'on voudra me faire pour m'avoir dans son parti. Et comme je sais d'avance que, si notre traité parvient à sa consistance, ce sera principalement moi qui, après la France, serai obligé de mener le branle, il faut aussi absolument qu'on fasse ma convenance d'une manière proportionnée aux hasards et aux risques que j'y cours.

Quant au sieur de Chavigny, vous pouvez lui donner à entendre d'une manière convenable qu'il ne devrait point croire qu'on ne pénétrât assez le véritable but du traité qu'il venait de proposer, et que j'avais de la peine à me persuader qu'il croyait tout de bon que des gens raisonnables dussent entrer dans ce qu'il venait de proposer, sans prendre leurs précautions et sans avoir préalablement leurs sûretés. Que c'était à la France de donner ces sûretés et d'animer par ses opérations vigoureuses ceux qu'elle voudrait s'attacher; qu'il devrait savoir que je n'ignorais point les grands avantages que la France tirait de son commerce avec l'Espagne, et qu'ainsi le Roi son maître a naturellement les intérêts et l'alliance de l'Espagne bien plus à cœur que la situation et les intérêts de l'Empereur; que le ministère de France est capable, lorsqu'on lui ferait des offres pour des établissements de l'infant Don Philippe et de restituer la Bavière à l'Empereur, de quitter la partie et de planter là tous les princes bien intentionnés de l'Empire qui se seraient embarqués pour les intérêts de l'Empereur et de la France, en les abandonnant à la vengeance de la reine de Hongrie et de l'Angleterre; que par conséquent une sage circonspection demande absolument qu'on se rassure contre de telles appréhensions par des sûretés convenables; que c'est au sieur de Chavigny de montrer les sûretés qu'il pourrait procurer pour me tranquilliser, et que ce serait alors que je pourrais entrer plus en matière. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport sur tout ce que dessus. Et sur cela je prie Dieu etc.

Federic.

Précis eines zu schliessenden Unionstractates.[1]

Nachdem nach Ableben weiland Ihro Kaiserl. Majestät Karl VI. sich wegen der österreichischen Erbfolge bekannter Massen grosse und

[1] Der Entwurf wurde von dem Kaiser angenommen, unter Hinzufügung der unter dem Text bemerkten Modificationen, über die Klinggräffen am 17. März berichtete und die der König durch den Immediaterlass vom 24. März, unten Nr. 1366, guthiess.

weit aussehende Umstände hervorgethan, wodurch nicht nur das teutsche Vaterland in viele bedauernswürdige Bedrängnisse gekommen, sondern auch die Sachen dahin gerathen, dass endlich ein völliger Verfall des Heiligen Römischen Reichs und dessen Systematis, Gesetze und Verfassung zu besorgen, als wollen des Kaisers Majestät, des Königs von Preussen Majestät, des Königs von Schweden Majestät als Landgraf zu Hessen, und des Churfürsten von Pfalz Durchlaucht, aus wohlgesinnetem und patriotischem Eifer vor das allgemeine Wohlsein des werthesten teutschen Vaterlandes und zur Befestigung des Reichssystematis nachstehenden beständigen Unionstractat feierlichst verabreden und schliessen. Und zwar

1) soll der Hauptendzweck und die vornehmste Absicht dieser conföderirten Union sein, das gesammte Heilige Römische Reich in seinen wohlhergebrachten Verfassungen, nach Massgebung des westphälischen Friedensschlusses und anderer Reichsgrundgesetze, aufrecht zu erhalten, die Ruhe und den Frieden in dem teutschen Vaterlande zu retabliren, und die Erhaltung der kaiserlichen Würde, Dignität und Macht zu mainteniren;

2) verbinden sich die Unirten bei der Königin von Ungarn[1] anzutragen, damit selbige zuvorderst Seine jetztregierende Kaiserl. Majestät als das Oberhaupt des Reiches erkenne, und die Reichsarchive, so bis jetzo zu Wien vorenthalten worden, extradire, demnächst aber auch[2] Sr. Kaiserl. Majestät Dero Chur-, Erb- und Patriomoniallande, welche Deroselben wider die unter denen Churfürsten des Reiches ehmals errichtete Union bishero vorenthalten worden, restituire;

3) wollen die Unirten wegen der österreichischen Successionsstreitigkeiten unter sich dahin conveniren, damit diese im Reich bisher vorgewaltete Differenzien durch die gesammten Stände des Heiligen Römischen Reichs entweder in der Güte vermittelt, oder durch rechtliche Entscheidung beigeleget, inzwischen aber, und bis dahin zu gelangen, ein Waffenstillstand[3] zwischen beiden kriegenden Theilen zu Wege gebracht werde.

4) Die unirte Conföderirten garantiren sich einer dem andern alle diejenigen Länder und Possessiones, welche sie wirklich im Besitz haben.[4]

5) Daferne jemand derer Conföderirten dieser Union halber beschweret, vergewaltthätiget oder feindlich angegriffen werden sollte, verbinden sich die sämmtlichen Conföderirten, dem beleidigten Theil sonder einigen Anstand zu Hülfe zu kommen, und mit allen Kräften zu as-

[1] Bemerkung Klinggräffens: „L'Empereur croit ne pouvoir signer une convention où il y aurait *Königin von Ungarn* et voudrait qu'à la place on mît: *bei dem wienerischen Hofe*." — [2] Von dem Kaiser gewünschter Zusatz: „und praeliminariter." — [3] Bemerkung Klinggräffen's: „Le sieur de Chavigny a demandé à l'Empereur qu'on mît: *Ein Generalwaffenstillstand in Teutschland*." — [4] Von dem Kaiser gewünschter Zusatz: „Sr. Kaiserl. Majestät Erbpatrimoniallande, obwohlen sie dermalen widerrechtlich vorenthalten werden, mit eingeschlossen."

sistiren, auch solche Assistenz so lange zu leisten, bis ihm wirkliche und völlige Indemnisation verschaffet werde.

6) Zu Beitretung dieser conföderirten Union sollen die sämmtlichen Churfürsten des Reichs, insonderheit aber das Haus Sachsen und Churköln, invitiret werden, wie denn auch andern Ständen bleibet, solcher zu accediren.

Der Erlass nach der Ausfertigung. Der Précis nach dem Concept.

1353. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

8 mars 1744.

Il y a des lettres de Saxe qui parlent d'une augmentation de cinq régiments que la cour de Dresde aurait résolu de faire. Quoique je n'y ajoute pas foi tout-à-fait, étant assuré que, si pareille augmentation était sur le tapis, il ne pourrait pas être qu'elle ne fût pas venue à votre connaissance, et que vous ne m'en eussiez informé, je veux pourtant que, sans témoigner un grand empressement, vous deviez vous informer soigneusement de ce qui en est, et m'en faire votre rapport. Comme j'irai faire un tour dans la Silésie, vers où je partirai le 13 du courant, et qu'à mon retour vers Berlin je passerai par Peitz, je veux que vous deviez être à Peitz, vers le 29 de ce mois, afin que je vous y puisse parler.

Federic.

Nach dem Concept.

1354. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 9 mars 1744.[1]

Mon Cousin. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre que vous venez de m'écrire en date du 3 de ce mois. Il n'est pas possible qu'on sente plus vivement que je le fais la confiance que Votre Altesse veut bien mettre en moi sur tout ce qui se traite à présent à Francfort entre Elle et la cour impériale; aussi, par un parfait retour de confiance et par l'amitié étroite qui règne entre nous, veux-je bien m'expliquer vers Elle de la manière la plus cordiale sur tout ce qu'Elle désire de savoir sur mes intentions.

Il n'y a personne qui connaisse mieux que Votre Altesse ma façon de penser sur les dangers éminents dont l'Allemagne est menacée, et dont les circonstances sont telles qu'à moins que des États de l'Empire bien intentionnés et patriotes ne prennent des mesures convenables, ménagées avec autant de prudence que de fermeté, il en sera fait de

[1] Durch einen Immediaterlass vom 10. März wird Klinggräffen von dem Inhalt dieses Schreibens in Kenntniss gesetzt.

l'Empereur et de tout le système de l'Empire; c'est pourquoi je me suis donné jusqu'à présent tant de différents mouvements, dont l'unique but a été de maintenir la dignité et la puissance de l'Empereur et de conserver le système de l'Empire dans son ordre. Mon idée a été d'abord d'y parvenir par une association de quelques cercles de l'Empire; mais comme il a été impossible d'y réussir, je me suis prêté à une autre idée, tendante au même but, c'est-à-dire d'une ligue ou union confédérale que le sieur de Chavigny avait proposée, et dont on promit de coucher le plan à Francfort. Il est vrai que, lorsque j'ai reçu de mon ministre à Francfort le plan du traité de cette ligue, j'ai été infiniment surpris de ce qu'on s'y était pris d'une manière si gauche qu'on a actuellement fait, et dont le plan est tel qu'il me semble qu'on ne saurait le caractériser mieux que Votre Altesse l'a fait, lorsqu'Elle le taxe de chaos d'une nature à ne pouvoir jamais prendre consistance, et qui, sur le pied qu'on l'a dressé, effaroucherait plutôt les esprits en Allemagne que les attirerait. Ce sont les mêmes réflexions que j'en ai faites, aussi avais-je, déjà avant que d'avoir reçu la lettre de Votre Altesse, instruit mon ministre à Francfort de représenter à l'Empereur que, de la manière qu'on avait couché le plan en question, ni moi ni aucun autre prince de l'Empire n'y pourrait souscrire.

Comme pourtant l'idée en gros d'une ligue ou union confédérale m'a paru très bonne et fort propre à rétablir les affaires de l'Empereur et à calmer les troubles de l'Empire, j'ai envoyé à mon ministre à Francfort un précis d'un autre plan de ligue ou d'union confédérale, dont Votre Altesse trouvera ci-clos la copie.[1] L'idée que j'ai eue sur ce plan a été qu'il y fallait aller tout doucement et pas à pas, de la même manière que les Anglais ont fait avec la Hollande pour la faire entrer peu à peu dans leurs mesures, et qu'il ne fallait donc commencer que par faire un traité entre quelques États de l'Empire bien intentionnés, conçu dans des termes tout-à-fait innocents et si généraux qu'on puisse communiquer ce traité à tout le monde, même à la reine de Hongrie. Ce traité une fois réglé et conclu, les contractants pourraient convenir alors, par des articles séparés et secrets, tant sur leurs convenances que sur les mesures convenables à prendre pour obtenir le but de ce traité; qu'il fallait, en attendant, inviter la Saxe et la Cologne pour y accéder, de même que d'autres États de l'Empire bien intentionnés, et que, pour la France, il ne fallait pas qu'elle y fût partie contractante et que même elle n'y accédât que lorsqu'elle aurait commencé ses opérations de guerre et lorsque ses armées agiraient vigoureusement partout où il le faut; que ce serait alors que la France accèderait en garante de la paix de Westphalie pour donner le ton à ce traité. Voilà un fidèle exposé de mes idées sur la ligue ou l'union confédérale à faire, tel que je l'ai mandé à mon ministre à Francfort, avec ordre de les expliquer à Sa

[1] Vergl. oben S. 51—53.

Majesté Impériale et de l'assurer que, si ces mes idées étaient goûtées d'elle, je serais prêt alors d'en signer incontinement le traité.

Je laisse aux réflexions de Vôtre Altesse si ce n'est pas la seule voie sûre de relever les affaires de l'Empereur et de l'Empire, et je Lui aurais des obligations infinies, si Elle voulait bien me communiquer confidemment ce qu'Elle pense là-dessus. Du reste, je donnerai mes ordres à mon ministre à Francfort d'aller en tout de concert avec le général Donop, et Votre Altesse peut être assurée que, par les nœuds d'alliance et d'amitié que nous lient ensemble, je ne départirai jamais des intérêts de la Hesse, que je protégerai de toutes mes forces, si, en haine des mesures que nous prenons d'un concert commun, elle devait être attaquée.

Je suis charmé d'entendre que la négociation entamée entre Votre Altesse et le sieur de Chavigny va à sa satisfaction, et j'espère qu'avec l'assistance du bon Dieu nos souhaits communs pour la conservation du système de l'Empire et pour le maintien de son chef réussiront à la fin, que nous verrons encore notre ouvrage couronné et que par là tous les princes bien intentionnés y trouveront leur convenance. Je finis en réitérant à Votre Altesse les protestations de l'estime et de l'amitié la plus parfaite avec laquelle je serai à jamais, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et le très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1355. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 10 mars 1744.

Ayant oui dire que, du temps que l'armée française sous les ordres du maréchal de Maillebois a été en quartiers en Westphalie, quelques officiers ingénieurs, par ordre dudit maréchal, avaient levé sous main des plans bien exacts du pays d'Hanovre, desquels plans on avait composé une carte qu'on avait imprimée à Paris, mon intention est que vous deviez tâcher soigneusement d'avoir un exemplaire de cette carte, et me l'envoyer alors.

Je me souviens que, pendant le temps que je fus en campagne dans la Silésie, le maréchal de Belle-Isle m'envoya les mémoires du maréchal de Turenne, imprimés in octavo et d'un petit volume; ce livre s'étant casuellement perdu depuis ce temps-là, vous direz à la première occasion qui s'y présentera audit maréchal de ma part que, s'il voulait me faire le plaisir de m'envoyer un autre exemplaire de ce même livre, je lui en aurais bien de l'obligation.

Comme le major général de Rothenburg sera apparemment déjà arrivé à Paris, je vous adresse ci-clos une lettre pour lui,[1] que vous lui ferez tenir au plus tôt.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Dieser Brief ist nicht aufgefunden worden.

1356. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Potsdam, 10 mars 1744.

J'ai reçu votre relation en date du 29 février. Je suis assez mal édifié de tout le détail que vous m'y faites des propos que vous avez tenus hors de saison à l'Impératrice douairière; et, si vos ordres ont été de contredire aux bruits mal-fondés qui ont couru sur une invasion que je méditais à faire, mon intention n'a jamais été que vous deviez entrer là-dessus dans de grandes explications, ni en faire un sujet de conférence et de négociation, comme vous avez fait, et dont le succès n'a été autre que de fortifier l'arrogance des Autrichiens et de m'attirer des menaces de leur part sous des paroles couvertes. C'est pourquoi je vous défends absolument de n'entrer plus dans de pareils propos et de ne vous en mêler plus, soit en noir ou en blanc, mais qu'au contraire vous deviez vous appliquer soigneusement d'avoir un dénombrement exact de tous les régiments que la reine de Hongrie a sur pied, et de combien de têtes chaque régiment peut actuellement être, de quoi j'attends que vous me ferez votre rapport bien détaillé, lorsque je vous parlerai à Neisse.

Federic.

Nach dem Concept.

1357. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Potsdam, 10. März 1744.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich habe den wohlgemeinten Antrag und freundvetterliches Erbieten Ew. Liebden wegen Abtretung Dero und des Fürstlichen Hauses Anhalt habenden Rechten und Prätensionen auf das Herzogthum Lauenburg gegen das vorgeschlagene Aequivalent von Lehrau und Wiesigk, wohl vernommen und gehörig in Erwägung gezogen. Ob Ich nun gleich Ew. Liebden geneigte Intention hierbei mit besonderm Dank erkenne, auch aus wahrer für Dero Person und Haus hegender Affection nach dem Exempel Meiner höchstseligen Vorfahren jeder Zeit bereitwillig sein werde, Deroselben Absichten und Gerechtsame überall bei dem Kaiser und das Reich, auch Reichsgerichten, bestens durch Meine gute Officia, so viel nur immer möglich, zu secondiren, damit Ew. Liebden und Dero Haus endlich zur billigen Satisfaction auf convenable Weise gelangen mögen: so finde Ich dennoch bei der gethanen Offerte von Cedirung Dero Prätensiones so viele höchst erhebliche Bedenklichkeiten, dass Ich solche anzunehmen nicht wohl rathsam noch thunlich erachten muss; allermassen Ew. Liebden solches leichtlich von Selbsten aus Erwägung der itzigen delicaten Conjoncturen und was vor Ombrage Mir die Acquisition dieser Gerechtsame überall nothwendig zuziehen würde, einsehen werden. Wie

denn dieses die Sache noch bedenklicher machet, weil Mir bewusst, dass Mein in Gott ruhender Grossvater und Vater dem Hause Hannover den Besitz von Lauenburg garantiret haben, welche Verbindlichkeit nicht aufgehoben worden. Bei diesen Umständen kann Ich nicht anders thun, als dass Ew. Liebden wohlmeinend anrathe, den gelindesten Weg Rechtens und der Negociation wie bishero fortzusetzen, wobei Ich Deroselben versicherter Massen alle erforderte Assistance so viel möglich zu leisten nicht ermangeln will, auch nicht zweifle, dass dadurch der König in Engelland bequemet werden könne, Ew. Liebden und Dero Haus wegen Dero Prätension durch ein Aequivalent an Gelde zu satisfaciren und dadurch die Sache gütlich abzumachen. Ich werde wenigstens bei allen Vorfällen mit Plaisir zeigen, wie Ich mit treuer Amitié bin und verbleibe Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Es thut mir leid, dass ich aus oben angeführten Ursachen Ihre Durchlaucht in diesem Stück keine Willfährigkeit bezeigen kann, allein ich bin feste versichert, dass bei jetzigen Conjoncturen Ihre Durchlaucht zu einer gewissen Satisfaction wegen der lauenburgischen Prätensions kommen können, und worin ich immer erbötig bin, Ihnen mächtig beizustehen, woferne Sie Sich der geringen Ouverturen, welche nach denen Zeitläuften ich Ihnen thun werde, Sich bedienen wollen, und bin ich der gewissen Meinung, der König von Engelland würde dermassen zu zwingen seind, dass er sich würde zugestehen müssen, mit einer ansehnlichen Geldessumme Ihre Durchlaucht zu befriedigen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1358. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 12 mars 1744.

J'ai reçu votre relation en date du 3 de ce mois. Quoique je trouve que le maréchal de Seckendorff a tout-à-fait raison de se défier à la cour de Saxe, je crois pourtant qu'il y a remède à tout, pourvu que les grandes affaires vaillent bien et qu'il y ait une fois un système établi selon mon idée, que je vous ai mandée. Après cela tout, ce qui vous convient de faire, est que vous devez faire expliquer clairement le sieur de Chavigny sur ce que la France demande que je fasse, et sur les convenances et les sûretés qu'elle veut me faire en considération des risques que je pourrais courir en entrant en matière, ce dont j'attends votre rapport. Vous vous montrerez dans cette affaire, non tout-à-fait indifférent, mais d'une manière de laisser entrevoir au sieur de Chavigny quelque lueur d'espérance, pour l'amener qu'il s'explique le premier sur ce que la France désire que je doive faire, et sur les convenances et

les sûretés, qu'elle veut me faire, d'une manière où je puisse être sûr de mon fait et sans appréhensions.

Au reste, j'approuve que vous n'avez point envoyé votre relation au département des affaires étrangères, et vous vous conformerez à ce que je vous ai ordonné là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

1359. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. März: „En conformité des ordres de Votre Majesté, j'ai déclaré cette apres-midi à M. de Rudenschöld que Votre Majesté m'avait chargé de lui dire qu'il pourrait mander à sa cour qu'Elle S'était bien voulu rendre aux vœux du prince royal de Suède, du Sénat et de toute la nation, en accordant au susdit Prince Son Altesse Royale, Madame la princesse Ulrique, sœur de Votre Majesté, pour sa future épouse; que Votre Majesté espérait que le prince royal de Suède et la nation répondraient à la complaisance avec laquelle Elle S'était prêtée à leurs souhaits en cela, par un juste retour de reconnaissance, et que ce serait toujours un puissant motif pour faire désirer d'autant plus à la Suède une alliance étroite avec Votre Majesté pour l'intérêt et le bien réciproque des deux couronnes. M. de Rudenschöld pleurait de joie quand je lui annonçais cette nouvelle, et il en était tellement saisi qu'il ne me répondit d'abord que par des larmes et des paroles entrecoupées." Podewils berichtet weiter über die mit Rudenschöld getroffenen näheren Vereinbarungen.

[Berlin, 12 mars 1744.]

Comme la chose est faite et finie, il n'y aura nulle difficulté d'en parler à la Reine, à ma sœur et au monde. Je crois même qu'il vaut mieux la publier, car c'est le moyen de faire que cela ne pourra plus se rétracter.

Ma sœur demande pour toute condition qu'elle ne soit pas obligée de renoncer à ses parents et qu'elle puisse de temps à autre sortir de Suède pour les revoir; je crois que ce sera un point facile à régler, d'autant plus que le prince de Holstein viendra faire un tour dans ses États d'Allemagne; elle pourrait pour quelque temps venir ici auprès de ses parents.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 12. März) am Rande des Berichts. Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1360. AU COMTE DE BRÜHL, MINISTRE DU CABINET, A DRESDE.

Potsdam,[1] 18 mars 1744.

Monsieur. J'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre par laquelle vous avez bien voulu me recommander les intérêts du comte de Kolowrat,[2]

[1] Wohl verschrieben für Breslau. Das Concept ist von Eichel's Hand, der den König auf der Reise nach Schlesien begleitete. Brühl's Brief ist aus Dresden vom 10. März. — [2] Schwager des Grafen Brühl.

touchant la commanderie qui est venue à vaquer dans la Silésie. Rien ne me pouvant être plus agréable que de voir les sentiments de confiance que vous mettez en moi, je n'aurais point manqué de me déterminer en faveur dudit comte, et de vous donner par là des démonstrations des égards que j'ai pour vous, s'il ne s'était pas trouvés des obstacles insurmontables qui, touchant aux droits de ma souveraineté sur la Silésie, m'avaient obligé d'appuyer la recommandation que j'ai faite moi-même, il y a quelque temps, du comte de Falkenhayn à l'ordre de Malte. C'est ce qui m'a mis dans l'impossibilité de me déclarer cette fois si favorablement que j'aurais souhaité sur la demande dudit comte de Kolowrat, à qui je suis pourtant prêt de donner des lettres de recommandation à l'ordre de Malte, pour qu'il obtienne la première commanderie de grâce qui viendra à vaquer dès à présent dans la Silésie.

J'espère que vous voudrez bien goûter toutes les raisons qui m'ont déterminé d'agir de la manière que j'ai été obligé de le faire, dans le cas présent, et vous prie d'être assuré des sentiments d'égard et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1361. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF.[1]

Breslau, 18 mars 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite de Meuselwitz en date du 4 de ce mois. Malgré la satisfaction que j'ai toujours lorsque je reçois des vôtres, je ne saurais vous cacher que celle-ci m'a donné bien des inquiétudes, par la nouvelle que vous me marquez du dessein que les Autrichiens ont pris d'attaquer les troupes de l'Empereur dans le cercle de Franconie, et dont je crains d'autant plus les suites que je ne connais que trop l'irrésolution et la lenteur extraordinaire avec laquelle on est accoutumé d'aller à la besogne, pendant votre absence de Francfort, pour obvier à un mal si pressant. Vous vous souviendrez qu'entre les propos dont je vous ai entretenu pendant votre séjour à Potsdam, la crainte que les troupes autrichiennes ne tombassent sur celles de l'Empereur avant l'ouverture de la campagne, était justement un des principaux, et que c'était pour cela que je vous ai conseillé d'assembler vos troupes, aussitôt qu'il serait possible, vers un lieu où elles seraient hors d'insulte. Voilà la même raison pourquoi j'ai tant souhaité que vos affaires eussent pu permettre que vous fussiez au plus tôt possible de retour à Francfort, tant pour obvier à tous les hasards dont vos troupes pourraient être exposées, que pour faire les arrangements nécessaires pour la campagne qu'on est à la veille d'ouvrir. Il est vrai que les mesures que vous avez prises pour retirer les troupes impériales de la Franconie, sont fort bonnes, mais je crains infiniment

[1] Der Marschall traf am 20. März in Frankfurt a. M. ein.

pour l'exécution, pendant que vous n'y êtes pas. Il est hors de doute que, si la démarche en question se fait, la neutralité de l'Empire en sera fort blessée, mais vous savez aussi le peu de cas que la cour de Vienne fera de toutes les déclarations et protestations que mes ministres pouvaient faire là-dessus, si le mal était une fois fait, et que ce n'est point mon affaire d'employer jamais de pareilles armes. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie au nom de Dieu de ne perdre plus un moment de travailler sérieusement pour tirer les troupes impériales de toute insulte et de faire réussir les grandes affaires, selon les sentiments que je vous ai expliqués tant de bouche que par écrit. J'attends avec la dernière impatience votre réponse de Francfort et vous prie d'être assuré des sentiments d'estime avec lesquels je suis à jamais, Monsieur, votre très affectionné ami

Je suis fort surpris du long séjour que vous avez fait à Meuselwitz. Je crains que les affaires de l'Empereur n'en souffrent. Vous voyez, Monsieur, que ce que je vous ai dit à Potsdam de la nécessité d'assembler les troupes de l'Empereur avant que les Autrichiens puissent agir, n'était pas tout-à-fait sans fondement. Dans ces conjonctures, un échec pour l'Empereur serait un coup décisif pour les Autrichiens, ainsi, vous ne sauriez assez prendre de précautions pour mettre ces troupes dès à présent en sûreté, car il serait honteux que, dans les circonstances favorables où se trouve l'Empereur, un nouvel échec de Braunau[1] renversât toutes ses apparences et dérangeât tous les desseins des bien intentionnés.

Federic.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1362. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Breslau, 19 mars 1744.

Mon Cousin. La lettre que Votre Altesse vient de m'écrire en date du 14 de ce mois, m'a été bien rendue, et j'y ai vu avec un contentement infini la satisfaction qu'Elle témoigne d'avoir du plan que je Lui ai communiqué; aussi faut-il que j'avoue que je n'en connais point d'autre pour rendre la paix à Allemagne et pour contribuer à maintenir les prérogatives du chef de l'Empire et celles de ses membres, pourvu qu'on s'y prenne selon les idées que j'ai communiquées à Votre Altesse, qu'on mette les mains, le plus tôt le mieux, à l'ouvrage, et que les parties bien intentionnées restent fermes et bien unies, sans s'en laisser détourner par aucune autre considération. Je ne saurais pourtant Lui cacher que j'ai été infiniment surpris, lorsque j'ai vu l'embarras où Votre Altesse paraît d'être sur la démarche que la France vient de faire contre l'Angleterre.[2] Éloigné que je suis de croire que la France voudrait tout

[1] Vergl. Bd. II, 371. — [2] Die Begünstigung der Unternehmung des stuartischen Prätendenten gegen England. Vergl. Droysen V, 2, 243.

de bon penser à détrôner le roi de la Grande-Bretagne et tenter de mettre à sa place le Prétendant, toutes les apparences sont, et je ne saurais envisager autrement l'affaire, que les démonstrations que la France fait paraître contre l'Angleterre, n'ont point d'autre but que d'embarrasser celle-ci sur les opérations qu'elle a médité de faire contre la France et l'Espagne, de donner des alarmes à l'Angleterre et de la tenir en échec, en causant tout au plus par ci par là quelques mutineries dans les îles de la Grande-Bretagne, pour forcer celle-ci et ses alliés de donner les mains à une paix raisonnable.

C'est pourquoi je crois que nous de notre côté n'avons point lieu d'être alarmés sur toutes ces démonstrations, mais qu'il nous faut plutôt continuer d'avoir toute notre attention au maintien du système de l'Empire, en préférant le salut de la patrie à d'autres considérations. Il serait véritablement triste, si des princes bien intentionnés de l'Empire voulaient oublier leurs véritables intérêts de la sorte qu'ils voulussent courir éteindre le feu des maisons d'autrui et abandonner à l'incendie leurs propres; aussi, en fidèle ami de Votre Altesse, je Lui donne à considérer de combien de hasards sa propre maison serait exposée, si, après tous les pas qu'Elle a faits jusqu'à présent, Elle voulait tout d'un coup abandonner ses amis véritables et, sans compter les risques qu'Elle aurait à encourir après que la bataille auprès de Toulon[1] paraît changer bien la face des affaires, Se jeter dans un parti dont le but, point difficile à deviner, n'est autre que de nous imposer tôt ou tard un joug intolérable, et de disposer despotiquement de nous autres princes de l'Empire.

Pour moi, je ne saurais disconvenir à Votre Altesse qu'en zélé patriote je ne me départirai jamais de ce que je dois à la patrie, et que n'irai ni plus ni moins mon train pour le soutien de notre digne Empereur, en arrive ce qui voudra. Je suis trop persuadé de la pénétration et des lumières de Votre Altesse qu'Elle ne saura qu'approuver mes sentiments fermes, et j'ai tout lieu de croire qu'Elle ne Se séparera jamais d'un ami et allié qui avec des sentiments de considération et d'estime sera constamment, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Federic.

Je vous prie, pour l'amour de Dieu et de votre patrie, n'abandonnez point le bon parti dans lequel vous étiez prêt d'entrer; je vous réponds, quoi qu'entreprenne la France, qu'elle ne renversera pas le roi d'Angleterre, et distinguez, s'il vous plaît, le roi de France et l'Empereur. Pourquoi voulez-vous faire souffrir ce dernier des actions du premier? Songez, je vous prie, que vous prêtez le col aux fers que les Autrichiens veulent donner à l'Empire, si vous nous quittez brusquement dans une conjoncture où tout est préparé et réuni pour mettre des bornes à l'ambition démesurée de la reine de Hongrie. Pour moi, quoi qu'il arrive,

[1] 22. Februar 1744.

j'ai pris mon parti de me servir de tous les moyens que la Providence m'a donnés pour soutenir un Empereur que j'ai élu avec tout le corps germanique. Je vous avertis, mon cher Prince, que si vous nous quittez, vous vous exposerez plus que je ne saurais vous le dire, ainsi je vous conjure par tout ce que vous avez de saint et de sacré de ne vous point précipiter dans le parti que je crains que vous ne preniez.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1363. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Neisse, 22 mars 1744.

Je viens de recevoir ici votre relation en date du 27 du février passé, par laquelle j'ai appris avec une satisfaction infinie jusqu'à quel point les deux princesses de Zerbst ont trouvé l'approbation de Sa Majesté Impériale, et les accueils gracieux qu'elle leur a faits.

J'en espère des suites heureuses, et que je viendrai, à la fin, par là au comble de mes souhaits; c'est-à-dire, de voir déplacé le Vice-Chancelier pour ses intrigues détestables, qui ne finiront autrement jamais au grand préjudice de l'Impératrice et de tous ses véritables amis. L'assurance que le sieur de Brummer vous a donnée que l'Impératrice ne s'accommodera pas avec la reine de Hongrie sans en avoir obtenu une satisfaction éclatante ni sans ma concurrence, m'a fait beaucoup de plaisir. Comme il a peu d'apparence que la reine de Hongrie donnera cette satisfaction de bon gré, mon intention est que vous deviez sonder adroitement vos amis sur les sentiments de l'Impératrice, s'il lui serait agréable, ou si elle, du moins, ne serait point contraire, que j'obligeasse la reine de Hongrie par des moyens efficaces à nous donner cette satisfaction. Vous devez même faire sonder l'Impératrice de quel œil elle regarderait, si le cas devait arriver que je serais obligé de rompre avec la reine de Hongrie. Comme il m'importe fort d'être bien instruit des sentiments de l'Impératrice là-dessus, vous n'oublierez point de la faire sonder là-dessus d'une manière convenable et avec toute la précaution requise, et de me faire votre rapport là-dessus d'une manière assez détaillée.

Au reste, je souhaiterais fort que vous puissiez faire disposer l'Impératrice qu'elle fît déclarer aux ministres saxons d'une façon un peu énergique que l'Impératrice ne serait point contraire que la cour de Dresde fît son traité avec l'Empereur et qu'elle souhaitait que cette cour vivait en bonne harmonie tant avec l'Empereur qu'avec moi.

Nach dem Concept. Federic.

1364. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Neisse, 23 mars 1744.

Vos relations du 2 et du 6 de ce mois m'ont été bien rendues, du contenu desquelles j'ai été bien content. Vous pouvez assurer au sieur d'Amelot, si une occasion favorable s'y présente, que, pourvu que la France agisse partout d'une manière sérieuse, elle trouverait sûrement des alliés qui lui prêteraient toute l'assistance possible, au lieu que, si elle restait sur la défensive et qu'on ne penserait point de faire tout de bon la guerre, mais se tirer plutôt hors d'affaire à quelque prix que ce soit, alors elle ne trouverait personne qui se voulût attacher à elle. Au reste, je vous adresse ci-joint deux lettres,[1] que vous ne manquerez pas de faire parvenir à leurs directions.

Federic.

Nach dem Concept.

1365. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A NEISSE.[2]

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 17. März: „J'ai suivi exactement les ordres de Votre Majesté envers le comte de Bünau et le sieur de Chavigny, par rapport à Ses convenances. Je leur ai bien représenté que, comme après la France Votre Majesté devrait naturellement mener tout le branle, et qu'Elle ne cherchait point de nouveaux engagements, ce serait, par une conséquence très juste, à eux à faire des propositions convenables et des convenances proportionnées aux hasards et aux risques qu'Elle y courait."

Die beiden Minister haben dem Gesandten darauf eine Denkschrift übergeben, durch die der Kaiser in die Ueberlassung des königgrätzer Kreises an Preussen willigt und seine eigenen Forderungen beschränken will:

„à la couronne de Bohême, sur le pied où elle sera ou devra être lors de la conquête ou de la cession qui en sera faite; à la Haute-Autriche jusqu'à la rivière de l'Enns d'un côté, et de l'autre celle de l'Inn; à l'Autriche antérieure et ses dépendances; à l'échange du duché de Neubourg et de la principauté de Sulzbach avec la maison palatine, moyennant un équivalent dans les Pays-Bas aux dépens de la cour de Vienne; au droit de garnison perpétuel dans Passau."

[Neisse, 24 mars 1744.]

Les cercles de Kœniggrætz, Bunzlau, Leitmeritz jusqu'à l'Elbe, la seigneurie de Pardubitz, les villes de Chrudim, Czaslau et Kolin, jusqu'à Grulich, ce sont les moindres choses auxquelles je dois m'attendre, et le reste de la Silésie; et si quelqu'un voulait me conquérir un royaume à ce prix, j'en trouverais l'acquisition faite à bon marché.

Pour les convenances de l'Empereur un peu exagérées, le Brisgau avec les villes forestières sont fort bien; la Bohême encore, puisque je peux m'engager à la procurer à l'Empereur, et que j'en puis faire la conquête, mais pour l'Autriche, c'est aux troupes impériales à la prendre; ainsi ne donnons point dans le chimérique, mais dans le possible.

Ensuite, il faudrait séculariser en faveur de l'Empereur Salzbourg et Passau, après la mort des évêques, et faire élire son fils roi des Romains à la pacification générale.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts.

[1] Die Beilagen liegen nicht vor. — [2] Vergl. den Provenienzvermerk zu Nr. 1366.

1366. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Neisse, 24 mars 1744.

J'avais reçu vos deux relations du 7 et du 10 de mois, lorsqu'on est venu me rendre celle que vous m'avez faite en date du 17, par laquelle j'ai vu avec bien de la satisfaction de quelle manière Sa Majesté Impériale a goûté mes idées sur l'union confédérale, telles que je les ai proposées. Les remarques ou plutôt le changement de quelques mots, que l'Empereur a ajoutées au précis du traité de cette union,[1] ne souffrent nulle difficulté et y pourront être insérées de la manière que Sa Majesté Impériale le demande. Je ne serai même point contraire que, selon que le sieur de Chavigny le souhaite, on convienne par un article secret d'inviter la France à accéder au traité d'union confédérale, comme garante de la paix de Westphalie, et je ne manquerai point de vous envoyer le plein-pouvoir nécessaire pour signer le traité en question, d'abord que la France aura commencé à agir. Car il faut que vous sachiez que c'est le point principal et la base de tout ce traité que la France commence préalablement ses opérations de guerre d'une manière vigoureuse, et qu'avant que cela ne soit fait, je ne signerai pas d'une seule lettre le traité en question. Ce que vous ne manquerez pas d'insinuer d'une manière convenable tant à l'Empereur que principalement au sieur de Chavigny.

Sur ce qui est de la déclaration que le prince Guillaume a fait faire par le général de Donop, touchant la prétendue expédition de Dunkerque, il faut que je vous dise que le Prince m'en a donné de pareilles ouvertures. Sur quoi je lui ai fait toutes les représentations humainement possibles, comme vous le verrez par la copie ci-jointe chiffrée de ma réponse que je lui ai faite, de laquelle pourtant vous ne vous servirez point autrement que pour votre seul usage, sans la faire voir ou en donner des copies à qui que ce soit. Et, comme le sieur de Chavigny a fait des déclarations à ce sujet qui me paraissent bien solides, et que le maréchal de Seckendorff va passer par Cassel pour retourner à Francfort, j'espère que nous réussirons à guérir ce prince de ses appréhensions, et qu'on le ramènera dans la bonne voie.

Quant aux sûretés convainquantes que vous avez demandées par mon ordre au sieur de Chavigny, avant que je puisse entrer en matière, aussi bien que pour rassurer tous ceux qui voudront prendre des engagements avec la France, je vous dirai que la preuve la plus parlante de l'intention sincère et ferme de la France et la sûreté la plus convainquante de sa part, sera si elle agit avec vigueur et fermeté par ses armées, et si elle ne se comporte pas de la même manière qu'elle fit

1 Vergl. oben S. 51 Anm. 1.

l'année passée, où dès le commencement elle promit monts et merveilles, et que, nonobstant de cela, le maréchal de Broglie déserta, de la manière la plus ignominieuse, avant l'ouverture de la campagne, les pays de Bavière jusqu'à l'autre côté du Rhin, événement qui mit l'Empereur à deux doigts de sa perte, et qui l'aurait abîmé, si les démonstrations de vigueur que je fis paraître alors aux cours de Vienne et d'Hanovre ne l'en avaient sauvé, et dont je me suis attiré toute leur envie et désir de vengeance.

Vous ne manquerez pas de faire un usage convenable de tout ce que je vous mande, et de me faire votre rapport, afin que tous les points préliminaires réglés, je puisse mettre la main à la conclusion du traité en question et agir efficacement pour les intérêts de notre digne Empereur. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Faites ces insinuations le plus adroitement que possible, et comme si c'étaient vos réflexions, mais que l'on sente simplement là-bas que je ne vous désavoue pas.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Ein von Eichel concipirtes Postscript zu diesem Erlasse erörtert die Frage der preussischen Convenienzen im Sinne von Nr. 1365.

1367. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Neisse, 24 mars 1744.

Monsieur. La lettre que vous m'avez écrite en date du 12 de ce mois, et que je viens de recevoir ici, m'a donné bien de la satisfaction par les sentiments que vous me marquez sur le projet du traité d'union. Tout simple et uni qu'il paraît, j'espère que les intérêts de l'Empereur en iront d'autant mieux, quand une fois les parties seront liées. J'attends à présent vos lettres de Francfort, et j'espère d'apprendre par elles quelque chose de positif sur les propos dont je vous ai entretenu à Potsdam. Je ne saurais assez vous réitérer la crainte que de la part de la cour de Vienne on ne tente quelque chose sur les troupes de l'Empereur, avant même que la campagne s'ouvre. C'est pourquoi je vous prie de n'oublier rien pour les mettre en sûreté, et de ne les point commettre, avant qu'elles ne soient assez formées. Je crois que votre arrivée à Cassel fera infiniment du bien pour confirmer le Landgrave dans les bons sentiments qu'il a eus, et qui en a paru un peu ébranlé par les démonstrations que les Français ont faites comme s'ils en voulaient directement à l'Angleterre. Je vous prie d'être persuadé de la considération et de l'estime dont je ne cesserai jamais d'être, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Les Autrichiens se préparent à marcher, ainsi soyez sur vos gardes.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1368. [RÉFLEXIONS.][1]

[Berlin, 30 mars 1744.]

Pour exécuter mon projet contre la reine de Hongrie, la première chose est d'être bien ancré avec la Russie, pour la faire entrer dans le plan que je me propose, à savoir: culbuter les Bestushew, rappeler Keyserlingk, voir jusqu'à quel point l'on pourra disposer l'Impératrice de pousser sa pointe contre la reine de Hongrie, soit avec quelques milliers de Kalmouks, ou seulement des menaces; obliger la Saxe à concourir à mes vues sur la Bohême, ou du moins à n'y apporter d'empêchement; faire l'alliance avec la Russie et la Suède.

En France, réponse à Rothenburg qu'il s'est trop précipité dans sa commission; qu'il faut de nécessité, avant que je fasse mon alliance avec la France, que celle de Suède et de Russie l'ait précédée, que la France donne une garantie positive de mes autres États, la Silésie principalement; qu'elle me garantisse, positivement et non conditionnellement, le morceau de la Bohême selon le cours de l'Elbe; qu'on y ajoute la seigneurie de Pardubitz, les villes de Kolin, Kuttenberg, Czaslau, Chrudim et Hohenmauth, moyennant quoi je renoncerai à mes prétentions sur la Frise en faveur de l'Électeur palatin, qui alors pourra renoncer au Haut-Palatinat en faveur de l'Empereur. Que la France fasse marcher son armée de la Moselle en Westphalie, pour couper l'électorat d'Hanovre; qu'elle prenne Fribourg, à l'ouverture de la campagne; j'agirai au mois d'août, si tout cela est réglé; de cette façon, j'entrerai avec un puissant corps en Bohême, je prendrai Prague et tâcherai de m'emparer de Budweis, et marcherai avec l'armée vers Pilsen, où nous nous battrons et prendrons, ensuite, les quartiers d'hiver en Bohême, tandis qu'un autre corps prendra Olmütz. Lorsque l'armée autrichienne quitte le Rhin, il la faut d'abord faire suivre par les Impériaux, qui reprendront la Bavière en même temps que nous les battrons.

L'alliance avec l'Empereur et la France va fort bien; mais comment peux-je procurer à l'Espagne les conditions qu'elle demande?[2] Je ne saurais lui prêter la main; tout ce que nous pouvons faire, c'est de pousser jusqu'au Danube et de ne faire la paix que lorsque l'Empereur, la France et moi serons satisfaits. Pour moi, je suis persuadé, qu'une bonne bataille gagnée et une marche vigoureuse de mes troupes et de celles de l'Empereur, les unes aux confins de la Bohême, à l'Autriche, les autres jusqu'à Linz, finirait la guerre.

Ainsi donc, il faut préparer tous les matériaux pour cette alliance, et tenir tout prêt pour que, dès que mon alliance avec la Russie sera faite, on puisse signer tout aussitôt; ce que la France peut aider à

[1] Vergl. Nr. 1369. 1370. — [2] Rothenburg berichtet, Paris 16. März, der vierte Artikel seiner Vorschläge (vergl. oben S. 44 Anm. 1) sei mit der Massgabe angenommen worden, dass er auch auf die Alliirten Frankreichs Ausdehnung finden solle, „c'est-à-dire l'Empereur et Sa Majesté Catholique, pour lesquels la réciprocité aura aussi lieu, touchant les avantages que le roi [de France] aura stipulés pour eux."

accélérer par Chétardie et Lanmarie, en leur donnant des ordres en conséquence.

Je ne vois point en quoi ceci peut altérer les arrangements de la campagne des Français. Je ne puis agir, ces préalables établis, qu'au mois d'août; ainsi la France peut, ceci établi, aller son train, sans que cela ne la déroute en rien.

Rothenburg dit que c'est à présent le temps de m'allier à la France, ou jamais; il ne voit point que cette guerre est bien loin d'être finie; que pour l'abaissement de la Reine la France aura toujours besoin de moi, et que, si mes affaires ne s'arrangeaient pas de façon à frapper le coup cette année, la suivante ne serait pas moins favorable.

Eigenhändig.

1369. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 30 mars 1744.

Vos relations du 27 du février passé, avec celles du 2 et du 10 de ce mois, m'ont été bien rendues, du contenu desquelles j'ai eu en tout et partout une satisfaction infinie, voyant que toutes les affaires dont je vous ai chargé, prennent le train le plus favorable, de manière que je n'ai nul lieu de douter qu'elles ne viendront au but désiré. Je suis fort obligé au sieur de Brummer de l'ouverture qu'il vous a faite sur la sorte des présents qui pourront être agréables au Grand-Duc, et je ne manquerai point de vous adresser au plus tôt possible de ces peintures, telles que Son Altesse Impériale aime le plus. J'ai été charmé de voir de quelle manière l'Impératrice a souhaité que j'accordasse ma sœur, la princesse Ulrique, en mariage au prince royal de Suède,[1] et ce qui m'a mis au comble de ma joie, c'est ce que j'ai déjà prévenu sur cela les désirs de l'Impératrice, ayant accordé actuellement ladite Princesse, ma sœur Ulrique, à l'héritier de la couronne de Suède, comme vous serez déjà averti par le rescrit qu'on vous a expédié[2] sur cela, il y a quinze jours. Vous n'oublierez ainsi point de faire valoir au possible la condescendance que j'ai eue en cela aux demandes de l'Impératrice, et du grand sacrifice que je lui ai fait, m'étant privé par là d'une sœur que je chéris infiniment et qui a fait en partie la consolation tant de moi que de la Reine-Mère, uniquement pour me prêter aux souhaits de l'Impératrice. Vous ne manquerez même pas de m'en faire fête vers la

[1] Mardefeld hatte berichtet, 2. März: „L'Impératrice, après m'avoir dit que, quoique fort éloignée de prescrire quelque chose à Votre Majesté, elle souhaitait pourtant passionnément que Votre Majesté changeât de sentiment et voulût bien donner la princesse Ulrique (statt der Prinzessin Amalie, vergl. oben S. 5) en mariage au prince royal de Suède, me chargea de L'en prier de sa part dans les termes les plus obligeants et les plus pressants" etc. — [2] Aus dem Ministerium, 14. März.

princesse de Zerbst, en lui faisant un compliment de ma part dans des termes les plus obligeants et les plus tendres que vous sauriez imaginer.

Je ne refuserai point le libre passage par mes États des troupes russiennes, si jamais l'Impératrice devait trouver nécessaire d'en envoyer vers le duché de Holstein, pour le soutenir contre les invasions dont les Danois menacent ce duché.

L'assurance que le sieur de Brummer vous a faite que l'Impératrice ne s'accommodera pas avec la reine de Hongrie, sans en avoir obtenu une satisfaction éclatante, ni sans ma concurrence, m'a fait bien du plaisir, et vous devez pousser à la roue pour que l'Impératrice mette en exécution la résolution qu'elle a prise de rappeler Lantschinski et de renvoyer Hohenholtz.

Je viens d'ordonner au sieur Splittgerber de vous remettre 1,000 roubles, comme le second quartier de pension du sieur Lestocq, que vous ne manquerez pas à lui payer, en ajoutant force de protestations d'égard, de confiance et d'amitié que j'ai pour lui. Et comme vous venez de me faire la proposition de gratifier le sieur de Brummer d'une pension annuelle de 4,000 écus courants, je l'agrée infiniment et ne manquerai point de vous faire remettre les sommes nécessaires à cela par le comptoir de Splittgerber. Vous pouvez même faire dès aussitôt l'avance d'un quartier, ou d'autant que vous croyez nécessaire à ce sujet, du fonds en argent que vous avez entre vos mains, et sur l'avis que vous m'en donnerez tout vous sera remis. J'agrée de même qu'aussitôt que le Procureur-Général sera placé dans le département des affaires étrangères, vous lui puissiez offrir une pension annuelle de 4,000 roubles, de la lui payer d'avance, une année, des sommes que vous avez entre vos mains. J'approuve encore que vous ayez donné 2,000 roubles à Sievers, que je trouve très bien employés; enfin, vous êtes le maître de faire tout ce que vous trouvez bon pour mon service. Le présent au frère du favori est fait,[1] et vous ne manquerez point d'empêcher qu'il ne passe point d'ici dans les mains de Saxons.

Quant à certaine lettre que je vous ai envoyée et dont, pour être de trop vieille date, vous me demandez une autre du même contenu,[2] je n'aurais pas manqué de le faire, si je voyais à quelle fin vous pouviez vous en servir, puisque tout son contenu ne roule que sur les dangers qui menacent l'Impératrice, et dont elle, selon vous, se fâche, quand on les leur fait envisager; ainsi vous vous servirez ou de celle que vous avez en mains, ou vous me donnerez des explications ultérieures là-dessus, pour que je vous puisse envoyer alors une autre lettre par un exprès. J'attends votre rapport sur les particularités de l'éloignement de la famille infortunée, et en quel lieu est situé Ranenbourg.[3] Vous ne manquerez point de vous ressouvenir de ce que je vous ai

[1] Vergl. S. 49. — [2] Vergl. S. 17 Anm. 1 und S. 85. — [3] Der nunmehrige Aufenthaltsort der Prinzessin Anna von Braunschweig.

ordonné au sujet de l'homme qui fait la préparation du *Pfundleder*, et au sujet du passe-port pour l'achat de chevaux à faire dans l'Ucraine par le général major Bronikowski.[1]

P. S.

Comme la mauvaise volonté de la reine de Hongrie sur mon sujet se découvre de plus en plus, et que je suis averti de plus d'un lieu, d'une manière à n'en pouvoir douter aucunement, que toutes les démonstrations que cette Reine me fait faire de vouloir observer religieusement la paix qu'elle a conclue avec moi, ne sont que pour me bercer jusqu'à ce qu'elle ait fini sa guerre contre la France, et qu'elle avec ses alliés veuillent tomber alors tout d'un coup sur moi pour m'abîmer, je me vois obligé de vous dire, dans le plus grand secret et sous la condition expresse de n'en faire ouverture à qui que ce soit, ni d'en toucher même la moindre chose dans les relations que vous ferez à mes ministres des affaires étrangères, les circonstances où je suis avec la reine de Hongrie et les mesures que j'ai envie de prendre pour n'en être point abîmé; ce que je fais uniquement pour vous mettre au fait de mes intentions et pour que vous puissiez régler vos négociations là-dessus à la cour où vous êtes. Je n'ai nul lieu de douter qu'aussitôt que la reine de Hongrie aura fini sa guerre contre la France, elle veuille tomber de toutes ses forces et peut-être de celles de ses alliés sur moi. Les preuves que j'en ai aux mains sont trop parlantes, et, outre les avertissements qui me viennent journellement de très bon lieu, le traité qui a été conclu entre la reine de Hongrie et les rois de Sardaigne et d'Angleterre à Worms, y vise d'une manière point du tout équivoque. Pour donc me mettre dans un état de défense contre ladite Reine, et pour même la prévenir, s'il est possible, sur sa mauvaise volonté, de même que pour sauver l'Empire de l'esclavage dont il est menacé, si la reine de Hongrie et sa clique parviennent au bout de leur desseins, je suis résolu de m'opposer au torrent des malheurs qui menacent moi, l'Empereur et l'Empire, si des conjonctures assez favorables s'y présentent. Mais, pour exécuter ce projet avec sûreté, il faut absolument faire préalablement quelques arrangements, que voici:

1° Que je sois bien ancré avec la Russie, soit pour la faire entrer dans le plan que je me propose, ou du moins qu'elle n'y apporte pas d'empêchement. Pour cela, il faudra absolument que vous travailliez avec vos amis de culbuter au plus tôt possible le Vice-Chancelier et de faire rappeler Keyserlingk de la cour de Saxe, qui, outre la partialité extraordinaire pour cette cour, est extrêmement passionné contre moi et est proprement l'auteur de tous les projets que celle-ci a tâché de mettre en œuvre contre moi. Vous tâcherez

2° De passer à la conclusion de la triple-alliance entre la Russie, la Suède et moi, et il faudra voir

[1] Vergl. Bd. II, S. 489.

3° Jusqu'à quel point l'on pourra disposer l'Impératrice de pousser sa pointe contre la reine de Hongrie, soit en m'assistant de quelques milliers de Kalmouks ou seulement de menaces.

4° Étant prêt à obliger la reine de Hongrie pour donner une satisfaction éclatante de l'affront qui a été fait tant à l'Impératrice qu'à moi dans l'affaire de Botta, vous devez vous éclaircir par vos amis si elle veut mettre sa confiance en cela sur moi.

5° Que l'Impératrice oblige la cour de Saxe à vivre avec moi en bonne harmonie et à concourir à mes vues contre la reine de Hongrie, ou du moins à n'y apporter aucun empêchement.

6° Que l'Impératrice déclare de même à la cour de Saxe que celle-ci lui ferait plaisir de vivre en bonne harmonie avec l'Empereur et de faire avec celui le renouvellement du traité, conclu 1733 avec la maison de Bavière.

Voilà les points principaux sur lesquels il vous faudra diriger vos vues, pour y réussir le plus tôt le mieux, et sur lesquels il vous faudra dresser vos batteries; aussi ne manquerez-vous point de me faire votre rapport détaillé sur chaque de ces six points que je viens de vous marquer, en me mandant au plus tôt possible votre sentiment, si vous croyez que j'y puisse réussir, et de la manière qu'il faut me prendre pour parvenir à mes fins.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

1370. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Berlin, 30 mars 1744.

Après mon retour de la Silésie, je viens de recevoir à la fois vos deux relations du 9 et du 16 de ce mois.

[1] Mardefeld antwortet, 19. April: „Je m'aperçois avec chagrin que Votre Majesté sera, pour ainsi dire, dans la nécessité d'entrer en guerre avec la reine de Hongrie, sa mauvaise volonté et encore plus celle de ses alliés, nommément de l'Angleterre et de la Saxe, se manifestant d'une manière si sensible qu'on voit clairement qu'ils épient une occasion favorable pour la faire éclater. Il n'y aurait guère de meilleur moyen pour y remédier et faire échouer leurs dangereux desseins que de procurer un établissement supportable à l'Empereur, qui le rendît à peu près d'une force égale à celle de la reine de Hongrie . . . Les conjonctures présentes semblent y concourir, en ce que Votre Majesté aura le dos libre, étant en liaison avec la Russie et la Suède, et la conquête de Breme et de Verden serait peut-être un appât assez séduisant pour porter la dernière à être de la partie. Cependant ces projets, tout possibles qu'ils sont, seront d'une exécution très difficile. Je ne me rappelle qu'en tremblant la dernière guerre, dans laquelle la France planta l'Espagne d'une manière aussi honteuse qu'impardonnable." Auf Unterstützung durch russische irreguläre Truppen könne der König nicht rechnen; die Kaiserin vermeide alles, was Verwickelungen und Kosten verursachen könne. „On a adopté pour maxime constante d'empêcher que ces peuples, savoir les Cosaques et Kalmouks, ne servent dans les armées d'aucune puissance étrangère, de crainte qu'ils n'apprennent à connaître la différence qu'il y a entre leur état et celui des autres nations." Uebrigens seien dieselben nicht im Stande, den österreichischen Husaren die Spitze zu bieten.

Quoique j'aie été très content du détail que vous m'avez fait sur la situation où vous avez trouvé la cour de France, je suis pourtant fâché de vous dire que, quant aux affaires mêmes, vous vous êtes trop précipité, lorsque vous vous êtes expliqué vers les ministres de la France sur de certaines conditions de ma part; mon intention, à ce que vous vous souviendrez, n'ayant point été de parler le premier, mais de faire parler et expliquer les autres et de les voir venir. Ce qui ne m'aurait pas tant exposé comme je le suis à présent, si l'affaire devait manquer de réussir, et aurait obligé la France de me rechercher, au lieu que, de la manière dont vous vous êtes pris, il paraît que je recherche la France, et que celle-ci se croit par-là en droit de marchander sur les articles que vous lui avez proposés, et d'y ajouter plusieurs choses dont je ne puis point convenir. Par exemple, dans l'article second, qu'elle ne veut faire passer ses troupes en Allemagne que lorsque par les opérations que je dois faire, je me serais attiré toute l'armée autrichienne; dans le quatrième article, l'inclusion du roi d'Espagne pour les affaires d'Italie, etc.

Comme j'espère pourtant que par le savoir-faire que je vous connais, vous sauriez redresser le pas que vous avez fait, je veux bien vous expliquer encore une fois mes intentions sur toute cette affaire de la manière qui suit:

Que je suis intentionné de m'engager avec la France, mais que c'est conditionnellement, savoir:

1° Que l'alliance que je suis prêt de conclure avec la Russie et la Suède, soit préalablement faite, soit pour les faire entrer dans le plan que je me propose, ou, du moins, que ni l'une ni l'autre n'y apporte aucun empêchement; ce que la France peut aider à accélérer par Chétardie et Lanmarie, en leur donnant des ordres en conséquence;

2° Qu'outre la garantie que la France m'a déjà donnée de tous mes États et de la Silésie principalement, elle me promette et garantisse positivement et non conditionellement, outre le petit reste de la Haute-Silésie dont la reine de Hongrie est actuellement encore en possession, mes convenances à faire en Bohême; c'est-à-dire, le morceau de Bohême selon le cours de l'Elbe, la seigneurie de Pardubitz et les villes de Kolin, Kuttenberg, Czaslau, Chrudim et Hohenmauth y ajoutées; moyennant quoi je renoncerai à mes prétentions sur l'Ostfrise en faveur de l'Électeur palatin, qui alors pourra renoncer au Haut-Palatinat en faveur de l'Empereur;

3° Ces préalables établis, je ne puis agir qu'au mois d'août de cette année, les arrangements nécessaires qu'il me faut faire n'étant point prêts avant ce temps-là; ainsi la France, ce préalable établi, peut aller toujours son train, sans que cela ne la déroute en rien;

4° Qu'ainsi la France fasse, en attendant, l'ouverture de la campagne, en prenant Fribourg, et qu'elle agisse vigoureusement avec ses armées tant dans les Pays-Bas qu'en Italie, et qu'elle fasse marcher alors

son armée de la Moselle ou du Main en Westphalie, pour couper les Hanovriens de l'électorat d'Hanovre. Quoique je croie que, si elle marchait tout droit dans le pays d'Hanovre, elle l'aurait au même prix;

5° Que, quand tout sera réglé de cette façon, j'entrerai au mois d'août avec un puissant corps d'armée en Bohême, je prendrai Prague et tâcherai de m'emparer de Budweis, et marcherai vers Pilsen, où je combattrai l'armée autrichienne, si je la trouve dans mon chemin, pour prendre alors les quartiers d'hiver en Bohême. Il ne faut pas oublier qu'en même temps que j'agirai en Bohême, je ferai entrer un corps de 24,000 hommes en Moravie, pour prendre Olmütz;

6° Que mon alliance avec la France réglée sera tenue bien secrète, et qu'elle ne doive être publiée, ne paraisse point comme la raison qui me fait opérer, mais que plutôt le prétexte de mes opérations sera le traité d'union confédérale que je vais conclure avec l'Empereur et quelques autres États de l'Empire pour le maintien de l'Empereur, pour le rétablissement du repos dans l'Empire et pour pacifier l'Allemagne, dont le sieur de Chavigny n'aura pas manqué de mander à sa cour toutes les circonstances;

7° Lorsque l'armée autrichienne quittera le Rhin, il la faut d'abord faire suivre par l'armée impériale, pour reprendre, en même temps que je combattrai celle d'Autriche, la Bavière;

8° De la manière susdite, une alliance avec l'Empereur et la France ira fort bien, mais comment puis-je procurer à l'Espagne les conditions que les ministres de la France me demandent? à quoi je ne saurais prêter la main, ne voulant promettre rien de plus que ce que je puis réaliser. Tout ce que je puis faire, c'est de pousser jusqu'au Danube et de ne faire la paix que lorsque l'Empereur, la France et moi serons satisfaits. Pour moi, je suis persuadé qu'une bonne bataille gagnée et une marche vigoureuse de mes troupes et de celles de l'Empereur, les unes aux confins de la Bohême, à l'Autriche, les autres jusqu'à Linz tandis que les armées de la France agiront en même temps avec vigueur dans le Brabant, au Rhin et en Italie, sans que mes opérations déroutent celles de la France en rien — finirait la guerre, puisqu'on ôtera par là à la maison d'Autriche les ressources pour continuer la guerre.

Quant au dessein que la France a de faire marcher la Suède, je crois qu'elle y réussira présentement assez facilement, à l'occasion du mariage qui vient d'être conclu entre l'héritier de la couronne et entre ma sœur, la princesse Ulrique.

Voilà le précis de mes sentiments, sur lequel vous devez vous régler, et vous concerter avec le sieur de Chambrier sur la manière la plus convenable et la plus sûre qu'il vous faut prendre pour entrer en matière avec les ministres de France, et pour préparer les matériaux pour cette alliance; cela fait, on pourra de la part de la France faire le projet de notre traité et me l'envoyer, pourque j'y puisse acquiescer ou

envoyer un contre-projet, et que, dès que mon alliance avec la Russie sera faite, on puisse signer de part et d'autre.

Sur ce que vous dites dans votre relation, que c'est à présent le temps de m'allier avec la France ou jamais, il faut que je vous dise que cette guerre est bien loin d'être finie, et que pour l'abaissement de la maison d'Autriche la France aura toujours besoin de moi, outre qu'il faut qu'avant que de conclure avec la France, je voie bien clairement de quelle manière celle-ci commencera ses opérations, et si elle agira avec vigueur, ou si elle fait comme du temps passé, c'est-à-dire de rester sur la défensive et d'agir mollement, en tâchant de pousser le temps par les épaules, ce qui ne m'encouragerait guère de conclure avec elle. A quoi j'ajoute que, si mes affaires ne s'arrangent pas de façon à frapper le coup cette année, la suivante ne serait pas moins favorable.

Vous ne manquerez point de me faire à son temps votre rapport détaillé du train que vos affaires ont pris.

Federic.

Mon cher Rothenburg, vous avez été ébloui par la cour de Versailles, et son brillant vous a fait oublier toutes les instructions que je vous avais données de voir venir et d'attendre parler les autres; au lieu de cela, vous avez parlé tout seul, ce qui n'était pas mon compte. Je ne me paie pas de paroles, je veux voir des actions et l'accomplissement de tout le préalable que j'exige, sans quoi je ne me remue non plus qu'une pagode de Péquin de sa niche; prenez tous les matins une poudre blanche et ne vous précipitez en rien. On ne fait pas des alliances comme des parties de plaisir, il y faut un peu plus de précaution.

Federic.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1371. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.[1]

Berlin, 30 mars 1744.

Mon Cousin. J'ai vu par la lettre que vous m'avez écrite la résolution que vous avez prise touchant les troupes hessoises. Je n'entre point dans les raisons que vous avez eues, elles me réduisent au silence. Je suis avec estime etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1372. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 31 mars 1744.

Dites à Rothenburg qu'il s'est trop précipité; que je l'ai envoyé à Paris pour voir et pour entendre, mais qu'il s'est indiscrètement pris

[1] Vergl. unten S. 75.

dans une commission de cette nature, qui demande beaucoup plus de circonspection que de vivacité. Je ne me déterminerai point par les paroles de la France, mais par ses actions; ainsi je veux voir.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Cabinetsschreiben in einer finanziellen Angelegenheit. Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1373. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 31 mars 1744.

Monsieur. Après avoir bien reçu vos deux lettres en date du 24 de ce mois, le comte de Bünau vient de me rendre celle que vous m'avez écrite du 27, avec le plan des opérations pour la campagne future.

Comme cette dernière lettre roule principalement sur trois points, savoir

1° sur la démarche que le prince Guillaume de Hesse vient de faire à l'occasion des desseins prétendus de la France sur l'Angleterre en faveur du Prétendant,

2° sur les convenances à me faire, si j'agissais avec mes troupes en faveur de Sa Majesté Impériale, et

3° sur le plan des opérations —

je trouve nécessaire de m'expliquer vers vous d'une manière tout-à-fait cordiale sur chacun de ces articles.

Quant au premier donc: J'avoue que la démarche que le prince Guillaume vient de faire en faveur de l'Angleterre, m'a d'autant plus disconsolé que j'ai toujours compté ce Prince inséparable des intérêts de l'Empereur et de la cause commune de l'Empire; mais ce qui me frappe le plus, est que, lorsque ce Prince me communiqua, par une lettre en date de 14 de ce mois, ses appréhensions touchant le prétendu dessein de la France en faveur du Prétendant, et que je l'avais rassuré tout-à-fait là-dessus par la réponse que je lui fis, en le priant d'une manière touchante de ne point abandonner Sa Majesté Impériale pour des bruits sans fondement, ce Prince, nonobstant de tout cela, ait fait la démarche en faveur de l'Angleterre et rompu, au grand préjudice de l'Empereur, son traité avec la France si intéressant pour lui; car je suis bien persuadé que Carteret n'entendra point finesse sur l'offre que ce prince lui a faite, mais qu'il le prendra au mot et gardera ces 6,000 Hessois aussi longtemps que la guerre durera. Si j'osais me fier assez aux ministres de l'Empereur qu'ils ménageaient assez les lettres qu'on leur communique, et s'il n'y avait des exemples que des lettres que j'ai autrefois écrites en confidence, avaient été imprimées,[1] j'aurais déjà communiqué à votre cour la lettre que j'ai écrite au prince Guillaume. Cependant, pour vous faire voir tout ce que j'ai remontré à ce prince touchant l'af-

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 392.

faire en question, j'envoie la copie de ma réponse au sieur de Klinggræffen, avec ordre de vous la faire lire, et il me semble qu'après avoir fait toutes ces remontrances, et que nonobstant de tout cela ce Prince ait pris un autre parti, je ne saurais plus lui faire de nouvelles remontrances, pour ne pas risquer d'être la dupe. C'est aussi la raison pourquoi je n'ai répondu à une autre lettre de ce Prince, datée du 26 de ce mois, par laquelle il m'instruisait de la démarche qu'il avait actuellement faite, que d'une manière assez sèche,[1] comme vous verrez par la copie que le sieur de Klinggræffen vous en montrera, et je me flatte encore que cette réponse sèche fera peut-être plus d'effet sur l'esprit du Prince que si je lui avait fait force de remontrances.

Sur ce qui est sur l'article 2, touchant les convenances à me faire, je me remets en cela au sieur de Klinggræffen, qui est parfaitement instruit sur mes intentions à ce sujet, ainsi qu'il ne me reste ici qu'à vous prier de considérer que ce sera moi qui serai obligé de conquérir la Bohême pour l'Empereur, et qu'il n'y a guère apparence que Sa Majesté Impériale ait jamais la Bohême, si je n'y contribue pas de toutes mes forces, et qu'ainsi je puis prétendre de bon droit à des convenances proportionnées aux hasards et risques que j'ai à encourir sur cela, dont je me passerais bien, s'il y avait des autres expédients pour faire avoir la Bohême à l'Empereur.

Quant à l'article 3, par rapport au plan des opérations dont Sa Majesté Impériale demande mon sentiment, et que je doive remplir le vide touchant les marches et entreprises que j'avais dessein à faire, il faut que je vous fasse ressouvenir de ce que je vous ai expliqué à Potsdam, savoir, qu'avant que je pusse entreprendre la moindre chose, il fallait que j'eusse préalablement fait mes affaires avec la cour de Russie et de Suède, et qu'après cela il me faudrait voir si la France agirait tout de bon et avec vigueur par ses armées et de quelle manière elle s'y prendrait. Et ce sont encore les deux articles sur lesquels il faut que je sois assuré, avant que de tôper au jeu, ce qui ne pourra être qu'au commencement ou vers le milieu du mois de mai. Touchant le plan de l'opération même, je n'y trouve rien à dire, sinon qu'il me paraît qu'il y a la même faute d'omission qui s'est trouvée dans tous les plans précédents d'opérations, c'est-à-dire, qu'on n'y a mis que ce qu'on pense de faire, sans avoir pris assez en considération ce que l'ennemi pourra faire en contre; article pourtant qui mérite d'être bien pesé et dont on ne pourra presque point juger, avant que les Français n'aient ouvert la campagne par le siége de Fribourg, pour voir alors les mesures que les Autrichiens prendront, s'ils laisseront prendre cette place, si les Français soutiendront ce siége, et quelles opérations ils feront d'ailleurs et autre part.

Ce qui concerne les opérations que j'aurai à faire, mon sentiment

[1] Vergl. Nr. 1371.

en est qu'après que j'aurai fait mon traité avec la Russie et la Suède, que j'aurai vu les Français opérer avec vigueur, et que je pourrai faire ma convenance avec Sa Majesté Impériale, je commencerai à agir, dans le mois d'août. D'abord que mes troupes commenceront leur marche, il sera nécessaire que la France fasse marcher son armée de la Moselle en Westphalie, dans le pays de Münster et aux environs, pour couper l'électorat d'Hanovre, ou, s'ils veulent faire les choses de meilleure grâce, tout droit dans le pays d'Hanovre.

Il est à présumer qu'aussitôt que j'entrerai avec un puissant corps d'armée dans la Bohême, les Autrichiens retireront leur armée du Rhin et qu'ils marcheront par la Bavière vers la Bohême. C'est pourquoi mon intention est de prendre Prague, de tâcher à m'emparer de Budweis et de Tabor, avant que l'armée autrichienne puisse occuper ces deux postes si avantageux, et de marcher alors vers Pilsen, pour y attendre l'armée autrichienne et la combattre. Tandis que je ferai ces opérations en Bohême, un autre corps de mes troupes entrera dans la Moravie, pour prendre Olmütz et pour inquiéter ce pays, afin que les Autrichiens n'en puissent tirer ni subsistance ni en avoir ressources. Lorsque l'armée autrichienne quittera le Rhin pour venir à moi, il faudra que l'armée impériale la suive alors incontinent pied à pied, pour reprendre la Bavière pendant le temps que je me chamaillerai avec l'armée autrichienne; chose d'autant plus facile à faire qu'il est à présumer que les Autrichiens ne laisseront en Bavière que 8 à 10,000, ou tout au plus 15,000 hommes; et, comme il est à croire que lesdites opérations seront d'un bon succès, mon idée est que les troupes impériales ne doivent cesser d'agir que jusqu'à ce qu'elles ont poussé vers Linz, et j'espère alors d'être en état de marcher vers le Danube, pour y appuyer l'aile droite de mon armée.

Voilà les idées que j'ai de mes opérations et de celles que les troupes impériales auront à faire. J'ai trop de confiance en vous, Monsieur, pour que je ne dusse être tout-à-fait rassuré que vous n'en ferez qu'un bon usage et que vous les ménagerez avec tout le secret possible.

Mais avant que de finir ma lettre, il faut vous avertir encore d'une chose dont personne n'entend mieux les conséquences que vous; c'est ce que j'espère que l'Empereur ne s'impatientera pas ni n'en fera un sujet de griefs, quand mon armée, lorsqu'elle sera entrée en Bohême, y prendra à son temps les quartiers d'hiver, ou lorsque qu'elle en [tirera] des fourrages et autres choses nécessaires pour subsister et se conserver, de même si mes troupes étaient obligées de se faire respecter contre les gens du plat pays, en cas que ceux-ci voulussent prendre les armes contre mes troupes et faire feu sur celles-ci; comme aussi si je me voyais obligé de chasser quelques-uns des plus mal intentionnés de la ville, au lieu desquels l'Empereur pourra placer alors d'autres, qui lui sont bien affidés. Il n'est nullement à douter que dans de pareils cas

le parti autrichien ne dût tâcher de faire parvenir mille criailleries à l'Empereur, pour mettre seulement de la méfiance entre lui et moi; mais je suis trop persuadé des lumières et de la pénétration de Sa Majesté Impériale pour qu'elle veuille ajouter foi alors à toutes pareilles plaintes, ni qu'elle en veuille faire alors un sujet de mécontentement contre moi, étant certain que, pour finir au plus tôt cette affaire, il faudra que j'aie les bras libres d'agir avec toute la vigueur nécessaire, dont pourtant je n'abuserai jamais au préjudice de l'Empereur.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Vous savez, Monsieur, les conditions que je me suis proposées comme des préalables avant que d'agir; ainsi, les articles secrets qui feront la validité de l'alliance et en détermineront l'activité, ne pourront être signés que lorsque nous serons d'accord des conditions essentielles et que les affaires du Nord seront finies totalement. Quant au projet de traité que j'ai envoyé à l'Empereur, je ferai expédier à Klinggræffen les pleins-pouvoirs pour les signer, mais ceux-là ne signifient rien pour le réel, si les articles séparés n'y sont joints.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1374. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 31 mars 1744.

Faites bien usage de tout ceci et tirez de cette cour tout le profit et le parti que ma situation me met en état d'espérer d'eux.

Fr.

Vous recevrez par le premier ordinaire les pleins-pouvoirs pour signer le traité d'union, selon mon projet; mais quant aux articles séparés, il me faut mes demandes accordées, *sine qua non*, et mes sûretés dans le Nord établies, sans quoi je ne saurais agir.

Fr.

Eigenhändige Zusätze unter einem Begleitschreiben zu Nr. 1371 und 1373.

1375. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 1. April, über den Wunsch des französischen Hofes, als Garant des westphälischen Friedens durch einen Geheimartikel des Unionsrecesses zum Beitritt zu demselben eingeladen zu werden. Die Minister rathen in diesem Artikel, die Einladung für den Zeitpunkt in Aussicht zu nehmen ,,que la France commencerait effectivement ses opérations et les pousse-

Potsdam, 2. April 1744.

Ich halte es besser, dass dieser Artikel noch zur Zeit ganz wegbleibe, denn Ich erst sehen muss, was die Franzosen vor Efforts thun und ob sie vigoureux agiren werden, bevor Ich Mich auf Articles séparés ou secrets einlasse.

rait avec assez de vigueur pour que les parties contractantes pussent s'assurer qu'elle prenait sérieusement à cœur les intérêts de l'Empereur et le rétablissement de la tranquillité publique."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1376. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 3. April: Valory ist von Amelot beauftragt, im tiefsten Geheimniss die Mittheilung zu machen „que le Roi Très Chrétien, las de toutes les insultes que l'Angleterre avait faites à la France depuis quelque temps, et pour des raisons qu'on détaillerait dans un manifeste, avait pris enfin la résolution de faire au plus tôt une déclaration de guerre à l'Angleterre, qu'elle paraîtrait incessamment, et qu'on se flattait que Votre Majesté ne désapprouverait pas la conduite de la France, mais qu'Elle la trouverait plutôt conforme à Ses vues, que cependant on espérait que Votre Majesté voudrait bien encore cacher cette ouverture."

Potsdam, 4. April 1744.

Ganz wohl. Ich werde das Secret wohl observiren; er kann dem Marquis Valory wohl finement zu verstehen geben, wie die Confidence, so er Mir machte, so gross nicht wäre, da die vorseiende Kriegesdeclaration der Kron Frankreich gegen Engelland schon in verschiedenen gedruckten Zeitungen enthalten,[1] auch die Kaufleute in Frankreich von dem Ministerio schon vorläufig davon avertiret wären.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1377. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 4 avril 1744.

Comme je souhaite fort d'avoir les cadastres du royaume de Bohême, ou les extraits de quelle manière chaque cercle, ville et villages, de même que les cloîtres et couverts, ont été quotisés pour payer les contributions et autres impositions ordinaires et extraordinaires, pendant le temps que l'armée française occupait ce pays, et que je n'ai nul lieu de douter que le maréchal de Belle-Isle ou le sieur de Séchelles n'aient pris avec soi de pareils cadastres, mon intention est que vous devez tâcher de votre mieux à disposer soit ledit maréchal soit le sieur de Séchelles, afin qu'ils me communiquent sous main, et sans qu'il en soit fait quelque éclat, ces cadastres. J'espère que vous ferez de votre mieux pour me contenter sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Kriegserklärung war am 15. März erfolgt.

1378. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 4 avril 1744.

Comme je vous ai amplement instruit par ma dernière dépêche, que je vous ai envoyée par un exprès, sur mes intentions et sur tout ce que vous aurez à faire pour mes intérêts à la cour où vous êtes, je n'ai rien à y ajouter par la présente, sinon que de vous recommander extrêmement l'affaire de l'alliance à conclure entre moi, l'Impératrice et la Suède, et que vous ne deviez épargner ni insinuations ni dépenses pour qu'on mette les mains à l'œuvre, le plus tôt possible.

Puisqu'il m'importe beaucoup de savoir bientôt ce que j'ai à espérer de l'Impératrice sur tous les points que je vous ai mandés par ma précédente et sur tous les points suivants: 1° sur la réussite de l'alliance en question, et si vous croyez avec apparence que j'en viendrai bientôt à bout ou non, 2° si l'Impératrice se bornera à une simple alliance défensive ou si elle ira plus en avant avec moi, et 3° si elle sera à disposer de faire ces insinuations à la cour de Dresde que je vous ai mandées dans ma susdite dépêche, vous ne manquerez pas de m'en faire un rapport juste et détaillé, en me disant tout net ce que vous en pensez et espérez.

Si le crédit de la princesse de Zerbst est déjà à un point que vous puissiez vous en servir utilement sur ces affaires, vous ne manquerez pas de vous en servir pour pousser bien par là à la roue.

Je vous autorise même qu'en tout cas vous puissiez faire l'offre de ma part à cette Princesse que, pourvu qu'elle voulût s'employer efficacement auprès de l'Impératrice pour que le Vice-Chancelier soit déplacé, et que mes affaires en Russie parviennent bientôt à leur consistance de la manière que je les souhaite, je ferai en sorte que sa sœur, la prévôte de Quedlinbourg, soit élue coadjutrice de l'abbesse à la place de ma sœur, la princesse Ulrique. Proposition pourtant dont vous ne vous servirez pas, avant que vous ne croyez qu'il est d'une nécessité absolue de la faire pour animer d'autant plus fort la princesse de Zerbst d'agir auprès de l'Impératrice.

Outre cela, je laisse à votre considération si vous ne pouviez pas disposer Chétardie à travailler aussi pour l'alliance en question, lorsque vous lui direz en confidence et sous le sceau d'un secret inviolable que je suis sur le point de me raccrocher avec la France et de prendre des mesures avec elle, mais que tout cela ne pouvait parvenir à sa consistance avant que mes affaires ne fussent préalablement réglées avec la Russie et avec la Suède, et qu'il rendrait ainsi un service fort important au Roi son maître, s'il voulait employer son crédit à la cour de Russie, pour que celle-ci se pressât à faire ses affaires avec moi.

Je me remets en tout ceci sur votre prudence et votre savoir-faire, et comme tout ce que je viens de vous dire n'est que pour vous mettre

bien au fait de mes intentions, je laisse à votre considération si vous trouvez convenable d'en faire usage ou non.

P. S.

Aussi ne saurais-je m'empêcher de vous instruire sur une particularité que mon ministre d'État, le comte de Podewils, vient de me mander; c'est ce que le comte de Gyllenborg a mandé à Rudenschöld que, par rapport à l'alliance à faire entre moi et la Suède, lui, Gyllenborg, sentait, ainsi que tous les bien intentionnés, l'importance, l'utilité et même la nécessité de cet objet; qu'on ne demandait pas mieux en Suède que d'y pouvoir parvenir au plus tôt, et que pour lui, Gyllenborg, il y donnerait tous les soins imaginables; mais que dans les termes où on en était avec la Russie, le poids qui déterminerait cette affaire devait nécessairement venir et partir de cette puissance; que jusqu'à présent la cour de Russie n'avait rien proposé de pareil, et qu'il était surprenant que le comte de Wachtmeister, arrivé tout nouvellement de Pétersbourg à Stockholm, n'avait jusqu'à présent fait aucune mention de cette commission; qu'au contraire les ministres de Russie, tant en Suède qu'à Copenhague, et surtout les deux Korff, dont l'un était retourné à présent en Russie, paraissaient dans une dépendance servile de Bestushew, et point du tout bien intentionnés pour moi; qu'il ne fallait pas douter que ce ne fût par la perfidie de ce ministre que les bonnes intentions de l'Impératrice pour une pareille alliance n'étaient pas encore parvenues à la Suède, et qu'on espérait que le général Lubras à son arrivée agirait à cet égard avec plus de candeur; que pour peu que lui, comte de Gyllenborg, fût secondé de la cour de Russie dans cette affaire, il comptait d'y réussir, mais qu'il y faudrait travailler de mon côté auprès de l'Impératrice.

J'avoue que j'ai été surpris que le comte de Wachtmeister, dont vous m'avez fait tant espérer, n'ait été chargé de rien de ce qui regarde cette alliance, ou qu'au moins jusqu'ici il n'en ait point fait usage. C'est pourquoi je veux que vous deviez éclaircir ce mystère d'iniquité, pour approfondir si Bestushew est capable de supprimer et de changer de son autorité les ordres de l'Impératrice et d'en substituer d'autres. Vous n'oublierez point de me faire votre rapport à ce sujet, sur lequel je tâcherai aussi de faire expliquer le général Lubras, quand il sera arrivé à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

1379. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 5. April 1744.

„Da nach der letzteren des Herrn von Mardefeld ad manus erstatteten Relation derselbe grosse Hoffnung giebet, dass wann nur erst

die Vermählung der Prinzessin Ulrike Königl. Hoheit mit dem Kronfolger in Schweden geschehen sein würde, alsdann die Errichtung der bekannten Tripelallianz keine Schwierigkeit finden würde, wie solches die Schweden selbst dem russischen Hofe insinuiren lassen, so haben des Königs Majestät darauf mir allergnädigst befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe nur immer sogleich die erforderliche Pleinpouvoirs ausfertigen und solche dergestalt einrichten lassen möchte, dass der Herr von Mardefeld davon auf alle Fälle Gebrauch machen könnte .... und nicht erst einen so weiten weiten Weg darum schreiben und solche mit Verlust vieler Zeit erwarten dörfte." ....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1380. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 6 avril 1744.

Je viens de recevoir votre relation en date du 16 du mois passé, sur laquelle je n'ai rien à vous dire, sinon que, quant au capitaine Bernhauer, je veux savoir s'il a servi sous l'infanterie ou sous la cavalerie. Dans le premier cas, je ne saurai guère me servir de lui; mais s'il se présentaient des officiers qui ont servi sous la cavalerie ou sous des régiments de hussards, et qui ont la réputation d'être entendus, braves, hardis et entreprenants, je serais bien aise, si vous les engagiez pour mon service. Sur ce qui est des officiers de l'infanterie, je vous dirai pour votre instruction que, s'ils n'ont pas la réputation d'une valeur ou d'un génie extraordinaire pour le métier de guerre, je ne m'en soucierai pas.

Au reste, comme je vous ai mandé par mes précédentes qu'il me tarde à présent de voir qu'on mette la main au traité d'alliance entre moi, la Suède et la Russie, et que je vous ai suffisamment instruit par mes précédentes sur tous les points que je désire qu'ils fussent compris dans ce traité d'alliance, je veux que vous poussiez fort à la roue, afin qu'on commence à négocier sur cette alliance, et que vous sondiez jusqu'où vous pourriez faire agréer de l'Impératrice les conditions que je souhaiterais d'obtenir d'elle.

J'ai même ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères qu'ils vous doivent envoyer les pleins-pouvoirs nécessaires pour entrer en négociation, d'abord que vous croirez les affaires parvenues à une telle maturité que vous puissiez espérer un bon succès de cette négociation.

Federic.

J'attends mon sort de votre habileté et de la réussite de ce que nous méditons.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1381. AU MAJOR GÉNÉRAL BARON DE GOLTZ A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1744.

Je vous suis bien obligé de l'ouvrage que vous venez de faire;[1] il ne sera pas inutile et contribuera à votre gloire comme à votre intérêt. J'ai encore de terribles détails à faire. J'y travaille tous les jours et je vois par expérience que ce n'est pas l'affaire d'un jour que de mettre 100,000 hommes en mouvement. Je compte cependant que je serai prêt pour la fin du mois de juillet, et qu'alors rien n'arrêtera l'exécution de mon plan, que mes négociations secondent merveilleusement. Ce qui me donne pour le présent le plus d'inquiétude, c'est le transport de la farine de Magdebourg en Bohême. Il y a un endroit en Saxe, et je crois que c'est Pirna, où il faut que l'on change de bateaux, ce qui arrête beaucoup le transport. En un mot, c'est un opéra que de calculer au juste les divers mouvements indispensables de tant de ressorts compliqués, et dont il faut qu'aucun ne manque dans l'exécution, afin que toutes les troupes, ainsi que leurs magasins, arrivent à temps. Adieu, cher Goltz, je serai bien aise de vous parler mercredi en huit jours,[2] lorsque je viendrai à Berlin.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1382. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 7 avril 1744.

J'ai bien reçu votre relation du 30 du mois de mars passé, et j'espère que la dépêche que je vous ai faite en date du 30 dudit mois vous sera bien parvenue, de même que le nouveau chiffre que j'ai envoyé au sieur de Chambrier. Comme je vous ai mis au fait sur mes intentions par ladite dépêche, j'espère que vous ne manquerez pas d'en faire un bon usage, et je n'ai rien à y ajouter, sinon que, pour commencer d'entrer en matière sur les engagements que je veux prendre avec la France, mon intention est que le sieur de Chambrier doive faire préalablement un précis de tous les points sur qui mon traité avec la France doit être fait, selon les instructions que je vous ai données; qu'en suite, vous et le sieur de Chambrier deviez négocier sur ce précis avec le ministre qu'on vous donnera pour traiter, et qu'après que vous serez convenus sur un projet du traité à faire, vous deviez m'envoyer ce projet, lequel je vous renverrai alors, avec les pleins-pouvoirs nécessaires pour signer.

J'espère que pendant le temps que cela se négociera, je serai venu à bout de mon alliance avec la Russie, et que je serai mis par là en état de ratifier alors le traité que vous aurez négocié.

[1] Die Beziehung ist nicht erkennbar. — [2] 15. April.

Il y a encore une circonstance qui m'embarrasse, mais dont j'espère de venir à bout; c'est qu'il faut de toute nécessité que je dispose l'impératrice de Russie à faire des remontrances sérieuses à la Saxe, pour que celle-ci ne mette point d'obstacles à mes desseins; car avant que cela soit fait, je risquerais terriblement, si je voulais commencer à agir en Bohême et laisser un ennemi tel que la Saxe derrière moi. Je crois pourtant que l'Impératrice se prêtera fort aisément de faire ces remontrances à la Saxe, et, comme celle-ci dépend absolument de la volonté de la Russie, j'aurai alors les bras libres d'agir comme je veux. Vous observerez encore de recommander aux ministres de la France un secret impénétrable sur le traité que nous irons faire, et que surtout il n'en paraisse rien dans la négociation du traité d'union conféderale qui est sur le point d'être conclu avec l'Empereur et quelques États de l'Empire, dont le sieur de Chavigny aura sans doute informé sa cour. Il est d'autant plus nécessaire de garder un secret inviolable sur mon traité avec la France, que, s'il en transpirait quelque chose mal à propos, cela ne manquerait pas de causer mille travers et embarras, tant à la France qu'à moi, pour l'exécution de notre traité.

Quant à la lettre que vous me demandez pour le roi de France, je ne manquerai pas de vous l'envoyer, aussitôt que je vous renverrai le projet du traité avec les pleins-pouvoirs pour signer. Vous présenterez alors cette lettre au Roi et vous en congédierez en même temps pour revenir ici.

P. S.

Comme il pourrait aisément arriver que, lorsque je serai obligé d'agir contre la reine de Hongrie, les Anglais, en haine de mes engagements avec l'Empereur et avec la France, tâcheraient à troubler le commerce que mes sujets de Silésie entretiennent jusqu'à présent avec les Anglais, de toiles fabriquées en Silésie, soit en défendant tout-à-fait l'entrée en Angleterre, soit en les chargeant de gros impôts, mon intention est donc que vous deviez sonder adroitement et sans éclat des gens entendus au commerce s'il n'y a pas moyen d'établir un commerce de toiles fabriquées en Silésie avec la France, ou plutôt avec l'Espagne, de la manière qu'on pourrait envoyer directement en Espagne ces toiles, pour que les marchands espagnols les débitassent alors soit en Espagne soit en Amérique, en tirant eux-mêmes le profit que les Anglais ont retiré jusqu'à présent de ce négoce. Vous vous informerez même de quelle manière il s'y faudrait prendre pour établir un pareil commerce, et ne manquerez pas de m'en faire votre rapport détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

1383. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 7 avril 1744.

La ci-close est la réponse que je viens de faire sur la lettre du comte de Rothenburg qu'il m'a écrite en date du 30 du mois passé. Vous ne manquerez pas de déchiffrer ce qui y est en chiffre, et de vous bien concerter avec lui, sur tout ce que je lui ai ordonné. Lorsqu'on viendra à coucher le projet du traité que je vais faire avec la France, vous ne manquerez pas de bien examiner ce projet et d'être fort attentif, pour que rien ne soit exprimé dans ce projet d'une manière équivoque ou à double sens, afin que tout mal-entendu puisse être évité par là. Vous m'enverrez à son temps ce traité par un exprès, avec une relation bien détaillée sur tout ce dont vous croyez qu'il faut que je sois averti. Je me remets là-dessus uniquement sur vous et votre zèle connu pour mes intérêts, et vous assure encore une fois que vous ne travaillerez pas pour un ingrat. J'espère que le nouveau chiffre que je vous ai envoyé par un courrier, vous sera bien parvenu, et que vous auriez examiné avec soin si les enveloppes n'ont pas été touchées chemin faisant. Le sieur Splittgerber vous fera payer par ses correspondants la somme de mille écus pour l'usage que j'ai marqué dans la lettre au comte de Rothenburg,[1] qui ne manquera pas de vous dire le reste.

Federic.

Nach dem Concept.

1384. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 8 avril 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 19 de mars, vient de m'être rendue, par laquelle j'ai appris avec bien du plaisir les apparences qui sont que l'Impératrice fera du changement dans son ministère et qu'elle se défera par là de son ministre infidèle, le vice-chancelier d'à présent; aussi espéré-je d'apprendre bientôt de quelle manière cela se sera mis en exécution. Je me flatte de même que les insinuations dont le sieur de Lestocq s'est chargé, touchant la triple-alliance, auront eu le succès désiré, et que vous serez mis par là en état de mettre incontinent les mains à l'œuvre, pour mener cette affaire à sa perfection, le plus tôt le mieux. Sur ce que vous me dites dans le post-scriptum de votre relation par rapport aux troupes irrégulières que j'ai souhaité d'avoir en cas de guerre avec la reine de Hongrie,[2] je vous dirai pour votre instruction que, premièrement, il y aura à voir de quelle manière la cour de Vienne se conduira par rapport à la satisfaction qu'on demande dans l'affaire de Botta.

[1] Für den Ankauf von Gemälden; diesen Brief an Rothenburg siehe Œuvres de Frédéric XXV, 532. — [2] Vergl. auch oben S. 70 Anm. 1.

Après cela, il faut que vous sachiez que, si je souhaite d'avoir de l'Impératrice de ses troupes irrégulières, ce n'est point du tout pour le cas que j'en fais, ni pour tirer des avantages de ces gens-là, ni pour en augmenter mes forces, mais uniquement pour avoir, pour ainsi dire, le nom de la Russie auprès de mon armée, pour en imposer aux autres puissances et pour faire voir à elles et surtout à la Saxe que l'Impératrice soit dans mon parti. C'est pourquoi je ne me soucierais point du nombre de ces troupes, et qu'un couple de régiments, soit dragons russiens, soit troupes irrégulières, me suffiraient. Vous verrez donc s'il y a moyen d'en avoir, en quoi vous vous règlerez pourtant sur les circonstances qui se présenteront.

Les deux points principaux que je désire de la Russie sont 1° que mon traité avec elle et la Suède parvienne au plus tôt possible à sa consistance, et 2° qu'après cela l'Impératrice fasse insinuer d'une manière énergique à la cour de Saxe que celle-ci ferait plaisir à l'Impératrice, si elle vivait en bonne harmonie avec l'Empereur et surtout avec moi, et qu'elle, c'est-à-dire la Saxe, ne serait point contraire ni s'opposerait aux mesures que je trouverai nécessaires pour le soutien de la dignité de l'Empereur et pour ramener une paix solide dans l'Empire. Ce dernier article m'importe infiniment, puisqu'il n'y a guère à douter que, par l'ascendant que la Russie a sur la Saxe, et par la dépendance servile où celle-ci est par rapport à la Russie, la Saxe sera tenue bridée et ne se pourra point opposer à mes entreprises. Ainsi vous devez employer tout votre savoir-faire pour réussir sur cet article; vous n'oublierez point en même temps ce que je vous ai ordonné touchant Keyserlingk à Dresde, et de quelle nécessité qu'il est qu'il en soit rappelé, puisque sans cela, avec toute la bonne volonté que l'Impératrice aurait au sujet susdit, nous ne ferions que de l'eau claire. Vous trouverez ci-joint l'enveloppe ou couvert à cachet volant que vous avez demandé pour y remettre certaine lettre,[1] et le courrier porteur de celle-ci vous apportera de nouveaux chiffres, puisque je crains que ceux dont vous vous êtes servi ne puissent être pénétrés par la longueur du temps que vous vous en êtes servi.

Federic.

Nach dem Concept.

1385. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.[2]

Berlin, 11 avril 1744.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté sera sans doute déjà informée, par les rapports du comte de Seckendorff, que la négociation dont j'avais

[1] Vergl. oben S. 68 Anm. 2. Mardefeld antwortet, 30. April: „S'il y a apparence d'en tirer l'utilité désirée, je ferai usage de la lettre de Votre Majesté.“ Die Ueberreichung des Briefes unterblieb. — [2] In Abschrift an den Herzog und die Herzogin von Gotha, mit zwei Begleitschreiben von demselben Tage.

chargé mon grand-maréchal, le comte de Gotter, pour détourner le duc de Saxe-Gotha de ne pas engager ses troupes au service des Hollandais, n'a pas eu tout-à-fait le succès que j'en avais espéré, mon ministre n'ayant pu arriver à la cour de Gotha qu'après que l'engagement avec la République y fut déjà pris, et que même on en eut signé la capitulation.

Je suis d'autant plus fâché de ce contretemps que, selon le rapport du comte de Gotter, le Duc, en donnant les mains à cet engagement, a bien moins suivi ses propres inclinations qu'il n'a cédé aux pressantes instances de la cour britannique, n'ayant pu résister aux désirs ardents d'une puissance avec laquelle il se trouve lié par des nœuds aussi étroits que ceux qui l'attachent à la maison royale d'Angleterre; que d'ailleurs il a protesté à mon ministre de conserver un dévouement parfait pour Votre Majesté Impériale et de vouloir contribuer, tant à la diète de l'Empire qu'en toute autre rencontre, tout ce que lui permettaient ses circonstances et les ménagements où elles le réduisaient, pour avancer Ses intérêts et Ses avantages, qu'enfin, pour preuve de la sincérité de ses protestations, il a donné même au comte de Gotter l'espérance et la promesse éventuelle de faire son possible pour retenir le régiment de dragons, compris dans la capitulation, sous prétexte de la difficulté de trouver des chevaux pour le mettre en état de marcher.

Telle étant la situation de l'affaire, je m'en remets aux lumières de Votre Majesté Impériale s'il ne serait pas plus convenable à Ses intérêts de dissimuler avec le Duc et de faire semblant de recevoir comme valables ses excuses et raisons, que de lui marquer du mécontentement, lequel ne servirait après tout, dans les conjonctures présentes, qu'à le rebuter et à l'attacher plus étroitement au parti opposé, ou du moins à affaiblir les bonnes dispositions où il paraît se trouver envers Votre Majesté Impériale. Il me semble même que ce serait le moyen de les fortifier et de gagner entièrement l'affection de ce Prince, s'il plaisait à Votre Majesté Impériale de lui accorder d'une manière marquée l'honneur de Sa protection dans les affaires qui sont du ressort du Conseil Aulique de l'Empire, particulièrement en ce qui regarde la future succession de Saxe-Meiningen, affaire qui lui tient extrêmement à cœur et qui n'intéresse pas moins ma propre maison, en égard au pacte de confraternité dont elle est liée avec celle de Saxe. Cela m'engage de recommander l'affaire très instamment à Votre Majesté Impériale, et je le fais avec d'autant plus de confiance que le Duc et moi nous ne demandons que justice prompte et impartiale, le cas en question étant clairement décidé dans la capitulation impériale; ce qui n'empêchera point que je ne prenne pour mon compte l'attention que Votre Majesté Impériale voudra faire en cette rencontre à la prière du duc de Gotha, et que je ne Lui aie autant d'obligation que si ce n'était qu'une affection de pure grâce; obligation que je tâcherai de reconnaître en toute occasion par des marques réelles de l'attachement sincère avec lequel je suis,

Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1386. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 11 avril 1744.

Je vous adresse l'incluse au sieur Thierrot,[1] que vous ne manquerez pas de faire parvenir à sa destination. Comme vous m'avez mandé par vos relations précédentes qu'il se pourrait bien arriver que le roi de France fît en personne la campagne auprès d'une de ses armées, soit en Flandre soit autre part, je veux bien vous avertir que, si ce cas devait arriver, mes intérêts demanderont absolument que vous suiviez alors le Roi, pour être toujours à portée de savoir précisément et de m'informer de ce qui se passera alors, et s'il y aura même pendant le cours de la campagne des chipoteries ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

1387. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE DOHNA A VIENNE.

Potsdam, 11 avril 1744.

Votre relation en date du 1er d'avril m'a été bien rendue, et le détail que vous me faites dans son post-scriptum, touchant les fortifications d'Olmütz, m'a donné beaucoup de satisfaction. Vous n'oublierez point d'employer le vert et le sec et toute industrie humaine de me faire avoir un plan exact des susdites fortifications, avec l'autre que je vous ai demandé à Neisse. Je donnerai mes ordres, afin que les 30 ducats que vous avez avancés pour mon service, vous soient remis, de même que les 315 écus que vous avez dépensés en frais de voyage vers Neisse.

Au reste, vous n'avez qu'à vous tranquilliser sur la lettre du cabinet que je vous ai écrite en date du 10 du mois de mars passé. De la manière que vous vous êtes expliqué dans la relation que vous venez me faire au sujet de l'affaire qui a été traitée dans ma dite lettre, je suis content de vous, et lors même que je vous écrivis cette lettre, ce n'était point tant pour vous marquer mon indignation, mais plutôt pour vous instruire sur ma façon de penser par rapport à l'affaire qui fut en question.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Die Beilage liegt nicht vor.

1388. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 11 avril 1744.

Comme vous êtes assez instruit combien il m'importe que les négociations dont je vous ai chargé réussissent à mon souhait, et que plusieurs de mes desseins se règleront sur le succès que vos négociations auront, il serait superflu de vous recommander derechef d'employer tout votre savoir-faire pour réussir 1° dans le déplacement du Vice-Chancelier et le rappel de Keyserlingk; 2° sur l'alliance à conclure entre moi, la Russie et la Suède et sur la garantie expresse de la Silésie; 3° sur les démonstrations que je souhaite que l'Impératrice fasse pour seconder mes vues, et 4° sur les remontrances énergiques que je désire que l'Impératrice fasse à la cour de Dresde, pour que je ne trouve pas celle-ci dans mon chemin et qu'elle se prête plutôt à vivre avec moi en bonne harmonie; mais tout ce que j'ai à vous dire par la présente est que vous ne devez point épargner de l'argent pour vous aider à arriver bientôt au but que je désire. Si le fonds d'argent que vous avez en mains ne devait pas suffire à cela, j'aurai soin de le rafraîchir, et je viens d'ordonner qu'on parle au banquier Splittgerber, pour qu'en tout cas il vous fasse crédit auprès le comptoir de Pétersbourg jusqu'à la somme de 50,000 écus.

Federic.

Nach dem Concept.

1389. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 11 avril 1744.

Les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 4 de ce mois, m'ont fait bien du plaisir, et j'ai vu avec satisfaction les arrangements que vous avez faits pour rassembler les troupes impériales sous le canon de Philipsbourg. Comme j'ai eu des nouvelles certaines que les troupes autrichiennes se sont mises, pour la plus grande partie, en marche, j'avoue que je ne suis pas encore hors d'inquiétude sur le sort de celles de l'Empereur; et c'est pour cela que je vous prie encore une fois de faire toute la diligence possible pour mettre, le plus tôt le mieux, les troupes de l'Empereur hors d'insulte, et même de ne les exposer point, jusqu'à ce que les Français auront commencé à agir. Ce sera alors que vous pourriez vous montrer, mais avant cela il faudra, selon moi, éviter très soigneusement de commettre les troupes impériales avec celles d'Autriche. Je suis même d'opinion que, quand vos troupes seront auprès de Philipsbourg et que les Autrichiens devraient venir sur elles, qu'on prenne alors plutôt le parti de faire passer l'armée impériale au delà du Rhin que de les exposer à quelque malheur. Il y va trop du salut de l'Empereur pour que les troupes ne soient point

exposées au hasard; ainsi, je suis persuadé que vous ferez tout au monde, pour les assembler le plus tôt possible et les mettre en sûreté. Je vous prie de croire que je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1390. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 11 avril 1744.

J'étais sur le point d'accuser vos deux relations du 28 et du 30 du mois de mars, lorsque le courrier m'a bien apporté celle que vous m'avez faite en date du 4 de ce mois, et je ne veux pas douter qu'à l'heure qu'il est vous n'ayez reçu la dépêche dont j'ai chargé le jeune comte de Bünau à son retour, de même que celle avec les pleins-pouvoirs pour signer le traité de l'union confédérale. Vous ne manquerez pas de m'informer sur tout ce qui se sera passé à ce sujet, et de la manière dont la cour impériale se prendra pour faire signer ce traité par l'Électeur palatin et le prince Guillaume de Hesse. J'approuve fort la manière dont vous vous êtes pris sur l'article des convenances à me faire, et que vous ayez choisi le comte de Seckendorff, préférablement au sieur de Chavigny, pour faire parvenir à l'Empereur mes intentions sur ce sujet. Je suis d'autant plus satisfait de votre procédé que par là et par les réflexions particulières auxquelles vous vous êtes tenu, vous avez effectué qu'on se soit expliqué le premier, et que vous les avez vu venir, sans que j'y ai été commis en aucune manière.

Cependant, comme j'ai vu, par le mémoire que le sieur de Chavigny vous a envoyé, et dont vous m'envoyez l'original, de quelle manière celui-ci s'est expliqué sur les convenances qu'on me veut faire, de même que sur les points fondamentaux de l'union qu'on désire, il faut que je m'explique à mon tour là-dessus, savoir

1° Que, quant à l'article des cessions que l'Empereur me fera en Bohême, j'ai cru nécessaire de vous envoyer la carte ci-close, dans laquelle j'ai marqué de ma main propre, par la ligne que j'ai tirée, les cessions que je demande, après le cercle de Königgrätz, des cercles de Bunzlau et de Leitmeritz. Sur quoi vous remarquerez que tout ce qui est, depuis Grulich jusqu'à Königgrätz, en deçà de la ligne, fera ma convenance, et que, depuis Königgrätz jusqu'aux confins de la Saxe, le cours de l'Elbe fera ma barrière, ainsi que tout ce qui est de l'autre côté de l'Elbe, restera à l'Empereur, quand même ce seraient des dépendances du cercle de Königgrätz ou de Bunzlau, hormis les villes de Pardubitz et de Kolin, qu'il faut me céder encore, et dont je ne puis me passer. De cette manière, il n'y aura à craindre ni contesta-

tions ni mélange de domination, et j'espère que les États de Bohême ne s'y opposeront pas plus qu'ils ne l'ont fait lorsque la reine de Hongrie me céda la Silésie avec le comté de Glatz; aussi, si l'opposition des États de Bohême doit être comptée pour quelque chose, il sera fort à craindre que l'Empereur n'ait jamais de la Bohême ni en tout ni en partie.

2° Que vous pourriez bien chipoter encore sur la cession des villes de Kuttenberg, Czaslau, Chrudim et Hohenmauth, mais que, s'il n'y a pas moyen de les obtenir de bonne grâce, vous laisserez tomber cette affaire.

3° Qu'au moyen de ces cessions, je me chargerai de faire l'expédition de la conquête de la Bohême et de mettre Sa Majesté Impériale en possession de cette couronne, et la lui garantirai, bien entendu toujours que Sa dite Majesté me garantisse réciproquement toutes mes conquêtes sur la maison d'Autriche,

4° de même que la partie de la Haute-Silésie que la reine de Hongrie a gardée par le traité de Breslau, que je tâcherai d'ajouter à mes conquêtes.

5° Que, quant aux 10,000 hommes de mes troupes que je dois joindre à l'armée de l'Empereur pour faire la conquête de la Haute-Autriche, il faut que je vous dise qu'il m'est impossible de m'y prêter, par les considérations suivantes, savoir que je serai obligé d'agir avec une puissante armée en Bohême et avec un autre corps en Moravie, et qu'il me faudra garder ce qui me reste de troupes tant pour couvrir mes pays de toute insulte, que principalement pour tenir la Saxe en respect; qu'au reste, je n'envie point à l'Empereur qu'il devienne maître de la Haute-Autriche, qu'au contraire, notre convention faite, j'y contribuerai de tout mon possible, mais que je ne saurais stipuler expressément quelque chose là-dessus ni y opérer directement, ne me voulant charger de rien de plus que de la conquête de la Bohême; aussi est-ce dans ce sens que je vous ai instruit dans ma dépêche du 24 du mois passé.

A l'égard de la sécularisation des deux évêchés, je me conforme tout-à-fait aux sentiments de l'Empereur, et trouve très bien pensé qu'on ne touche pas cette corde, pour ne pas alarmer les Catholiques.

Après vous avoir donc expliqué tout ce que j'ai cru nécessaire pour votre instruction à ce sujet, et dont vous ne manquerez pas de faire un bon usage, je veux bien vous dire encore que, quoique j'aie déclaré même au comte de Seckendorff que les articles secrets de notre traité ne sauraient être signés de moi que lorsque j'aurai vu les Français opérer avec vigueur, et lorsque j'aurai fait mes affaires avec la Russie et la Suède, je crois néanmoins qu'aussitôt que l'Empereur se sera déclaré finalement sur tout ce que dessus, vous pourriez commencer d'abord à faire coucher le projet des articles secrets et me l'envoyer, afin que je puisse ou les agréer, ou m'expliquer sur ce que j'aurai à y remarquer encore.

J'espère que pendant ce temps-là mon alliance avec la Russie sera venue à sa maturité, et que je pourrai alors vous envoyer les pleins-pouvoirs nécessaires pour signer ces articles secrets. Vous n'oublierez point que, lorsqu'on couchera ces articles, vous serez bien attentif qu'il ne s'y glisse pas d'équivoques ou de mots à double sens, mais qu'on s'y explique d'une manière claire et nette pour obvier à tout sujet de contestation et de chicanes.

Sur ce qui est de l'électeur de Cologne, je suis toujours d'opinion qu'il est fort nécessaire qu'on ait toute l'attention possible pour lui, afin qu'il ne se laisse point entraîner dans le parti contraire, quoiqu'il faille absolument lui faire un secret de notre affaire.

Au reste, j'ai été surpris de voir ce que le général Donop vous a voulu dire en confiance sur les sentiments du prince Guillaume, au sujet des 12,000 hommes de troupes étrangères de France qui doivent joindre l'armée de l'Empereur, chose que je crois pourtant si nécessaire que, si la France n'avait fait cette offre d'elle-même à l'Empereur, j'aurais été obligé de solliciter moi-même la France là-dessus. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Comme vous trouverez deux lignes marquées dans la carte ci-jointe, il faut que je vous dise pour votre instruction que la première ligne, qui commence depuis Wildenschwert et va jusqu'à Kolin, est proprement cette langue de pays sur laquelle je vous ai dit que vous deviez chipoter encore, pour voir si on veut se prêter de me la céder contre une cession de mes droits sur la succession d'Ostfrise, pour contenter l'Électeur palatin pour la cession du Haut-Palatinat à l'Empereur. Mais, en cas que vous voyiez qu'on ne veut point s'y prêter de bonne grâce, la seconde ligne, qui commence aux environs de Grulich et va jusqu'aux limites de la Saxe, est l'ultimatum de ce qu'on doit me céder, la ville de Kolin et la seigneurie de Pardubitz y comprises.

Nach der Ausfertigung.

1391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 12 avril 1744.

Le vieux prince d'Anhalt-Dessau, feld-maréchal de mes troupes, m'ayant écrit qu'il y avait des affaires fort intéressantes à lui qui l'obligeaient de faire un tour, à ce qu'il s'explique, vers les environs de Francfort-sur-le-Main et peut-être vers Francfort même, et m'ayant demandé un congé de trois ou quatre semaines pour cela, sans vouloir s'expliquer sur l'objet qui l'y mène, sinon qu'il m'a écrit que c'était pour une affaire qui lui importait plus de 100,000 écus, je viens de lui accorder la permission demandée.

Comme il est sur le point de partir, et que je suis fort curieux d'être exactement instruit de quoi il s'agira proprement dans ce voyage, et des cours que ce Prince fera pendant son séjour de Francfort ou aux environs, mon intention est que vous le deviez faire observer de bien près, et, sans témoigner de l'empressement, veiller avec attention sur ce qu'il négociera là, de même que sur toutes ses allures et sur les personnes qu'il fréquentera pendant le temps qu'il sera dans vos contrées. Vous ne manquerez pas de m'en faire en son temps votre rapport.

P. S.

Aussi, comme ce Prince paraît être fort prévenu qu'il y aura des États de l'Empire qui souhaitent de former une armée de sécurité, comme il l'appelle, dans l'Empire, et qu'il ambitionne extrêmement d'avoir alors, comme doyen des maréchaux de l'Empire, le commandement de cette armée, ayant déjà fait de fortes instances auprès de moi de m'intéresser à ce sujet pour lui, ma volonté est que, s'il venait à vous en parler, vous deviez lui faire force de compliments, en l'assurant par des paroles vagues que vous êtez assez instruit sur mes démarches pour que vous deviez vous employer dans tout ce qui pourrait lui faire plaisir. Mais vous ne devez le payer que de paroles et tâcher de lui donner le change, en observant de bien près ses autres menées. Il serait aussi en vain, si je voulais m'employer pour lui à ce sujet, puisque vous ne savez que trop qu'une prétendue armée de sécurité n'est que des châteaux en l'air; en attendant, il faut le bercer de bonnes paroles, selon que les circonstances le permettront.

Federic.

Nach dem Concept.

1392. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. April 1744.

Der König befiehlt, dem Grafen O. Podewils im Haag mitzutheilen, „dass woferne binnen Zeit von höchstens vier Wochen von den Generalstaaten kein Gesandter nach Berlin gehen würde, solches gedachtes Herrn Grafen von Podewils Rappell sein und er nur sogleich seine Anstalt machen sollte, um von dort zurück zu kommen. Des Königs Majestät haben Sich bei dieser Gelegenheit geäussert, dass solchenfalls Sie den Schwager von Marteville, den bekannten Ammon, mit einem Charakter als Resident nach dem Haag senden und dadurch Sich mit den Holländern ratione des Marteville parificiren wollten.“

An Mardefeld soll geschrieben werden, „dass Sr. Königl. Majestät nicht in den Sinn gekommen wäre, jemalen so wenig in Lithauen als

in Polen Güter zu kaufen,[1] Sie dergleichen auch in Ewigkeit nicht thun und denjenigen, so Ihr nur einen Antrag deshalb thun wollte, als einen Insensé ansehen würden, daher nichts absoluter falsch wäre als was man der Kaiserin deshalb insinuiren wollen, und dass Se. Königl. Majestät dasjenige, so darunter geschehen, nicht anders als einen infamen Kunstgriff und grobe Calomnie dererjenigen ansähen, welchen daran gelegen wäre, der Kaiserin Soupçons gegen Se. Königl. Majestät beizubringen und dadurch die gute Harmonie und Freundschaft zwischen beiden zu alteriren."

An den Grafen Beess in Dresden befiehlt der König zu schreiben „wie Höchstdieselbe von seinen letzten Relationen nicht allerdings zufrieden wären, denn er viele Sachen darin meldete, davon Se. Königl. Majestät nicht viel wissen möchten, hergegen nichts von Sachen schrieben, woran Höchstderoselben gelegen wäre; und also sollte er interessantere Berichte thun, ex. gr., was er meinte, was der König von Polen eigentlich in Polen vornehmen wollte, ob das Ministerium sich flattirte, eine Conföderation daselbst zu Wege zu bringen und ob der König darunter zu reussiren gedächte? Was man sich in Dresden vor Hoffnung mache von der vorgewesenen Augmentation von der polnischen Armee? Was man sonsten etwa wegen Polen vor Vues habe? Ob die Holländer zu Dresden um Truppen gegen Subsidien sich gemeldet hätten? Was dorten von Sr. Königl. Majestät gesaget würde? Wie der sächsische Hof die Vermehrung der Fortificationswerke zu Peitz und dass Se. Königl. Majestät daran arbeiten liesse, ansähe, und ob er deshalb Ombrage habe oder es indifferent ansähe? Was sie zu den jetzigen Umständen in Russland sagten? Was sie etwa in Dresden dagegen machinirten? und allerhand dergleichen interessante Sachen mehr, darauf er selbst denken sollte."

Beess soll den König von Polen bis Fraustadt begleiten, falls sich derselbe aber auf längere Zeit nach Warschau begiebt, nach Berlin kommen und in diesem Falle durch seinen Secretär aus Dresden berichten lassen.

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1393. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 9. April, über den Stand der Angelegenheit der englischen Schuldforderungen auf Schlesien. Die Directoren des londoner Consortiums haben sich bisher geweigert, über die im Juli 1743

Charlottenburg, 13. April 1744.

Man muss nochmals darum schreiben und einen Versuch thun, wie weit man wegen einer Quittung oder sonsten kommen könne.

[1] Es war nach Mardefeld's Bericht vom 23. März der Kaiserin von Russland gemeldet worden, dass der König die Herrschaft Dobrowna in Lithauen gekauft habe, auf welche die Kaiserin Ansprüche hatte.

zurückbezahlte Summe[1] zu quittiren, und behaupten „que ce n'est pas dans leur pouvoir, sans se rendre responsables envers les propriétaires des actions qui restent encore à payer, étant obligés, en vertu de leur charge fide-commissaire, de faire une distribution égale, entre tous les intéressés, de tout l'argent qui leur rentre en payement de cette dette."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1394. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Charlottembourg, 14 avril 1744.

Madame ma Cousine. J'ai été extrêmement touché, lorsque la triste nouvelle de la dangereuse maladie dont la Princesse votre fille a été attaquée, m'est parvenue.

Prenant autant d'intérêt que je fais à tout ce qui vous regarde, mon affliction sur ce cas inopiné aurait été encore plus grande, si je n'étais pas consolé par l'espérance que la jeunesse de cette chère Princesse, avec les tendres soins que vous employerez pour elle, la pourront encore tirer d'affaire. Aussi fais-je des voeux au Ciel pour la conservation de la précieuse vie de cette digne fille de vous. Je ne saurais douter que le baron de Mardefeld vous aura déjà annoncé le mariage qu'on vient de concerter ici, de la Princesse ma sœur Ulrique avec votre frère, Monsieur le prince royal de Suède, dont je me félicite d'autant plus que par là nos intérêts seront encore plus resserrés. Je renouvelle avec plaisir les assurances de l'amitié et de l'estime avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

J'ai tremblé, Madame, pour votre charmante fille; à présent, Dieu soit loué, je reprends courage, et mes vœux ne vous quittent jamais.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1395. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Charlottembourg, 14 avril 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 23 du mois de mars passé, n'a pas laissé de m'affliger sensiblement, lorsque j'y ai vu ce que vous me mandez de la maladie dangereuse dont la jeune princesse de

[1] Vergl. Bd. II, 371.

Zerbst a été attaquée; et quoique j'aie commencé à respirer, puisque je n'ai reçu depuis aucune estaffette de vous, ce qui m'assure que son état va mieux, je ne suis pourtant pas hors d'angoisses avant que je n'aie reçu de vos nouvelles sur le parfait rétablissement de cette chère Princesse.

Vous n'oublierez pas de témoigner à la Princesse sa mère, en lui présentant de ma part la lettre ci-jointe, la part que je prends à son affliction sur cet accident inopiné, et que je fais des vœux au Ciel pour ne pas nous priver d'une Princesse qui fait l'unique consolation et espérance de personnes que j'estime et honore infiniment. Vous ferez pareillement un compliment convenable là-dessus tant à l'Impératrice qu'au Grand-Duc.

Les assurances que vous me donnez que l'Impératrice ne tôpera point aux propositions que le lord Tyrawley pourra lui faire pour l'entraîner dans le parti mal intentionné, m'a fait plaisir, et le tour que vous avez pris pour faire quelque présent au sieur de Sievers est très bien pensé; aussi approuvé-je parfaitement la dépense que vous avez faite à ce sujet, et vous en tiendrai compte. Je suis persuadé qu'aussitôt que les circonstances le permettront, vous ne perdrez pas un moment pour travailler à faire réussir les quatre points que je vous ai mandés par ma dépêche que le dernier courrier vous aura apportée.

Nach dem Concept. Federic.

1396. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 18 avril 1744.

J'ai été au comble de ma joie lorsque j'ai vu, par la relation que vous m'avez faite en date du 26 du mois de mars passé, que l'état de la santé de la jeune princesse d'Anhalt-Zerbst s'est changé si sensiblement avantageusement qu'on la croit, grâce à Dieu, absolument hors de danger de la vie, et je n'ai nul lieu de douter à présent qu'elle ne se remette bientôt entièrement. Vous ne manquerez pas d'en féliciter, à la première occasion qui se présentera, en mon nom par des compliments convenables, tant Sa Majesté Impériale que la Princesse mère, de même que la jeune Princesse, en y ajoutant les protestations les plus positives de ma constante amitié et de mes attentions pour elles. L'Impératrice a raison d'être indignée de la joie que les ministres saxons ont fait paraître au sujet de la maladie de la Princesse, et je n'aurais point cru que ces gens-là n'auraient pas pu mieux cacher leur malin vouloir. En attendant, la colère que l'Impératrice en a témoignée, m'a fait plaisir, et je vous connais trop habile pour que je dusse douter que vous ne deviez tirer profit dudit mécontentement contre les ministres saxons. Au reste, j'ai été frappé lorsque j'ai vu par vos relations ordinaires l'extrême effronterie avec laquelle le Vice-Chancelier continue

de se jouer de l'Impératrice et de ses intérêts les plus essentiels, et il m'est impossible de croire que son indulgence pour de pareils tours de fripon puisse durer plus longtemps. Aussi serez-vous d'autant plus convaincu par là combien il est nécessaire que ce méchant homme soit éloigné et mis hors d'état de nuire tant à l'Impératrice qu'à mes intérêts. Je ne saurais pas assez vous recommander cet article avec celui du rappel de Keyserlingk, étant persuadé qu'après que vous en serez venu à bout, tous les autres points que je vous ai tant recommandés par mes dernières dépêches, ne souffriront guère plus de difficulté; j'attends ainsi mon sort de votre dextérité et savoir-faire.

P. S.

Comme on vient de m'informer que le ministre anglais à Berlin, le lord Hyndford, a reçu des ordres de sa cour par un courrier de demander audience de moi pour me faire des représentations de la part du Roi son maître sur la déclaration de guerre que la France venait de publier contre l'Angleterre, le tout enfin pour me requérir, en vertu du traité d'alliance de 1742, de vouloir donner mes ordres pour que le contingent auxiliaire, promis par ledit traité, fût prêt à marcher pour le secours et la défense du roi d'Angleterre et de ses États, je n'ai pas voulu tarder de vous en informer dès aussitôt et de vous dire en confidence, mais pour votre instruction seulement, que tout le précis de ma réponse audit milord Hyndford ne sera autre chose sinon que, comme l'Angleterre par l'envoi de ses flottes aux îles d'Hyères, par la bloquade du port de Toulon et par la bataille que l'amiral Matthews a donnée à la flotte française et espagnole, lorsque celle-ci sortait du port de Toulon, a commencé à agir offensivement contre la France, je ne pourrais pas réputer la guerre que l'Angleterre s'était attirée par là comme un cas de notre alliance.

Comme, au surplus, je suis informé que le lord Hyndford a dépêché incessamment hier à Moscou le courrier qu'il a reçu, sans doute pour porter les mêmes instructions au lord Tyrawley, ambassadeur à la cour de Russie, par rapport à l'alliance qui subsiste entre celle-ci et l'Angleterre, j'ai cru nécessaire de vous informer de cette circonstance, en vous ordonnant de veiller de bien près sur la proposition que le lord Tyrawley fera sur ce sujet à la cour de Russie, et sur les mouvements qu'il se donnera pour entraîner celle-ci dans son parti, mais surtout de faire en sorte, par vos amis, que l'Angleterre n'obtienne point quelques secours contre la France, et que la Russie reste plutôt tout-à-fait neutre dans cette guerre que l'Angleterre s'est attirée de gaîté de cœur, par les fréquentes insultes qu'elle a faites à la France. Vous ne manquerez point d'être bien attentif sur cette affaire et de m'en faire vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

1397. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 18 avril 1744.

Vous vous souviendrez de ce que je vous ai marqué en date du 4 de ce mois, touchant les cadastres de Bohême que vous deviez me faire avoir ou du maréchal de Belle-Isle ou de l'intendant de Séchelles. Comme il me conviendrait fort d'avoir des copies exactes de ces cadastres, vous ne manquerez pas de faire toutes les instances possibles, pour m'en procurer la communication.

Outre cela, on m'a fait espérer, il y a quelque temps, que le maréchal de Belle-Isle m'enverrait un plan très exact de la ville de Prague, avec tous les ouvrages que les Français y ont faits, depuis qu'ils ont été en possession de cette ville, jusqu'à ce qu'ils en sont sortis.

N'ayant pourtant point reçu jusqu'à présent ce plan, je présume, ou que le maréchal ait oublié de me l'envoyer, ou qu'en chemin faisant il se soit malheureusement perdu; c'est pourquoi vous en devez parler audit maréchal, le priant en mon nom qu'il m'envoie encore une copie de ce plan, en quoi il m'obligerait infiniment. J'attends votre réponse sur ces deux sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

1398. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf O. Podewils berichtet, Haag 14. April, über eine Unterredung mit dem Pensionär von Amsterdam, Bassecour. „Il me dit: je veux bien vous confier que ma ville croit que le Roi votre maître pourrait seul nous tirer de l'embarras où nous nous trouvons, et qu'elle souhaite fortement qu'on se concerte avec Sa Majesté sur les expédients propres pour y réussir et pour rétablir la paix; mais il faudrait pour cela se parler avec franchise et, comme on dit, à l'oreille; car en entamant d'abord la négociation dans les formes avec les États, ce serait tout gâter, d'autant plus que le secret n'en pourrait jamais être gardé. Vous ne sauriez ignorer non plus que ce serait inutilement que nous nous adresserions pour cet effet à l'Angleterre ou à la reine de Hongrie.“...

Potsdam, 19. April 1744.

Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl nach soll dem Herrn Grafen von Podewils auf dessen hiereinliegende Relation dahin geantwortet werden, dass er den Pensionnaire Bassecour bei Gelegenheit par manière de discours sagen möchte, es wäre bekannt, wie Se. Königl. Majestät in dem vorigen Jahre zu wiederholten Malen Sich alle nur möglichste Mühe gegeben hätten, um einen Frieden zu vermitteln und zu Wege zu bringen. Es wäre aber auch bekannt, wie alles solches vergebens gewesen wäre, und die Engelländer so wenig als die Königin von Ungarn von einem Frieden etwas hören wollen, sodass die übele Intention der Engelländer sich dadurch genug am Tage geleget hätte. Beide nämlich, die Engelländer als der wienerische Hof, hätten gewiss noch

zur Zeit keine friedliebende Sentiments, dahero dann alle Persuasiones vergeblich sein und Se. Königl. Majestät mithin nicht gemeinet wären, Sich davon weiter zu meliren und Sich von neuem zu einem Refus zu exponiren, obgleich Höchstdieselbe geneigt wären und ohnveränderlich geneiget bleiben würden, alles was Sie nur zum besten von Holland thun könnten, sehr gerne zu thun.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1399. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 20 avril 1744.

Monsieur. La lettre que vous m'avez écrite en date du 7 de ce mois, m'a été bien rendue, et je ne puis que vous remercier de la manière cordiale avec laquelle vous vous expliquez sur tous les points que je vous ai écrits dans ma précédente. Aussi continuerai-je de vous répondre de la même manière sur tous les points que vous me marquez dans votre lettre. Je ne saurais vous dire de quelle manière j'ai été réjoui, lorsque j'ai appris, par une lettre que le prince Guillaume de Hesse vient de m'écrire lui-même, qu'après être revenu des frayeurs qu'il a eues par rapport à l'Angleterre, il était à présent tout prêt à entrer dans des liaisons des plus étroites pour le soutien de l'Empire et de Sa Majesté Impériale. Et après des preuves si éclatantes que celles qu'il vient de donner, j'ai tout lieu de croire qu'il se rangera à présent tout-à-fait du bon côté.

Quant à l'article des convenances que le sieur de Klinggræffen a demandées pour moi, je ne veux point ici entrer dans des détails là-dessus, me remettant à ce sujet aux ordres que je viens de donner audit Klinggræffen, qui sont tels que j'ai tout lieu de croire que Sa Majesté Impériale sera contente de ma modération et qu'elle se verra même par là prévenue à ce qu'elle peut désirer de moi. Tout ce dontj e veux vous prier à ce sujet, c'est de considérer mûrement la grandeur de l'entreprise, lorsque je me mêlerai à force ouverte du rétablissement des affaires de l'Empereur, les dépenses que je serai obligé de soutenir, avec les hasards et les risques infinis que je cours par des événements qui pourraient arriver; et je suis persuadé alors de votre pénétration que vous trouverez vous-même que les convenances qu'on veut me faire, sont véritablement assez minces à proportion de tout ce que dessus.

Sur ce qui regarde l'article par rapport au plan d'opération, il faut que je vous dise que je souhaiterais de bon cœur d'être en état de commencer mes opérations avant le mois d'août; mais, comme il y a des obstacles invincibles qui m'en empêchent, j'espère que vous vous contenterez de ce qui est possible. Vous savez, Monsieur, que dès le commencement que j'ai pris la résolution de prendre des mesures vi-

goureuses pour les intérêts de l'Empereur, j'ai mis pour conditions préalables, que la France devait opérer vigoureusement et que mes affaires devaient être faites avec la Russie et la Suède. Quant à la première, il est vrai que la France fait à présent toutes les démonstrations de vouloir agir offensivement et avec vigueur; je ne doute pas même qu'elle n'y aille tout de bon; mais jusqu'à présent nous n'en avons rien vu, et comme nous sommes sur le point de voir commencer les opérations, il faudra voir de quelle manière elles se développeront.

Touchant la Russie et la Suède, il est vrai que j'ai tout sujet d'espérer que mes affaires y prendront un bon train; mais comme la dernière ne peut rien faire sans la Russie, et que plusieurs incidents ont empêché jusqu'à présent que mon alliance avec celle-ci n'a pas pu parvenir encore à sa maturité, pour ne pas parler de la nécessité qu'il y a d'éloigner auparavant le vice-chancelier Bestushew du maniement des affaires, puisqu'aussi longtemps que cet homme, vendu qu'il est au parti anglais et autrichien, sera en place, je ne viendrai jamais à bout, ni pourrai compter sur l'amitié de la Russie — toutes ces circonstances, dis-je, ont empêché que je n'ai pas pu achever mes affaires avec la Russie; ce qui me faut pourtant absolument, avant que je puisse entrer en jeu, tant pour n'avoir rien à craindre de ce côté-la, que pour pouvoir brider la Saxe par la Russie. Clairvoyant que je vous connais, Monsieur, vous savez que toutes les affaires qu'on précipite ne valent rien, et qu'il faut les laisser parvenir à un certain point de maturité, pour agir alors avec d'autant plus de liberté et de succès. Outre cela, je vous prie de considérer s'il est possible que je puisse entrer avec une armée dans un pays ennemi, sans avoir des magasins et sans en pouvoir faire, et s'il n'est donc pas de toute nécessité d'attendre le temps où on puisse fourrager et où l'on trouve les greniers remplis. Ainsi, bon gré mal gré que j'en aie, il me faut absolument attendre un temps où je puisse subsister, pour pousser alors mes opérations avec d'autant plus de vigueur et de force.

Tout cela ne peut point empêcher que les Français ne commencent à agir avec vigueur; au contraire, il sera d'autant plus nécessaire qu'ils ouvrent la campagne, pour voir ce que les Autrichiens feront alors en contre, et quelles mesures ceux-ci prendront; ce que je crois être en état de pouvoir vous dire d'avance, car, selon mon opinion, ou ils marcheront de bonne heure vers Fribourg, pour soutenir cette forteresse, ou ils marcheront vers Mayence, y passeront le Rhin et tâcheront d'entrer du côté de Luxembourg dans la France, pour obliger les Français par une pareille diversion de lever le siége de Fribourg, ce dont le temps nous éclaircira. La chose la plus principale que j'ai à vous recommander, pendant ces entrefaites, est que vous deviez tâcher de prendre un poste bien sûr auprès de Philipsbourg; car, entre nous, il faut que je vous dise que, si j'étais du parti autrichien, mon jeu serait de vous aller, devant toute chose, sur le corps, de vous combattre et de

tâcher de disperser l'armée impériale. Voilà de quelle manière j'envisage le commencement de la campagne qui va s'ouvrir. Pour revenir à moi, je vous dirai que, si mes affaires tournent de la manière que je puisse agir, il faudra préalablement 1° que les Français agissent avec vigueur dans les Pays-Bas autrichiens, d'un côté ou d'autre, selon qu'ils le trouveront à propos; 2° que leur armée dans le Brisgau prenne Fribourg et tienne alors bonne contenance jusqu'à ce que je commence mes opérations; et 3° qu'incontinent après, quand mes opérations seront commencées, l'armée française avec celle de l'Empereur marche alors vers le Haut-Palatinat et la Bavière, pour s'en emparer convenablement, pendant le temps que je serais aux prises avec les Autrichiens.

Touchant la Bohême, je suis charmé de la confiance que Sa Majesté Impériale me témoigne, que, sans me vouloir lier les mains ni prétendre que mon armée soit privée du nécessaire, elle est persuadée que je traiterai ce pays alors comme un pays que je veux conquérir pour elle. Aussi n'y sera-t-elle pas démentie. Néanmoins, il y faut deux événements, savoir que notre affaire se pourra finir par une seule campagne, et alors l'Empereur aura la Bohême dans un bon état; mais s'il arrivait que la guerre ne se finît pas si tôt, et qu'on fût obligé de faire deux, trois ou quatre campagnes de suite, je vous laisse juger, en général expérimenté, si le pays ne s'en ressentirait point alors, et s'il serait possible d'en éviter la ruine. J'ai trouvé moi-même la différence qu'il y a d'un pays qui n'a eu qu'une campagne, d'avec celui qui a été obligé d'en supporter deux, lorsque je considère l'état de la Basse-Silésie contre celui de la Haute-Silésie, et plût à Dieu que nous ne voyions pas la triste expérience dans la Bavière, pays que je plains d'autant plus que je crains que, quand les Autrichiens se verront obligés de le quitter, ils ne tâchent encore de le ruiner de feu et de flammes.

Au reste, d'abord que le bon Dieu aura prospéré mes armes, de la manière que je serai maître de la capitale de la Bohême, il n'y aura nulle contestation que l'Empereur n'en soit mis en possession pour s'y pouvoir faire couronner; il dépendra même alors du bon plaisir de Sa Majesté Impériale si elle y voudra mettre en garnison son régiment des gardes, quoique je sois d'opinion que Sa Majesté Impériale se pourrait servir alors encore plus utilement dudit régiment auprès de son armée.

Je ne veux plus vous fatiguer par une lettre plus longue, pour vous parler encore du traité d'union confédérale, puisque vous saurez déjà que mes pleins-pouvoirs sont envoyés au sieur de Klinggræffen pour le signer et pour me l'envoyer alors à ma ratification. Aussi ne me reste-t-il que de vous assurer des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1400. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 20 avril 1744.

J'ai bien reçu les deux relations que vous m'avez faites en date du 11 et du 14 de ce mois, par lesquelles j'ai vu avec quelque surprise les peines que quelques convenances que je prétends ont fait à l'Empereur.

Si Sa Majesté Impériale se voulait mettre pour un moment à ma place et réfléchir mûrement sur ce qu'elle prétend que je doive faire pour elle, et sur tous les périls, risques et hasards que j'ai à encourir lorsque je sors de la situation où je suis, pour entrer dans une carrière si pénible et si hasardeuse, et cela uniquement par amour de lui, j'ai trop de bonne opinion d'elle qu'elle ne doive d'abord s'apercevoir que tout ce que j'ai prétendu de convenances, ne balance nullement les hasards auxquels je m'expose. S'il ne s'agissait ici que d'entrer avec une armée dans un pays pour l'occuper, sans que le parti contraire puisse contester là-dessus, je serais à la vérité déraisonnable, si je voulais pousser mes convenances à un si haut point. Mais il s'agit, dans le cas où nous sommes, de conquérir un pays d'un ennemi qui le considère comme le plus précieux bijou de sa couronne, auquel il faut faire une guerre vigoureuse, qui se défendra opiniâtrement, et qui, avec les amis qu'il a, remuera ciel et terre avant que de se résoudre à se plier.

Si je considère outre cela les événements qu'aucun esprit humain ne peut prévoir, et qui pourtant puissent arriver facilement, j'avoue que je comprends moi-même que ce n'est pas une bagatelle, mais une affaire bien difficile que j'entreprends, lorsque je me mêlerai de cette guerre; car, dès que j'aurai dégaîné, n'ai-je point à craindre que le fort de la guerre ne tombe sur moi? n'est-il pas possible que le roi d'Espagne puisse mourir pendant le cours de la guerre, et qu'il y ait alors bien de changement dans le système d'à présent? Une paix séparée que l'Espagne ferait avec l'Angleterre, ne mettrait-elle pas la reine de Hongrie dans l'état de retirer toutes les troupes de l'Italie, pour les employer contre l'Empereur et moi? et que sait-on si un changement du ministère d'à présent de France ne pourrait aussi la faire changer de maximes, sans parler du cas si un parti du ministère de France eût autant le dessus qu'il trahît les véritables intérêts de celle-ci au point qu'on abandonnât l'Empereur et fît une paix fourrée? A quel hasard mes pays de Clèves et de Westphalie ne seront-ils pas exposés par la proximité des troupes autrichiennes et anglaises, et, si pour comble de malheur une révolution du gouvernement en Russie devait arriver, que n'aurai-je pas à craindre de ce côté-là?

Enfin, toutes les considérations susdites, avec d'autres encore, persuaderont aisément chacun qui y pense que ce n'est point l'appas de trois cercles de Bohême qui puisse me déterminer à me mêler d'une guerre si embarrassante, mais que c'est plutôt le maintien du système

de l'Empire et le rétablissement de son digne chef qui m'y peut mener, et qu'ainsi je puis prétendre de bon droit à de certaines convenances.

Nonobstant de tout cela, pour convaincre d'autant plus l'Empereur de l'égard que j'ai pour lui, je veux bien me prêter à ses désirs et me satisfaire, avec la partie de la Haute-Silésie qui reste encore à la reine de Hongrie, des trois cercles de la Bohême de la manière que je l'ai marqué dans la carte que je vous ai envoyée avec ma précédente, inclusivement pourtant la seigneurie de Pardubitz et la ville de Kolin. Ainsi, vous pouvez laisser tomber la prétention de Czaslau, Kuttenberg et Chrudim, dont je me veux désister.

Sur ce qui est de la cession de l'exspectative de l'Ostfrise en faveur de l'Électeur palatin, comme je vois que cet article n'est guère goûté, vous n'en devez plus parler.

Tout ce qui vous reste encore de faire, c'est de sonder adroitement l'Empereur de quelle manière il pense sur les Saxons, en cas que ceux-ci viendraient à vouloir se détacher des Autrichiens et se rapatrier avec l'Empereur, et s'il serait alors d'humeur de les prendre et de leur faire quelques convenances.

Selon mes idées, le coup serait assez bon, si moyennant quelques petites cessions, l'on pouvait attirer les Saxons dans le parti de l'Empereur, mais, comme le cas n'existe pas encore, ce n'est aussi que pour m'instruire seulement de la façon de penser de l'Empereur sur cet article, que vous lui deviez tâter le pouls. Aussi ne manquerez-vous pas d'en parler au feld-maréchal comte de Seckendorff et de me faire alors votre rapport là-dessus.

Les particularités que vous m'avez apprises au sujet du prince Guillaume, m'ont fait beaucoup de plaisir, et je suis bien aise qu'il soit revenu au bon parti. Comme il vient de me mander lui-même que ses ordres avaient été envoyés au général Donop pour se concerter avec vous sur le traité d'union projeté, et qu'il était tout prêt à entrer dans des liaisons plus étroites pour le soutien de l'Empire et de l'Empereur, mon intention est que vous deviez agir confidemment avec ce général Donop, sauf pourtant que vous ne lui communiquiez pas la moindre chose de ce que vous traitez sur mes convenances avec l'Empereur, de même qu'avec Chavigny et Seckendorff.

J'espère que vous vous serez concerté avec Chavigny sur un article secret touchant ces convenances, mais avec cela vous n'oublierez point, ce que je vous ai dit plusieurs fois, que je ne pourrais signer cet article secret ni entrer dans des engagements précis, avant que je n'aie vu les Français opérer avec vigueur, et avant que je n'aie fini mes affaires avec la Russie et la Suède, sur quoi vous règlerez vos mesures.

Nach dem Concept. Federic.

1401. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 21 avril 1744.

Mon Cousin. J'ai reçu la lettre de Votre Altesse du 16 de ce mois, avec bien de plaisir, rien ne pouvant m'être plus agréable que de voir de quelle manière Elle S'est mise en état de pouvoir agir conformément à Ses sentiments et qu'Elle soit à présent tout prête à entrer dans des liaisons plus étroites pour le soutien de l'Empire et de son digne Chef.

Je La prie d'être persuadée du désir sincère et inaltérable que j'ai d'entretenir avec Votre Altesse et toute Sa maison l'union la plus étroite, et qu'Elle aura toujours en moi un ami inviolable et à toute épreuve. Aussi viens-je, selon Ses désirs, de réitérer mes ordres à mon ministre à Francfort d'agir en tout confidemment avec le général Donop et de se concerter avec lui sur tout ce qui concerne les intérêts de Votre Altesse. Je regarderai toujours comme une marque d'une parfaite confiance qu'Elle met en moi, si Elle veut bien m'informer des conditions que Votre Altesse souhaite de stipuler par une convention particulière, et Elle peut compter sur ma disposition à contribuer à Ses avantages. Je suis avec toute l'estime imaginable, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1402. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Diestel berichtet, Stockholm 10. April: „Les derniers jours de la semaine précédente, il y a eu une conférence où, après plusieurs détours, le général Keith a déclaré que dans les conjonctures présentes où la plupart des souverains étaient armés, à cause de la guerre entre la France et l'Autriche, Sa Majesté l'impératrice de Russie avait résolu de tenir aussi ses forces sur pied, et que par l'amitié qu'elle portait à la couronne de Suède, elle lui conseillait de ne pas désarmer, pour être prête à tout événement, et que Sa Majesté, prévoyant qu'une pareille résolution engagerait la Suède à de grandes dépenses, était prête à lui donner des subsides."

Potsdam, 21. April 1744.

Es muss dieses an den p. von Mardefeld communiciret werden, um zu examiniren, wie es eigentlich damit zusammenhanget und von wem dergleichen Instructiones an den p. von Keith gekommen seind.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1403. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Potsdam, 21 avril 1744.

Milord comte de Hyndford. J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, par laquelle vous me mandez que le Roi votre maître vous a chargé de me faire part du dessein de la France d'envahir le royaume de la Grande-Bretagne, et de la déclaration de guerre de cette couronne contre Sa Majesté Britannique, aussi bien que de la sommation qu'elle vous a ordonné de me faire, pour tenir prêt le secours, stipulé par le traité d'alliance conclu entre moi et Sa dite Majesté à Westminster, le 18 de novembre 1742. Sur quoi, je vous dirai qu'attentif, comme j'ai été toujours, à remplir religieusement mes engagements et à donner surtout à Sa Majesté Britannique et à la nation anglaise, dans toutes les occasions qui se présentent, des marques de ma véritable et sincère amitié et considération, vous pouvez assurer le Roi votre maître qu'en cas que le royaume de la Grande-Bretagne et les États de la couronne d'Angleterre devraient être réellement attaqués et envahis hostilement, je suis prêt de faire marcher, au lieu du secours stipulé par le susdit traité d'alliance, une armée de 30,000 hommes, et de me mettre moi-même à la tête pour la faire transporter en Angleterre, et accourir à la défense de la couronne et des royaumes de Sa Majesté Britannique.

Au reste, votre cour ne saurait disconvenir, Milord, qu'il est encore très indécis s'il on n'a pas été l'agresseur de la part du Roi votre maître, par tout ce qui s'est passé aux îles d'Hyères et ailleurs contre la France, et si on n'a pas forcé cette couronne, par des insultes et des hostilités ouvertes, à en venir enfin à une déclaration de guerre contre l'Angleterre, ce qui change totalement la nature des engagements d'une alliance purement défensive, telle qu'est la nôtre, dont le cas du secours mentionné ne saurait exister qu'autant qu'on n'est pas le premier à provoquer et à attaquer une puissance qui ne saurait à la longue digérer les insultes qu'on lui a faites, sans s'en venger par tout ce que le droit des gens exige en pareille occasion. Vous vous souviendrez aussi, Milord, combien de fois on vous a fait entendre que, si on poussait les choses trop loin de la part de votre cour, elle resterait seule responsable des suites qui en pourraient résulter, et qu'on ne saurait alors réclamer l'assistance d'un traité purement défensif.

J'espère que le Roi votre maître aura lieu d'être entièrement satisfait de mes sentiments d'amitié pour lui, et d'une déclaration aussi amiable et aussi cordiale que celle que je viens de vous faire, et dont vous ne manquerez point de l'informer au plus tôt possible. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1404. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

[Potsdam, 21 avril 1744.]

Madame ma Cousine. J'ai eu le plaisir de recevoir votre obligeante lettre du 19 de mars, par laquelle il vous a plu de me rendre compte du succès de votre voyage et de l'agréable commencement de votre séjour à Moscou, comme aussi de votre douloureux accident et de la première maladie de la Princesse votre chère Fille. Ma précédente lettre vous aura déjà fait connaître mes sentiments d'amitié et de compassion à ce triste sujet et la joie inexprimable que les nouvelles postérieures, concernant la convalescence de cette chère personne, m'ont causée; mais venant par malheur d'apprendre par la dernière poste qu'elle a eu une récidive dangereuse, je vous laisse à juger combien cette catastrophe m'a alarmé et avec quelle ardeur j'ai redoublé mes vœux pour la conservation et la parfaite guérison d'une si charmante cousine. Toutefois, mon ministre de Mardefeld m'ayant assuré en même temps qu'elle se trouve hors de danger de vie, je commence à espérer que le Ciel exaucera nos prières et lui rendra bientôt une parfaite santé, qui m'est toujours précieuse et qui me paraît être destinée à faire le sujet de notre contentement et de celui d'une infinité de personnes. Cependant je partage avec vous la joie que l'heureuse alliance entre le Duc votre illustre frère et ma chère sœur, la princesse Ulrique, vous inspire, souhaitant que cette liaison puisse devenir une source de leur bonheur réciproque; je suis plus que jamais avec une considération très distinguée, Madame ma Cousine, votre très bon et très fidèle cousin

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1405. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

[Potsdam, 21 avril 1744.]

Ce que je vous ai mandé par le post-scriptum de ma dépêche du 18 de ce mois, est arrivé, puisque le ministre d'Angleterre, le lord Hyndford, vient de me représenter par une lettre qu'à l'occasion de la guerre que la France venait de déclarer contre l'Angleterre, le Roi son maître l'avait chargé de me sommer de sa part, pour tenir incontinent prêt le secours stipulé par le traité conclu à Westminster entre l'Angleterre et moi, l'an 1742.

Comme je lui ai répondu d'abord par une lettre dont vous trouverez la copie ci-close en chiffres, j'ai bien voulu vous l'envoyer, tant pour votre instruction que pour en parler à vos amis et même la leur lire, sans toutefois en donner des copies à qui que ce soit.

Je viens de recevoir vos relations du 30 de mars passé, avec celles du 2 de ce mois. Il est impossible de pouvoir m'exprimer combien

j'ai été frappé, lorsque j'ai appris la dangereuse rechute de la Princesse, et quoique votre relation du 2 de ce mois me donne de grandes espérances, néanmoins je ne suis pas sans alarmes avant que je sache la Princesse hors de tout danger. Vous ne manquerez pas de rendre à la Princesse mère la réponse que j'ai faite à une lettre qu'elle m'a écrite du 19 de mars passé, et vous lui direz en mon nom tout ce que vous pourriez dire d'obligeant et de poli. Du reste, j'ai été charmé de ce que Lestocq vous a dit au sujet d'un entretien qu'il a eu avec l'Imperatrice.[1] Ravi que je suis des sentiments que Sa Majesté Impériale témoigne sur mon sujet, j'aurais lieu de tout espérer d'elle, si le Vice-Chancelier n'était plus en place, et Keyserlingk rappelé. Aussi attends-je avec une extrême impatience les nouvelles que vous m'en donnerez.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt Mardefeld's Antwort, Moskau 14. Mai.

1406. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1744.

Le lord Hyndford, ministre du roi de la Grande-Bretagne à ma cour, m'ayant représenté qu'à l'occasion de la déclaration de guerre que la France venait de faire au Roi son maître, il était chargé de me sommer de sa part, pour tenir prêt le secours stipulé par le traité conclu à Westminster entre moi et l'Angleterre, je viens de lui répondre à ce sujet par une lettre dont vous trouverez ci-joint la copie en chiffres. J'ai cru nécessaire de vous la communiquer d'abord, afin que vous en puissiez faire usage à la cour où vous êtes, et même la lire à des ministres de la France, où vous le croirez nécessaire, sans pourtant donner une copie de cette lettre à qui que ce soit. Outre qu'on a évité soigneusement de faire mention dans cette lettre des pays d'Hanovre, l'offre qui y est d'un secours de 30,000 hommes, en cas que le royaume de la Grande-Bretagne devrait être envahi hostilement, quelque spécieuse qu'elle paraisse, est pourtant d'une nature que je suis bien persuadé que la mariée paraîtra trop belle aux Anglais, et qu'ils se garderont bien de m'avoir dans leurs îles à la tête d'une armée de 30,000 hommes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mardefeld berichtet, 30. März: „En parlant hier de Votre Majesté à Lestocq, l'Impératrice lui dit: *Gott gebe, dass der König in Preussen allezeit gegen mich so gesinnet bleiben möge, wie er es jetzo ist.* Lestocq répondit: *Ew. Kaiserl. Majestät können darauf rechnen, denn indépendamment von personeller Hochachtung, so er vor Ihnen hat, ist es sein Interesse. Ich glaube, der König wird in Kurzem mit seiner ganzen Macht den Kaiser assistiren müssen.* A quoi Sa Majesté Impériale répliqua: *Das gebe Gott.*"

1407. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 17. April, über eine neue Unterredung mit Bassecour.[1] „Je le priai de me dire si je pourrais compter que sa ville, en cas que Votre Majesté offrît aux États de Se concerter avec eux par rapport à la paix, appuyerait cette proposition. Après avoir rêvé un moment, il me dit que cette demande l'embarrassait, que n'agissant que de son chef, il ne pouvait me répondre rien de positif là-dessus" etc.

Potsdam, 22. April 1744.

Der König befiehlt, dem Grafen O. Podewils im Haag mitzutheilen „dass wenn die Staaten an Se. Königl. Majestät keine Ouvertures über ein Accommodement thun wollten, Höchstdieselbe denen ersteren gewiss keine thun würden, zumalen Sie nicht absehen könnten, was denn der But von solchen Ouvertures sein sollte und was es nach denen jetzigen Umständen vor Effect haben könnte. Der wienersche Hof wäre opiniâtre und fier und wollte von keinem Accommodement wissen, und würde darunter von allen Seiten gestärket. Der König von Engelland fände seine Convenienz durch Continuation des Krieges, durch Ziehung der starken Subsidien vor die hannöverischen Truppen; dessen Minister Carteret intendire im Trüben zu fischen und die Nation Meister von dem westindischen Commercio sowohl als von allen übrigen Hauptbranchen der Handlungen, mit Ausschliessung anderer Nationen, zu machen. Der Kaiser könnte mit allem Rechte wegen so vieler erlittener Affronts und Schäden Indemnisation fordern und wäre noch nicht gewillet, darunter nachzugeben. Mithin begriffen Se. Königl. Majestät nicht, was bei solchen Umständen Ouvertures von Accommodements vor der Hand vor Nutzen haben könnten."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1408. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 23. April 1744.

„Ew. Excellenz werden aus dem in originali hierein liegenden Bericht zu ersehen geruhen, was des Herren Grafen von Gotter Excellenz an des Königs Majestät wegen der weggefallenen Hoffnung, von dem sachsen-gothaischen Hofe das bewusste Dragoner-Regiment[2] zu bekommen, gemeldet haben. Des Königs Majestät seind davon ohnzufrieden, und wollen allergnädigst, dass der Herzogin sowohl als dem Herzog zwar sehr obligeant und poli geantwortet, ihnen aber zugleich geschrieben werden sollte: dass wenn sie ihre Truppen gäben, um directe oder indirecte gegen den Kaiser zu dienen, Ich Mich ohnmöglich ihrer gegen des Kaisers Majestät weiter annehmen könnte; es thäte Mir solches wegen

[1] Vergl. oben Nr. 1398. — [2] Vergl. Nr. 1385.

der Consideration und Freundschaft, so Ich vor sie hegte, ohnendlich leid, sie würden aber selbst erkennen, dass sie bei solchen Umständen selbst Mich ausser Stande setzten, ihnen bei dem Kaiser Gefälligkeiten zu erweisen, denn es sich nicht wohl schickte, sich bei solchem vor einen Hof zu interessiren, dessen Truppen gegen ihn zu dienen bezahlet würden.[1]

Die Resolution von des Herrn von Gotter Excellenz ist dahin ausgefallen, dass Se. Königl. Majestät nichts weiter mit dem gothaischen Hofe zu thun haben wollten, auch nicht absähen, was aus einer weitern Negociation herauskommen sollte." . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.[2]

[Potsdam, 26 avril 1744.]

Klinggræffen, touchant le traité d'alliance:

1er point, la garantie de la Basse-Autriche[2] me paraît de bien difficile exécution.

2° Comment peut-on faire tant de difficultés sur la cession de trois misérables cercles en Bohême et des villes de Pardubitz et Kolin? S'ils veulent et peuvent avoir la Bohême sans moi, ils n'ont pas besoin de mon alliance, et je leur y souhaite beaucoup de bonheur; s'ils ne la peuvent avoir que par moi, neuf cercles que je leur donne et dont je leur fais présent, valent bien les trois que je prends. Mais ceci n'est rien, car je sens assez qu'en pressant ce ministère, il y consentira; mais ce qui m'ombrage, c'est une espèce de jalousie prématurée de la part de la France et de l'Empereur. Quelle sûreté puis-je avoir avec des alliés qui semblent déjà jaloux à présent d'une conquête imaginaire et qui ne sera pas aussi facile que leur cerveaux légers et ridicules se l'imaginent? Il faut entrer dans un grand détail des inconvénients qui résulteraient dans l'exécution de ce projet. Mais ce qui me doit rendre plus circonspect que tout ceci, c'est la conduite de la France, qui change, comme une girouette, de projets. S'ils en changent à présent, sans rime ni raison, que ne feront-ils point ensuite, lorsque les alliances faites les laisseront agir avec des alliés qu'ils croiront tenir fermes sans ménagement? Qui pourra me répondre qu'ils exécuteront les choses dont on sera convenu, et qui pourra les y forcer alors?

1 Die demgemäss im Ministerium concipirten Handschreiben sind vom 25. April. — 2 Angaben für einen von Eichel auszuarbeitenden Erlass an Klinggräffen. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichel's an Podewils, Potsdam 26. April, dass ihm der König heute gewisse Punkte schriftlich zugesandt, „welche ich zu Hause besorgen soll". Eichel hatte „seit drei à vier Tagen wegen eines beständigen Fiebers zu Bette liegen müssen". Das Datum des auf Grund obiger Angaben, sowie der in der folgenden Nummer enthaltenen Nachträge, concipirten Erlasses ist Potsdam, 28. April. — 2 Klinggräffen's Bericht vom 21. April spricht nur von Oberösterreich; vgl. S. 90.

[1] Que l'on considère d'un autre côté que je m'aliène entièrement le roi d'Angleterre, en refusant le secours stipulé par l'alliance, beau prétexte pour me refuser un pareil secours dans un temps semblable; que l'on considère la situation de la maison d'Autriche, qui se prépare un parti en Allemagne et qui bouleversera tout, si je ne m'en mêle: on verra la dure nécessité où je me trouve d'agir mal gré bon gré que j'en aie.

Ainsi, quoi qu'il arrive, tout dépendra de mes lettres de Russie, qui doivent décider de mes résolutions, et je veux premièrement voir le déchiffrement de la relation de Dohna pour prendre ensuite un parti sur la réponse à faire à Klinggræffen. Il faut avertir Mardefeld de l'envoi que la Reine veut faire du prince Esterhazy à Moscou, pour qu'il pare toutes les brigues et les cabales que ce parti y fera.

Eigenhändig.

1410. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.[2]

[Potsdam, 26 avril 1744.]

A Dohna: Il doit entrer dans un grand détail de toutes les ressources que peut avoir la Reine pour continuer la guerre; de quel œil ils regardent mon alliance avec la Russie, de quelles commissions le prince Esterhazy sera chargé à Moscou. On doit lui communiquer ma lettre à Hyndford.

Mardefeld: Aviser de l'arrivée du prince Esterhazy.

Beess: Il doit dire comment on prend la déclaration, à Dresde, que j'ai fait faire à Hyndford touchant le secours qu'ils réclament en Angleterre, et si l'on est assez fol pour penser encore à Dresde si ridiculement qu'il l'a marqué.

Klinggræffen: Il peut signer le traité d'union, mais se bien garder de ne signer les articles secrets que lorsque je lui en donnerai l'ordre positif. La partie de la Bohême que je demande pour moi, consiste dans le cercle de Königgrätz sans exception, la ville de Kolin, seigneurie de Pardubitz et le bord de l'Elbe; ce qui est à l'autre rive de l'Elbe de la principauté de Leitmeritz restera à l'Empereur. Klinggræffen doit entrer dans une grande déduction des hasards auxquels je m'expose, de la difficulté de cette conquête, du temps que cela consumera, des incidents qui pourront arriver, et il doit finir par leur dire que,

[1] Die dem folgenden Absatz entsprechende Stelle des Erlasses an Klinggräffen wurde von dem Könige bei der Revision der Concepts gestrichen. — [2] Die auf Grund dieser Weisungen von Eichel ausgearbeiteten Immediaterlasse an Dohna, Mardefeld, Chambrier und Rothenburg sind vom 28. April, desgl. das Schreiben an Seckendorff. Graf Beess in Dresden wird auf eine dem Grafen Podewils durch den Cabinetssecretär Geh. Kriegsrath Schumacher übermittelte Weisung aus dem Ministerium beschieden.

s'ils peuvent prendre la Bohême eux seuls, jamais je ne demanderai un village, mais que, s'ils ne le peuvent point, je ne puis me charger du risque de la leur procurer qu'à des conditions qui me dédommagent, du moins en quelque façon, des risques et des dépenses qui se trouveraient sûrement dans mon chemin, et qu'en un mot, si l'Empereur et la France commençaient par se méfier de moi et de tous mes successeurs,[1] avant que nous n'ayons rien signé, j'aimais mieux tirer mon épingle du jeu et rester le tranquille spectateur des troubles de l'Europe. [Au reste, quoi que je ne veuille point empêcher que l'article secret et séparé, touchant la réquisition que les contractants doivent faire à la France pour accéder comme garante de la paix de Westphalie, soit signé, moi, je ne signerai, ce que vous direz hardiment à Chavigny, pas avant que je ne voie les opérations vigoureuses commencées par la France.]

A Chambrier et Rothenburg: Leur communiquer que je me désiste de Kuttenberg et de Czaslau, en un mot la lettre de Klinggræffen; leur demander les raisons du changement de conduite de la France par rapport au siége de Fribourg; d'où lui vient la faiblesse de renvoyer Fénelon à la Haye; en un mot, que je ne trouve point jusqu'à présent que la vigueur des opérations françaises réponde aux idées que Rothenburg m'en a voulu donner; quel ministre est la cause de cette faiblesse et d'où vient que ces gens font des sottises sans discontinuation. Chambrier doit dire à Amelot qu'il me semblait que, si la France voulait monter sur ses grands chevaux, cela lui conviendrait mieux avec la reine de Hongrie qu'envers le prince Guillaume; que j'étais fâché qu'on me fît porter la turpitude de cette négociation, et que je m'apercevais assez que la France semblait se repentir des moindres efforts qu'elle ferait pour l'Empereur. En un mot, il doit témoigner beaucoup de méfiance de ma part sur leur conduite, tant à cause qu'ils ne profitent jamais du bénéfice du temps, qu'à cause qu'ils agissent aussi mollement que des femmes. Il leur faudrait des toilettes à la guerre, au lieu de faisceaux d'armes.

A Seckendorff: Que les Français ne passent pas le Rhin comme ils l'ont promis, qu'il n'y a point de fond à faire sur eux.

[2]NB. A Klinggræffen: Que je ne signerai point l'invitation de la France avant qu'on ne la voie agir vigoureusement, et il le doit déclarer à l'Empereur et à Chavigny.

Fr.

[Comment peut-on faire tant de difficultés?]

Eigenhändig. Die eingeklammerten Stellen sind Zusätze von einer Kanzleihand, offenbar Dictate des Königs.

---

[1] Sic. — [2] Vergl. oben die eingeklammerte Stelle.

1411. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 24. April: Marquis Fénelon hat am 23. eine öffentliche Audienz bei den Generalstaaten gehabt. „Il y lut le discours ci-joint,[1] dont le contenu est assurément bien éloigné des propositions pacifiques et faibles dont on le croyait chargé . . . . Ensuite, l'Ambassadeur, sur la demande du Greffier, remit une copie de sa harangue. Ce ministre l'ayant prié de la signer, l'Ambassadeur demanda si c'était l'usage, et, l'autre ayant répondu qu'oui, il répliqua: Eh bien, Monsieur, comme c'est un monument de la dignité, de la probité et des bonnes intentions du Roi mon maître, je la signerai, s'il le faut, de mon sang."

Charlottenburg, 29. April 1744.

Podewils soll fleissig Acht haben, was für Effect bei der Republik diese verte Declaration machen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs Schumacher.

1412. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Andrié berichtet, London 14. April: Der Prinz von Wales hat das Gespräch auf die Verlobung der Prinzessin Ulrike mit dem Kronprinzen von Schweden gelenkt. „Je lui en confirmai la conclusion, mais que je n'avais pas reçu ordre de la notifier. Sur cela, le Prince me dit d'une façon extrêmement polie: Vous savez, Monsieur, avec combien de zèle je m'intéresse dans ce qui regarde le Roi votre maître et toute sa famille, que j'envisagerai toujours comme la mienne, et que je ferai toujours mon possible pour cultiver son amitié; mais vous savez aussi que, la princesse Ulrique dont il s'agit, ayant été ci-devant l'objet de mes vœux, je vous avertis d'avance, entre vous et moi en ami, que je vous recevrai très mal, lorsque vous viendrez me faire cette notification. . . . Ce Prince me témoigne dans toutes les occasions publiques et particulières une attention personnelle pour Votre Majesté extrêment sincère et affectionnée."[2]

Charlottembourg, 30 avril 1744.

Sur ce que vous m'avez appris dernièrement, touchant l'entretien que vous avez eu avec le prince des Galles, je veux que vous fassiez votre possible de vous conserver l'amitié de ce Prince, et que vous la ménagiez soigneusement. Vous devez aussi lui faire un obligeant compliment sur tout ce qu'il vous a dit, suivant votre rapport, et lui insinuer que je suis persuadé que, s'il était roi, les affaires de nos maisons ne laisseraient pas que d'être sur un tout autre pied qu'elles ne sont à présent.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Gedruckt u. a. Mémoires du duc de Luynes VI, 228. — [2] Vergl. Bd. II, 36.

1413. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Charlottembourg, 30 avril 1744.

Monsieur mon Cousin. J'ai été extrêmement satisfait de la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, et du projet de traité que vous y avez joint. Comme tout ce qui regarde la maison de Hesse m'a toujours été si cher que mes propres intérêts, je me fais un plaisir de concourir à tout ce qui peut être de Ses véritables intérêts, et vous verrez par mes marginales sur le projet susmentionné la facilité avec laquelle je me prête à tout ce qui peut vous être avantageux. Pour cet effet, je joins mes ordres dans cette dépêche à mon envoyé de Klinggræffen à la cour impériale, pour signer les articles dont vous conviendrez avec la France.

Dans ce temps de calamité où l'Empereur se trouve réduit, et dans son extrême besoin de bonnes troupes auxiliaires, il est à croire que la France, pour lui procurer un prompt soulagement, a donné des ordres à M. de Chavigny d'accélérer la jonction des troupes hessoises aux impériales. Cependant j'ai écrit en même temps au sieur de Klinggræffen de faire des remontrances à M. de Chavigny sur ce sujet, quoiqu'à la vérité, mon Prince, vous ne deviez point ignorer que le but de cette alliance tend à la jonction des troupes hessoises aux impériales. Je vous prie de croire d'ailleurs que c'est avec la plus parfaite amitié et estime que je suis, Monsieur mon Cousin, votre bien bon et très fidèle cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1414. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Charlottembourg, 30 avril 1744.

Je vous envoie par le courrier du prince Guillaume de Hesse le projet de la convention tant avec l'Empereur qu'avec la France et moi, avec les marginales que j'y ai ajoutées, et qui portent en substance que vous pouvez signer tous les articles dont la maison de Hesse sera convenue avec la France, conformément aux marginales mentionnées. Vous n'oublierez pas de bien ménager les termes, quant à ce qui me regarde, et principalement sur ce qui concerne l'article des recrues dans les villes impériales.

D'ailleurs, le prince Guillaume paraît étonné de ce que M. de Chavigny paraît presser la jonction des troupes hessoises avec les impériales. Je n'ai pas pu m'empêcher de lui écrire que cela me paraissait naturel, vu que c'était le but des avantages qu'on lui faisait et des subsides qu'on allait lui payer. Cependant, je vous enjoins de porter dans cette affaire tout l'esprit de conciliation dont vous êtes capable et de les engager mutuellement à se prêter au bien de la cause commune.

Je n'ai rien à ajouter aux ordres que je vous ai expédiés par le dernier courrier que je vous ai envoyé, sinon que vous devez dire au comte de Seckendorff, ou du moins lui faire savoir, en cas qu'il se soit déjà rendu à l'assemblée des troupes impériales, qu'il paraissait par mes dépêches de France que les Saxons avaient grande envie de renouer avec la France, par la bonne opinion qu'ils veulent qu'on prenne d'eux et de leurs forces, ainsi que je croyais qu'il serait du service de Sa Majesté Impériale que le prince de Grimberghen eût des instructions positives de quelle façon il devait se conduire dans cette affaire; en quoi il me semble même qu'il pourrait se concerter avec M. de Chavigny.

Federic.

* * *

Project Geheimen Bündnisses.

[Artikel 1]: Der Vertrag vom 23. März 1743[1] mit seinem Separatartikel bleibt in Kraft.	A merveille.
[Artikel 2]: „Uebernehmen Ihre Königl. Majestät in Preussen die Garantie, dass alles das, was in ebenangeregter Particulierconvention und Articulo separato begriffen ist, seines buchstäblichen Inhalts zur Wirklichkeit gebracht und erfüllet werden soll, und wollen	Tout ce que la France et l'Empereur auront garanti, le sera sans aucune difficulté par moi, n'ayant rien tant à cœur que d'obliger des alliés que j'estime, et la maison de Hesse qui m'est chère.
[Artikel 3]: des Ends mit Sorge davor tragen, dass die Kron Frankreich Bürgschaft leisten und sichere Kaufleute anweisen möge, welche gut davor sein, dass jetzt und in Zukunft die Bezahlung der an Ihre Kaiserl. Majestät überlassenen Fürstlich hessischen Auxiliartruppen, wie solche in der hierüber errichteten besonderen Convention determiniret ist, wirklich und zu rechter Zeit erfolge."	C'est à quoi je m'engagerai volontiers.
[Artikel 4]: „Versprechen Ihre Königl. Majestät in Preussen des Fürstlichen Hauses Hessen-Cassel Aufnahme und Bestes auf alle Weise zu befordern, auch mit Hülfe und Zuthuung Dero hohen Alliirten es dahin zu bringen, und bei Schliessung des Friedens als eine conditio sine qua non zum Voraus festzusetzen, dass selbigem nicht nur die Churwürde ertheilt,	Ceci est juste, nous nous y sommes aussi déjà une fois engagés.
sondern auch zu desto besserer deren Unterhaltung, sofern es in Teutschland zu einer Säcularisation kommet, das Bisthum Paderborn, wie nicht weniger die Abteien Fulda und Corvey und was dazu gehöret, benebst denen in Hessen	Si la sécularisation a lieu, je m'engagerai à tout ce dont on pourra convenir avec la France;

[1] Vergl. Bd. II, S. 355.

gelegenen vier geringen churmainzischen Städten und davon dependirenden wenigen Dorfschaften, jedoch ohne der daselbst in Uebung seienden katholischen Religion Nachtheil, abgetreten, oder an deren statt die Reichsstädte Mühlhausen, Wetzlar, Friedberg und Frankfurt a. M. nebst ihren Territoriis als ein völliges Eigenthum eingeräumet, obangeregte vier in Hessen gelegene geringe Städte und Dörfer aber, wie auch das Eichsfeld, gegen ein anderwärts herzunehmendes Aequivalent von dem Erzstift Mainz ertauscht und ebenfalls darzu geschlagen werden sollen."

mais je crois que ce sera un point de dure digestion. Et quant aux villes impériales, si nous avons la supériorité, je crois la chose plus facile; je me réserve la seule clause de garder pour moi et pour ma maison le droit, comme je l'ai toujours eu, de faire des recrues dans ces villes impériales.

De tout ceci, je m'engage à garantir tout ce de quoi la maison de Hesse pourra convenir avec la France.

[Artikel 5]: Der Vertrag soll bis zu ewigen Zeiten geheim gehalten werden.

Ceci est à merveille.

Federic.

Der Erlass nach der Ausfertigung. Die Randbemerkungen zu dem Vertragsproject eigenhändig.

1415. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 avril 1744.

Votre relation du 20 de ce mois m'est parvenue. Quant au lord Clinton,[1] il faut que vous preniez garde avec toute la vigilance possible à ses négociations à Paris, pour savoir précisément s'il n'y est tout de bon qu'à cause de son état maladif, ou peut-être même pour l'amour de sa maîtresse. Pour ce qui est des mouvements que les Saxons se donnent à Paris pour se faire valoir à cette cour, j'espère que le comte de Rothenburg, suivant les instructions qu'il en a, ne manquera pas de saisir toutes les occasions pour les dénigrer autant qu'il est possible et pour faire échouer leur dessein. Rien n'est plus faux que le nombre de troupes dont ils font parade, car il ne se monte effectivement, tout au plus, qu'à 32,000 hommes.

Je suis surpris de ce que je n'ai encore rien reçu de votre part au sujet du dernier courrier que je vous ai envoyé, et de l'effet que cela a produit. Vous auriez du moins dû m'en mander quelque chose préalablement, si vous n'êtes pas encore en état de satisfaire entièrement à ma curiosité sur cet article. Au reste, vous tâcherez d'entrer, autant qu'il vous sera possible, dans le détail des affaires, pour pouvoir me dire s'il y a grand cas à faire sur la vigueur que le ministère français fait paraître, et si, avec tous les beaux projets qu'il forme, au fond il n'a pas pourtant plus de penchant pour la paix que pour la guerre, et quels sont là-dessus les véritables sentiments du Roi même.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. Droysen V, 2, 256. 259.

1416. AU CONSEILLER HOFFMANN A VARSOVIE.

Berlin, 2 mai 1744.

Je viens de recevoir de fort bon endroit des mémoires détaillés, concernant les vues que la cour de Dresde se propose dans le voyage prochain en Pologne. Ils portent en substance que le principal objet de ce voyage est de tenir la diète à Grodno, suivant les lois et constitutions du Royaume et l'alternation une fois établie, pour amadouer en quelque manière les Lithuaniens, assez mécontents que, depuis l'avénement du roi de Pologne à la couronne, il ne s'est pas encore tenu de pareille assemblée chez eux; qu'une autre raison en était la nécessité de contenter les Grands du Royaume en général, qui se plaignaient amèrement de la longue absence de leur Roi, l'envisageant comme la première source de tous les troubles et de toutes les divisions qui agitent les grandes maisons de la République; mais que les objets les plus intéressants pour la cour sont de faire réussir l'augmentation de l'armée et de faire prendre à la République de nouvelles et étroites liaisons avec la cour de Vienne.

Qu'à l'égard du premier point, le dessein des Polonais partisans de la cour était de porter l'augmentation de leurs troupes réglées à 100,000 hommes et qu'ils y destinaient le trésor de trois couvents les plus riches du royaume, nommément celui de Czenstochau, où ils se flattaient de trouver quelques millions, mais que la cour, qui juge ce projet chimérique et impraticable, semble se borner à une augmentation de 20,000 hommes pour la Pologne et de 10,000 pour la Lithuanie; qu'au cas qu'elle y réussisse, elle vise à faire tomber le commandement d'une partie de ces troupes sur le général Renard, lequel ayant l'indigénat de Pologne et étant attaché au Roi, paraît mieux convenir que tout autre à ses intérêts.

Que quant au second article, on est intentionné d'entamer l'affaire par proposer à la Diète le renouvellement de la ligue sacrée entre la République et la cour de Vienne contre la Porte Ottomane, renouvellement sur lequel le comte d'Esterhazy, ministre de la reine de Hongrie, a déjà commencé d'insister fortement à Dresde auprès des ministres de la République; que, comme on craint que la Diète ne se rompe ou ne se sépare du moins infructueusement, la résolution est prise en ce cas de convoquer ensuite un *Senatus Consilium*, où l'on tâcherait de faire passer ce renouvellement, d'autant que la ligue en question est regardée en Pologne comme un point tellement privilégié que pour la renouveler il ne serait pas besoin d'un décret de la Diète, et que le simple consentement des sénateurs assemblés en conseil y suffirait; que l'on se flatte d'y ajouter ensuite quelques articles secrets pour étendre la disposition de cette alliance, au cas où l'une ou l'autre des parties contractantes serait attaquée par une puissance chrétienne; que l'on se servirait de cette occasion pour sonder les sénateurs sur la nécessité de

former une confédération, en leur représentant que l'espérance d'établir à l'aide des diètes un bon ordre dans le royaume et de le mettre en état de défense, étant entièrement évanouie, il ne reste plus d'autre moyen pour garantir la République contre le danger dont elle paraît menacée de la part de ses voisins que celui d'une confédération; que si l'on s'apercevait que le Sénat inclinât pour ce remède, la cour y donnerait pareillement les mains; que pour réussir plus sûrement dans ce dessein, elle a assigné au prince Wisniowiecki, grand-général de Lithuanie, outre un superbe service de porcelaine dont elle lui a fait présent, la somme de 12,000 ducats d'or, à prendre sur les revenus du sel et des péages des économies royales, qu'il devait employer à mettre dans les intérêts de la cour la petite noblesse de Lithuanie; qu'elle destine de riches starosties tant au grand-général de Pologne qu'à d'autres seigneurs mécontents du royaume, outre de grandes sommes d'argent que la cour a fait remettre par la voie de Hollande au sieur d'Unruh à Danzig, pour être employées à gagner les Polonais: que tous ces projets ont été ébauchés et perfectionnés par le comte de Poniatowski, qui a la direction principale de l'intrigue et travaille sans relâche à faire entrer dans ces mesures les maisons les plus accréditées en Pologne.

Vous sentirez sans peine que c'est principalement contre moi et mes intérêts que se prennent toutes ces mesures, et que, par conséquent, il m'est d'une importance extrême de les rompre à temps. Aussi suis-je bien résolu de n'y épargner aucun soin ni dépense, et comme, par le long séjour que vous avez fait en Pologne, vous êtes plus en état que personne de juger de la situation des affaires de ce pays, et de ce qui peut ou non y réussir, je souhaite de savoir vos idées sur ce sujet, s'il y a apparence que les projets en question auront le succès dont les auteurs se flattent, et quels obstacles on pourrait leur opposer, par quels moyens la Diète pourra être le plus aisément rompue, de quels nonces on pourra se servir pour cet effet avec le moins de risque, si l'on peut faire quelque fond sur le prince Ulric Radziwill, s'il a assez de résolution et de bonne volonté pour entreprendre un pareil ouvrage soit par lui-même ou par le canal d'autrui, et combien d'argent il faudra y employer; enfin, au cas qu'après la rupture de la Diète la cour vienne à bout de former une confédération générale, quelles mesures il y aurait à prendre pour la dissiper ou pour en empêcher l'effet; comment il faudra s'y prendre pour faire échouer le dessein de la cour de faire passer, en cas de rupture de diète, par un *Senatus Consilium* le renouvellement d'alliance avec la cour de Vienne ou bien de celle qu'on appelle *Foedus Sanctum*, avec cette cour, celle de Russie et la république de Venise.

Il est nécessaire aussi que vous ajoutiez les noms et les portraits bien détaillés des principaux partisans de la cour et de ceux du parti opposé, aussi bien que des personnages que vous croyez les plus propres pour être employés à faire échouer les vues de la cour et à rompre ses mesures, en indiquant les moyens par lesquels on pourrait les

gagner, et les personnes confidentes dont on pourra se servir pour les mettre dans mes intérêts.

Ainsi vous ne manquerez pas de me faire une relation bien détaillée et chiffrée sur tous ces points et d'en envoyer les *duplicata* à mes ministres du département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1417. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Mai 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Da es scheint, dass die geistlichen Herren im Reich wirklich drauf denken und sich angelegen sein lassen, eine Conföderation zu machen, welche, wenn sie zum Stande käme, der Königin von Ungarn gewiss vortheilhaft sein würde, so soll das Ministerium darauf wohl invigiliren und solche Conföderation auf alle Art contrecarriren. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

1418. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

[2 Mai 1744.][1]

Les ministres de l'impératrice de Russie et du roi de Pologne qui se trouvent à ma cour, viennent de remettre au comte de Podewils la copie ci-jointe du traité conclu entre leurs respectives cours. Je ne doute pas qu'il ne soit suivi de quelques articles séparés et secrets, que vous tâcherez d'avoir et de m'envoyer. Au reste, je vous laisse à juger combien il est dangereux que le Vice-Chancelier, comte de Bestushew, reste longtemps dans le poste où il se trouve, et dans lequel il est en état de faire signer à l'Impératrice des expéditions dont je suis persuadé qu'elle ne sait pas tout le contenu.

Federic.

Nach dem Concept.

1419. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 3 mai 1744.

J'ai bien reçu vos dépêches des 9 et 17 d'avril. Quant à vos avis au sujet de la France, je vois que vous n'êtes pas bien instruit de l'intérieur de ce royaume, qui assurément est encore assez puissant tant en

[1] Mardefeld antwortet, 21. Mai: „J'ai reçu les ordres sans date, apparemment du 2 mai."

argent qu'en hommes. La circonspection et la prudence demande absolument que je prévienne un ennemi qui veut me prévenir, et dont le mauvais dessein se manifeste clairement. Je ne vois point de sûreté ni pour moi ni pour l'Empire, si les choses restent dans la situation où elles sont actuellement.. Ainsi il ne me reste d'autre parti à prendre que de me lier avec ceux dont l'intérêt est d'abaisser la maison d'Autriche. Mon système ne se fonde point sur la fermeté de la France, mais tant que je n'aurai que la reine de Hongrie à combattre, je lui serai toujours supérieur. Le grand point, et qui dans l'affaire est la condition *sine qua non*, c'est de culbuter Bestushew, sans quoi toute votre diligence et toute votre habileté ne pourront jamais m'assurer de la cour de Russie. Ainsi tout dépend de ce que nous ayons un ministre à cette cour qui fasse faire à l'Impératrice ce que nous voulons. Pour la triple alliance à faire, je vous enverrai en peu le plein-pouvoir par un courrier. Le projet de cette alliance est défensive. On en peut fixer le terme à vingt ans ou plus si l'on veut; on se donnera la garantie réciproque de tous les États que les puissances contractantes possèdent, et nommément des nouvelles conquêtes de la Russie faites sur la Suède, de la Silésie et des États de la maison de Holstein, *contra quoscunque;* le secours réciproque pourra être de 10,000 hommes, savoir 7,000 d'infanterie et 3,000 de cavalerie, mais si l'on veut aussi convenir de plus ou moins de troupes, il dépendra de vous de le changer. Si alors il y a moyen, il faut tâcher d'engager l'Impératrice à concourir dans la pacification de l'affaire de l'Allemagne. Le but où je prétends tirer par cette alliance, consiste en ceci que l'Impératrice pourra faire insister très fortement à la cour de Saxe que cette cour doit laisser agir librement ceux qui ont à faire à la reine de Hongrie et qu'elle doit même embrasser le parti de l'Empereur; ensuite, de commettre l'Impératrice avec la reine de Hongrie touchant l'affaire de Botta et de voir si par ce moyen on pourra la porter ou bien à faire une diversion en Hongrie, ce qui serait le meilleur, ou bien à me donner quelques troupes de secours.

Le terme que je me propose de voir clair dans cette affaire, est le 1er d'août; ainsi vous employerez toute votre habileté à la finir vers le 15 de juillet, sans quoi l'affaire est perdue pour moi, ou du moins l'effet en serait retardé jusqu'à l'année prochaine.

Federic.

Comptez là-dessus que les raisons qui déterminent ma résolution sont valables et pressantes, mais sachez en même temps que je ne puis rien sans votre habileté et sans le bonheur dont vous avez besoin, ainsi c'est de vos soins que je vois dépendre à jamais le sort de la Prusse et de ma maison.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1420. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 4. Mai, in Betreff der zu befürchtenden Conföderation geistlicher Reichsfürsten: „Nous soumettons aux hautes lumières de Votre Majesté si Elle jugera à propos d'écrire des lettres de Sa main à Leurs Altesses Messieurs les margraves de Baireuth et d'Ansbach, pour les engager à déhorter de ces liaisons l'évêque de Bamberg et de Würzbourg, comme condirecteur du cercle de Franconie, le plus habile et le plus dangereux de tous les Princes ecclésiastiques . . . Il serait encore à souhaiter que le duc de Würtemberg fît la même démarche auprès de l'évêque de Constance, comme condirecteur du cercle de Souabe. Quant aux trois Électeurs ecclésiastiques, il n'y a que la France qui puisse les tenir en respect."

Potsdam, 6. Mai 1744.

Sehr gut. Sollen cito dergleichen Briefe nach Ansbach und Baireuth en forme von Handschreiben expediren und mit nächster Post abgehen lassen.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1421. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 7. Mai 1744.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, wie auf einliegende des Herzogs und der Herzogin von Gotha Schreiben,[2] so des Herrn Grafen von Gotter Excellenz eingesandt haben, sehr obligeant und poliment geantwortet,[3] der Herzog und die Herzogin aber doch Sr. Königl. Majestät halber etwas en suspens und so zu sagen zwischen Furcht und Hoffnung gehalten werden sollen. Des Herrn Grafen Gotter Excellenz haben Sr. Königl. Majestät geschrieben, wie der Herzog von Gotha, da er das Dragonerregiment in des Königs Dienste nicht überlassen kann, wohl resolviren möchte, eine gewisse Anzahl Recruten an Se. Königl. Majestät zu geben. Da Höchstdieselbe vor der Hand solche Recruten nicht sogleich brauchen, doch aber die Zeit kommen möchte, da Sie dergleichen Anzahl Recruten sehr wohl employiren könnten, so wollen Dieselbe, dass des Herrn von Gotter Excellenz diese Negociation mit Gotha nicht ganz fallen lassen, sondern solche dergestalt noch unterhalten solle, bis des Königs Majestät ermeldete Recruten annehmen und gebrauchen können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Geschieht unter dem 9. Mai. Ein drittes, gleichlautendes Schreiben ergeht an den Herzog von Württemberg. Unter dem 5. Mai werden Klinggräffen und Pollmann in Frankfurt a. M. beauftragt, diese Angelegenheit im Auge zu behalten. — [2] D. d. 3. Mai. Vergl. oben Nr. 1385. — [3] Geschieht unter dem 12. Mai.

1422. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.

[Potsdam, 7 mai 1744.]

Chambrier ne m'écrit jamais un mot de mes affaires. Que je lui demande deux choses: l'une, si j'ai des négociations avec la cour de Versailles; car il y a six semaines que je vis sur cet article dans une ignorance parfaite. La seconde est le chapitre des opérations militaires, sur lesquelles le sieur Chambrier tient un aussi profond silence, comme s'il n'était pas question de guerre. En un mot, on doit lui écrire que je suis très mécontent de la sécheresse de ses relations, et que je veux être beaucoup mieux instruit que je ne le suis, sur des points aussi importants que le sont mes négociations et les opérations des Français.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso eines Berichts von Chambrier, Paris 24. April. Demgemäss Immediaterlass an Chambrier, Potsdam 7. Mai.

1423. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 7 mai 1744.

Vos relations en date du 13 et du 19 de ce mois me sont bien parvenues. La déclaration que le vice-chancelier Bestushew a été obligé de vous faire de la part de sa Souveraine, tant sur l'agrément que celle-ci donne pour la conclusion d'une alliance entre l'Empereur Romain et le roi de Pologne, que sur le concert dont l'Impératrice veut aller avec moi dans l'affaire du marquis de Botta, de même que sur l'insinuation qu'elle veut bien faire à la cour de Pologne, pour que celle-ci vive en bonne harmonie avec moi, m'a fait beaucoup de plaisir. Je crains néanmoins que, tant que le vice-chancelier Bestushew gardera la direction des affaires et que Keyserlingk sera continué dans son poste à Dresde, il n'y ait rien de solide et de bon à espérer de toutes ces assurances et que les ordres que Bestushew en expédiera à Keyserlingk, seront si mous qu'on n'en tirera aucun fruit.

En attendant, j'ai fait instruire mon ministre à Dresde, le comte de Beess, de tout ce que Bestushew vous a déclaré de la part de l'Impératrice par rapport à la Saxe, pour veiller avec attention sur les ordres que ledit Bestushew en aura expédiés à Keyserlingk et de quelle façon celui-ci s'en expliquera vers le ministère de Saxe, dont je ne manquerai pas de vous avertir à son temps. Je crois pourtant qu'il ne serait pas mal fait si vous faisiez entendre à Bestushew, lorsque vous aurez l'occasion de vous entretenir avec lui, que la nouvelle que vous m'aviez donnée sur la déclaration susdite m'avait été si agréable que je n'avais pu me dispenser d'en instruire dès aussitôt mon ministre à Dresde. Les assurances très obligeantes et positives que l'Impératrice a données

qu'elle ne mettrait point obstacle à certaine grande affaire que je médite, de même qu'elle donnera volontiers les mains à une triple alliance entre elle, moi et la Suède, m'ont charmé, mais quand je pense que nonobstant toute la bonne volonté de l'Impératrice le vice-chancelier Bestushew trouvera toujours des moyens de l'éluder, c'est alors toujours le refrain qu'aussi longtemps que celui-ci est en place, il n'y a nul salut à faire avec la Russie. Il me tarde extrêmement d'avoir vos nouvelles de ce qui s'est passé à ce sujet à la célébration de la paix, et s'il est possible qu'un ministre si indigne aura pu se soutenir, après tant de trahisons qu'il a faites à sa Souveraine.

Comme mes ministres du département des affaires étrangères vous instruiront sur les desseins dangereux que la cour de Dresde veut faire faire réussir à la prochaine diète en Pologne, touchant l'augmentation de l'armée de la République, de même que d'accorder plus d'autorité au roi de Pologne et de prendre quelques mesures touchant la succession au trône, comme aussi de renouveler une ancienne alliance entre la maison d'Autriche, la Pologne et la Russie, vous ne manquerez pas d'apporter toute l'attention possible sur ce que la cour de Russie pense sur ces sujets; et aussitôt que Bestushew sera culbuté, un des vos premiers soins doit être de disposer la cour de Russie pour qu'elle fasse rompre cette diète, et d'empêcher sérieusement que des propos si nuisibles tant aux intérêts de la Russie qu'aux miens ne puissent jamais parvenir à quelque consistance.

Je vous adresse ci-clos une lettre de ma main propre à la princesse-mère d'Anhalt-Zerbst,[1] que vous ne manquerez pas de lui présenter, à la première occasion, avec un compliment convenable. Vous n'oublierez pas de témoigner ma reconnaissance, là où il faut, de ce qu'on me veut envoyer des gens qui savent la préparation du *Pumbleder*, et j'approuve fort que vous ne fassiez point le difficile sur les conditions qu'on règlera là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

1424. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 7 mai 1744.

Vos deux relations du 2 et du 3 de ce mois m'ont été bien rendues, et j'ai été bien aise d'y voir que les choses touchant les convenances à me faire se sont passées de bonne grâce et conformément à mes intentions. Quant aux pièces que le général Donop vous a com-

[1] Eichel bemerkt, dass von diesem Brief, „weil das Schreiben versiegelt, keine Abschrift ad acta gekommen." Im Herzogl. Archiv zu Zerbst sind ausser den Originalen der Briefe vom 6. und 10. Januar (oben Nr. 1304 u. 1310) keine Briefe des Königs an die Fürstin aus dem Jahre 1744 vorhanden.

muniquées, touchant les conventions à faire du prince Guillaume, j'espère que la lettre que je vous ai faite en date du 30 du mois d'avril passé, vous aura été bien remise; et, comme je vous y ai expliqué mes intentions à ce sujet, je m'y remets. La nouvelle que vous me marquez du changement arrivé avec le sieur Amelot, n'a pas laissé de me faire plaisir; outre le peu de suffisance que cet homme doit avoir eu pour le poste qu'il a occupé, on m'a voulu persuader depuis longtemps qu'il avait toujours eu plus de penchant pour le parti anglais et autrichien que pour les intérêts de l'Empereur et les miens, et, si le sieur de Chavigny devait occuper son poste, je suis persuadé que les affaires prendront un tout autre train qu'elles n'ont eu par le passé, et que les intérêts de l'Empereur n'en souffriront point.

Comme vous aurez signé, à l'heure qu'il est, le recez de l'union confédérale, je l'attends de vous, pourque mes ratifications en puissent être expédiées et à vous renvoyées; mais, quant aux articles séparés, il faut que je vous réitère encore une fois qu'il m'est absolument impossible de les signer avant que mes affaires ne soient faites avec la Russie. J'ai lieu d'être satisfait des projets que vous m'avez envoyés des articles secrets et séparés, tant par rapport à mes convenances qu'à l'invitation à faire à la France, pourque celle-ci accedât au traité d'union, mais ce qui m'empêche de les signer ou les ratifier, c'est ce qu'il me faut de toute nécessité être assuré de la Russie, avant que je m'engage à quelque parti; aussi ne suis-je capable de faire le moindre pas avant cela, me voudrait-on offrir la cession de toute la Bohême. On se trompe fort, si l'on est dans l'opinion que ce sont les appas des cessions qu'on me veut faire en Bohême, qui me font agir; au contraire, mon grand but dans tout ce que j'ai résolu d'entreprendre, n'est autre chose que l'abaissement de la maison d'Autriche et le soutien et rétablissement de l'Empereur; s'il n'y avait ces deux points, je me passerais fort aisément de toutes cessions et aimerais bien mieux de rester tranquille. Mais comme, pour agir de toutes mes forces librement et avec vigueur, il faut absolument que j'aie le dos libre, mes résolutions dépendent du train que mes négociations prendront en Russie, de laquelle il faut que je sois préalablement assuré, tant pour n'avoir à craindre quelque diversion d'elle pendant que je serai occupé ailleurs, que pour contenir par elle la Saxe en respect, pourque celle-ci ne me joue pièce, pendant que j'agis pour l'Empereur.

Par toutes ces considérations donc, vous tâcherez de tranquilliser tant l'Empereur que le sieur de Chavigny sur ce que je ne puis signer d'abord l'invitation à faire à la France, en leur assurant que je ne manquerai point de signer l'article en question, dès aussitôt que je verrai encore un peu plus clair dans mes négociations avec la Russie, mais qu'avant cela j'espérais qu'ils ne me voudraient pas obliger à une chose qui me pouvait trop entraîner hors de propos, et avant que j'aie arrangé mes affaires dans le Nord. Vous tâcherez surtout de faire valoir

ces considérations auprès du sieur de Chavigny, que vous devez flatter d'ailleurs de toutes les manières possibles, pour le gagner pour moi et me ménager sa confiance, en lui insinuant pourtant d'une manière bien polie qu'il se ressouviendrait que j'avais toujours mis pour condition, lorsqu'il a été question de l'invitation de la France, de ne pas signer cet article avant que celle-ci n'agissait avec vigueur et donnerait par-là, pour ainsi dire, le ton au traité d'union confédérale.

Touchant la garantie de la Haute-Autriche, je veux bien vous dire que, si l'Empereur sera en état de la prendre par ses forces et de s'y soutenir, je veux bien alors la lui garantir, mais qu'il n'y a proprement que la Bohême dont je puis m'engager de la prendre pour lui et de lui en garantir la possession paisible, selon que je me suis expliqué dès le commencement de notre négociation. Au reste je vous adresse ci-clos la réponse que je viens de faire au maréchal de Seckendorff.

Nach dem Concept. Federic.

1425. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A PHILIPSBOURG.

Potsdam, 7 mai 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir vos deux lettres datées du 30 avril passé, avec celle du 2 de ce mois. La manière dont Sa Majesté Impériale s'est prêtée aux propositions qui lui ont été faites de ma part par le sieur de Klinggræffen, m'a fait bien du plaisir, et elle me fera justice, si elle veut être assurée que ce n'est que ses intérêts qui me mènent à faire ce que je me suis proposé de faire pour elle, et que sans cela il n'y aurait ni acquisitions ni qui que ce soit au monde qui me ferait sortir de l'assiette où je me trouve actuellement. Avec tout cela, je ne saurais trop souvent vous réitérer que, bon gré mal gré que j'en ai, je ne suis pas à même de faire le moindre pas, avant que mes affaires ne soient faites avec la Russie et la Suède, et comme il n'est guère possible que, par les distances des lieux, ces affaires, quand même elles aillent à souhait, puissent être terminées avant le mois d'août, je ne saurais rien promettre avant ce temps-là.

Ce que vous m'avez appris des opérations que la France s'est proposé de faire, m'a fait du plaisir. Il est vrai qu'elle nous annonce beaucoup de belles choses, mais il faudra voir à présent comment elle les exécutera. L'expérience du temps passé m'a rendu un peu circonspect sur de pareils articles, étant déjà accoutumé de voir des projets hardis et magnifiques, qu'on a après cela ou point exécutés, ou exécutés d'une manière si molle que le succès en est tombé dès son commencement. Il sera à voir si l'on exécutera mieux après le changement qui vient d'arriver avec le sieur d'Amelot, événement qui, à ce que je crois, fera toujours du bien aux affaires de l'Empereur. En attendant, mes opérations dépendront en bonne partie de celles que la France fera avant

que je fasse la levée du bouclier, puisqu'il est de toute nécessité que la France, par les opérations vigoureuses qu'elle fera, tâche d'éloigner autant qu'il est possible les troupes autrichiennes de la Bohême, afin que, lorsque je commencerai d'agir, j'aie le temps qu'il me faut pour me rendre maître de la ville de Prague, avant que l'armée autrichienne la puisse secourir; car, sans cela, vous conviendrez vous-même que tout mon dessein serait culbuté. Il sera même nécessaire que nous nous concertions, d'une manière stable et solide, de ce que les troupes impériales et celles de la France feront alors, lorsque j'entrerai en Bohême; car, si nous voulons finir bientôt, il faut qu'on aille alors de toute part à la besogne, pour ne pas laisser le temps à l'ennemi de se reconnaître ni de tomber avec des forces supérieures ou sur l'un ou sur l'autre.

J'ai trouvé excellent le plan du camp que vous avez pris auprès de Philipsbourg, et je suis persuadé que, pourvu que les ordres que vous donnerez soient bien exécutés, l'armée impériale n'aura point à craindre quelque insulte dans la position de son camp. Je trouve fort juste tout ce que vous me mandez des desseins que les Autrichiens puissent avoir en occupant le camp de Neckar-Ulm.

J'ai été charmé d'apprendre que Sa Majesté Impériale est contente sur le chapitre de la nécessité de faire subsister mes troupes en Bohême et des assurances que je lui ai données par rapport à Prague. Si je me suis expliqué d'avance sur tous ces sujets, mon intention n'a été autre que de tâcher d'écarter, avant le commencement de mes opérations, tout ce qui pouvait occasionner de la jalousie ou de mésintelligence entre l'Empereur et moi, n'ayant rien tant à cœur que de m'acquérir une confiance parfaite de la part de Sa Majesté Impériale. Quoique j'espère que, si d'un accord commun nous poussions l'ennemi de toute part, lorsque mes opérations seront commencées, et que, si nos entreprises sont bénies d'un heureux succès, la guerre ne saurait guère durer longtemps, je crains néanmoins fort que nous ne pourrions pas finir par une seule campagne, puisqu'il est guère impossible que toutes les mesures qu'on prend s'exécutent de la manière qu'on les a projetées, soit faute qu'on n'exécute pas bien par-ci par-là ce qu'on a projeté, soit par des événements qu'on ne peut pas prévoir.

Quant au sieur Schlangen,[1] je me prêterai de bon cœur de donner les ordres au général de Marwitz que Sa Majesté Impériale désire à son sujet; j'en donnerai de même à mon résident à Danzig, le sieur Wagenfeldt; mais, si j'ose le dire, je crains fort que l'entreprise dudit sieur Schlangen n'aboutisse guère à grande chose, et que vous ne perdiez votre argent. Je connais trop ce que c'est que de pareilles levées en Pologne, et l'exemple de ce qui est arrivé aux Français lorsqu'ils ont voulu lever des uhlans en Pologne, est de trop fraîche date pour que je puisse bien espérer de l'offre dudit sieur Schlangen.

[1] Oberst in kaiserlichen Diensten, der sich erboten hatte, seine Beziehungen in seiner Heimath Polen zur Anwerbung von 400—500 Uhlanen auszunutzen.

Je suis avec des sentiments de considération et d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1426. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Potsdam, 7 mai 1744.

Vos relations en date du 2 et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues, sur lesquelles il faut que je vous dise que je les trouve très bien faites et que j'en suis fort content. Aussi ne manquerez-vous pas de continuer de la même manière sur toutes les autres affaires dont vous me ferez vos rapports. Je ne saurais vous laisser ignorer que, selon les rapports que j'ai eus de Moscou, le vice-chancelier Bestushew, après avoir fait inviter à une conférence mon ministre à la cour de Russie, le baron de Mardefeld, lui a dit de la part de l'Impératrice que, quoique ni le ministre de l'Empereur ni ceux de Saxe n'eussent point fait la moindre ouverture de ce que le roi de Pologne désirait l'agrément de l'Impératrice pour conclure une alliance avec l'Empereur Romain, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies avait pourtant, en considération de la réquisition que je lui en avais fait faire, et par des égards tout particuliers pour moi, pris la résolution de faire connaître à Sa Majesté Polonaise qu'elle, l'Impératrice, verrait avec plaisir que l'alliance susmentionnée eût lieu pour leurs avantages réciproques, toutefois sans qu'elle portât préjudice aux intérêts de la Russie. A quoi ledit vice-chancelier Bestushew a ajouté que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies ne ferait aucune difficulté de faire entendre à la cour de Pologne qu'elle serait bien aise que ladite cour vécût en bonne harmonie avec moi.

Il m'importe trop de savoir au juste de quelle manière ledit vice-chancelier Bestushew aura instruit sur ces deux articles le sieur Keyserlingk, et de quelle façon celui-ci se sera expliqué là-dessus vers le ministère saxon, de même, quelle impression cela aura fait sur ceux-ci et ce qu'ils en auront répondu au comte de Keyserlingk. C'est pourquoi mon intention est que vous devez faire toutes les perquisitions nécessaires sur ces sujets, et m'en faire alors un rapport bien détaillé. Vous pourriez même sonder adroitement là-dessus tant le comte de Brühl que le sieur de Keyserlingk, et tâcher de les faire s'expliquer vers vous sur ces deux articles.

Quant au premier article, par rapport à l'agrément que l'Impératrice de Russie veut bien donner à une alliance entre l'Empereur et la Saxe, vous pouvez bien en faire ouverture au baron de Wetzel, pour que celui-ci en puisse sonder le comte de Brühl, de même que Keyserlingk, comme d'une nouvelle sûre qui lui serait parvenue de la Russie, pour voir ce que ceux-ci lui en répondront, dont vous me ferez alors votre rapport.

Au reste, je viens de recevoir l'opéra Antigonus que vous m'avez envoyé, et ne manquerai point de vous faire bonifier à Dresde, par les correspondants des banquiers Splittgerber et Daum, les 86 écus que vous en avez déboursés.

Federic.

Nach dem Concept.

1427. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Potsdam, 8 mai 1744.

J'ai reçu votre relation du 28 du mois passé, touchant la proposition que vous avez faite[1] au comte de Brühl et au sieur Hennicke, au sujet d'une cession à faire de la ville et du péage à Fürstenberg; et je vous dirai que c'est une cession entière de la ville que je désire, et qu'il serait le plus à mon gré, si elle pouvait se faire moyennant une somme d'argent que j'en devrais payer, mais qu'en tout cas, j'en donnerais bien aussi un autre équivalent convenable, sur lequel vous recevrez à temps des instructions plus particulières, si les ministres de Saxe veulent entrer là-dessus en détail avec vous. Au reste, vous vous garderez de leur faire paraître trop d'empressement dans cette affaire.

Quant à l'acquisition dont vous avez parlé au comte de Brühl,[2] il n'y a rien qui presse, et je ne trouve pas à propos que vous lui fassiez plus d'avances sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

1428. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 9 mai 1744.

Monsieur mon Frère. Les expressions dont Votre Majesté Impériale a bien voulu Se servir dans la lettre du 21 avril dernier, pour me marquer Sa satisfaction sur le bon traitement que Ses troupes ont reçu dans mes États,[3] sont si obligeantes que je ne puis me dispenser de Lui en faire mes remercîments. Il m'a été infiniment agréable que Votre Majesté Impériale a pris en gré cette légère marque de mes attentions pour Ses intérêts, et je ne souhaite rien plus ardemment que de Lui en pouvoir donner dans des occasions plus importantes, pour La

[1] In Ausführung eines dem Gesandten von dem Könige zu Peitz mündlich ertheilten Befehles. Vergl. oben Nr. 1353. — [2] Beess berichtet: „J'ai de même exécuté les ordres que Votre Majesté m'a donnés de sonder le comte de Brühl s'il ne voudrait point faire des acquisitions en Silésie. Ce ministre m'a répondu que, comme il savait que les véritables intentions du Roi son maître étaient de cimenter de plus en plus l'amitié qui règne si heureusement, il ne ferait nulle difficulté d'acquérir des terres sous la domination de Votre Majesté pour y établir après ses trois fils et de les destiner aux services d'un si grand monarque.“ — [3] Vergl. Bd. II, S. 433.

convaincre entièrement de l'attachement sincère et inaltérable avec lequel je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère, allié et cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1429. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 12 mai 1744.

Monsieur mon Frère. Les sentiments que Votre Majesté a bien voulu me témoigner par la lettre qu'Elle m'a écrite du 10 d'avril passé *vet. stili*, au sujet de l'alliance entre Leurs Altesses Royales le prince-successeur de Suède et la Princesse ma sœur, sont si flatteurs pour moi que je ne saurais me dispenser de Lui en témoigner la reconnaissance la plus vive. Les miens pour Votre Majesté y répondent parfaitement, n'étant pas moins fondés sur la haute estime que Ses grandes qualités m'inspirent, que sur les liaisons étroites qui de temps immémorial ont uni nos deux maisons, et si cet événement m'oblige de partager mon amitié et tendresse entre Votre Majesté et le prince-successeur de Suède, ce n'est que pour mieux cimenter l'union qui subsiste déjà si heureusement entre Elle et ce Prince, et qui fait un honneur infini, aux yeux de tout l'univers, à l'un et à l'autre. C'est de quoi je prie Votre Majesté d'être persuadée, aussi bien que de l'attachement parfait et inaltérable avec lequel je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1430. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A PHILIPSBOURG.

Potsdam, 12 mai 1744.

Monsieur. Après avoir encore examiné mûrement le plan que vous m'avez envoyé du camp que les troupes impériales ont pris, auprès de Philipsbourg, il y a deux choses qui me sont venues dans l'esprit, et dont je n'ai pas pu me défendre de vous faire communication.

La première est que je crois fort nécessaire de bien fortifier les endroits par lesquels il faudrait passer du camp pour arriver au pont du Rhin, en cas que l'armée impériale se vît obligée de faire retraite de l'autre rive du Rhin, pour ne pouvoir pas être coupée dudit pont. La seconde chose qui, selon moi, mérite quelque attention, est qu'on fasse faire de bons retranchements depuis le Bruselbach, jusqu'au ruisseau qui va vers Rheinsheim, et qu'on fasse des batteries, entremêlées de redoutes, le long du Bruselbach, pour empêcher par là que l'ennemi ne puisse prendre en flanc l'armée impériale de ce côté-là. Vous ne vous fâcherez point, Monsieur, de la liberté que je prends de vous communiquer les pensées que j'ai à ce sujet, et qui n'ont pour but qu'un

zèle tout pur pour les intérêts de Sa Majesté Impériale, sachant d'ailleurs assez que vous n'oublierez rien de ce qui peut garantir l'armée impériale de toute insulte.

Je vous prie, au reste, d'être assuré des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1431. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. Mai 1744.

Nachdem des Königs Majestät von der in Frankreich geschehenen Veränderung mit dem p. Amelot avertiret worden seind, auch zugleich die Nachricht erhalten haben, dass der de Chavigny wohl den Posten des ersteren erhalten dörfte, so haben dieselbe resolviret, dass, um gedachten Chavigny nicht zu disgustiren, sondern solchen vielmehr vor Se. Königl. Majestät zu gewinnen, der Herr von Klinggräffen zu Frankfurt nunmehro nur den Article séparé oder secret, wegen der Invitation von Frankreich um als Garant des westphälischen Friedens dem Tractat der conföderirten Union,[1] zeichnen und deshalb mit dem dazu benöthigten Pleinpouvoir versehen werden soll ..... Des Königs Majestät werden übrigens dem Herrn von Klinggräffen dabei insinuiren lassen, wie er dem de Chavigny dabei declariren solle, dass Se. Königl. Majestät diesen Pas nur bloss und allein en égard vor ihn thäten, sich aber dadurch zu nichts obligiren lassen würden, woferne Frankreich nicht vorher vigoureux agirte und dadurch seiner Accession den Ton gäbe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1432. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Potsdam, 12 mai 1744.

Monsieur mon Frère. Le comte de Rothenburg m'a causé une joie bien sensible, en m'apprenant que l'alliance qui doit unir à jamais les intérêts de la France et de la Prusse, était prête à se conclure. Votre Majesté peut être persuadée que c'est ce que j'ai toujours désiré sincèrement, et que, toutes choses égales, je préfèrerais toujours la France à quelque allié que je pourrais avoir; et rien assurément n'est plus capable de m'affermir dans ces sentiments que de voir la confiance avec laquelle il Lui plaît de S'expliquer envers moi. J'y répondrai toujours religieusement de mon côté, estimant qu'il n'y a que la confiance mutuelle et la sincérité qui puissent soutenir les alliances. Je me flatte que Votre Majesté sera contente de la facilité avec laquelle je me suis prêté

1 Ergänze beizutreten.

aux points qu'Elle a paru désirer, et je me flatte qu'Elle le sera encore davantage, lorsque je combattrai pour Sa gloire et pour le repos de l'Europe.

Je suis avec tous les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1433. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A DOUAI.

Potsdam, 12 mai 1744.

Monsieur. Je ne saurais vous cacher la satisfaction que je ressens de ce que le roi de France vous a choisi pour l'instrument qui va cimenter à jamais entre nous les liens de l'union la plus solide et la plus indissoluble. Je dois vous avouer que je remarque une différence sensible dans la façon dont s'explique un roi qui agit et voit par soi-même, de ce qu'il fait lorsqu'il ne se fait entendre que par l'organe de ses ministres. Je n'en puis que tirer un augure favorable pour l'avenir.

Il n'y a rien de plus capable d'établir une confiance parfaite entre nos cours que la façon sincère et cordiale avec laquelle le roi de France s'explique envers moi. J'y répondrai toujours de mon côté, et il est sûr que ce doit être la base de toutes les grandes entreprises que nous méditons, puisqu'il convient moins à la guerre qu'en toute autre occasion de dissimuler l'exacte vérité, lorsque l'on doit régler les opérations les unes sur les autres, et que ce n'est pas du projet seulement, mais de l'exécution surtout, que dépendent les grandes choses que nous autres avons à faire.

Je ne puis m'empêcher de vous dire, Monsieur, à cette occasion, combien j'ai applaudi à la sagacité du plan que vous aviez conçu à Dettingen. Je puis vous assurer que j'ai ressenti la douleur la plus amère, en voyant que le succès n'en a point été tel qu'on devait naturellement se le promettre.

Je suis avec la plus parfaite estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1434. A LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX A VERSAILLES.[1]

Potsdam, 12 mai 1744.

Madame. Il m'est bien flatteur que c'est en partie à vous, Madame, que je suis redevable des bonnes dispositions dans lesquelles se

[1] Vergl. die folgende Nummer.

trouve le roi de France pour resserrer entre nous les liens durables d'une éternelle alliance. L'estime que j'ai toujours eue pour vous, se confond avec les sentiments de reconnaissance. En un mot, Madame, je suis persuadé que le roi de France ne se repentira jamais du pas qu'il vient de faire, et que toutes les parties contractantes y trouveront un avantage égal. Il est fâcheux que la Prusse soit obligée d'ignorer l'obligation qu'elle vous a; ce sentiment restera cependant profondement gravé dans mon cœur. C'est que je vous prie de croire, étant à jamais, Madame, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1435. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 13 mai 1744.

J'ai bien reçu, avec vos deux lettres du 4 de ce mois, les détails que j'ai désirés d'avoir du sieur de Séchelles,[1] et, comme ces mémoires remplissent parfaitement mon objet, je vous sais bon gré de la vigilance que vous avez eue pour me les procurer.

Quant aux sommes que vous me demandez pour les chirurgiens que vous avez engagés pour mon service, j'espère qu'à l'arrivée de la présente elles vous seront déjà payées par les correspondants de Splittgerber, avec les mille écus que je vous ai fait remettre pour vous-même; et comme il vous faut encore cinquante livres, que je vous suis resté en arrière, avec 860 livres pour le courrier qui a porté le dernier paquet à Wésel, de même que 1400 livres pour le tableau de Watteau que vous venez d'acheter pour moi, ce qui fait en tout la somme de 2310 livres, j'ai ordonné audit Splittgerber de vous les faire payer incontinent, et avant votre départ de Paris. Du reste, tout ce que vous m'avez envoyé m'est bien parvenu, hormis les jambons de neige, qui ne sont pas encore arrivés.

Je vous envoie ci-close la lettre de ma main propre au roi de France que vous avez désirée autrefois d'avoir de moi, et que vous ne manquerez pas de lui présenter vers le temps de votre départ; je joins une pour la duchesse de Châteauroux, dont je vous laisse la liberté de la lui rendre ou de la garder, selon que vous le trouverez convenable,[2] de même que la réponse que je viens de faire à la lettre que le maréchal de Noailles m'a écrite; vous verrez par les copies ci-jointes ce que ces lettres contiennent. Comme je partirai d'ici le 20 de ce mois pour aller à Pyrmont, et que j'y pourrais rester jusqu'au 16 du mois de juin pour y boire les eaux, je serai bien aise qu'à votre retour de France vous veniez me trouver à Pyrmont.

[1] Vergl. oben S. 97. — [2] Rothenburg hat den Brief übergeben. Die Antwort Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 563.

P. S.

Vous vous souviendrez de ce que je vous ai mandé, il y a quelque temps, au sujet des impôts que les Anglais pourraient hausser en haine de moi sur les toiles fabriquées en Silésie. Comme cet article m'est de quelque importance, vous n'oublierez point de vous acquitter des ordres que je vous ai donnés à ce sujet et de m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept. Das Postscript nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1436. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A PARIS.

Potsdam, 13 mai 1744.

Je viens de recevoir vos dépêches en date du 4 de ce mois. De la manière que vous vous expliquez sur la conduite que vous avez tenue vers la cour de Versailles, je suis très satisfait de vous et des manières que vous avez prises pour parvenir à mes fins; je suis surtout très content de la route que vous vous êtes frayée pour parvenir promptement au but désiré, et des liaisons que vous avez faites avec ce qu'il y a de meilleures têtes en France; enfin, pour vous rendre justice, il faut que j'avoue que vous avez surpassé mes attentes, et je ne doute à présent nullement qu'après que vous avez si bien commencé, vous ne manquerez point de mener à une fin heureuse les affaires importantes dont je vous ai chargé. Je mets toute ma confiance en la personne du roi de France, dans l'espérance que nous traiterons cette fois-ci de roi à roi, et que rien ne nous pourra désunir, me remettant, au reste, sur la foi de sa promesse que le traité que nous sommes sur le point de conclure, restera un secret impénétrable pour tout le monde.

Je regarde le changement qui est arrivé avec le sieur Amelot comme un coup de parti, et vous sais bon gré de tout ce que vous y avez contribué; vous pouvez être assuré de ma discrétion sur tout ce que vous me mandez d'avoir fait avec le roi de France, et d'ailleurs je viens d'ordonner à Klinggræffen d'accabler de politesses le sieur de Chavigny, afin de le faire, comme vous dites, tout plein d'amitié de ma part et de le mettre dans mes intérêts; aussi est-il vrai que le roi de France met ses affaires dans de dignes mains, s'il emploie Chavigny à la place d'Amelot.

Quant au projet du traité, j'en ai été assez content, et il n'y a que peu de choses que je souhaite d'y être insérées encore, comme vous le verrez par le contre-projet chiffré que vous trouverez ci-clos. Vous tâcherez de votre mieux, avec le sieur de Chambrier, afin qu'on admette tout ce que je viens ou de changer ou de joindre à ce traité[1]

[1] In dem Contreprojet sind als Articles 7—9 drei neue Artikel hinzugefügt; der erste betrifft die Erwerbung des österreichisch gebliebenen Theiles von Schlesien

et, lorsque vous serez convenu de tout, mon intention est que vous deviez le faire mettre au net, et, les échanges des pleins-pouvoirs faits, le signer avec le sieur de Chambrier, à quelle fin je vous envoie ci-clos les pleins-pouvoirs nécessaires.

D'abord que vous l'aurez signé, vous pouvez retourner vers ici et m'apporter un des exemplaires signés, pour que j'en puisse faire expédier alors les ratifications usitées, ce que je ferai faire incontinent après que j'aurai de bonnes nouvelles de mon traité à faire avec la Russie et la Suède. Je renverrai alors le traité ratifié au sieur de Chambrier, pour qu'il le puisse échanger, mais il faudra de toute nécessité que vous vous concertiez bien avec le sieur de Chambrier par quelle voie je puisse lui envoyer sûrement le traité, pour qu'il ne soit point intercepté en chemin faisant; car je crains fort que la route par Wésel à Paris ne sera plus sûre, d'abord que les opérations de guerre auront commencé en Flandre; je crains la même chose pour Francfort, et je ne sais pas s'il y aura une autre route plus sûre que celle de Mannheim pour faire passer notre traité en France; ainsi vous n'oublierez point de vous régler bien sur cet article avec le sieur de Chambrier.

Quant au mémoire que vous m'avez envoyé, signé du maréchal de Noailles, j'avoue qu'on n'a jamais mieux rencontré ma façon de penser sur toutes les matières qu'on y traite, qu'on l'a fait dans ce mémoire, ainsi que je ne saurais pas m'exprimer autrement qu'on y a fait, si je l'avais dicté moi-même. Aussi ai-je donné d'abord mes ordres au sieur de Klinggræffen pour la conclusion des deux traités à faire avec l'Empereur, savoir pour le traité d'union, avec son article séparé, et pour le traité secret. Quant au troisième traité, à faire avec le roi de France, j'espère que, par le projet que je vous renvoie, j'aurai rempli tout ce qu'on peut désirer de moi à ce sujet; je suis surtout très satisfait de ce qu'on a fait le projet de ce traité sur le pied d'un traité d'amitié et d'alliance perpétuelle et irrévocable, offensif pour le moment présent, et défensif pour la suite, articles que j'aurais désirés tout exprès, si l'on ne m'avait pas prévenu là-dessus. Comme il y a pourtant encore d'autres réflexions qui me sont tombées dans l'esprit sur les conjonctures présentes, j'en ai dressé le mémoire ci-clos, et vous ne manquerez pas d'en faire un bon usage.

Pour ce qui est de l'autre mémoire que vous m'avez envoyé, tou-

nebst den mährischen Enclaven (vergl. S. 134) durch Preussen; in Artikel 8 übernimmt Frankreich die Garantie für die neuen Erwerbungen Preussens; in Artikel 9 (vergl. S. 134) verpflichtet Frankreich sich zum Schutz der westphälischen Provinzen Preussens, im Falle eines Angriffes auf dieselben. Von den Aenderungen des Contreprojets trifft die erheblichste den Artikel 4: „Le roi de Prusse s'engage à se déclarer et à entrer en Bohême, avec une armée de 80,000 hommes, dans le mois d'août prochain, et plus tôt dans le cas où le traité de Sa Majesté Prussienne avec la Russie et la Suède serait conclu et ratifié," wo der König die durch den Druck ausgezeichneten Worte streicht. Die von ihm gewünschten Zusätze und Aenderungen fanden in dem Vertrag, wie er am 5. Juni zu Paris unterzeichnet wurde, Aufnahme.

chant les opérations militaires, je le trouve bien pensé; mais, pour mettre le roi de France bien au fait sur la manière que je médite de faire mes opérations, j'en joins ici le projet, duquel vous ne manquerez pas de faire l'usage convenable, afin qu'en combinant ce plan avec l'autre que vous m'avez envoyé, on puisse convenir exactement sur ce que les parties alliées belligérantes auront précisément à faire, concert qui est d'autant plus nécessaire que sans cela nous ne ferions rien qui vaillè. Un des articles que je vous recommande le plus, est qu'on tâche d'éloigner autant qu'il est possible les troupes autrichiennes de la Bohême, et qu'on les empêche, s'il est possible, de pouvoir se porter à Prague avant que j'aie pris cette ville; puisque autrement tout mon plan courrait risque d'échouer; mais d'abord que je serai maître de Prague, les Autrichiens n'auront qu'à venir.

L'article de gagner le roi de Sardaigne et de l'attirer dans notre parti, serait un grand coup et peut-être plus aisément à faire qu'on le croit, si la France pouvait disposer la reine d'Espagne de ne traiter plus si rudement le Roi de Sardaigne qu'elle l'a fait par le temps passé, et de lui faire encore quelques cessions outre celles qu'il a eues par le traité de Worms.

Quand je parle, dans mon projet du traité à faire avec la France, des enclavures de la Moravie, il faut que je vous dise pour votre instruction que ce n'est proprement que le petit district de Hotzenplotz avec ses appartenances, qui est dans la Haute-Silésie, mais qui relève proprement de la Moravie et que les Autrichiens se sont stipulé exprès par le traité de Breslau.

Au reste, vous ne manquerez de vous concerter sur tout ce que dessus avec le sieur de Chambrier.

Federic.

Mémoire.

La première chose que la cour de Vienne fera, quand elle se verra attaquée par la Prusse, sera d'offrir des conditions extrêmement avantageuses à la France. Sur ce sujet, on compte sur le roi de France, comme sur un fidèle allié, et qui n'oubliera pas son grand intérêt, qui est l'abaissement de la maison d'Autriche, surtout en Allemagne, sans se laisser éblouir par des offres spécieuses. Si la cour de Vienne ne voit pas jour de réussir de ce côté-là, la cour de Londres et la cour de Vienne se tourneront du côté des Espagnols, pour les détacher de l'alliance avec la France. En quoi je crois qu'il sera bon que la France ait un œil vigilant et une attention extrême.

Quant aux affaires d'Italie, il me semble que pour se faciliter une sûre réussite de ces opérations, il serait d'une nécessité absolue de gagner le roi de Sardaigne, sans quoi il me paraît qu'il y aura toujours des difficultés infinies de réussir en Italie, et que par conséquent l'alliance d'Espagne ne sera qu'à charge aux autres parties belligérantes. Mais que, si l'on cède au roi de Sardaigne quelque chose de plus qu'il

n'a obtenu par les cessions faites par la reine de Hongrie, et qu'il voie d'ailleurs la supériorité des alliés, il se laissera peut-être entraîner à changer de parti.

Pour ce qui regarde la Saxe, je suis entièrement du sentiment de la France qu'il serait convenable que l'Empereur cédât au roi de Pologne quelques lambeaux du royaume de Bohême qui touchent la Misnie; mais je crains que sur cela la grande difficulté viendra du côté de la cour impériale, et je crois que la Saxe, plus susceptible de crainte que d'ambition, ne sera pas difficile à entrer dans nos vues, si on lui demande une déclaration sur ce sujet, pendant le temps que les troupes prussiennes passeront par le pays. La France de son côté y pourra contribuer beaucoup, en parlant de grosses dents et en enjoignant à ses envoyés en Russie de porter l'Impératrice de déclarer au roi de Pologne que cela lui ferait plaisir. Comme il est à présumer qu'aussitôt que je commencerai à agir, selon les concerts que je prendrai avec la France, les Anglais et les Autrichiens, en haine de ce concert, voudront tomber sur les pays de Clèves et sur les autres provinces que je possède en Westphalie au delà du Weser, pour y exercer leur vengeance, on se promet de la part du roi de France qu'en bon allié, il voudra bien garantir ces mes provinces de toute insulte, et faire faire pour cela, par ses armées en Flandre et d'autre part, tels mouvements qui précautionneront ces provinces de toute attaque, insulte ou surprise. Ce qui doit faire un article exprès de notre traité.

Projet des opérations.

Je ne puis agir que le 1er août, à cause que

1° Je ne suis pas en état de faire des magasins sur les frontières de la Bohême qui appartiennent à la Saxe.

2° Que les fourrages ne viennent point avant ce mois-là en Bohême.

3° Qu'un bon nombre d'artillerie ne sortira de fonte que vers ce temps-là.

4° Qu'ayant prévu que mes alliances ne pourraient point être arrangées avant ce temps-là, tous les arrangements militaires sont pris de façon qu'il est impossible de les hâter, quand même je le voudrais.

Mais indépendamment de cela, rien n'empêchera les opérations de cette année pour lesquelles je me suis engagé. Je compte même de camper le 1er de septembre avec 80,000 hommes en front et bannières auprès de Prague, et de tâcher à me rendre maître de cette ville. Sur quoi roule le point principal de toute cette expédition, et pour lequel il est absolument nécessaire que l'on empêche les Autrichiens, autant qu'il sera possible, de ne pouvoir pas tourner et se porter à Prague avant le 10 ou le 12 de septembre. Prague pris, j'enverrai d'abord un détachement pour me rendre maître du camp de Budweis et de Tabor, et avec l'armée je me porterai au devant des ennemis, de quelque côté qu'ils viennent. Il est à croire que ce sera le chemin de Pilsen qu'ils

choisiront, et qu'étant une fois battus, ils seront obligés de se replier sur la Haute et la Basse-Autriche, ne pouvant occuper les camps de Tabor et de Budweis, dont je me serai rendu le maître avant eux. Cette campagne devra se finir, en prenant les quartiers d'hiver le long des montagnes qui font les frontières le long de l'Autriche. En attendant, le général Marwitz entrera avec un corps de 24,000 hommes en Moravie et s'emparera d'Olmütz, pour couvrir de ce côté-là la Silésie contre les incursions des Hongrois.

L'année d'après, je pourrai ensuite avancer avec mon armée jusqu'au Danube, et me porter même du côté de Vienne, s'il en est besoin.

Les mouvements qui peuvent faire manquer ou altérer ce plan, peuvent être, si les Autrichiens, au lieu de venir en Bohême, rétrogradaient du Rhin vers la Bavière et la Haute-Autriche, et qu'ils y attendissent patiemment le secours que le prince de Lobkowitz pourrait leur envoyer de l'Italie, pour attaquer les Prussiens au commencement de l'année 1745, par une campagne précoce.

En ce cas-là, je mettrai mes troupes de bonne heure en quartiers d'hiver, et, au commencement du mois de mars, je ferai une marche pour tomber sur les quartiers des ennemis et les dissiper.

Le corps que j'aurai en Moravie, ne peut et ne doit opérer plus avant qu'Olmütz, à cause que ce corps doit servir plutôt pour défendre la Silésie que pour agir offensivement, à moins que les principales forces de la reine de Hongrie ne se dirigeassent de ce côté-là, auquel cas, ma grande armée pourra s'y porter de même.

D'autres inconvénients qui pourraient arriver encore, seraient, si les Impériaux, voyant les Autrichiens occupés de mon côté, ne savaient pas mieux profiter du bénéfice du temps que de s'amuser au siége d'Ingolstadt. Dans ces sortes d'expéditions, il faut profiter du premier moment de surprise où est l'ennemi, et ne point lui laisser le temps de se reconnaître; ainsi, mon opinion est que les Impériaux pourraient avancer jusqu'à Schærdingen et Braunau. Après quoi, il est nécessaire que la distribution de leurs quartiers d'hiver se fasse de façon qu'on puisse promptement assembler les troupes en cas d'attaque de l'ennemi.

Un autre des inconvénients qui pourraient arriver, serait, si les Autrichiens, se recognant en Autriche, voulaient ouvrir une campagne précoce et tomber d'un côté de front sur les Impériaux, et de l'autre côté les faire prendre en flanc par un détachement du prince de Lobkowitz qui pourrait les attaquer du côté du Tirol; et il sera nécessaire de penser, comment on pourrait se tirer de cet embarras, si pareil malheur venait à arriver.

Nach dem Concept.

1437. PROJETS DE LA CAMPAGNE DE BOHÊME, SUR TOUS LES CAS QUI PEUVENT ARRIVER.[1]

En cas que la grande armée autrichienne marche du côté de Fribourg et qu'elle laisse un corps de 15,000 hommes d'observation à Pilsen.

L'on est presque certain que, lorsque la grande alliance avec la Suède et la Russie sera faite, la Saxe s'empressera d'y accéder; l'on a, de plus, de très forts indices que, si la Saxe apprend la nouvelle alliance entre l'Empereur, la France et la Prusse, elle y accèdera, pour gagner quelques cercles de la Bohême qui sont à sa bienséance; en ce cas, il ne s'agit pour nous que d'assembler l'armée le plus promptement possible, ce qui se peut faire de façon que, sous prétexte de revue, les régiments prussiens campent à Marienwerder, ayant leurs équipages faits; que les régiments de Poméranie soient prêts pour la revue, ayant leurs équipages faits; que ceux de Magdebourg de même, recevant ordre tout à la fois, s'ébranlent, trois semaines après, pour marcher tous jusqu'au delà de Peitz, où les troupes de la Marche et de Poméranie doivent se rassembler. Ceux de Prusse doivent passer par Glogau; ceux de Silésie par Sagan. Du côté de Zwickau, ou quatre marches de là, l'armée doit camper en raie de bannière, tirant vers Melnik, pour marcher droit à Prague. Deux mois de farine doivent être embarqués sur l'Elbe, pour passer par Leitmeritz, que les Saxons prendront, et pour arriver le long de l'Elbe jusqu'à Prague.

Il est à présumer qu'en ce cas le corps d'observation des Autrichiens marchera vers Prague. Ils sont trop faibles pour disputer le passage de l'Elbe, mais il est à croire qu'ils voudront se jeter dans Prague, pour donner à leur grande armée le temps de les venir secourir. En ce cas, je ne crois point que l'on puisse se rendre maître de Prague l'épée à la main, mais je crois qu'il faudra faire des ponts de bateaux sur la Moldau et assiéger la ville dans les formes, par deux attaques des deux côtés de la Moldau, ce qui pourrait tout au plus nous arrêter quinze jours. Cette ville prise, et la garnison prisonnière de guerre, je suis du sentiment qu'il faut marcher à Pisek, s'emparer de Frauenberg, y faire des ponts sur la Moldau, prendre Tabor et Budweis, y faire incessamment des magasins et des ouvrages de terre; ensuite, attendre là l'armée autrichienne, poursuivie par les Impériaux, et qui avec toutes les peines du monde pourra nous approcher. Nous devons faire ce que nous pouvons pour les combattre, afin de décider promptement l'affaire et les recogner dans la Basse-Autriche, prendre nos quartiers dans toute la Bohême et faire nos amas à Budweis et Tabor, pour marcher, la campagne d'après, avec les Impériaux à Vienne, et leur mettre le pied sur la gorge.

[1] Die Denkschrift ist, wie ihre Ungewissheit über das Operationsziel der österreichischen Armee in Baiern beweist, älter als das an Rothenburg geschickte „Projet", neben dem sie hier, chronologisch nicht näher bestimmbar, einen Platz findet.

Si l'armée autrichienne veut éviter le combat, pressée de deux côtés, elle est obligée de repasser le Danube ou, du moins, d'abandonner la Bohême; auquel cas, il faut prendre ses précautions pour l'année d'après, où ils ne manqueront pas de tirer dix à douze milles hommes d'Italie, avec une division de mille Hongrois. Si alors les opérations se continuent avec vivacité, la guerre doit être finie.

Projet en cas que l'armée de la reine de Hongrie reste en Bavière.

En ce cas, le commencement de l'autre plan reste le même, et il ne faut commencer à agir que lorsque les Impériaux seront dans le Haut-Palatinat. Alors, il faut entrer en Bohême, et en ce cas nous aurons une bataille aux bords ou au passage de l'Elbe, et en suite les Autrichiens battus voudront se retirer ou à Prague ou à Budweis. S'ils se retirent à Prague, il faut les enfermer, nous à la rive orientale de la Moldau, tandis que les Impériaux en feront autant de l'autre côté; et s'ils vont à Tabor, il faut détacher un corps pour prendre Prague, les poursuivre à Tabor, et les en chasser avant l'hiver, sans quoi — — —[1]

Eigenhändig.

1438. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 13 mai 1744.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois. Quant aux articles que la maison de Hesse prétend pour ses convenances, vous vous règlerez ponctuellement sur les ordres que je vous ai donnés à ce sujet, et on verra comment la Hesse en pourra convenir avec la France et l'Empereur. J'avoue que je n'ai pas grande opinion du succès de cette négociation, et le sieur de Chavigny a bien raison, quand il ne goûte point la sécularisation, surtout dans le temps présent où le clergé catholique paraît déjà si mutin et révolté sur cet article. De l'autre côté, je n'ai guère meilleure opinion de la demande sur les villes impériales, puisque cela pourra faire révolter extrêmement tout l'Empire, mais comme je ne veux pas rompre en visière là-dessus avec la maison de Hesse, j'aime mieux laisser faire les autres. En attendant, pour faire paraître autant de bonne volonté qu'il est possible, je vous envoie ci-clos les pleins-pouvoirs nécessaires pour signer, en cas que la Hesse puisse convenir avec l'Empereur et la France sur ses demandes. Vous prendrez pourtant bien garde de ne me point engager à des stipulations qui pourraient me mettre avec le temps dans bien

[1] Hier endet der erste Bogen des Originals. Weitere Blätter sind nicht aufgefunden worden.

des embarras, surtout s'il s'agit de garantir la sûreté des payements, et si on voulait me charger de faire bien pour[1] les subsides qui pourraient être promis ou par l'Empereur ou par la France à la cour de Cassel, puisqu'il pourrait arriver facilement que l'une ou l'autre des deux premières restât en arrière du payement ou y manquât entièrement, et qu'alors la cour de Cassel voudrait être dédommagée de moi comme garant d'un pareil traité, ce qui ne sera jamais mon intention. C'est pourquoi vous tâcherez de vous recogner, sur cet article, sur des bons offices; aussi me remets-je en tout ceci sur votre savoir-faire.

Quant à l'article séparé et secret pour inviter la France, comme garante de la paix de Westphalie, à accéder au traité de l'union confédérale, je veux bien vous dire que, comme le sieur de Chavigny ne cesse, selon votre rapport, de vous faire journellement des représentations à ce sujet, j'ai à la fin résolu d'y condescendre, et veux bien que, selon le plein-pouvoir que vous trouverez ci-joint, vous puissiez signer cet article secret. Vous direz pourtant au sieur de Chavigny que c'est uniquement à son égard que je viens de prendre cette résolution, pour ne lui point donner le démenti de ce qu'il en a déjà assuré à sa cour; mais que j'espérais qu'on voudrait le tenir bien secret, ne m'obligeant, au reste, à rien, avant que les conditions que je vous ai marquées par ma précédente, ne soient accomplies. Du reste, comme je viens d'être confirmé par des lettres de la France que ledit sieur de Chavigny est l'homme désigné *in petto*, pour remplacer le sieur Amelot, ma volonté est que vous le deviez flatter au possible et lui faire toutes les démonstrations d'amitié de ma part, afin de le mettre dans mes intérêts. Touchant l'autre article secret, sur les convenances à me faire de la part de l'Empereur en dédommagement et pour l'indemnité des engagements onéreux où je serai constitué pour la conquête de Bohême et le soutien des droits particuliers de l'Empereur ou plutôt de la maison de Bavière, la France vient de me faire insinuer que, comme cet article n'a proprement nulle connexion avec le traité d'union confédérale, il vaudrait mieux que j'en fisse un traité séparé avec l'Empereur. Comme je goûte parfaitement ce conseil, mon intention est qu'au lieu de faire un article séparé des convenances que l'Empereur veut me faire, vous en deviez faire un traité séparé et secret, dont vous ne manquerez pas de faire un projet et de me l'envoyer à mon approbation.

Ce changement souffrira d'autant moins de difficultés que nous sommes déjà d'accord sur l'essentiel, et qu'il n'y aura que la forme à changer pour que la France puisse alors donner sa garantie sur ce traité et qu'on le puisse tenir d'autant plus secret. Vous ne manquerez pas d'en parler au sieur de Chavigny, qui, à ce qu'on vient de m'assurer, recevra au premier jour de pareilles instructions de sa cour à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Sic, für garantir.

1439. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 mai 1744.

Votre relation datée du 9 de ce mois m'est bien parvenue. Si le bruit se vérifie que l'Empereur veuille se rendre en personne à l'armée de Philipsbourg, j'agrée que vous l'y accompagniez, et accorde que, dans ce cas, vous vous achetiez un couple de chevaux à monter, avec un cheval de palefrenier, dont je vous ferai faire rembourser les dépenses sitôt que vous me les marquerez.

J'ai été bien aise de l'avis que vous m'avez donné du plan d'opération qu'on vient de concerter. Il faudra voir à présent comment on l'exécutera. Je suis de votre avis que la convention avec la Hesse ne sera pas facile à conclure, si celle-ci se roidit sur ses prétendues convenances, et le sieur de Chavigny a raison s'il trouve l'article des villes impériales difficile, surtout pour la ville de Francfort. Je n'en suis pas même sans embarras, puisque d'autant moins qu'il y a des villes d'Empire, d'autant plus mes levées de recrues en perdent. J'approuve fort ce que vous avez répondu au sieur de Chavigny, lorsqu'il a désiré que vous entrassiez en négociation pour les convenances de la France avec la Hesse; aussi continuerez-vous de vous conduire de cette manière. Au reste, comme le sieur de Chavigny s'intéresse pour obtenir le pardon d'un certain Alexis Bons, à cause de sa désertion du régiment de Borcke, j'embrasse volontiers cette occasion, pour lui faire plaisir, et accorde non seulement le pardon ci-joint au dit Bons, mais je viens aussi de le notifier au lieutenant-général de Borcke, comme vous verrez par la copie ci-jointe de la lettre que je lui ai écrite à ce sujet.

P. S.

Sur la proposition, que le prince Guillaume vous a fait faire par le général Donop, si je ne trouvais pas à propos de faire inviter à l'Union confédérale le roi de Suède, comme duc de Poméranie, je vous dirai que je n'ai rien à dire contre cette proposition et qu'en conséquence vous pourriez la proposer à l'Empereur et partout ailleurs où il le faut.

Vous trouverez ci-clos les 24 ducats que vous avez avancés, il y a quelque temps, aux courriers Becker et Eckert.

Federic.

Nach dem Concept.

1440. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 15 mai 1744.

Votre relation datée du 23 d'avril passé m'a été bien rendue. J'espère que par les dépêches que vous m'enverrez par le lieutenant Ihlow

vous m'apprendrez en détail les obstacles qui se rencontrent au déplacement du Ministre, et de ce que j'en aurai à la fin à attendre. Sur la demande que vous me faites d'un projet de l'alliance défensive à conclure entre moi, la Russie et la Suède et des articles séparés et secrets, je vous dirai que, comme il n'y a personne qui soit mieux informé que vous de mes intentions sur l'alliance en question, et que je vous ai déjà particulièrement instruit par ma lettre du 3 de ce mois sur tout ce qui doit entrer dans le traité de l'alliance en question, mon intention est que vous deviez vous-même coucher le projet de ce traité et de ses articles secrets et séparés, selon les instructions que je vous ai données à ce sujet, et qu'alors vous deviez négocier sans délai sur ce projet. Je sais bien que c'est contre la forme ordinaire qu'un ministre fasse lui-même le projet d'un traité sur lequel il doit négocier, mais comme vous êtes au fait de mes intentions et que par la connaissance parfaite que vous avez de la cour où vous êtes, vous jugeriez le mieux jusqu'où vous pourriez pousser mes demandes, je vous autorise et vous ordonne même de faire vous-même le projet de ce traité et de ses articles secrets et séparés et de lui donner telle forme que vous trouverez convenable aux circonstances, étant parfaitement persuadé que vous vous en acquitteriez dignement et à ma satisfaction.

Du reste, vous avez bien fait de n'avoir pas fait connaître à la princesse de Zerbst certaines dispositions que j'ai en faveur de la prévôte de Quedlinbourg; ce ne sera point autrement que dans la dernière nécessité que vous en ferez usage, et selon les négociations que j'ai fait entamer avec la prévôte, j'espère encore qu'elle se résoudra de faire un troc de la coadjutorerie de Quedlinbourg en faveur de ma sœur cadette la princesse Amélie contre la coadjutorerie de Herford.

Federic.

Nach dem Concept.

1441. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke überreichen, Berlin 7. Mai, eine auf Befehl des Königs aufgesetzte Denkschrift des Generalmajor Goltz (Berlin 4. Mai) über die Mittel, die Pläne des dresdner Hofes in Polen zu durchkreuzen.

Goltz ist in derselben der Ansicht, man müsse einer Conföderation, durch die der König von Polen das, was er auf einem Reichstag nicht möchte durchsetzen können, zu erreichen suchen werde, andere Conföderationen entgegenstellen. „Voici comment je crois que le Roi notre maître pourrait s'y prendre. Son résident Hoffmann est un homme habile, qui connaît parfaitement la carte du pays, et qui

Potsdam, 15. Mai 1744.

Nachdem des Königs Majestät mir die einliegende Vorstellung heute allererst zurückgegeben haben, so haben Höchstdieselbe Dero mündliche allergnädigste Resolution darauf dahin ertheilet, wie Sie davor hielten, dass vor der Hand in dieser Sache nichts anders zu thun sei als

1. jemanden von Qualité und Naissance auf eine Zeit von vier oder fünf Monat als Gesandten

de mon temps raisonnait fort juste sur les affaires; mais comme il manque de naissance, des qualités et des moyens nécessaires pour se faufiler avec le grande monde, et surtout avec les femmes qui ont toujours voix au chapitre, il me semble que le Roi devrait y envoyer, le plus tôt le mieux, pour quatre ou cinq mois, un homme de qualité qui pût se produire et faire des liaisons personnelles avec les seigneurs polonais mécontents de la cour. Il m'est tombé dans l'esprit que M. de Wallenrodt qui est en Prusse serait assez propre . . . M. de Wallenrodt a pris quelque connaissance des affaires de Pologne pendant les derniers troubles à Danzig." Goltz entwickelt weiter die Nothwendigkeit, sich mit Russland für die polnischen Angelegenheiten in's Einvernehmen zu setzen. „Il faudrait engager la Russie à y envoyer quelqu'un qui fût de notre parti, et qui eût ordre, une fois pour toutes, d'agir absolument de concert avec le ministre du Roi." In zweiter Linie sei die Mitwirkung Schwedens und Frankreichs in Anspruch zu nehmen. Die Denkschrift schliesst: „Vous voyez bien que tout mon raisonnement, d'un bout à l'autre, roule absolument sur l'étroite amitié qui doit subsister entre le Roi et la Russie. C'est elle qui doit donner le poids à nos mesures, parce que c'est l'unique puissance qu'on craigne véritablement en Pologne."

Der Bericht der Minister bemerkt dazu: „Votre Majesté sent bien Elle-même que, tant que le vice-chancelier Bestushew gardera la direction des affaires et que Keyserlingk et Golembiewski seront continués dans leurs postes à Dresde et à Varsovie, il n'y a rien de solide à espérer de ce côté-là, mais plutôt à craindre que des gens aussi mal intentionnés pour nous et aussi attachés aux intérêts de la cour de Dresde que l'est surtout Keyserlingk, ne troublent, quoique contre les propres intérêts de leur Souveraine, toutes les négociations de Votre Majesté, ou qu'ils n'exécutent les ordres avantageux qui pourraient leur être adressés, avec tant de mollesse qu'on n'en tirera aucun fruit."

Nach der Ausfertigung.

nach Polen zu schicken und denselben, wie vorgeschlagen worden, zu instruiren;

2. wegen des übrigen aber sich so gut als es möglich sei mit Russland zu concertiren und alles mit dieser Puissance abzumachen, welcheshalb der Herr von Mardefeld ausser denen bereits erhaltenen Instructionen fernerhin wohl über alles instruiret werden müsste.

Was dasjenige Subjectum anbetrifft, welches als Gesandter nach Polen zu schicken, so seind zwar des Königs Majestät anfänglich nicht abgeneiget gewesen, Sich dazu des Etatsministers Herrn von Wallenrodt zu bedienen; nachdem aber Höchstdieselbe nachher von gedachtem Herrn von Wallenrodt die Meinung gefasset haben, dass er nicht Fermeté genug haben dörfte, zu Zeiten, und wann es nöthig sein dörfte, mit Hauteur zu sprechen, so haben Selbige darauf allergnädigst resolviret, dass, da des Herrn Grafen von Podewils Anwesenheit in Holland jetzo nicht so sehr nöthig wäre, und derselbe ohnedem jetzo eine Reise anhero thäte, des Königs Majestät aber denselben von der Capacité und erforderlichen Qualitäten fänden, Dero Absichten durch eine Schickung in Polen zu erreichen — also gedachter Herr Graf von Podewils zu nurermeldeter Schickung nach Polen auf die kurze Zeit von einigen Monaten mit Beibehaltung seiner bisherigen Appointements gebrauchet werden sollte.

Eichel.

1442. AU PRINCE ROYAL DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 mai 1744.

Monsieur mon Cousin. Rien ne peut m'être plus agréable que de m'unir étroitement avec un prince qu'une des plus sages nations de l'Europe appelle à la succession de son trône, d'un prince dont le mérite a précédé la fortune, et qui ne doit qu'à la réputation le poste étranger qu'il occupe. Vous recevez de moi une sœur chérie, que j'aime comme sœur, et que je respecte en amie. Le sacrifice est grand de mon côté, mais je m'y prête sans répugnance, puisque Votre Altesse Royale paraît le désirer si ardemment. Jamais je ne puis vous donner un témoignage plus authentique de la haute estime que j'ai pour votre personne qu'en remettant à Votre Altesse Royale une sœur que j'aime plus que moi-même. Si quelque chose peut m'attacher davantage à vous, c'est assurément cette alliance, pour laquelle je souhaite tout le bonheur possible à Votre Altesse Royale, La priant de me croire à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Royale le bien affectionné et bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1443. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 18. Mai 1744.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem Mylord Hyndford auf einliegendes Schreiben[1] dahin geantwortet werden solle, dass

1. der Casus fœderis noch nicht existirte, weil die hannöverischen Lande noch von niemand attaquiret worden wären.

2. Hätten sie ja selbst ihre hannöverische Truppen; warum sie solche nicht in die hannöverische Lande zögen, wenn sie meinten, dass letztere attaquiret werden würden?

3. Erhelle fast aus allen Umständen, dass sie in der Sache gegen Frankreich Agresseurs wären, und also existire der Casus fœderis nicht; mithin könnten sie Meine Assistenz noch nicht reclamiren.

4. Könnte Ich nicht in Abrede sein, dass von Seiten der Kron Engelland der Tractat, so Ich mit ihr geschlossen, in allen Stücken, worüber man conveniret, erfüllet worden wäre; dahergegen Ich auch in allen Stücken Meine Conditiones, so Ich der Kron Engelland darin versprochen, erfüllen würde, ihnen die schlesische Schulden bezahlen und

[1] D. d. 17. Mai, des Inhalts, dass wenn des Königs Schreiben vom 21. April nicht ausdrücklich die deutschen Staaten des Königs von England erwähne, der letztere doch weit davon entfernt sei, anzunehmen, dass damit eine Ausschliessung dieser deutschen Gebiete von der vertragsmässigen Hülfe gemeint sei.

im Fall, dass Engelland attaquiret würde, solchen mit 30,000 Mann zu Hülfe kommen wollte. Was aber Hannover angehe, so würde sich Mylord Hyndford erinnern, wie dermalen mit seinem Hofe verabredet worden wäre, dass, um die Union, Vertraulichkeit und die Freundschaft mit dem hannöverischen und Meinem Hause recht festzustellen, und alles was jemalen zwischen solchen zu einigem Démêlé oder Jalousie Gelegenheit geben könnte [zu entfernen], man eine Convention zwischen beiden Häusern machen wollte, um sich über alles zu vergleichen und alles aus dem Wege zu räumen. Nachdem man aber die Sache entamiren wollen, Ich auch den Andrié mit Instructionen und Vollmachten dazu versehen hätte, so hätte das hannöverische Ministerium seine Convenienz dabei nicht gefunden, und seinerseits alles in den Weg geleget, dass es niemalen zu einem Éclaircissement deshalb kommen können und die Sache liegen bleiben müssen.[1] Und da bekannt, wie viel das hannöverische Interesse vor das englische Interesse prävalirte, so wäre nicht zu verwundern, dass bei angeführtem Umstande ein gleiches geschehen wäre.

5. Ich könnte überdem nicht anders glauben, als dass mauvaise Foi von ihrer Seite wäre, dass Sie Meine Assistance wegen Hannover reclamirten, zu einer Zeit da bekannt wäre, dass sie gnugsam Truppen hätten, das Churfürstenthum zu schützen, die aber gegen Subsidien ausser Landes geschicket worden; mithin also, wenn Ich auf ihr Verlangen Mein Contingent nach dem Hannöverischen schickte, solches viel zu wenig gegen eine Armee, die das Hannöverische envahiren wollte, sein, und nur exponiret werden würde, ein Sacrifice eines andringenden Feindes zu sein.

Also wenn sie von Mir Succurs haben wollten, müssten sie Mir erst darthun:

1. Dass sie nicht Urheber von dem Kriege wären, und

2. Müssten sie so viel Truppen in dem Hannöverischen haben, dass dadurch Mein Contingent nicht exponiret, sondern im Stande wäre, ihren Truppen beistehen zu können.

Ehe dieses Éclaircissement gegeben wäre, könnte Ich Mylord Hyndford auf keine derer Punkte, so er Mir geschrieben, mit Bestand antworten. Schliesslichen möchte Mylord Hyndford weder sich noch Mir zurechnen, dass gegen ihn Zeit her etwas Reserve gezeiget, da Mein Minister im vorigen Jahre zu Hannover und sonsten mit so vieler Froideur tractiret worden wäre; indem was sonsten sein Personnel anginge, Ich ihn wie einen raisonnablen und ehrlichen Mann, der sich in allen Stücken distinguiret hätte, begegnen und estimiren würde.

Dieses ist die Antwort, welche Ew. Excellenz, so wie des Königs Majestät selbige Mir von Wort zu Wort dictiret, schuldigst melden sollen, und wollen Höchstdieselbe, dass solche noch heute bestens expediret und morgen ohnfehlbar zur Unterschrift vorgeleget werden soll. Wobei

[1] Vergl. Bd. II S. 301. 364. Bd. III S. 36.

mir nur noch die Freiheit nehme zu melden, wie ich ohnvorgreiflich davor halte, dass es sehr gut sein würde, wann Ew. Excellenz geruhen wollte, solche Antwort zur Königlichen Unterschrift in Dero apartem Paquet und nicht unter den ordinären Postsachen miteinzusenden. Des Königs Majestät pressiren inzwischen mehrgedachte Antwort zur morgenden Unterschrift und wollen, dass solche recht wohl gefasset werden soll, um allenfalls, wenn es nöthig, communiciret werden zu können.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

1444. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke befürworten, Berlin 18. Mai, einen Vorschlag des Residenten Hoffmann, den in Polen verbreiteten Gerüchten von einer bevorstehenden preussischen Invasion durch eine öffentliche Erklärung entgegenzutreten. „La chose semble mériter d'autant plus attention que Bestushew, ainsi que Votre Majesté aura vu par la dernière dépêche de Mardefeld, s'est servi de ces mêmes bruits, pour donner l'essor à ses mauvaises dispositions à l'égard de Votre Majesté."

Cela est très bien, et c'est sur ces sortes de bruits qu'il faut que vous ayez toujours les oreilles ouvertes.[2]

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts

1445. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 19 mai 1744.

Vos dépêches datées du 27 et du 30 avril me sont très bien parvenues. Par tout ce que vous me mandez, il me reste encore l'espérance de me voir au comble de mes désirs, c'est-à-dire de voir le ministre infidèle ou tout-à-fait débusqué ou au moins hors d'état de continuer ses manigances pernicieuses, si contraires et si préjudiciables à mes intérêts. Je comprends parfaitement les difficultés qu'il y a par rapport au rappel de Keyserlingk, et que la cour de Dresde fera jouer tous les ressorts imaginables pour le garder. Mais la confiance particulière que j'ai dans votre savoir-faire, ne me laisse pas sans espérance qu'assisté par vos amis et surtout par la princesse de Zerbst, vous viendrez encore à bout sur un article qui m'importe beaucoup. Enfin, tout dépend du grand article du déplacement du Ministre, ou qu'il ait des supérieurs capables à le brider, et je suis persuadé que le reste ira bien. J'attends pour cela avec quelque impatience le rapport que vous me ferez après

[1] Vgl. Nr. 1446. — [2] Die Kundgebung erfolgte in Form eines Rescriptum ostensibile an Hoffmann, d. d. Berlin 23. Mai. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 658.

le jour de la célébration de la paix. S'il y a des moyens pour gagner Woronzow pour nous, je suis persuadé que vous ne les laisserez pas échapper, et si j'y puis contribuer, vous n'avez qu'à m'en avertir. Je goûte parfaitement le dessein que vous avez, si à la célébration de la fête le général Rumianzow est nommé grand-chancelier et le Procureur-général placé dans le département des affaires étrangères; j'agrée de même la manière dont vous vous êtes attaché le sieur de Brummer. Comme vous m'assurez que l'Impératrice donnera les mains avec plaisir à la triple alliance et que la garantie expresse de la Silésie sera agréée, vous devez pousser de votre mieux à la roue, pour que la négociation commence le plus tôt le mieux et qu'elle se finisse au plus tôt possible.

Le biais que vous avez pris pour entraîner l'Impératrice d'une certaine façon à la pacification d'Allemagne, me paraît excellent; j'attendrai comme cela réussira. Vous savez que ce ne sont pas tant les forces de la Russie que je souhaite pour parvenir à mon but, mais que le nom russien me suffit; ainsi 2,000 dragons ou cosaques me suffiront. Quant à l'accession de la France, je comprends parfaitement qu'il serait hors de saison d'en vouloir toucher quelque chose à présent, ce que vous ne manquerez pas d'insinuer et de faire comprendre au marquis de La Chétardie d'une manière convenable. Le peu de soin que l'Impératrice prend pour Sa conservation et pour bien assurer la succession établie, me fait des peines infinies, et j'avoue que pour les circonstances que vous m'en mandez j'en crains les suites, surtout si le Ministre reste en place. Il faut espérer pourtant que, par les insinuations que vous lui ferez faire par la princesse de Zerbst et par l'usage que vous ferez de ma lettre, on la réveillera, s'il est possible, de sa léthargie. Si le Ministre ne sera pas culbuté, l'Impératrice s'en ressentira tôt ou tard. Quoique je souhaite de tout mon cœur que le bon Dieu veuille préserver l'Impératrice du mal que les mécontents méditent contre elle, je suis pourtant assez curieux de savoir votre sentiment sur la face que les affaires de la Russie pourraient prendre, si quelque révolution fatale venait à arriver en Russie, et si vous croyez que nonobstant d'un changement vous puissiez trouver un parti pour moi. Je penserai sur ce que vous me mandez au sujet des ducats à vous envoyer en espèces par un courrier. Quant aux contrats que vous avez faits avec les faiseurs du *Pumpleder*, vous avez fort bien fait d'accorder les conditions qu'on vous a demandées pour ces gens, aussi les tiens-je pour agréables et aurai soin du reste.

Federic.

Nach dem Concept.

1446. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 19. Mai 1744.

Der König ist mit dem Schreiben an Hyndford, wie es Podewils nach den Weisungen vom 18. gefasst hat, sehr zufrieden gewesen. „Da

aber . . . . des Königs Majestät mir auch vor dieses Mal Gelegenheit gegeben, darüber etwas sagen zu dürfen, so habe vor meine Pflicht zu sein erachtet, von denen Bedenklichkeiten, so Ew. Excellenz über dieses Antwortschreiben gehabt, Gebrauch zu machen und Deroselben Sentiments, jedoch, wie mit Gott bezeugen kann, ohne Ew. Excellenz im geringsten zu committiren, Sr. Königl. Majestät zu hinterbringen. Welches dann auch nicht nur ganz gnädig aufgenommen und bei des Königs Majestät die Impression gemachet, dass Höchstdieselbe darauf befohlen haben, das projectirte Antwortschreiben noch zurück zu behalten, Ew. Excellenz aber Namens Sr. Königl. Majestät zu melden, wie Dieselbe gegen Mylord Hyndford bestens entschuldigen möchten, dass Se. Königl. Majestät wegen Dero anstehenden pyrmonter Cur dessen Schreiben sogleich nicht beantworteten und solches bis zu Dero Retour, so ohngefähr den 10. kommenden Monats geschehen würde, aussetzen müssten. Sobald Höchstdieselbe aber nur zurückgekommen sein würden, wollten Dieselbe gedachtem Mylord Dero Antwort darüber wissen zu lassen nicht ermangeln, wie denn Ew. Excellenz befehliget worden wären, deshalb sodann sofort Erinnerung zu thun, und wären des Königs Majestät von Mylord Hyndford persuadiret, er würde diesen kleinen Aufschub bei seinem Hofe bestens zu entschuldigen wissen. Welches alles Ew. Excellenz unterthänigst zu melden, in der Hoffnung, dass Dieselbe meine bei dieser Sache vor dieses Mal genommene Freiheit gnädigst excusiren werden."

Auf einen Bericht des Ministeriums, der die Sendung Wallenrodt's nach Polen an Statt des von dem Könige designirten Grafen Otto Podewils befürwortet, hat der König „zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet: wie bei denen darin angeführten Umständen nicht consideriret worden wäre, dass der Etatsminister von Wallenrodt so wohl wegen seiner Jahre als sonsten nicht geschickt sei, sich bei Frauenzimmern zu insinuiren und beliebt zu machen, welches in Polen sehr viel thäte und welches der Herr Graf von Podewils wegen seines guten Extérieurs und insinuanter Manieren zu thun vermöchte. Was den Umstand anlangete, dass ermeldeter Herr Graf keine Idées von den polnischen Sachen hätte, so wäre zwar an dem; er hätte aber den Resident Hoffmann beständig bei sich, der alle minutissima von Polen gründlich kennete" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1447. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 19 mai 1744.

La relation que vous m'avez faite en date du 12 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme le courrier Eckert vous aura apporté, à

l'heure qu'il est, les dépêches que je vous ai faites, j'espère que le sieur de Chavigny sera content de ce que j'ai fait uniquement à son égard.[1] Quant au prince Théodor,[2] je ne suis point contraire que, pendant son séjour à Francfort, on lui fasse l'invitation au recez de l'Union. Je souhaite fort qu'on puisse rendre plus traitable l'électeur de Cologne, par les moyens que le sieur de Chavigny vous a indiqués.[3] Jusqu'ici, les promesses sont bonnes, il faudra voir de quelle manière on les accomplira. Au reste, j'ai déjà fait faire des représentations aux margraves de Baireuth et Ansbach au sujet de l'association intentée des princes ecclésiastiques, de même que sur l'assemblée du cercle de Franconie.

Nach dem Concept.

Federic.

1448. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Pyrmont, 25 mai 1744.

J'ai reçu votre rapport en date du 21 de ce mois, touchant la manière avec laquelle milord Hyndford a pris les insinuations que vous lui avez faites par rapport à la réponse que je lui dois, et qu'il n'aura qu'immédiatement après mon retour de Pyrmont.[4] Les sentiments que vous me marquez, à cette occasion, sur l'état critique des affaires, sont fort solides et très judicieusement pensés; ainsi vous pouvez croire que c'est justement le principe sur lequel je me dirige, à savoir, de différer de prendre parti jusqu'à ce que je pourrai voir plus clair dans la suite des événements.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1449. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 26 mai 1744.

J'ai bien reçu votre relation en date du 16 de ce mois, avec celle du 23 que le courrier Eckert m'a apportée. Quoique je comprenne fort bien les inquiétudes de l'Empereur sur son état d'incertitude, et que j'en prenne toute la part possible, il faut néanmoins que tout se fasse d'une manière à ne rien précipiter dans une affaire de si grande

[1] Vergl. oben S. 138. — [2] Bischof von Freisingen, Regensburg und Lüttich. — [3] Klinggräffen berichtet: „Chavigny me dit que l'électeur de Cologne, lorsqu'il verrait les opérations en Flandre, deviendrait plus traitable.“ — [4] Podewils berichtet: „Il me parut extrêmement embarrassé et déconcerté de ce renvoi, me faisant entendre que cela mettrait sa cour dans la plus cruelle incertitude sur les véritables intentions de Votre Majesté.“ — [5] Podewils hatte erfahren, dass man in England auf ein russisches Hülfscorps rechne: „Il n'y a rien que Bestushew ne soit capable d'entreprendre et de faire, s'il reste en place.“

conséquence, et ne pas ruiner mes propres affaires sans que l'Empereur en tirât ni utilité ni secours réel. C'est pourquoi j'approuve fort la réponse que vous lui avez faite, et je ne saurais vous cacher que l'Empereur n'attrape pas juste, s'il est de l'opinion que j'ai à disposer de l'impératrice de Russie selon mon gré. Il s'en faut bien, car, quoique cette Princesse témoigne d'être de la meilleure volonté du monde pour moi et pour mes intérêts, néanmoins son peu d'application aux affaires et la grande indulgence qu'elle a pour son vice-chancelier Bestushew — qui jusqu'à présent est seul au timon des affaires étrangères, et qui, vendu qu'il est au parti anglais, saxon et autrichien, m'a mis en chemin tout ce qu'il lui a été possible, agissant le plus souvent contre les ordres exprès de sa souveraine — est encore une pierre d'achoppement que j'aurai toutes les peines du monde à ôter. Les intrigues dudit ministre vont même si loin que, selon des avis que j'ai eus de Russie, on y craint fort une révolution prochaine en faveur de la princesse Anne, ci-devant régente, si l'Impératrice ne peut pas bientôt gagner sur soi de déplacer ce ministre infidèle et de faire maison nette des autres conspirateurs contre elle, dont les trames et les brigues contre elle commencent à se découvrir de jour en autre, sans qu'ils en soient ni recherchés ni punis, par un excès de bonté de l'Impératrice. Ce que je ne vous dis pourtant que pour votre direction, sans que vous en deviez faire éclater quelque chose à personne. Vous verrez au moins par-là la nécessité que j'ai d'aller fort bride en main, et que, si l'Empereur est inquiet sur son état d'incertitude, je ne le suis pas moins sur celui de la Russie, de laquelle il faut pourtant absolument que je sois assuré avant que de tirer l'épée, si je ne veux pas me mettre dans un danger évident d'être accable et abîmé.[1]

Je suis charmé d'apprendre le pied de confidence sur lequel vous vous êtes mis avec le sieur de Chavigny, et que vous ne négligez rien pour l'attirer dans mes intérêts; aussi continuerez-vous de lui dire de ma part toutes les politesses imaginables, aussi souvent que l'occasion s'en présente naturellement, et de l'affermir de plus en plus dans les sentiments qu'il vous a témoigné d'avoir pour moi, surtout dans son nouveau système, à la vérité le plus solide qu'on puisse penser, c'est-à-dire qu'il faut regarder toujours comme inséparables les intérêts de la France avec les miens, et que nous ne nous pourrions jamais porter dommage l'un à l'autre, mais bien nous assister et entr'aider en presque toutes les occurrences.

Quant au recez de l'Union que j'ai bien reçu, avec les copies des plein-pouvoirs des autres ministres, j'approuve que vous l'ayez signé,[2] et j'ai ordonné qu'on en doive expédier la ratification et vous l'envoyer, afin que vous puissiez faire à son temps les échanges usités.

[1] Dieselben Gründe entwickelt der König in einem Schreiben an Seckendorff von gleichem Datum. — [2] Die Unterzeichnung war zu Frankfurt am 22. Mai erfolgt.

J'ai appris avec plaisir tout ce que le sieur de Chavigny vous a dit d'obligeant sur le consentement que je vous ai donné de signer l'article séparé touchant l'invitation à faire à la France d'accèder au recez. On ne saurait plus approuver que je le fais, les deux articles que vous lui avez recommandés avant que de signer,[1] et j'ai trop de bonne opinion dudit sieur de Chavigny pourque je dusse douter qu'il n'en ferait un bon usage.

Quant à la communication à faire du recez tant aux cours de Bonn et de Saxe qu'à celle de Vienne, je crois qu'avant que le terme de ratification et d'échange de ce recez sera passé, les parties contractantes auront assez de temps pour se concerter au sujet de ladite communication; je suis cependant du sentiment qu'il est de la prudence de n'en rien communiquer ni à la cour de Bonn ni à la Saxe, ni à qui que ce soit, mais de continuer plutôt à garder le secret jusque vers le milieu ou plutôt vers la fin de juillet. Comme le temps s'approche alors où je commencerai à me remuer pour faire la levée de boucliers, je suis d'opinion que cela fera bien plus d'impression aux cours de Bonn et de Saxe que si l'on leur communique le recez avant qu'on leur puisse faire voir le ton qu'on est prêt de donner à cette négociation; après quoi l'invitation de la France pourra suivre. Il sera surtout nécessaire d'attendre ce temps-là pour faire la communication du recez à la cour de Vienne; car de le vouloir faire plutôt, ce ne serait autre chose que de vouloir avertir cette cour-là d'être en garde et de se précautionner contre les mesures qu'on voudra prendre contre elle. Vous ne manquerez pas de vous expliquer là-dessus avec l'Empereur et avec le sieur de Chavigny et me mander alors leur sentiment là-dessus. Il serait superflu de vous avertir que vous ne deviez rien faire entrevoir aux autres parties contractantes du dessein que je médite d'agir avec mes troupes, et je me remets à ce sujet sur votre prudence et savoir-faire.

Touchant mon traité secret à faire avec l'Empereur sous la garantie de la France, je suis content du projet que vous en avez couché avec le sieur de Chavigny, le trouvant en tout conforme à mes ordres; aussi n'ai-je fait que d'ajouter dans l'article second[2] quelques mots d'ex-

[1] Klinggräffen berichtet, 23. Mai: „Je n'ai pas oublié de lui faire les insinuations, conformément aux ordres de Votre Majesté (vergl. oben S. 138), et je les lui répèterai encore une fois, avant que de signer, 1° de lui recommander un secret inviolable sur cette accession; 2° que la signature de Votre Majesté pour l'accession de la France ne prendrait sa véritable force que par les opérations vigoureuses par où la France devrait, ainsi qu'elle l'a promis, donner le ton à l'Union confédérale." — [2] Article 2: „Sa Majesté Impériale, touchée de la plus vive reconnaissance, cède à cette condition (gegen die im Artikel 1 von Preussen übernommene Verpflichtung, Böhmen für den Kaiser zu erobern) dès à présent à Sa Majesté Prussienne, [en pleine souveraineté et sans aucune dépendance ni de la couronne de Bohême ni de l'Empire, sous quelque prétexte que ce puisse être] irrévocablement et à perpétuité, pour elle, ses successeurs, ses héritiers à l'infini, de la manière la plus forte, la plus solennelle et la plus authentique, les droits qui lui appartiennent sur le reste de la Haute-Silésie autrichienne [les enclavures de la Moravie y comprises], en outre [de la même manière

plication, pour éviter tout équivoque et tout sujet de dispute, comme vous verrez par l'exemplaire que je vous renvoie. Par la même raison j'y ai mis après l'article 5 encore un article, touchant le commerce entre la Bohême et mes provinces de la Silésie et la partie de la Bohême qui m'appartiendra, ce qui, à ce que j'espère, passera sans contradiction. Quant à la signature de ce traité, vous avez fort bien fait d'insinuer à l'Empereur qu'avant que d'y procéder, il faut que j'aie mes sûretés du côté de nord, et ce que je vous ai mandé ci-dessus sur l'état incertain de la Russie, vous convaincra de la nécessité qu'il y a que j'attende absolument l'issue de mes négociations en Russie.

Il serait fort à souhaiter que le sieur de Chavigny puisse disposer l'Empereur à faire les petites cessions que vous me marquez à la Saxe,[1] en cas qu'on puisse l'attirer par-là dans notre parti. Ce serait un coup de parti pour l'Empereur, surtout si l'on pourrait alors stipuler que la Saxe se charge de la prise de la ville d'Égra. Quelque répugnance que l'Empereur ait contre la Saxe, il faut pourtant considérer toujours que c'est une conquête de la Bohême qu'on fait pour lui, et qu'il ne faut pas regarder de si près quand on veut parvenir à ses fins.

Je ne suis point du tout édifié que la Hesse se montre si roide et si difficile, et il est sûr que, pour les 6,000 hommes qu'elle veut fournir aux bons deniers comptants, ses prétentions sont énormes et pour la plupart infaisables. Je ne perds pourtant pas l'espérance de pouvoir rectifier le prince Guillaume là-dessus, à quoi je travaillerai. Supposé pourtant qu'on conviendra avec la Hesse pour quelque chose, vous donnerez alors ma garantie dans la forme usitée.

J'ai mille obligations à M. de Chavigny de l'attention qu'il m'a témoignée en me communiquant les copies de ce que le marquis de Valory a ordre de me communiquer au sujet de ce qui s'est passé à la conférence de Lille avec le comte de Twickel;[2] comme ledit marquis vient de m'envoyer de la part de sa cour ces pièces, je l'ai chargé de témoigner ma reconnaissance à la cour pour la confidence qu'elle m'en a voulu faire.[3] Si une occasion convenable se présente, vous ne laisserez pas de dire au sieur de Chavigny que la chose qui me fait encore bien de la peine, est que je crains fort qu'aussitôt que dès que je serai entré en force avec mes troupes en Bohême, la cour de Vienne avec celle de Londres ne manquent pas de faire à la France

et en pleine souveraineté, sans aucune dépendance ni de la couronne de Bohême ni de l'Empire, sous quelque prétexte que ce puisse être] la partie de la Bohême savoir: le cercle de Königgrätz sans aucune exception, la ville de Kolin [avec ses appartenances] la seigneurie et la ville de Pardubitz, les cercles de Bunzlau et de Leitmeritz selon le cours de l'Elbe, en sorte que ce qui est situé sur la rive de l'Elbe en dedans de la Bohême du cercle de Leitmeritz restera à Sa Majesté Impériale." Die in eckigen Klammern eingeschlossenen Worte sind die von dem Könige gewünschten Zusätze.

1 Der Theil des Leitmeritzer Kreises westlich der Elbe und ein kleiner Landstrich bei Eger. — 2 Vergl. Droysen V, 2, 262. 286. 288. — 3 Vergl. unten Nr. 1454.

des offres les plus séduisantes pour la séparer de moi; que j'espère pourtant que la France, pour ses propres et véritables intérêts, refusera tout net tout accommodement plâtré et séparé et qu'elle ne voudra jamais m'exposer a la rage et à la vengeance de la cour de Vienne et de ses alliés; en quoi je compte principalement sur lui, le sieur de Chavigny, étant persuadé que, quand une fois il sera dans le ministère de la France, il ne donnera jamais les mains à une paix séparée et à mon exclusion, chose qui serait diamétralement opposée aux véritables intérêts de la France.

Il y a encore une chose sur laquelle il vous faudra concerter tant avec le sieur de Chavigny qu'avec l'Empereur; c'est que je crois que, quand je ferai la levée de boucliers en faveur de l'Empereur, il faudra que cela se fasse sous l'auspice de celui-ci, et que mes troupes passent alors pour des troupes auxiliaires que j'avais données à sa disposition; mais comme j'y serai en personne, je crois qu'il serait et convenable et nécessaire que l'Empereur me donnât alors les patentes de lieutenant-général des troupes de l'Empire. Vous n'oublierez pas de faire les insinuations nécessaires sur cet article, dont j'attends après votre rapport.

Au reste, vous vous donnerez toute la peine imaginable de savoir au juste à combien l'armée autrichienne au Rhin peut aller, non pas selon le calcul du sieur de Wallbrunn[1] et selon que les Autrichiens le veulent faire accroire, mais selon qu'ils sont effectifs en hommes.

Nach dem Concept. Federic.

1450. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A WABERN.

Pyrmont, 27 mai 1744.

Mon Cousin. Je ne saurais assez témoigner à Votre Altesse à combien je Lui suis obligé de la part sincère qu'Elle veut prendre à ma santé, et de la continuation des sentiments d'amitié et de confiance qu'Elle me marque par Sa lettre du 26 de ce mois.

Charmé que je suis de ce que Votre Altesse Se prête de si bon cœur à tout ce qu'Elle trouve possible, je La prie d'être persuadée que, par un parfait retour d'amitié et de considération, je m'employerai très volontiers à tout ce que je crois possible, selon les conjonctures présentes, pour Sa satisfaction et Ses avantages, sur quoi je me suis expliqué ultérieurement dans le *promemoria* ci-clos, auquel Elle me permettra de me remettre; La priant, au reste, d'être assurée de la passion et de l'estime avec laquelle je suis invariablement, mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Federic.

[1] Klinggräffen hatte am 16. Mai berichtet: „Le baron de Wallbrunn, qui est revenu de Stuttgart, relève extrêmement la beauté des Autrichiens qui s'assemblent actuellement à Heilbronn; il fait monter à 70,000 hommes cette armée."

Mémoire.

Personne ne saurait être plus porté pour les intérêts de la maison de Hesse que le roi de Prusse. Ce Prince regarde l'accroissement de cette maison comme le sien propre, vu les liens d'amitié et de sang qui les unissent. Le prince Guillaume sait que la cour de Prusse a contribué considérablement à l'acquisition que la maison de Cassel a faite de Hanau; il sait, de plus, dans le projet des convenances à faire à la maison de Hesse, que le Roi a temoigné toute la facilité possible. Mais on prie le prince Guillaume de vouloir faire les réflexions suivantes:

1° Que le traité d'union, projeté entre les princes de l'Empire, doit avoir pour but le soutien de Sa Majesté Impériale dans sa dignité, et le maintien du système de l'Empire tel qu'il est actuellement; que, de plus, on demande l'accession du roi de France comme garant de la paix de Westphalie; or, comment pourrait-on de bonne foi, dans un traité qui n'a pour but que les libertés et le maintien de l'Empire, y stipuler dans un article secret des conditions si contraires aux libertés de cet Empire dont les alliés se déclarent les protecteurs? comment séculariser les biens appartenant à des princes ecclésiastiques, sans agir ouvertement contre la paix de Westphalie, et sans révolter contre nous tout le catholicisme de l'Europe? L'Empereur n'oserait jamais souscrire à des conditions qui pourraient un jour lui devenir fatales.

2° L'article des villes impériales me paraît être d'une nature tout-à-fait semblable, et je crois que ce serait agir de mauvaise foi envers le prince Guillaume que de lui donner des garanties sur des matières aussi difficiles, pour ne pas dire impossibles, à exécuter. Il me semble

En troisième lieu, que le prince Guillaume devrait considérer l'énormité des subsides que lui a déjà payés la France; les difficultés qu'il fait à présent de l'emploi des troupes; et qu'il comprend bien lui-même que ce ne sera pas de ces 6,000 hommes, quoique bonnes troupes, que dépendra le succès des grandes entreprises; que jamais il n'aurait eu rien à espérer, en continuant ses engagements avec l'Angleterre, au lieu qu'à présent les alliés s'offraient de bon cœur à lui faire ses convenances, à condition de l'unique préalable que ce soient des choses possibles.

4° Quant à la marche des troupes hessoises, je crois que l'Empereur pourrait se contenter qu'elles joignissent l'armée impériale en même temps que les Prussiens se mettront en marche, par quoi le prince Guillaume parviendrait parfaitement à son but, ayant le pays de Hesse protégé par les opérations des armées de l'Empereur, de la France et de la Prusse, démarche qu'il ne saurait décliner de bonne grâce, sans donner de grands soupçons de partialité.

Nach dem Concept.

1451. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 28 mai 1744.

Le prince d'Ostfrise vient de mourir; ainsi faites que l'Empereur retire les troupes de salve-garde qu'il a en Frise; j'en fais actuellement prendre possession.

Federic.

Je reste ici jusqu'au 10 de juin.

Eigenhändige Zusätze unter einem Begleitschreiben zu Nr. 1450.

1452. AN DEN GENERAL VON DOSSOW IN WESEL.

Pyrmont, 28. Mai 1744.

Da Mir von Embden aus der Bericht zugekommen, wie dass der Fürst von Ostfriesland am 25. d. mit Tode abgegangen ist, durch welches Absterben dann Mir das ganze Fürstenthum Ostfriesland kraft der Anwartung, so Mein Haus seit vielen Jahren darauf gehabt, rechtlich zugefallen, so ist zwar Mein zu Embden residirender Rath Homfeld sowohl als der Major von Kalckreuth daselbst bereits autorisiret, bevollmächtiget und beordert worden,[1] bei entstehendem Ableben des Fürsten wegen der Possessions-Ergreifung dieses Fürstenthums das erforderliche in Meinem Namen vorzunehmen, womit dieselben, dem Bericht nach, den Anfang würklich gemachet haben; wann aber die zu Embden stehende Garnisons-compagnie nicht suffisant ist, alle in dergleichen Gelegenheiten vorfallende Umstände zu souteniren, so habe Ich resolviret und befehle hiedurch, dass Ihr den Obristen Grafen zu Wied, Dohnaschen Regiments, mit einem hiernächst zu benennenden Commando, halb vom Dohnaschen und halb vom Riedeselschen Regiment, in Meinem Namen beordern sollet, auf das fordersamste von Wesel aufzubrechen und den geradesten und kürzesten Weg nach Ostfriesland, so geschwinde als es nur mit Conservation der Leute geschehen kann, zu marschiren. Gedachter Obrister Graf von Wied, als dessen besondere Vernunft, Geschicklichkeit und gute Eigenschaften Mir zur Genüge bekannt sind und worauf Ich Mich in dieser Commission völlig reposire, soll das völlige Commando über dieses Detachement haben, welches letztere bestehen soll aus einem Major, 4 Capitains, 12 Subaltern-, 40 Unter-Officiers, 10 Tambours und 400 Gemeinen, als 200 von Dohna und 200 von Riedesel. Zu denen dazu zu commandirenden Officiers sollet Ihr keine andern als posée, tüchtige und vernünftige Leute nehmen, auf deren Conduite man sich verlassen kann; wie Ihr dann auch wegen der Unterofficiers und Gemeinen einen guten Choix machen müsset. Da mehrgedachter Obrister

[1] Vergl. Bd. I, 2.

mit seinem Commando nothwendig durch das münstersche Territorium passiren muss, um nach Ostfriesland zu kommen, so sollet Ihr nicht nur sogleich an die münstersche Regierung die erforderliche Requisitoriales wegen des freien und ohnschädlichen Durchmarsches durch das Münstersche par Estafette ergehen lassen, sondern auch sodann dem Churfürstlich Cölnischen Premierminister Grafen von Hohenzollern die erforderliche Notification davon auf das höflichste thun, inzwischen das Commando seinen Marsch nur immer gerade fortsetzen soll, welches Ihr dann schon, wenn deshalb etwa Bewegungen gemachet werden sollten, wegen der in diesem Cas vorwaltenden und pressanten Umstände, auf das beste zu entschuldigen wissen werdet.

Ihr sollet den Obristen Grafen zu Wied instruiren und in Meinem Namen wohl einbinden, dass er auf dem ganzen Marsch, besonders im Münsterschen, sowohl, als wann derselbe in Ostfriesland gekommen sein wird, sehr genaue und exacte Ordre und Disciplin halte, durchaus keine Excesse, Thätlichkeiten, Brutalitäten oder Gewaltsamkeiten gestatte, und wann ja dergleichen geschehen sollten, alsofort redressire, wie dann auch im Münsterschen, so wenig als im Ostfriesländischen keine Werbung noch gewaltsame Wegnehmung der Leute statuiret werden muss, vielmehr soll das Commando ausser dem freien Quartiere nichts prätendiren, sondern vor sein eigen Geld leben, und überhaupt gegen jedermann ein gutes Comportement haben. Die zu solchem Marsch erforderlichen Kosten, sammt der Löhnung auf einen ganzen Monat, sollet Ihr dem Obristen Grafen von Wied mitgeben und solche allenfalls aus einer der dortigen Cassen vorschussweise nehmen. Ein jeder Mann muss mit denen gehörigen scharfen Patronen versehen werden; was etwa an Vorspann zu diesem Commando erfordert werden dürfe, sollet Ihr vom Lande nehmen, wie Ihr dann auch dem Commando das gewöhnliche Brod auf einige Tage mitgeben könnet; ausserdem aber, und wenn das Commando im Ostfriesischen sein wird, muss dem Commando das völlige Tractament sonder Abzug übermachet und bezahlet werden.

Ihr sollet ferner den Obristen Grafen zu Wied wegen seines Verhaltens im Ostfriesischen in Meinem Namen dahin instruiren, dass sobald er mit seinem Commando dorten angekommen sein wird, er dem Rath Homfeld zu Embden durch eine expresse Estafette davon benachrichtigen soll. Er muss sodann seinen Weg nach Embden, ohne sich davon viel merken zu lassen, gerade fortsetzen; bevor er aber sich der Stadt Embden nähert, mit gedachtem von Homfeld und dem Major von Kalckreuth concertiren und wohl überlegen, ob, wie und welcher Gestalt er sich und sein Commando der Stadt Embden nähern und in solche einmarschiren könne, dass er deshalb von der in gedachter Stadt liegenden holländischen Garnison keine Opposition finde, sondern wann es auch auf eine gewisse Art von Surprise geschehen sollte, jedoch sonder die geringste Thätlichkeit zu gebrauchen, in die Stadt komme, unter dem Prätext, wie es nur einig und allein geschähe, um die dortige

preussische Garnison zu verstärken. Sollte wider Vermuthen die holländische Garnison, ehe er nebst seinem Commando auf eine gute Art in die Stadt gekommen, Opposition machen, und es zu wirklichen Thätlichkeiten zu kommen anscheinen, so muss er Halt machen und sich mit seinem Commando bis auf nähere Ordre in die dort nächst herum belegene Städte oder so viel nur immer möglich geschlossene Oerter verlegen, wie er dann über alles vorstehende sich vorher mit dem Rath Homfeld und Major Kalckreuth jedesmal wohl concertiren, und, da diese die dortige eigentliche Umstände am besten kennen, vorerst selbigen folgen muss. Sollte er mit seinem Commando vorgedachtermassen in die Stadt Embden kommen, muss er sich gleichfalls wegen Einquartierung der Leute darnach richten, was ihm der p. von Kalkreuth und Homfeld deshalb an die Hand geben werden, allermassen diese ganze Sache mit aller Klugheit und Moderation tractiret werden muss. Mit der holländischen Garnison soll er und sein Commando sich durchaus nicht committiren, auch seinen Leuten wohl einbinden, dass sie zu Querelles oder Zank nicht die geringste Gelegenheit geben, wie er dann überall alles vermeiden soll, was zu Disputen und Weitläuftigkeiten Gelegenheit geben könnte. Wofern der Homfeld nöthig finden sollte, dass hie oder da auf dem Lande etwa main forte geleistet werden müsste, hat der Obriste Graf von Wied solches, jedoch unter gehöriger Vorsicht, nicht zu refusiren, dabei aber, so viel menschenmöglich, von allen Thätlichkeiten zu abstrahiren. Sollte er aber wider Vermuthen gewaltthätig angegriffen werden wollen, so hat er Gewalt mit Gewalt abzutreiben und darunter dasjenige zu thun, was die Ehre der preussischen Waffen erfordert, wiewohl er sich in allen Fällen nur défensivement zu verhalten hat und ohne wichtige Ursachen es zu keinen Thätlichkeiten kommen lassen muss. Ihr habt Euch nach allen vorstehenden wohl zu achten, und Ich bin etc.

Friderich.

Die Truppen vom Prinzen von Frise behalte ich alle in meinem Dienst, und sollen sofort beeidiget werden; die schönsten Leute soll der p. Neuwied wohl in Acht nehmen, damit sie nicht wegkommen und ich sie bekommen kann; die Dänen soll der p. Neuwied mit einer guten Manier depossediren und sagen, ich wollte sie nicht länger dorten leiden. Es bleibet derowegen doch bei dem Marsch der Grenadiers nach Minden.

P. S.

Wie Ihr aus Meinem eigenhändigen P. S. ersehen werdet, ist Meine Intention, dass, da der verstorbene Fürst von Ostfriesland eine Garde von 3 à 4 Compagnien gehabt haben soll, Ihr den Obristen Grafen zu Wied beordern sollet, sothanen Truppen zu declariren, dass Ich sie in Meinem Dienst behalten wollte, weshalb er dann auch selbige sogleich in Meine Eides Pflichte nehmen und Mir schwören lassen soll. Wann

derselbe die verwittibte Fürstin zu sehen Gelegenheit haben sollte, hat er sich gegen solche, in so weit selbige nichts wider Mein Interesse verlanget, auf das polieste zu betragen und wo möglich ihr auf eine gute Art zu insinuiren, dass wenn sie resolviren wollte, ihr Douaire in Berlin zu nehmen, ihr solches nicht nur gerne erlaubet seie, sondern derselben auch das Séjour daselbst auf alle nur mögliche Weise angenehm zu machen von Mir gesuchet werden würde.

Da auch noch dänische, wiewohl in geringer Anzahl bestehende Truppen sich anjetzo in Ostfriesland befinden, unter dem Prätext, als ob solche einige vermeintliche Jura vor den König von Dänemark daselbst souteniren sollten, so hat der Obriste Graf von Wied sich zuvor deshalb bei dem Homfeld zu informiren, demnächst aber seine Veranstaltungen dergestalt zu machen, dass er solche dänische Commandos, ehe sie sich dessen versehen, mit guter Art surprenire, ihnen darauf bekannt mache, wie Ich, nachdem Mir das Fürstenthum Ostfriesland rechtlicher Weise zugefallen, solche dorten länger zu dulden nicht gemeinet wäre, und selbige darauf mit guter Art nach dem Oldenburgischen oder Delmenhorstischen zurück zu schicken. Da auch Mein in Holland subsistirender Gesandter, der Graf von Podewils, nächstens von hier über Wesel nach dem Haag zurückgehen wird, so ist derselbe von Mir befehliget worden, Euch noch über ein und anderes dieser ostfriesischen Angelegenheiten halber zu sprechen, weshalb ihr dann die Veranstaltung zu machen habet, dass solcher bei seiner Ankunft zu Wesel sogleich einpassiren und Euch sprechen könne.

Es gehet derselbe morgen früh von hier ab; von dieser Meiner Instruction sollet Ihr sonsten niemanden auf der Welt als nur allein dem Obristen von Wied etwas sagen noch bekannt machen, auch denselben zu seiner Verhaltung eine Abschrift davon nehmen lassen.

Wegen Verhütung der Desertion bei seinem Commando muss er alle diensame Mesures nehmen, auch zu dem Ende seine Leute so viel möglich zusammen legen, auch die Officiers auf deren Conduite und Wirthschaft wohl Acht haben lassen. Ich bin etc.

Friderich.

Ich muss durch Expresse Nachricht haben, wie alles zugehet.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1453. AN DEN RATH HOMFELD IN EMBDEN.

Pyrmont, 28. Mai 1744.

Hochgelahrter Rath, lieber Getreuer. Nachdem Ich aus Eurem allhier erhaltenen Bericht das Ableben des Fürsten von Ostfriesland ersehen habe, so gereichet es Mir zu besonders gnädigem Gefallen, dass Ihr sofort nebst dem Major von Kalckreuth mit der wirklichen Possessions-

Ergreifung nach Vorschrift Eurer deshalb habenden Instructionen den Anfang gemachet und darunter ferner fortfahren werdet. Wie Ihr dann auch dergestalt mit aller Vigilance und Vorsicht continuiren und von dem Success der Sache und denen dabei vorkommenden Umständen Eure Berichte auf das fleissigste und baldigste erstatten sollet.

Sonsten dienet Euch zur Nachricht, wie Ich vor gut und nöthig gefunden habe, den Obristen Grafen von Wied Dohnaschen Regiments von Wesel aus mit einem Bataillon Infanterie nach dem Ostfriesischen zu schicken, um Euch bei der Possessionsergreifung und wo es sonsten in andern Umständen nöthig sein wird, zu appuyiren. Derselbe wird Euch sogleich wie er in das Ostfriesische eingerücket sein wird von seiner Ankunft benachrichtigen, auch Euch demnächst den Inhalt seiner Instruction eröffnen; dahero Mein Wille ist, dass Ihr ihm alle und jede Stücken, so Meine dortige Angelegenheiten betreffen, pflichtmässig und cordat expliciren, und Euch mit solchem in allen solchen Sachen, was er zu thun und zu wissen nöthig hat, sonder einige Reserve concertiren, auch ihm überall mit gutem Rath und That an die Hand gehen sollet, so wie Ihr es vor Gott und Mir zu verantworten jederzeit im Stande seid, dahergegen Ihr Euch Meiner gnädigen Erkenntlichkeit und Propension nach wohl ausgeführter Sache versichert halten könnet. Was etwa dorten vor Motus über Meine Possessionsergreifung gemachet werden wollen, imgleichen ob die verwittibte Fürstin eine Schwangerschaft angeben wollen, und wie allen Sachen beizukommen, davon erwarte Ich Eure Berichte, so bald wie es die Umstände so leiden als erfordern wollen. Ich werde Euch auch nächstens einen sichern vernünftigen Kriegs- und Domainen-Rath aus Minden, Namens Bügel, adressiren, welcher beordert worden, sich bei Euch zu melden, und demnächst eine gründlich- und zuverlässige Nachricht von allen Revenus dieses Fürstenthums, sonder in seiner bisherigen Verfassung etwas ändern zu dörfen, einzuziehen. Demselben sollet Ihr bestens an die Hand gehen, ihm alle Umstände sowohl von dem Steuer- als Domainenwesen nach der Euch beiwohnenden Connaissance getreulich anzeigen und alles sonsten diensame an die Hand geben.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1454. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Pyrmont, 28 mai 1744.

Monsieur. C'est avec une satisfaction sensible que j'ai vu dans la lettre que vous venez de m'écrire les assurances d'amitié et de confiance particulière dont le Roi votre maître m'a voulu honorer, en vous ordonnant de me rendre compte des particularités qui ont suivi l'audience que Sa Majesté a donnée au ministre des États-Généraux. Aussi espéré-

je que vous voudriez bien vous charger de lui témoigner la reconnaissance infinie que je lui en ai. Prenant autant de part que je fais à tout ce qui peut intéresser la gloire de Sa Majesté, j'ai été charmé d'apprendre qu'elle ne s'est point laissée amuser par des propos qui ne peuvent avoir pour but que d'arrêter les opérations et gagner par là du temps pour en profiter.

Vous pouvez assurer le Roi votre maître que personne ne lui gardera plus religieusement le secret que moi, sur tout ce qui plaira à Sa Majesté de me communiquer, et que je n'en ferai jamais un mauvais usage. Je vous prie d'assurer M. le maréchal de Belle-Isle de toute mon amitié, et quant à vous, Monsieur, vous serez persuadé que je suis avec estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1455. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Andrié berichtet, London 12. Mai, über den Eindruck der Antwort des Königs an Lord Hyndford:[1] „Je ne dois non plus laisser ignorer à Votre Majesté que depuis l'arrivée de cette réponse, je me suis aperçu aisément de quelque mauvaise humeur, en la personne même de Sa Majesté Britannique, qui, à son dernier lever, tout comme au grand cercle d'avant-hier, affecta de la faire rejaillir sur moi, en me tournant le dos, contre son ordinaire, et d'une façon si visible et si marquée que chacun a pu s'en apercevoir."

Pyrmont, 29 mai 1744.

Si le roi d'Angleterre vous tourne le dos, j'en peux faire autant et pis à Hyndford. Vous n'avez qu'à dire par manière d'acquit à Carteret que ces hauteurs britanniques ne seraient pas semées en terre ingrate.

Eigenhändiger Zusatz zu einem Cabinetsschreiben, eine Passangelegenheit betreffend.

1456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 31 mai 1744.

Je viens de recevoir votre relation du 26 de ce mois. J'attends votre rapport sur ce que je vous ai mandé par ma dernière, touchant la communication à faire du recez, et si l'Empereur avec le sieur de Chavigny ont goûté ou non ce que j'ai fait proposer à ce sujet. Souhaitant fort d'être informé à combien les forces autrichiennes sous les ordres du prince Charles montent, vous ferez de votre mieux pour le savoir au juste, et m'en ferez votre rapport, mais je veux savoir ce qu'ils sont effectivement.

Federic.

[1] Oben Nr. 1403.

Vous ferez tous vos efforts pour finir bientôt l'affaire d'Ostfrise, puisque mes intérêts dépendent de la promptitude.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1457. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Pyrmont, 31 mai 1744.

Les lettres et dépêches que vous m'avez faites en date des 18 et 22 de ce mois, m'ont été bien rendues ici. On vous a assez mal expliqué mon intention, si on vous a fait accroire, lorsque je vous fis remettre les 1,200 écus pour faire le voyage à Compiègne, que ce serait pour suivre le Roi en campagne, partout où il irait. Vous vous souviendrez vous-même qu'il n'était question alors que d'un voyage à Compiègne, pour lequel vous ne me demandâtes que la somme de 1,200 écus, que je fis remettre d'abord. Comme vous me mandiez après, par votre lettre du 18 de ce mois, qu'il était décidé que les ministres étrangers suivraient le Roi en Flandre, et qu'il vous fallait pour cela encore la somme de 1,400 écus, j'ai ordonné à l'instant au sieur de Splittgerber de vous les faire payer à Paris par ses correspondants, et je suis persuadé que cet argent-là est à votre disposition auprès de ceux-ci. Outre cela, comme je vous ai fait assurer par le comte de Rothenburg que j'aurai soin d'augmenter vos appointements ordinaires, d'abord que l'affaire que vous savez serait parvenue à sa maturité, je crois que je n'ai point mérité les reproches amers que vous me faites dans la lettre du 22 de ce mois que je viens de recevoir, comme si je vous abandonnais et payais d'ingratitude les services que vous m'avez rendus. Il me semble que vous ne deviez pas me soupçonner de pareil défaut, et, si je ne vous ai plus aidé que j'ai fait jusqu'à présent, c'est faute que vous ne m'aviez jamais informé du véritable état de vos affaires; aussi pouvez-vous être persuadé que j'aurai soin de vous, que je ne vous abandonnerai jamais, et que vous n'avez point à faire à un ingrat.

Quant aux affaires, je n'ai cette fois qu'à vous dire que, quand je commencerai à son temps à faire mes opérations en Bohême, je crois qu'il sera d'une nécessité absolue que j'aie alors un chiffre avec chacun des généraux de Sa Majesté Très Chrétienne qui commandent ses armées, afin de les pouvoir avertir, selon les occurrences, de ce qu'il se passe, et pour avoir aussi de leurs avis, sans qu'on ait à risquer quelque chose, si par accident une de ces lettres venait à être interceptée. Il faudrait même que ces chiffres fussent faits d'une façon que, si par hasard des lettres qu'on en avait chiffrées tombaient dans des mains de curieux, il leur fût impossible de les pouvoir déchiffrer. De quoi vous ne manquerez pas de convenir avec le maréchal de Noailles. Au reste, on vient de m'avertir qu'il y a quelque chipoterie en France de la part du cardinal

de Sinzendorff, évêque de Breslau, celui-ci ayant écrit à un de ses confidents qu'il venait de recevoir des marques du très gracieux souvenir du Roi Très Chrétien, par le canal du marquis de Valory. Comme je ne suis par informé de quoi il s'agit proprement dans cette affaire, vous devez tâcher d'approfondir sous main s'il ne s'agit que de compliments, ou si le Cardinal a voulu traiter quelque chose de plus réel en France.

Federic.

Nach dem Concept.

1458. AN DEN OBERSTEN GRAF VON NEU-WIED.

Pyrmont, 31. Mai 1744.

Da Ich nicht zweifele, Ihr werdet durch den General von der Infanterie von Dossow Eure Instruction, welcher Gestalt Ihr Euch wegen des Einmarsches in das ostfriesische Fürstenthum mit Eurem unterhabenden Detachement verhalten sollet, bereits empfangen haben, so habe Ich vor gut gefunden, vermittelst dieses vorermeldete Eure Instruction, so viel den Punkt wegen der Stadt Embden anbetrifft, dahin zu declariren und folgendes zu befehlen:

Dass, so wie Ihr Euch mit Eurem Detachement denen Grenzen von Ostfriesland nähert und im Begriff stehet, in dieses Fürstenthum einzurücken, Ihr alsofort den Rath Homfeld zu Embden durch eine besondere Estafette davon informiren und von ihm vernehmen sollet, ob es wegen der Umstände nöthig sei, dass Ihr, Eurer ersten Ordre gemäss, gerades Weges nach Embden marschiret und in die Stadt zu kommen suchet, oder aber, wenn dorten alles ruhig und stille ist, ob es nicht rathsamer sei, dass Ihr mit Eurem Detachement den Marsch nach Embden unterlasset, dahergegen aber gerades Weges nach Aurich marschiret und Euch in solcher Stadt vorerst mit Eurem Detachement verleget.

Was Euch der Rath Homfeld darauf antworten wird, darnach habt Ihr Eure Mesures zu reguliren.

Daferne es die Umstände erfordern, dass Ihr Euch der Stadt Aurich bemächtigen und Euch in solche legen müsset, so habt Ihr die Situation dieser Stadt, und wie in solche am füglichsten zu kommen sei, vorher durch einen vernünftigen und capablen Officier in der Stille recognosciren zu lassen, sodann aber dahin zu marschiren und nicht nur par surprise in die Stadt zu kommen zu suchen, sondern auch so viel menschenmöglich dahin zu sehen, dass solches sonder Auflauf, Tumult und Thätlichkeiten geschehen möge, weil Ich ein vor alle Mal festsetze, dass so viel nur auf der Welt möglich ist alle Weitläuftigkeiten und Thätlichkeiten evitiret und nicht ohne die allergrösste Nothwendigkeit dazu geschritten werde.

Wann Ihr solcher Gestalt Euch der Stadt Aurich bemächtiget haben werdet, so habt Ihr Eure Leute in solche mit Nehmung aller gebühren-

den Précaution zu verlegen, denen Leuten daselbst sehr wohl zu begegnen, von Euren Leuten aber durchaus keine Excesse zu gestatten. Denen daselbst sich etwa befindenden Ständen sollet Ihr auf das polieste insinuiren, dass nachdem Ich solche nunmehro nicht anders als meine Vasallen und Unterthanen ansehen könnte, sie sich aller Meiner Gnade, Propension und Schutzes versichert halten sollten, und dass Ich sie in Meinen Diensten, daferne sie dazu Inclination bezeigten, zu Chargen, Würden und Ehrenämtern gerne gleich andern Meinen Vasallen employiren würde, woferne sie sich sonsten, wie redlichen Vasallen gebühret, ruhig betragen und Mich als ihren rechtmässigen Landesherrn nunmehro agnosciren würden, dahergegen Ich, wann einer oder anderer von ihnen, wie Ich doch nicht vermuthen wollte, sich widrig bezeigen würde, wider Meine Inclination gezwungen sein würde, Mich unangenehmer Mittel gegen solchen zu bedienen, wie sie dann glauben könnten, dass Ich Mich in dem Besitz dieses Fürstenthums ohnfehlbar mainteniren und nöthigenfalls alle die von Gott Mir gegebene Macht dazu gebrauchen würde.

Denen Magistrats- und Bürgers-Personen habt Ihr auf gleiche Art convenable Insinuation zu thun, wie dann auch der Bauerstand, als welcher nach den dortigen Umständen ein vieles mit zu sprechen haben soll, hierunter von Euch nicht vergessen werden muss, allermassen Ihr überhaupt gelegentlich versichern könnet, dass Ich dorten keinen Menschen an seinen wohl hergebrachten Rechten und Freiheiten beeinträchtigen, sondern vielmehr vor die Ruhe des Landes auf alle Weise sorgen würde.

Der verwittibten Fürstin sowohl als der dortigen Prinzessin habt Ihr auf das höflichste zu begegnen, wann aber solche mit Protestationen und Vorstellungen, so wider Mein Interesse laufen, etwas an Euch kommen lassen wollten, habt Ihr solche damit glimpflich abzuweisen, nichts anzunehmen, sondern nur etwas trocken zu sagen, dass Ihr Euch von nichts meliren könntet, als nur allein Eure obhabende Ordres zu exequiren.

Welcher Gestalt Ihr Euch mit denen Compagnien, so der ehemalige Fürst gehabt, verhalten sollet, deshalb bleibt es bei der ersten Instruction.

Mit dem Rath Homfeld und Major von Kalckreuth, als Meinen dortigen bevollmächtigten Commissarien, sollet Ihr beständig correspondiren und Euch mit ihnen concertiren, Mir aber von allem und jedem, so dorten passiret, sehr öfters und fleissig Nachricht geben.

Ich verlasse Mich in allem völlig auf Eure Mir bekannte Dexterität und bin übrigens etc.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1459. AN DEN RATH HOMFELD IN EMBDEN.

Pyrmont, 31. Mai 1744.

Ich zweifle nicht, es werde Euch Mein letzteres, par Estafette an Euch gesandtes Schreiben richtig zu Handen gekommen sein und Ihr Meine bei den jetzigen Umständen von Ostfriesland habende Intention daraus mit mehrerm ersehen haben.

Da Mir gestern Euer anderweiter Bericht wohl eingehändiget worden ist, so habe Ich daraus zu Meinem ganz besondern Vergnügen ersehen, wie der Magistrat zu Embden Meine nunmehro angetretene Regierung des dortigen Fürstenthums agnosciret und sich wie rechtschaffenen, treuen Vasallen gebühret darunter betragen hat, worüber Ihr dann demselben gelegentlich Meine besondere Zufriedenheit zu erkennen geben und sie aller Meiner Gnade und Propension versichern sollet. Ich habe auch sehr gerne ersehen, was vor Mittel Ihr Euch bedienet habt, um den ersten Anlauf der dortigen Populace zu stillen, und was sonsten bisher bei der Possessionsergreifung vorgefallen, wowider Ich dann nichts zu sagen noch zu erinnern habe, und habt Ihr nur auf alle diensame Art, nach der hierunter Euch vorhin ertheilten Instruction, weiter fortzufahren.

Die Ursachen, warum Ihr die Stadt Aurich bis zuletzt aussetzen wollet,[1] finde Ich ganz gegründet. Damit Ihr aber zum Voraus informiret sein möget, was Ich hierunter an den Obristen Graf zu Wied (welcher, wie Ich Euch schon bekannt gemachet habe, beordert ist, mit einem Bataillon von Wesel aus nach Ostfriesland zu marschiren und Euren dortigen Commissionen ein so mehrers Gewicht zu geben) anderweitig befohlen habe, so lasse Ich Euch die an ihn ergangene Ordre hiebei abschriftlich communiciren, mit welchem Ihr dann über alle darin vorkommende Umstände Euch so, wie es Mein wahrer Dienst und Interesse und die dortigen Angelegenheiten erfordern, bestens concertiren und ihm alle nöthige Informationes schleunigst zukommen lassen sollet. Was Mich bewogen hat, die Ordre, so gedachter Graf Wied sonst empfangen, nach Embden zu marschiren, anderweitig zu declariren, ist, dass Ihr Mir die Agnition Meiner Regierung, die Beruhigung der Populace und das gemachsame Verhalten der holländischen Garnison berichtet habt, dahero Ich geglaubet habe, dass wenn bei solchen Umständen mehrermeldter Obrister nebst seinem Bataillon in Embden einmarschirete, solches den dortigen Magistrat beunruhigen und die Populace von neuem in Bewegung bringen dörfte, nicht zu gedenken der Jalousie, welche der République Holland dadurch gemachet und dieselbe dadurch vielleicht veranlasset werden dörfte, auch ihrerseits die dortige Garnison zu verstärken, welches dann leicht zu einiger Weitläuftigkeit und Extrémité, die Ich doch, so viel möglich, vermeiden will, Gelegenheit geben dörfte, um so mehr, da Ich gar nicht abgeneigt bin, Mich mit der République, ihrer

[1] „Weil, wenn man daselbst Widerstand finden würde, solches ein böses Exempel denen Leuten auf dem Lande geben dörfte.“ (Bericht Homfeld's, 27. Mai.)

prätendirten Anforderung wegen, wo möglich amiablement zu accommodiren. Solltet Ihr jedoch finden, dass eine Verstärkung bei der dortigen Garnison ohnumgänglich nöthig sei, und Ich sonsten offenbar risquirte, von dem Besitz der Stadt Embden verdränget zu werden, so müsset Ihr deshalb auf das rathsame und dienliche denken, das behörige vor der Hand nehmen und nebst dem Major von Kalckreuth Euch mit dem Obristen Graf von Wied concertiren und alles gehörige reguliren. Der eingesandte Agnitionsrevers des Freiherrn von Knyphausen ist Mir sehr angenehm gewesen, welches Ihr demselben in Meinem Namen auf das obligeanteste versichern sollet. Ich zweifle auch keinesweges, die übrige dortige Noblesse und Stände werden diesem guten Exempel folgen und sich willig zu demjenigen von selbst erklären, was doch endlich nicht zu ändern sein wird. Ihr sollet deshalb denen dortigen Ständen alle convenable Insinuation thun und dieselben wohl bedeuten, dass wenn sie, ohne einige weitere Unruhe zu machen, Mein ganz indisputables Recht auf Ostfriesland agnosciren und sich Mir und Meiner Regierung de bonne grâce und gutwillig unterwerfen würden, sie sich versichert halten könnten, dass sie nicht nur bei ihren wohlhergebrachten Rechten, Privilegien und Freiheiten geschützet werden sollten, sondern Ich ihnen überdem von Meiner Gnade und landesväterlicher Propension die gewisseste Marque geben und sie nach ihrer Convenienz mit Chargen, Würden und Ehrenämtern versehen würde. Woferne sie aber sich nicht ruhig betragen und sich wider alles Verhoffen ihrer Schuldigkeit gegen Mich entziehen würden, so würde Mich dieses wider Meine Inclination zwingen, die von Gott Mir verliehene Mittel auf das nachdrücklichste dagegen zur Hand zu nehmen. Wie Ihr denn überall auf das nachdrücklichste dagegen versichern und declariren könnet, dass, nachdem Mir das Fürstenthum Ostfriesland durch den geschehenen Todesfall des letztern Fürsten von Gott und Rechtswegen zugefallen, Ich solches vor Mich und Mein Haus conserviren und Mich in dessen Besitz wider jedermann mainteniren würde.

Ihr könnet auch wohl unter der Hand ausbringen, dass, woferne Ich merken sollte, dass entweder die dortige Stände sich gegen Mich opponiren würden, oder aber Mir von anderen dieser Succession wegen Hinderungen oder Weitläuftigkeiten gemachet werden wollten, Ich von Meiner Armee sofort 40 Escadrons und 10 Bataillons dahin marschiren lassen würde, als welche sich dazu marschfertig zu halten bereits beordret wären, dahergegen Ich, wenn alles ruhig bliebe, und Mir keine unnöthige Difficultäten gemachet würden, Ich nicht einen Mann weiter dahin marschiren lassen wollte.

P. S. 1.

Was Ihr sonsten auf Eure Berichte und wegen der jetzigen Umstände von Ostfriesland vor Resolutiones und fernere Instructiones nöthig habt, solche werden Euch aus dem Departement der Auswärtigen Affairen

von Berlin aus nächstens zugesandt werden. Ihr sollet es übrigens in dieser Sache an keiner Ueberlegung, Attention, Fleiss und Vigilance ermangeln lassen, und Euch dagegen hiernächst Meiner Erkenntlichkeit versichert halten.

Von allem, so Meiner Attention werth ist, sollet Ihr fleissig und öfters berichten und Mir solchenfalls Eure Berichte par Estafette zusenden.

P. S. 2.

Pyrmont, 1. Juni 1744.

Da Ich so eben Euren unterm 29. vorigen Monats mit der Post abgesandten Bericht allhier erhalten, so ersehe Ich zu Meinem besondern Vergnügen und allergnädigsten Wohlgefallen, dass das Geschäfte der dortigen Possessionsergreifung noch zur Zeit mit allem erwünschten Success fortgehet. Wie Ich denn auch sehr approbire, dass Ihr die Verlegung einiger dänischen Miliz nach Aurich und dem Hause Berum auf eine sehr vernünftige Weise abgewendet habt.

Was die Besorgniss der dortigen Leute wegen gewaltsamer Werbung und wegen Bequartierung anbetrifft, da könnet Ihr von Meinetwegen denen dortigen Ständen sowohl als überall, wo es sonsten nöthig und von Effect ist, insinuiren und versichern, dass, woferne sie sich aller Opposition, Unruhe und Weigerung gänzlich enthalten und sich gegen Mich als ihren rechtmässigen Landesherrn betragen, sie sich versichert halten könnten, dass Ich dorten niemalen eine gewaltsame Werbung einführen noch zugeben oder geschehen lassen würde; wie Ich Euch denn Meine deshalb führende Intention dahin bekannt machen will, dass, da es wohl nicht anders sein kann, als dass Ich zu Beschützung dieses Meines Fürstenthums sowohl als Meiner übrigen Lande Truppen halten muss, mithin dazu Leute oder Recruten nöthig habe, Ich dennoch nicht gewillt bin, in dasigem Fürstenthum einige gewaltsame Werbung einzuführen oder geschehen zu lassen, sondern vielmehr mit denen dasigen Landesständen dahin gütlich zu conveniren suchen werde, dass Mir selbige jährlich eine ganz mässige Anzahl freiwillig angeworbene Recruten abliefern, welche anzuwerben Ich denen Ständen selbst überlassen, vor das übrige aber sie mit aller weitern Werbung übersehen werde.

Was die Bequartierung anbetrifft, da sollet Ihr desfalls die dortigen Stände, und wo es sonsten nöthig sein wird, dahin rassuriren, dass wann, wie obgedacht, sie sich als treue, gehorsame Unterthanen betragen, Ich sodann nicht nur keine Truppen noch Garnisons weiter dorthin schicken, sondern auch, sobald zuforderst diejenigen Compagnien, so der verstorbene Fürst dorten gehalten, in Meine Dienste getreten, und Mir geschworen haben werden, demnächst auch das Land und die Stände Mir die Huldigung geleistet haben werden, Ich sodann das von Wesel anjetzt dorthin marschirte Bataillon sogleich zurückmarschiren und in die vorige Quartiere nach Wesel gehen lassen werde.

Welches alles Ihr dann gehörig und pflichtmässig besorgen sollet.

P. S. 3.

Wann Ich auch von dem von Euch eingesandten Schreiben der verwittibten Fürstin, nachdem Ich dessen Inhalt ersehen, sehr zufrieden bin, so werde Ich derselben mit nächstem Selbst darauf antworten;[1] inzwischen Ihr derselben durch ihren Hofmarschall von Larray hinterbringen lassen sollet, wie sie versichert sein könnte, dass sie als eine Meinem Hause ohne dem angehörige Prinzessin,[2] von Mir aller Assistance und reelle Marquen Meiner freundvetterlichen Zuneigung gewärtigen und persuadiret sein könnte, wie Ich denn alles beitragen würde, damit sie dasjenige bekäme, was einer verwittibten Fürstin von Ostfriesland gebühret und zustehet. Die von Mich an ihr zu erlassende Antwort werde Ich Euch adressiren.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1460. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Pyrmont, 2 juin 1744.

Vos relations du 4 et du 7 du mai passé m'ont été bien rendues, par lesquelles j'ai vu à mon grand regret l'état d'incertitude où vous vous trouvez encore par rapport aux affaires dont je vous ai chargé, et l'embarras où vous êtes par les trames sans discontinuation du Vice-Chancelier, avec les intrigues des Saxons et des Anglais, qui par l'arrivée du lord Tyrawley ne deviendront guère point,[3] mais s'accumuleront plutôt de jour en jour. Complication des circonstances qui ne sauraient que devenir à la fin fort fatales à l'Impératrice et à tous ceux qui la servent avec fidélité, par le peu de soin qu'elle prend à sa conservation, par son indolence qui surpasse toute imagination, et par l'irrésolution où elle est pour faire maison nette et pour déplacer un ministre d'une infidélité sans exemple, dont toutes les actions ne dénotent que trop que, par la rage qu'il a contre la famille de Holstein, il n'a d'autre but que de vouloir saper peu à peu le trône de sa souveraine, pour l'en renverser d'autant plus sûrement.

Il ne faut pourtant pas que vous perdiez pour cela bon courage, mais que vous tâchiez plutôt de redoubler vos efforts pour obvier à tout le mal qui menace tant l'Impératrice que mes intérêts; c'est pourquoi je crois que vous feriez fort bien de parler encore une fois au sieur de Lestocq, pour l'entretenir de toutes les horreurs qu'il aurait à essuyer, si jamais les ennemis et faux amis de l'Impératrice venaient à réussir dans leur dessein pernicieux à culbuter l'Impératrice et à ruiner les intérêts de la famille de Holstein, et qu'il fallait pour cela qu'il tâchât d'éveiller

[1] Eine Antwort an die Fürstin liegt nicht vor. — [2] Die Fürstin war eine geborne Markgräfin von Brandenburg-Baireuth. — [3] Sic.

l'Impératrice par des remontrances sérieuses, et, en lui mettant en jour l'état dangereux de ses affaires, la ranimer pour s'en tirer en faisant maison nette et en ne confiant plus ses affaires à des gens qui l'avaient trahie en tant d'occasions, ce dont encore la dernière lettre du digne général Keith dont vous faites mention, servait de nouvelle preuve. Vous vous concerterez sur le même sujet avec la princesse-mère d'Anhalt-Zerbst, et si vous croyez que la lettre de ma main propre à l'Impératrice, que je vous ai confiée,[1] pourrait faire un bon effet sur celle-ci, je vous permets d'en faire encore usage; ce que je laisse pourtant à votre considération . . . .

Il ne me reste à présent que d'attendre l'heureuse issue des affaires dont je vous ai chargé, et, si contre toute mon attente elles venaient à manquer, je n'aurai au moins rien à me reprocher, ayant tout fait ce qui est humainement possible pour les faire réussir, ayant travaillé pour faire le mariage entre le grand-duc de Russie et la princesse de Zerbst, accordé ma sœur au prince successeur de la couronne de Suède et employé des sommes assez considérables pour le succès de toutes ces affaires; c'est de vous et de votre dextérité que j'attends à présent mon sort, duquel, à ce que j'espère, vous me rendrez certain ou vers la fin de ce mois ou au commencement du juillet prochain.

Quant au terme auquel la pension du sieur de Brummer doit commencer à courir, je vous laisse la liberté de le déterminer comme vous le trouverez convenable, et je crois qu'il faudra du moins qu'il commence du temps que vous l'avez assuré de cette pension de ma part. Vous pouvez compter que je ne manquerai point de faire un bon usage de tout ce que les sieurs de Brummer et Lestocq m'ont fait conseiller touchant le comte Tessin,[2] et que les insinuations qu'ils demandent seront faites. Vous ne manquerez pas de me rendre compte de ce qui s'est passé jusqu'à présent au sujet de l'alliance à faire entre moi, l'Impératrice et la Suède, et quand est-ce que cette affaire pourra venir à sa maturité; de même que sur les autres matières dont j'ai demandé votre rapport. En finissant, je veux bien vous dire que mon ministre à Dresde, le comte de Beess, vient de me mander que le comte de Keyserlingk lui avait déclaré nettement qu'il n'avait point reçu des instructions de la part de sa cour touchant les insinuations que celle-ci a promis[3] à faire au roi de Pologne de ce que l'Impératrice consentirait qu'il fît son traité avec l'Empereur Romain, et qu'elle conseillerait au roi de Pologne de vivre en bonne union avec moi.

Federic.

1 Vergl. S. 85. 145. — 2 Mardefeld hatte berichtet, Moskau 7. Mai: „Keith, dans sa lettre au sieur Lestocq, marque qu'il faut employer le verd et le sec pour gagner le comte de Tessin, le plus grand génie, sans contredit, qui se trouve dans le royaume de Suède, en vertu de quoi le sieur de Brummer et le sieur Lestocq supplient Votre Majesté de vouloir bien y contribuer et d'imprimer à Son Altesse Royale de disposer son future épouse à honorer ce comte de sa confiance.“ — 3 Vergl. S. 120. 125.

Je tremble à chaque relation que je reçois de vous, d'apprendre ce que je crains si fort; n'épargnez point la pluie de Danaé et pensez que rien ne me coûte lorsqu'il s'agit d'assurer et affermir la fortune de mes amis.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1461. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 3 juin 1744.

Comme je viens de signer les ratifications du recez de l'Union qu'on a conclu à Francfort, je vous les envoie ci-jointes par l'exprès qui vous rendra la présente. Je le fais sous la condition, néanmoins, que vous n'en fassiez pas plus tôt l'échange, avant qu'on ne sera pas convenu sur la manière qu'on fera la publication de ce traité et sur la communication à en faire aux cours de Bonn et de Saxe, comme aussi à celle de Vienne.

Le prince Guillaume de Cassel vient de m'envoyer son conseiller privé d'Asseburg pour me faire des ouvertures sur les articles dont on n'a pas pu convenir tout-à-fait avec le général Donop, dans les conférences qu'on a tenues à Francfort. Ce sieur Asseburg m'ayant donné un mémoire à ce sujet, j'ai bien voulu vous en envoyer une copie, pour que vous soyez au fait de tout.

Si je dois dire mon sentiment, touchant la marche des troupes hessoises, il me semble que la demande du prince Guillaume est fondée dans la raison; il n'y a rien de plus juste que ce Prince, surtout comme *Statthalter*, garde ces troupes, afin de tenir celles d'Autriche en respect et ne pas exposer les pays de Hesse à quelque ravage, pour ne pas dire à quelque chose de pis; aussi la demande de ce Prince est d'autant plus prudente et légitime qu'il a devant soi l'exemple du Haut-Palatinat. D'ailleurs, je ne vois pas l'usage que l'Empereur pourrait faire de ces troupes, quand même elles se joindraient dès à présent à son armée, ni pour la défensive — puisque je crois que, par le poste avantageux que l'armée impériale occupe auprès de Philipsbourg, elle n'aura pas si aisément à craindre, surtout par le voisinage des troupes françaises qui se pourront joindre à elle d'abord que les Autrichiens conçussent le dessein d'aller attaquer celles de l'Empereur; — les Hessois seraient encore moins dès à présent pour l'offensive, puisque l'armée impériale, quand même elle serait plus forte par la jonction des Hessois, ne serait pas mise par là en état de marcher en avant et agir offensivement, aussi longtemps qu'elle aura les forces autrichiennes devant soi. Ainsi, selon moi, on pourrait facilement accorder que les troupes, toujours pourtant prêtes à marcher, restassent dans leurs quartiers, jus-

qu'à ce que l'armée d'Autriche se sera repliée et qu'il n'y aura plus à craindre de péril pour le pays de Hanau et de Hesse. Elles viendront assez à temps, si elles se joignent à l'armée impériale lorsque j'aurai commencé mes opérations, et que, par le retour de l'armée d'Autriche vers la Bohême, les Impériaux commenceront à la suivre pour rentrer dans la Bavière. Voilà de quelle manière vous pouvez vous expliquer avec l'Empereur et le sieur de Chavigny sur cet article. Ce que vous aurez à recommander le plus fortement qu'il est possible, c'est un secret impénétrable sur les desseins que je médite et sur les engagements que je vais prendre avec l'Empereur pour le rétablissement de ses affaires, puisque, sans cela, je ne serais pas à même de pouvoir opérer ni entreprendre efficacement quelque chose. Je suis même en crainte qu'il n'en ait déjà transpiré quelque chose, pour de certains mouvements que les troupes autrichiennes qui sont restées dans le Haut-Palatinat, ont faits depuis peu, et pour de certains discours que des généraux autrichiens ont tenus, et qui sont parvenus à ma connaissance. J'ai appris de Londres que le ministre de Mayence y a effectivement signé un traité, que l'on baptise d'amitié, entre l'Angleterre et l'Électeur son maître, que le ministère anglais insinue qu'il n'a pour but que la conservation de la ville de Mayence, également comme la liberté de l'Empire, et que pour cet effet on communiquerait le traité à l'Empereur.

Le chargé d'affaires de l'électeur de Cologne a signé, le même jour, et avant son départ pour Bonn, un traité avec le ministère anglais, dont le premier a parlé avec beaucoup de circonspection, et n'a pas voulu s'expliquer ouvertement sur les subsides qui y sont stipulés pour un nombre des troupes que cet Électeur doit fournir aux Anglais.

Par des nouvelles de Hollande, on m'a voulu assurer qu'il est arrivé à la Haye de la part de l'électeur de Cologne un certain Hammerstein, qui aurait offert de la part de son maître aux États-Généraux quelques troupes, à condition néanmoins qu'on ne s'en servît pas auprès de l'armée, mais seulement pour les mettre dans des garnisons qui sont dans l'intérieur de la Hollande, pour en pouvoir retirer les troupes hollandaises qui y sont. Voilà de mauvaises nouvelles, qui font assez voir les intentions des cours de Mayence et de Bonn contre l'Empereur, et la difficulté qu'il y aura à rectifier cette dernière.

P. S.

Pyrmont, 4 juin 1744.

Je vous ai déjà ordonné dernièrement, par un post-scriptum de main propre,[1] que vous deviez travailler à faire mettre hors d'activité la sauve-garde qui se trouve encore en Ostfrise de la part de l'Empereur et de l'Empire.

Présentement, que j'ai actuellement pris possession de ce pays qui m'est dévolu, je trouve inconvénient que cette sauve-garde y soit con-

[1] Vergl. oben Nr. 1451.

tinuée, et c'est par cette raison que je vous réitère mes ordres de disposer l'Empereur par des insinuations convenables pour qu'il s'y prête selon mon désir. En cas que ces troupes n'appartiennent pas à l'Empereur, il suffit qu'elles soient absoutes du serment prêté à leur destination, et ainsi mises hors de faction, mais si lesdites troupes dépendent directement de la disposition de Sa Majesté Impériale, l'Empereur m'obligerait agréablement, s'il voudrait bien me les céder et, après les avoir dégagées de leur serment, les faire entrer à mes services. Et afin que ce Prince n'y perde rien, je suis prêt à lui en livrer l'équivalent en recrues. Ainsi vous travaillerez de diriger cette affaire au but désiré.

Nach dem Concept. Federic.

1462. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Pyrmont, 4 juin 1744.

J'espère que la dépêche que je vous ai faite en date du 2 de ce mois vous sera bien parvenue; comme il faut qu'à l'arrivée de celle-ci le sort du vice-chancelier Bestushew soit déjà décidé, c'est-à-dire ou qu'il sera déplacé et envoyé ailleurs, ou qu'il aura un supérieur et des collègues capables de le contenir, ou qu'il sera continué en place et en crédit par le savoir-faire de l'Archimandrite favori et de ses autres adhérents, je veux bien vous dire que je serai charmé d'apprendre l'un ou l'autre des deux premiers cas énoncés; mais si, contre toute attente, et par une destinée peut-être fatale à l'Impératrice, le troisième cas était arrivé, et que ledit Vice-Chancelier se serait maintenu en place ou qu'il serait même déclaré grand-chancelier, les circonstances présentes et l'exécution des desseins que je médite demandent alors absolument que vous changiez un peu de mesures, et qu'en tâchant de vous conserver autant qu'il est possible la confidence de vos amis anciens, vous employiez tout votre savoir-faire pour faire changer le vice-chancelier Bestushew de parti et de conduite qu'il a tenus jusqu'ici envers moi, pour l'attirer dans mes vues et mes intérêts et pour me gagner son amitié et sa confiance par des sommes que vous lui offrirez de ma part. Dans ce cas-là, et si vous croyez qu'il soit possible de le faire entrer dans tout ce que je viens de vous dire, je vous permets et vous autorise par la présente de lui offrir la somme de 100,000 ou 120,000, même jusqu'à 150,000 écus, que je vous ferai remettre d'abord que j'aurai votre rapport sur ce sujet. Il serait tout-à-fait superflu si je voulais vous dire qu'il faudrait que vous vous preniez dans cette commission d'une manière bien délicate et avec toute la prudence possible, pour ne pas vous exposer à un refus de la part de Bestushew et qu'il fît un sacrifice de votre offre soit à sa souveraine soit au parti anglais ou saxon ou qu'il escroquât votre argent sans changer de conduite, étant déjà gagné des

Anglais ou des Saxons par des sommes ou des pensions plus considérables. J'ai trop de confiance sur votre prudence, dextérité et savoir-faire pour ne pas me remettre tout-à-fait là-dessus sur vous, et je suis entièrement persuadé que, si vous êtes obligé de me rechercher l'amitié de cet homme, vous saurez vous y prendre bien à propos et après avoir mûrement examiné les circonstances pour attraper l'heure du berger. Quant à la somme que vous lui offrirez alors, je vous laisse le maître absolu de la déterminer de la manière la plus convenable, et il dépendra de votre discrétion ou de gagner d'emblée cet homme, en lui offrant tout d'un coup le total de la somme que je vous ai autorisé de lui offrir, ou de la partager et les offrir à différentes reprises, pour le tenir en haleine: bref vous règlerez tout selon les circonstances et les occurrences qui s'offriront à vous . . . . J'attendrai avec quelque impatience votre rapport sur tout cela, que vous m'enverrez par un courrier, et il ne me reste autre chose qu'à vous réitérer que tout ce manège soit fini d'une manière ou d'autre dans le mois où nous sommes et que je sache pour le plus tard vers le milieu de juillet, d'une manière à y pouvoir compter sûrement, où je suis avec la Russie et ce que j'en ai à attendre.

Federic.

Ceci est le dernier effort que je ferai et le *non plus ultra* de mes forces.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 7 juin 1744.

Le courrier Eckert m'ayant apporté les dépêches que vous m'avez faites en date du 30 du mai passé et du 3 de ce mois, j'ai vu avec plaisir la confidence que le sieur de Chavigny vous a faite, touchant la chipoterie qu'il y a entre le maréchal de Noailles et le comte d'Ormea, dont la réussite serait d'un grand poids, quoique je sois du sentiment du sieur de Chavigny que le roi de Sardaigne ne changera de parti qu'à la dernière extrémité, et il n'y a que les opérations vigoureuses de la France qu'il faudra faire tant en Flandre qu'au Rhin et en Italie, qui peuvent opérer cette extrémité.

Si les nouvelles que l'Empereur a eues de la Russie, lui annoncent que mes négociations à cette cour sont fort aisées et ne promettent qu'un heureux succès, elles sont effectivement bien différentes de celles que j'en reçois, qui continuent d'être toujours les mêmes que celles que je vous ai déjà mandées par ma dernière,[1] et je puis vous assurer que

[1] Vergl. oben Nr. 1449.

je suis par rapport à cette négociation dans le même état d'incertitude que j'ai été; aussi les difficultés que j'y ai à surmonter, ne font qu'augmenter par l'arrivée du ministre anglais Tyrawley à Moscou, qui commence à se mettre bien dans l'esprit sinon de l'Impératrice au moins de toute sa cour, par ses manières aisées, et qui a déjà su trouver des moyens de mettre de la froideur entre l'Impératrice et le marquis de La Chétardie, pour ne pas parler de ce qu'il a fait ébruiter par ses banquiers à Pétersbourg qu'ils avaient des lettres de change pour 400,000 roubles à sa disposition. Voilà où je suis jusqu'à présent avec cette cour, et je veux bien vous permettre que vous pourriez vous expliquer là-dessus en gros avec le sieur de Chavigny et même vers l'Empereur, quoiqu'avec celui-ci avec tout le ménagement possible et sous le sceau du plus grand secret, pour lui faire comprendre les raisons que j'ai d'aller bride en mains et ne pas me précipiter par rapport à la signature du traité secret entre l'Empereur et moi.

Quant au convenances à faire à la cour de Saxe pour l'attirer dans notre parti, vous direz au sieur de Chavigny que le biais qu'il avait pris pour y disposer l'Empereur, me plaisait fort, mais que je croyais que c'était principalement à la France à régler ces convenances, et que, si une fois celle-ci était convenue avec moi là-dessus, je croyais que l'Empereur serait bien obligé d'en être content.

Les assurances que le sieur de Chavigny vient de vous donner sur mon sujet, m'ont charmé, et vous pouvez l'assurer de toute ma confiance. Il y a pourtant encore des conditions sur lesquelles il faut absolument que je sois tout-à-fait assuré, avant que je puisse lever le bouclier, et sur lesquelles il faut que vous vous ouvriez cordialement envers le sieur de Chavigny, et le disposer de les faire goûter à sa cour, pour que celle-ci me rassure tout-à-fait là-dessus, c'est

1° Que la France tâche d'éloigner, par des opérations vigoureuses, le plus qu'il sera possible les armées autrichiennes des frontières de la Bohême, et leur donner tant d'occupations qu'elles, et surtout celle sous les ordres du prince Charles, ne soient pas à portée de rentrer en Bohême avant que j'aie pris Prague. Car, à dire franchement, c'est la base de tout mon système d'être maître de Prague avant que les troupes autrichiennes puissent retourner en Bohême, et si l'armée autrichienne avait le loisir d'y venir plus tôt, tout serait manqué, et il serait même impossible que je pourrais me déclarer contre la reine de Hongrie, ni opérer, si je ne vois que je puis être maître de Prague avant le retour de l'armée autrichienne en Bohême, étant sûr que, si ce coup me manquait, j'opèrerais tout-à-fait infructueusement et ne ferais que gâter mes affaires, sans aider ni l'Empereur ni la France.

2° Ne faudra-t-il pas que les armées de France restent à la défensive, lorsque je serais entré en Bohême, mais il faudra plutôt donner toute l'occupation du monde aux armées des alliés de la Reine, tant en Flandre qu'au Haut-Rhin et sur la Moselle, pourque celles-ci ne puissent

détacher des troupes au secours des Autrichiens en Bohême. Il serait même fort intéressant pour la caúse commune que vers le temps que j'entre en Bohême la France fît le siége de Fribourg, pour avoir la communication libre vers la Bavière et pour partager les forces des Autrichiens.

3° Que la France par ses opérations me tienne le dos libre par rapport au pays de Clèves et mes autres provinces au delà du Wéser, afin que, pendant que je serais occupé des toutes mes forces en Bohême, ni les Autrichiens ni les alliés de la Reine ne puissent envahir ou ruiner ces provinces.

4° Que, lorsque l'armée impériale rentrera en Bavière, la France ne discontinue pas avant la fin de la guerre à payer régulièrement les subsides à l'Empereur, puisque sans cela son armée sera rien, en très peu de temps, et que j'aurais tout le fardeau des troupes autrichiennes sur moi.

Vous ne manquerez pas de vous expliquer sur ces points avec le sieur de Chavigny, en lui insinuant que ce n'est pas par irrésolution à agir ni par quelque autre considération que je souhaite d'être assuré sur ces conditions, mais que l'unique raison en est de me bien concerter avec la France sur toutes les opérations que nous aurons à faire, et de convenir avec elle des mesures les plus efficaces pour arriver bientôt à notre but commun, c'est-à-dire à une paix stable et glorieuse, au rétablissement des affaires de l'Empereur et à l'abaissement de la maison d'Autriche. Vous ferez même comprendre au sieur de Chavigny combien la France est intéressée de faire tous les efforts imaginables pour y réussir, étant certain que, si elle laisse passer cette occasion pour abaisser la maison d'Autriche, celle-ci, après s'être reconnue dans la guerre présente sur ses propres forces, aura tout-à-fait le dessus sur la France, lui fera perdre toute considération en Europe, et, en s'unissant avec l'Angleterre, tiendra la France *quasi* sous la férule, en foulant à pieds tous les États de l'Allemagne. Vous me ferez alors votre rapport sur les assurances que je puis avoir de la part de la France sur ces points.

Touchant la publication et la communication à faire du recez de l'Union, toutes les raisons qu'on m'allègue pour en faire dès aussitôt la publication, seraient très bonnes, si nous n'avions pas à faire avec la cour de Vienne, qui ne craint guère de pareils traités et qui ne plie jamais que sous la force. Si on voulait publier d'abord ce recez, cela n'effectuerait autre chose que de servir d'avis à la cour de Vienne et de lui faire prendre des mesures pour garder ses armées assez proches de ses pays héréditaires et pour rendre impossibles par là les opérations que je médite, surtout lorsque cette cour me saura être de la partie, sachant déjà par l'expérience que, quand je menace, le coup y suit assez promptement. Ainsi ces raisons, fondées dans la raison et dans l'expérience, font que je ne suis nullement d'avis qu'on publie déjà ledit recez; il faut même que je déclare tout nettement que, si on s'avisait de pu-

blier ce recez ou de le communiquer à qui que ce soit, à mon insu et sans mon approbation, je me tiendrai quitte de tout mon engagement; ce que je déclare aussi, si contre toute attente on faisait ébruiter la moindre chose de mon traité secret à faire avec l'Empereur; et je vous ordonne de vous expliquer de cette manière tant envers l'Empereur qu'envers le sieur de Chavigny.

Federic.

Nach dem Concept.

1464. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 8 juin 1744.

Monsieur mon Frère. Le feld-maréchal-lieutenant, comte de Mortagne, venant de me rendre la lettre que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 5 de ce mois, je n'ai point voulu le laisser partir sans assurer à Votre Majesté l'extrême obligation que je Lui ai de cette nouvelle et agréable marque de Sa confiance qu'Elle veut bien mettre en moi. Comme celui-ci s'est très bien acquitté de toutes les commissions dont Votre Majesté Impériale l'a chargé, je me suis à mon tour expliqué envers lui d'une manière que j'ai tout lieu d'espérer qu'Elle en sera contente, et convaincue en même temps de la sincérité de mes sentiments par rapport à Elle et Ses intérêts. Il ne me reste ainsi autre chose que de La supplier de vouloir bien garder le secret le plus profond et le plus impénétrable sur tout ce que j'ai détaillé audit comte, et d'être assurée de la haute considération, de l'estime et de l'attachement inviolables avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le bon frère et allié

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

Federic.

1465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Pyrmont, 8 juin 1744.

Le comte de Mortagne, qui vient d'arriver ici, et à qui j'ai parlé dans un lieu voisin, tout proche d'ici, pour garder d'autant mieux l'incognito, m'a bien remis la dépêche que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois. Comme ce dit comte s'est fort bien acquitté des commissions dont il a été chargé, et qui m'ont mis au fait de plusieurs circonstances importantes, je me suis expliqué envers lui sur tout ce que je crois être absolument nécessaire pour me mettre en état d'agir, en son temps, avec succès pour les intérêts de l'Empereur, auquel ce comte fera son rapport de bouche. Il m'a fait voir la réponse qu'il a

reçue de la part du roi de France sur le mémoire qu'il lui a remis touchant les opérations à faire, et qui me paraît un peu vague.

Comme je lui ai détaillé[1] tout au long ce qu'il faudra pour me mettre en état d'opérer, je veux bien vous communiquer en raccourci de quoi il s'est agi, afin que vous soyez d'autant mieux en état de l'appuyer auprès de l'Empereur et auprès du sieur de Chavigny.

J'ai donc demandé comme des conditions très nécessaires à régler avec la cour de France:

1° Que les Français doivent arrêter par leurs opérations l'armée autrichienne sous les ordres du prince Charles, que celle-ci ne puisse rétrograder ni marcher vers la Bohême avant que je n'aie pris Prague, et cela par deux raisons, savoir, que, si l'armée autrichienne peut revenir en Bohême avant que je sois en possession de Prague, je ne pourrais point prendre les quartiers d'hiver pour mes troupes ni leur fournir la subsistance qu'il leur faut absolument. La seconde raison pourquoi il faut que je sois maître de la ville de Prague avant le retour de l'armée autrichienne, est à cause des Saxons, puisque ceux-ci n'entreront jamais dans notre parti aussi longtemps que Prague n'est pas prise, et qu'ils, s'ils voyaient une armée autrichienne en Bohême, ou à portée, pour soutenir Prague, ne manqueraient point de chipoter avec les Autrichiens et de nous causer mille et mille embarras. Comme il me faut un temps de six semaines pour assembler mes troupes et les mener en Bohême, et, outre cela, quinze jours au moins pour prendre Prague, il faudra que l'armée autrichienne soit arrêtée par les Français jusqu'à deux mois, comme le temps qu'il me faut pour marcher en Bohême, pour faire le siége de Prague, et, s'il est possible, pour occuper Budweis et Tabor.

2° Faudra-t-il que, d'abord que l'armée autrichienne commence à rétrograder vers la Bohême, les armées française et impériale fassent ébruiter partout qu'ils suivraient incontinent les Autrichiens dans leur marche vers la Bohême et cela dans l'intention de les mettre entre deux feux en Bohême.

3° Puisque ce ne sont que des bruits que je demande, les véritables opérations doivent être que les troupes impériales, avec celles de Hesse et les régiments allemands que la France veut faire joindre à l'armée impériale, marchent tout d'un coup vers la Bavière, et que la France détache alors de son armée de Flandre un corps de troupes, pour passer le Rhin à Dusseldorf et camper dans ces cantons, pour donner de l'ombrage au roi d'Angleterre pour son pays d'Hanovre, étant sûr et à n'en pouvoir douter qu'il n'y a point de moyen plus efficace pour brider le roi d'Angleterre et pour le détacher même du parti qu'il a pris, que de lui faire peur pour ses États en Allemagne.

[1] In seinem Bericht vom 13. Juni erwähnt Klinggräffen: „Mortagne lut son mémoire, que Votre Majesté lui avait, en partant, dicté, au sieur de Chavigny et à moi.

4° Que la France continue à l'Empereur, pendant tout le cours de la guerre, les subsides qu'elle lui donne, sur le même pied qu'il les a actuellement.

5° Que, les opérations de cette campagne faites, on se concerte d'abord, et même déjà dans l'automne qui vient, sur les opérations de la campagne qui suit, afin de régler d'avance toutes les mesures qu'il faut pour ouvrir la campagne de fort bonne heure.

6° Il me sera la même chose, si, avant que je puisse commencer mes opérations, on veut faire passer le Rhin aux armées française et impériale, selon que la France paraît le souhaiter dans la réponse donnée au mémoire du comte de Mortagne, ou si la France aime mieux de presser tant, par ses armées en Flandre, l'armée des ennemis qui y est, afin d'obliger par là le prince Charles de Lorraine d'y détacher de son armée un corps de troupes, pourvu qu'on mette celle-ci hors d'état de pouvoir rétrograder en Bohême avant que j'aie pris Prague.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire cette fois, le temps ne permettant pas de vous répondre sur les autres points que vous m'avez mandés par votre dépêche, et vous contribuerez de votre mieux afin qu'on prenne un concert sûr et stable là-dessus. Vous n'oublierez pas de témoigner au sieur de Chavigny l'obligation que je lui ai de la déclaration qu'il vient de vous faire par écrit,[1] et qu'il peut compter sur toute mon amitié. Et, sur cela, je prie Dieu etc. Federic.

P. S.

Aussi ai-je vu avec beaucoup de satisfaction, par le post-scriptum de votre relation du 3 de ce mois, que l'acquisition que j'ai faite d'Ostfrise ait fait plaisir à Sa Majesté Impériale, dont vous ne manquerez pas de lui témoigner ma reconnaissance par un compliment bien poli de ma part, en redoublant pourtant vos instances pour que la sauvegarde y soit congédiée. Le bruit qu'il y a eu, comme si la Princesse douairière était encore enceinte, a été sans fondement, aussi l'a-t-elle déclaré elle-même; et, par des lettres qu'elle m'a écrites depuis, elle ne demande que ma protection. Vous témoignerez au baron de Wallbrunn, ministre de Würtemberg, que la bonne grâce avec laquelle il a reconnu mon droit de succession, m'a fait un véritable plaisir, et que je ne manquerai pas de lui marquer ma bienveillance, dans toutes les occasions qui s'y présenteront. Vous tâcherez avec cela de le rectifier un peu sur les sentiments outrés qu'il a eus jusqu'ici contre les intérêts de l'Empereur, ayant fait paraître déjà dans plus d'une occasion combien il a de penchant pour le parti autrichien. Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Die von Klinggräffen eingesandte Stelle aus einem Briefe Chavigny's vom 3. Juni lautet: „Tout est dit sur la sincérité avec laquelle je me suis voué pour jamais aux principes, aux conseils et aux vues qui unissent et doivent unir nos maîtres indissolublement. Le temps, qui est un grand maître, développera mes intentions mieux encore que la profession que j'ai faite entre vos mains.“

1466. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Pyrmont, 8 juin 1744.

Les deux relations que vous m'avez faites, en date du 2 et du 5 de ce mois, m'ont été bien rendues, par lesquelles j'ai appris à ma satisfaction la manière avec laquelle vous vous êtes pris pour parler aux membres des États-Généraux sur les affaires d'Ostfrise.[1] Aussi continuerez-vous de la même façon, et agirez avec toute la circonspection possible pour ne leur pas faire pénétrer votre dessein, mais plutôt pour les faire venir eux-mêmes. Quant à la proposition que vous me faites de m'emparer de la ville d'Embden et d'en faire sortir, moyennant cette entreprise, la garnison hollandaise, il faut que je vous dise que j'ai des raisons très fortes pour ne pas venir d'abord à cette extrémité, et que je veux ménager ce coup jusqu'à ce que je voie qu'il n'y aura rien à faire avec les Hollandais et qu'une nécessité absolue m'oblige d'y venir. J'ai mes raisons pour me ménager, s'il est possible, l'amitié des États-Généraux. C'est pourquoi je ne veux me commettre avec eux par des voies de fait avant que je ne m'y voie forcé. En attendant, j'ai fort goûté la proposition que vous me faites par rapport à la lettre que le magistrat de la ville d'Embden doit écrire aux États-Généraux, pour rappeler leur garnison, et j'ai donné mes ordres à ce sujet au ministre d'État de Cocceji et au conseiller Homfeld pour y disposer la ville.

Si on vous devait demander s'il était vrai que j'avais donné mes ordres à quelques troupes de mon armée de se tenir prêtes à marcher au premier ordre, pour soutenir mes droits sur la succession d'Ostfrise, vous n'en devez pas disconvenir, puisque mes ordres sont effectivement donnés à douze bataillons et trente escadrons de se tenir prêts à marcher pour cette fin, au premier ordre qui leur viendra à ce sujet, et je ne pourrais répondre de rien, si les États-Généraux, au lieu de retirer leur garnison de la ville d'Embden, se voulaient aviser de la renforcer. Au reste, vous savez mes intentions, et j'espère que les instructions que je vous ai envoyées[2] vous seront bien parvenues. Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1467. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. Juni 1744.

Auf dasjenige, so Ew. Excellenz unter dem 11. d. wegen der von dem Herrn Grafen Tschernyschew über den Herrn von Mardefeld ge-

1 Graf Otto von Podewils war von dem Könige in Pyrmont mündlich in dieser Angelegenheit instruirt worden. Am 5. Juni schreibt Eichel an den Etatsminister Graf Podewils, dass wegen der erforderlich gewordenen Rückkehr des Grafen Otto Podewils auf seinen Posten im Haag der Etatsminister von Wallenrodt als Gesandter nach Polen gehen solle; vergl. oben S. 146. — 2 Durch das Ministerium.

führte Beschwerden, als sollte dieser gegen den Vicekanzler Bestushew en faveur des Prinz Anton Ulrich gewisse Vorstellung gethan haben, an Se. Königl. Majestät berichtet, haben Höchstdieselbe mir befohlen, in Höchstderoselben Namen Ew. Excellenz zu antworten: wie Dieselbe dem Herrn Grafen von Tschernyschew von wegen Sr. Königl. Majestät antworten möchten, dass Sie die Treue, Droiture und Sentiments des Herrn von Mardefeld zu wohl kenneten, als dass Sie denselben vor capable halten sollten, jemalen dergleichen Démarche zu thun, als er gethan zu haben beschuldiget werden wollen. Der Kaiserin Majestät würden von Sr. Königl. Majestät inalterabeln Freundschaft hoffentlich völlig versichert sein und Dero Sentiments hierunter am besten kennen. Was man dem Herrn von Mardefeld Schuld geben wollen, sei falsch und erdichtet und nichts anders als eine malicieuse Erfindung, um ihn und zugleich des Königs Majestät bei der Kaiserin verdächtig zu machen, welcher Erfindung aber Ew. Excellenz hautement ein Dementi geben sollten. Uebrigens sollte dem Herrn von Mardefeld von diesem Vorfall Nachricht gegeben und ihm citissime rescribiret werden, sich darüber sowohl gegen die Kaiserin als auch anhero zu expliciren.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

1468. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 12. Juni 1744.

Des Königs Majestät haben mir sogleich befohlen, Ew. Excellenz vermittelst Abschickung eines expressen Jägers zu melden, wie Ew. Excellenz wegen der von dem Herrn Grafen Tschernyschew geführten Beschwerde über den Herrn von Mardefeld mit ihm und dem Obermarschall Bestushew noch nicht gänzlich in das Detail, so heute melden müssen, gehen, sondern von ihnen auf eine ganz polie Art verlangen möchte, dass sie ein von ihnen beiderseits unterschriebenes schriftliches Promemoria Ew. Excellenz zustellen möchten, damit Se. Königl. Majestät Sich darauf um so positiver erklären könnten.

Welches hierdurch befohlenermassen zu melden nicht ermangeln sollen, vor mich aber noch beizufügen mir die Freiheit nehmen wollen, wie Se. Königl. Majestät zu dieser Resolution daher gekommen, weil Sie glauben, dass die russische Kaiserin von der Sache quaestionis gar nicht wisse und solches nur eine Tour des Vicekanzlers sei, entweder, wie man sagt, pour tirer les vers du nez, oder sonsten von der zu erhaltenden Antwort einen gefährlichen Gebrauch zu machen. Dahero Sie dann von ermeldetem Obermarschall Bestushew und Graf Tschernyschew ein schriftliches Promemoria haben wollen, um selbiges sodann

dem Herrn von Mardefeld zu senden und zu mehrerem Éclaircissiment darüber Gelegenheit geben zu können.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1469. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Potsdam, 15 juin 1744.

Madame ma Cousine. Rien ne m'aurait pu donner plus de satisfaction ni me causer plus de joie que les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 21 et du 28, et je ne saurais assez vous remercier de toutes les bonnes nouvelles que vous m'y donnez. Celle du parfait rétablissement de la santé précieuse de la Princesse votre fille m'a surtout fait un plaisir infini, et j'en prends trop de part pour ne pas vous en faire, à l'une et à l'autre, mes sincères compliments de félicitation. De la manière que vous vous prenez, Madame, j'ai tout lieu de me flatter qu'à la célébration de la fête de la paix nos souhaits communs seront accomplis, malgré tous nos envieux, et je ne saurais que parfaitement goûter le plan que vous avez bien voulu me communiquer à ce sujet. Si le baron de Mardefeld est en état d'y contribuer quelque chose, je suis sûr qu'il s'y employera avec cette fidélité et cette dextérité que je lui connais. Il aura l'honneur de vous dire ce que j'ai fait pour redresser la faute que la cour de Francfort vient de faire par rapport au sieur de Woronzow,[2] et j'espère que celui-ci en sera content. Comme vous me demandez des nouvelles de Monsieur votre frère George, je ne saurais que de vous dire que j'ai tout lieu d'être content de lui et de son application au métier, et je vous supplie de croire que je ne manquerai pas d'avoir tous les égards possibles pour le comte de Gyllenborg, par la recommandation que vous me faites de sa personne. Je renouvelle avec plaisir les assurances de l'amitié et de l'estime la plus parfaite avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, votre très bon et fidèle cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mardefeld berichtet am 2. Juli, dass er allerdings dem Vicekanzler die in Rede stehende Vorstellung gemacht, aber mit Vorwissen der Kaiserin, um ihn wegen der zahlreichen Couriere zu beruhigen, die er in der Heirathsangelegenheit der Prinzessin von Zerbst erhalten habe. „Il est impossible que Sa Majesté Impériale puisse avoir donné de tels ordres au comte de Tschernyschew, mais cela dénote également que le Vice-Chancelier a l'effronterie et trouve le moyen de lui faire signer à son insu tout ce qu'il trouve à propos." Als der Hofmarschall von Bestushew nach einiger Zeit seine Beschwerde in Berlin wiederholte, gab der König unter dem 9. September auf Bericht des Ministeriums vom 1. September seine Einwilligung, ihn, nach dem Vorschlage von Mardefeld, dahin zu bescheiden: „Que, comme Sa Majesté l'Impératrice était de longue main suffisamment informée des sentiments de Votre Majesté sur le sujet en question et de tout ce qui s'était passé à cet égard, il serait superflu de le répéter." — [2] Vergl. S. 180. 188.

1470. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A PHILIPSBOURG.

Potsdam, 15 juin 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 5 de ce mois, et vous ai une obligation infinie de tout le détail dont vous avez bien voulu m'informer, tant par rapport à la situation présente de l'armée impériale qu'aux autres particularités que vous me mandez. De la manière que cette armée est campée, et avec les précautions que vous avez prises, je suis persuadé que celle d'Autriche ne voudra pas hasarder de s'y frotter, quoique je comprenne parfaitement bien l'embarras que la position de l'armée impériale leur cause, et qu'elle en voudrait être quitte à tout prix. J'ai de la peine à me persuader que les forces de l'armée autrichienne puissent aller jusqu'à 60,000 hommes, et comme elle ne trouvera pas l'occasion si aisée de venir à une action générale avec les Français sur le Rhin, je suis assuré que, pourvu que l'armée de ceux-ci en Flandre pousse avec vigueur celle des alliés, les Autrichiens seront obligés d'y envoyer un renfort considérable, bon gré mal gré qu'ils en aient. Je suis fort de votre sentiment que les hostilités qu'ils ont commencé à faire contre l'armée qui est sous vos ordres, feront plus de bien que de mal aux affaires de l'Empereur, et le procédé indigne qu'ils viennent de commettre en enfreignant la capitulation de Braunau, fera connaître au public combien peu de fond il y a à faire sur leur bonne foi. Je finis en vous réitérant les sentiments de considération et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1471. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 15 juin 1744.

Les dépêches que vous m'avez faites en date du 6 et du 9 de ce mois, me sont bien parvenues, et le courrier Sohr vient de m'apporter celle du 8, avec le paquet où il y a eu l'original de l'invitation et de l'accession de la France au recez de l'Union confédérale,[1] dont je ne manquerai pas de vous faire envoyer les ratifications.

J'espère que mes dépêches à vous, dont le comte de Mortagne à son retour vers Francfort a bien voulu être le porteur, vous auront été remises, et comme je vous y ai expliqué fort amplement mes intentions, je m'y remets et attends votre réponse là-dessus, que vous tâcherez de m'envoyer par une voie assez sûre.

[1] Die Einladungsacte ist vom 6. Juni, die Accessionsacte von demselben Tage; beide in Form eines Articulus separatus et secretus des Unionsrecesses vom 22. Mai.

J'ai été bien aise d'apprendre par le post-scriptum de votre relation du 4 de ce mois que tout est réglé avec la cour de Cassel au gré de celle-ci, et j'approuve parfaitement la précaution que vous me mandez avoir prise à cette occasion.

La réflexion que le sieur de Chavigny a faite, que le maréchal de Belle-Isle soit mis à la tête de l'armée du Rhin,[1] est fort juste, aussi ferai-je travailler sur ce sujet auprès du roi de France. Vous réitérerez audit sieur de Chavigny les assurances de mon amitié et de mon estime.

Par des lettres que j'ai eues de Moscovie, je viens d'apprendre que le baron de Neuhauss, ministre de l'Empereur à la cour de Russie, ayant reçu ordre de faire entendre au grand-veneur Rasumowski et aux sieurs Lestocq et Brummer que l'Empereur les avait nommés comtes du Saint-Empire, ces deux derniers ont été assez prudents pour prier le baron de Neuhauss de ne pas faire mention d'eux que dans quelques mois delà, afin que la grâce que l'Empereur venait de faire au Rasumowski, fût d'autant plus flatteuse pour lui, et qu'en vertu de quoi ce baron n'a parlé à l'Impératrice que du dernier, ce qui doit avoir fait véritablement plaisir à cette princesse.

Comme il y a encore à la cour de Russie le sieur de Woronzow, proche parent de l'Impératrice du côté de sa femme, fort accrédité auprès de cette souveraine et son premier confident, qu'elle consulte dans toutes les affaires d'importance et qui avec cela est un digne et très honnête homme, qui, depuis que l'Impératrice est montée au trône, a toujours été porté pour mes intérêts et à qui j'ai conféré, il y a environ un an, mon ordre de l'aigle noir, je souhaiterais fort que l'Empereur voulût, en égard de mon intercession, revêtir de même ce sieur de Woronzow de la dignité de comte du Saint-Empire; c'est pourquoi mon intention est que, sans la moindre perte du temps, vous devez tâcher d'en parler à Sa Majesté Impériale et faire en mon nom toutes les instances possibles auprès d'elle pour qu'elle me veuille accorder cette demande et créer ce dit sieur de Woronzow comte du Saint-Empire, ce que je regarderais comme une marque particulière de sa bienveillance envers moi, et dont je lui aurai une obligation infinie. Comme je ne doute point que Sa Majesté Impériale ne voudra se prêter à me faire ce plaisir-là, il y a encore deux points que vous observerez soigneusement, savoir 1° que l'expédition des patentes soit faite gratis; en cas néanmoins que vous verrez que cela révolterait trop la chancellerie de l'Empereur, je m'offre de payer moi-même la taxe qu'il faut

[1] Klinggräffen hat am 9. Juni berichtet: „Chavigny vient de me rendre visite pour m'insinuer que je ferais bien de faire parvenir à Votre Majesté que l'état de la France était encore convalescent, et que, pour le remettre dans celui d'une santé parfaite, il était nécessaire que Votre Majesté, par Son crédit auprès de son maître, dispose les choses de façon que le maréchal de Belle-Isle fût mis à la tête de l'armée du Rhin."

pour ces patentes; 2° faut-il que cette patente soit de même date que celle de Rasumowski, parceque celles des sieurs Lestocq et Brummer le sont, et je suis déjà assuré du consentement de ces deux derniers que, vu l'utilité qui en résultera, ils sont contents que le public croie que le sieur Woronzow ait été fait comte du Saint-Empire un mois avant eux.

Je vous recommande fort cette affaire et vous ne manquerez pas de m'en faire votre rapport le plus tôt qu'il se pourra.

Federic.

Nach dem Concept.

1472. AU COMTE DE BRÜHL, MINISTRE DU CABINET, A VARSOVIE.

Berlin, 16 juin 1744.

Monsieur le Comte de Brühl. Aussitôt que j'ai reçu avis de la mort du comte de Königsegg, grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean de Bohême, et que par là la commanderie de Lossen dans le duché de Brieg est venue à vaquer, j'ai ordonné à mon ministre d'État et président des chambres de Silésie, le comte de Münchow, d'en mettre en possession votre beau-frère le comte de Kolowrat, que j'ai trouvé bon d'en informer par la lettre ci-jointe.[1] Comme c'est principalement à votre considération et pour vous marquer mon affection et l'estime distinguée que je conserve pour un ministre qui répond aussi dignement que vous à la confiance dont le Roi son maître l'honore, que je me porte avec tant de promptitude à remplir les promesses que je vous ai faites en faveur de votre beau-frère,[2] vous pouvez aussi compter que ce ne sera pas la dernière preuve que vous recevrez de ma bienveillance, et que je saisirai avec plaisir et empressement toutes les occasions où je me trouverai à même de satisfaire à vos désirs et même de les prévenir. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1473. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Potsdam, 19 juin 1744.

J'ai bien reçu les deux relations que vous m'avez faites en date du 9 et du 12 de ce mois, touchant la succession d'Ostfrise. Comme je vous ferai savoir mes intentions sur tous les points qui ont du rapport à votre négociation, par un rescrit ample et détaillé qu'on va vous expédier du département des affaires étrangères, je m'y remets, et la

[1] Von demselben Datum, ohne weiteres Interesse. — [2] Vergl. oben Nr. 1360, S. 59.

présente n'est que pour vous dire que vous deviez me mander votre sentiment, le plus tôt le mieux, et par une estafette, de quel effet vous croyez qu'il pourrait être, et quelle impression cela ferait sur les esprits des États-Généraux, si je leur écrivais une lettre, quoique dans des termes pleins de modération, néanmoins énergique, pour qu'ils doivent retirer, à l'heure qu'il est, leurs garnisons de la ville d'Embden et de Leerort, ne trouvant point compatible ni à ma gloire ni à la bienséance qu'après que cette principauté m'est échue de bon droit, que je m'en suis actuellement mis en possession, et que tous les différends qui ont été autrefois entre les Princes et les États, ne subsistent plus, par la résolution que j'ai prise de n'y prendre point de part, mais de maintenir plutôt chacun de mes sujets dans les droits et libertés qui lui sont dus — que des puissances étrangères voudraient encore dorénavant se mêler des affaires d'un pays sur lequel elles n'ont le moindre droit fondé, et fomenter quasi par là les différends qui n'ont fait que déchirer et abîmer ses habitants, et qui, outre le grand préjudice que les droits et l'autorité du Saint-Empire en ont souffert, ont mis plusieurs fois tout ce pays à deux doigts de sa perte totale.

Federic.

Nach dem Concept.

1474. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 21 juin 1744.

1° Hoffmann[1] veut de l'argent pour rompre la Diète.

Réponse: Je crois que 8,000 écus en cas de nécessité doivent suffire.

2° Il veut de l'argent pour subsister.

Je crois que 1,000 écus du commencement doivent lui suffire, d'autant plus qu'il n'en a pas eu davantage, il y a douze ans et dans toute autre occasion.

3° Il veut un détachement de dragons.[2]

Il sera facile de lui donner treize hussards et un officier.

4° Il parle du mécontentement que causent aux Polonais mes levées.

Que ne parle-t-il des rapines que les Polonais ont commises sur mon territoire, et des excès où j'ai été exposé depuis longtemps? Il me semble qu'à toutes les diètes on criera contre les enrôlements, et qu'il n'en sera ni plus ni moins.

5° Il parle du camp de Marienwerder.

C'est le seul article auquel il n'y a rien à ajouter, car je ferai rassembler mes troupes à Marienwerder et je suis maître dans mon pays.

[1] Resident in Warschau; in der Vorlage verschrieben: Pollmann. Dieselbe Verwechselung Bd. I, 86. — [2] Für den Courierdienst und „pour la garde de nos personnes et de notre équipage."

6° Il veut un homme de la chancellerie de Prusse.

Qu'on peut lui donner en cas qu'il y soit encore.

Wallenrodt doit aller à la diète de Grodno, mais il ne doit qu'y figurer et se régler en gros comme en détail simplement et uniquement par les conseils de Hoffmann, qui possède infiniment mieux la connexion des affaires.

NB. Peut-être Cagnony vaudrait mieux.[1]

Podewils doit me dire son sentiment sur tout cela.

Federic.

Eigenhändig.

1475. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Consul Kühn berichtet, Petersburg 6. Juni: „Suivant une lettre écrite de Moscou d'un homme d'un rang distingué, il paraît que Sa Majesté Impériale a acquiescé à la demande de milord Tyrawley, en lui accordant le secours de 12,000 hommes de troupes auxiliaires, conformément au traité."

Potsdam, 21. Juni 1744.

Des Königs Majestät haben befohlen, dass fordersamst an den Herrn von Mardefeld geschrieben werden soll und demselben aufgegeben werde, sich darüber schleunigst, jedoch gründlich und zuverlässig zu expliciren.[2]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 22 juin 1744.

J'ai bien reçu les deux relations que vous m'avez faites en date du 13 et du 16 de ce mois. Je ne suis point surpris de ce que le sieur de Chavigny et le comte de Mortagne ont été embarrassés sur l'état d'incertitude où je suis actuellement encore sur la Russie; je n'en suis pas moins embarrassé, mais si les deux sieurs pouvaient être informés de tous les soins que je me donne pour m'assurer de cette puissance et des moyens que j'emploie pour y réussir au plus tôt possible, je suis persuadé qu'ils me feront la justice d'avouer que je me surpasse et qu'il

[1] Podewils erhebt in seiner Antwort, Berlin 22. Juni, den Einwand, dass Cagnony mit den polnischen Verhältnissen nicht vertraut und zudem nicht von vornehmer Geburt sei. Unter dem 28. Juli erhält Hoffmann eine eingehende Instruction für sein Verhalten auf dem Reichstage. — [2] Mardefeld berichtet, 12. Juli: „Une personne d'importance qui ne veut pas être nommée, et par laquelle j'ai fait sonder l'Impératrice, m'a chargé d'assurer Votre Majesté positivement que Sa Majesté Impériale n'enverra pas de secours à l'Angleterre, ce qui s'accorde parfaitement avec mes autres avis."

était humainement impossible de faire plus que j'ai fait pour me tirer cette épine du pied, qui m'a empêché et m'empêche encore d'aller là où, sans cela, j'irais très volontiers; mais sans avoir ôté préalablement cette entorse, il m'est impossible de me remuer. J'attends avec impatience le temps où vous m'avertirez des résolutions que le sieur de Chavigny aura reçues de sa cour sur les différents articles que vous lui avez détaillés par mon ordre.

Je suis fort content de tout ce que vous me mandez touchant le traité de la Hesse, et j'agrée votre façon de penser sur ma garantie à y donner.[1] Je souhaite d'apprendre de bonnes nouvelles sur le succès du voyage du baron de Braidlohn;[2] je prends toute la part imaginable de l'état douloureux où Sa Majesté Impériale s'est trouvée, et je fais des vœux ardents au Ciel pour son prompt et parfait rétablissement et pour la conservation d'une vie si précieuse.

Sur ce qui est de l'avis qu'un officier de la sauve-garde en Ostfrise a apporté à Francfort, que le commandant de mes troupes qui y sont avait déjà renvoyé cette sauve-garde, je puis vous dire qu'il faut absolument que cet avis soit faux ou qu'il y ait du mal-entendu, et je proteste sur mon honneur que jamais mes ordres n'ont été ni de renvoyer cette sauve-garde ni de toucher à elle de la moindre manière, mais que je me suis uniquement remis aux ordres que Sa Majesté Impériale donnerait là-dessus. Il est vrai que j'ai eu, le dernier jour de la poste, des lettres qui m'ont appris que cette sauve-garde commençait à se dissiper de soi-même, mais j'atteste le Ciel que je n'y ai point donné la moindre occasion, et je crois impossible que quelqu'un des miens eût la hardiesse de faire de pareils attentats sans mes ordres. Vous devez donc désabuser Sa Majesté Impériale sur cet article et l'assurer en mon nom que moi, qui faisait tout pour la conservation de l'autorité impériale, ne serais jamais capable de procéder d'une manière tout-à-fait contraire dans le cas dont il s'agit. En attendant, je viens d'écrire à mon ministre d'état de Cocceji qui y est à présent en mon nom, de la manière que vous vous êtes concertés avec le sieur de Græve, comme vous le verrez par la copie ci-jointe.[3]

Je vous adresse ci-clos une lettre au maréchal comte de Seckendorff, que vous lui ferez tenir à la première occasion sûre qui se présentera.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der Vertrag zwischen dem Kaiser und Hessen mit der Acte der Accession und Garantie Frankreichs wurde am 13. Juni unterzeichnet. Die preussische Garantie ist vom 27. Juli. — [2] Am 14. Juni von dem Kaiser an den Churfürsten von Köln gesandt. — [3] Nr. 1478.

1477. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A PHILIPSBOURG.

Potsdam, 22 juin 1744.

Monsieur. Bien que je sois encore dans un état d'incertitude sur l'issue de mes négociations en Russie, vous pouvez être persuadé que je ne néglige pourtant point de faire tous les arrangements nécessaires pour faire la levée du bouclier, dès aussitôt que le temps sera venu où je pourrai le faire efficacement, et que j'aurai mes sûretés par rapport à la Russie. Vous savez, Monsieur, combien il m'importe d'être bien informé du véritable état de la ville de Prague et de ses fortifications. Comme je n'ose pas y envoyer quelqu'un des miens pour en prendre des informations, crainte qu'il ne soit reconnu et arrêté, il m'est venu dans l'esprit de vous demander si vous ne connaissiez pas un sujet dans l'Empire, et, ainsi, point soupçonné, qui se connaît sur les fortifications et qu'on peut envoyer secrètement à Prague, pour y examiner sous main dans quel état les fortifications s'y trouvent présentement, et ce qu'on y a peut-être ajouté de nouveaux ouvrages, depuis que les Français en sont sortis. Si tel homme vous est connu, je vous demande avec instance de l'y envoyer le plus tôt possible, de l'instruire sur ce qu'il y aura à faire, et de lui ordonner que d'abord qu'il aura tout observé, il passe à Ansbach, pour y coucher son rapport et le donner, après l'avoir bien cacheté et adressé à moi, à votre neveu, le Conseiller privé, lequel devrait être averti d'avance que, si tel et tel homme venait lui présenter une lettre à moi, il l'accepterait, et, sans l'ouvrir, me l'envoyât cachetée. Vous aurez la bonté de me faire quelque mot de réponse sur ce sujet au plus tôt possible, et je vous prie de me croire avec tous les sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1478. AN DEN ETATSMINISTER VON COCCEJI IN AURICH.

Potsdam, 23. Juni 1744.

Da Mir Mein am Kaiserlichen Hofe subsistirender Minister, der Geheime Rath von Klinggräffen, berichtet hat, wie nunmehro von des Kaisers Majestät die Entlassung der bisherigen Sauve-Garde in Ostfriesland resolviret worden, und das deshalb benöthigte Decret an die dortige Administration von Höchstgedachter Sr. Kaiserl. Majestät vollenzogen werden würde, so befehle Ich hierdurch, dass wenn nurgedachtes Decret Euch von gedachtem Meinen Minister, dem Geheimen Rath von Klinggräffen zugesandt werden wird, Ihr sodann wegen dessen Publication das erforderliche besorgen und die nöthige Veranstaltung machen sollet, damit vorgedachte Sauve-Garde dem Kaiserlichen Decret gemäss nunmehro auf geziemende Art congediiret werde. Ich bin etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

1479. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. Juni, Hyndford bestehe ohne Unterlass auf die ihm in Aussicht gestellte Antwort.[1] „J'envoie pour cet effet à l'examen de Votre Majesté le projet d'une telle réponse[2] dont je Lui ai parlé à Charlottembourg. Elle n'oblige Votre Majesté à rien, met la cour de Londres ni dedans ni dehors, mais s'en moque poliment et la laisse dans la même incertitude où elle était."[3]

Potsdam, 23. Juni 1744.

Recht gut. Soll es nur ausfertigen lassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1480. AU COMTE DE HYNDFORD, MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, A BERLIN.

Potsdam, 23 juin 1744.

Milord Comte de Hyndford. J'ai vu avec beaucoup de satisfaction, par la lettre que vous m'avez écrite du 17 du mois passé, et à laquelle mon voyage aux eaux de Pyrmont m'a empêché de répondre plus tôt, que le Roi votre maître rend justice à la droiture de mes sentiments d'amitié pour lui, et qu'il est content de la réponse amiable et cordiale que je vous ai donnée à votre dernière lettre du 18 d'avril.

Comme vous ne m'y avez parlé que du danger dont les royaumes de la Grande-Bretagne se trouvaient menacés, je n'ai pu que vous répondre sur cet article-là, jugeant superflu d'entrer dans la discussion de matières dont il n'était pas question alors.

Je connais la nature des liaisons dans lesquelles je me trouve engagé avec Sa Majesté Britannique, tout comme elle reconnaîtra, à ce que je me flatte, la gradation stipulée dans notre traité d'alliance défensive, quand le cas en existe réellement.

Mais il ne me paraît pas aussi prochain par rapport aux États d'Allemagne de Sa Majesté Britannique, comme vous semblez le supposer; au moins, il n'y a pas de l'apparence que le Roi votre maître lui-même en soit persuadé véritablement, puisque sans cela Sa Majesté Britannique, selon sa prudence ordinaire, commencerait elle-même à pourvoir à la sûreté de ses États d'Allemagne, en y faisant revenir ses troupes électorales, n'étant pas naturel qu'un souverain qui en entretient pour la défense de ses États et de ses sujets, les veuille laisser, pour des subsides, à la disposition d'un autre, tandis qu'il croit lui-même être menacé et en avoir besoin pour les mettre à l'abri de toute insulte.

[1] Vergl. oben S. 146. 147. — [2] Die folgende Nummer. — [3] Carteret sagte in der Folge zu Andrié: „Tout le monde s'apercevra que le Roi votre maître par cette lettre à milord Hyndford se moque de nous." Bericht Andrié's, London 14. Juli.

Vous conviendrez donc, Milord, qu'un allié qui n'est pas en droit de réclamer le secours d'un autre, le cas d'une alliance défensive n'existant point, est encore moins fondé d'insister sur une réponse préalable sans nécessité. Sur ce, je prie Dieu etc. Federic.

Nach dem Concept.

1481. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 24 juin 1744.

Les relations que vous m'avez faites en date du 1er et du 4 de ce mois, m'ont été bien rendues; par tout ce que vous m'y mandez, je vois que vous êtes encore dans un état bien incertain sur la réussite de vos négociations; mais comme le temps presse pour que je puisse prendre mon parti, et que je ne puis plus rester, pour ainsi dire, entre deux eaux, ma volonté expresse est que vous me deviez mander, le plus tôt possible et même par un courrier, ce que vous croyez sur la réussite des affaires dont je vous ai chargé: si la triple alliance à conclure viendra à sa consistance, ce que vous croyez au sujet du déplacement du Ministre, et si par les intrigues de celui-ci l'Impératrice sera disposée à donner du secours aux Anglais. Il m'est impossible de rester plus sur toutes ces affaires dans un état d'incertitude, ni de me contenter plus d'espérances vagues. Ainsi je vous ordonne de me mander tout naturellement, et sans me cacher la moindre chose, le véritable état des affaires de Russie sur mon sujet, et ce que j'en ai à espérer ou à craindre. Vous ne devez point être embarrassé sur la manière dont vous vous expliquerez à ce sujet, car j'aime mieux que vous me mandiez tout naturellement le véritable état des affaires comme elles sont, quelque désagréables qu'elles puissent être, que de flotter plus longtemps entre crainte et espérance; ainsi j'attends et vous ordonne que vous deviez vous expliquer positivement là-dessus, pour que je puisse savoir où j'en suis, le temps demandant absolument que je prenne mes mesures et de ne me contenter plus d'espérances vagues.

Comme la grande faveur de l'Impératrice envers le chéri mitré[1] dure plus longtemps que j'aurais cru, vous devez penser s'il n'y a pas moyen de gagner cet homme-là par quelque présent, et comme il est certain que le parti anglais remuera ciel et terre pour attirer l'Impératrice dans ses intérêts, et que les mal intentionnés mettront tout en œuvre pour me brouiller avec cette Princesse, étant certain que c'est encore l'unique ressource qui leur reste pour arriver au but qu'ils se proposent, et qu'ils aimeraient mieux de faire sauter cette princesse du trône que de n'y pas réussir, vous devez employer tous les ressorts imaginables pour les contrecarrer dans leurs desseins pernicieux, ou si vous ne croyez pas d'y pouvoir réussir, me le mander à temps, pour ne pas m'exposer à faire un

[1] Vgl. S. 191.

faux-pas. Quant au sieur de Woronzow, vous pouvez déclarer hardiment que Sa Majesté Impériale, en égard de mon intercession, l'a déclaré comte du Saint-Empire. Quoiqu'il ait été impossible d'avoir des avis de mon ministre à Francfort sur les instances que je lui ai ordonné de faire à ce sujet, puisque l'Empereur a été attaqué de la goutte, néanmoins les ordres que j'ai donnés pour cela, ont été si pressants que je n'ai nulle raison de douter que l'Empereur ne voudrait accorder cette demande.

J'attends votre réponse sur tout ce que je viens de vous ordonner, par un courrier, mais vous aurez soin de me mander ce que je veux savoir d'une manière point vague, mais positive, pour n'être plus incertain sur le sort des affaires en Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

1482. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 28. Juni 1744.

Andrié berichtet, London 12. Juni: „Hier, milord Carteret me dit, en faisant tomber la conversation sur l'affaire d'Ostfrise: Vous voyez vous-même dans quel embarras nous serions actuellement, si, ainsi que le Roi votre maître l'avait souhaité, [1] on avait inséré un article secret de garantie dans notre traité défensif."

Marque der englischen Freundschaft und wie sie es gerne haben möchten.

Hoffmann berichtet, Warschau 20. Juni, dass er dem Befehle des Königs gemäss den Gerüchten von einem bevorstehenden preussischen Angriff gegen Polen [2] öffentlich entgegengetreten sei, nachdem die Gerüchte in letzter Zeit an Intensität zugenommen hätten. „Il y a eu même des extravagants qui ont prétendu ridiculement que les raisons de Votre Majesté pour attaquer la Pologne se trouvaient comprises dans la déduction sur la succession d'Ostfrise, de laquelle ils ont sans doute entendu parler."

Er hat recht gethan, und soll er nur ferner auf solche Art continuiren.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1483. AU ROI DE FRANCE A LILLE.

Potsdam, 28 juin[3] 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai vu avec une satisfaction infinie la façon prévenante dont Votre Majesté a voulu Se prêter à ce qui devait rendre nos intérêts inséparables à jamais.[4] Je La prie de croire que j'y suis

[1] Vergl. Bd. II, 279. — [2] Vergl. oben S. 144. — [3] In der Vorlage verschrieben: juillet. — [4] Bezieht sich auf den Abschluss des Vertrages vom 5. Juni, vergl. oben S. 132. Am 13. hatte König Ludwig eigenhändig an den König geschrieben.

sensible au dernier point, et que j'en conserverai une reconnaissance éternelle. Il y a lieu de se flatter, avec d'aussi bonnes mesures prises, qu'il y aura moyen de mettre en exécution les salutaires desseins de Votre Majesté d'obliger Ses ennemis à Lui demander la paix et à souscrire à Ses arrangements. Dans mon particulier, je ne saurais Lui cacher la joie que je sens des heureux progrès que les armes de Votre Majesté font en Flandre; il n'y a pas jusqu'à Ses ennemis qui ne soient obligés d'applaudir à Sa façon d'agir, et je suis sûr qu'ils regrettent mille fois au fond de leur cœur d'avoir provoqué à la guerre un prince dont ils ne connaissaient pas tous les talents. J'envoie quelques mémoires chiffrés au maréchal de Noailles, dont Votre Majesté aura la bonté de Se faire faire le rapport, et de croire que personne ne prend plus que moi de part à Sa gloire, à l'avancement de Ses intérêts et à tout ce qui peut Lui être agréable et avantageux, étant, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1484. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES AU CAMP DEVANT YPRES.

Potsdam, 28 juin 1744.

Monsieur. Vous ne trouverez pas étonnant, si je suis obligé de vous envoyer beaucoup de chiffres[1] par le courrier présent. Les matières qui en font le sujet sont si importantes pour les intérêts communs qu'il m'a été impossible d'en diminuer le volume. Vous voudrez bien les donner au Roi votre maître, en l'assurant qu'il peut avoir des alliés plus puissants que moi, mais qu'il n'en aura jamais de plus fidèles, de moins envieux, ni de plus attachés à sa véritable gloire. L'état d'incertitude où le doit mettre ma conduite, le surprendra peut-être, mais vous devez savoir que les objets s'affaiblissent toujours dans l'éloignement, et ma conduite sera justifiée dans tous les cas. Si arrive une révolution en Russie, vous trouverez que j'ai eu raison de ne point précipiter mes opérations, et si le gouvernement présent se soutient, sans attendre d'autres alliances[2] ou quoi que ce puisse être, je remplirai littéralement mes engagements. Je vous prie cependant de me faire avoir des résolutions sur le sujet de l'argent qu'il faut pour les troupes de l'Empereur, et sur l'expédition d'Hanovre. Vous devez bien sentir à quel point ces deux articles m'intéressent, et combien je dois être inquiet avant que de m'en voir éclairci.

Je bénis mille fois le Roi votre maître de la résolution qu'il a prise de se mettre à la tête de ses troupes; il n'en fallait pas moins pour rétablir la discipline perdue dans vos troupes et pour rendre l'audace

[1] Die Beilagen A und B. — [2] Vergl. S. 192.

au soldat. Ses ennemis, qui sont en grand nombre, commencent à le craindre et à le respecter, et je suis pleinement persuadé que, plus il mettra de vigueur et de nerf dans ses opérations, et plus tôt les alliés seront obligés de chanter la palinodie. Les Hollandais me reviennent comme les grenouilles dans la fable: il avaient une bûche pour roi durant le ministère du Cardinal, ils ont assez importuné les Dieux pour qu'ils méritent une cigogne. Personne ne fait plus de vœux pour la prospérité de vos armes que j'en fais: s'il ne tenait qu'à moi, vous auriez pris vingt villes cette campagne et gagné trois batailles. Je vous prie en mon particulier, mon cher Maréchal, de me croire avec la cordialité et l'estime la plus parfaite votre très affectionné ami

Federic.

A.

Dès que l'affaire du marquis de Botta commença à faire du bruit en Russie, le Roi tâcha d'en profiter, pour commettre d'autant plus la reine de Hongrie avec l'impératrice de Russie, et il n'épargna rien de ce qu'il faut pour y réussir et pour se faire des amis en Russie. Ce que le Roi gagna d'abord fut qu'il trouva moyen de placer en Russie la jeune princesse d'Anhalt-Zerbst, coup qui rompit les projets de mariage que les Anglais et les Saxons avaient formés ou pour une princesse d'Angleterre ou pour une des filles du roi de Pologne. Pour rendre cet établissement plus solide et pour s'attacher tout-à-fait la famille de Holstein, le Roi consentit au mariage d'une des princesses ses sœurs avec le successeur de Suède.

Lorsque l'Impératrice fut montée au trône, les frères Bestushew furent constitués par elle au maniement des affaires étrangères. Le Roi ne tarda pas à s'apercevoir, dans tout ce qu'il avait à négocier avec la cour de Russie, que ces deux frères n'étaient nullement portés à lier une amitié étroite entre les deux cours; mais, depuis que le Vice-Chancelier se trouva seul au timon des affaires, par la mort du sieur Brewern, le Roi eut des indices plus forts de l'attachement que le sieur Bestushew avait pour les Anglais et les Autrichiens, et il s'aperçut de cette partialité dans toutes ses négociations. La raison de cette partialité ne resta pas longtemps cachée, et le Roi apprit, à n'en point douter, que le Vice-Chancelier tirait annuellement une pension de 60,000 roubles des Anglais. La conduite de ce ministre se développa encore davantage, lorsque le Roi négocia à Pétersbourg la garantie de tous les États prussiens et nommément de la Silésie; ce fut alors que le Vice-Chancelier contrecarra ouvertement le Roi et qu'il ne négligea rien pour le brouiller avec l'impératrice de Russie.

Ce ministre inique s'y est pris avec une effronterie qui a peu d'exemples; on n'en rapportera que quelques traits, pour la brièveté.

Le Roi proposa à l'Impératrice de faire une triple alliance entre la Russie, la Suède et la Prusse; l'Impératrice y consentit et ordonna au Vice-Chancelier d'en écrire sur ce ton à Stockholm. Mais ce ministre,

par une effronterie inouïe, tronqua la réponse et dit au comte de Barck, ministre de Suède, que l'Impératrice souhaitait de conclure une alliance avec la Suède à laquelle on pourrait, cette campagne finie, inviter d'autres puissances à accéder. Ce ministre fomente, de plus, en Suède toutes les brouilleries dont il est capable, pour saper l'établissement du Prince-Successeur; il veut culbuter la maison de Holstein et le système présent, cela est clair. Il a employé toutes les ruses dont il a été capable pour soulever le clergé russe contre le mariage du jeune Grand-Duc avec la princesse de Zerbst, on s'est même servi du prétexte de religion, et l'on a insinué à l'Impératrice que la Russie ne pouvait être heureuse sous le règne d'une princesse qui, ayant changé de religion, ne serait jamais bien grecque; mais, comme le jeune Grand-Duc est dans le même cas, il n'a pas été difficile de détromper cette Princesse sur ce sujet. Bestushew a même eu l'impudence de se réjouir ouvertement de la maladie de la princesse de Zerbst et d'espérer sur sa mort. Lui et les Anglais n'ont d'autre ressource que dans une révolution favorable à la famille malheureuse.

Lorsque le roi de France déclara la guerre à l'Angleterre, Bestushew donna des alarmes à l'Impératrice, sous prétexte que le roi de Prusse voulait attaquer Danzig, et lui conseilla pour cette raison d'armer quelques vaisseaux de guerre et quelques galères, mais, dans le fond, dans l'intention de pouvoir prêter les secours stipulés à l'Angleterre, d'autant plus qu'il soutient hautement que le *casus foederis* existe et que l'Impératrice ne peut se dispenser de remplir ses engagements.

Par toutes ces circonstances, on s'aperçoit facilement combien le Roi est incertain par rapport à la Russie, tant que cette Souveraine se laisse entièrement aller aux impressions d'un ministre infidèle. Le Roi a fait ce qui a dépendu de lui pour se tirer cette épine du pied. On a fait une batterie pour déplacer le ministre, ou pour lui donner un supérieur dans son département, en cas que l'on ne pût remplir ce premier objet. Ce parti est assez bien lié, on a en main de quoi convaincre l'Impératrice des fourberies insignes de son ministre. Cette affaire serait déjà terminée à la satisfaction du Roi, si l'Impératrice ne s'était proposé de différer toutes les grâces et les changements qu'elle veut faire, jusqu'à la proclamation de la paix avec la Suède.

Le Vice-Chancelier, qui sent que ce jour-là lui doit donner un collègue pour remplacer le sieur de Brewern, et sentant bien que ce ne sera pas un sujet qui lui conviendrait, a tout mis en œuvre pour faire différer cette solennité. Jusqu'à présent, il a trouvé des prétextes assez plausibles pour y réussir. Il a même su profiter du bénéfice du temps, s'étant lié avec un archimandrite ou abbé de Troiza,[1] qui a trouvé le moyen de supplanter auprès de l'Impératrice ceux qui lui étaient les plus chers. Pour surcroît d'embarras, le sieur Tyrawley, ambassadeur d'Angleterre, est arrivé dans ces entrefaites, muni de 100,000 guinées argent

[1] Troizkaia Serghiew im heutigen Gouvernement Moskau.

comptant; il les a remises au Vice-Chancelier, qui lui sert de trésorier et qui n'épargne rien pour ranger par ses corruptions les plus considérables du Sénat à sa dévotion.

Le dessein de ce ministre anglais est de voir s'il peut tirer parti du gouvernement présent, et, en ce cas, de rompre le mariage de la princesse de Zerbst, de faire accorder les secours au Roi son maître et de brouiller la Russie avec le Roi. Mais comme ces trois points rencontrent trop de difficultés, il s'est déterminé pour une révolution en faveur du jeune Iwan, et, si elle réussit, c'est le plus fâcheux contretemps qui puisse arriver au Roi.

Sa Majesté, pour ne rien négliger de ce qui dépend d'elle, a envoyé à temps des lettres de changes de 150,000 écus à son ministre, pour en faire l'usage le plus convenable; il est impossible dans le moment présent de se décider sur la tournure que ces affaires prendront.

L'Impératrice fait actuellement pélérinage au monastère de Troiza, elle y est suivie des princesses de Zerbst, et l'on veut y faire le dernier effort pour voir si on peut la tirer de son indolence et du danger auquel elle s'expose de gaîté de cœur.

Quand même l'alliance de la Russie, de la Prusse et de la Suède ne réussirait pas, le Roi, pour donner au roi de France des marques de sa bonne volonté et de sa sincérité, ne s'y arrêtera pas, et il exécutera tout ce de quoi il est convenu avec la France, dans le temps arrêté. Mais, si par malheur il allait arriver une révolution en Russie, qui ne pourrait tourner qu'à l'avantage des ennemis communs, le Roi espère que ses alliés seront assez justes et assez raisonnables pour ne point exiger de lui qu'il entreprenne des opérations qui, par la nature des choses, deviendraient infructueuses et d'aucun avantage pour ses alliés. Toutes les opérations qu'il voudrait faire, seraient entièrement dérangées, si la Russie lui tombait à dos; ainsi, quelque envie et quelque intérêt qu'il ait d'agir, il demande à ses alliés si le mal présent ne doit point emporter sur des appréhensions futures.

B.

Les opérations de cette campagne ont été, ce me semble, assez détaillées pour qu'on n'ait pas besoin de peser là-dessus; cependant, il est besoin d'en récapituler le gros, pour y ajouter un commentaire.

Le Roi se portera en Bohême, il enverra, huit jours avant son passage par la Saxe, les réquisitoriaux de l'Empereur, avec les offres des alliés, au roi de Pologne. Selon la connaissance que nous avons de cette cour, elle s'amusera à disputer le terrain, jusqu'à ce qu'elle voie pour quel parti la fortune se déclare. Tout ceci supposé qu'il n'y arrive aucune révolution en Russie. Si les affaires du Roi vont bien en Bohême, comme on a lieu de s'y attendre, les Saxons, avides d'agrandissement, mordront à l'hameçon, pourvu qu'on ne leur offre que des objets aisés et qui ne les commettent pas trop, comme la prise de

possession du morceau de la Bohême qu'on leur destine, et le siége d'Égra. On doit d'autant plus se contenter de ce préalable que, ce premier pas fait, ils ne pourront guère se dispenser, à la suite de la guerre, de faire le second, qui est de joindre leurs troupes à celles de l'Empereur; mais il faut bien se garder de le leur faire seulement entrevoir, car leur faiblesse y répugnerait trop, et cela gâterait tout.

Lorsque le Roi entrera avec ses troupes en Bohême, il est convenu que les troupes qui doivent composer l'armée de l'Empereur, doivent suivre le prince Charles et se porter sur la Bavière. Mais il est nécessaire que j'avertisse le roi de France que cette armée, ou ce qui fait proprement l'armée de l'Empereur, n'est pas en état d'agir, faute d'argent, et que c'est un point essentiel auquel il faudra remédier de bonne heure; car ces sortes de concerts, venant à manquer, dérangent les projets les mieux arrangés et font que les grandes espérances que l'on avait conçues, se réduisent à rien. Nous avons dans cette guerre tant d'exemples de pareils accidents qu'il faut parer de bonne heure par de bons arrangements ceux qui, faute de cela, ne manqueraient point d'arriver.

Si c'est bien l'intention du roi de France de mettre une fin prompte et glorieuse à cette guerre, il pourra l'effectuer. Personne n'en a plus les moyens en main que lui. L'on connaît la grande affection que le roi d'Angleterre a pour son électorat. On ne doit point douter que, maître comme il est de la nation anglaise, tout autre intérêt ne le cède à celui de ses provinces de Westphalie. La France ne saurait donc jamais lui porter un coup plus mortel que d'envoyer un corps de vingt à trente mille hommes dans ses États, dès que la diversion du Roi aura fait rebrousser chemin à l'armée du prince Charles. Car, si le roi de France veut considérer que les plus grandes ressources de la reine de Hongrie lui viennent de la Bohême, de la Bavière et des subsides qu'elle tire du roi d'Angleterre, on verra que par ce moyen on lui coupe tout d'un coup toutes ses racines. Le roi d'Angleterre parlera sur l'instant de paix ou de neutralité, on pourra l'obliger au moins de ne point donner du secours ni en argent ni en nature à la reine de Hongrie, et à ne se point mêler d'une querelle qui est entièrement étrangère à l'Angleterre. Nous ne voyons du moins de notre côté rien de plus avantageux, et, si la France veut en agir avec bonne foi et avec vigueur, comme ses alliés le feront sûrement de leur côté, il n'est pas possible qu'il y ait de salut pour la reine de Hongrie, à moins qu'il n'arrive une révolution en Russie en faveur de la maison de Brunswick, ce qui pourrait mettre le Roi dans de très grands embarras et peut-être même dans l'impossibilité d'agir.

Cependant, il n'y aura qu'une nécessité absolue et un danger pressant qui empêcheront le Roi d'exécuter des engagements qu'il regarde comme également avantageux, solides, et conformes à ses intérêts et à sa gloire.

Der Brief und die Denkschrift A nach Abschrift der Cabinetskanzlei; B nach dem eigenhändigen Concept.

1485. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Potsdam, 29 juin 1744.

Si je ne vous ai point fait, depuis quelque temps, de réponse sur les relations que vous m'avez faites, ce n'a été que crainte que mes dépêches ne fussent interceptées et ne vous parvinssent point. Pourtant, les vôtres, depuis le 4 jusqu'à celle du 18, me sont bien parvenues, et, par les raisons que vous me mandez dans celle du 18, j'espère que cela continuera.

Le comte de Rothenburg est arrivé à bon port et m'a bien remis tout ce qu'il a emporté de chez vous.[1] Si le roi de France est content des nouvelles liaisons qu'il vient de contracter avec moi,[2] je ne le suis pas moins, et je ne manquerai pas de vous envoyer les ratifications du traité, dont j'ai lieu d'être content.

Je vous envoie la présente par un courrier à qui j'ai ordonné de garder un parfait incognito et de ne dire à personne sa qualité; sur quoi vous vous règlerez aussi de votre part, et le laisserez partir de cette manière, quand vous lui aurez remis les dépêches que vous me ferez. Surtout, vous vous garderez bien de ne lui laisser rien entrevoir de tout ce que je traite avec la France.

Je vous adresse ci-joint la réponse que je viens de faire au Roi Très Chrétien, de même qu'une lettre au cardinal Tencin[3] et une au maréchal de Noailles, à qui j'envoie des mémoires en chiffres dont vous saurez le contenu par les copies chiffrées ci-jointes, et dont vous ferez un usage convenable, Quant à celui coté sous *A*, je l'ai fait par la raison que le comte de Rothenburg m'a dit qu'on était assez mal informé à la cour de France des affaires de Russie, et qu'on croyait que je n'avais qu'à parler pour avoir de celle-ci tout ce que je désirais. J'ai fait cet exposé d'une manière très sincère, et vous pouvez compter que c'est un tableau d'après nature, de la manière que, si le maréchal de Noailles ou même le roi de France doutaient des particularités qui y sont exposées, vous pouvez leur déclarer en mon nom que j'étais prêt alors de faire lire à une personne de confidence et du secret toutes les relations que j'avais reçues de mon ministre en Russie et les réponses que je lui avais faites.

Comme ce mémoire contient pourtant plusieurs faits qu'il faut absolument ménager, dans la circonstance où je suis, vous ne manquerez pas de recommander au maréchal de Noailles un secret impénétrable là-dessus, en lui insinuant que ce n'était qu'à cette condition que je lui avais envoyé ce mémoire, qu'il n'en fît voir ou entendre la moindre chose à âme qui vive, sinon au Roi son maître seul, à qui je n'ai et n'aurai rien à cacher, et que je veux convaincre de ma sincérité sur tout ce qui a du rapport à nos intérêts communs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Das Vertragsinstrument vom 5. Juni. — [2] Vergl. unten Nr. 1495, S. 202. — [3] Der Brief an Tencin betrifft eine kirchliche Angelegenheit Schlesiens.

1486. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke fragen an, Berlin 29. Juni, ob Andrié dem König von England auf den Continent in das Hauptquartier zu folgen hat.

Non, je n'y enverrai personne que pour le féliciter quand il sera ou battant ou battu.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Anfrage.

1487. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 25. Juni: Ein Schreiben des Königs an die Generalstaaten [1] würde alsbald an die Oeffentlichkeit kommen, könnte vielleicht als Drohung aufgefasst werden und lege dem König die Verpflichtung auf, seiner Erklärung Nachdruck zu geben. „Il me semble que, pour remédier à ces inconvénients, Votre Majesté pourrait m'écrire une dépêche ostensible dans laquelle Elle me marquera en termes modérés et énergiques ce qu'Elle a dessein d'écrire aux États. Il serait bon que Votre Majesté y ajoutât encore qu'Elle était prête, en cas que les États retirassent leur garnison d'Embden et de Leerort, de satisfaire au reste de leurs désirs . . . . Rien ne facilitera plus cette négociation que si Votre Majesté montre une fermeté à toute épreuve . . . . Pour cet effet, il me paraît très nécessaire que dans le temps que Votre Majesté me fera faire les ouvertures susdites à la République, Elle fasse avancer vers le pays de Clèves un corps de troupes, ne fût-ce que de huit à dix milles hommes, en répandant dans le public qu'il serait incessamment suivi d'un autre plus considérable."

Potsdam, 1. Juli 1744.

Wegen einliegenden Berichtes des Herrn Grafen von Podewils haben des Königs Majestät allergnädigst resolviret, wie demselben darauf mit nächster Post dahin geantwortet werden sollte: Dass wegen alles dessen, so er in der embdenschen Affaire durch Négociations ausrichten könne, er versichert sein solle, dass Se. Königl. Majestät ihn secondiren würden, wie dann auch das verlangete ostensible Rescript ausgefertiget und ihm zugesandt werden sollte. Von Truppen aber würden Se. Königl. Majestät nicht eine Katze dahin marschiren lassen, da Sie ganz und gar nicht gesonnen wären, Sich jetzo darüber mit den Holländern öffentlich zu committiren, wornach ermeldeter Herr Graf von Podewils seine Mesures nehmen müsste. Käme dergestalt diese Negociation nicht zu Ende, so bliebe jeder Theil wie er wäre, so lange er es von seiner Convenienz fände.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. oben S. 182.

1488. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hoffmann berichtet, Warschau 20. Juni: . . . . „Le grand-maréchal comte Bielinski m'a entretenu d'une histoire que j'ai balancé quelque temps si je devais la rapporter; cependant, comme elle me vient du premier ministre de la République, qui peut-être a eu ordre de m'en parler, je ne saurais la cacher à Votre Majesté . . . . Il me dit donc que Sa Majesté la reine de Pologne lui avait raconté avec une sensibilité des plus marquées qu'à son passage à Breslau la garde en fonction avait arrêté le carrosse et les avait examinés comme de simples particuliers: *Wo kommen Sie her, wo wollen Sie hin, wie heissen Sie, was ist Ihre Verrichtung?* Qu'enfin le Roi avait été obligé de répondre catégoriquement qu'il était le roi de Pologne et l'électeur de Saxe, qu'il venait de Dresde et allait à Varsovie; sur quoi, on leur avait accordé le passage: *Lasst sie gehen.* Que la même chose était arrivée trois jours auparavant aux Princesses" etc.

Potsdam, 2. Juli 1744.

Wegen der letzteren Passage habe Ich von dem General Marwitz Bericht gefordert. An Hoffmann aber sollte inzwischen geantwortet werden, wie Mich die Historie sehr surpreniret habe und Ich noch glaubete, dass ein Missverständniss darunter sein müsste. Ich hätte aber, um auf den rechten Grund zu kommen, Bericht gefordert, und sollte er inzwischen alles zum besten deuten, dabei aber wohl fliegen lassen, dass, wenn es geschehen, es ein Versehen wäre, welches auch schon gegen Mich arriviret sei.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1489. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 2 juillet 1744.

Monsieur mon Cousin. Comme Votre Altesse est déjà informée du mariage qui va se conclure entre ma sœur la princesse Louise-Ulrique et le prince-successeur du trône de Suède, dont je ne manquerai pas de faire en son temps la notification formelle à Votre Altesse, je me flatte

[1] Marwitz berichtet, Breslau 5. Juli: „Ich muss Ew. Königl. Majestät auf meine Treue und Ehre versichern, dass des Königs von Polen Majestät nicht in denen Thoren allhier aufgehalten sind. Sie haben auch mit keinem als mit mir gesprochen. Ich bin auch dem König und der Königin von Polen Majestät mit dem Generalmajor von Kyau und dem sächsischen Residenten Walter selbsten vorgeritten und habe Se. Königl. Majestät von Polen durch die ganze Stadt bis auf jenseit, da die Posten wieder ein Ende gehabt, geführet . . . . Es haben Sich Ihre Königl. Majestäten von Polen auch sehr gnädig gegen mich erwiesen, wie ich dann, da Dieselben durch die Stadt gewesen, von Ihnen Abschied genommen und eine glückliche Reise gewünschet, Sie zu mir selbsten gesaget, wie Sie mir vor der Civilité obligiret wären und wissen würden es zu rühmen . . . . Es müssen vielleicht Leute in Warschau gewesen sein, die sich sonsten über Ew. Königl. Majestät Truppen und Ordnungen aufzuhalten Lust gehabt haben. Denen Königlich Polnischen Prinzessinnen ist es geschehen, dass die Wachen den Bedienten gefragt, wer sie wären und woher sie kämen; und gar nicht mit Ihnen selber gesprochen. Es ist dieses daher gekommen, weil Sie unvermuthet des Morgens früh um 5 Uhr allhier passiret sind."

d'avance qu'Elle prendra une part sincère à cet événement, portée comme Elle a été toujours pour ma maison et tout ce qui la regarde.

Mais comme à cette occasion il paraît convenable de songer de part et d'autre à consolider ces liens de sang par une union plus étroite entre les deux États, et que les intérêts réciproques entre moi et la Suède demandent d'entrer dans des liaisons qui peuvent tendre à notre bien commun et à une garantie mutuelle de nos royaumes et provinces, tant pour maintenir un juste équilibre dans le Nord que pour mettre la couronne de Suède en état d'avoir dans les affaires d'Allemagne l'influence nécessaire, de concert avec les puissances bien intentionnées pour la prospérité et le rétablissement de la paix et de la tranquillité publique de notre patrie commune, je suis persuadé que Votre Altesse approuve non seulement entièrement cette idée, mais qu'Elle voudra bien aussi avoir la bonté de la faire goûter à Sa Majesté le Roi votre frère, qui y trouvera d'autant plus de disposition dans les esprits du Sénat et de la nation suédois que je suis informé de bonne part que l'un et l'autre ne demandent pas mieux que d'y donner les mains, par une alliance défensive avec moi, à laquelle la Russie, qui en serait fidèlement informée, pourra être invitée à accéder, ainsi que son intérêt, qui est maintenant le même avec le mien et celui de la Suède, le demande en toute manière. Sa Majesté le roi de Suède et toute la maison de Votre Altesse y trouveront, en qualité de princes d'Allemagne et pour ce qui regarde leurs intérêts particuliers, également leur compte, puisque celui du Roi, frère de Votre Altesse, est inséparable du Sien, sans compter le nouveau relief qu'une pareille alliance donnerait à Sa Majesté Suédoise tant dans son royaume qu'à Votre Altesse par rapport aux autres liaisons qui subsistent déjà entre nous et à celles que nous venons de contracter très fraîchement.

C'est pourquoi je ne doute nullement que Votre Altesse n'ajoute encore cette nouvelle marque d'amitié à tant d'autres qu'Elle ma données déjà, pour y travailler sans perte de temps auprès du Roi Son frère, par les raisons que je viens de détailler et qui ne l'intéressent pas moins que moi et Votre Altesse.

J'espère qu'Elle est persuadée de mes sentiments de reconnaissance, tout comme de ceux de la plus parfaite estime et considération avec lesquels je serai toute ma vie invariablement, Monsieur mon Cousin, votre bien affectionné et très fidèle cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 3 juillet 1744.

Le sieur de Beckers, qui vient d'arriver ici, m'a bien remis la relation que vous m'avez faite en date du 27 du mois de juin passé.

Quant au projet de l'alliance secrète entre moi et la maison de Hesse, de même qu'aux articles secrets qui doivent être insérés pour être garantis, je vous dirai qu'après avoir lu attentivement ces projets que vous m'avez envoyés, je ne trouve guère aucun changement à y faire, ainsi que vous n'avez qu'à signer; il n'y a que la remarque que vous avez judicieusement faite sur les mots, *mit Dero Macht*,[1] que vous tâcherez de tempérer, s'il est possible, par une expression moins positive, sans accrocher pourtant par là la conclusion du traité, en quoi je me remets sur votre dextérité. Sur ce qui est au désir que le sieur de Chavigny témoigne de venir auprès de moi, je vous ferai savoir mes intentions à la première ordinaire.

Je ne suis point surpris de ce que le baron de Braidlohn n'a pas eu tout le succès dont on s'était flatté par rapport à sa négociation auprès de l'électeur de Cologne; je m'y suis attendu, et après qu'on a manqué le moment pour s'attacher ce Prince ou plutôt ceux à qui il se confie, je suis du sentiment du sieur de Chavigny que ce Prince n'est point à ramener de bonne grâce. Il n'est pas moins de justesse dans ce que le comte de Königsfeld a répondu à l'électeur de Mayence, et vous tâcherez de me faire avoir une copie du traité que cet Électeur a fait avec le roi d'Angleterre. Vous ne manquerez pas de même d'approfondir ce que le prince Charles[2] peut avoir fait à Mayence, lorsqu'il y a fait un tour à l'incognito. J'attends aussi vos nouvelles sur le détachement que ce prince veut faire de son armée vers les Pays-Bas. J'ai été charmé d'apprendre le rétablissement de la santé de l'Empereur. Si lui et ses amis agissent vigoureusement, de la manière que je l'ai proposé, j'espère qu'il sera content. Je lui ai toute l'obligation possible du décret qu'il a donné au sieur de Woronzow; je l'ai envoyé d'abord à mon ministre en Russie, en lui ordonnant de se concerter à ce sujet avec le baron de Neuhauss, et je suis tout-à-fait content de la manière dont vous vous êtes acquitté de cette commission. J'ai d'autant plus de raisons de me plaindre de l'indiscrétion des ministres impériaux sur le recez d'union, qu'on a si peu ménagé que les cours de Londres et de Vienne en sont parfaitement informées et que même des gazettes publiques en parlent. Je me plaindrais amèrement si on ne ménageait pas plus les articles secrets, parcequ'une pareille indiscrétion me mettrait hors d'état de pouvoir secourir efficacement l'Empereur. Ce que vous ne dissimulerez point à ceux qui sont du secret.

En attendant, comme le temps s'approche où je dois faire mon lever de boucliers, et que j'ai trop d'attachement pour la personne de

[1] Artikel 2 des „Projects Geheimen Bündnisses" zwischen Preussen und Hessen-Cassel besagt, dass Se. Königl. Majestät in Preussen, falls die hessischen und hanauischen Lande anlässlich des Unionstractats angegriffen werden sollten, „sogleich mit Dero Macht um so ehender zu Hülfe kommen wollen, als vielleicht Sr. Königl. Majestät in Schweden eigne Truppen zu weit entfernet sein könnten." — [2] Von Lothringen.

l'Empereur pour y manquer, il faudra à présent que celui-ci m'envoie sans perte de temps les réquisitoriaux usités, au roi de Pologne, pourque mes troupes puissent passer la Saxe vers la Bohême sous le nom de troupes auxiliaires de l'Empereur. Mais comme le roi de Pologne est actuellement absent de Dresde, et que je perdrais trop de temps s'il fallait attendre sa réponse sur ces réquisitoriaux, il sera absolument nécessaire que l'Empereur m'envoie ces lettres réquisitoriales en double, l'une adressée au roi de Pologne et l'autre, dans les mêmes termes, à la régence de Saxe. D'abord que mes troupes commenceront à marcher, j'enverrai la première par un exprès au roi de Pologne, et je ferai usage de la seconde de ces lettres auprès de la régence en Saxe, pour n'être pas obligé d'attendre la réponse du roi de Pologne ni de faire halte avec mes troupes jusqu'à ce que la réponse dudit Roi soit arrivée, mais de pousser plutôt la marche de mes troupes pour arriver bientôt aux confins de la Bohême.

Il y a pourtant encore une chose que je veux que vous observiez absolument, c'est ce que vous devez coucher par écrit vous-même ces deux lettres réquisitoriales, et les présenter alors à la signature de l'Empereur, sans qu'aucun de ses ministres ou gens d'affaires en aient la moindre connaissance, puisque sans cette précaution je suis moralement persuadé que l'affaire ne restera pas cachée, ce qui ferait absolument échouer tous les efforts que je médite de faire en faveur de l'Empereur. J'attends là-dessus votre rapport au plus tôt possible, de même que sur la demande que je vous ai faite si je vous puis envoyer des estafettes ou de courriers sans craindre qu'ils soient interceptés.

Federic.

Nach dem Concept.

1491. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 3 juillet 1744.

Mon ministre à la cour impériale à Francfort, le sieur de Klinggræffen, vient de m'envoyer le décret que l'Empereur a fait expédier au sieur de Woronzow, touchant la dignité de comte du Saint-Empire qui lui est conférée par là. Je vous l'adresse donc en original avec la copie, de même qu'avec les lettres que le grand-chambellan de l'Empereur, le comte de Preysing, a écrites sur ce sujet à mon dit ministre. Vous verrez par là qu'on souhaite que vous deviez vous concerter là-dessus avec le baron de Neuhauss, et qu'on a envoyé des ordres de ne rien faire sans vous, ainsi vous ne manquerez pas de vous y conformer, et présenterez alors de ma part ce décret au sieur de Woronzow, en y joignant un compliment convenable, et tâcherez de m'en faire avoir tout le mérite du succès de cette affaire, pour me l'attacher de plus en plus. Comme on me mande en même temps que le diplome de comte du Saint-Empire pour le sieur de Woronzow ne saurait être expédié

qu'après qu'il aura envoyé son nom de baptême, ses armes et ses dignités et titres, vous aurez soin de m'envoyer tout cela au plus tôt possible, et je me chargerai du reste.

J'ai bien reçu les relations du 8 de ce mois et j'attends avec impatience le courrier que vous m'enverrez au retour de l'Impératrice de Troiza. Le général de Lubras vient d'arriver à la fin ici; il m'a donné bien de la satisfaction par les entretiens que j'ai eus avec lui, mais ce qui m'a charmé le plus, c'est qu'il m'a presque tout-à-fait tranquillisé sur le chapitre d'une révolution que j'avais craint d'arriver en Russie, qu'il croit dans les circonstances présentes impossible à mettre en exécution. J'espère qu'il sera parti d'ici aussi content de moi que j'ai été de lui.

Comme il m'a persuadé, par des raisons fort fondées, qu'il serait mieux de traiter l'alliance à faire entre l'Impératrice, la Suède et moi, à Stockholm, pour ne pas donner tant d'occasion au ministre infidèle de faire des siennes, si cette négociation se traitait en Russie, mon intention est qu'avec l'assistance de mes amis vous deviez faire en sorte que toute cette négociation se traite à Stockholm.

Federic.

Nach dem Concept.

1492. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Potsdam, 3 juillet 1744.

Votre relation du 22 de juin passé m'a été bien rendue, et je n'ai cette fois rien à vous dire, sinon que j'attends votre réponse sur la dépêche importante que je vous ai envoyée depuis deux jours par un exprès, et, aussitôt que celui-ci sera de retour à Wésel, je vous enverrai par son canal les ratifications du traité que je viens de faire avec le roi de France.

Au reste, je ne suis pas trop content du peu de discrétion que la cour impériale a eu au sujet du recez d'union qu'on a fait à Francfort entre l'Empereur, moi, le Palatin et la Hesse, la cour impériale ayant si peu ménagé le secret, contre la promesse donnée à moi, que les cours de Londres et de Vienne en sont déjà parfaitement informées. Comme pareille indiscrétion pourrait arriver dans des affaires de plus grande importance, je suis d'avis que, quand il y a dorénavant à traiter des affaires de conséquence qui demandent le secret, il faudra que la France se concerte et en convienne avec moi seul, et qu'on n'en communique rien à la cour impériale, sinon quand tout sera réglé entre la France et moi et qu'on n'ait plus à craindre des suites s'il en éclate quelque chose. Vous serez fort attentif sur tout ce qui se traitera entre les ministres français et le comte de Twickel[1] lorsque celui-ci sera de retour à Lille, et ne manquerez pas de m'en faire vos rapports

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. oben S. 150.

1493. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Andrié berichtet, London 23. Juni: Carteret hat die Rede auf den Unionsvertrag zwischen Preussen, dem Kaiser, Churpfalz und Hessen-Cassel gelenkt, der in London grosses Aufsehen macht. „Après lui avoir dit n'avoir aucun avis de cet événement, il m'insinua d'abord qu'il n'ignorait pas tous les obstacles qui l'avaient précédé; qu'il savait de même jusqu'à un sol les sommes que la France avait fait compter à l'Empereur et les subsides à la maison de Cassel, et que cette couronne serait bientôt dégoûtée de fournir à tant de dépens. Je lui répondis là-dessus que l'Angleterre se trouvait également dans le même cas, par les subsides qu'elle fournissait à la reine de Hongrie, au roi de Sardaigne, sans parler de ceux d'Hanovre et de ceux convenus avec l'électeur de Mayence et sans oublier ceux qu'on avait offerts à l'électeur de Cologne; qu'il était même facile de s'apercevoir que cette situation lassait extrêmement la nation anglaise."

Potsdam, 5. Juli 1744.

Ganz recht, und wenn Carteret wieder davon spricht, soll er sich mit Défaut von Instruction entschuldigen und alles nur ad referendum nehmen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1494. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 5. Juli 1744.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl habe an des Wirklich Geheimen Etats- und Cabinetsministers Herrn Grafen von Podewils Excellenz hierbei das von Höchstderoselben eigenhändig aufgesetzte Project eines Manifests[1] zusenden sollen. Da des Königs Majestät von Dero Intention deshalb Ew. Excellenz bereits zu Charlottenburg gesprochen,[2] so soll desfalls nichts weiter melden, als dass Ew. Excellenz in denen über das Manifest zu machenden Noten[3] alles das dahin diensame, so seit einigen Wochen noch geschehen, exempli gratia was zu Mannheim gegen den Churfürsten von der Pfalz, occasione einiges daselbt gezimmerten Holzes, von dem Prinzen Karl geschehen; die im Reiche geschehene Enlevirung verschiedener nach dem Kaiserlichen Hoflager gehenden Courriers; die Declaration, so der Prinz Karl deshalb gethan,

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 432 ff. und unten S. 242. — [2] Am 1. Juli. Erst an diesem Tage hatte der König dem Minister seinen Entschluss zum Kriege eröffnet. Vergl. auch S. 35 Anm. 2. — [3] „Remarques d'un bon patriote allemand," Preussische Staatsschriften I, 432.

dass er nur die Posten allein noch passiren, alle ihm verdächtige Estafettes und Courriers aber wegnehmen wollen, und dass der Kaiser dadurch zu Frankfurt gleichsam bloquiret worden, auch was sonsten noch dahin dienet, mit releviren möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1495. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 6. Juli 1744.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, an Ew. Excellenz einliegende Relations, welche Höchstderoselben von den von Chambrier, Klinggräffen und Generallieutenant Graf Dohna immediate eingesandt worden, zuzusenden, aus deren erster Ew. Excellenz ersehen würden, auf was für Art der König von Frankreich über den mit Sr. Königl. Majestät letzthin geschlossenen secretissimen Tractat denke.

Die zweite würde Ew. Excellenz zeigen, in was traurigen Umständen der Kaiser jetzo sei und zu was vor Resolutionen er par désespoir schreiten könnte, daferne er nicht bald Hülfe bekäme.

Und die dritte, dass die Umstände des wienerischen Hofes nicht so riant wären, als derselbe andern solches wohl glauben machen wollte.

Eichel.

Chambrier berichtet, Lille 18. Juni: „Le roi de France est très content des nouvelles liaisons qu'il a contractées avec Votre Majesté. Noailles et Argenson les regardent comme le seul moyen décisif pour parvenir à la paix, ce qui sera toujours ce qu'ils désireront le plus, malgré le rôle flatteur qu'ils jouent actuellement. Ils voudraient bien que Votre Majesté agît plus tôt que le mois d'août, et il s'entend de plus en plus que le traité qu'Elle a fait avec le roi de France est entièrement à l'avantage de Votre Majesté; aussi en ont-ils dans le fond de l'âme une petite humiliation, qu'ils cachent tant qu'ils peuvent."

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 30. Juni, über die Stimmung des Kaisers: „Je sais que ses impatiences lui reprennent depuis peu et qu'il a même fait entrevoir au sieur de Chavigny que, suivant le train que prenaient les choses, il craignait de rester le seul sacrifice . . . . Je ne répondraiss pa de lui, quand il se vît sans ressource; je crains même que sa santé ne résisterait plus longtemps."

Dohna berichtet, Wien 20. Juni: „Il semble qu'on sent plus que de coutume que les affaires vont mal de tous côtés, qu'on est fort consterné de la subite reddition de Menin . . . . Les affaires d'Italie font toutefois encore plus de peine . . . L'on serait comme cela bien aise de sortir de l'affaire en restituant la Bavière, et la crainte d'être obligée d'y ajouter quelque cession ou qu'on prenne quelque chose, intrigue fort."

Nach der Ausfertigung.

1496. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 6 juillet 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 30 du mois passé. J'attends avec impatience votre réponse sur la dépêche que je vous ai faite en date du 29 dudit mois,[1] pour savoir si je puis vous envoyer par quelque exprès les ratifications sur l'article de l'invitation de la France, que j'ai signé le 16 juin, sans avoir à craindre qu'il soit intercepté par quelque parti autrichien. L'état de tristesse et de désespoir qui travaille l'Empereur, me fait véritablement de la peine; mais pourvu qu'il ne s'impatiente pas, j'espère que son heure viendra bientôt.

Le sentiment du sieur de Chavigny, touchant la manière à se conduire avec l'électeur de Cologne, m'a bien plu, et je suis fort disposé à croire qu'on gagnera peut-être plus avec lui, en lui témoignant quelque indifférence, que si on le recherche avec empressement.

Comme le temps approche de plus en plus où j'espère lever le bouclier, et qu'il est nécessaire de régler mon traité secret avec l'Empereur, touchant nos convenances, mon intention est que vous couchiez ce traité selon le projet que je vous ai renvoyé avec ma dépêche du 26 du mois passé, afin qu'il puisse être signé et ratifié, et je vous enverrai les pleins-pouvoirs nécessaires à cela par le courrier qui sera chargé de la ratification de l'article secret. Aussi sera-t-il temps présentement de se concerter sur la manière qu'on doit publier et communiquer ledit récez d'union. Vous exécuterez au pied de la lettre ce que je vous ai ordonné par rapport aux lettres réquisitoriales de l'Empereur au roi de Pologne et à la régence de Dresde, pour les avoir à temps. Vous observerez précisément sur ce sujet

1° Que mes troupes y soient nommées auxiliaires de l'Empereur;

2° Que vous les couchiez vous-même par écrit et les fassiez signer de l'Empereur, sans qu'il en transpire la moindre chose à qui que ce soit.

P. S.

Ayant reçu de mon ministre en Russie, le baron de Mardefeld, un extrait, concernant la famille et les titres du sieur de Woronzow, je vous l'adresse ci-clos, pour en faire l'usage convenable. On me mande que le dessin des armes qu'il souhaite d'avoir dans le diplome de comte du Saint-Empire, suivra bientôt. Quant au voyage que le sieur de Chavigny médite de faire à Berlin, vous lui direz, s'il vous en parle, qu'il sera le bienvenu; mais, comme son arrivée à Berlin donnerait de grands soupçons aux autres ministres étrangers, s'il y venait d'abord, et causerait des éclats nuisibles à mes opérations à faire, je souhaiterais qu'il n'y arrivât qu'à la fin de ce mois ou au commencement du mois d'août.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Enthält ausser obiger Anfrage nur Wiederholungen.

1497. INSTRUCTION POUR LE CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN POUR SON ENVOI EN SUÈDE.

Berlin, 7 juillet 1744.

1° Notre conseiller privé de légation, le comte de Finckenstein, sachant déjà nos intentions et que nous avons résolu de le faire aller en Suède, révêtu du caractère de notre envoyé extraordinaire, il s'arrangera de manière qu'il puisse sortir d'ici lorsque notre sœur, la princesse Louise-Ulrique, se mettra en chemin pour se rendre à Stockholm, et qu'il puisse passer la mer à sa suite.[1]

6° Il assistera la Princesse en toutes les occasions où ses avis, ses conseils et ses services pourraient lui être de quelque utilité. Il remarquera aussi soigneusement comment elle sera reçue par le roi de Suède, par le Prince-Successeur, son futur époux, par le ministère et par le Sénat, comment son mariage est regardé par le gros de la nation. Il observera tout cela, et nous en fera de temps en temps des rapports fidèles et détaillés.

7° Nous voulons bien ne pas laisser ignorer au comte de Finckenstein, et il le verra par les papiers qui lui pourront être communiqués de nos archives, que depuis quelque temps il a été question de la conclusion d'une triple alliance entre nous, la Russie et la Suède, négoce qui serait apparemment plus avancé qu'il n'est, si le vice-chancelier russien, comte de Bestushew, ministre entièrement dévoué aux cours de Vienne, de Londres et de Saxe et assez mal disposé pour nous, n'y avait apporté tous les obstacles imaginables. Et, ne voyant aucun jour à nous le rendre favorable et à lui faire goûter ladite alliance, du moins pour le présent, il nous est venu la pensée — nous en avons même déjà fait faire l'ouverture au comte de Tessin — qu'en attendant, et à l'occasion du mariage entre notre sœur, la princesse Louise-Ulrique, et le Prince-Successeur, comme cela se pratique d'ailleurs à l'ordinaire en pareille rencontre, on pourrait conclure entre nous et la Suède un traité d'amitié et d'union, conçu en termes généraux, et, pour ainsi dire, ostensible, ne renfermant, principalement, qu'une garantie réciproque des États de part et d'autre, dont en temps et lieu on ferait une fidèle communication à l'impératrice de toutes les Russies, et l'inviterait même à y accéder. Le comte de Finckenstein priera, à son arrivée à Stockholm, le comte de Gyllenborg qu'on charge le sieur de Rudenschöld de mettre la dernière main à un ouvrage si salutaire et de le finir avec nos ministres, autorisés pour le même effet. Et comme le comte de Tessin nous a fait entendre dans le dernier secret que les différents partis qui étaient en Suède pourraient peut-être, par leur partialité ou par leur attachement pour l'Angleterre, faire traîner cette affaire en longueur, quelque

[1] Artikel 2—4 enthalten Weisungen für die Antrittsaudienzen und Besuche, Artikel 5 verweist auf die Ehepacten der Prinzessin.

avantageuse qu'il la crût pour la Suède même, et qu'il serait bon de commencer par mettre le roi de Suède dans le bon chemin et de le déterminer à se ranger du nombre de ceux qui seraient portés pour cette alliance, et que, pour l'y porter, il faudrait se servir de son frère aîné, le prince Guillaume, statthouder de Hesse-Cassel, qui a beaucoup d'ascendant sur son esprit — le comte de Finckenstein verra par la copie ci-jointe ce que j'ai écrit à ce Prince,[1] et je ne doute pas qu'il ne fasse tout au monde pour y disposer le Roi son frère.

8° Les affaires de l'Europe se trouvant actuellement dans une fort grande crise, le comte de Finckenstein tâchera de se mettre au fait de tout ce qui se passe et se négocie en Suède, relativement aux conjonctures du temps, afin de pouvoir nous en donner des idées justes et sur lesquelles nous puissions tabler. Il nous importe surtout de savoir ce que le roi de Suède, le Prince-Successeur, le ministère et le Sénat pensent sur la guerre entre l'Empereur, la reine de Hongrie, la France et l'Angleterre, de quel côté ils paraissent pencher et à quoi ils se détermineront sur les insinuations des ministres de ces deux couronnes,[2] dont l'une et l'autre employera sans doute le vert et le sec pour attirer la Suède dans son parti. Il faudra que nous sachons également où l'on est avec la Russie et le Danemark, et nous verrons avec plaisir que le comte de Finckenstein, lorsqu'il entrera dans le détail de tout cela, nous nomme les sénateurs suédois amis de la France, de même que ceux qui se déclarent pour les cours de Moscou ou de Londres ou pour celle de Copenhague.[3]

Federic.

Auszug aus dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1498. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A DUNKERQUE.

Potsdam, 8 juillet 1744.

Monsieur. Je vous envoie le mémoire ci-joint, dont je vous prie de faire votre rapport au Roi. Je serai sensiblement flatté du moment où je pourrai vous donner des nouvelles plus positives et plus agréables. Je vous félicite sur vos progrès en Flandre. Si l'armée des alliés ne se fortifie pas plus considérablement que par l'envoi des troupes anglaises

[1] S. 196 Nr. 1489. — [2] England und Frankreich. — [3] Artikel 9 schreibt dem Gesandten vor, das Verhältniss des Königs von Schweden zu dem Thronfolger und die inneren Verhältnisse des Königreichs zu beobachten; Artikel 10 enthält Weisungen für den Verkehr des Gesandten mit den Vertretern der anderen Mächte, unter denen er den General Lubras „qui a paru jusqu'ici assez bien intentionné pour nous" und den französischen Botschafter sich zu Freunden machen soll. Artikel 11 und 12 betreffen den geschäftlichen Verkehr des Gesandten mit dem König und dem Ministerium.

qui passent, vous pouvez encore faire de la bonne besogne, car il faut pousser sa pointe tant que la fortune nous rit.

Je regrette beaucoup M. de Beauveau, qui était d'une trempe à faire un excellent officier. J'ai oublié de vous dire qu'averti comme je suis de l'indiscrétion de la cour impériale, je ne trouve plus nulle sûreté à communiquer avec elle, et que, si le roi de France le trouve bon, nous ferons désormais nos affaires entre nous, et on n'en donnera part à l'Empereur qu'au moment de l'exécution. Je suis avec bien de l'estime, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Mémoire.

Nous n'avons reçu aucunes nouvelles de Russie par le dernier ordinaire, et de trois courriers que M. de Mardefeld nous envoie, il n'en est aucun d'arrivé. Dimanche dernier, les deux ministres de Russie nous communiquèrent l'arrêt du marquis de La Chétardie et la façon dont on le renvoie. Comme ce n'est que par ces messieurs que nous sommes informés des détails de ce pays-là, on peut juger que ce que nous en savons, n'est qu'imparfait, de sorte que nous ignorons encore si les sieurs Lestocq et Brummer sont enveloppés dans le malheur du marquis de La Chétardie, et nous ignorons même également si M. de Mardefeld n'y est pas également impliqué. Ce qui donne lieu à ces appréhensions, c'est que depuis huit jours il est passé par ici deux courriers anglais, et que des trois que nous avons en chemin il n'en est arrivé aucun; que l'on juge de l'embarras dans lequel nous jette cette incertitude, d'autant plus accablante que tout ceci nous arrive au moment que nos troupes devaient commencer à remuer. Ceci en a suspendu l'effet, et il est à croire que nos amis et nos alliés ne trouveront pas étrange que nous pensions à nos sûretés, avant que de penser plus loin.

Pour ce qui regarde le marquis de La Chétardie, il paraît que la politique veut pour ce moment que le roi de France dissimule l'affront, fait à un de ses ministres, d'autant plus qu'il n'est pas, dans le moment présent, en état de s'en venger.

Et quant à nous, on est persuadé que le roi de France ne veut que des choses possibles, et qu'il n'exigera point que nous entreprenions à notre grand risque des opérations qui, tournant mal, lui deviendraient aussi inutiles qu'elles nous seraient préjudiciables: ainsi, nous tenons nos troupes en état de pouvoir marcher en quinze jours, du moment que le cas l'exigera; mais avant que de remuer, nous voulons voir clair dans les affaires de Russie. Si nous voyons qu'un parti s'y soutient, capable de contrebalancer les pernicieux desseins des Anglais dont le Bestushew est l'organe, nous marcherons le 15 du mois d'août; mais si, contre notre espérance, tout notre parti est culbuté, nous serons obligés d'attendre jusqu'à ce que les conjonctures nous deviennent plus favorables dans ce pays-là.

Mais comme notre diversion, en cas que nous la puissions faire, débarrasse la France du plus grand fardeau de la guerre, nous ne pouvons nous empêcher de lui insinuer qu'il semble convenable pour le bien commun et pour le premier rôle qu'il convient au roi de France de jouer dans cette guerre, qu'il se détermine positivement sur l'envoi d'un corps de troupes dans le pays d'Hanovre. On se rapporte, sur ce sujet, aux raisons qui ont été alléguées dans le dernier mémoire. Nous sommes bien mortifiés des inconvénients inopinés qui nous sont survenus, mais on ne peut s'en prendre qu'à la cour de Londres et à l'argent immense qu'elle a dépensé à Moscou, comme je l'ai marqué dans mon dernier mémoire. Cependant le roi de France sera averti, à point nommé, du moment que nous pourrons agir, si les conjonctures le nous permettent.

Das Schreiben nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

1499. AU ROI DE FRANCE A DUNKERQUE.

Potsdam, 9 juillet 1744.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté agréera les félicitations que je Lui fais du fond de mon cœur sur Sa nouvelle conquête. Vous surpasserez dans peu la réputation du Roi votre ayeul, et l'Europe voit avec étonnement, et une partie avec beaucoup d'envie, que la nation française est ce que son roi veut qu'elle soit. Le véritable attachement que j'ai pour Votre Majesté m'oblige de Lui parler avec une franchise qui, ce me semble, en doit être la marque la plus sûre. Je Lui avoue que je suis charmé de voir l'application avec laquelle Elle remet l'ordre et la discipline dans Ses troupes, sans laquelle il est impossible aux César à vaincre. J'ai envoyé par le courrier un mémoire chiffré à M. de Noailles, dont Votre Majesté voudra bien avoir la bonté de Se faire faire le rapport. Il contient des choses qui L'intéressent infiniment. Je crains d'allonger ma lettre et de dérober à Votre Majesté des moments qu'Elle emploie si utilement pour Sa gloire. Je fais des vœux ardents pour la prospérité de Ses armes et pour l'heureux succès de tous Ses désirs, étant à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1500. AU ROI DE FRANCE A DUNKERQUE.

Potsdam, 12 juillet 1744.

Monsieur mon Frère. J'apprends que le prince Charles a pénétré en Alsace; ceci me suffit pour déterminer mes opérations; je serai en marche, à la tête de mon armée, le 13 août, et devant Prague à la fin

du même mois. Je passe sur bien des considérations et je m'engage peut-être dans un pas assez périlleux; mais je veux donner à Votre Majesté des marques de l'attachement et de l'amitié que j'ai pour Elle. Je regarde dès ce moment Ses intérêts comme les miens, persuadé qu'Elle en agira de même envers moi, et surtout qu'aucune considération particulière ne pourra L'obliger à m'abandonner dans une guerre que j'entreprends en grande partie pour Ses intérêts et pour Sa gloire.

Dans la situation où je me trouve, je dois plus que jamais parler franchement à Votre Majesté, nos intérêts étant plus liés et plus indissolubles que jamais. Elle sent assurément que tout notre système est fondé sur trois grands coups, qu'il faut frapper, pour ainsi dire, en même temps; dont le premier est l'invasion de la Bohême et de la Moravie, le second la marche des troupes impériales et françaises, le long du Danube, en Bavière, et le troisième, que je regarde comme l'article principal, est l'envoi d'un corps de troupes dans le pays d'Hanovre. Je compte sûrement sur ces deux derniers points, sans quoi je L'avertis d'avance que toute notre besogne est perdue. Je dois représenter encore à Votre Majesté qu'il dépendra en grande partie du choix qu'Elle fera de Ses généraux, du succès qu'auront Ses entreprises. Tous nos alliés sont prévenus en faveur du maréchal de Belle-Isle, et c'est un grand point pour concilier les esprits, s'il recevait le commandement de l'armée de Bavière et qu'on le fournît à temps de tout ce dont il peut avoir besoin. Je serais persuadé que le service de Votre Majesté en irait mieux, et si le maréchal de Saxe ou quelqu'un des bien déterminés était chargé de l'expédition de Westphalie, cela n'en irait que plus rondement. Je demande pardon à Votre Majesté de la liberté avec laquelle je Lui parle, mais je L'assure que, si j'étais payé pour être assis dans Son conseil, je ne parlerais pas autrement; car, pour dire vrai, il vous faut à la tête de vos armées des généraux capables de soutenir la discipline à la rigueur, et Votre Majesté ne trouvera pas, hors du maréchal de Noailles, des sujets plus propres pour remplir cet objet que ceux que je viens de Lui proposer. Je dois ajouter encore que la plus grande partie des mauvais succès que Ses troupes ont eus en Bavière, sont venus de ce qu'on voulait agir défensivement sur les frontières d'un pays ennemi. Cela engage toujours celui qui se réduit à la défensive d'être attentif à trop d'objets, et laisse le champ libre à son ennemi de former les projets les plus audacieux, et de les exécuter. Il vaut toujours mieux agir offensivement, quand même l'on est inférieur en nombre. Souvent la témérité étonne l'ennemi et donne lieu à remporter des avantages sur lui; c'est ainsi que le grand Condé, M. de Turenne, M. de Luxembourg et M. de Catinat ont agi, et c'est en agissant pour la plupart du temps offensivement, qu'ils ont acquis cette gloire immortelle aux troupes françaises, et pour eux une réputation au-dessus des temps et de l'envie. Il ne dépendra que de Votre Majesté de remettre les choses sur ce même pied; Elle nous a donné des échan-

tillons de ce que peut un prince éclairé et sage à la tête de ses troupes; qu'Elle ordonne à Ses généraux de battre partout Ses ennemis, et ils seront battus. Mais il me semble que je m'émancipe trop, et que j'entre dans un détail duquel Votre Majesté pourrait me donner des leçons; j'espère qu'Elle excusera mes libertés en faveur de la pureté de mes intentions, et qu'Elle ne doutera point, après les preuves que je vais Lui donner, de l'attachement avec lequel je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1501. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A DUNKERQUE.

Potsdam, 12 juillet 1744.

Monsieur. J'ai écrit une lettre assez détaillée au Roi votre maître sur le grand objet qui doit nous occuper tous ensemble. Vous pouvez compter que le 13 d'août toutes les troupes de mon armée fileront vers la Bohême, et que tout sera arrivé à Prague à la fin du mois.

Si, après le départ du prince Charles, vous ne faites pas d'abord marcher un corps suffisant de vos troupes, joint avec les Impériaux, pour pénétrer en Bavière, nous ne ferons que de l'eau claire, et vous pouvez compter que, si vous n'envoyez pas 20,000 à 25,000 hommes dans le pays d'Hanovre, toute notre affaire est au diable. Je prends les devants, surtout je vous avertis à temps de ce qu'il y a à faire. Si après tout vous ne voulez pas entrer dans ces mesures que je vous propose, vous aurez à vous reprocher d'avoir fait manquer une affaire qui seule peut rendre à la France sa supériorité, qui la met à même de se venger de ses ennemis, et d'établir si bien ses affaires pour l'avenir qu'elle n'aura rien à craindre de personne. Car qui vous attaquera, dès que la reine de Hongrie perd pour toujours la dignité impériale et un de ses plus considérables royaumes? Les Anglais et les Hollandais n'ont pas les reins assez forts pour vous entamer, et, avec l'alliance que nous venons de conclure, vous devez sentir que la reine de Hongrie étant toujours vue à dos, n'ose point, à cause de moi, s'éloigner de son centre et vous attaquer; et si dans cette occasion vous vous y prenez bien, vous terminerez à la fin de l'année 1745 toute cette guerre, au lieu que, si vous agissez avec mollesse, tout le poids m'en tombera sur les épaules, et que, par conséquent, elle pourra durer plus longtemps, et l'issue en peut devenir plus douteuse. Je dois vous avertir, de plus, qu'il faudra dès le mois d'octobre prendre des arrangements pour la campagne future, pour qu'on puisse l'ouvrir de bonne heure, et que tous les efforts se fassent à la fois, car la meilleure économie d'un grand prince est de dépenser l'argent à propos et de ne le point ménager dans les grandes occasions.

Si le cardinal Fleury en avait agi ainsi, et qu'il n'eût pas voulu, par un esprit d'économie déplacé, ménager les revenus du roi de France, l'année 41 et 42, je ne veux point être honnête homme, ou la reine de Hongrie était perdue; et la durée de la guerre fait qu'il en a coûté à présent le triple et le quadruple au Roi votre maître. J'espère que ce Prince sera satisfait de la façon dont j'en agis envers lui: je passe par l'article de Russie, stipulé dans notre alliance, et il me suffit d'apprendre qu'il soit attaqué dans ses États pour que je me porte à bout pour le dégager. Je me flatte au moins de quelque gratitude de sa part, et qu'il ne voudra pas abandonner, dans les opérations les plus hasardeuses et les plus difficiles, un allié qui combat dans le fond pour sa gloire et pour ses intérêts; car vous pouvez compter que, dès que mes opérations commenceront, la reine de Hongrie et l'Angleterre commenceront à négocier avec la France, en partie pour vous distraire de vos opérations, et en partie pour nous détacher les uns des autres; et si dans cette occasion le roi de France se laissait éblouir par les propositions avantageuses qu'on pourrait lui faire, que deviendrais-je? Car ne croyez point que je sois seul en état de faire tête à la reine de Hongrie, à l'Anglais et aux Saxons; il y va de l'honneur et de l'intérêt de votre maître de remplir ses engagements avec toute l'exactitude possible. Je ne disconviens point qu'il ne pût trouver un intérêt momentané dans une paix séparée, mais ni vous ni moi, si nous connaissons bien nos intérêts, ne nous séparerons; il ne peut avoir aucune jalousie entre nous, et nous pouvons nous être réciproquement très utiles. De plus, mes ennemis sont les vôtres, et, selon toutes les apparences, ils ne changeront de sentiment que lorsqu'ils seront réduits dans l'impossibilité de nous nuire. En un mot, je mets toute ma confiance dans la bonne foi d'un prince éclairé et sage, et qui n'a jamais de sa vie manqué à ce qu'il a promis, et les marques d'attachement que je lui donne à présent, doivent le confirmer plus que jamais dans ces sentiments.

Le malheur de M. de Coigny vient de ce qu'on a voulu qu'il agisse défensivement; mais j'espère que tant d'exemples que vous avez depuis trois ans des mauvais succès qu'ont les guerres défensives, vous feront embrasser le parti d'agir partout offensivement et avec audace; c'est, après tout, l'unique parti pour venir à bout de nos desseins; il faut que tout soit nerf dans nos opérations, et qu'il n'y ait aucun moment vide ou d'inaction. Je vous prie, Monsieur, de joindre sus ces points vos représentations aux miennes, afin que le Roi votre maître sente bien l'importance de ces objets. J'ai oublié de vous dire qu'il est absolument nécessaire que vous dissimuliez sur le sujet du marquis de La Chétardie avec la Russie. Rien ne se pourrait de mieux, que si le Roi voulait se résoudre d'y envoyer sur-le-champ un autre ministre qui témoignât à l'Impératrice le mécontentement du Roi sur la conduite de La Chétardie, et qui en même temps lui apporte la recognition du titre impérial. Si vous prenez un autre parti, vous donnez pour longtemps cause gagnée

à vos ennemis dans ce pays-là, et d'ailleurs, pour le moment présent, vous n'êtes pas en état de vous venger; ainsi, vous ne pouvez rien faire de plus sage et de plus convenable, dans les conjonctures présentes, que de dissimuler et de prendre le parti que je vous propose.

Adieu, mon cher Maréchal, ne vous ennuyez pas de mon long bavardage, mais il est important que nous convenions de tout, et cela bien, sans quoi la charrette serait aussi mal attelée que par le passé.

Je suis avec une estime particulière, Monsieur le Maréchal, votre très parfait ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1502. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Mardefeld berichtet, Moskau 23. Juni: „Lord Tyrawley fait aussi peu de mention de la ratification de Sa Majesté Britannique de l'accession au traité de Breslau que le résident de la reine de Hongrie, et toutes leurs menées et conduite dénotent assez intelligiblement les mauvaises intentions de leurs maîtres. Je présume donc que, sans attendre le dénouement des mesures que la Russie prendra, Votre Majesté assistera l'Empereur de toutes Ses forces, pour peu que la fortune luise aux armes de France, parceque tôt ou tard Votre Majesté sera obligée d'entrer au jeu . . . . Il semble que je m'émancipe à désirer la guerre: ce n'est pas là mon idée ni mon intention, car j'en connais les inconvénients et les risques, étant persuadé que Votre Majesté ne S'y engagerait jamais, pour qu'Elle n'y soit, pour ainsi dire, sûre de Son fait, et voilà ce que je souhaite."

Potsdam, 12. Juli 1744.

„Des Königs Majestät haben mir befohlen, an Ew. Excellenz das eine Postscriptum der Mardefeldischen Relation ad manus vom 23. mit zu communiciren, aus welchen Dieselbe ersehen würden, wie Se. Königl. Majestät von allen Orten her vor der üblen und feindseligen Intention des wienerischen Hofes und dessen Anhang gewarnet würden, und wie höchstnöthig Sie hätten, Ihre Mesures deshalb in Zeiten zu nehmen, ehe die Sachen in solche Situation kämen, dass keine Mesures mehr genommen werden könnten.

Noch haben Se. Königl. Majestät befohlen, bei Ew. Excellenz wegen des Projectes zu einem gewissen Manifeste, welches ohnlängst Deroselben zusenden müssen,[1] Erinnerung zu thun. Des Königs Majestät vermeinen, dass es nöthig wäre, gedachtes Manifest fordersamst zu arrangiren, um den Herrn von Mardefeld[2] noch in Zeit vorher eine Abschrift davon schicken zu können." . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. oben S. 201. — [2] Vergl. S. 217.

1503. NOTATA VOR EICHEL.

[Juli 1744.]

1. Es wird müssen an Mardefeld eine Instruction gegeben werden, die Kaiserin zu avertiren, dass wir gegen der Königin in Ungarn marschiren.[1]

2. An Andrié nach London wird gleichmässig müssen ein Manifest communiciret werden, aus welchen Bewegursachen wir dem Kaiser Succurs geben, darbei aber eine notorische Declaration, dass dieses weder directe noch indirecte gegen Engelland wäre, sondern unsere einzige Absichten, den Kaiser zu erlösen und das Systema des Teutschen Reichs zu restituiren.[2]

3. Die beiden Grenadiercompagnien von Mützschefahl marschiren mit das Regiment du Moulin und stossen zu des Prinz Leopolds Colonne.

4. Wegen dem Officier, so einen offnen Kopf hat und ich nach Cassel schicken kann.[3]

Eigenhändig.

1504. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 13 juillet 1744.

Monsieur mon Cousin. Comme il m'importe extrêmement dans les conjonctures présentes d'être exactement informé de tous les mouvements des armées qui sont au Haut-Rhin, et surtout de ceux que l'armée autrichienne sous les ordres du prince Charles de Lorraine pourra faire pendant le cours de cette campagne, j'ai trouvé nécessaire d'envoyer mon capitaine et aide de camp de Lekow[4] à Cassel, pour y être à portée d'en prendre les informations nécessaires et m'en rendre ses rapports. Persuadé que je suis de l'amitié sincère que Votre Altesse me porte, je ne doute nullement qu'Elle ne voudra permettre audit capitaine de Lekow de faire un séjour de quelque temps à Cassel, mais qu'Elle voudra bien l'honorer de Sa protection et le faire même avertir de tout ce qui parvient à Sa connaissance, touchant les marches et mouvements des armées susdites, pour qu'il m'en puisse informer. C'est de quoi je La prie instamment, en L'assurant au reste des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 1507. — [2] Vergl Nr. 1509. — [3] Vergl. Nr. 1504. — [4] Lekow reiste erst am 22. und übergab dem Prinzen den Brief des Königs am 27. Unter dem 23. Juli wird Klinggräffen von seiner Sendung in Kenntniss gesetzt, mit der Weisung, gleichfalls über die Bewegungen der Oesterreicher zu berichten.

1505. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 13. Juli 1744.

Haben Se. Königl. Majestät declariret, „dass weil der Königl. hungrische Gesandte, obschon dem Angeben nach nur auf einige Zeit, von Berlin wegginge, Sie auch nicht gesonnen wären, den Generallieutenant Grafen von Dohna länger in Wien zu lassen. Dahero dann solcher auf gleiche Art, wie es von Seiten der Königin von Ungarn geschehen, fordersamst von Wien, jedoch mit Beibehaltung seines Postens, an den württembergischen Hof geschickt und ihm ein und andre Commissiones daselbst aufgetragen werden sollten.“ Podewils soll vorläufig „nichts davon eclatiren lassen“.

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1506. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 13 juillet 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 4 de ce mois, avec celle du 7, par laquelle vous m'avez rendu compte sur les deux points que l'Empereur vous a fait entendre lorsqu'il vous a fait appeler, et sur la déclaration qu'il vous a faite. Quoique je sois content de ce que vous lui avez répondu, je veux néanmoins que vous deviez tâcher d'avoir encore une occasion de parler seul avec l'Empereur et de lui dire de ma part que Sa Majesté Impériale pouvait être assurée que je lui donnerai des marques réelles de mon attachement et de l'amitié que j'ai pour elle, et, quoique mes affaires en Russie ne soient pas dans un train tel que je l'aurais souhaité, après ce qui s'est passé au sujet du marquis de La Chétardie, que je passerai pourtant sur bien des considérations et que je profiterai sûrement du passage du Rhin que les Autrichiens ont fait, pour frapper les coups que je médite; que je n'attendais pour commencer que les réquisitoriaux de l'Empereur que vous avez ordre de lui demander, pour le passage par la Saxe vers la Bohême, et que l'Empereur serait convaincu de la pureté de mes intentions et combien ses intérêts me sont chers; que je lui demandais pourtant d'en garder encore un secret inviolable et de n'en parler même à des personnes de sa cour, ayant raison de me plaindre de l'indiscrétion de celle-ci, qui contre la promesse donnée a pourtant assez mal gardé le secret au sujet du recez de l'Union et peut-être aussi sur le traité secret à faire, témoin ce que le comte de Loss en a fait entendre à l'Empereur même.[1]

[1] Der sächsische Gesandte hatte dem Kaiser in einer Audienz den Wunsch seines Gebieters ausgedrückt, über die Gerüchte von einem Unionsvertrage aufgeklärt zu werden.

Comme vous me marquez que les courriers de Berlin n'ont plus rien à craindre, je vous envoie par le porteur de celle-ci les ratifications des articles secrets et séparés relatifs au recez de l'Union,[1] pour que vous en puissiez faire les échanges usités. Selon moi, vous ferez pourtant bien de garder ces ratifications encore auprès de vous et de vous concerter avec le sieur de Chavigny, afin que, s'il est possible, l'échange ne se fasse pas que vers la fin de ce mois, pour que le secret en reste d'autant mieux gardé. Vous vous concerterez de même avec le sieur de Chavigny sur la publication du recez de l'Union, et s'il ne serait pas convenable de laisser jusque vers la fin de ce mois le parti contraire dans l'incertitude de ce traité, pour qu'il ne puisse pas prendre des mesures avant que j'aie commencé à me remuer. Je vous envoie encore ci-joint votre plein-pouvoir touchant le traité secret d'alliance entre moi et l'Empereur, et me réfère d'ailleurs au contenu du rescrit que j'y ai fait joindre.

Sur ce qui est de la réponse que le sieur de Chavigny a reçue du maréchal de Noailles, touchant les articles sur lesquels j'ai voulu être rassuré, j'avoue que la réponse vague que le sieur de Chavigny en a reçue, ne m'a pas fort édifié; il a très bien fait d'insister de nouveau sur une réponse plus positive, et comme j'ai eu occasion d'écrire audit maréchal, j'ai fort insisté sur les mesures à prendre afin que l'Empereur puisse faire marcher son armée pour pénétrer en Bavière, d'abord que l'armée autrichienne sous les ordres du prince Charles se repliera, ou toute ou en partie, vers la Bohême.

Vous n'oublierez aucune des précautions que je vous ai recommandées au sujet des lettres réquisitoriales de l'Empereur pour ma marche en Bohême, et, aussitôt qu'elles seront signées, vous me les enverrez par le porteur de la présente, mon capitaine et aide de camp de Lekow, qui aura soin de me faire parvenir sûrement le paquet qu'il recevra de vous.

Vous ne manquerez pas d'être fort attentif sur tout ce qui se passe entre les armées françaises et impériales et entre celle d'Autrichiens qui a passé le Rhin, et de m'en donner, le plus souvent qu'il se pourra, des avis bien détaillés.

Federic.

Nach dem Concept.

1507. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 15 juillet 1744.

La dernière que j'avais reçue de vous, était du 11 du juin passé, lorsque je reçus vos relations à mes mains propres du 23 et du 24 du-

[1] Vergl. oben S. 179 Anm.

dit mois, avec vos relations ordinaires, depuis N° 48 jusqu'à 51 inclusivement.

Quant à l'affaire du marquis de La Chétardie, je me suis déjà expliqué sur mes sentiments là-dessus par les rescrits qui vous ont été expédiés du département des affaires étrangères; à quoi je n'ai rien à ajouter, sinon que je suis bien aise que vous n'ayez pas été enveloppé dans cette malheureuse affaire, et quoique je plaigne vos amis que l'imprudence du marquis de La Chétardie, en ce qu'il a confié des relations de la dernière importance à la poste ordinaire, a extrêmement commis, je suis pourtant charmé d'apprendre que cela n'a guère eu de suites, quoique je ne doute pas que l'Impératrice ne conserve contre l'un ou l'autre quelque amertume de cœur, et surtout contre la princesse-mère d'Anhalt-Zerbst.

Pour le peu de soin que l'Impératrice continue de prendre à sa conservation, je ne blâme point la précaution que vous avez prise de brûler vos papiers, en apprenant l'arrêt du marquis de La Chétardie; s'il y en a pourtant quelques-uns dont vous pourriez avoir besoin, vous n'avez qu'à me les indiquer, et j'aurai soin qu'on vous en envoie des copies. Comme je vous envoie par le courrier présent le projet du traité de triple alliance, je joins ici l'extrait d'une lettre que je vous ai écrite sur ce sujet en date du 3 de mai de cette année.

Quoique je ne croie nullement fondé le bruit qui a couru qu'on ait trouvé la clef de votre chiffre, néanmoins, pour n'avoir rien à craindre, je vous envoie ci-clos un nouveau chiffre, dont vous vous servirez à l'avenir. Il est faux qu'on ait demandé votre rappel par un courrier envoyé ici, et je ne comprends pas quelles insinuations la cour de Vienne aurait pu faire contre vous; toutefois vous tâcherez de vous en éclaircir, et, s'il y en a quelque chose de vrai, m'en donner bientôt des nouvelles.

Je vous ai déjà fait avertir du départ du ministre de la reine de Hongrie, le comte de Rosenberg, d'ici vers Moscou; comme c'est un homme fin et rusé, et qu'il n'y a pas à douter qu'il se liera fort avec les ministres anglais et saxon, pour me nuire et pour attirer l'Impératrice dans leur parti, vous ne manquerez point de redoubler votre attention et tout votre savoir-faire, pour les contrecarrer et faire échouer tous leurs desseins pernicieux. Quant aux sommes que je vous ai confiées pour en faire l'usage convenable à mes intérêts et mes desseins, vous en disposerez librement comme vous le trouverez à propos; aussi, comme l'heure du berger paraît passée sur le dessein de ruiner le vice-chancelier Bestushew dans l'esprit de sa souveraine, je laisse à votre considération s'il est possible de gagner pour moi le vice-chancelier Bestushew, par les moyens que je vous ai indiqués dans ma lettre du 4 du juin passé, et, en cas que vous le croyez faisable, je laisse purement à votre discrétion quand et comment vous vous y prendrez. Enfin, vous ferez tout ce que vous trouverez convenable de faire, pourvu que

vous réussiez à ce que je n'aie rien à craindre de la Russie pendant cette année et pendant l'année qui vient; ces deux ans passés, sans que je sois inquiété ou troublé de la Russie dans les desseins que je vais entreprendre, je ne m'en soucierai pas tant alors. Sur ce qui est du passage mal chiffré dans ma lettre du 4 de juin, il faudra lire savoir: *la somme de cent ou cent-vingt mille, même jusqu'à 150,000 écus;*[1] et afin que vous soyez aussi en état d'employer ces sommes, lorsque la nécessité le requerra, je viens d'ordonner au sieur Splittgerber de tenir encore la somme de cent mille écus prête à votre disposition dans son comptoir à Pétersbourg.

Au reste, il faut que je vous dise que comme les circonstances deviennent de jour en jour plus dangereuses pour l'Empereur Romain, de manière que, si je tarde plus longtemps à le secourir efficacement, il sera absolument forcé de plier sous le joug autrichien et de se rendre à discrétion et à telles conditions que la cour de Vienne lui voudra prescrire, je me vois forcé de passer sur toutes autres considérations et de faire la levée du bouclier en faveur de l'Empereur dans le mois d'août qui vient. Comme il n'est point à douter que les Autrichiens avec les Anglais ne feront alors bien des criailleries à la cour où vous êtes, et tenteront jusqu'à l'impossible pour indisposer l'Impératrice contre moi et pour la faire entrer dans leur parti, alléguant peut-être l'accession à la paix de Breslau que l'Impératrice avait faite et par où elle était obligée de secourir la reine de Hongrie, mon intention est que, vers le 13 du mois d'août qui vient, vous devez tâcher d'avoir une audience secrète auprès de l'Impératrice et lui dire en mon nom que des circonstances très critiques et dangereuses m'avaient obligé à la fin de donner des troupes auxiliaires à l'Empereur, pour ne le laisser point opprimer des Autrichiens, qui venaient d'obliger ses troupes à se retirer du territoire du Saint-Empire et qui commençaient à présent de dire hautement qu'il fallait annuller l'élection de l'Empereur présent et faire une autre en faveur du grand-duc de Toscane; que comme la reine de Hongrie avait toujours cherché à faire tout le mal possible à l'Impératrice et à l'ordre de succession établi par elle, et que l'Impératrice avait même plusieurs fois déclaré que cela lui ferait plaisir, si je voulais entamer la reine de Hongrie,[2] j'espérais que l'Impératrice apprendrait volontiers la résolution que j'avais prise, et qu'elle ne serait nullement contraire à mes desseins, qui n'avaient pour but ni de m'agrandir ni de faire des conquêtes, mais uniquement de rétablir la paix dans l'Empire, de soutenir son système et d'aider l'Empereur à rentrer dans ses possessions et ses droits, dont on l'avait privé de la manière la plus injuste et la plus criante; que tout ce que j'entreprenais sur cela, n'avait nul rapport à la paix de Breslau où l'Impératrice était accédée, et que j'attendais de l'amitié de l'Impératrice qu'elle voudrait bien faire insinuer

1 Vergl. oben S. 169. — 2 Vergl. Bd. II, 497. III, 106.

au roi de Pologne qu'elle souhaitait qu'il ne me contrariât point dans ce dessein. Enfin, vous ne manquerez pas de faire tout le détail possible à l'Impératrice des raisons bien fondées que j'ai eues pour ne pas laisser opprimer tant de puissances respectables par l'orgueil et l'ambition démesurée de la cour de Vienne et de ses adhérents, et c'est pour cet effet que je vous envoie ci-clos la copie du canevas d'un manifeste que je vais faire publier d'abord que mes troupes commenceront à agir,[1] qui pourtant ne vous servira présentement à autre chose que pour vous fournir seulement des matériaux sur les insinuations à faire à l'Impératrice, et que vous ne laisserez voir à qui que ce soit, avant que je ne vous l'aurai fait communiquer solennellement.

En tout cela, vous observerez deux choses:

1° que vous tâcherez de dire vous-même tout ce que dessus à l'Impératrice, pour que je n'aie à craindre que, si cela se fait par Bestushew ou par un autre, cela soit mal expliqué;

2° que vous devez chercher à prévenir ceux du parti autrichien et anglais, afin que ceux-ci ne peuvent pas préoccuper l'esprit de l'Impératrice; vous observerez toutefois que vous ne lui parliez qu'à peu près vers le 13 du mois d'août.

Après avoir exécuté tout ce que je viens de vous ordonner, vous ne manquerez pas de m'instruire par une relation bien détaillée, que vous m'enverrez par un exprès, de la réponse que l'Impératrice vous a faite.

Federic.

Nach dem Concept.

1508. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 19 juillet 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 14 de ce mois.

A l'égard de la publication et communication du recez de l'Union, j'attends votre rapport ultérieur de quelle manière on sera convenu là-dessus, mais je ne comprends pas comment on veut que je doive communiquer ce recez à la cour de Vienne dans les circonstances où je suis avec elle. Sur ce qui est du plein-pouvoir sur l'accession et la garantie de la France au traité secret à faire avec l'Empereur, j'ai ordonné qu'on l'expédie et vous l'envoie à la première occasion.

Vous faites fort bien de recommander sérieusement au sieur de Chavigny l'article que la France mette l'armée impériale en état d'agir de la manière concertée, et que les Palatins soient mis en état d'agir; aussi viens-je d'écrire[2] encore une fois à mon envoyé à la cour de France,

[1] Vergl. unten S. 242. — [2] Nr. 1511.

le baron de Chambrier, qu'il fasse à ce sujet toutes les instances possibles, tant auprès le Roi qu'auprès le maréchal de Noailles.

Au reste, je vous adresse ci-clos les patentes[1] pour la demoiselle Buschmannin, et vous ne manquerez de faire valoir auprès du comte de Königsfeld l'attention que j'ai eue pour lui en cette occasion.

Nach dem Concept. Federic.

1509. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 19. Juli 1744.

Nachdem des Königs Majestät das hiebei kommende Manifest nochmalen Selbst nachgesehen und ein und anders darin geändert haben, so haben Höchstdieselbe mir allergnädigst befohlen, solches an Ew. Excellenz zurückzusenden, mit dem Vermelden, wie Ew. Excellenz, wiewohl im höchsten Secret und mit Nehmung aller menschmöglichsten Précaution, dass nicht das geringste davon eclatiren könne, besorgen würden, dass selbiges mit und ohne Remarquen mundiret und die Instructionsrescripte an alle Dero auswärtige Gesandten fertig gehalten würden, mit welchen denenselben zu seiner Zeit gedachtes Manifest zugesandt werden könnte; wobei in dem an den Herrn Grafen Podewils im Haag besonders convenablement inseriret werden sollte, dass, gleichwie die Herrn Staaten sich von ihrem Intérieur melireten, also Se. Majestät auch nicht anders könnten als Sich von denen Reichssachen meliren, und dass Dieselbe Sich weder zu agrandiren noch Conqueten zu machen begehrten, sondern nur einzig und allein einen redlichen und beständigen Frieden in Teutschland zu Wege zu bringen suchten und Sich deshalb nicht entbrechen könnten, dem fast ganz und gar unterdrückten Oberhaupte des Reiches Dero Truppen als Auxiliaires zu senden, ohne sich directement von den Sachen zu meliren und dass diese Schickung von Auxiliairtruppen die Engagements und die Freundschaft, so des Königs Majestät mit den benachbarten Puissances hätten, im geringsten alteriren sollte.

An den p. Andrié[2] sollte gleichfalls insbesondere inseriret werden, dass Se. Königl. Majestät Dero mit der Kron Engelland habende Engagements und Tractaten vollenkommen und heiligst halten, auch die in dem Breslauer Tractat stipulirte Bezahlung der schlesischen Schulden nach als vor leisten wollten; da aber die Königin von Ungarn nach dem gemachten Frieden mit Sr. Königl. Majestät so viel neue Dinge anfinge, des Kaisers Truppen wider die Reichsverfassung vom teutschen Boden triebe und also nichts anders intentioniren könnte, als nur den

[1] Als Canonissin des Klosters St. Walpurg zu Soest. — [2] Das in der Folge in London veröffentlichte Instructionsrescript an Andrié, d. d. Berlin 8. August; siehe Preussische Staatsschriften I, 574.

Kaiser zu stürzen und denen Churfürsten und Fürsten ihre Autorité zu benehmen, welches, wie solches alles und noch ein mehreres wider des Reiches Constitutiones, Freiheit und Gebräuche liefe, von Sr. Königl. Majestät nicht anders angesehen werden könnte, als die englische Nation es ansähe, wenn man in Engelland eine Revolution gegen die jetztregierende Linie en faveur des Prätendenten zu Wege bringen wollte, welches, so wie es kein rechtschaffener und patriotischer Engelländer oder Parlamentsglied leiden würde, also noch weniger ein rechtschaffener und puissanter Stand des Reiches dergleichen Umsturz der Reichsfreiheit und Verfassungen, so wie solches der wienerische Hof intendirete, leiden noch zugeben könnte. Unser Krieg ginge weder das englische Commercium noch den Interesse von Engelland an, und wollte man daher hoffen, dass sich die Nation so wenig von den innerlichen Affairen des Reiches meliren würde, als des Königs Majestät Sich von den innerlichen Affairen der Kron Engelland abgeben würden. Diese Declaration soll nach Sr. Königl. Majestät Intention sehr wohl und bündig, dabei aber mit der grössesten Moderation und Douceur aufgesetzet, demnächst aber durch den Herrn Andrié in englischer Sprache sowohl als in teutscher gedrucket und publiciret werden.

Des Königs Majestät Intention ist sonsten noch, dass das Manifest, allein mit der allermenschmöglichsten Secretesse, in französischer und in teutscher Sprache gedrucket und zu seiner Zeit, wenn Sie es befehlen werden, publiciret werden soll. Die Remarques dazu[1] sollen vorerst nicht sogleich mit gedrucket und publiciret, sondern allererst acht Tage drauf und zwar unter dem Namen eines Anonymi und Particuliers herauskommen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1510. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÆRTIGEN AFFAIREN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 20. Juli 1744.

Der König hat befohlen, den Grafen Podewils im Haag dahin zu instruiren, „dass was die Summen anbeträfe, welche die Holländer denen ostfriesischen Ständen unter der Garantie der Staaten avanciret hätten, solche allerdings von den Ständen wieder gezahlet werden müssten, als weshalb Se. Königl. Majestät Dero Garantie oder Versicherung geben würden. Was die Posten anlangte, welche der verstorbene Fürst denen Holländern selbst schuldig gewesen, so würden Se. Königl. Majestät, insoweit solche nicht denen Allodialerben zur Last fielen, solche auch übernehmen und denen Holländern, so den Vorschuss gethan, die jährliche Interessen davon bis zum Abtrag der Capitalien richtig und ohne Schwierigkeit bezahlen lassen.“

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 201 Anm. 3.

1511. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Berlin, 20 juillet 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 10 de ce mois. Je ne saurais vous cacher que je ne suis pas cette fois tout-à-fait content du peu de diligence dont vous avez usé pour faire parvenir au roi de France et au maréchal de Noailles les lettres que je vous ai adressées pour eux; l'importance des affaires qui y sont traitées et l'arrivée d'un courrier de ma part, vous auraient assez autorisé ou d'aller vous-même trouver le Roi ou le maréchal de Noailles à Dunkerque, ou d'y envoyer, au moins, mes lettres, pourque j'eusse eu au plus tôt possible les réponses, que j'attends avec bien de l'impatience. Ce que vous ne manquerez pas d'observer une autre fois.

Comme mes troupes se mettront bientôt en mouvement, je vous ordonne que vous ne deviez pas perdre un moment, ni cesser de recommander bien sérieusement au maréchal de Noailles que l'armée du maréchal de Seckendorff soit mise en état, sans la moindre perte du temps, tant pour l'argent que pour les troupes que la France a promis de joindre à l'armée impériale, pour être à même de suivre l'armée autrichienne sur leurs pas, dès que celle-ci rétrogradera, et pour entrer alors en Bavière. Vous devez faire les mêmes représentations au sujet des Palatins, qui, malgré toutes les assurances qu'on leur a données de la part de la France, et quoiqu'ils ne soient point chers, n'ont encore rien reçu du tout pour pouvoir rendre leurs troupes mobiles et les mettre en état d'agir.

Vous tâcherez donc d'insinuer au maréchal de Noailles que c'est le temps où il faudra que la France fasse des efforts, si elle veut sortir bientôt et honorablement de la guerre présente, et qu'une épargne qu'elle veut faire à présent mal à propos, l'expose à faire des dépenses bien plus considérables par la continuation d'une guerre qui, pourvu que la France ne fasse tous les efforts possibles et n'agisse pas vigoureusement, pourrait encore fort traîner. J'attends avec impatience votre réponse sur tous ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

1512. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 21. Juli: Die Directoren des londoner Consortiums weigern sich fortgesetzt, über die Abschlagungszahlung auf die englischen Schuldforderungen zu quittiren.[1] „Comme il n'y a nulle apparence de vaincre l'obstination de ces gens-là, tant

[1] Vergl. oben S. 93. 94.

qu'ils espèrent que les intérêts du capital à 7 pour cent courront toujours dans leur faveur, ce qui produirait en effet une perte très considérable pour Votre Majesté, il nous est venu dans l'esprit qu'ils se rendraient peut-être plus flexibles, si Votre Majesté leur faisait déclarer par le sieur Andrié qu'Elle était prête de continuer le remboursement de l'emprunt en question...., à condition qu'on Lui fournisse les quittances de la manière qu'Elle les demande, et qu'au cas de refus, Elle protestait contre, et prétendait ne pas être tenue au payement ultérieur des intérêts d'une partie du capital qu'elle tenait prête et qu'il ne tenait qu'aux directeurs de recevoir."

Je vous prie, Monsieur, mêlez-vous de vos affaires; avez-vous le sens commun de me proposer pareille chose dans les termes où nous sommes? Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1513. AU MAJOR GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A KUESTRIN.

Berlin, 23 juillet 1744.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, touchant les recrues que votre régiment me doit pour le mien. Sur quoi, je vous dirai que vous deviez choisir vous-même les recrues de votre régiment qui sont propres pour mes gardes, et me les envoyer sans délai à Potsdam.

Comme j'ai envoyé, il y a quelques jours, un exprès à Francfort-sur-le-Main au sieur de Klinggræffen, je lui ai adressé la réponse que vous avez faite à la lettre ci-close du maréchal de Belle-Isle. Il la donnera au sieur de Chavigny, pour que celui-ci la fasse parvenir à sa direction. Au reste, les affaires des Français au Haut-Rhin ne sont pas dans un état tout-à-fait si désespéré comme vous le paraissez craindre, et le succès que les armées combinées ont eu dans l'affaire de Weissenbourg n'a pas laissé de diminuer beaucoup la joie qu'on a eue du passage du prince Charles sur le Rhin. Le reste se développera bientôt. Je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1514. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 23. Juli 1744.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, zu melden, wie Se. Königl. Majestät nunmehro es von der höchsten Zeit zu sein erachteten, dass des Etatsministers Herrn von Wallenrodt Excellenz Dero Reise nach Warschau ohngesäumt antreten und solche, ohne sich unter-

wegens im geringsten aufzuhalten, den nächsten den besten Weg dergestalt fortsetzen, dass Sie mit Anfang des kommenden Monates Augusti in Warschau eintreffen und den 4. solches Monates ohnfehlbar bei des Königes von Polen Majestät eine secrete Audienz nehmen könnten, zu welchem Ende dann Se. Königl. Majestät morgen früh die gedachtem Herrn von Wallenrodt zu solcher Reise überhaupt destinirte 1000 Rth. Selbst auszahlen lassen wollten.

Die Hauptsache, warum des Königs Majestät die Reise des Herren von Wallenrodt dergestalt pressireten, sei, dass derselbe gedachten 4. August bei des Königs von Polen Majestät eine geheime Audienz nehmen und Deroselben sodann das in originali hierbei kommende kaiserliche Schreiben übergeben sollten, in welchem Se. Kaiserl. Majestät den König von Polen wegen des freien Durchmarsches durch Sachsen nach Böhmen von einem Theil der Auxiliairtruppen, welche Se. Königl. Majestät dem Kaiser überliessen, requirirten. Bei welcher Gelegenheit dann der Herr von Wallenrodt des Königs von Polen Majestät die Hauptmotiven, welche Se. Königl. Majestät obligiret hätten, dem Kaiser einen Theil Dero Armee als Auxiliairtruppen zu überlassen, auf eine convenable und moderate Art vorstellig machen und dabei insinuiren sollte, wie Se. Königl. Majestät aus redlich patriotischem Eifer, um den Frieden und die Ruhe in Teutschland zu herstellen und den von denen Churfürsten des Reichs rechtmässig gewähleten Kaiser in seiner Dignität als Chef des Reiches zu souteniren, Sich nicht länger entbrechen können, dergleichen Resolution zu fassen und, wie gedacht, dem Kaiser einen Theil Dero Armee als Auxiliaires zu überlassen. Dass solches aber nur die Reichssachen allein anginge und Se. Königl. Majestät Sich von den übrigen Kriegen, worinnen die Königin von Hungarn mit anderen Puissancen stände, nicht melireten; dass dadurch die Freundschaft, in welcher Se. Königl. Majestät mit des Königs von Polen Majestät zu stehen das Vergnügen hätten, nicht im geringsten alteriret werden sollte, so wie Se. Königl. Majestät mit allen Dero benachbarten Puissances das bisherige gute Vernehmen unterhalten würden. Es zweifelten Höchstdieselbe dahero nicht, des Königs von Polen Majestät würden dasjenige, so Se. Königl. Majestät aus patriotischem Herzen, wie es einem vor das Reich gutgesinnten Fürsten zukomme, thäten, ganz und gar nicht missbilligen, sondern vielmehr gutheissen, und Dero Ordres dahin stellen, dass derjenige Theil Sr. Königl. Majestät Truppen, welcher seine Route durch Sachsen nach Böhmen nehmen müsste, den freien Durchzug haben möge. Und da die Zeit pressirte, und gedachte Truppen mit nächstem ihren Marsch antreten würden, so hätten des Kaisers Majestät vor gut befunden, Dero Requisitionsschreiben in duplo ausfertigen zu lassen, davon er, der Herr von Wallenrodt, das eine an des Königs von Polen Majestät präsentirte, das andere aber an das Königliche Ministerium nach Dresden geschickt würde. Uebrigens sollte der p. von Wallenrodt des Königs von Polen Majestät annoch zugleich mit auf das beste und

convenabelste zu insinuiren suchen, dass woferne Dieselbe Sich mit dem Kaiser verstehen wollte, Se. Königl. Majestät es dahin zu bringen verhofften, dass dieser gegen des Königs von Polen Majestät seine Reconnaissance bezeigen und dasjenige thun würde, was seine Umstände und die jetzigen Conjoncturen zugeben würden.

In diesem Instructionsrescripte sollten auch die Routen geleget werden, welche die Auxiliairtruppen, so der König dem Kaiser überliesse, durch Sachsen nehmen würden, welche Routen ich noch heute an Ew. Excellenz zu senden die Ehre haben werde. Von dem ganzen Einhalt dieses Instructionsrescriptes sollte dem Herrn von Wallenrodt hier nichts gesaget noch ihm solches gewiesen, vielmehr ihm solches mit einer à part ausgefertigten Ordre zugestellet werden, nach welcher er das Instructionsrescript nicht eher als den 3. August zu Warschau erbrechen und von dessen Einhalt, bevor er seine Audienz deshalb gehabt, keiner Seelen in der Welt etwas sagen noch communiciren sollte. Nach gehabter Audienz aber sollte er alles bei dem Grafen von Brühl bestens gelten zu machen und denselben dahin zu gewinnen suchen, dass wenn des Königs von Polen Majestät Sich mit dem Kaiser verstehen wollten, Se. Königl. Majestät gerne alles beitragen würden, um Deroselben Convenances, so viel es die Umstände leiden wollten, zu machen.

Uebrigens soll noch melden, wie mehrgedachte Requisitionsschreiben noch zur Zeit das allergrösseste Secret wären, von welchem auch selbst zu Frankfurt a. M. niemand als der Kaiser und der von Klinggräffen etwas wüsste, indem letzterer solche nach dem gewöhnlichen Stilo ausgefertiget habe und nachhero, als der Kaiser selbige unterschrieben, dergestalt gesiegelt worden, dass auch selbst der Graf von Königsfeld noch irgend ein anderer kaiserlicher Minister von dem Einhalt derselben zu sehen bekommen noch erfahren habe; dahero dann Ew. Excellenz bei der Expedition vorermeldeten Instructionsrescripte und Ordres ein gleiches Secret beobachten und solches allein besorgen und bei dem Mundiren die gewöhnliche Précaution nehmen möchten.[1] Welches alles hierdurch schuldigst melden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1515. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 26. Juli 1744.

Nachdem des Königes Majestät den Inhalt der hierein liegenden Relation des Herrn Geheimen Rath von Klinggräffen ersehen, so haben Höchstdieselben mir darauf befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie

[1] Die Insruction für Wallenrodt ist vom 24. Juli. Für den Primas von Polen, den Grosskanzler und den Krongrossfeldherrn erhält Wallenrodt allgemein gehaltene Empfehlungsschreiben, d. d. Berlin 22. Juli.

Sie zu Beobachtung des Wohlstandes vor nöthig fänden, dass auch der Generallieutenant Graf Dohna zu Wien von Sr. Königl. Majestät en faveur des Kaisers gefassten Resolution informiret und dahin instruiret werde, in ganz modesten, doch energiquen Terminis dem dortigen Hofe vorzustellen, wie man sich zu Wien erinnern würde, dass Se. Königl. Majestät nach geschlossenem Breslauer Frieden von Anfang und jeher declariret hätten,[1] wie Sie zwar allen Dero dadurch getroffenen Engagements ein gehöriges Genüge leisten und Sich von denen Démêlés, so die Königin von Ungarn mit andern Puissances hätte, ni pour ni contre meliren würden; daferne man aber solches dahin ziehen wollte, dass des Königs Majestät zugeben und nachsehen sollten, dass der Kaiser als einmal rechtmässig gewählter Chef des Reiches unterdrückt, dem Reiche und dessen Ständen Gewalt geschehen und deren wohlhergebrachte Freiheiten, Würde und Verfassungen alteriret würden, man seine Rechnung falsch machen würde, allermassen Se. Königl. Majestät als ein Churfürst und einer derer ersteren Stände des Reiches dergleichen nie gestatten, sondern, so viel an Ihro wäre, sich solchen Unternehmungen nach aller von Gott Deroselben verliehenen Macht widersetzen, mithin das Haupt des Reiches in seiner Würde und Autorité und die Stände desselben in ihren Rechten, Prärogativen und Freiheiten kräftigst zu souteniren Sich obligiret sehen würden. Wann aber alle diese Deroselben, zu Aufrechthaltung der Reichsverfassung sowohl als selbst zum wahren Interesse des österreichischen Hauses wohlgemeinte Vorstellungen und Declarationes ganz nicht in Consideration genommen, vielmehr die kaiserliche Autorité und Würde beständighin vilipendiret, die Stände des Reiches aber theils unterdrücket, theils wider deren rechtmässiges Oberhaupt aufgebracht werden wollen, auch verschiedene Mesures von weitem her solchergestalt genommen worden, dass dadurch die in des jetzigen Kaisers Person geschehene rechtmässige Wahl invalidiret, diejenige Churfürsten, so denselben einmüthig erwählet, in die äusserste Beschimpfung gesetzet, und die ganze Reichsverfassung einem völligen Umsturz exponiret werden muss: so hätten des Königs Majestät als ein Churfürst und Mitstand des Reiches Sich endlich gezwungen gesehen, wider alle dergleichen Attentata diejenige Mittel an die Hand zu nehmen, zu welchen Sie Sich als ein redlicher und patriotischer Fürst des Reiches verbunden zu sein erachtet hätten; Sie hätten deshalb mit dem Oberhaupte des Reiches und einigen derer mächtigen und wohlgesinneten Ständen desselben eine Union verabredet und geschlossen (von welcher die Copei des Recesses dem Generallieutenant Dohna mitgeschicket werden sollte), welche nichts anders zum Grunde habe, als des Kaisers Wahl, Würde und Rechte zu mainteniren, die Stände in ihren Prärogativen und das Reich in seiner Verfassung zu conserviren, auch den Frieden und die Ruhe im Reiche zu herstellen. Wie aber bei dem Verfall, worinnen

[1] Vergl. Bd. II, 304. 305. 441. 472. 477. 478. 481.

das Reich nebst dem Kaiser durch die gegenwärtige Conjoncturen gerathen, ein jeder ohnparteischer leicht zum Voraus sehen würde, dass diese Union den intendirten Endzweck nie zu Wege bringen werde, daferne nicht zugleich die dahin dienende Mittel zur Hand genommen würden, so hätten Se. Königl. Majestät als ein treuer Stand und rechtschaffener Patriot des Reiches Sich nicht entbrechen können, dem Kaiser bei denen Umständen, worinnen er gesetzet worden, eine Anzahl Dero Truppen als Auxiliaires zu überlassen. Des Königs Majestät nähmen von allen anderen Démêlés, ausser die, so das Reich angingen, keinen Antheil; Sie würden vielmehr alle Dero Engagements, worinnen Sie mit allen Dero benachbarten Puissances ständen, religiosest observiren; nur allein als ein Reichsstand hätten Sie in vorermeldeten Stücken keine andere Resolution nehmen können, als die Sie genommen hätten, damit Sie Sich niemalen zu reprochiren hätten, als hätten Sie etwas von der Pflicht unterlassen, zu welcher Sie wie ein teutscher Fürst dem Kaiser und dem Reiche verbunden wären; wie ohngerne Sie auch zu einer solchen Extrémité gekommen wären, davon würden alle Dero Bemühungen, welche Sie Sich überall gegeben, um in dem Reiche einen redlichen Frieden herzustellen, ohnverwerfliche Zeugen sein; nachdem aber alles nichts verfangen und auf alle Dero deshalb gethane Vorstellungen nicht der geringste Egard genommen, vielmehr das Reich immer mehr und mehr in gefährliche Umstände gebracht worden, so hätten Sie als einer derer ersteren Reichsstände nicht anders gekonnt, als die diensamsten Mittel zu Erreichung Dero Endzweckes an die Hand zu nehmen, welcher, wie Sie nochmalen declariren wollten, kein anderer sei, als den rechtmässig erwähleten Kaiser in seiner Autorität, Würde und Rechten zu souteniren, die Stände desselben in ihren wohlhergebrachten Prärogativen und Freiheiten zu mainteniren und die Ruhe im Reich durch einen redlichen und beständigen Frieden herzustellen.

Alles dieses würden Ew. Excellenz recht wohl fassen, in eine gute Ordnung bringen und den Generallieutenant Graf Dohna desfalls instruiren,[1] auch sonsten besorgen, dass ihm solches den 6. August par Estafette zugesandt werde, damit derselbe die behörige Declaration desfalls thun, zugleich aber das erforderliche wegen einer Schickung nach Stuttgart[2] übergeben könne, wobei derselbe zu instruiren sein würde, wegen seiner Papiere die gehörige Précaution zu nehmen.

Dem von Klinggräffen könnte vorläufig davon Nachricht gegeben werden, jedoch dass er alles bis zu dem 6. oder 8. August menagirte, als um welche Zeit alsdann die Publication des Unionsrecesses auch wohl geschehen könnte. Eichel.

P. S.

Wegen der Ausfertigung des Vorstehenden haben Se. Majestät nochmalen erinnert, dass alles mit einem auf das bestmöglichste zu beobach-

1 Das Rescript an Dohna, d. d. Berlin 28. Juli, siehe Preussische Staatsschriften I, 465. — 2 Vergl. oben Nr. 1505 S. 213.

tenden Secret geschehen müsse. Wobei des Königs Majestät noch erinnert haben, dass, dafern etwa die Königin von Ungarn zu der Zeit, da der Generallieutenant Dohna seine Declaration thun soll, zu Pressburg abwesend wäre, er solches, wie auch das wegen seiner Reise nach Württemberg erforderliche, schriftlich verrichten soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1516. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Berlin, 28. Juli 1744.

Des Königs Majestät haben das hierin befindliche Instructionsrescript[1] Selbst gelesen und dabei nichts zu erinnern gefunden, nur allein dass Höchstdieselbe gesagt haben, wie Sie es gerne sehen würden, wenn an einem convenablen Orte das Gravamen: dass man des Kaisers Armee von dem teutschen Reichsboden vertrieben — noch mit inseriret werden könne.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1517. AU ROI DE FRANCE.[2]

Berlin, 29 juillet 1744.

Monsieur mon Frère. En conséquence des engagements que j'ai pris avec Votre Majesté, je me prépare à La secourir efficacement, et cela dans peu. Votre Majesté peut compter que mes armées se trouveront le 31 du mois d'août à l'entour de Prague; mais, comme il me paraît qu'il est bien difficile d'entrer en grand détail sur les opérations de guerre par écrit, j'envoie à Votre Majesté le maréchal de Schmettau, pour L'informer en détail de tous mes arrangements et pour Lui détailler plus au long toutes les raisons qui me font insister sur l'envoi d'un corps vers la Westphalie. Il est si nécessaire que la fin de cette guerre tourne à l'honneur de Votre Majesté, à Sa sûreté et à celle de Ses alliés, qu'on ne peut assez mettre de vigueur dans l'exécution des moyens qui doivent nous y conduire. Votre Majesté doit être convaincue de ma sincérité, après la démarche que je fais pour L'assister de la plus considérable partie de mes forces, et je suis persuadé qu'Elle ne Se repentira point en suivant le plan d'opération que je Lui propose. Le maréchal de Schmettau n'est point informé des articles de notre traité, ainsi que je La prie de ne lui en rien dire; il est d'ailleurs chargé de réitérer à Votre Majesté les assurances de la haute estime et de l'atta-

[1] An den Grafen Dohna, vergl. die vorige Nummer. — [2] Ludwig XV. verliess am 24. Juli Arras und traf am 4. August in Metz ein.

chement que j'ai pour Sa personne, étant à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Federic R.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1518. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES.

Berlin, 29 juillet 1744.

Monsieur. Comme il est bien difficile de s'expliquer aussi bien par écrit que verbalement, j'ai jugé nécessaire d'envoyer mon maréchal de Schmettau auprès du roi de France, pour pouvoir lui expliquer plus clairement mon plan d'opération et pour lui faire sentir plus vivement la nécessité qu'il y a d'agir et d'opérer avec vigueur dans la conjoncture présente, pour que nos ennemis soient plus promptement réduits à la raison, et pour que la vivacité de nos opérations en impose à cette espèce d'ennemis qui, sans agir ouvertement contre nous, en ont toute la mauvaise volonté.

C'est la voie la plus abrégée pour parvenir à la paix; il faut que tous nos ressorts soient tendus en même temps, et, par des efforts communs, il faut inspirer l'esprit pacifique à ces puissances que leur orgueil aveugle, et qui se méconnaissent, enflées par quelque léger succès. Le roi de France doit toucher au doigt la sincérité de mes intentions; je passe par-dessus beaucoup de considérations qui me sont personnelles; je veux dégager ses États infestés d'ennemis, par la diversion que je suis sur le point de faire, et je vais courir tous les hasards de la guerre pour lui être utile; je dois bien m'attendre à quelque retour de son côté, et je dois bien me flatter qu'il sera incapable d'abandonner un allié qui fait tout ce dont il est capable, pour lui. J'ai la ferme confiance en vous que vous le fortifierez dans ces sentiments, et que vous voudrez bien songer qu'en pareil cas au présent, il n'y a que moi qui puisse vous servir efficacement. Je pars d'ici le 13, et le 31 la circonvallation de Prague sera faite. Ne parlez point au maréchal Schmettau de notre alliance,[1] il n'est instruit que des opérations, et je ne veux point qu'il soit informé du reste. Je vous prie de me croire avec l'estime la plus parfaite, Monsieur le Maréchal, votre fidèle ami

Federic.

Faites-moi le plaisir d'avoir soin du beau-fils[2] de notre bon Valory, je le prendrai comme un service que vous me rendez à moi-même.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Dieselbe Weisung erhält unter dem 29. Juli der Baron Chambrier. — 2 Graf Valory, französischer Capitän.

1519. INSTRUCTION POUR LE FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU, TOUCHANT LE VOYAGE QU'IL DOIT FAIRE EN FRANCE.

Berlin, 29 juillet 1744.

Sa Majesté le Roi, ayant résolu d'envoyer pour quelque temps le maréchal comte de Schmettau auprès du roi de France, ledit Maréchal doit incontinent partir d'ici et aller le chemin le plus court, mais en même temps le plus sûr, vers Metz, où le roi de France sera apparemment arrivé, lorsque le Feld-Maréchal y pourra venir.

A son arrivée là, il tâchera d'être présenté, le plus tôt le mieux, par le maréchal de Noailles, au Roi, à qui il présentera alors la lettre ci-jointe, avec un compliment convenable, en l'assurant de la part de Sa Majesté de l'amitié la plus constante et d'un attachement inviolable.

Les points principaux que le Feld-Maréchal doit traiter pendant son séjour à la cour de France, sont:

1° Qu'il doit se servir de toute la dextérité dont il est capable, pour disposer et animer le roi de France, afin qu'il agisse bien vigoureusement par ses armées contre la reine de Hongrie et ses alliés.

2° Comme le Feld-Maréchal est assez instruit des desseins de Sa Majesté, et qu'elle fera marcher ses troupes sous titre d'auxiliaires de l'Empereur, le 12 d'août qui vient, pour entrer et opérer en Bohême, en faisant en même temps entamer la reine de Hongrie par une autre armée du côté de la Moravie, ledit Maréchal doit faire toutes les insinuations possibles au roi de France de la nécessité qu'il y a que les Français arrêtent par leurs opérations l'armée autrichienne du prince Charles, afin que celle-ci ne puisse ni rétrograder ni détacher vers la Bohême avant que Sa Majesté n'ait pris la ville de Prague.

Raisons: que le Roi ne pourrait pousser ses opérations ni faire subsister son armée ni prendre des quartiers d'hiver en Bohême, si, pendant que le Roi est occupé à prendre Prague, l'armée autrichienne pouvait occuper tout le pays; sans parler ici de la nécessité qu'il y a qu'il se soit rendu maître des postes de Budweis et de Tabor avant que l'armée autrichienne puisse revenir en Bohême.

> Une des bonnes raisons qu'il faut alléguer pour que l'armée française et impériale agisse d'abord, est que plus l'on pressera les Autrichiens, et plus tôt l'on en viendra à bout; que, lorsque les Autrichiens voudront venir sur moi, les troupes impériales trouveront le seul moment propre pour reprendre la Bavière, et que dans ces sortes d'entreprises tout dépend de profiter du bénéfice du temps et de faire les choses lorsqu'il en est temps.

3° Qu'aussitôt que l'armée autrichienne fasse mine de vouloir repasser le Rhin pour rétrograder vers la Bohême, l'armée française, avec celle de l'Empereur, la talonne, et fasse ébruiter comme si elle la voulait suivre jusqu'en Bohême, pour la mettre, s'il était possible, entre deux feux.

Il faudra bien que l'armée impériale et française longe le long du Danube, sans quoi elle ne pourrait point trouver de subsistance; mais le grand objet du Maréchal doit être de hâter la lenteur des Français dans leurs opérations, et principalement dans celles qui ont pour objet de pousser en Bavière et vers le pays d'Hanovre; de faire bien sentir que le roi d'Angleterre est plus sensible pour ce qui regarde ses possessions de Westphalie que sur son royaume, et qu'en un mot c'est là l'unique moyen d'avoir une paix prompte et bonne.

4° Mais que l'armée impériale, après s'être fortifiée des troupes hessoises et des régiments allemands de France et d'autres troupes encore, passe alors tout d'un coup du côté gauche vers la Bavière, pour la reprendre; et le roi de France détache alors un corps de 20 à 25,000 hommes vers la Westphalie, pour donner de l'ombrage et des inquiétudes au roi d'Angleterre pour ses États héréditaires.

5° Que la France mette l'armée impériale en état de pouvoir passer en Bavière, en fournissant les sommes en argent qu'il faut à cette entreprise, et

6° Que la France continue à payer les mêmes subsides à l'Empereur, pendant tout le cours de la guerre, comme il les a eus jusqu'à présent, et qu'on n'en diminue rien, quand même l'Empereur devrait rentrer dans la possession de ses États héréditaires; puisque sans cela l'Empereur serait mis hors d'état de conserver ses troupes ni d'agir efficacement contre l'ennemi commun.

7° Que le roi de France se concerte déjà avec Sa Majesté Prussienne, dans l'automne qui vient, sur les opérations à faire dans l'année future, afin que les arrangements nécessaires soient pris à temps, pour ouvrir la campagne de fort bonne heure.

Art. 8: Que le roi de France rende les troupes palatines mobiles, afin que 9 à 10,000 que l'Électeur entretient, puissent joindre l'armée impériale et coopérer avec les alliés à mettre nos desseins plus efficacement en exécution.

Voilà les grands points sur lesquels le maréchal de Schmettau doit travailler, dont les principaux sont pourtant: de seconder l'invasion de la Bohême et de la Moravie par des opérations vigoureuses, et d'arrêter l'armée du prince Charles qu'elle ne puisse rétrograder avant que Prague ne soit pris et Budweis et Tabor occupés; que l'armée impériale soit mise à même de suivre l'armée du prince Charles, lorsque celle-ci se portera vers la Bohême, et que l'armée impériale, jointe de troupes françaises, marche alors le long du Danube en Bavière, et qu'un corps de troupes françaises de 20 à 30,000 hommes soit envoyé dans le pays d'Hanovre.

Outre cela, le Feld-Maréchal poussera toujours à la roue que la France ne prenne plus le parti d'agir défensivement, mais qu'elle agisse

plutôt toujours offensivement et que tous les efforts se fassent à la fois et sans mollesse.

Le Feld-Maréchal ne manquera pas de faire, le plus souvent qu'il se peut, ses rapports au Roi; il se servira du chiffre ci-joint et se concertera avec le baron de Chambrier, à qui Sa Majesté a écrit d'agir avec lui confidemment, dans toutes les occasions où il faudra.

Il faut, de plus, que le Maréchal ne néglige aucune occasion pour démontrer et prouver au roi de France qu'à présent et toujours les intérêts de la France sont inséparables de ceux de la Prusse. Il doit fort caresser le duc de Richelieu, favori du Roi, lui faire mille amitiés de ma part, et tâcher de parler au Roi tête à tête le plus qu'il pourra, afin d'entendre tout de sa propre bouche, lui faire des insinuations directes et de lire dans le fond de son âme.

Federic.

(L. S.)

P. S.

Quoique Sa Majesté veuille bien se prêter à faire assiéger et prendre Égra par ses troupes, si le temps et les conjonctures le permettent, elle n'aime cependant point d'y laisser de ses troupes en garnison, pour ne les pas éparpiller par ci par là. C'est pourquoi le Feld-Maréchal doit tâcher de diriger cette affaire de manière que, Égra pris, on y mette ou des troupes impériales, ou des Palatins, ou qu'on négocie des margraves d'Ansbach et de Baireuth un couple de bataillons pour les y mettre.

Nach der Ausfertigung. Die eingerückten Stellen sind eigenhändige Zusätze.

1520. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A HAGUENAU.

Potsdam, 31 juillet 1744.

Monsieur. Le porteur de la présente m'a bien rendu les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 23 de ce mois, et c'est avec bien de la satisfaction que j'ai vu tous les détails qu'il vous a plu de me mander de ce qui s'est passé jusqu'ici, auprès des armées impériales et françaises; aussi ne douté-je point que, par les bons arrangements qu'on prend actuellement, le prince Charles pourra avoir lieu de se repentir de son passage du Rhin. J'ai trouvé excellents les plans que vous m'avez envoyés.

Sur ce qui est des personnes dont vous me mandez, par le post-scriptum de votre main propre, qu'on pourrait s'en servir en temps et lieu pour favoriser l'entreprise à vous connue, de même que des gens et guides qui connaissent le terrain et les endroits où il faut aller, je vous aurai bien de l'obligation, si vous vouliez avoir soin, au plus tôt possible, que les derniers me joignent pendant que je serai en marche,

et que vous me voudriez instruire par quelque mémoire raisonné sur les intelligences que vous avez avec les premiers, tant sur leurs noms et qualités que sur la manière qu'il faudra que je me prenne pour me servir utilement d'eux. Comme je serai en marche par la Saxe jusqu'au 27 ou 28 d'août, jour auquel je veux venir vers Aussig, je vous prie de faire toute la diligence possible que je sois informé de tout vers ce temps-là, et que les gens susdits me joignent. Je vous prie d'être assuré des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

1521. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

[31 juillet 1744.]

Monsieur mon Cousin. Le courrier que mon capitaine Lekow vient de m'envoyer, m'a bien rendu la lettre de Votre Altesse du 28 de ce mois, et je Lui ai bien de l'obligation de toutes les nouvelles dont Elle me fait part de ce qui s'est passé jusqu'à présent auprès des armées du Haut-Rhin. Quant à la réponse que Votre Altesse a reçue de la part de Sa Majesté le Roi Son frère, au sujet de l'alliance à conclure entre la Suède et moi, j'avoue que les raisons qui y sont alléguées de la nécessité qu'il y a de se concerter préalablement là-dessus avec la Russie, me paraissent bien fondées. En attendant, je goûte parfaitement la proposition que Votre Altesse vient de me faire, d'inviter à présent, et en attendant l'autre alliance, le Roi Son frère comme duc de Poméranie au traité de l'Union, et Votre Altesse m'obligerait infiniment si Elle voulait S'ouvrir envers moi sur la manière la plus aisée dont on aurait à se prendre pour faire cette invitation.[1] Je La prie d'être assurée de l'amitié et de la parfaite estime avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin

Nach dem Concept. Das Datum aus der Antwort. Federic.

---

[1] Prinz Wilhelm antwortet, Cassel 6. August: „Votre Majesté aura la grâce de Se souvenir que, lorsque j'ai pris la liberté de Lui proposer l'invitation en question, j'ai été d'avis que l'accession qui s'ensuivrait pourrait entre autres faciliter la conclusion d'une alliance plus étroite entre Elle et la Suède. Je conserve toujours la même idée et j'imagine donc que, si Votre Majesté faisait cette invitation de Son chef propre, comme partie principale contractante du traité d'union, Elle resterait mieux le maître de la diriger à Ses fins que si elle se faisait d'abord avec le concours de tous les intéressés.“ In diesem Sinne wird am 11. August Graf Finckenstein in Stockholm instruirt; von demselben Tage ein beistimmendes Antwortsschreiben an den Prinzen Wilhelm.

1522. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 1. August: „Le conseiller privé de guerre de Klinggræffen rapporte dans ses dernières dépêches que le traité de l'Union confédérale serait publié dans peu à Francfort, souhaitant au reste de savoir les intentions gracieuses de Votre Majesté si après la publication de ce traité le duc de Wurtemberg doit être invité à y accéder.“

[1er août 1744.]

Oui; il faut aussi écrire d'ici; mais dites à Klinggræffen que, si l'on veut tirer profit de cette invitation, il faut la suspendre jusqu'à la rétrogradation du prince Charles.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 1. August) am Rande des Berichts.

1523. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. Juli: Die fremden Diplomaten sind wegen der Rüstungen in grosser Aufregung. Podewils denkt, dem österreichischen Geschäftsträger einfach zu erklären, dass der König dem wiener Hof seine Entschliessungen durch Dohna mittheilen lassen werde; den anderen Diplomaten wird er eine ähnliche ausweichende Antwort geben.

Potsdam, 1. August 1744.

Die Antwort, welche er den auswärtigen Ministris gegeben, ist sehr gut und muss er dem p. von Weingarten nur ganz vague antworten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1524. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. August: Valory hofft, dass Mardefeld sich wird erkundigen dürfen, ob Chétardie's Rechtfertigungsschreiben an Bestushew zur Kenntniss der Kaiserin Elisabeth gekommen ist. „Je lui ai répondu que je doutais fort que Votre Majesté voulût Se mêler de cette affaire avant que de savoir comment la propre cour du marquis de la Chétardie l'envisage . . . . Il paraît que la cour de France blâme entièrement ce ministre, et que tout le monde lui jette la pierre.“

Er soll nur an Valory sagen, dass es Mir ohnmöglich sei, Mich von der Sache von Chétardie zu meliren noch deshalb zu schreiben, und glaubte Ich, dass es sein Hof selbst nicht einmal von Mir verlangen würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1525. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 3. August 1744.

Der König befiehlt, „dass sogleich nomine Ministerii an das dresdensche Ministerium geschrieben und nebst Uebersendung des Kaiserlichen Requisitorialschreibens und dessen Copie wegen des freien und ohnschädlichen Durchmarsches, auch reichsconstitutionsmässiger Verpflegung, gegen hiernächst anzulegender Liquidation und darauferfolgender Zahlung, dererjenigen Truppen, so des Königs Majestät dem Kaiser als Auxiliärvölker überlassen hätten, durch Sachsen nacher Böhmen, Ansuchung geschehen, auch alles schleunigst besorget werden sollte, damit solches morgen früh in Berlin an Se. Königl. Majestät geschicket werden, und der Obriste von Winterfeldt damit sogleich nach Dresden abgehen könne . . . . Sonsten sollte auch dem Grafen von Beess aufgegeben werden, allsofort und sonder einigen Zeitverlust auf seinen Posten nach Dresden zurückzugehen[1] . . . . Es wollen Se. Königl. Majestät überdem noch, dass alles mit möglichstem Secret expediret werden und dabei verhütet werden soll, dass weder der Herr von Bülow noch sonsten jemand derer fremden Ministres noch zur Zeit das allergeringste davon in Erfahrung bringen könne“ . . .

Graf O. Podewils soll angewiesen werden, im Haag „Namens Sr. Königl. Majestät die Staaten zu invitiren, sich mit Sr. Königl. Majestät und dem Reiche zusammen zu thun um die Königin von Ungarn auf raisonnable Sentiments zu bringen. Es sollte aber solches zugleich dem Baron von Chambrier communiciret werden, um es den französischen Ministris en confidence zu communiciren und zu sagen, dass Se. Königl. Majestät solches nur allein deshalb thun lassen, um die Holländer einzuschläfern.“

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1526. AU ROI DE FRANCE A METZ.

Potsdam, 5 août 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre de Votre Majesté, dans le temps que je préparais les secours avec le plus d'assiduité. Votre Majesté peut compter que mes opérations se feront à point nommé, et que tout ce dont nous sommes convenus, sera exécuté avec une fidélité parfaite. Qu'il est beau de voir l'empressement avec lequel Votre Majesté vole au secours de Ses peuples, après avoir montré d'un autre côté combien il est dangereux de L'avoir offensée. La promptitude de Ses mouvements est admirable: Elle ordonne, et une

[1] Der Gesandte befand sich auf Urlaub in Schlesien.

armée disparaît de Flandre pour tomber tout d'un coup sur le prince Charles. Je n'oserais dire à Votre Majesté que Ses coups d'essai sont des coups de maître, mais personne ne m'empêchera de le penser ainsi. Je ne doute aucunement que l'exécution ultérieure ne réponde au préparatifs que Sa prudence a si sagement arrangés. Je La remercie au nom de tous les alliés, connaissant leurs sentiments, de ce que Votre Majesté a bien voulu penser au maréchal de Belle-Isle, je L'en remercie dans mon particulier, dans la persuasion certaine que Votre Majesté ne pouvait trouver mieux pour la besogne qu'Elle daigne lui confier. Je crains en vérité d'ennuyer Votre Majesté par mes lettres, elles sont bien languissantes en comparaison de celles qu'Elle a la bonté de m'écrire, mais je La prie de Se donner un mois de patience, et je me flatte de regagner alors tout le temps qui a paru perdu, étant avec tous les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1527. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A METZ.

[Potsdam], 5 août 1744.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir; les explications qu'il faut pour les grandes affaires que nous allons remuer, ne sauraient être trop longues, et je vous prie de ne me point ménager sur des détails qui m'intéressent, et de vous expliquer toujours positivement sur le sujet des opérations, ainsi que je le ferai de mon côté de même, sans quoi nos lettres ne seraient pas de grande utilité.

Vous envisagez les affaires de Russie un peu trop à la légère, quant à mes intérêts. Je vous assure cependant que, si je ne voyais pas le besoin de secours dans lequel se trouve le roi de France, je ne me serais pas déterminé aussi promptement d'agir. Je suis très content du parti que le roi de France a pris d'envoyer M. d'Aillon à Moscou; il s'est conduit d'une façon très sensée comme il a été à Pétersbourg. Il n'y aura qu'à le bien munir d'espèces, car la Russie est un pays où il ne faut pas venir les mains vides.

Le Roi ne pourra mieux faire que de hâter le départ de M. de Saint-Séverin pour la Pologne. Je pense qu'il sera instruit non seulement des affaires directes de Pologne, mais que vous lui aurez donné commission pour faire des ouvertures, conformes au plan dont nous sommes convenus, au roi de Pologne, pour le ranger de notre parti.

Le projet de mes opérations sera suivi au pied de la lettre, et vous pouvez compter de me voir le 31 d'août devant Prague. Le projet que vous formez de prendre Fribourg est très bon, celui de prendre vos quartiers d'hiver dans les pays de Mayence et de Cologne encore

meilleur. Je dois y ajouter que vous pourriez vous avancer dans le pays de Münster jusqu'au Weser. La position que vous aviez choisie, l'année 1741, fut alors d'une grande utilité, on le vit bien même par l'humiliation avec laquelle le roi d'Angleterre mendia la neutralité. Je dois même y ajouter qu'en prenant cette position, vous garantissez bien mieux mon pays, car les Autrichiens pourraient fort bien vouloir y prendre des quartiers d'hiver, et ce n'est point les 12,000 Hollandais que je crains, mais bien des ravages, des dévastations et des quartiers d'hiver. Il faudrait, de plus, que le comte de Saxe eût des ordres bien positifs d'apporter une attention singulière aux détachements que les alliés pourraient faire du côté de mes frontières.

Pour ce qui concerne les opérations ultérieures, après la rétrogradation du prince Charles, il n'y a pas le mot à y ajouter, sinon que je me flatte que vous renforcerez l'armée impériale pour la mettre au moins, avec Palatins, Hessois et autres auxiliaires, au nombre de 60,000 à 65,000 hommes, et que vous n'employerez qu'une bien moindre partie de vos troupes pour faire le siége de Fribourg, où vous n'avez pas besoin de beaucoup de troupes, étant couvert par l'armée impériale qui se tourne en Bavière.

L'Empereur et tous les princes ligués applaudiront au choix que le roi de France a fait de M. de Belle-Isle, pour lui donner le commandement de l'armée de Bavière. Le personnel de M. de Belle-Isle est engagé à s'acquitter bien de cette commission, et nous sommes tous persuadés que, pourvu qu'on ne le laisse manquer de rien par la suite, notre affaire est immanquable. Au sujet de la marche que vous voulez faire de Fribourg à Mayence, il me semble que vous pourriez longer la rive droite du Rhin et marcher sans opposition jusqu'à Mayence et dans le pays de Cologne. Düsseldorf fait naturellement votre communication avec la France, et Mannheim du Haut-Rhin. De là, vous pourriez vous étendre en avançant vers le Weser du côté de Hameln, de Corvey etc. Je n'ai à Wésel que six bataillons, qui suffisent à peine pour garder la ville. Mais il y a là une artillerie assez considérable, et dont on pourrait se servir en cas de nécessité. Je n'ai qu'un bataillon dans toute la Westphalie, à Minden, de sorte que je n'ai aucunes troupes à portée de vous joindre. Si vous trouviez à propos dans la suite de vous porter sur Hanovre, vous pourriez passer par Minden, y faire vos dépôts, et en avoir le pont à votre disposition.

Je dois vous avertir d'avance, Monsieur, que, dès que j'entrerai en Bohême, la reine de Hongrie se tournera vers vous pour faire des propositions de paix. Je suis sûr que le Roi votre maître connaît trop bien ses intérêts pour les accepter et pour reculer, à l'instant où il peut tirer raison de toutes les insultes que lui ont faites ses ennemis, et qu'il ne préfèrera pas une paix plâtrée qui lui ôterait à jamais la confiance de tous les princes de l'Europe, à une bonne paix qui assurerait éternellement sa gloire et son repos. Je suis persuadé qu'en vous faisant des

offres de réduction, ils ne négligeront pas de me faire parvenir cent faux avis comme s'ils étaient en état, d'un jour à l'autre, de s'accommoder avec le roi de France à mon exclusion, et que le meilleur moyen pour moi de l'éviter serait de prévenir mes alliés. En un mot, je vous assure que de mon côté je n'ajouterai aucune foi à de pareilles insinuations, me flattant que le roi de France en fera de même; car le but de nos ennemis doit être de nous séparer; tant que nous restons unis, ils ne sauraient nous résister.

Ce sont en peu de mots les réflexions que j'ai voulu vous communiquer.

Au reste, dès que mes opérations commenceront en Bohême, et que le prince Charles rétrogradera vers la Bohême, j'écrirai d'abord au prince Guillaume de Hesse-Cassel, pour qu'il fasse marcher alors incessamment les troupes hessoises,[1] au travers de la Franconie, tout droit vers les frontières de la Bavière, pour s'y joindre là aux troupes impériales, puisqu'on perdrait trop de temps, si celles-ci ne voulaient pas se mettre en marche vers la Bavière plus tôt que les troupes hessoises ne les auraient jointes.

Federic.

Nach dem Concept. Der letzte Absatz und das Datum von Eichels Hand, das übrige von der Hand des Königs.

1528. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Potsdam, 5. August 1744.

Der König befiehlt „dass der Herr von Mardefeld mit dem allerfordersamsten von allen Umständen, so wegen der Schickung des p. von Wallenrodt nach Warschau geschehen, ingleichen von der Commission, so der Obriste von Winterfeldt nach Dresden bekommen, nicht weniger von dem, so der General Graf Dohna in Wien declariren soll, ganz ausführlich informiret werden möchte, wobei derselbe instruiret werden sollte, wie er sich zu verhalten habe, wenn sowohl die Sachsen wegen des Durchmarsches der Königlichen Truppen, so Sie als Auxiliaires dem Kaiser überlassen, als auch die Oesterreicher wegen der von Sr. Königl. Majestät gethanen Declaration in Russland Geschrei machen und den russischen Hof gegen des Königs Majestät irritiren wollten, und welchergestalt derselbe alles, was die Oesterreicher und Sachsen deshalb etwa releviren wollten, ablehnen könnte. Wie denn nichts vergessen werden müsste, was ihn au fait zu setzen dienen könnte“ . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

---

[1] Noailles hatte den König in seinem Schreiben vom 22. Juli um diesen Schritt ersucht.

1529. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Berlin, 5 août 1744.

Madame. Qui pourrait plus que moi prendre part à votre triomphe? Vous savez combien je me suis toujours intéressé au bonheur de votre famille et de ce qui vous regarde; il faut espérer que vous pourrez travailler désormais à l'affermissement de votre beau-fils et de votre fille, qui n'est pas un point moins important que le premier. Je me flatte que notre chère Impératrice ouvrira pourtant une fois les yeux sur ses véritables intérêts et qu'elle prendra les sûretés qu'il lui faut pour le soutien de son règne et pour le bien de sa famille. Ma sœur va s'embarquer aujourd'hui pour joindre le prince royal de Suède à Carlscron. Mardefeld vous aura apparemment instruite, Madame, de la résolution que j'ai été obligé de prendre pour la sûreté de l'Empire et pour mon propre honneur. Je me flatte que personne de mes ennemis ni de serviteurs mal intentionnés de l'Impératrice ne voudront la porter à traverser mes salutaires desseins. Je vous prie d'en parler, si cela se trouve nécessaire, à l'Impératrice, afin qu'on ne l'engage pas de faire quelque démarche qui pourrait tourner contre elle-même et lui devenir très préjudiciable. Je vous félicite, Madame, de tout mon cœur sur toutes les distinctions que l'Impératrice vous témoigne et toutes les faveurs qu'elle répand sur votre famille. Je souhaite que la suite en soit inaltérable, et que l'envie des uns et la méchanceté des autres ne puissent jamais répandre leur venin sur une union si belle, vous priant de me croire avec toute l'estime possible, Madame ma Cousine, votre très fidèle cousin et ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1530. A LA GRANDE-DUCHESSE CATHÉRINE DE RUSSIE A MOSCOU.

Berlin, 5 août 1744.

Madame. Je compte parmi les plus beaux jours de ma vie celui où j'ai vu l'élévation de Votre Altesse Impériale à cette dignité. Je me croirais trop heureux d'y avoir contribué, content que ce serait un service que j'aurais rendu à l'impératrice de Russie, ma chère alliée, et à tout ce vaste empire, que de lui procurer une princesse de votre mérite, Madame, pour compagne de couche du Grand-Duc. Je vous prie de croire que je prends plus de part que qui que ce puisse être à tout ce qui regarde votre aimable personne, et que je me ferai sans cesse un plaisir de vous prouver comme je suis, Madame, votre très fidèlement affectionné cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1531. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 5. August: „J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à la signature de Votre Majesté les instructions nécessaires qu'on a expédiées, selon les ordres qu'Elle m'a fait donner, il y a quelque temps, là-dessus, par le conseiller privé Eichel.[1] Ces instructions sont en partie générales et circulaires, et en partie variées, surtout pour les ministres de Votre Majesté à Pétersbourg, à Varsovie, à Stockholm, à Francfort, Paris, La Haye et à Londres."

Potsdam, 6. August 1744.

Recht gut. Es muss alles en temps et lieu wohl bestellet, sonderlich aber mit Mardefeld geeilet werden, als bei welchem es so schon etwas späte kommet.

An Andrié in London empfiehlt Podewils das Instructionsrescript und die für ihn bestimmten Exemplare des Manifestes durch einen Expressen zu schicken: „comme on ouvre ordinairement les lettres en Angleterre."

Gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1532. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 7 août 1744.

Vos relations du 12 et du 23 du mois de juillet passé m'ont été bien rendues.

De tout ce que vous me mandez de l'état embrouillé et incertain, là où vous êtes, je tire pourtant la conséquence que je n'aurai pas trop à craindre que l'Impératrice se laisse engager de prendre parti contre moi, et le raisonnement que vous faites dans le post-scriptum de votre dernière relation, est si sensé qu'il ne laisse pas de me confirmer dans la résolution que j'ai prise de faire sans plus de délai ma levée du bouclier, pour ne pas laisser plus longtemps fouler aux pieds l'autorité impériale et opprimer les États de l'Empire, uniquement pour assouvir l'ambition démesurée de la maison d'Autriche et ses vastes desseins, qui ne manqueraient pas de devenir fatals tant à moi qu'à l'Empire et même à toute l'Europe, si l'on ne tâchait d'y mettre des bornes. Aussi suis-je persuadé que, mes intentions n'étant autres que de faire rendre à l'Empereur ce qui lui faut et de calmer les troubles qui déchirent l'Empire, le bon Dieu bénira mes desseins.

De votre part, vous continuerez de travailler de votre mieux pour entretenir l'Impératrice dans les sentiments amiables qu'elle m'a témoignés jusqu'ici, et d'empêcher les Anglais, afin qu'ils ne réussissent point au sujet du secours qu'ils réclament, de même que l'Impératrice ne se prête

[1] Vergl. oben S. 218. 219. 222. 223. 236.

point aux insinuations que les Autrichiens tâcheront de faire contre moi et mes intentions. Vous serez surtout attentif sur les intrigues que le comte de Rosenberg, homme fin et dôuble, fera, et s'il est possible que vous pourriez disposer l'Impératrice de tenir les Saxons en respect et de leur donner à entendre qu'il ne devaient point s'opposer aux vues que j'ai de travailler pour l'Empereur et pour le rétablissement de la paix. Voilà ce qui me suffit présentement. S'il y a outre cela moyen de faire parvenir à sa consistance notre triple alliance, je serai par là au comble de mes désirs.

Quant à l'affaire concernant ce qui s'est passé au sujet du marquis de La Chétardie, vous pouvez compter et même avertir vos amis que la France n'en parlera point d'un ton haut, mais qu'elle le dissimulera et désavouera ledit marquis de La Chétardie. J'apprends même d'un bon lieu qu'elle a actuellement nommé le sieur d'Aillon pour être renvoyé à la cour de Russie, uniquement parcequ'il s'est fort sagement conduit du temps qu'il fut en Russie . . . .

Je vous adresse ci-clos ma réponse à la lettre que la grande-duchesse des Russies m'a fait le plaisir de m'écrire, de même qu'à celle que j'ai eu la satisfaction de recevoir de la princesse d'Anhalt-Zerbst,[1] que vous ne manquerez pas de leur présenter avec des compliments convenables.

Nach dem Concept. Federic.

1533. AU VICE-CHANCELIER COMTE DE WORONZOW A MOSCOU.

Potsdam, 7 août 1744.

Monsieur. La lettre que vous m'avez écrite à l'occasion de la nouvelle dignité que Sa Majesté l'Empereur Romain vient de vous conférer, m'a donné un sensible plaisir, par tout ce que vous m'y dites d'une manière si obligeante et affectueuse. Si j'ai contribué en quelque façon à cet événement agréable, vous le devez à tous les sentiments que vous m'avez inspiré pour vous par l'attachement fidèle et inviolable que je vous connais pour Sa Majesté Impériale votre souveraine, dont je regarderai à jamais les intérêts comme intimement liés aux miens. Aussi me ferez-vous justice, quand vous serez persuadé que toutes les occasions me seront chères où je pourrai vous convaincre des sentiments d'estime avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné

Nach dem Concept. Federic

---

[1] Nr. 1529. 1530.

1534. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

Winterfeldt berichtet, Dresden 8. August: Der Conferenzminister Graf Rex hat ihm erklärt, „wie er hoffe, dass, da des Königs von Polen Majestät auch ein Requisitoriale erhalten hätten, also auch Dieselbe, wo nicht schon eine Antwort eingelaufen, dennoch ohnfehlbar an Ew. Majestät darauf antworten würden, und wäre er also bis dahin ganz ruhig, indem er sich gewiss getröstete, dass alsdann Ew. Majestät ihnen Zeit lassen würden, den Durchmarsch gehörig reguliren zu können, indem, weil erst aus dem Geheimen Collegio an das Kriegescollegium, von da wieder an die Landräthe geschrieben werden und selbige wiederum Commissarien ausmachen müssten, also dazu nicht einige Tage, sondern so viel Wochen erfordert würden.“

[Potsdam, 9. August 1744.]

Par estafette: Winterfeldt soll ihnen sagen, wenn sie nicht mit Gutem wollen, so werden wir sie vor Feinde des Kaisers halten und unsere Mesures darnach nehmen.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

1535. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES [A SCHLÉSTADT].

Potsdam, 9 août 1744.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir, et j'attends des nouvelles de l'Alsace avec beaucoup d'impatience. Si l'on compte les retraites que les Français ont faites depuis deux ans, de Deggendorf jusqu'aux montagnes des Vosges, elles surpassent tout ce qui l'histoire nous produit en ce genre de guerre, et, si vous allez en avant de même, vous serez au mois de décembre aux frontières de Belgrad. Je le souhaite beaucoup, mais je ne vois pas encore tous les préparatifs nécessaires pour rentrer en Bavière, car vous n'avez pas préparé à cette expédition ni les Hessois ni les Palatins. Ce dernier prince s'engage à fournir 11,000 hommes, pourvu que le roi de France les paie, et je m'engage de faire marcher les Hessois, pourvu que l'argent ne leur manque pas; ainsi, tout ceci se réduit à payer promptement la gloire que vous allez acquérir.

Messieurs de la Saxe ont été prodigieusement surpris à la lecture des réquisitoriaux impériaux; ils ne s'attendaient à rien moins qu'à une pareille aventure; mais nécessité leur a été de s'y prendre à tout de bonne grâce et d'avaler des couleuvres. Il me semble que M. de Saint-Séverin devrait avoir des propositions à faire au roi de Pologne, relativement à ses intérêts d'Allemagne, et dès que cela sera secondé par les succès de mes armes et par la négociation de mes ministres, nous

leur ferons signer un traité tel qu'il nous plaira, qu'ils feront de mauvaise grâce, et qu'ils rempliront de même.

Il n'est plus nécessaire à présent de cacher les engagements lesquels j'ai pris avec l'Empereur, mais il sera bon de ne point parler de ceux que j'ai pris avec le roi de France, jusqu'au moment que les Français seront rentrés en Bavière; car vous ne sauriez croire le tort que cela me ferait en Allemagne, et il faut ménager le Corps Germanique jusqu'au moment que nous ayons expulsé les troupes de la Reine des frontières de l'Empire.

L'intérêt ni l'ambition n'ont aucune part au parti que j'ai pris. Ç'est une nécessité pour moi d'avoir des alliés et de soutenir l'Empereur. Je regarde le service que je rends à la France de lui tirer à présent l'épine du pied, comme une chose dont elle sera toujours reconnaissante, et qui nous fait connaître de part et d'autre combien nos intérêts sont les mêmes, et que nous ne nous pouvons pas facilement nous passer de nos secours mutuels. D'un autre côté, le Roi votre maître peut aussi peu que moi sacrifier l'Empereur et l'Empire à l'ambition de la reine de Hongrie, et c'est un point principal pour nous d'exclure à jamais le duc de Lorraine et sa succession de ce trône, et il ne faut pas songer à poser les armes avant que d'avoir réglé ce point, qui, selon moi, est le principal de tous. Car, si dans deux ou trois ans l'Empereur venait à mourir, ce serait à recommencer de nouveau, et toute la peine que l'on se donne à présent, serait perdue. Décidons donc bien ce grand point, pour qu'il ne puisse jamais être remis en question.

Je vous félicite sur la belle manœuvre de M. de Conty. J'ai trouvé sa disposition admirable. Il faut de l'audace à la guerre, et un homme comme Broglie, à la tête des meilleures troupes de l'univers, trouverait le moyen d'en faire des femmelettes, en les faisant retirer deux cent lieues, sans prendre haleine, devant leurs ennemis.

Je vous prie de me croire avec une parfaite estime, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

1536. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 9. August: „Comme la levée de boucliers de Votre Majesté est maintenant une chose publique, et que les ministres étrangers me demandent sans cesse s'ils ne seront pas informés bientôt des motifs qui font agir Votre Majesté, j'attends Ses ordres si on leur doit communiquer demain le manifeste français imprimé."

[9 août 1744.]

Faites sentir à Bülow qu'ils seront la dupe de leur mauvaise volonté, et que je leur conseillais de faire les choses de bonne grâce, ou ils ne pourraient peut-être pas être contents des suites que pourrait avoir leur obstination.

A Bestushew dites qu'il ne me

donnait pas dans cette occasion des preuves de sa bonne volonté qu'il m'avait tant prônée, qu'il agissait contre les ordres de sa cour et que je prendrai *ad* protocole toute sa conduite, pour me déterminer ensuite pour être de ses amis ou non.

Donnez leur demain le manifeste et faites m'en parvenir d'abord deux exemplaires.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 9. August) in dorso des Berichts.

1537. EXPOSÉ DES MOTIFS QUI ONT OBLIGÉ LE ROI DE DONNER DES TROUPES AUXILIAIRES A L'EMPEREUR.[1]

Le Roi se croit obligé d'informer l'Europe du parti que les conjonctures présentes l'obligent de suivre pour le bien et la tranquillité de l'Europe.

Sa Majesté, ne pouvant voir plus longtemps avec indifférence les troubles qui désolent l'Allemagne, après avoir tenté inutilement toutes les voies de conciliation, se voit obligée de se servir des forces que Dieu lui a données pour rétablir la paix et l'ordre, pour remettre les lois dans leur vigueur, et le chef de l'Empire dans son autorité.

Depuis les succès que les troupes hongroises ont eus en Bavière, la reine de Hongrie, bien loin d'en user avec l'équité et la modération qui lui convenaient, a traité les États héréditaires de l'Empereur avec une dureté et une cruauté infinie.

Cette Princesse et ses alliés ont conçu des desseins démesurés d'ambition, dont le but pernicieux était d'enchaîner pour jamais la liberté germanique, ce qui a fait, depuis un siècle passé, l'objet principal de la politique dangereuse de la maison d'Autriche.

On n'a qu'à examiner les faits qui se sont passés depuis deux ans, pour juger de la malignité des intentions de la cour de Vienne, et pour voir clairement que, dans toutes ses démarches, elle en a agi d'une façon entièrement contraire aux loix et aux constitutions de l'Empire.

L'Allemagne s'est vue inondée de troupes étrangères; on les a fait subsister au grand détriment des princes neutres de l'Empire; on les a fait marcher sans envoyer préalablement les réquisitoriaux usités.

La reine de Hongrie a conclu des alliances pour dédommager certaines puissances des secours extraordinaires qu'elles lui ont fournis, et ces dédommagements ont consisté tant dans des fiefs de l'Empire qu'en des espérances données sur de certains évêchés.

Les généraux de cette Princesse ont voulu s'emparer de force de Villes Impériales, ses ministres ont menacé des Électeurs, et en ont voulu séduire d'autres, et bouleverser, par ce moyen, cette république composée

[1] Vergl. oben S. 201. 211. 218.

de tant de souverains, et que l'union seule a fait résister jusqu'à ce jour aux secousses qui l'ont ébranlé si souvent.

A quel point ne se joue-t-on pas de la foi publique, en enfreignant la capitulation de Braunau, et en attaquant les troupes impériales retranchées sous les Villes Impériales neutres et sous les forteresses de l'Empire, et en les forçant même de se retirer hors des limites de l'Empire dont leur maître est le chef? Sans compter que c'est bien en vouloir directement à la dignité et à la majesté impériale et la rendre méprisable que de souffrir que des officiers des troupes de la reine de Hongrie la traitent avec indignité, comme il n'y en a que trop d'exemples.

Enfin, pour mettre le comble aux insultes faites par la cour de Vienne à la majesté de l'Empire romain, on n'a qu'à lire les protestations de cette cour remises à la dictature de l'électeur de Mayence, par lesquelles la reine de Hongrie déclare l'élection de l'Empereur nulle de toute nullité, quoique faite unanimement, et prétend que la diète présente de Francfort est illégitime, en voulant soustraire par là tous les États de l'Empire à l'obéissance qu'ils doivent au chef qu'ils ont élu.

Tant de faits et tant de démarches ouvertement contraires à l'honneur et à la gloire du nom allemand et aux constitutions du Corps Germanique, dénotent assez clairement que le dessein de la cour de Vienne est d'usurper en faveur d'un prince étranger et non possessionné en Allemagne la dignité suprême, dévolue, par le choix unanime et libre de toute la nation germanique, au sérénissime électeur de Bavière.

Ce sont des attentats qu'il est contre l'honneur et contre la dignité de tout électeur et de tout prince d'Allemagne de tolérer plus longtemps, et ce serait une lâcheté affreuse pour les membres sacrés de ce collége auguste, institué depuis un temps immémorial dans l'autorité d'élire ses chefs, de souffrir le despotisme et la violence avec laquelle la reine de Hongrie veut leur ravir ce droit en opprimant si ignominieusement Sa Majesté Impériale.

Ce n'est point à l'Empereur que la reine de Hongrie fait injure, mais bien à ceux qui l'ont élu, et que cette Princesse méprise assez pour les croire insensibles à leur honneur, et d'une faiblesse assez grande pour ne point soutenir, dans la personne de Sa Majesté Impériale, la plus noble de leurs prérogatives.

Le Roi n'a aucune discussion particulière avec la reine de Hongrie.

Il n'a aucune prétention à sa charge, il ne veut rien pour lui, et il n'entre qu'en qualité d'auxiliaire dans une querelle qui ne regarde que les libertés de l'Empire, et la guerre ouverte que la reine de Hongrie vient de déclarer à l'Allemagne, par les hostilités que ses troupes y ont commises, serait une raison suffisante, s'il n'y en avait point d'autres, pour justifier la conduite de Sa Majesté.

Si le Roi se croit aujourd'hui obligé, par ces raisons, de prendre un parti violent, ce n'est qu'à regret, et après avoir épuisé toutes les voies de conciliation.

Il a fait des tentatives auprès du roi d'Angleterre, lorsque ce Prince était campé à Hanau.

L'Empereur déclarait même que, par amour pour la paix, il renoncerait à jamais à toutes les prétentions qu'il avait à la charge de la maison d'Autriche, moyennant la restitution de ses États héréditaires.

Les conditions avantageuses et pleines de modération furent rejetées nettement du ministère anglais; marque certaine que l'intention du roi d'Angleterre n'était point de rendre le calme à l'Empire, mais plutôt de profiter de ses troubles.

Le Roi a offert, depuis, sa médiation, conjointement avec celle de l'Empire, aux Puissances maritimes, pour trouver une issue à cette guerre fatale.

Mais la république de Hollande, sentant les obstacles qu'elle rencontrerait dans la roideur des cours de Vienne et de Londres, l'a déclinée d'une façon assez catégorique.

Sa Majesté, toujours remplie du même zèle, et travaillant avec la même activité à tout ce qui pouvait rétablir le repos en Allemagne, crut qu'en faisant immédiatement des propositions de paix justes et équitables à la reine de Hongrie, que ce serait le moyen le plus abrégé de faire éclore ses salutaires desseins.

Les propositions que l'on avait faites à Hanau, furent réitérées à Vienne; l'Empereur, qui ne veut que le bien de l'Empire, s'offrit à tout, et ce Prince magnanime, en vrai père de la patrie, était déterminé à lui sacrifier ses propres intérêts, action généreuse, qui justifie à jamais le choix que l'on avait fait de lui.

Le Roi appuya cette négociation, par les remontrances et les persuasions les plus pathétiques et les plus fortes.

Mais plus que l'Empereur marquait de modération, plus l'on voyait dans la reine de Hongrie une fierté inflexible.

Aussi cette Princesse ne doit-elle s'en prendre qu'aux maximes despotiques de son conseil, qui suscite de nouveaux alliés à ses ennemis.

Mais si elle attaque les libertés germaniques, elle en réveille les défenseurs; et comme elle entreprend de dépouiller les principaux membres de l'Empire de leurs droits, elle doit trouver juste qu'ils se servent des moyens qu'elle les oblige de choisir, pour les maintenir.

La race de ces anciens Germains qui ont défendu tant de siècles leur patrie et leurs libertés, contre toute la majesté de l'ancien Empire romain, subsiste encore, et elle les défendra tout de même, aujourd'hui, contre ceux qui osent y attenter.

C'est ce qu'on voit par la ligue de Francfort, où les princes les plus respectables de l'Allemagne se sont unis pour s'opposer à son bouleversement.

Le Roi s'est joint à eux, jugeant qu'il est du devoir et de l'intérêt de tout membre de l'Empire d'en maintenir le système, et de secourir les faibles contre les oppressions des puissants.

Sa Majesté croit que l'usage le plus noble et le plus digne qu'elle puisse faire des forces que Dieu lui a confiées, est de les employer au soutien de sa patrie, à laquelle la reine de Hongrie veut donner des fers, à venger l'honneur et les droits de tous les électeurs, que cette Princesse leur veut ravir, à donner des secours puissants à l'Empereur pour le soutenir dans tous ses droits et sur ce trône dont la reine de Hongrie veut le faire descendre.

En un mot, le Roi ne demande rien, et il ne s'agit point de ses intérêts personnels; mais Sa Majesté n'a recours aux armes que pour rendre la liberté à l'Empire, la dignité à l'Empereur et le repos à l'Europe.

Nach dem Originaldruck. [1]

1538. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Wallenrodt berichtet, Warschau 5. August, über die ihm an diesem Tage ertheilte Empfangsaudienz. . . . „J'ai remis la lettre de l'Empereur, en m'acquittant des ordres que mon instruction [2] me dictait. Le Roi m'écouta fort tranquillement d'un bout à l'autre, et après avoir fini tout ce que j'avais à lui proposer, il me répondit de la manière le plus obligeante et convenable à la grandeur de Votre Majesté; mais quant à la lettre de l'Empereur, je lui trouvais d'abord un air frappé; cependant, il s'en expliqua fort court qu'en égard à Votre Majesté il ferait tout ce qui lui serait possible. Il se plaignait très modestement que les troupes de Votre Majesté au dernier passage par ses États, en retournant de la Silésie, y avaient commis quelques désordres . . . Il plaignait encore beaucoup le sort de l'Empereur et finissait l'audience en haussant les épaules.“

Wallenrodt hat darauf den Grafen Brühl zu bestimmteren Aeusserungen zu veranlassen gesucht. „Il louait infiniment les motifs qui engagent Votre Majesté d'épouser les intérêts de l'Empire, même il ne se cacha pas de dire que la résolution de Votre Majesté fera un grand effet sur l'esprit des puissances belligérantes. Ce discours me donna occasion d'entrer

Berlin, 10. August 1744.

Recht gut! Er soll des Königs von Polen Majestät versichern, dass Ich alle Praecautiones genommen und Meinen Regimentern scharf befohlen hätte, bei ihrem Durchmarsch durch Sachsen sehr gute Ordre und Disciplin zu halten, auch, soviel sich nur nach den Umständen thun lassen will, das Land so wenig, als möglich sei, zu beschweren, wenn nur die Herrn Ministres zu Dresden durch ihr Trainiren nicht selbst Gelegenheit zu Unordnungen geben. So hätte Ich auch Meinen Officiers bei Cassation, denen andern aber bei Strafe des Stranges verboten, in Sachsen durchaus nicht zu jagen oder zu schiessen. Dabei er dem König insinuiren soll, wie Ich hoffe, dass des Königs von Polen Majestät endlich selbst sehen würden, dass, was geschehe, zu Dero Bestem und Interesse mit geschehe; dabei er denn wohl, doch mit sehr guter

[1] Es liegt keine Handschrift des Königs vor, die dem Drucke ganz entspräche; vergl. über die Handschriften des Exposé Preussische Staatsschriften I, 432 ff. — [2] Vergl. oben S. 221 Nr. 1514.

avec lui en matière, en lui faisant glisser adroitement qu'il ne tenait qu'au Roi son maître de partager avec Votre Majesté la gloire et le mérite de calmer et de pacifier les troubles dont l'Allemagne est accablée... Il me répondit naturellement que c'était un article qui méritait réflexion . . . et qu'il se réservait un second entretien là-dessus avec moi . . . La demande du passage l'embarrassait infiniment, et il s'excusait de n'être point en état de faire une réponse sur le champ."

Art, wiederum etwas von einer dem König von Polen zu machenden Convenienz gegen seinen Beitritt, ohne dass derselbe aber nöthig habe, seine Truppen agiren zu lassen, ein und ander Wort glissiren lassen kann. Den Grafen Brühl soll er äusserst cajoliren, um ihn zu gewinnen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1539. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Berlin, 10 août 1744.

Ayant fait insinuer tant au roi de Pologne qu'au ministère de Dresde les lettres réquisitoriales de l'Empereur, touchant la marche de mes troupes par la Saxe vers les frontières de la Bohême, l'officier que j'ai envoyé à Dresde m'a mandé que le ministère saxon tâchait de faire toutes les difficultés possibles pour que les troupes que j'ai données à l'Empereur comme auxiliaires, ne passassent si tôt par la Saxe.

Entre autres choses dont ledit ministère se plaint, il y a que les lettres réquisitoriales n'ont été présentées qu'au 6 de ce mois. Ce dit ministère a déclaré même de vouloir envoyer un courrier vers son ministre auprès de l'Empereur, pour s'en plaindre. Comme vous êtes assez au fait des raisons pourquoi je n'ai pas pu insinuer plus tôt ces dites lettres, vous ne manquerez pas de le représenter à l'Empereur et de lui insinuer que j'espère que Sa Majesté Impériale ne voudra pas donner tort à ses troupes auxiliaires, mais qu'elle voudra plutôt parler d'un ton haut à l'envoyé de Saxe, en lui donnant à entendre que, si l'on difficultait le passage de mes troupes, l'Empereur serait obligé de se servir de moyens efficaces pour soutenir son autorité sur ce sujet. Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport sur ce sujet au plus tôt possible. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1540. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 10 août 1744.

Monsieur mon Cousin. Comme le temps est à présent arrivé, et que les circonstances critiques demandent absolument que je fasse à la fin ma levée de boucliers, tant pour rétablir les affaires de l'Empereur que pour remettre la paix et le calme à l'Allemagne, j'ai bien voulu envoyer

à Votre Altesse quelques exemplaires du manifeste que j'ai fait publier à ce sujet pour instruire le public des motifs qui m'ont fait agir de la manière que je fais. J'espère que Votre Altesse goûtera les raisons qui y sont alléguées, et qu'Elle voudra bien communiquer ce manifeste où Elle le croira convenable.

Au reste, comme je suis tout-à-fait persuadé que Votre Altesse contribuera de Sa part tout ce qu'il faut pour arriver au but salutaire que nous avons pris, j'espère qu'Elle tiendra les troupes hessoises prêtes et en état de marcher, d'abord que l'armée autrichienne rétrogradera vers la Bohême, et qu'Elle les fera marcher incontinent après la rétrogradation de l'armée autrichienne, pour se joindre à l'armée impériale, dès que celle-ci marchera vers la Bavière. Et pour ne perdre pas trop de temps pour la jonction, j'espère que Votre Altesse voudra bien ordonner que les troupes hessoises passent tout droit par la Franconie vers la frontière de la Bavière, afin de s'y joindre là à celles de l'Empereur.

Je suis trop persuadé que Votre Altesse ne restera nullement en arrière sur un article si important, et comme de mon côté je pousserai les opérations autant qu'il me sera possible, je ne doute nullement qu'Elle n'agira de la même façon, puisque, pour arriver à une prompte fin, il faut absolument que nous fassions tous les efforts possibles en même temps. Quant aux subsides qu'il faut pour cela, tous mes avis sont que la France n'y manquera guère. Votre Altesse sera persuadée des sentiments d'estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1541. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A MOSCOU.

Berlin, 10 août 1744.

Madame ma Sœur. Je n'ai pas voulu manquer de faire part à Votre Majesté Impériale, comme à ma plus chère alliée, du parti que je me vois obligé de prendre, d'assister l'Empereur contre la reine de Hongrie, qui le veut détrôner. Ce qui m'a le plus déterminé au parti que je prends, est sans contredit pour venger Votre Majesté Impériale du peu de considération que la reine de Hongrie fait de Sa personne, de l'infâme conspiration du marquis de Botta, et du dessein constant qu'a la cour de Vienne de remettre un jour le jeune Iwan sur le trône de Russie. Les ministres de Votre Majesté Impériale à ma cour m'ont assuré positivement que Votre Majesté approuverait beaucoup mon dessein, et je tâche de mériter encore plus Ses suffrages dans l'exécution de ce projet, que j'exposerai à Votre Majesté Impériale en deux mots: il consiste à pénétrer en Bohême par trois endroits, à prendre Prague,

pour obliger l'armée du prince Charles de Lorraine à quitter entièrement le territoire de l'Allemagne, et à procurer à l'Empereur une possession quelconque.

Je passe, avec les réquisitoriaux de l'Empereur, avec deux colonnes de mes troupes par la Saxe; les ministres ont mis au jour dans cette occasion toute la mauvaise volonté qu'ils ont pour l'Empereur et pour moi, et ils se plaignent d'avance que l'Empereur fait marcher mes troupes par leur électorat, lorsque la reine de Hongrie a bien fait marcher toute son armée à travers des cercles de l'Empire et les électorats palatin et de Mayence. Heureux sont les peuples qui sous la protection de Votre Majesté Impériale jouissent d'une paix inaltérable et du repos. Je me flatte que ma patrie, délivrée de la tyrannie que la reine de Hongrie veut y exercer, pourra se retrouver dans peu dans une pareille tranquillité heureuse. Pourrais-je prier encore à cette occasion Votre Majesté Impériale de vouloir bien faire sentir au sieur de Gersdorf,[1] ministre de Saxe à Sa cour, qu'Elle verrait de bon oeil que le roi de Pologne eût moins de partialité pour l'Empereur.

Je félicite en même temps Votre Majesté Impériale sur la paix glorieuse avec la Suède, dont la proclamation s'est faite à Moscou, et sur les promesses du jeune Grand-Duc. Puisse le Ciel répandre ses bénédictions sans discontinuation sur le règne glorieux de Votre Majesté. Il n'est aucun bonheur que je ne Lui souhaite comme il n'en est aucun dont Elle ne soit digne: ce sont les sentiments avec lesquels je serai toute ma vie, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1542. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 11 août 1744.

Je vous adresse ci-clos une lettre que je viens d'écrire à l'Impératrice sur la levée de boucliers que j'ai été obligé de faire contre la reine de Hongrie. Comme vous verrez son contenu par la copie ci-close, mon intention est que vous deviez la montrer à la princesse d'Anhalt-Zerbst et faire passer par son canal cette lettre à l'Impératrice, sur quoi, et sur la manière de le faire, vous vous concerterez préalablement avec elle.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] In der Vorlage ist verschrieben: Bülow.

1543. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 11 août 1744.

Divers princes des plus respectables de l'Empire étant sur le point d'accéder au traité d'union confédérale dont je vous ai fait communiquer copie à la suite de ma dernière dépêche, je souhaiterais fort d'y faire encore participer le grand-duc de Russie, en qualité de duc de Holstein. Son Altesse Impériale, en prenant ce parti, bien loin d'y courir le moindre risque, y trouverait certainement tout-à-fait son compte, tant par rapport à la satisfaction qu'Elle voudra en son temps exiger pour s'indemniser de la détention du duché de Sleswig, qu'à la conservation de ses autres États en Allemagne. A l'un et l'autre égard, il est de l'intérêt de Son Altesse Impériale, et même d'une nécessité indispensable, d'entretenir avec tout le soin imaginable ses liaisons avec le Corps Germanique, et de conserver une certaine influence dans les affaires de l'Empire, d'autant plus qu'il est sûr qu'on travaille à plusieurs cours, et particulièrement à celle d'Angleterre, à priver le Grand-Duc de ses serait États d'Allemagne et à les procurer à un des princes ses cousins, sous prétexte que la possession de ces provinces était incompatible avec celle de la couronne de Russie, le lord Hyndford, ministre britannique à ma cour, n'ayant même fait nul scrupule de s'en expliquer plus d'une fois en ce sens vers les miens. De sorte que je ne saurais rendre, ce semble, un service plus important à Son Altesse Impériale ni lui donner une marque plus réelle de mon estime et amitié, ainsi que de mon attention à ses intérêts, qu'en l'invitant à accéder à une confédération aussi salutaire.

Vous aurez soin de sonder sur ce sujet le comte de Brummer et de lui faire bien comprendre et valoir les avantages de cette démarche pour les intérêts du Grand-Duc son maître et de sa maison, en l'appuyant par toutes les raisons que les circonstances de la conjoncture et la connaissance que vous avez de la situation intérieure de la cour de Holstein, pourront vous suggérer. En un mot, vous n'épargnerez rien pour l'engager à y disposer Son Altesse Impériale, et aussitôt que je serai informé de ses sentiments à cet égard, je ne manquerai point de faire prendre avec son tuteur et administrateur du pays de Holstein, le prince successeur de Suède, les mesures nécessaires pour porter l'affaire promptement à sa maturité.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1544. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Potsdam, 14 août 1744.

J'ai reçu hier la dépêche que vous m'avez faite en date du 10 de ce mois, par laquelle vous me mandez la nouvelle de la rétrogradation

de l'armée du prince Charles, nouvelle qui, à ce que vous savez, m'importe tant que vous devez redoubler vos soins et votre attention, pour me marquer, incessamment et par des courriers, vers où ladite armée dirigera sa marche, et ce qui se passe de jour en jour là-dessus. Vous n'oublierez pas de m'avertir en même temps de tous les mouvements que l'armée française et impériale fera à cette occasion, et ne manquerez pas de presser ceux que vous savez, pourque tout ce dont nous sommes convenus s'exécute ponctuellement, puisque voilà le temps arrivé où il faut que tout s'exécute sans le moindre délai, et qu'on tâche d'arrêter l'armée autrichienne, selon qu'on l'a promis, jusqu'à ce que je sois venu à bout de mon dessein. Vous vous souviendrez bien de tous les points que je vous ai marqués sur ce sujet à l'occasion de l'entrevue que j'ai eue avec le comte de Mortagne, et vous vous donnerez toutes les mouvements possibles pour qu'on exécute fidèlement tout ce à quoi on s'est engagé. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Quartier général Jessen, 16 août 1744.

La relation que vous venez de me faire en date du 13 de ce mois, m'a été bien rendue. J'ai eu beaucoup de satisfaction lorsque j'ai vu ce que Sa Majesté Impériale a répondu au comte de Loss, sur les plaintes qu'il a faites au sujet du passage de mes troupes par la Saxe.[1] Je n'ai pas manqué d'écrire tant au roi de France qu'au maréchal de Noailles, pour qu'on remplisse ses engagements. Aussi vous concerterez-vous avec le maréchal comte de Schmettau, pour qu'il ne laisse pas de presser vivement sur l'article des Impériaux et des Palatins, de même que sur l'article promis de suivre l'armée autrichienne pour l'arrêter jusqu'à un certain temps. J'espère qu'on se tiendra à ses engagements, afin que tous les efforts se fassent à la fois, pour finir bientôt. Vous recevez ci-clos ma réponse à la lettre que j'ai eue de l'Empereur.

Au reste, vous devez être fort attentif sur les trois points suivants qui m'intéressent tant, savoir

1° Si et quand l'armée autrichienne repassera le Rhin et rétrogradera vers la Bohême?

2° De quelle manière les armées alliées se prennent pour suivre cette armée, et quels efforts elles feront pour cela?

3° Par quelle route l'armée autrichienne rétrogradera, et si elle fait des marches forcées ou non?

[1] Der Kaiser hatte die einzelnen Klagepunkte widerlegt und hinzugefügt: „Qu'il ne souhaitait rien plus sincèrement que de se conserver l'amitié de Sa Majesté Polonaise et de la resserrer encore plus étroitement; que pour cet effet il lui avait laissé une porte ouverte par l'accession au recez de l'Union."

Vous ne manquerez pas de m'informer le plus exactement et le plus promptement sur tous ces sujets. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1546. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Quartier Jessen en Saxe, 16 août 1744.

Monsieur mon Frère. Je suis charmé que Votre Majesté Impériale soit contente de la levée de boucliers que je viens de faire. C'est la patrie et la restitution des pays héréditaires de Votre Majesté qui sont les motifs dont la force m'a déterminé à agir avec vigueur contre la reine de Hongrie. Il ne manquera rien de mon côté, et Votre Majesté Impériale peut compter qu'avant que le 20 de septembre sera venu, Elle aura de mes nouvelles. Votre Majesté Impériale n'est point faite pour souffrir l'infortune dans laquelle Elle Se trouve. Mais comme le malheur fait les grands princes, il faut croire que Son période d'épreuve est passé, et que le ciel n'a couvert ce commencement de Son règne de nuages que pour en rendre la suite plus sereine et brillante. Je me trouverai, dans mon particulier, bien flatté d'y pouvoir contribuer, et je le ferai du meilleur cœur du monde, priant Votre Majesté Impériale de me croire, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

1547. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Wallenrodt berichtet, Warschau 8. August, über eine zweite, in Gegenwart Guarini's stattgehabte Conferenz mit Brühl, der ihm von neuem erklärt hat, auf das Ansuchen wegen des Durchmarsches durch Sachsen vor dem Eintreffen von Berichten aus Dresden noch keine Antwort geben zu können. „J'ai trouvé dans la conférence d'aujourd'hui au comte de Brühl beaucoup plus d'embarras que la dernière fois; peut-être que la personne du père Guarini en était la cause . . . Tous les discours font clairement voir qu'on ne s'expliquera pas positivement sur le passage, mais qu'on traînera en longueur la réponse positive, pour donner le temps à la cour de Vienne de prendre ses mesures."

„Quant au bruit mal inventé comme quoi Votre Majesté visait à la Pologne et

Hauptquartier Jessen, 16. August 1744.

Soll nur sagen, dass es feindselige Erfindungen, vielleicht des österreichischen Hofes wären, der nur suchte, die Polen mit dergleichen ohngegründeten Dingen zu alarmiren, da Ich doch nicht daran gedacht noch einige Ursach dazu hätte, vielmehr fest entschlossen wäre, mit der Republik eine genaue und beständige Freundschaft zu unterhalten. Den König von Polen soll er alle Contestation von Meiner wahren Freundschaft und dem Verlangen, so Ich hätte, geben, mit ihm ein genaues und confi-

qu'Elle préparait Ses armées pour l'envahir, j'ai eu soin de le détruire entièrement. Certainement il avait fait une forte impression, sur bien des esprits, même de nos bien intentionnés, mais mon arrivée ici les a ravisés entièrement et je puis dire à la vérité qu'on me regarde ici comme l'ange gardien de la Pologne."

dentes Verständniss zu unterhalten; den p. von Brühl aber soll er, jedoch ohne Affectation, äusserst cajoliren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1548. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT A VARSOVIE.

Quartier général Jessen, 16 août 1744.

Entre autres difficultés que le ministère saxon a faites, touchant la marche de mes troupes qui passent par la Saxe vers les frontières de Bohême, il s'est plaint de ce que l'Empereur n'avait point fait mention dans les lettres réquisitoriales d'un convoi d'artillerie et de provisions de bouche qui passe par eau sur l'Elbe, et que je fais escorter par quatre bataillons, qui sont aussi embarqués sur des bâteaux. Quoique cette difficulté soit sans fondement, et qu'une armée ne pourra jamais marcher sans artillerie et sans des provisions — ainsi que, si l'on prétend le passage libre d'un corps d'armée, il faut bien sousentendre comme un accessoire son train d'artillerie et les munitions qu'il mène avec soi — j'en ai fait néanmoins écrire à l'Empereur, pour ôter tout sujet de plainte au susdit ministère, afin qu'il fasse expédier à part des lettres réquisitoriales sur ce sujet. Et comme il vient de le faire par la ci-close, comme vous verrez par la copie ci-jointe, vous ne manquerez pas de présenter cette lettre réquisitoriale d'une manière convenable là où il faut, le *duplicat* étant déjà envoyé au ministère de Dresde. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1549. AU ROI DE POLOGNE A VARSOVIE.

Quartier de Gross-Dobritz, 20 août 1744.

Monsieur mon Frère. Je n'ai pu m'empêcher de remercier Votre Majesté de toutes les attentions que l'on m'a marquées dans Ses États, pendant la marche que j'y fais avec les troupes auxiliaires de Sa Majesté Impériale. Nous avons fait de grandes traites et trois jours de marche consécutifs, pour soulager les sujets de Votre Majesté. La volonté de l'Empereur et la mienne étant de rétablir les lois dans l'Empire et de remettre chacun des États dans la situation libre où naturellement il doit être, Votre Majesté peut croire que nous avons été extrêmement fâchés d'être obligés d'incommoder la Saxe par notre passage, et

que, du moins, nous avons fait les choses avec le plus d'ordre que nous y avons pu mettre. Le 25, il n'y aura plus de nos troupes dans Ses États, et nous ne ferons alors la guerre qu'aux dépens de l'ennemi qui veut bouleverser l'Empire. Je me flatte même que Votre Majesté doit d'autant plus approuver le parti que j'ai pris, qu'il tend à porter un secours efficace à la Reine Sa fille[1] et au roi de Naples. Je me flatte de pouvoir peut-être donner des nouvelles plus détaillées à Votre Majesté de nos operations. J'ai cru devoir avoir l'attention pour Elle de Lui donner par l'invitation des alliés à notre union la faculté de pouvoir S'en prévaloir ou bien le décliner, selon qu'Elle le trouvera convenable à Ses intérêts, ne désirant rien plus que de convaincre Votre Majesté dans toutes les occasions des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1550. AU ROI DE FRANCE A METZ.

Quartier général de Grand-Dobritz près de Meissen, 20 août 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai la satisfaction de marquer à Votre Majesté que nous sommes sur le point d'entrer en Bohême; une colonne y est déjà; le comte Batthyany a marché, avec 18,000 hommes, du Palatinat à Prague, qu'il veut défendre, ce qui ne sera pas un petit inconvénient à vaincre; cependant nous en viendrons à bout, et je me flatte de pouvoir Lui en donner des nouvelles vers le 15 ou le 20 de septembre. Nous sommes tous dans l'attente du rétrogradement du prince Charles: quelle gloire Votre Majesté ne va-t-Elle pas acquérir dans cette campagne! Elle a pris trois fortes places en Flandre, et, selon toutes les apparences, Elle va abîmer l'armée du prince Charles, lorsqu'il repassera le Rhin. Je ne crois pas qu'il me sera possible de donner de mes nouvelles à Votre Majesté, avant que la ville de Prague soit rendue, mais je me flatte que d'un autre côté Elle sera contente de mon empressement avec lequel je vais au secours de mes alliés, et avec lequel je remplis mes engagements. Les Saxons ne soufflent ni froid ni chaud; il me semble que Votre Majesté pourrait beaucoup les déterminer dans cette crise, si M. de Saint-Séverin avait des ordres de leur parler vertement. Je suis avec tous les sentiments de la plus parfaite estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

---

[1] Maria Amalia, Königin von Neapel und Sicilien.

1551. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Moskau 4. August: „J'ai reçu avec un profond respect le projet de la triple alliance[1] .... Votre Majesté souhaite que le contingent de la Russie soit plus nombreux que le Sien, point qui rencontrera beaucoup de difficulté, non seulement par ce que Votre Majesté a sur pied un plus grand nombre de troupes réglées que la Russie, mais principalement parceque dans tous les traités faits jusqu'ici le secours stipulé a été toujours égal. Outre cela, cette proposition supposerait une espèce de supériorité de la Russie qu'elle n'a pas: idée qu'on doit éviter soigneusement de faire naître."

Hauptquartier Gross-Dobritz, 20. August 1744.

Ich bin es wohl zufrieden, dass es darunter bei dem alten bleiben möge, und soll er sich über dergleichen nicht embarrassiren, da er ja ohnedem weiss, dass es mehr par ostentation geschiehet, als einen wirklichen Succurs daher zu hoffen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1552. AN DEN GENERAL VON DER INFANTERIE VON DER MARWITZ IN BRESLAU.

Quartier Gross-Dobritz, 20. August 1744.

Mein lieber General von der Infanterie von Marwitz[1] .... Was die Nachricht von dem sogenannten Partisan Kuchenbecker aus Teschen anlanget, so muss Ich der Königin von Hungarn überlassen, ob sie vor rathsam findet, den unter ihr und Mir getroffenen Frieden dergestalt zu unterbrechen, dass sie dergleichen Leute gegen Meine schlesische Unterthanen mit dem angedroheten Sengen und Brennen ausschicken will. Bisher und durch alles dasjenige, so Ich durch die dem Kaiser zu Herstellung des Friedens in Teutschland und zur Herstellung der kaiserlichen Dignität und Würde überlassenen Auxiliairtruppen gethan habe und thun lassen werde, habe Ich vor Mein Personnel keinen Antheil an allen denen Démêlés sogedachter Königin mit fremden Puissancen (den Kaiser als Reichshaupt ausgenommen) genommen, und was die Truppen,[2] so Ich dem Kaiser als Auxiliaires überlassen, worunter auch Euer unterhabendes Corps gehöret, vornehmen werden, geschiehet auf Ordre und Genehmhaltung des Kaisers, woran Ich vor Mein Personnel keinen Theil nehme, vielmehr den breslauischen Frieden nach als vor in seiner Vigueur zu bleiben erachte. Sollte aber die Königin von Ungarn solches weiter poussiren und Mich von denen Händeln selbst meliren wollen, werde Ich auch Meine Mesures darnach nehmen müssen. Und daferne der sogenannte Partisan Kuchenbecker sich unternehmen

[1] Den Eingang bilden Befehle rein militärischen Inhalts. — [2] Im Original ist das Folgende bis „vornehmen werden" mehrfach sinnlos verschrieben.

sollte, den geringsten Excess in Meinen Landen zu begehen, so hoffe Ich, dass Ihr Mittel finden werdet, durch die gegen das Teschensche zu machende Husarenpostirung ihm solches gereuen zu machen und ihn wie einen Freibeuter zu tractiren. Um aber allem Missverstand und denen daher entstehenden Suiten vorzukommen oder wenigstens Meines Ortes nichts vergessen zu haben, was zur Vermeidung aller traurigen Folgerungen dienen kann, so sollet Ihr gehöriger Orten, als der troppauischen Regierung oder sonsten einem nachbelegenen österreichischen Commandanten declariren, dass, daferne man sich unterstehen würde, die Sachen soweit zu poussiren und in Meinen schlesischen Landen auch nur ein Dorf anzustecken oder zu plündern, es Mir an Mitteln nicht fehlen sollte, rechtmässige Repressalien im Herzogthum Oesterreich vorzunehmen und bis unter Wien alles dasjenige in doppelter Weise exerciren zu lassen, was man sich gegen Meine schlesische Lande unternehmen würde. Von dem Effect dieser Declaration,[1] und was man Euch darauf antworten wird, werde Ich Euren Bericht baldmöglichst erwarten, um Meine Mesures darnach nehmen zu können. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.[2] F.

1553. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Camp de Péterswalde, 24 août 1744.

Monsieur mon Cousin. La lettre que Votre Altesse vient de m'écrire en date du 20 de ce mois, m'a été bien rendue, et je ne saurais assez Lui témoigner la satisfaction que j'ai eue, lorsque j'y ai vu que les troupes du Roi Son frère sont prêtes et en état de marcher du jour au lendemain, pour joindre l'armée impériale, dès qu'elles pourront le faire avec sûreté. Connaissant trop le zèle que Votre Altesse a pour la bonne cause, je suis tout-à-fait persuadé qu'Elle n'oubliera rien de ce qu'il faudra pourque cette jonction se fasse à la première occasion qui s'y présentera, afin que les efforts qu'il nous faudra faire pour arriver au but désiré, se puissent faire partout à la fois. Quant à moi, je n'y manquerai en rien, et comme je suis entré hier en Bohême, je pousserai ma marche sans discontinuation jusqu'à Prague. Je remercie Votre Altesse des soins obligeants qu'Elle a bien voulu avoir pour me faire parvenir la lettre que le feld-maréchal Schmettau m'a écrite, de même que de la communication des nouvelles qu'Elle a eues sur l'armée du prince Charles, et je La prie d'être persuadée que je saisirai avec

[1] Am 24. August verfügt der König durch Eichel an das Departement der auswärtigen Affairen, dass der in Wien zurückgebliebene Legationssecretär von der Hellen dieselbe Erklärung dem dortigen Ministerium abgeben soll. — [2] Ein Postscript setzt den General von der Marwitz in Kenntniss, dass ihm ein Patent zur Beruhigung der Stimmung in Ungarn zu Veröffentlichung zugehen werde. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 473.

plaisir toutes les occasions où je pourrai La convaincre des sentiments d'estime avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1554. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp de Péterswalde, 24 août 1744.

Vos dépêches des 9, 13 et 16 de ce mois m'ont été bien rendues. Le récit que vous m'avez fait dans celle du 13 du dangereux état où le roi de France a été, m'a autant alarmé que j'ai été infiniment consolé lorsque j'ai vu par la vôtre du 16 que, grâce à Dieu, ce grand et digne Prince a été tiré hors d'affaire et que sa précieuse santé a commencé à se rétablir; aussi fais-je des vœux ardents pour que cela continue. Je ne saurais qu'approuver le parti que vous aviez pris, si ce malheur eût existé que le Roi fût décédé, mais à présent que l'événement sur lequel on a été tant menacé, ne soit plus à craindre, et que pourtant la reconvalescence du Roi pourrait être un peu longue, je trouve très bien pensée la résolution que vous avez prise, de concert avec le maréchal de Belle-Isle, à ce que m'a dit votre frère, d'aller vous-même auprès de l'armée française, pour y pousser les opérations dont on est convenu, en attendant que ledit Maréchal restera auprès du Roi, quoique, à vous parler en confidence, j'aurais mieux aimé par plus d'une raison que le maréchal de Belle-Isle eût eu le commandement de l'armée et que le maréchal de Noailles fût resté auprès du roi de France. Je me persuade toujours qu'on ne manquera pas de la part de l'armée française de profiter de la mauvaise situation où est l'armée du prince Charles, pour lui faire tant de mal qu'il est possible, et pour la tenir en échec, afin qu'elle ne puisse rétrograder que le plus tard qu'il sera possible et après bien des pertes, afin que j'aie le loisir de prendre Prague, Budweis, Tabor et Frauenberg et peut-être Égra, avant que l'ennemi puisse arriver vers les frontières de la Bohême. J'ai trop de confiance sur la parole que le roi de France m'a donnée à ce sujet, pour que je dusse douter qu'il ne dût remplir exactement ses engagements; je me flatte même qu'on fera plus qu'on n'a promis, pour le bien de la cause commune. Batthyany est entré en Bohême, et, selon les avis que j'ai, il pourrait se jeter avec ses troupes en Prague pour le défendre, ce qui rendra mon entreprise un peu plus difficile. J'espère néanmoins d'en venir à bout et de prendre, avec Prague, peut-être Batthyany et son corps de troupes. Je viens d'apprendre que le maréchal de Noailles a changé de résolution de faire passer d'abord le Rhin à l'armée de Seckendorff, irrésolution qui ne me plaît pas. Quant à la demande que le comte d'Argenson et le maréchal Belle-Isle ont

fait au sujet des prisonniers que je pourrais faire sur les Autrichiens et leur milice, je m'y prêterai bien, si j'en prends autant que j'en aurai de reste pour échanger ceux que l'ennemi pourra faire par ci par là sur les miens, ce qui se règlera selon le succès que mes opérations auront. Quant à la marche d'un corps d'armée vers la Westphalie, je suis toujours d'opinion qu'elle soit absolument nécessaire, quand même on ne le ferait qu'après avoir pris Fribourg; il y a trop de raisons pourquoi cette marche me paraît absolument nécessaire, savoir qu'on donne par là de chaudes alarmes au roi d'Angleterre et l'oblige ou d'accepter une neutralité ou de mettre de l'eau dans son vin, et qu'on tient par là les électeurs de Mayence et de Cologne en respect, prenant en même temps la revanche du dernier pour toutes les insultes qu'il a faites jusqu'ici tant à l'Empereur qu'à la France, et, ce qui est le principal, qu'on couvre par là mes provinces au-delà du Weser des invasions que le roi d'Angleterre pourrait faire, s'il n'avait rien à craindre de ce côté-là et qu'il joignît aux troupes hanovriennes celles de l'électeur de Cologne. Ce corps d'armée français pourrait faire sa chaîne par Düsseldorf. On se souviendra que la France m'a promis[1] de me tenir le dos libre, pendant que j'opèrerai en Bohême, et qu'elle m'a garanti mes provinces au-delà du Weser de toute invasion. C'est pourquoi vous devez pousser fort à la roue qu'on ne change rien au plan touchant l'envoi d'un corps de troupes vers la Westphalie.

La Saxe commence à présent de faire la revêche, au sujet du passage de mes troupes. Elle menace de s'en venger, en réclamant l'assistance de la Russie, et j'ai même des indices qu'elle chipote quelque chose avec la cour de Vienne; je crois néanmoins qu'elle ne se décidera pas, avant qu'elle n'ait vu les succès de mes opérations, et qu'elle se jettera alors au parti du plus fort. Je souhaiterais, en attendant, que la cour de France voudrait parler là-dessus d'un ton haut au ministre saxon et que le comte de Saint-Séverin eût des instructions pour faire des représentations sur tous ces sujets. Sur cela, je prie Dieu etc.

Nous n'avons pas assez de canon pour faire deux siéges à la fois; ainsi, de nécessité, s'il y a beaucoup de garnison à Budweis, nous serons obligés d'attendre que Prague soit rendu, pour pouvoir prendre Budweis. Prague sera l'affaire de dix jours, ils y ont 4 à 5,000 Cravates, 5,000 miliciens, le régiment d'Ogilvy, et le reste, je n'en suis pas encore informé. Batthyany est à Pilsen, les hussards autrichiens ont pillé un village saxon, d'où je les ai fait chasser. Les Saxons nous ont fait nos ponts et nous ont donné toute la facilité imaginable pour notre passage. Le comte de Brühl en murmure, mais je suis persuadé que, pour peu que l'Empereur lui offre, il l'aura dans sa manche. Son maître est *coglione*, *ma glorioso*, il veut s'agrandir sans y mettre du

[1] Vergl. oben S. 132 Anm.

sien. La France n'a qu'à profiter de si belles dispositions pour faire son coup.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1555. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Camp de Lobositz, 27 août 1744.

Votre relation en date du 26 de ce mois m'a été bien rendue, et je suis très satisfait de la diligence que vous avez faite pour retourner sur votre poste.[1] Ce que je vous recommande le plus, c'est que vous deviez être fort attentif sur tous les mouvements que les troupes saxonnes font à présent, et que vous m'avertissiez même, si le cas est assez important, par des estafettes ou courriers, dans des dépêches bien chiffrées, du moindre mouvement qu'elles font, de même que de tous les arrangements qu'on prend sur ce sujet. Outre cela, vous ne devez épargner ni peine ni soin ni quoi que ce soit, pour approfondir les vues et le véritable but du campement de Freiberg, et si les Saxons chipotent quelque chose avec la cour de Vienne, soit pour donner à celle-ci des troupes auxiliaires, soit sur le traité qu'ils ont fait, il y a peu de temps, avec la reine de Hongrie, ou de quelle autre nature ces chipotages soient. Vous observerez même de fort près le ministre d'Hanovre: enfin, vous mettrez tout en œuvre pour pouvoir m'instruire, d'une manière à y faire fond, de la façon de penser de la cour de Dresde, et des desseins qu'elle peut avoir, soit pour rester à la défensive, soit pour se remuer. Vous vous concerterez là-dessus avec le ministre de l'Empereur, le baron de Wetzel, avec qui vous ferez cause commune, et vous vous entre-aiderez pour me donner des avis sûrs. Vous connaîtrez aisément l'importance du service que vous me rendrez par là; c'est pourquoi j'attends de votre zèle que vous serez extrêmement attentif sur tout ce que je viens de vous ordonner.

Federic.

Nach dem Concept.

1556. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Camp de Lobositz, 28 août 1744.

Dans ma dépêche d'hier, que votre courrier vous aura bien apportée, j'avais oublié de vous dire que vous deviez exactement vous informer sous main si les Saxons font des amas de magasins à Freiberg ou quelque autre part, et à combien ces magasins peuvent aller. Comme je pourrai conjecturer par là les desseins que la cour de Dresde peut avoir, vous tâcherez d'être très exactement instruit sur cet article, quand

[1] Vergl. oben S. 233.

même vous devriez envoyer un exprès sur les lieux pour en prendre des informations bien exactes, et vous ne manquerez pas de m'en faire votre rapport au plus tôt possible.

Au reste, comme les gazettes françaises du 18 de ce mois disent publiquement que la cour de Saxe fera marcher vers la Bohême le corps de troupes saxonnes de 10,000 hommes, stipulé par le dernier traité, vous pouvez bien en parler aux ministres, et leur demander quelque explication là-dessus. Federic.

Nach dem Concept.

1557. AU ROI DE POLOGNE A VARSOVIE.

Camp de Budin, 29 août 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai trouvé qu'il convenait que Votre Majesté fût informée que mes troupes ont entièrement vidé Ses États d'Allemagne. J'ai ordonné à mon ministère de faire une juste liquidation avec les Saxons, et même de bonifier le peu d'excès qui peuvent s'être commis à mon insu. J'ai, de plus, donné des ordres fort sévères pour que l'on renvoie tous les chevaux saxons, et pour bonifier, en un mot, jusques aux incommodités que les sujets de Votre Majesté ont eues par notre marche. Comme les opérations se font dans le voisinage des États de Votre Majesté, je Lui enverrai des relations fidèles de tous ce qui se passera de considérable, afin qu'Elle apprenne toutes les choses dans le vrai; et je La prie de croire qu'indépendamment de la qualité d'allié de l'Empereur, Son beau-frère,[1] je ne négligerai jamais les devoirs de bon voisin, dont il ne dépendra que de Votre Majesté d'avoir des preuves, La priant de me croire à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1558. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT A VARSOVIE.

Camp de Budin, 30 août 1744.

La présente est pour vous adresser la lettre ci-close pour Sa Majeste le roi de Pologne, par laquelle je l'informe que mes troupes ont entièrement vidé Ses États d'Allemagne, et de l'ordre que j'ai donné à mon ministère de faire une juste liquidation avec les Saxons. Vous ne manquerez pas de la présenter avec un compliment, le plus poli que vous le pourriez imaginer, à Sadite Majesté, en L'assurant de ma haute considération et de toute mon amitié. Au reste, mon intention est que

[1] Die Königin von Polen Maria Josepha und die Kaiserin Maria Amalia waren Schwestern.

vous ne vous congédiez point plutôt de Sa Majesté avant qu'elle ne parte vers Grodno. Et sur cela etc.

Federic.

Ayez plus de cœur, et ne tremblez pas pour de vaines menaces.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1559. AU MARÉCHAL DUC DE SAXE-WEISSENFELS A DRESDE.

Camp de Budin, 31 août 1744.

Monsieur mon Cousin. M'étant aperçu hier avec bien du déplaisir, lorsque les regiments qui, sous les ordres de mon lieutenant-général, le margrave Charles de Brandebourg, avaient passé par la Saxe, entrèrent au camp, que quelques-uns d'eux avaient gardé auprès d'eux des paysans saxons avec leurs chevaux de relais, j'ai témoigné d'abord mon mécontement là-dessus, et j'ai donné des ordres fort sévères pour que l'on relâche et renvoie tous les chevaux saxons. Je n'ai pas voulu manquer de vous en avertir, vous priant de ne me point imputer cet abus, qui certainement s'est fait contre mon ordre et à mon insu. Et comme il est presque inévitable qu'en marchant avec autant de régiments que ceux qui ont passé la Saxe, il ne se commette par ci par là quelque excès, je prie Votre Altesse de faire noter ceux qui se sont peut-être commis, à mon insu, pour que je puisse donner mes ordres pour les bonifier.

J'espère de même que Votre Altesse voudra bien contribuer de Sa part pour qu'on prépare dûment les liquidations de ce qu'on a fourni à mes troupes pendant leur marche par la Saxe, afin que mon ministère, selon l'ordre que je viens de lui donner, se puisse concerter sur la bonification.

Je ne saurais finir cette lettre sans remercier Votre Altesse des attentions et bontés qu'Elle a eues vers les miens pendant leur passage par la Saxe, et de L'assurer que j'en garderai un souvenir éternel, étant à jamais, avec des sentiments de reconnaissance et d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1560. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Camp de Budin, 31 août [1744].

Monsieur. Je vous sais un gré très particulier de la promptitude avec laquelle vous m'informez, en date du 24 de ce mois, du rétablissement du Roi votre maître; je m'intéresse trop sincèrement à tout ce qui peut regarder la personne de ce grand prince et ses intérêts, pour

ne pas ressentir de cette agréable nouvelle une satisfaction inexprimable. Je vous remercie en même temps de la peine que vous avez prise en me faisant bien parvenir la dépêche du comte Schmettau. Au reste, je souhaiterais fort de vous revoir ici. Sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Mon gros Valory, nous prendrons Prague, tandis que vos Français ne feront que des sottises.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 285.

1561. AU ROI DE FRANCE A METZ.

[Camp de Budin, 31 août 1744].

Monsieur mon Frère. Je viens d'apprendre avec la plus grande surprise du monde le passage du Rhin du prince Charles heureusement exécuté; je prie Votre Majesté de Se ressouvenir des engagements qu'Elle a pris avec moi, et de me décider dans un cas où je ne sais quel jugement porter de ce qui arrive. Je La prie de Se souvenir de ce que je Lui ai écrit par tant de reprises, et de me dire Elle-même ce que j'ai à attendre de la France, ou si je n'ai rien à en attendre du tout.

Je crois superflu de dire à Votre Majesté combien cet événement inopiné dérange mes mesures. M. de Saint-Séverin n'est point à Varsovie, dans le moment qu'il y est le plus nécessaire. Votre Majesté n'a point remplacé La Chétardie dans ce temps de crise, et à peine me suis-je déterminé à faire tout pour la France que je me vois pris au dépourvu. Tout cela m'est bien sensible, mais je l'attribue à l'indisposition de Votre Majesté, La priant de me croire avec toute l'estime possible, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

1562. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp de Budin, 31 août 1744.

Vos lettres des 19, 21 et 22 me sont bien parvenues, et je ne veux point douter que celles que je vous ai faites, et adressées au sieur de Klinggræffen, vous seront rendues de même. Vous saurez vous imaginer vous-même combien j'ai été frappé de l'avis inattendu que vous m'avez donné du passage du Rhin du prince Charles, sans que Noailles l'ait attaqué ou molesté en aucune manière. J'avoue que je n'aurais jamais cru qu'on m'aurait manqué dans un cas si important, et, quoique je sois parfaitement persuadé que ce n'est point faute des ordres du Roi, je ne sais pourtant ce que je dois penser d'un tel procédé du ma-

réchal de Noailles, qui, quant à lui, le couvre de honte et de confusion, et qui, quant à moi, dérange extrêmement les mesures que j'avais prises, car dans quel embarras ne serais-je pas, si, uniquement par la faute des Français, avant que j'aurais pris Prague, le prince Charles venait la secourir ou se jeter dans le fameux camp de Budweis? Aussi veux-je que vous fassiez des plaintes amères au roi de France, et lui en représentiez les conséquences, si l'on néglige encore le conseil que vous avez suppédité de suivre de fort près les Autrichiens par Pforzheim vers Cannstadt à Geislingen pour les y atteindre. J'avoue que je ne sais plus ce que j'aurai à attendre de la France; aussi, pour que je sois en état de prendre mes mesures là-dessus, vous m'avertirez au plus tôt possible par un exprès si on a suivi votre conseil et de quelle manière on l'a exécuté, et 2°, si l'armée impériale, avec les troupes qu'on a promis d'y joindre, sont actuellement en marche pour suivre les Autrichiens et pour entrer en Bavière.

Je trouve excellente la réponse que vous avez faite au maréchal de Seckendorff, et j'approuve fort les mémoires que vous avez présentés à MM. de Belle-Isle et d'Argenson; si de pareils avis ne peuvent pas rendre sages des gens, qui pour leur propre bien, dussent penser de soi-même à cela, il n'y a rien plus à attendre d'eux. Je me flatte pourtant qu'on redressera la faute lourde qu'on a faite à l'insu et contre les ordres exprès du Roi, lequel je n'accuse d'aucune manière, sachant bien que, sans l'indisposition qui l'a pris, les affaires auraient pris un tout autre tour. Je viens néanmoins de lui écrire une lettre assez énergique, que vous trouverez ci-close avec sa copie. Vous vous concerterez avec Chambrier sur l'usage que vous en ferez et sur la façon dont vous vous prendrez pour la présenter à Sa Majesté Très Chrétienne. Bien que vous ayez à faire des plaintes amères contre le procédé du maréchal de Noailles, vous n'aigrirez pourtant trop le roi de France et tâcherez, en lui présentant ma lettre, de le tranquilliser sur les expressions un peu fortes qui y sont, en lui représentant toutes les raisons de la juste douleur que j'avais eue sur l'événement passé, et les suites qui en pourraient résulter, si l'on ne répare pas, par des efforts bien prompts et efficaces, la faute qu'on a faite. Je n'ai pas voulu faire mention de la demande d'un autre général,[1] afin de ne pas me mêler trop des affaires du Roi.

Je suis fâché de la disgrâce de la duchesse de Châteauroux. Quant à la demande que le comte d'Argenson vous a faite de la part du Roi son maître, de lui communiquer ce qui m'est revenu depuis la catastrophe du marquis de La Chétardie, vous saurez que, depuis son départ de Moscovie les affaires de Russie sont encore dans le même état d'incertitude qu'elles ont été avant ce temps là, que Tyrawley n'a gagné guère de pays, quoique par ses libéralités il ait gagné tout-à-fait les Bestushew, mais que nonobstant cela, parceque le comte Woronzow,

[1] Schmettau hatte berichtet (22. August): „Belle-Isle et d'Argenson sont persuadés que c'est le temps que Votre Majesté demande au Roi un autre général.“

qui de tout temps a agi fort honnêtement avec moi, vient d'être nommé son collègue et déclaré vice-chancelier, on m'assure comme d'une chose sûre qu'on ait déclaré à Tyrawley qu'on ne donnerait point de secours au roi d'Angleterre pendant cette année, et qu'on verrait ce qu'il y a à faire dans celle qui suit. Quant au système actuel de la Russie, il est bien difficile d'en donner une juste idée, n'ayant presque point de système ferme, et changeant souvent de noir en blanc; c'est pourquoi je crois qu'il faut instruire Aillon d'être fort attentif sur tous les changements qui y arrivent de temps en temps, et de se régler sur les conjonctures; mais le point principal de son instruction doit être de bonnes pièces sonnantes, sans quoi le plus habile négociateur ne fera que de l'eau claire. Je ne saurais finir cet article sans vous dire encore que je suis extrêmement surpris de ce que tout va à la cour de France dans une si grande lenteur, et qu'on se fait un préjudice extrême, si on n'a pas encore dépêché Aillon avec ordre d'aller jour et nuit pour arriver au plus tôt possible en Moscovie. Il est de même du comte Séverin, qui devait être déjà à Varsovie, et avant le départ du roi de Pologne vers Grodno, puisque les plats y sont dans une très grande crise. Ce que vous ne manquerez pas d'insinuer d'une manière convenable là où il le faut. Je suis fort obligé au maréchal de Belle-Isle des ingénieurs qu'il me veut envoyer, je voudrais qu'ils fussent déjà arrivés, mais je crains qu'ils n'arrivent qu'après coup. Sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Après demain, toute l'armée sera à Prague, et le canon le 6 de septembre.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.[1]

1563. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Budin, 31 août 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 25 de ce mois. J'avoue que j'ai été fort surpris lorsque j'ai vu ce que vous me mandez au sujet de la pièce qui roule à Francfort sous le nom d'article secret du recez de l'Union.

Vous verrez ce que la cour de Vienne a fait mettre dans l'imprimé ci-clos qu'elle a fait publier.[2] Comme il paraît absolument par là qu'il se mêle de la trahison dans ce qu'on a traité à Francfort, vous devez n'épargner rien pour découvrir les sources. Vous devez donner haute-

[1] Schmettau hat diesen Erlass den König von Frankreich wörtlich lesen lassen. (Bericht vom 16. Sept.). — [2] „Beantwortung der von dem Grafen Dohna vor seiner Abreise vorgelesenen Declaration." Vergl. Preussische Staatsschriften I, 478 und oben S. 223—226.

ment le démenti là-dessus et déclarer cette pièce fausse, supposée et controuvée.

Au reste, l'armée de prince Charles ayant repassé le Rhin fort tranquillement et sans être suivie ni molestée en aucune façon de celle de France, mon intention est que vous deviez être fort attentif sur les routes qu'elle prendra et m'en informer avec toute la précision possible, afin que je puisse exactement savoir où de jour en lendemain l'armée autrichienne puisse être. Vous tâcherez aussi de me marquer exactement à combien elle peut aller, et si elle souffre par les fatigues et par la désertion. J'attends votre rapport sur les mouvements que les armées impériale et française feront vers la Bavière. Et sur cela etc.

Federic.

Vous aurez soin que l'incluse que je vous adresse, soit envoyée au plus tôt possible et par la route la plus sûre au feld-maréchal comte de Schmettau.

Toute l'armée sera après-demain devant Prague, et nos affaires iront bien, pourvu que de certains coyons ne gâtent pas nos projets.

Nach der Ausfertigung. Der zweite Zusatz eigenhändig.

1564. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Budin, 31. August 1744.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, an Ew. Excellenz einliegende von dem wienerischen Hofe publicirte Pièce[1] zu senden, mit dem Vermelden, wie Dieselbe besorgen möchten, dass solche nächstens auf solide und bündige Art durch eine recht geschickte Feder beantwortet, und den Herren Oesterreichern auf ihre in lauter Generalien bestehende Declamationes geantwortet werden möchte. Die auf eine malicieuse Weise unter dem Namen von Article separé eingerückte Pièce sollte vor falsch und supposiret erkläret, wegen der Klein-Hennersdorfer Convention[2] aber nur kurz und geschickt angeführt werden, dass solches nur von einem Ministre gezeichnet worden und als eine Ébauche von einem Werk, so allererst zu einer Consistance kommen sollen; dem wienerischen Hof aber die Ursachen am ersten bekannt wären, warum sich das ganze Werk zerschlagen.

Was in dem Wormser Tractat geschehen und in was verfänglicher Absicht solches geschlossen worden, soll demnächst wohl releviret, und ferner ausgeführet werden, wie es niemalen eine Clausul vom Breslauer Frieden gewesen, dass man ganz stille sitzen sollte, um von den andern sich alles übels thun zu lassen; so lange der wienerische Hof nichts

[1] S. 263 Anm. 1. — [2] Vergl. Bd. I, 371.

weiter gethan, als seine eigne Sache auszumachen, hätten Se. Majestät stille gesessen; als derselbe aber weiter gegangen und Dinge vornehmen wollen, so wider des Kaisers, des Reiches und wider Sr. Majestät Ehre, Würde und Reputation wären, so wäre dieses eine neue Sache, woran man im Breslauer Frieden nicht denken können, daher Se. Majestät nicht anders als zu den genommenen Mesures resolviren können. Soviel ist es, was in der Eil notiren können und hierdurch schuldigst melden sollen.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1565. AU ROI DE FRANCE A METZ.

Camp de Prague, 2 septembre 1744.

Monsieur mon Frère. Je viens d'apprendre l'affaire d'arrière-garde qu'ont eue les troupes de Votre Majesté avec les Autrichiens. C'est à la vérité quelque chose, mais j'avoue qu'il serait à désirer que l'on mît plus de vigueur à présent dans la poursuite des Autrichiens. Votre Majesté sait si bien que tout dépend du moment que l'on saisit; je crois que voilà, par la retraite du prince Charles, un de ces moments décisifs perdu qui ne se retrouvent que rarement ou point du tout. Je prie Votre Majesté de vouloir donner des ordres pour que Ses troupes tirent avec nous la même corde, sans quoi nous ne pouvons jamais nous promettre de succès heureux; qu'Elle ne S'embarrasse pas de mes opérations, je remplirai mes engagements avec une exactitude qui ne laissera rien à désirer.

Je dois avertir en même temps Votre Majesté que j'ai appris de bonne part que M. de Bernstorff, ministre de Danemark à Sa cour et natif du pays d'Hanovre, sert d'espion au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie. J'ai cru être obligé de Lui faire part de cette circonstance, pour n'avoir rien à me reprocher. Je suis avec tous les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle allié

Federic.

Je ne saurais exprimer à Votre Majesté la joie que je ressens de Sa reconvalescence, et combien de vœux j'adresse au Ciel pour l'affermissement d'une santé si précieuse à Ses alliés et à Ses peuples.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Vergl. die demgemäss veröffentlichte „Widerlegung der in der wienerischen Beantwortung . . . enthaltenen Scheingründe und unstatthaften Beschuldigungen"; Preussische Staatsschriften I, 477.

1566. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Legationssecretär Beck berichtet, Haag 25. August, dass die Convention wegen Räumung von Embden und Leerort durch die holländischen Truppen und wegen der Sicherstellung der auf Ostfriesland geliehenen holländischen Capitalien seitens der Generalstaaten nunmehr ratificirt worden sei.

Hauptquartier bei Prag, 5. September 1744.

Sehr gut. Sobald die Evacuation geschehen sein wird, soll dem Major von Kalckreuth davon Nachricht gegeben werden, damit er seine Mesures darnach nehmen könne.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1567. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 29. August: „Le baron de Bülow vient de nous manifester de la part et au nom du ministère de Dresde que, comme les troupes de Votre Majesté, en passant par la Saxe, avaient commis beaucoup de désordres et de violences et causé un dommage infini au pays et aux habitants, sa cour ne pouvait regarder ce passage comme innocent ni l'envisager autrement que sur le pied *einer gewaltsamen Ueberziehung*. Sur quoi, nous lui avons représenté tout ce que nous avons répondu en dernier lieu au ministère de Dresde, et que les ministres de Votre Majesté en Pologne sont chargés d'insinuer à ce sujet, en y ajoutant qu'aussitôt que sa cour produirait des cas spécifiés des excès dont elle se plaignait, Votre Majesté ne manquerait pas de S'en éclaircir et d'y répondre d'une manière dont Sa Majesté Polonaise aurait lieu d'être contente, et qu'il aurait été à souhaiter que le ministère de Dresde eût nommé d'abord des commissaires pour recevoir les troupes de Votre Majesté sur les frontières de la Saxe et éviter les désordres et confusions qui pourraient être arrivés faute d'arrangements nécessaires de la part de la Saxe."

Hauptquartier bei Prag, 6. September 1744.

Recht gut. Sie sollen aber nicht mollement oder auf eine timide Art mit ihm aus dieser Sache sprechen, sondern, wenn er mit dergleichen Insinuationen auf die Art weiter kommen sollte, ihm nerveux und trocken antworten, dass er mit dergleichen Expressionen an sich halten möchte, da, wenn man preussischerseits eine gewaltsame Ueberziehung intendiret hätte, man gewiss die Sache gar anders angegriffen haben würde. Genug, dass nichts hierunter geschehen wäre, als was bei dem jetzigen Kriege vorhin genug geschehen sei; dass Sr. Königl. Majestät Truppen auf Kaiserliche Requisitoriales marschiret, dass solche die stricteste Ordre gehabt, die rigoureuseste Disciplin zu halten und vor ihr Geld zu leben, dass wenn hier oder da solches nicht beobachtet sei, das Ministerium zu Dresden durch sein Lanterniren selbst Schuld daran sei; dass demohnerachtet aber des Königs Majestät sowohl in einem Handschreiben an den König von Polen als an den Herzog von Weissenfels Sich offeriret hätten, wegen aller vorgefallenen Excesse Vergütung zu thun; mehr würde man hoffentlich von Deroselben mit Raison nicht fordern können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1568. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Quartier général auprès de Prague, 6 septembre 1744.

Pendant la marche que mon corps des troupes auxiliaires que je donne à l'Empereur, a faite vers ici, j'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 11 du mois d'août passé, du contenu de laquelle j'ai eu tout lieu d'être content. Comme mes ministres du département des affaires étrangères vous auront fait déjà savoir mon intention sur plusieurs articles, je n'ai cette fois-ci autre chose à vous dire, sinon que, puisque je vous ai donné la libre disposition à faire des libéralités des sommes que je vous ai fait fournir pour le bien de mon service, j'espère que vous n'auriez point attendu ma résolution au sujet de la somme de 50,000 roubles que vous destinez à mon ami d'importance, pour qu'il fasse échouer les Anglais et les Autrichiens avec les Saxons dans leurs négociations. Je vous le redis et vous ordonne encore une fois pour toutes que dans de pareilles occasions vous ne devez absolument point attendre mes résolutions et perdre par là des moments favorables qui ne reviennent peut-être plus, mais que vous deviez agir selon que le bien de mon service le demandera et selon le plein-pouvoir que je vous ai donné; aussi m'est-il tout-à-fait indifférent si vous voulez réaliser d'abord vos offres envers notre ami ou si vous voulez placer la somme susdite sous quelque autre nom dans la *Landschaft* de Berlin. Après la levée de boucliers que je viens de faire contre la reine de Hongrie par le secours que je donne à l'Empereur, vous conviendrez que tout ce qui reste de ressorts aux Autrichiens et aux Anglais, c'est 1° d'indisposer l'impératrice de Russie contre moi et de réclamer son secours, et 2° d'entraîner le roi de Pologne dans leur parti. Comme il n'y a que le premier point que j'ai principalement à cœur, puisque le second tombe de soi-même, dès que les Autrichiens et les Anglais ne peuvent faire remuer l'Impératrice contre moi, je vous recommande ainsi bien fort de redoubler tout votre zèle, attentions et savoir-faire, pour parer ce coup et pour rendre vains les efforts que la clique autrichienne, anglaise et saxonne fera afin de faire remuer en leur faveur la Russie. Voilà le service le plus signalé que j'attends de votre dextérité.

Nach dem Concept. Federic.

1569. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT A VARSOVIE.[1]

Camp devant Prague, 8 septembre 1744.

Les relations que vous m'avez faites en date du 26 et du 29 du mois d'août passé, m'ont été bien rendues. Comme je vous ferai savoir mes intentions sur tous les points y contenus par mes ministres du dé-

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 663.

partement des affaires étrangères, je ne veux toucher, par la présente que je vous fais, que celui de la réponse que la cour de Pologne vous a donnée sur la dernière conférence que vous avez eue avec le Ministre et le père Guarini. Sur lequel donc, je vous dirai que vous deviez donner à connaître, dans des termes les plus polis que vous pourriez imaginer, au Ministre la satisfaction extrême que j'avais eue du retour des sentiments d'amitié de Sa Majesté le roi de Pologne envers moi, dont je fais d'autant plus cas que je connais parfaitement combien il est de l'intérêt de nos deux maisons de vivre dans une amitié mutuelle, n'étant guère des maisons qui se puissent mieux entre-aider et soutenir l'une l'autre que celle de Saxe et la mienne, si les liens d'amitié entre elles étaient bien serrés, et que nous agissions d'un concert parfait. Que, quant au passage de mes troupes, je m'étais déjà expliqué sur cet article vers Sa Majesté de Pologne d'une manière que j'espérais qu'elle aurait tout lieu d'en être contente, m'ayant offert dans la dernière lettre que je Lui avais écrite de ma main propre, de payer tout ce qui avait été fourni à mes troupes, et de bonifier les dommages qui auront été causés aux sujets saxons par des excès que les miens ont peut-être fait, par ci par là, à mon insu. Que j'étais charmé des sentiments patriotes que Sa Majesté le roi de Pologne avait témoigné touchant l'état présent des affaires de l'Empire, et que les miens ne visaient à un autre but que de rendre le calme à l'Allemagne et de rétablir l'Empereur, élu d'un consentement unanime, dans sa dignité et droits. Que pour marquer à Sa Majesté de Pologne combien ses intérêts m'étaient chers, je m'engageais que, pourvu que Sa Majesté voudrait s'entendre avec l'Empereur et prendre des engagements là-dessus, soit avec lui ou avec moi, je tâcherai de disposer l'Empereur à faire à Sa Majesté de Pologne des avantages considérables, et qui seraient plus convenables aux frontières de ses États d'Allemagne que ceux qu'on lui avait voulu stipuler dans le temps passé. Qu'outre cela, je tâcherai de contribuer, de mon mieux, à faire une double alliance entre les deux maisons par des mariages réciproques entre les princes aînés de l'Empereur et de la Saxe et des princesses des deux maisons, pour resserrer d'autant plus par ces liens les intérêts et l'amitié des deux maisons. Que Sa Majesté le roi de Pologne verrait par là la sincérité des sentiments que j'avais pour elle, et combien j'avais à cœur à favoriser ses intérêts, de même que de vivre avec elle dans un concert le plus parfait qu'il puisse; et qu'enfin je m'attendais que Sa Majesté Polonaise se voulût expliquer envers moi sur tous les articles susdits, afin que je puisse mettre alors les mains à l'ouvrage.

En vous expliquant de cette manière vers le Ministre, vous lui donnerez à entendre que, quant à son particulier, s'il voulait contribuer de tout son pouvoir pour que les engagements susdits entre le Roi son maître, moi et l'Empereur parvinssent à leur consistance, je m'employerai de bon cœur auprès de l'Empereur pour le disposer d'élever lui,

comte de Brühl, dans la dignité de prince de l'Empire et d'y joindre quelque principauté qui fût à la disposition de l'Empereur. Sur ce qui est du père Guarini, vous vous concerterez avec le Ministre de quelle manière vous pourriez vous expliquer sur tout ce que je viens de dire là-dessus; et alors vous pouvez bien lui glisser adroitement que, pourvu qu'il se prêtât aux intérêts de l'Empereur, il n'y aurait point de difficulté que celui-ci le nommerait pour cardinal auprès de la cour de Rome, à la première promotion de cardinaux qui se ferait.

J'attends à son temps votre rapport sur tout ceci, que vous ne manquerez pas de me faire par une relation bien chiffrée, que vous m'enverrez par un exprès. Et sur cela etc.

Federic.

P. S.

Pour convaincre aussi Sa Majesté le roi de Pologne d'autant plus de la pureté de mon intention à établir entre elle et moi une amitié des plus cordiales, et lui faire voir combien je suis éloigné d'avoir de la jalousie ou de l'envie contre ses intérêts, je veux que vous fassiez connaître au comte de Brühl que, si Sa Majesté le Roi son maître avait le même désir que moi de vivre dorénavant entre nous dans une parfaite harmonie, et qu'elle voudrait s'expliquer confidemment avec moi sur les vues qu'elle pourrait avoir en Pologne, nous nous pourrions aisément entendre là-dessus, et que Sa Majesté ne me trouverait nullement dans son chemin; au contraire, que j'étais prêt d'accéder au traité qu'elle avait conclu avec la Russie.

Mais comme les idées que j'avais sur tout cela étaient d'une nature à ne pas être convenablement confiées à la plume, je laissais au bon plaisir de Sa Majesté, si elle voulait m'envoyer en secret et sans le moindre éclat une personne affidée et de confidence, munie des pleins-pouvoirs nécessaires, et que je ne laisserai alors de m'expliquer à elle d'une manière par où Sa Majesté trouverait sa convenance, sans être aucunement commise. Mais qu'il fallait que cette personne fût autorisée de régler avec moi notre alliance étroite et confidente, et que je prétendais surtout qu'on devait aller droit, sans vouloir ni m'amuser ni me jouer, mais cheminer plutôt avec ouverture de cœur sans entendre finesse. J'attends votre réponse, sur tout ce que dessus, au plus tôt possible.

Federic.

P. S.

Comme aussi le secret de l'affaire que je vous ai commise, demande absolument que vous restiez à la cour du roi de Pologne, aussi longtemps qu'il faut pour voir quel biais prendra notre affaire, mon intention est que vous ne deviez point vous congédier de Sa Majesté Polonaise, lorsqu'elle partira vers Grodno, mais l'y accompagner et rester auprès d'elle, jusqu'à nouvel ordre. Aussi, pour supporter d'autant plus

aisément les frais que ce voyage vous obligera à faire, vous trouverez ci-joint une bourse de mille écus, que je vous envoie à cet usage.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1570. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Hauptquartier vor Prag, 9. September 1744.

Eichel übersendet eine Abschrift des Immediaterlasses an Wallenrodt. „Nach meinem wenigen Ermessen ist der sächsische Hof dadurch au pied de mur gesetzet und kann nicht anders als sich nunmehro positivement declariren, obgleich die Conditiones, zu welchen des Königs Majestät Sich offeriren, stark seien. Höchstderoselben Intention ist inzwischen, dass Ew. Excellenz das Secret deshalb bestens und vor Sich menagiren, dabei aber doch dem p. von Beess, insonderheit aber den Herrn von Mardefeld nur généralement avertiren möchten, wie des Königs Majestät verhofften mit des Königs von Polen Majestät auf eine solche Art zu conveniren, dass Sie endlich mit letzterer in ein vollenkommenes Einverständniss zu gelangen gedächten.“ Auch gegen Bülow soll Podewils etwas „glissiren lassen, ohne von dem Détail deshalb etwas gegen ihn zu eröffnen.“ Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1571. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 21. August, über die Aussichten seiner Verhandlung: „Votre Majesté peut être sûre d'avoir la pluralité dans le Sénat, ayant le Roi et le Prince de Son côté, mais .... la cour de Suède se trouve actuellement dans une furieuse dépendance de la Russie, les États de la dernière diète ayant expressément enjoint au Roi, avant leur séparation, de ne conclure aucun traité qu'avec le consentement de la Russie .... On m'a assuré de bonne part qu'il y avait un plan formé entre le ministère russien et les sénateurs suédois du parti anglais, pour arranger un traité dont la Suède et la Russie fussent les parties principales, et auquel on pourrait faire accéder en suite les puissances qui conviendraient le plus. On voit bien que cela mène tout

Lager vor Prag, 9. September 1744.

Soll nur suchen, den Thronfolger dahin zu disponiren, dass er selbst immediate an die russische Kaiserin schreibet, wie er dergleichen Allianz wünsche und die Kaiserin hoffentlich damit zufrieden sein würde; denn sonsten das russische Ministerium der Kaiserin nichts von der Sache vorleget, sondern alles unterschläget.[1] Nota: An Mardefeld muss von allem Nachricht gegeben werden.

[1] Finckenstein antwortet, 9. October, der Prinz habe bereits vor längerer Zeit in diesem Sinne an die Kaiserin geschrieben, aber noch keine Antwort erhalten.

droit à l'accession de l'Angleterre, que Bestushew ne manquerait pas de proposer."

Für die Accession des Königs von Schweden als Herzog von Pommern zu der Union haben die Reichsräthe Gyllenborg und Palmfeld dem Grafen Finckenstein gute Aussichten eröffnet. „Ils m'ont dit qu'il fallait attendre l'arrivée du Prince et le disposer d'appuyer la proposition dans le Sénat."

Gut. Der Graf Finckenstein soll nur fleissig die Sache poussiren und dass der König von Schweden nur erst als Herzog von Pommern accedire.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 3. September, über ein Schreiben des Herzogs von Württemberg und ein von dem Geheimen Rath von Keller übersandtes voluminöses Memoire. „Il ne s'agit que de toute sorte d'excuses que le Duc, par la situation de ses États et par plusieurs autre sraisons qu'il détaille, ne saurait contracter des liaisons avec l'Empereur et la France, tandis cependant qu'il insiste sur une prompte restitution des seigneuries qui font partie de la succession de Montbéliard."

Recht gut. Sie sollen ihm aber dabei nur reine heraus schreiben, dass wenn der württembergische Hof sich ferner so partialisch gegen den Kaiser bezeigen würde, Ich nicht im Stande wäre, etwas zu seiner Faveur zu thun.[1]

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1572. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A METZ.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Monsieur. Le feld-maréchal comte de Schmettau m'ayant envoyé le plan des opérations que vous avez fait, tant pour le reste de cette campagne que pour celle de l'année prochaine, je n'ai pas pu me dispenser de vous témoigner la satisfaction que j'en ai, et il ne me reste rien à désirer, si ce n'est que tout soit vigoureusement exécuté et qu'on n'y change rien sans des raisons bien fortes. Il n'y a que l'article d'une certaine ville d'Empire[2] qui me fait quelque peine, étant persuadé qu'il nous faut ménager extrêmement les États et les villes d'Empire neutres, pour ne pas nous attirer des criailleries et nous faire objecter ce que nous avons reproché à la reine de Hongrie.

Je connais trop, Monsieur, le zèle que vous avez pour la gloire du Roi votre maître et pour le bien de la cause commune pour que je dusse douter que vous ne contribueriez tout ce qui est humainement possible, afin que la France mette de la vigueur dans ses opérations, et

[1] Das auf Grund dieser Weisung im Ministerium entworfene Schreiben an den Herzog (vergl. auch Nr. 1577) ist vom 19. September. — [2] Ulm. Vergl. S. 272. 275. 277.

je vous prie de me croire que je suis invariablement avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1573. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A METZ.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 18 du mois d'août passé, et vous suis bien obligé de tout ce que vous avez voulu me mander touchant votre position militaire. Persuadé que je suis de la droiture et de la fermeté du Roi votre maître, je me repose entièrement sur les engagements que Sa Majesté a pris avec moi, ne doutant nullement que, par son grand cœur et pour ce que je viens de faire pour son service, elle restera inébranlable contre tous les artifices que nos ennemis communs pourront tenter pour me planter. L'unique chose que j'ai à désirer, est que la France mette de la vigueur dans ses opérations. Quant à la Saxe, je suis toujours du sentiment qu'on doive tâcher de la mettre dans notre parti, à quelque prix que ce soit. J'y ai travaillé de tout mon pouvoir, mais je suis fâché de dire que je ne suis pas assez secondé de la France, le comte de Saint-Séverin n'étant pas encore sur le lieu où il devrait être depuis longtemps. Je vous prie donc au nom de Dieu de faire faire toute la diligence possible tant au sieur de Saint-Séverin, de même qu'au sieur d'Aillon, afin qu'ils partent au plus tôt possible vers les cours où ils sont destinés, puisque sans cela nos ennemis nous préviendront, et nous n'arriverons jamais au but que nous nous sommes proposé.

Dans les circonstances où nous sommes, il me semble que c'est une affaire bien délicate que la résolution qu'on a prise de s'emparer de la ville d'Ulm, et je crains fort que cela ne fasse fort crier contre la France et révolter tous les États neutres de l'Empire. Selon moi, il serait très nécessaire de bien ménager les princes et villes neutres de l'Empire, afin qu'on ne puisse pas nous objecter ce que nous avons tant reproché à la reine de Hongrie.

Sur ce qui est de la cour de Wurtemberg, par rapport aux bailliages séquestrés de Montbéliard, je ne prétendrai jamais que Sa Majesté le Roi votre maître s'écarte des lois et des usages de son royaume à ce sujet; mais comme il s'agit ici de gagner la cour de Wurtemberg et par celle ci tout le cercle de Souabe, je vous donne à considérer s'il sera de l'intérêt de Sa Majesté Très Chrétienne de renvoyer cette affaire aux lenteurs des procès à plaider devant les tribunaux, qui, à ce qu'on m'a dit, ne sont pas même des juges compétents pour en décider, et s'il ne serait pas plus convenable de gagner ce Duc par un acte de justice, sans lequel il ne donnera jamais les mains à nous. Je vous prie d'être assuré des sentiments d'estime avec lesquels je serai à jamais votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1574. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A METZ.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Vos relations en date des 24, 28 et 30 du mois d'août passé m'étant bien parvenues, j'ai reçu, avec le post-scriptum de celle du 24 dudit mois, le mémoire secret concernant la Russie.

Après l'avoir bien examiné, j'ai trouvé que son auteur a parfaitement bien détaillé les raisons de la nécessité qu'il y a que la France envoie sans perte de temps un homme entendu et de distinction à la cour de Russie, et qu'elle tâche par toute sorte de moyens à se concilier l'amitié et la confiance de l'Impératrice et de la maison de Holstein, en offrant ses bons offices à moyenner un accommodement par rapport au duché de Sleswig, afin de rendre vains par là les efforts que le parti anglais et autrichien fait pour avoir la Russie dans son parti.

Tout cela va fort bien, mais de vouloir tirer un parti réel de la Russie et disposer l'Impératrice de faire valoir, par un contingent de troupes et par des subsides à payer à la Suède, les droits des ducs de Holstein, par la prise de Brême et de Verde, pour en faire à la pacification générale un échange contre le duché de Sleswig, c'est, selon moi, vouloir tâcher l'impossible, et, autant que la carte du pays m'est connue, je défie qui que ce soit de disposer l'Impératrice à se mettre dans un cas qui ne saurait être que fort embarrassant pour elle, ce qu'elle n'aime absolument point. Je pense donc qu'il faudra prendre de ce plan tout ce qui est solide, et laisser le reste aux conjonctures qui se présenteront. Je conviens qu'il est de toute nécessité que la France envoie sans le moindre délai et au plus tôt possible en Russie un homme entendu et de distinction, mais pour y pouvoir négocier avec succès, et pour ne pas être rebuté, pour ainsi dire, à la porte, il faudra que la France ne lanterne plus sur le titre de *l'impératrice de Russie.* De plus, il faudra que cet envoyé soit autorisé d'agir selon que les conjonctures se présenteront, et surtout, qu'il soit muni de bonnes pièces; alors, tout le reste viendra de soi-même, pourvu qu'il y ait un homme d'esprit et de capacité. Voilà en bref ce que je pense sur le projet en question, sur quoi vous ne manquerez pas à communiquer avec le feld-maréchal Schmettau. Au reste, les arrangements qui, selon votre relation du 28 d'août passé, ont été pris pour pousser vivement les Autrichiens, m'ont donné bien de la satisfaction; je souhaite seulement que tout soit bien exécuté, ce dont j'attends vos nouvelles avec impatience.

Nach dem Concept. Federic.

1575. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Toutes les dépêches que vous m'avez faites en date des 25, 26, 28 et 30 du mois d'août passé, m'ont été bien rendues, et si je ne vous ai point fait de réponse sur chacune à part, ce n'a été que pour les marches

un peu fortes que j'ai été obligé de faire pour arriver ici, et pour avoir été occupé à faire les arrangements nécessaires pour faire le siége de Prague. Préalablement et en général, il faut que je vous dise que j'ai été très satisfait de tous les mouvements que vous vous êtes donnés pour pousser bien fort à la roue, afin qu'on ne s'amollisse pas de la part de la France et qu'on fasse tous les efforts pour remplir tous les engagements, soit du côté de l'argent, ou des opérations qu'on a promis de faire, et je ne vous désavouerai jamais sur les fortes représentations que vous avez faites à ces sujets; aussi vous ne discontinuerez point de pousser bien à la roue, pour qu'on n'agisse pas mollement et à la façon de Broglie, mais qu'on remplisse avec vigueur tout à quoi on s'est obligé.

Quant au projet que vous et le sieur de Chambrier m'avez envoyé par rapport aux affaires de Russie, je me suis expliqué là-dessus dans la dépêche d'aujourd'hui que j'ai faite au sieur de Chambrier, à qui j'ai adressé aussi une lettre au roi de France,[1] dont il ne manquera pas de vous communiquer le contenu, touchant le sieur de Bernstorff. J'ai adressé tout exprès ladite lettre au sieur de Chambrier, pour que vous ne soyez nullement commis avec le maréchal de Belle-Isle[2] sur ce sujet. Vous savez ce que je pense sur la manière d'agir du maréchal de Noailles lorsque les Autrichiens ont repassé le Rhin, mais, comme la faute est faite et qu'il la faut boire, j'espère que vous n'aurez point manqué d'insister fortement qu'on l'ait redressée par une poursuite vigoureuse de l'armée autrichienne vers la Bavière, surquoi n'ayant eu point de nouvelles jusqu'ici, j'en attends les vôtres avec bien de l'impatience. Si du Mesnil arrive ici, je le saurai recevoir comme il le mérite. Je souhaiterais fort que le cardinal Tencin, à qui je vous adresse la lettre ci-close,[3] puisse prendre pied, et, homme de tête et de cœur qu'il est, je m'en promettrais beaucoup de bien pour la cause commune, surtout si le sieur de Chavigny était mis alors au poste de secrétaire d'État, ce dont je ne puis pas me mêler pourtant, pour ne pas donner des soupçons au roi de France comme si je voulais me mêler à régler son domestique.

Sur ce que vous me mandez dans votre lettre du 30 d'août passé, sur la manière dont j'aurais à régler nos opérations en Bohême, tout ce que vous y dites est bon, mais comme les affaires se représentent bien autrement, lorsqu'on est éloigné, que quand on est sur les lieux, je ne saurais vous cacher qu'il n'est pas possible d'aller si vitement comme vous paraissez le croire, et qu'on trouve mille difficultés à surmonter, qu'on ne peut voir quand on n'est pas sur les lieux.

Il y a, par exemple, le transport de la grosse artillerie, qui, après mille difficultés que j'ai eues pour faire nettoyer l'Elbe des arbres et des vaisseaux que les Autrichiens y avaient enfoncés, et après d'autres

[1] Nr. 1565. — [2] Freund Bernstorff's. — [3] Wie oben S. 194 Anm. 3.

empêchements, n'a pu arriver au camp qu'aujourd'hui, ce qui m'a empêché de ne pouvoir ouvrir les tranchées devant Prague qu'aujourd'hui. J'espère pourtant de finir avec cette ville dans six jours, et alors j'irai par degré et solidement, pour faire mes établissements en Bohême. Je regarde la prise de Prague comme le coup de parti qu'il nous faut faire, et après cela je passerai plus outre, selon les circonstances qui se présenteront; quant au prince Charles, je crois qu'il nous viendra par Pilsen.

J'ai trouvé excellent le plan qu'on a réglé tant du reste de la campagne que pour l'année prochaine, que vous m'avez envoyé en date du 30 d'août; aussi en fais-je un compliment au maréchal de Belle-Isle dans la lettre ci-jointe; il n'y a que l'article de la prise d'Ulm qui m'embarrasse, par les cris qu'on en fera, et parcequ'une prise de force d'une ville neutre de l'Empire fera fort révolter les autres États de l'Empire bien intentionnés; aussi souhaité-je fort qu'on puisse trouver d'autres expédients et qu'on ménage au possible les villes et les États de l'Empire neutres, pour ne pas nous faire objecter d'avoir fait la même chose qu'on a reprochée si fort à la reine de Hongrie. Du reste, vous devez tout faire pour qu'on ne s'amuse pas uniquement à faire des projets, et surtout qu'on ne change pas à tout moment les plans qu'on a faits, mais qu'on les soutienne plutôt avec vigueur et fermeté, sans biaiser ni fluctuer.

Pour ce que vous me mandez, que l'argent promis de la France à l'Empereur est déjà payé, néanmoins mon ministre à Francfort, Klinggræffen, m'écrit que cet article va fort mal et qu'il n'y a rien de réglé. Il sera donc fort nécessaire que la cour de France fasse sans la moindre perte de temps les arrangements nécessaires sur cet article, et qu'on le règle solidement. Il se peut que les sommes que la France a fournies à l'Empereur, n'aient pas été bien administrées; pour obvier donc à ce mal, il serait bon que la cour de France nommât un commissaire, homme intègre et entendu, à qui on payât les sommes qu'on fournit à l'Empereur, et qui aurait soin qu'elles ne soient employées à d'autres fins qu'à leur destination, ce que vous ne manquerez pas d'insinuer là où il le faut, et de vous concerter là-dessus avec Klinggræffen.

Il faut que je vous fasse encore ressouvenir ici de la nécessité qu'il y a que la cour de France fasse partir incessamment le sieur de Saint-Séverin vers la cour de Pologne, et son envoyé vers la cour de Russie, car, sur le moindre retardement qu'on en fera, les cours de Vienne et de Londres auront gagné le dessus, et ce ne sera que moutarde après dîner lorsque les envoyés de France arriveront aux cours susdites.

Tout ce que je puis vous recommander outre cela, c'est de pousser bien à la roue, afin que les opérations tant des Français que des Impériaux se fassent avec toute la vivacité imaginable, et que les efforts se fassent à la fois; sur quoi, je me remets sur votre zèle, dextérité et savoir-faire.

Il y a encore l'article des bailliages séquestrés de Montbéliard, que je vous recommande fort, et, comme il s'agit de gagner par là la cour de Wurtemberg et tout le cercle de Souabe, si la France restitue au duc de Wurtemberg ce qu'elle ne saurait plus retenir sans injustice, vous en parlerez au maréchal de Noailles et même au roi de France, pour qu'on finisse promptement cette affaire selon le plan de Chavigny, auquel la cour de Wurtemberg paraît acquiescer, et qu'on ne la renvoie pas aux lenteurs des procès, devant des tribunaux qui ne sont pas même des juges compétents pour en décider; aussi ferez-vous comprendre au Roi de quelle utilité il serait pour ses intérêts, pour ceux de l'Empereur et de tous ses alliés, de gagner le cercle de Souabe par cet acte de justice, sans lequel le duc de Wurtemberg ne donnera jamais les mains à une accession au recez d'union, quoique l'armée du prince Charles soit rétrogradée. J'attends, le plus souvent qu'il sera possible, vos nouvelles sur le succès que toutes vos négociations auront eu. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Poussez, poussez ces . . . .[1] qu'ils fassent du moins quelque chose.

P. S.

Le brigadier et chef des ingénieurs, le sieur du Viviers, de même que le brigadiers des ingénieurs, le sieur de Bœtet, étant bien arrivés ici auprès de moi, j'en ai voulu vous avertir, et vous ne manquerez pas de dire mille remercîments de ma part à M. le maréchal de Belle-Isle de l'amitié et de l'attention qu'il a bien voulu me marquer par l'envoi de ces hommes habiles.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der erste Zusatz eigenhändig.

1576. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp devant Prague, 10 septembre 1744.

Après avoir accusé vos relations des 22, 26, 27, 29 et du 30 du mois août passé, de même que celle du 1er de ce mois, il faut que je vous dise que tant les marches que mon armée a faites vers ici, que les arrangements nécessaires pour le siége que je vais commencer, ne m'ont pas laissé le temps de vous répondre plus tôt que je le fais par la présente.

Quant aux patentes de l'Empereur dont les ministres impériaux vous ont remis les originaux, que vous m'avez envoyés, j'approuve fort cette idée et ne manquerai pas de faire imprimer et afficher ces patentes, d'abord que j'aurai pris Prague. J'aurai soin qu'on vous envoie, tous

[1] Das Wort ist in der Vorlage ausradirt.

les ordinaires, le journal de ma campagne en Bohême, pour que vous le fassiez imprimer, ou préveniez au moins les fausses nouvelles qu'on voudra débiter, et je tâcherai de me servir du maître de poste Krause qui vient d'arriver ici. Je suis fort content des arrangements que vous avez pris pour être au fait de la rétrogradation du prince Charles, et vous témoignerez ma reconnaissance au prince de Thurn et Taxis de l'attention qu'il a bien voulu avoir pour moi sur ce sujet. J'espère que les maîtres des postes exécuteront exactement ce que ledit prince leur a ordonné, quoique, jusqu'à présent, il ne m'est rien revenu de leur part. Le courrier que le maréchal de Seckendorff m'a envoyé, est arrivé, mais jusqu'à présent il s'est tenu si clos et boutonné que je ne sais pas encore en quoi peuvent consister ses commissions.

J'aurais souhaité que le maréchal de Noailles eût fait plus d'efforts pour arrêter l'armée autrichienne au repassage du Rhin; ce qui s'est passé avec leur arrière-garde démontre clairement combien il aurait été facile de les embarrasser, si on avait fait ce qu'on aurait dû faire; mais comme ledit maréchal a perdu ce moment favorable, il faut voir à présent ce qu'on fera à la poursuite de l'armée ennemie pendant la marche qu'elle fera vers la Bavière; comme je n'ai point eu des nouvelles là-dessus, je n'en ai point grande opinion. En attendant, je me réjouis de l'exactitude avec laquelle le prince Guillaume de Hesse et les Palatins remplissent leurs engagements. Sur ce qui est des affaires de Wurtemberg, je viens d'écrire là-dessus au maréchal de Noailles, et le comte de Schmettau a ordre d'en parler au Roi même.

Touchant la prise d'Ulm, il faut que je vous dise que j'aurais mieux aimé qu'on eût pourvu l'armée impériale de grosse artillerie par d'autres moyens, et il ne saura pas manquer qu'une prise de force d'une ville de l'Empire révoltera infiniment les États bien intentionnés de l'Empire. Je souhaite ainsi qu'on trouve encore des autres expédients, et j'écris dans ce sens au comte de Schmettau, à qui j'ai ordonné, outre cela, de ne laisser absolument pas tomber la marche promise vers l'Hanovre. Bien que j'estime infiniment les mérites du sieur de Chavigny et que je conçoive parfaitement le bien qui en résulterait pour la cause commune, si ce digne ministre était en poste, je ne saurais pourtant pas hasarder de m'ingérer si avant dans les affaires domestiques du roi de France pour lui prescrire les gens qu'il fallait mettre à la tête des affaires, puisque cela ne laisserait pas de le révolter. J'espère beaucoup du cardinal Tencin, homme de tête et de cœur, qui vient d'arriver auprès du Roi son maître, et à qui celui-ci commence à témoigner beaucoup de confiance; et comme il est uni avec Belle-Isle et d'Argenson, amis du digne Chavigny, je crois que celui-ci parviendra, à la fin, au poste qui lui convient. Quant à l'argent à fournir à l'Empereur, on m'a écrit et assuré positivement que la Françe y avait pourvu; ce que je crains seulement, c'est qu'il n'y ait une mauvaise administration des sommes que la France fait payer à l'Empereur, et qu'on en fasse un autre usage que

pour ce à quoi elles sont destinées. Il serait à souhaiter que la France résolût de nommer un commissaire à qui l'argent qu'elle fournit à l'Empereur, fût payé, et qui eût soin que ces sommes ne fussent employées à autre usage qu'à celui pour lequel elles sont proprement destinées. Je suis bien aise que la cour impériale ait d'abord déclaré le prétendu article secret du traité de l'Union[1] faux de toute fausseté. Il me semble qu'après cela cette cour devrait se servir des conjonctures présentes pour insister absolument que la fameuse protestation de la reine de Hongrie[2] fût déclarée *pro non dictata*; ce que vous ne manquerez pas de leur insinuer. Outre cela, vous devez continuer sans relâche d'insister fortement qu'on agisse avec vigueur et qu'on remplisse fidèlement les engagements à tous égards, soit en argent, soit en opérations, sur quoi vous continuerez votre correspondance avec le maréchal Schmettau. Je travaille présentement à attirer les Saxons dans notre parti, et j'espère beaucoup d'y réussir, pourvu que l'Empereur se prête à ce qui est raisonnable, ce que je vous dis pourtant sous le sceau de secret. Ce qui est des armes du comte Woronzow,[3] je me remets simplement sur ce qui plaira à la cour impériale d'en faire. Au reste, il n'y a nulle difficulté, jusqu'à présent, que vous ne puissiez m'envoyer vos courriers et estaffettes en droiture par la Saxe. J'attends vos nouvelles le plus souvent qu'il sera possible.

Federic.

Nach dem Concept.

1577. AU DUC RÉGNANT DE WURTEMBERG A STUTTGART.

Camp devant Prague, 12 septembre 1744.

Monsieur mon Cousin. Le major d'Uexküll, qui vient d'arriver ici, m'a bien rendu la lettre que Votre Altesse m'a écrite au sujet du campement que l'armée française sous les ordres du maréchal de Coigny a pris dans les pays de Votre Altesse. Elle peut être assurée que, loin que la France se soit concertée avec moi sur cet événement, que j'ai tout-à-fait ignoré, je ne le saurais infiniment approuver, n'ayant rien tant à cœur que la conservation et la tranquillité des États neutres de l'Empire dans les troubles présents. Mais si Votre Altesse veut réfléchir mûrement sur la conduite que Ses ministres ont tenue depuis quelque temps vers l'Empereur, comment ils l'ont négligé en toute occasion, et quelle partialité outrée ils ont fait paraître dans toutes les affaires où il s'est agi des intérêts du chef de l'Empire, Elle S'apercevra aisément de l'effet que tant de malin-vouloir de Ses ministres a pu faire sur l'esprit de ce Prince et sur la France son alliée. Votre Altesse conviendra, de plus, que ces procédés irréguliers, tout porté que je suis pour Ses intérêts, me mettent, quelque bien intentionné que je sois pour tout ce qui a du rapport à Ses intérêts, hors d'état de pouvoir m'intéresser avec succès

[1] Vergl. Nr. 1563 S. 263. — [2] Vergl. Bd. II, 438. 439. — [3] Vergl. S. 200. 203.

pour Elle, soit dans le cas dont il s'agit, soit dans l'affaire de Montbéliard. C'est pourquoi je laisse à Sa pénétration si Elle ne voudra pas, non seulement donner des ordres positifs à Ses ministres d'agir à l'avenir avec moins de prévention en égard de l'Empereur, mais faire Elle-même quelque pas pour Se concilier l'amitié de Sa Majesté Impériale. Les moyens dont il se faudra servir pour y parvenir, Lui sont parfaitement connus, et Elle me mettra par là en état de m'employer efficacement pour Elle et pour les intérêts de Sa maison, que je regarderai toujours comme les miens propres. Je La prie d'être assurée des sentiments d'amitié et d'estime avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1578. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp devant Prague, 12 septembre 1744.

Comme nous venons d'avoir le désastre de perdre aujourd'hui le prince Guillaume, de mon régiment, frère du margrave Charles, qui vient d'être tué fortuitement[1] d'un coup de canon qui sortit de la ville de

[1] Eichel schreibt an Podewils, 13. September: „Ob nun zwar auch eigentlich nicht erlaubet ist, die wahren Umstände von diesem Fall (dem Tode des Markgrafen Friedrich Wilhelm) zu schreiben, so habe ich doch aus treuester Devotion gegen Ew. Excellenz und in dem unterthänigsten Vertrauen, dass Dieselbe solche Confidence zu menagiren und dieses mein Schreiben sogleich zu cassiren geruhen werden, den aufrichtigen Verlauf zu melden nicht anstehen können, mit welchem es sich denn eigentlich dergestalt verhält, dass: als gestern früh die sogenannte Ziskaschanze mit Sturm emportiret wurde, waren des Königs Majestät nach der Gegend einer diesseits der Stadt belegenen Batterie gegangen, nach welcher doch aus der Stadt öfters geschossen wurde, um von dar aus den Sturm mit anzusehen, wohin denn Deroselben Dero Herren Brüder, der gebliebene Prinz Wilhelm und andere Dero Officiers mehr folgeten. Des Königs Majestät hatten zwar die Praecaution gebrauchet und befohlen, dass diejenige, so bei Deroselben wären, sich Deroselben nicht nähern, auch nicht auf einen Haufen zusammen, sondern einzeln vertheilet stehen sollten; da Höchstdieselbe Sich aber von einer Seite zur andern umwenden, um mit einem Perspective wohin zu sehen, geschiehet es, dass alle zusammen auf einen Haufen zunächst bei Sr. Königl. Majestät treten, um zu wissen, wornach Dieselbe sehen; inzwischen der unglückliche Schuss geschiehet und dem gebliebenen Prinzen, so zu sagen zwischen Sr. Königl. Majestät und dem Generalmajor von Borcke, so ungefähr zwei Schritt auseinander stehen, den halben Kopf wegnimmet und dem gleich hinter dem gebliebenen Prinzen stehenden Pagen des Prinz Heinrichs Hoheit in die linke Brust fähret, mithin auch diesen todt niederwirft. Die unendliche Barmherzigkeit Gottes vor die arme Unterthanen und dessen gnädige Vorsorge vor des Königs Majestät hohe Person hat es bei diesem Unglück dergestalt dirigiret, dass der fatale Schuss etwas schief gegangen ist, da sonsten, wann er ein wenig gerader gegangen wäre, wir das unaussprechliche Unglück gehabt, dass Se. Königl. Majestät Selbst, nebst Dero beiden Herren Brüdern, dadurch hätten zugleich enfiliret werden können . . . . Der grosse Gott wolle ferner seine Hand über des Königs Majestät halten; wir alle aber wünschen insgesammt, dass des Königs Majestät Dero höchste Person vor das

Prague, mon intention est que vous deviez prendre toutes les mesures nécessaires, afin de faire part à la Reine douairière de cet événement de la manière la moins frappante, et qu'elle n'ait d'autre connaissance des circonstances de la mort de ce Prince, sinon qu'il ait été tué la nuit que les tranchées furent ouvertes devant Prague. Vous vous concerterez bien là-dessus avec Mesdames de Finck et de Camas, afin qu'en parlant à la Reine douairière de ce cas fatal. on ne varie point dans le récit des circonstances et qu'on n'en parle que dans ce sens-là. Grâce à Dieu, moi et mes frères se trouvent dans un état parfait de santé, de même que les autres princes qui m'ont accompagné ici. Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Ce sera vous qui jetterez un vernis sur cette histoire et l'habillerez le mieux qu'il sera possible. Nos troupes ont fait hier des prodiges de valeur, Prague ne pourra tenir encore plus de deux jours, nous n'y avons jusqu'à présent que 17 morts et 33 blessés. Ainsi que la noix n'est pas si dure que se l'imagine votre petit freluquet de Vienne!

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

1579. AU MARÉCHAL DUC DE SAXE-WEISSENFELS A DRESDE.

[septembre 1744.]

Monsieur mon Cousin. La lettre de Votre Altesse du 12 de ce mois m'a été bien rendue, par le lieutenant-colonel de Zeuzsch, et je ne saurais que Lui marquer ma reconnaissance des bonnes dispositions qu'Elle paraît m'y continuer, auxquelles je tâcherai de répondre par tout ce qui pourrait dépendre de moi. Aussi est-ce à cet effet que j'ai donné de nouveau des ordres des plus précis à toute mon armée que, s'il y avait encore des paysans ou des chevaux de relais saxons parmi elle, on les doive incessamment renvoyer, sous peine de cassation. J'ai même permis au susdit lieutenant-colonel de faire toutes les recherches possibles auprès de mon armée s'il y a encore des chevaux ou des paysans saxons, et, en cas qu'il en trouvât, de me les indiquer; et j'y mettrai alors ordre pour qu'il dût être satisfait en toute manière. Votre Altesse

künftige mehr menagiren und Sich nicht mehr so sehr exponiren möchten; der unglückliche Zufall hat sonsten schon den Nutzen gehabt, dass Se. Königl. Majestät resolviret seind, Dero beide Herren Brüder in Gelegenheiten, da solche exponiret seind, nicht mehr mitnehmen zu wollen." Am 9. September hatte Eichel geschrieben: „Vor drei Tagen war der Herr Commandant so poli und schickte einen Capitän nebst einem Trompeter heraus, welcher sich bei Sr. Königl. Majestät melden, Dieselbe complimentiren und dabei eröffnen musste, wie er Ordre habe, sich zu erkundigen, wo das Quartier des Königs wäre, damit dahin keine Canons gerichtet würden, welchem des Königs Majestät aber darauf antworteten, wie Dero Hauptquartier im ganzen Lager überall wäre."

sera convaincue par là que, s'il y a des excès commis par quelques-unes de mes troupes, ça été bien contre mes ordres et à mon insu, et je La conjure de croire que je ne manquerai jamais de donner des preuves convainquantes de l'attention et de la considération particulière que j'ai pour tout ce qui touche aux intérêts de Sa Majesté le roi de Pologne.

J'ai mille obligations à Votre Altesse du renvoi des déserteurs qu'on a trouvés de mes troupes, et j'aurais fort souhaité qu'on eût arrêté et livré à moi ces traîneurs qui ont commis ces désordres dont Votre Altesse me fait part, auxquels j'aurais fait souffrir les châtiments les plus rigoureux; et s'il y a moyen de me les faire connaître encore, je ne manquerai point d'administrer bonne justice contre eux.

Je réitère ici les assurances de l'amitié la plus parfaite et de l'estime particulière avec laquelle je ne cesserai point d'être, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1580. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Monsieur mon Frère. Le sieur du Mesnil, brigadier des armées du roi de France, m'ayant rendu la lettre du 6 de ce mois que Votre Majesté Impériale m'a fait l'honneur de m'écrire, je ne saurais que La remercier de la continuation de Sa confiance et de la communication qu'Elle m'a faite du résultat de la conférence qui a été tenue à Lauterburg entre les maréchaux de Seckendorff et de Noailles, avec les remarques qu'Elle y a faites. J'avoue que tout y est très bien sensé et disposé, ainsi qu'il n'y a qu'à souhaiter qu'on se tienne à ce plan sans en changer, et que de la part de France on agisse avec vigueur dans les opérations concertées.

Je me suis amplement expliqué à ce sujet envers le sieur du Mesnil, qui aura l'honneur d'en faire son rapport à Votre Majesté Impériale, et auquel je ne saurais refuser le témoignage que je l'ai trouvé plein de sentiments de zèle pour les avantages de la cause commune, ce qui, avec la manière dont il s'est acquitté de ses commissions envers moi, m'a rendu sa personne fort estimable. Il ne me reste qu'à réitérer à Votre Majesté Impériale les assurances de la considération, de l'estime et de l'attachement parfait avec lesquels je suis invariablement, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale, le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1581. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 5. September: „Le comte de Loss est revenu de Mayence plus vite que nous n'avions cru. Cependant, le sieur de Blondel l'a guetté et prétend même qu'il y a fait des propositions pour animer l'Électeur contre l'Empereur, mais la réponse de l'Électeur ne lui paraissant pas satisfaisante, il a pressé son retour ici."

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Le sieur du Mesnil, qui arriva avant-hier ici, m'a bien rendu la relation que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec plaisir ce que vous me mandez au sujet de la réponse que l'électeur de Mayence doit avoir donnée au ministre saxon, le comte de Loss, sur les propositions qu'on lui attribue d'avoir faites. C'est toujours une marque que cet Électeur commence à changer de ton, et quant aux ministres de Dresde, je les crois capables d'avoir donné des ordres au comte de Loss pour faire pareilles insinuations, puisque je sais par d'autres exemples qu'ils ont donné bien à travers aux sentiments de leur maître, qui les désavoue formellement là-dessus. Ce qui ne vous empêchera pourtant point d'être bien attentif sur toutes les menées dudit comte et de sa cour. Comme je vous ai fait déjà savoir, par les dépêches que votre domestique vous aura apportées, que vous deviez faire passer en droiture par la Saxe les dépêches que vous me ferez, soit par des estafettes, soit par des courriers, vous ne manquerez pas de vous régler là-dessus. Du reste, vous aurez soin des deux dépêches ci-jointes au feld-maréchal Schmettau et au baron de Chambrier,[1] pour les faire parvenir, au plus tôt possible, à leurs directions. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1582. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Les deux relations que vous m'avez faites en date du 1er de ce mois, m'ont été bien rendues. Quant aux opérations que vous croyez que j'aurais à faire ici, je vous ai déjà marqué par ma précédente qu'éloigné que vous êtes des lieux où les opérations se passent, il est impossible que vous en puissiez juger avec fondement ni connaître les difficultés de différent genre qui empêchent de pouvoir faire toujours ce qu'on souhaite; c'est pourquoi vous ne vous en mêlerez plus.

Pour ce qui concerne la proposition que le comte de Maurepas vient de vous faire par rapport à une négociation secrète que je dois entamer avec le roi de Sardaigne, à l'insu de la France et de l'Espagne,

[1] Der Erlass an Chambrier verweist denselben lediglich auf die in dem Erlass an Schmettau (Nr. 1582) enthaltenen Befehle für die Verhandlung mit Maurepas.

j'avoue que je m'en trouve bien embarrassé, réfléchissant d'un côté sur la nécessité qu'il y a pour détacher le roi de Sardaigne de ses alliés, et, d'un autre côté, sur l'impossibilité que je vois de pouvoir jamais me mêler avec succès d'une pareille négociation, selon que le ministère de la France paraît le souhaiter, étant connu que jusqu'ici je n'ai rien eu à négocier avec la cour de Sardaigne et que je n'ai presque point de correspondance avec elle; mais ce qui rendra cette négociation absolument sans succès, c'est que le roi de Sardaigne ne voudra jamais entrer avec moi dans une négociation d'une si grande importance, sans être préalablement assuré du consentement de la France, puisque il ne me croira jamais assez puissant d'obliger la France et l'Espagne à se tenir sur ce dont je serais convenu avec lui. Ainsi, pour vous dire franchement ce que je pense sur la proposition du comte de Maurepas, je la trouve telle qu'il faut absolument qu'on n'ait pas assez pensé sur les difficultés et incongruités qu'il y a lorsqu'on voudra la mettre en exécution. C'est pourquoi mon intention est que vous deviez vous concerter avec le sieur de Chambrier, pour esquiver, le plus honnêtement qu'il est possible, cette proposition, et convaincre ceux qui vous l'ont faite qu'avec toute la bonne volonté du monde, je ne saurais m'y prêter, puisqu'il n'y avait la moindre espérance de le faire avec quelque succès. Du reste, je suis étonné que vous êtes entré si avant sur cette proposition avec Maurepas, dont vous deviez connaître le peu de credit qu'il a à sa cour, et, pour vous dire la vérité, je n'ai point été édifié du ton de maître dont ledit comte vous a parlé sur cette affaire, paraissant me gracieuser extrêmement par la commission dont il veut m'honorer et pour laquelle il va m'instruire.

Quant au maréchal de Noailles, j'ai à vous dire que vous deviez garder des mesures par rapport aux plaintes que vous avez faites contre lui, sur le peu de vigueur qu'on a témoigné lorsque l'armée du prince Charles repassa le Rhin. Quoiqu'elles puissent avoir été fondées, je ne veux pourtant pas que vous poussiez trop un homme qui a la confiance de son maître, et qui d'ailleurs pense assez bien pour le système actuel. La faute est faite, elle n'est plus à redresser; c'est pourquoi, au lieu de vous opiniâtrer à l'en convaincre, vous tâcherez plutôt à vous le réconcilier, de gagner sa confiance et vous mettre en état par là de pousser à la roue, pour qu'on redresse ce qu'on a manqué de faire au passage du Rhin, par d'autres opérations vigoureuses. Sur ce etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1583. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES [A STRASBOURG].

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Monsieur. Le sieur du Mesnil, qui est arrivé avant-hier ici, m'a bien remis les deux dépêches que vous m'avez faites en date du 1er de

ce mois, et je ne saurais que de vous remercier, Monsieur, de l'attention que vous m'avez voulu témoigner par là, et de toutes les informations détaillées que vous m'avez données sur ce qui s'est passé jusqu'ici par rapport aux opérations militaires.

J'ai vu surtout avec satisfaction que vous travailliez à présent à mettre l'armée de l'Empereur en état de marcher en avant et de faire une communication sûre avec la Bavière, pour soutenir d'autant mieux cette armée. C'est un point essentiel que de fortifier l'armée sous les ordres du maréchal de Seckendorff à un point qu'elle n'ait plus l'air d'une avant-garde, mais qu'elle soit mise autant en force qu'on n'ait pas à craindre que, si l'envie prenait au prince Charles de Lorraine de se tourner vers la Bavière, ladite armée ne fût poussée et obligée de se retirer avec précipitation; ce qui, pourtant, ne manquerait pas de se faire, si elle n'est pas assez renforcée, étant impossible qu'une armée de 32,000 combattants se puisse soutenir contre une de 50 à 60,000 hommes. Ce que nous avons vu se passer à ce sujet, il y a trois ans, nous doit rendre bien attentifs, pour ne pas retomber dans de pareils inconvénients, qui, outre la honte que nous en aurions, ne manqueraient pas de déranger infiniment toutes les mesures que nous avons prises, et donneraient, au bout du compte, cause gagnée à nos ennemis communs. Je vous supplie donc, au nom de Dieu, de vouloir contribuer de tout votre mieux que l'armée du maréchal de Seckendorff soit mise autant en force qu'elle puisse agir efficacement en Bavière et se soutenir contre toutes les insultes que l'ennemi lui voudra faire. Car si nous ne faisons pas tous nos efforts à la fois, et que nous n'agissions, pour ainsi dire, que par pelotons, il sera impossible que le maréchal de Seckendorff, avec un corps si inférieur aux forces de l'ennemi, puisse faire des efforts, ni se soutenir quand même il en ferait. C'est sur cet article, Monsieur, que je vous prie de vouloir bien me rassurer et de me mander au plus tôt possible ce que j'en dois espérer.

Quant au résultat de la conférence entre vous et le maréchal de Seckendorff, je le trouve, avec ce que Sa Majesté Impériale y a joint de remarques, tout très bien pensé, et comme je me suis amplement expliqué là-dessus à M. le maréchal de camp du Mesnil, je me remets à ce qu'il aura l'honneur de vous en dire. Après cela, j'espère qu'on se fixera sur ce plan, et qu'il n'y aura plus de changements, qui rendraient de nouveau incertaines nos opérations, surtout par le peu de temps qui nous reste, cette année, pour agir. Je vous ai mille obligations de ce que vous ne voulez pas laisser tomber le plan touchant l'envoi d'un corps de troupes vers le Bas-Rhin et le pays d'Hanovre, d'abord que la conquête du Brisgau sera achevée, et je me tiens tout-à-fait assuré qu'on ne voudra pas négliger à faire ce coup, dont il ne saura que résulter beaucoup de bien à la cause commune.

Je suis charmé de la résolution qu'on a prise de fournir à l'Empereur une armée de 50,000 hommes, l'année qui vient, et il ne me

reste sur cet article que de vous faire souvenir de la nécessité qu'il y a d'arranger cette affaire de la manière que cette armée soit complète et toute formée dans le mois de février de l'année future, puisque sans cela tout viendrait trop tard et serait sans effet.

Quant aux sujets de plainte que vous me témoignez d'avoir contre le maréchal de Schmettau, je vous prie d'être assuré qu'il ne m'a point écrit dans cet esprit que vous craignez, et qu'il sait trop respecter vos mérites pour ne pas s'émanciper à m'en vouloir faire de sinistres insinuations. S'il a agi un peu vivement dans d'autres occasions, vous ne l'imputerez qu'au zèle que je lui connais pour la cause commune et pour mes intérêts; mais il n'oubliera jamais ce qu'il vous doit, et, quant à moi, je vous prie d'être tout-à-fait assuré des sentiments d'estime avec lesquels je serai invariablement, Monsieur, votre très affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

1584. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF [A DINKELSBÜHL].

Camp devant Prague, 16 septembre 1744.

Monsieur. Le capitaine de Dieskau que vous m'avez envoyé, m'a bien remis la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire en date du 6 de ce mois. J'avoue, Monsieur, que je ne puis pas assez comprendre les raisons qu'on a eues pour ne pas suivre avec plus de diligence l'ennemi, et que tout ce qu'on a fait jusqu'à présent, pour harceler un ennemi qui va en rétraite, n'ait point eu de succès. Il me paraît que c'est faute de bonne disposition, et, par tout ce que j'ai vu faire, je plains l'Empereur qui, par le peu d'efforts qu'on a faits jusqu'à présent pour son rétablissement, aurait peut-être risqué de ne ravoir jamais ses États, si je ne m'en étais mêlé moi-même. Quant à vous, Monsieur, de qui je connais tout le zèle que vous avez pour le service de Sa Majesté Impériale, j'espère que vous n'hésiterez point de faire tous les efforts imaginables, pour profiter de l'éloignement de l'armée du prince Charles, afin de faire rentrer la Bavière sous la domination de l'Empereur, et que vous ne sauriez mieux faire sur ce sujet que de pousser avec l'armée sous vos ordres jusqu'à Passau, pour tâcher de vous en emparer et d'augmenter ainsi l'embarras où l'ennemi se trouve actuellement.

J'espère pourtant que les Français vous auront constitué une armée telle que vous n'ayez pas à craindre que, si contre toute attente la fantaisie prenait au prince Charles de vouloir se tourner contre la Bavière, vous ne soyez pas alors en état de vous y soutenir.

Je fais tout ce que je puis pour y animer les Français, et j'écris encore une fois au maréchal de Noailles, pour qu'il s'emploie à vous constituer une armée qui n'ait point l'air d'une avant-garde, mais qui

puisse se soutenir contre l'ennemi, en cas qu'il voulût marcher vers elle, et que, si on n'y prend pas garde et ne faisait tous les efforts à la fois pour exécuter les engagements pris, toutes nos mesures seraient rompues et tout irait à rebours. L'Empereur vient de m'envoyer le résultat de la conférence que le maréchal de Noailles a eue avec vous à Lauterbourg, sur les opérations à faire, avec les réflexions que Sa Majesté y a faites. Tout y est fort bien pensé, et je souhaite seulement qu'on s'y tienne, qu'on ne change plus de plan, et qu'on agisse là-dessus vigoureusement. Pour la Saxe, je ne suis plus si intrigué que je l'ai été au commencement, et peut-être trouvera-t-on des moyens de les avoir dans notre parti. Au reste, je vous suis bien obligé des avis que vous m'avez donnés sur l'état de l'armée du prince Charles. Jusqu'à présent, je n'ai pas encore de nouvelles certaines de son arrivée vers la Bohême, mais je crois toujours qu'il nous viendra du côté de Pilsen. J'espère de finir dans un couple de jours avec Prague. J'accuse vos deux lettres du 26 et du 27 du mois d'août passé et serai charmé d'avoir souvent des vos nouvelles. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Nach dem Concept.[1] Federic.

1585. AU FELD-MARÉCHAL DUC DE HOLSTEIN-BECK A BRESLAU.

Prague, 16 septembre 1744.

Mon cher Holsteiner. Prague est pris, nous avons 16,000 hommes prisonniers de guerre, faites tirer quelques canons des remparts en réjouissance et chantez le Te-Deum. Envoyez un officier à Marwitz pour l'en informer. Le margrave Guillaume a été tué à mes côtés, nous n'avons perdu que 30 morts et 66 blessés, pas un seul officier.

Adieu, aimez-moi toujours et soyez persuadé de ma tendresse.

Federic.

Nach einer Abschrift im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

---

1 Nach dem Brief des Grafen Ségur an den Grafen Argenson, Seidelsdorf 23. September (Campagne de Coigny en Allemagne l'an 1744, IV, 217), enthielt das Schreiben des Königs an Seckendorff, das dieser am 21. September Ségur zeigte, folgende Zusätze von des Königs eigner Hand:

„Adieu, mon cher de Seckendorff, votre officier vous rendra compte comme j'ai conduit l'attaque de Prague, vous et vos Français n'êtes que des poules-mouillées."

„Puisque je n'entends point parler ni d'Impériaux ni de Français, je tâcherai de me tirer d'affaire tout seul et sans leurs secours."

1586. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.[1]

Prague, 16 septembre 1744.

Monsieur mon Frère. Prague vient de se rendre; nous y avons fait prisonnière de guerre la garnison, forte de 16,000 hommes; il y a eu de notre côté 30 hommes de tués et 66 de blessés; il n'y a eu d'officier que mon cousin tué à mes côtés.

Je félicite Votre Majesté Impériale de cette acquisition. Je disposerai en attendant toutes les choses comme je les croirai être de Ses intérêts, et je ferai sortir de la ville tous ceux que la reine de Hongrie a mis à la tête des dicastères. Je marcherai le 20 à Budweis avec toute l'armée.

Je suis avec toute l'estime possible Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

1587. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Andrié berichtet, London 4. September: „Le ministère insinue que presque tous les faits allégués dans le *Rescrit*[2] et *l'Exposé*[3] de Votre Majesté sont la plupart sans aucun fondement, niant entre autres ouvertement que l'Empereur ait jamais voulu s'accommoder avec la reine de Hongrie sur le pied que Votre Majesté l'a déclaré; et il ajoute que la manière avec laquelle Votre Majesté S'explique dans Son *Rescrit* à l'égard de la nation anglaise, n'a d'autre but que de tâcher d'indisposer la nation contre le gouvernement . . . . Plusieurs personnes de la première considération, du parti opposé à la cour, sont venus chez moi pour m'en informer et me demander en même temps, puisque le ministère tenait ce langage, si j'étais autorisé à mettre au

Hauptquartier bei Prag, 17. September 1744.

„Des Königs Majestät haben auf einliegende Relation des p. Andrié zu melden befohlen, dass demselben auf das schleunigste die ganze Negociation des Herrn Grafen von Finckenstein, als derselbe im vorigen Jahre an den König von Engelland gesandt worden, desgleichen die Dépêches so in solcher Angelegenheit an den Generallieutenant Grafen von Dohna ergangen seind, sämmtlich, es sei nun in Abschrift oder durch einen ausführlichen, wohlgefassten Extract,

[1] Zwei andere Notificationsschreiben ergingen an die Könige von Frankreich und Polen. Es liegt ein Zettel vor mit folgenden Worten von der Hand des Königs: „Den Brief an den Kaiser und König in Frankreich bringet d'Écoville. An der verwittweten Königin Möllendorff, an Herzog Holstein ein Jäger, alle mit Postillons. An Podewils ein Zettel, Tedeum, und kurzer Auszug von den Umständen. Möllendorf soll es in Sachsen an Beess erzählen. An Marwitz ein summarischer Bericht, und an unsere Gesandten im Haag, Polen und London. Den Brief an König in Polen durch einen Jägercourier an Wallenrodt.“ — [2] Oben S. 218 Anm. 2. — [3] Oben Nr. 1537.

jour les négociations concernant l'accommodement de Sa Majesté Impériale avec la cour de Vienne."

communiciret und ihm solche vom Haag aus durch einen Expressen zugesandt werden sollen." . . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.[1]

1588. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf O. Podewils berichtet, Haag 8. September: „L'envoyé de Hesse, Mann, reçut hier matin un exprès du prince Guillaume de Hesse avec le récit détaillé de tout ce qui s'est passé dans les conférences de Hanau, l'année précédente. Ce ministre alla sur-le-champ communiquer le contenu au Pensionnaire et lui en lut les passages qui mettent la mauvaise foi du lord Carteret dans tout son jour."

Hauptquartier bei Prag, 17. September 1744.

Der Graf Podewils im Haag soll alles thun, um eine Abschrift von diesem Récit zu erhalten und solche citissime par Expressen oder doch sehr sichere Gelegenheit an den p. Andrié zu senden.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1589. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Kundratitz, 20 septembre 1744.

Mon cher Podewils. Prague, cette ville, que je n'aurais pas aussi facilement que je me l'imaginais, qui me coûterait tant de monde,[3] enfin cette ville dont on a fait tant de bruit, s'est rendue, comme vous l'aurez appris, de la façon la plus avantageuse pour nous.

A présent, nous marchons à Tabor et Budweis, pour nous rendre maître de ces postes et pour obliger le prince Charles et Batthyany de se replier sur la Haute-Autriche. S'ils ne le font pas, ils seront bien battus. Prince Charles a détaché en Bavière; il marche avec 40,000 hommes à Batthyany, qui en a 12,000. Ils veulent se mettre à Pilsen, mais je suis presque persuadé que je leur ferai changer de dessein, par la marche que je fais, et que mes troupes n'auront que de l'honneur de cette entreprise. Une bataille gagnée et la politique se tournera aussi fort à notre avantage. Enfin, je suis persuadé que je n'aurai pas le démenti de cette affaire. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Der Befehl des Königs wird unter dem 22. September ausgeführt. — [2] Die Schrift ist abgedruckt Preussische Staatsschriften I, 623 ff. Am 5. October wird sie direct aus Berlin an Andrié gesandt. — [3] Vergl. oben S. 280.

1590. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Kundratitz, 20 septembre 1744.

J'ai bien reçu vos deux relations du 8 et du 10 de ce mois. La pensée que le sieur de Chavigny a eue d'offrir la Moravie et Erfurt à la Saxe, me paraît fort incongrue, car ce serait vouloir gâter tout avec la Saxe que de vouloir lui faire une proposition dont personne ne voudra se charger de l'exécution; et quant à la ville d'Erfurt, je crois que Chavigny n'ait pas assez réfléchi aux cris que les princes ecclésiastiques de l'Empire en jetteraient, au grand préjudice des affaires de l'Empereur, à ces causes. Je suis du sentiment qu'il faut se tenir aux engagements qu'on a une fois pris, et ne pas changer de système du jour au lendemain.

Je goûte d'autant plus la proposition que le prince Guillaume vous a faite par rapport à l'évêque de Würzbourg. Aussi ferez-vous sans perte de temps à cet évêque les insinuations nécessaires pour déterminer ce prélat à entrer dans l'Union, soit que vous le fassiez instruire par écrit ou par quelque autre canal des égards que j'aurais pour la conservation de ses terres et de celles de sa famille en Moravie. Sur cela etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1591. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Lager bei Bistritz, 23. September 1744.

. . . „Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz nochmalen zu schreiben, dass, weil durch Dero weitere Entfernung von Prag die Wege zwischen der Armee und Prag etwas unsicher sein dörften, die Correspondance wohl die ersten Tage deshalb cessiren würde, und dass Ew. Excellenz dahero nicht die geringste Inquiétude noch Ombrage haben möchten, wenn 8 oder 10 Tage passireten, da Dieselbe von hier aus keine Briefe erhielten . . . . Ich hoffe, dass Tabor noch heute und Budweis in wenig Tagen darauf occupiret sein soll. Des Königs Majestät werden eine Position nehmen, diese Entreprise mit Dero Armee zu decken und zugleich die österreichische Armee zu observiren, welche letztere dadurch obligiret werden dörfte, entweder nach den Oesterreichen zurückzugehen, oder sich von solchen österreichischen Landen coupiret zu sehen; nicht zu gedenken, dass wenn Seckendorff mit der kaiserlichen Armee bis nach Passau poussiret, entweder zwischen beiden Armeen eine Communication gemachet, oder Prinz Karl, wenn er zu spät nach dem Oesterreichischen zurückgehet, in die Mitte gebracht wird. . . . .

Sonsten wollen Se. Königl. Majestät noch, dass unter den gewöhnlichen Notificationen an die auswärtige Höfe wegen des Todesfalles[1] auch die Notificationes an den wienerischen Hof mit ergehen sollen" . . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1592. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Heusinger berichtet, Kopenhagen 12. September, über eine Unterredung mit dem französischen Gesandten Lemaire. „Entre les moyens les plus sûrs d'empêcher la cour de Danemark de donner des troupes auxiliaires à l'Angleterre, Lemaire me paraissait mettre celui de la porter à accéder à la confédération de Francfort. Il croyait que, s'il n'y avait pas à gagner, il n'y aurait non plus à perdre, et que, en lui proposant des subsides de la part de la France pour des troupes qu'elle donnerait, ce serait peut-être une leurre."

Lager bei Wotitz, 25. September 1744.

Gut. Er kann es probiren und in Meinem Namen die Proposition thun. An Klinggräffen aber kann alsdann geschrieben werden, dass er eine Vollmacht und Schreiben vom Kaiser und Churpfalz extrahiret und dem p. Heusinger zuschicket.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1593. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Camp de Wotitz, 25 septembre [1744].

Monsieur. Je suis charmé de voir, par votre lettre du 19 de ce mois, avec combien de sincérité vous prenez part à l'heureux événement de la prise de Prague, et de quelle façon vous entrez en même temps dans le déplaisir que j'ai reçu à cette occasion par la mort du prince Guillaume. Je sais trop bien de quelle manière vous pensez sur tout ce qui me regarde, pour ne vous pas remercier de bien bon cœur de vos sentiments, et de vous assurer des miens réciproques, que j'ai pour vous, priant Dieu etc.

Federic.

J'ai fait prendre Tabor par un détachement et nous sommes en pleine marche vers l'Autriche; ce n'est pas assurément agir en poule-mouillée.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 286.

---

[1] Des Markgrafen Wilhelm, oben S. 270. 280. — [2] Die Verhandlung führte zu keinem Ergebniss.

1594. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Camp de Wotitz, 25 septembre 1744.

Votre rapport du 21 de ce mois m'a été rendu hier. Quant à ce que vous me mandez par rapport à la marche de quelque corps de troupes saxonnes, je suis persuadé, par les circonstances que vous alléguez, et par autres avis qui me sont parvenus, que vous l'accusez fort juste, et que la cour de Saxe ait pris son parti, pour faire marcher un corps de troupes auxiliaires, soit vers le pays d'Hanovre, ou, ce qui me paraît plus vraisemblable, pour se joindre à l'armée du prince Charles, qui arrivera au premier jour en Bohême. Je viens même d'être averti que le chevalier de Saxe a été secrètement à Varsovie, où il a reçu des ordres dont on a fait un grand mystère à tout le monde, et qu'il en est reparti vers Dresde en toute diligence, pour mettre en exécution ces ordres. Et, quand je considère l'accueil fort gracieux que le sieur de Villiers a eu à son arrivée à Varsovie, je ne doute plus que la cour de Saxe n'ait pris son parti. C'est pourquoi je veux que vous deviez être extrêmement attentif sur tous les mouvements qui se feront, et me mander au plus tôt possible par un exprès, le plus exactement qu'il sera possible:

1° Le nombre des troupes saxonnes qu'on fera marcher, combien il y en a de l'infanterie et de la cavalerie, de même de l'artillerie qu'elles mènent avec soi.

2° La route que ces troupes prennent, et quand elles auront commencé leur marche.

Voilà les deux grands points qui m'intéressent infiniment, pour que j'en sois exactement informé, le plus tôt possible, ainsi que vous devez faire tout au monde pour m'en informer en toute diligence. Quant à l'exprès que vous m'enverrez sur ce sujet, vous n'avez qu'à l'envoyer par Prague vers les environs de Bechin, où il me trouvera à l'armée.

Nach dem Concept. Federic.

1595. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Wotitz, 25. September 1744.

Da Ich wegen der jetzigen Conjuncturen vor ohnumgänglich nöthig finde, dass Ew. Liebden nach Berlin gehen und über die daselbst stehende Regimenter sowohl als über die in der Churmark und im Magdeburgischen befindlichen Feldregimenter und Garnisons, Mein erstes Bataillon zu Potsdam ausgenommen, das Commando übernehmen, auch erforderlichenfalls in Militäraffairen alles dasjenige besorgen, was zur Sicherheit Meiner dortigen Lande und zur Verhütung aller wider Verhoffen etwa vorfallenden widrigen Zufälle dienen kann, so zweifele Ich nicht, Ew. Liebden werden Sich dieser Deroselben aus besonderem

Vertrauen aufgetragenen Commission gerne unterziehen, wie Ich denn Dieselbe hierdurch völlig autorisire, als welches Ew. Liebden den dortigen Feldregimentern sowohl als Garnisons, nebst Communicirung dieser Meiner Ordre und Autorisation, zur Nachricht und Achtung bekannt machen können. Ew. Liebden Mir und Meinem Hause so viele Jahre nützlich geleistete Dienste geben Mir die Versicherung, dass Dieselben dies vorerst aufgetragene Commando mit aller Dexterität und Prudence führen werden, und Ich beharre dagegen mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Da Mir auch die sichere Nachricht zugekommen, wie dass nicht nur die sächsischen Truppen in verschiedene Corps im Voigtlande, bei Dresden und in der Lausnitz sich zeither zusammengehalten, nunmehro aber befehliget worden seind, sich in marschfertigem Stande zu setzen, so dass ein Corps von ihnen auf die erste Ordre aufbrechen könne, sonder dass man noch zur Zeit nicht wisse, wohin auf solchen Fall der Marsch gehen werde, da einiger Meinung nach solcher nach Böhmen gehen soll, um der Königin von Ungarn, dem zwischen ihr und dem sächsischen Hofe errichteten Tractat gemäss, ein Auxiliaircorps von 10—12,000 Mann zu senden, andere aber in den Gedanken stehen, dass es Truppen wären, welche man an Hannover gegen Subsidien überlassen, so auch nach den hannöverischen Landen marschiren sollen, um selbige gegen eine französische Invasion zu decken, welches alles sich nächstens developpiren muss: so werden Ew. Liebden auf alle und jede Mouvements derer sächsischen Truppen sehr genau Acht haben, um zuverlässig informiret zu sein, was damit eigentlich intendirt wird. Dass darunter einige Absichten gegen Meine Lande verborgen sein sollten, ist nicht zu glauben, wenigstens glaube, nichts in diesem Jahre zu besorgen zu haben, und im kommenden Jahre werden sich auch deshalb Mittel finden. Ew. Liebden wollen übrigens glauben, dass Ich Deroselben schon ein convenables Corps formiren werde, wie Ich denn die in Preussen gestandenen 30 Escadrons Cavallerie und Dragoner nach der Chur- und Neu-Mark marschiren lasse.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1596. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Wotitz, 25 septembre 1744.

Les deux relations que vous m'avez faites, en date du 12 et du 16 de ce mois, m'ont été bien rendues, et j'ai été bien aise d'y voir que la France commence à se réveiller par rapport aux subsides à payer à l'Empereur. Quant aux propositions que le sieur de Chavigny

pense de faire à la Saxe, je vous ai déjà mandé sur ce sujet mon sentiment, et, comme je viens d'avoir sur ce sujet des nouvelles qui me font croire que la Saxe a déjà pris son parti en faveur de l'Angleterre et de la reine de Hongrie, à qui elle enverra peut-être au premier jour le corps de troupes auxiliaires stipulé par le traité qu'il y a entre eux, je crains fort que l'envoi du sieur Saint-Séverin ne soit moutarde après dîner: effet de la lenteur de la France. Nonobstant cela, vous ferez de votre mieux pour que ledit sieur Saint-Séverin poursuive en toute diligence son voyage vers Grodno, bien que je craigne que les guinées n'aient fait plus d'effet que ne pourront faire, après coup, ses louis. Je suis de votre opinion que, si la France ne fait point marcher un corps considérable vers les frontières d'Hanovre, elle ne fera que de l'eau claire et s'en repentira. J'ai tout dit au sieur du Mesnil, et écrit même au roi de France et au maréchal de Noailles sur tous les points que l'Empereur désire; si cela n'a point d'effet, ce ne sera pas ma faute. Au reste, vous ferez tous vos efforts que l'Empereur n'aille pas à l'armée de Seckendorff, puisque certainement il n'y ferait que des .....[1] Et, sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1597. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A METZ.

Camp de Wotitz, 25 septembre 1744.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite en date du 12 de ce mois. Les relations que vous y accusez me sont bien parvenues, et je ne doute nullement qu'à l'heure qu'il est, vous n'aurez déjà reçu toutes mes réponses que je vous ai faites. Je suis très content de tous les mouvements que vous vous êtes donnés pour éveiller le ministère de France de la léthargie incompréhensible pendant un temps si critique. Vous continuerez à pousser à la roue pour que la France satisfasse à ses engagements, surtout par rapport à l'envoi d'un corps d'armée aux pays d'Hanovre. Si elle ne fait tous ses efforts à la fois, il se pourrait que, faute de diversions, je serais à la fin abîmé par la multitude; cela fait, je suis persuadé que la France sera obligée de payer les violons. J'espère pourtant que vous trouverez moyen, par vos instances pressantes, de réveiller une bonne fois la France, et vous agirez de concert là-dessus avec le sieur de Klinggræffen. La Saxe commence à faire tout-à-fait la revêche, et, selon les avis que j'en ai reçus, je crains fort qu'il n'y ait actuellement un corps de ses troupes en marche, pour fortifier l'armée du prince Charles. C'est l'effet des longueurs infinies dont elle[2] a usé à y envoyer le comte de Saint-Séverin, et si elle tarde encore d'envoyer Aillon à [la cour de] Pétersbourg, je suis persuadé que celle-ci sera aussi entraînée, et la France devancée par les guinées.

[1] Lücke in der Vorlage. — [2] La France.

Vous ferez l'usage convenable de tout ceci, afin que la France fasse au moins quelque chose pour nos intérêts communs; et surtout, vous insisterez sur la marche promise d'un corps d'armée vers le Bas-Rhin et les frontières d'Hanovre, puisque sans cela les électeurs ecclésiastiques ne cesseront de clabauder contre la France, de se joindre au parti anglais et autrichien, et d'attirer dans leur parti plusieurs autres princes de l'Empire, à présent que la Saxe élève tant sa crête, en se déclarant ouvertement pour le parti anglais et autrichien. Sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1598. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Lager bei Tabor, 28. September 1744.

Finckenstein berichtet, Stockholm 11. September: Gyllenborg hat ihm in Betreff der Accession zur Union eine Note übergeben des Inhalts „que Sa Majesté est toute disposée à concourir à un but aussi salutaire que l'est celui énoncé dans le susdit traité conclu à Francfort, aussitôt que les parties contractantes auraient unanimement fait inviter Sa Majesté à y répondre; et ce serait dans une négociation relative à ce sujet qu'on pourrait ajuster plus précisément les points qui détermineraient finalement la résolution de Sa Majesté."

Sehr gut. Und muss alles zu dieser Sache erforderliche äusserst pressiret und bestens besorget werden.

Langschmid übersendet, Hannover 18. September, die dort erschienene Deduction „Gründlicher Unterricht von dem Sr. Königl. Majestät von Grossbritannien als Churfürsten von Braunschweig und Lüneburg zustehenden Successionsrecht in die Grafschaft Ostfriesland und dazu gehörige Herrschaften."

Es muss recht solide und bald wiederleget und die ganze ohngegründete Zunöthigung des hannöverischen Hofes dem Publico wohl und auf eine ganz convainquante Art gezeiget werden.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1599. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Tabor, 28 septembre 1744.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 19 de ce mois. Je suis très fâché du peu de vigueur que le général de Donop a trouvé dans le gouvernement de France; mais, dans l'état où nous sommes, il n'y a d'autre moyen que de temporiser et d'éperonner autant qu'il est possible, et attendre le temps que des gens habiles, que

vous me nommez, soient mis en poste, ce qui, selon toutes les apparences ne pourra guère manquer d'arriver bientôt.[1] En attendant, vous ne manquerez pas de continuer vos correspondances avec le maréchal de Schmettau, pour être bien attentif à tout ce qui se passe à la cour de France, et de m'en faire, le plus souvent qu'il se pourra, votre rapport et vos réflexions, telles qu'elles vous viennent, sans me cacher la moindre chose. J'ai été content d'apprendre l'arrivée du sieur de Saint-Séverin. Vous le pousserez afin qu'il n'y reste qu'autant qu'il faut, et continue son voyage vers la cour de Pologne sans délai, sa présence y étant très nécessaire. Le sieur de Chavigny a raison quand il est du sentiment que le plus court sera, pour attirer la Saxe dans le bon parti et pour déterminer en même temps l'Empereur à faire une cession, que le sieur Séverin traite là-dessus avec le roi de Pologne, de concert avec mon ministre à cette cour, et que, lorsqu'on sera convenu sur cette convenance, la France et moi nous en ferons notre affaire d'obtenir le consentement de l'Empereur sous notre garantie.

J'y souscris; aussi, ce que le comte de Saint-Séverin aura à observer, c'est ce qu'il tâchera de faire expliquer aux ministres saxons les premiers sur les convenances qu'ils demandent pour le roi de Pologne, pour accorder le moins qu'on pourra. J'ai donné ordre à mes ministres à Dresde et en Pologne de vivre avec ce comte dans une parfaite intelligence, d'agir en tout de concert et de s'ouvrir confidemment avec lui sur les êtres présents de la cour de Pologne, et sur tout ce que j'ai fait proposer au Roi pour l'avoir dans notre parti, avec les réponses que j'en ai eues. Je recommande audit comte de bien presser son arrivée à la cour de Pologne, pour obvier aux intrigues du ministre anglais, qui l'aura déjà devancé par de bonnes sommes et dont je crains les effets, n'y ayant été personne pour ménager les intérêts de la France.

Au reste, je vous réitère de tâcher par tous les moyens possibles que l'Empereur n'aille pas à son armée, mais qu'il attende absolument les événements. Vous ne manquerez pas d'envoyer la ci-close[2] au sieur Chambrier le plus tôt le mieux. Sur cela je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1600. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT.[3]

Camp de Tabor, 28 septembre 1744.

Le comte Saint-Séverin, ministre de France destiné à la cour de Pologne, venant d'arriver à Francfort-sur-le-Main pour aller à sa destination, j'ai bien voulu vous en instruire, et mon intention est qu'à son arrivée à Grodno vous vivrez avec lui dans une bonne intelligence et agirez avec lui dans le plus parfait concert.

Vous ne manquerez point de l'instruire sur tous les êtres présents

[1] Vgl. S. 274. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Wallenrodt traf am 29. Sept. in Grodno ein.

de la cour de Pologne, et même sur le contenu des propositions que j'ai fait faire au roi de Pologne, de même que sur la réponse froide que le ministère saxon a donnée là-dessus.[1]

Quant à ce qui est des conditions qu'il voudra proposer à la cour de Dresde, pour disposer celle-ci à se joindre à moi, la France et l'Empereur, vous le ferez souvenir que, autant qu'il est possible, il doive diriger sa négociation sur ce sujet, afin que ce soit la Saxe elle-même qui s'explique la première quelles convenances elle demande pour son accession. Au reste, vous et le sieur Hoffmann ne manquerez pas de travailler avec vos amis, et de toutes vos forces, afin que la diète présente de Grodno ne parvienne pas à sa consistance, mais qu'elle soit déchirée à la première occasion. Vous n'épargnerez ni soin ni peine sur cet article, que je vous recommande extrêmement. Et sur cela etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1601. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Tabor, 29 septembre 1744.

Sa Majesté le Roi vient de m'ordonner de mander à Votre Excellence que Sa Majesté espérait d'avoir demain Budweis; que, cela fait, Elle marcherait après-demain avec Son armée vers Tein pour y [passer] la Moldau et aller tout droit à l'ennemi, pour le combattre là où Elle le trouverait. Comme Sa Majesté S'en promet un succès heureux, et qu'Elle espère par là chasser l'ennemi hors de la Bohême, Elle m'ordonne de mander à Votre Excellence qu'Elle ne doit point être inquiète si peut-être pendant huit ou dix jours Elle n'aura de ses nouvelles; qu'avec l'assistance [de Dieu] tout irait bien, et que Votre Excellence ne devrait point ajouter foi à tous les faux bruits que les Autrichiens sont accoutumés de disséminer; que, la bataille gagnée, Sa Majesté détacherait un corps de Ses troupes pour assiéger et prendre Égra, pour couper par là la communication entre la Saxe et l'Autriche, et que, cela fait, Elle mettrait Ses troupes en quartiers d'hiver et irait retourner par la Silésie à Berlin. Veuille le bon Dieu bénir toutes les entreprises de notre auguste maître.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A FRANCFORT-SUR-LE-MAIN.

Camp de Tein, 3 octobre 1744.

Le courrier que vous m'avez dépêché, m'a bien remis la relation que vous m'avez faite en date du 23 du mois de septembre passé, et je vous adresse ci-clos la réponse que je viens de faire sur les lettres

[1] 17. September, durch den Legationsrath Saul.

que vous y aviez incluses, que vous ne manquerez pas de faire partir au plus tôt possible à leur destination.[1] Je vous adresse de même une réponse[2] à la lettre du prince Guillaume de Hesse que vous m'avez envoyée, et, en l'assurant de toute mon amitié, vous lui marquerez que je m'employerai volontiers pour faire échanger le colonel de Meysebug, d'abord que le temps et les circonstances le voudront permettre. Je suis d'accord de tout ce que vous me dites de la manière qu'on doit prévenir les menaces que les ennemis font d'établir leurs quartiers d'hiver dans les pays de Juliers et de Bergue; aussi n'oublierai-je rien pour éperonner la cour de France; quoique, pensant sur ces menaces, je croie qu'elles sont plus aisées à être imaginées qu'à être exécutées, et que la Hollande même ne souffrira pas d'hostilités sur ses frontières. En attendant, vous continuerez d'écrire là-dessus au maréchal de Schmettau, priant Dieu etc.

Budweis, Tabor et Frauenberg sont rendus.[3] Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1603. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES [A STRASBOURG].

Camp de Tein, 3 octobre 1744.

Monsieur. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 21 du mois de septembre passé, et vous suis infiniment obligé de tout ce que vous m'y dites d'obligeant, de même que des pièces[4] que vous avez bien voulu me communiquer; aussi vous prie-je d'être persuadé de mon parfait retour des sentiments de considération et d'estime.

J'ai ordonné à mon maréchal de Schmettau de vous entretenir sur ce que je pense sur le résultat de la conférence que vous et MM. les deux autres maréchaux ont tenue avec lui, et sur les réflexions que j'ai couchées moi-même sur ce sujet.

Je ne saurais laisser passer cette occasion sans vous prier de réfléchir sur la nécessité qu'il y a à faire marcher un corps considérable de vos troupes, d'abord que Fribourg sera prise, vers le Bas-Rhin et la Westphalie, pour soutenir les amis et alliés du Roi votre maître, pour rendre dociles les électeurs ecclésiastiques, et pour prévenir les ennemis dans le dessein qu'ils ont d'établir leurs quartiers d'hiver dans les pays

[1] Nr. 1603. 1604. — [2] Tein, 3. October. Enthält nur den Dank des Königs für des Prinzen Glückwunsch zur Einnahme von Prag, sowie die Mittheilung von der Einnahme von Tabor, Budweis und Frauenberg. — [3] 23., 30. September, 1. October. — [4] Die Abschriften eines Briefes von Noailles an den Kaiser und eines „Avis qu'ont présenté au Roi Messieurs les maréchaux soussignés (Noailles, Maillebois, Belle-Isle, Schmettau), assemblés par ordre de Sa Majesté le 20 septembre 1744."

de Juliers, Bergue, Clèves, Gueldre et Liège, afin de ruiner par là le Palatin et le rendre inutile à l'union qui s'est faite par l'entremise de la France.

Vous considérez, de même, que, si la France veut faire voir un peu de vigueur dans cette affaire, elle pourra, sans courir aucun risque, prévenir toutes ces menaces et attacher par là bien des États de l'Empire, bien intentionnés dans le fond pour la cause commune, mais qui n'osent pas encore se montrer, et qui, si le cas susdit devait arriver, crainte d'en essuyer de semblable, s'attacheraient au parti ennemi. Je suis donc persuadé, Monsieur, que vous ne manquerez pas de contribuer de toutes vos forces, afin que la marche susmentionnée ne soit point négligée. Quant à mes opérations, le sieur de Schmettau vous dira jusqu'où je suis abouti jusqu'à présent, et il ne me reste qu'à vous réitérer les protestations des sentiments d'une parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1604. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU [A STRASBOURG].

Camp auprès de Tein, 3 octobre 1744.

Je viens de recevoir les deux lettres que vous m'avez écrites en date du 21 du septembre passé, au sujet des déliberations que vous avez eues avec les trois maréchaux, et sur son résultat. Bien que je convienne du premier point de ce résultat,[1] j'avoue que je ne saurais comprendre par quelles raisons vous vous êtes prêté aux deux autres,[2] et je n'ai pu m'empêcher de vous envoyer ci-clos mes réflexions de main propre sur ce résultat. Vous en ferez un usage convenable, et je vous ordonne de faire lire l'original de ces réflexions au maréchal de Noailles, lorsque vous présenterez au maréchal de Noailles la réponse ci-close que je lui fais à sa lettre du 21 passé. J'ai touché entre autres dans ma réponse l'article de la marche d'un corps de troupes françaises vers le Bas-Rhin, aussitôt que Fribourg sera pris, pour appuyer ce que vous avez représenté sur ce sujet; et, comme Klinggræffen vous aura déjà instruit des avis qui lui sont venus des Pays-Bas sur les desseins des ennemis d'établir dans les pays de Juliers, Bergue, Clèves, Gueldre et Liège leurs quartiers d'hiver, d'y lever des contributions, pour dédommager la cour de Vienne de ce qu'elle perd en Bohême, et de soutenir par là les électeurs ecclésiastiques dans leur parti, en rendant le Palatin inutile à l'alliance, vous insisterez sur ladite marche vers le Bas-Rhin et la Westphalie, afin qu'elle se fasse d'abord, après la prise de Fribourg.

1 Die kaiserliche Armee soll sich keinem zweifelhaften Ereigniss aussetzen, selbst wenn sie ebenso stark als die österreichische sein sollte. — 2 Seckendorff soll nicht gegen die Oberpfalz vordringen, sondern auf das rechte Donauufer zurückkehren; ein Marsch auf Passau erscheine voreilig und undurchführbar.

Vous représenterez dans des expressions convainquantes, quoique modestes, la nécessité qu'il y a de faire absolument cette démarche, pour rendre les électeurs ecclésiastiques plus dociles et soutenir les alliés de la France et de l'Empereur, que le roi de France, selon les sentiments de droiture que je lui connais, ne voudra pas négliger ni abandonner, contre ce qu'il leur a promis.

Au reste, il faut que je vous avertisse que le roi de France, dans la lettre qu'il vient de m'écrire, me prie de vous recommander de ne point chercher à vous faire aucune liaison particulière dans sa cour, ce qui ne serait point le moyen de lui plaire; qu'il savait que vous êtes un bon homme de guerre, et qu'il écouterait volontiers à vos conseils dans tout ce qui y aurait rapport, et que vous pourriez vous adresser directement à lui pour ce que vous aurez à dire de ma part. Selon cet avis, vous dirigerez toutes vos attentions d'une manière à ne rien omettre de ce qu'il faut pour mes intérêts, sans pourtant vous mêler des intrigues dont les ministres de France usent l'un vers l'autre.

Quant à mes opérations, je viens de prendre, par un détachement de mes troupes, le 23 septembre le poste de Tabor, le 30 celui de Budweis, et le 1er de ce mois le château de Frauenberg. Il sera à voir présentement ce qu'il y aura à faire contre l'armée ennemie, qui est encore, à ce qu'on dit, aux environs de Pilsen. Sur ce je prie Dieu etc.

Sans éparpiller mon armée, et sans traverser les nues et marcher avec mes troupes comme vole Mercure, j'ai conduit mon opération jusqu'aux frontières d'Autriche, et quiconque dit que ce n'est pas agir vigoureusement, est un Jean etc.

Federic.

Réflexions sur le résultat des délibérations des quatre maréchaux.

Premièrement, le but des opérations du roi de Prusse a été de faire une diversion en Bohême, pour que Seckendorff pût entrer en Bavière. Dès que Seckendorff ne prend pas ce parti, la diversion du roi de Prusse devient inutile.

En second lieu, dès que l'on veut prendre un pays, il faut agir offensivement, et la conduite que l'on prescrit à Seckendorff, est d'une nature toute différente. Si Seckendorff ne devait commander qu'une armée d'observation pour couvrir le siége de Fribourg, le plan qu'on lui propose serait sensé; mais il doit reprendre la Bavière, il faut en chasser les autres, Seckendorff est le double plus fort que les Autrichiens, il n'y a aucun risque à son opération: et c'est ce qu'on appelle véritablement à la guerre ne pas savoir profiter des moments, si Seckendorff néglige la supériorité momentanée que lui donne sur les Autrichiens la diversion que je viens de faire.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz zu dem Erlasse sowie die Denkschrift eigenhändig.

1605. AU ROI DE FRANCE [A STRASBOURG].

Camp de Protiwin, 5 octobre 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai la satisfaction d'apprendre à Votre Majesté que Tabor, Budweis et Frauenberg se sont rendus, après quoi j'ai passé la Moldau, et, ayant coupé les Autrichiens de Vienne, il est à croire qu'il viendront avec hâte recouvrer leur pays.

Si le maréchal de Schmettau a fait des représentations à Votre Majesté pour que Ses opérations se fissent avec la vigueur dont nous étions convenus, il n'a fait qu'exécuter ses ordres; mais s'il se mêle dans les intrigues et cabales de cour, je le désavoue tout net, et Votre Majesté peut être persuadée que ce n'est ni ma volonté ni selon ses ordres qu'il en agit ainsi. Mais je ne saurais m'empêcher d'ailleurs de presser Votre Majesté d'envoyer d'abord, après la prise de Fribourg, un corps de Ses troupes dans le pays de Mayence; si j'ai fait une diversion qui Lui a été favorable pour l'Alsace, il est bien juste qu'Elle couvre en revanche mes possessions de Westphalie, par un corps qui prenne des quartiers d'hiver en Mayence et qui convertisse cet Électeur et ses voisins dans le parti de l'Empereur.

Je suis si occupé que je n'ai que le temps de féliciter Votre Majesté sur Sa réconvalescence, L'assurant que j'y prends plus de part que personne, et que l'on ne saurait être avec plus d'estime que je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1606. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 15. September, dass er auf Gyllenborg's Rath dem Kronprinzen von Schweden als Vormund des Grossfürsten-Herzogs von Holstein Mittheilung von der an den letzteren gerichteten Einladung[1] zum Beitritt zu der frankfurter Union gemacht habe. Der Kronprinz hat ihm versprochen, in diesem Sinne wirken zu wollen.

Lager bei Zirnau, 6. October 1744.

Soll alles in der Welt thun, um die Sache zu Stande zu bringen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. oben Nr. 1543 S. 249.

1607. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN

Lager bei Bechin, 10. October 1744.

Klinggräffen berichtet, Frankfurt a. M. 26. September: „Comme la république de Gênes a fait des efforts considérables, en mettant une armée de plus de 12,000 hommes sur pied, on parle d'un traité entre l'Empereur, l'Espagne, la France, le roi des Deux-Siciles et la république de Gênes, et il y a apparence qu'il pourrait parvenir à sa perfection."

Chimären.

Papier wird es nicht ausmachen, sondern vigoureuse Operationes.

Mündliche Resolution (praes. 1. Nov.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1608. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Wallenrodt schreibt an Podewils, Warschau 18. September (am 28. September von Podewils an den König mitgetheilt): „Je ne me fie pas à la cour de Russie, qu'elle nous assure tant qu'elle veut de toute amitié: *latet semper anguis sub herba,* ce que je puis remarquer par Keyserlingk .... Il est certain que la Diète sera critique au possible; la cour fera tous ses efforts de soutenir son possible, la famille de Czartoryski fera de même, car son salut et tout son crédit en dépendent; les cours de Vienne et de Londres ne manqueront pas de faire jouer également leurs ressorts, en semant de l'argent: nous autres, au contraire, nous ne faisons rien et nous voulons qu'on nous serve pour l'amour de nos beaux yeux."

Alles gut, aber grosse Summen Geldes in Polen anzuwenden finde Ich nicht von Meiner Convenienz, zumalen bei jetzigen Conjuncturen, und wenn es absolument auf Geldgeben ankommet, so würde Ich doch den sächsischen Hof en égard der Chargen und Beneficien, so er in Polen zu disponiren hat, nie balanciren können.

Mündliche Resolution (praes. 1. Nov.). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1609. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 29. September, dass ihnen bisher weder durch das sächsische Ministerium noch durch den sächsischen Gesandten Liquidationen über die durch den preussischen Durchmarsch verursachten Kosten zugegangen seien.

Si les Saxons se déclarent contre nous, je ne paie rien, comme de justice.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 1. Nov.) am Rande des Berichts.

1610. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

J'ai lu ce que vous m'avez mandé dans votre chiffre en date du 6 de ce mois. Vous jugez fort bien des choses; si j'avais soupçonné la perfidie des Saxons, j'aurais pris des mesures toutes différentes; ils ont causé que je me suis rapproché de Prague, pour m'assurer la possession de cette ville, qui est toujours le principal objet dans ce pays-ci. Je me flatte encore que les 150,000 écus dont Mardefeld est dépositaire, pourront faire de l'impression en Russie. Il faudra voir comment on mettra les fers au feu, pour préparer les matériaux de la pacification d'Allemagne. J'écris aujourd'hui au roi de France, pour le presser d'envoyer ses Français à Hanovre, ce qui ne pourra se faire qu'à la fin de novembre, après la prise de Fribourg. Attendons ce temps, je compte d'être alors à Berlin et de pouvoir prendre avec vous des mesures ultérieures, pour parvenir à ce but. En attendant, je prendrai ici tous les arrangements nécessaires pour en débuter, l'année qui vient, en cas que toutes les autres cordes de mon arc vinssent à manquer. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Voilà Moïse et les prophètes.

Nach der Ausfertigung (praes. 1. Nov.). Der Zusatz eigenhändig.

1611. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DEVANT FRIBOURG.

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté, avec la double satisfaction de voir Sa santé entièrement rétablie et de La savoir contente de mes opérations.

Depuis ma dernière lettre, les choses sont bien changées; les Saxons ont envoyé un secours de 20,000 hommes à la reine de Hongrie, qui ont voulu marcher droit à Prague, ce qui m'a obligé de quitter mes autres desseins et de m'approcher de Prague, pour couvrir cette capitale. Je ne puis nier que ceci ne me fait beaucoup de peine, mais Votre Majesté peut tout réparer, et cela d'une façon sûre et certaine; sans quoi, je dois Lui dire d'avance, avec toute la sincérité et vérité possible, qu'il ne faut pas se flatter que nos affaires aillent bien. Il s'agit donc si Elle voulait Se résoudre d'envoyer ce corps de Ses troupes qui réduit le Brisgau, cette opération finie, tout droit dans le pays d'Hanovre, où il n'y a aucun ennemi; ceci obligera dès le moment le roi d'Angleterre de demander la paix, et, comme ce Prince est l'arc-boutant de la reine de Hongrie, Votre Majesté est par ce moyen l'arbitre de rendre la paix à l'Europe, le printemps qui vient, sans quoi, en vérité, nous devons tous craindre que le nombre de nos ennemis n'augmente,

et que, manquant d'aller à la source du mal, nous ne nous amusions toujours à la superficie.

Je conjure Votre Majesté de ne point négliger l'avis que je Lui donne, et d'être persuadée que de la résolution qu'Elle va prendre sur ce sujet, il dépendra d'avoir une paix heureuse ou une guerre qui, plus elle tirera en longueur, plus elle deviendra mauvaise.

Je fais mille vœux pour la santé et prospérité de Votre Majesté; personne ne Lui est plus attaché que je le suis, étant, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1612. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES AU CAMP DEVANT FRIBOURG.

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

Monsieur. J'ai reçu vos deux lettres, que vous m'avez écrites au sujet de la prise de Prague, avec cette satisfaction particulière que je ressens aussi souvent qu'il m'en vient de votre part, et vous ai toute l'obligation possible de la part que vous avez bien voulu prendre sur cet événement. Rien ne me saurait être plus agréable d'apprendre que le parfait rétablissement de la santé du Roi votre maître, que j'honore et estime au delà de tout, et pour la conservation duquel je ne cesse pas de faire des vœux.

La résolution qui a été prise dans le conseil de Sa Majesté, que l'armée de l'Empereur sera portée fort au delà de 40,000 hommes, et que, le siége de Fribourg fini, Sa Majesté veut faire passer un corps considérable de ses troupes sur le Bas-Rhin et la Westphalie, de même que vers les États d'Hanovre, m'a extrêmement charmé, et je ne saurais assez vous recommander la prompte exécution de ces deux articles qui intéressent si fort le bien de la cause commune, et qui, à ce que j'espère, rendront nos ennemis plus raisonnables et flexibles. La marche vers la Westphalie et les pays d'Hanovre sera d'autant plus nécessaire qu'après que les Saxons ont fait l'indigne manoeuvre de faire entrer en Bohême 20,000 hommes de leurs troupes, pour se joindre à l'armée du prince Charles de Lorraine, les arrangements que j'avais pris ici, sont considérablement dérangés, et vous conviendrez vous-même que, pour réparer cela, il faut de toute nécessité une puissante diversion d'autre part, pour ne pas me laisser accabler ici de toutes les forces de l'ennemi. Mon maréchal de Schmettau aura l'honneur de vous entretenir sur ce qui est actuellement de mes opérations, et j'espère, au reste, que vous serez convaincu de la plus parfaite estime avec laquelle je serai à jamais, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1613. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU [A STUTTGART].

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

Vos dépêches des 17, 24 et 25, et 28 du mois de septembre passé viennent de m'être rendues à la fois; sur lesquelles, je vous dirai que le sieur d'Aillon, ayant été averti à son arrivée à Berlin que le passage jusqu'à moi n'était pas tout-à-fait sûr, a pris la résolution de partir de là directement vers la Russie. A son arrivée à Moscou, il trouvera mon ministre instruit d'agir en tout sans réserve avec lui; je crains seulement que, s'il ne fait pas toute la diligence possible pour y être bientôt, l'Angleterre lui aura déjà coupé l'herbe sous les pieds. La conduite de la cour de Russie est déjà assez équivoque, par la grande autorité que le Grand-Chancelier a prise dans le maniement des affaires.

Bien que je ne doute pas que la prise de Prague n'ait fait bien du plaisir au roi de France, et que je n'ai fait en attendant de mon mieux pour pousser et rembarrer au possible l'ennemi, qu'à cette saison j'ai passé la Moldau à Tein et poussé jusqu'aux environs de Wodnian, pour obliger l'ennemi ou de se replier sur la Haute-Autriche ou de combattre, néanmoins l'indigne manœuvre des Saxons, qui font marcher 14,000 hommes d'infanterie et 6,000 hommes de cavalerie, avec un gros train d'artillerie, pour se joindre à l'armée du prince Charles, a produit une diversion assez considérable à mes desseins, parcequ'ayant été averti que les Saxons ont voulu marcher droit à Prague, j'ai été obligé de quitter mes desseins et de me rapprocher de cette ville, pour la couvrir; pour ne pas parler de la peine où j'ai été de faire subsister mon armée, parcequ'après que les Saxons se sont joints à l'ennemi, celui-ci a dispersé tous les hussards et pandours par le pays, pour empêcher que le plat pays ne fasse aucune livrance à mon armée à cette occasion.

Je ne puis pas vous cacher que l'on me mande en secret, sur le sujet de Grodno, que le traité de subsides qui vient d'être fait par Villiers entre le roi d'Angleterre et la cour de Pologne, ne s'était jamais fait du gré du comte de Brühl, qui s'en était défendu au possible, mais que la crainte de perdre sa fortune, outre le crédit de la Reine et les guinées d'Angleterre, avait prévalu; que le retardement de l'arrivée du ministre français en cette cour en avait été absolument la cause, et que, s'il était arrivé à Varsovie avant celui d'Angleterre, jamais ce traité n'aurait été fait.

Il ne faut pas parler de ce qui est fait, mais tâcher à remédier, à l'avenir, aux inconvénients. Il y a deux choses, que vous représenterez à Sa Majesté Très Chrétienne comme les plus pressantes à faire, c'est que:

1° L'armée de l'Empereur, tant pour cette campagne que pour la prochaine, soit mise en état de faire une solide diversion en ma faveur; c'est-à-dire qu'elle soit pour cette année de 45,000 hommes, pour la prochaine de 60,000 hommes; et

2° Que, selon le résultat du conseil, les soixante bataillons et cent escadrons qu'on a destinés à marcher vers la Westphalie et le pays d'Hanovre, soient mis en marche le plus tôt possible, pour que le roi d'Angleterre, voyant fondre l'orage de ce côté-là, commence à devenir plus traitable; il y aura d'autant moins à craindre pour ces troupes que d'un côté elles seront couvertes par Wésel et Gueldre; et de l'autre, je ne manquerai point, aussitôt que j'aurai appris leur arrivée dans ces pays, d'assembler un corps de mes troupes dans le pays de Magdebourg et Halberstadt, pour faire craindre aux Hanovriens et en même temps aux Saxons. Vous recommanderez fortement ces deux articles à Sa Majesté Très Chrétienne, à qui je viens d'écrire la lettre ci-close, que je vous adresse à cachet volant. Je compte d'autant plus sur ces manœuvres, que ayant débarrassé de bien bon cœur Sa Majesté Très Chrétienne de ses ennemis en Alsace, elle ne voudra pas m'abandonner à une trop grande multitude d'ennemis, comme sont les Autrichiens en Bohême après la jonction des Saxons.

Il y a encore un article, assez important pour que Sa Majesté y dût faire réflexion. C'est que, l'Empereur étant sur le point de partir pour son armée, et vu qu'on sait d'avance que lui et son maréchal Törring n'y feront rien qui vaille, il sera nécessaire que, pour augmenter la considération de la cour de l'Empereur et concilier les différents avis et arrangements qui doivent se faire dans l'Empire pour la cause commune, et surtout pour diriger l'Empereur qu'il ne fasse pas, par le conseil de Törring, de faux-pas dans les opérations militaires, Sa Majesté Très Chrétienne résolût d'y envoyer un homme de considération et d'un génie supérieur, pour faire aller l'Empereur comme il faut et l'empêcher de faire ce qui ne doit pas l'être; comme aussi pour se porter en personne là où sa présence pourra être nécessaire. Et, comme il n'y a que le maréchal de Belle-Isle qui pourra remplir cet objet, j'espère que Sa Majesté voudra bien lui donner cette commission. Vous ne manquerez pas d'insinuer tout cela d'une manière convenable au Roi, et je vous permets même de faire la lecture de tout ceci à Sa Majesté, si vous le croyez convenable. Il serait, de même, à souhaiter qu'on mît dans le conseil de Sa Majesté encore un militaire à qui je pusse avoir la même confiance qu'au maréchal de Noailles, puisque celui-ci, étant chargé de tant d'affaires, a peut-être de la peine à y suffire, et qu'outre cela on vous adressât un ministre à qui vous et Chambrier pussiez parler de mes affaires, pour qu'il en fît son rapport au Roi. Mais, comme cela touche les affaires domestiques de Sa Majesté, je ne m'en mêle pas, me fondant du reste sur l'amitié de Sa Majesté vers son plus fidèle allié. Vous aurez assurément déjà reçu mes dépêches, par lesquelles je vous ai fait savoir mes intentions sur la proposition touchant le roi de Sardaigne. Si la république de Gênes offre un corps de troupes, je suis d'avis qu'on ne le refuse pas, sous l'espérance peut-être vaine de gagner le roi de Sardaigne, afin de ne donner dans la

fable du chien d'Ésope. Je compte par plus d'une raison qu'on ne prendra la garnison autrichienne[1] que comme prisonnière de guerre.

Sur ce qui est du capitaine d'Angerville, je veux bien l'agréer dans mon service, aux conditions qu'il désire, ainsi que vous n'avez qu'à me l'envoyer. Quant au marquis d'Hérouville, je crains qu'il n'arrive trop tard, les opérations de la campagne de cette année tirant à leur fin; mais je suis bien content qu'il vienne vers la campagne future.

Au reste, je vous recommande encore de cultiver soigneusement l'amitié de tous les ministres français qui vous peuvent être utiles, sans pourtant vous mêler des intrigues du cabinet; ce que je vous défends absolument. Il faut que je vous dise encore que je ne suis pas content de la manière dont vos lettres sont chiffrées, et de ce qu'il y a dans vos chiffres des mots seuls chiffrés, parcequ'on les peut aisément deviner; ainsi, vous devez ou mettre les passages de conséquence tout en chiffre, ou ne rien chiffrer du tout. Sur ce, je prie Dieu etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

1614. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Camp de Konopischt, 20 octobre 1744.

Vos relations des 14, 17 et 21 de septembre m'ont été bien rendues. Je serais charmé, si vous pouviez vous aviser de moyens pour attirer le comte de Bestushew dans mon parti; et, s'il n'y a pas d'obstacle pour parvenir à ce but que l'étroite union qui subsiste présentement entre moi et la France, vous pourriez dire confidemment et avec toute la prudence requise audit ministre que tout ce que je venais de faire, n'était pas tant pour l'amour de la France, mais plutôt pour tirer l'Empereur de ses détresses, de le mettre hors du jeu et de rétablir le calme et la paix dans l'Empire. Que je ne me mêle point des affaires de la France, et que, si le Grand-Chancelier y contribuait, je serais prêt de m'entendre avec lui là-dessus pour y travailler efficacement. Que les vastes vues de la cour de Vienne sont l'unique raison pourquoi j'ai fait ce coup d'éclat, puisque la cour de Vienne a eu non seulement le dessein d'opprimer tout à fait l'Empereur, mais d'incorporer même à ses États héréditaires la Bavière, en jetant l'Empereur hors de l'Empire, en lui assignant ou les provinces qu'on avait envie de conquérir sur la France, ou le royaume de Naples. Que pour obvier à des desseins si pernicieux et dangereux à toute l'Europe, je me suis vu forcé de me lier avec la France, quoiqu'uniquement dans le but de soutenir l'Empereur et la liberté de l'Empire. Que j'ai trop bonne opinion de lui, Bestuhew, qu'il ne dût goûter mes raisons, et que, s'il voulait disposer sa souveraine à s'entendre avec moi, je suis prêt de la convaincre alors de la sincérité

[1] In Freiburg.

de mes intentions. Mais que, pour arriver à ce but salutaire, il serait absolument nécessaire que Sa Majesté Impériale Russienne rectifiât la Saxe, pour que celle-ci retirât le secours qu'elle venait de prêter à la reine de Hongrie, qui par là ne deviendra que plus roide et inflexible qu'elle n'a été jusqu'à présent. Que j'ai bien des raisons pour me plaindre de la conduite que la cour de Dresde a tenue jusqu'à présent à mon égard, étant assez informé des plans qu'elle a proposés pour m'entamer, mais que je me promets de l'amitié de l'Impératrice qu'elle saurait tenir cette cour dans des bornes d'une exacte neutralité.

Vous ne manquerez pas de faire usage de tout ceci, autant que vous le trouverez convenable, et l'habillerez d'une façon que vous croyez la plus propre pour le faire goûter à ce ministre.

Mes plus grandes espérances se fondent qu'après le retour de la cour de Kiovie vous aurez trouvé moyen de vous concerter avec vos amis et de rectifier le Vice-Chancelier, si pendant son absence il avait, comme je crains, pris des sentiments contraires à mes intérêts. Vous lui peindrez la conduite de la Saxe, telle qu'elle est, et lui ferez considérer si ce n'était la Saxe qui venait m'attaquer de gaîté de cœur, sans rime et sans raison; qu'il conviendrait que, si la Saxe m'attaquait ou continuait à agir si hostilement contre moi, je serais forcé à la fin de me défendre, et que je n'aurais d'autre parti à prendre que de la prévenir: ce qui entraînerait infailliblement, quoique contre mon gré, le théâtre de la guerre dans la Saxe. Qu'en considération de l'Impératrice, je ne viendrais jamais à une pareille extrêmité, si je ne m'y voyais pas forcé par une nécessité indispensable, mais que, pour éviter tous ces inconvénients, je me promets que le Vice-Chancelier voudrait bien contribuer de son mieux auprès de sa Souveraine afin qu'elle obligeât la cour de Saxe de ne pas témoigner tant de mauvaise volonté contre moi, de même de se tenir hors du jeu et de retirer ses troupes qu'elle a données à la reine de Hongrie. Vous ajouterez encore d'une manière convenable que, si l'on ne mettait pas la Saxe hors du jeu, et que celle-ci m'assaillirait comme elle a commencé, je ne pourrais pas me dispenser de réclamer l'assistance de l'Impératrice, selon nos traités;[1] que je suis d'autant plus en droit de demander cette assistance, qu'on avait fait assurer au roi d'Angleterre qu'on lui le enverrait secours stipulé par les traités, quoiqu'il ne fût attaqué de personne soit en Angleterre soit dans ses possessions en Allemagne, au lieu que, la Saxe s'acharnant partout contre moi, je suis la partie lésée. Que tout cet embarras cesserait, si l'Impératrice retenait la Saxe de ne pas se mêler de la guerre présente.

J'espère que ces représentations ne manqueront point de faire un bon effet sur l'esprit du Vice-Chancelier, surtout quand vous y ajouterez ce que vous savez.

Au reste, comme je m'aperçois que l'éloignement de la cour de

[1] Vergl. Bd. II, 312 Anm. 1.

Russie vous cause bien de l'embarras, j'espère qu'après son retour vous regagnerez le haut du pavé. Il n'y a rien que vous ne tenterez pour faire en sorte que la Saxe soit obligée de ne pas se mêler de la guerre présente, et que l'Angleterre n'obtienne pas le secours qu'elle prétend de la Russie.

Federic.

Nach Abschrift der Ministerialkanzlei.

1615. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Camp de Konopischt, 21 octobre 1744.

Madame. Je vous suis infiniment obligé de la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire; je me flatte que vous et tous ceux du bon parti qui ont du crédit, se surpasseront dans la crise présente, pour que l'Impératrice ne soit point entraînée par des mal-intentionnés dans un parti qui est aussi contraire à ses véritables intérêts qu'aux miens. Mon ministre est informé de tout, mais comme cette affaire est de la dernière importance, et qu'il m'importe du tout pour le tout, j'ai la ferme confiance en vous que vous vous servirez de tous les moyens imaginables pour informer l'Impératrice de la vérité de l'état des choses, pour lui dissiper les mauvaises impressions que des gens remplis de dangereux préjugés pourraient lui donner, et pour la convaincre que je suis le plus sincère, le meilleur et le plus naturel de tous ses alliés, qu'elle ne peut embrasser un autre parti, sans courir, elle et son neveu, un péril éminent, et qu'après tout, si elle me manque dans l'occasion, elle m'obligera malgré moi de changer de sentiment pour elle. Tâchez aussi, charmante Princesse, de faire, si vous le pouvez, que l'on ouvre les yeux sur la perfidie des Saxons, et que l'Impératrice y mette un frein, comme elle est en état de le faire. Vous savez combien je m'intéresse à tout ce qui vous regarde, il est superflu que je vous le répète, mais je vous conjure de me rendre la pareille dans cette conjoncture, dont vous devez connaître l'importance pour moi. Je suis avec toute l'estime possible, Madame, votre fidèle ami et cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1616. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Lager bei Konopischt, 21. October 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Nachdem Ich, auf die erhaltene Nachricht, dass die Königin von Ungarn alle in Meinen Diensten Stehende ungarischer Nation durch öffentliche Patente avociret habe, resolviret, an alle Meine in gedachter Königin Diensten befindliche schlesische Vasallen und Unterthanen dagegen gleichfalls

Avocatoria ergehen zu lassen, als empfanget Ihr von solchen hierbei verschiedene Exemplaria,[1] mit Befehl die erforderliche mehrere Anzahl derselben zu Breslau sofort nachdrucken und solche in ganz Schlesien überall gehörig publiciren zu lassen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1617. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Konopischt, 21. October 1744.

Eichel bestätigt das „nach langem und recht sehnlichem Warten" erfolgte Einlaufen der Berichte des Ministers vom 3. 6. 7. 10. und 13. October. „Unter dem heutigen Dato erfolgen alle bisher zurückgebliebenen Sachen, worunter ein Paquet befindlich ist, welches schon den 11. d. aus dem Lager bei Bechin abgehen sollen,[2] so aber wegen der damaligen Unsicherheit nicht hat geschehen können.

Wegen einiger von Ew. Excellenz anhero gesandten Vorstellungen soll auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl melden:

1. Wie Höchstdieselbe von allen Veranstaltungen, so Ew. Excellenz in Abwesenheit Sr. Königl. Majestät wegen der Taufe des letztgebornen Prinzen[3] gemachet haben, sehr zufrieden seind.

2. Approbiren des Königs Majestät dass Ew. Excellenz dem Andrié die von dem Herrn von Asseburg communicirte Pièce[4] abschriftlich zugesandt haben. Höchstdieselbe seind sonst der Meinung, wie es bei den jetzigen Conjoncturen nicht schaden könnte, wenn man ein kleines Imprimé in Engelland sowohl als in Holland, ganz geheim, und sonder merken zu können, woher es käme, ausbrächte, worin der Autor soutenirte, dass die Seepuissances vor alle die Efforts, so sie jetzt vor die Königin von Ungarn thäten, keinen andern Effect sehen würden, als dass endlich das österreichische Haus sich mit Frankreich setzen und sodann alle Protestanten in Teutschland ausrotten würde.

3. Vermeinen Se. Königl. Majestät wie es jetzo Zeit sei, auf Erhaltung des gebührenden schlesischen Tituls von dem Reiche zu dringen.

4. Was Ew. Excellenz am Ende der unter dem 6. d. eingesandten Vorstellung den Aillon betreffend anzeigen,[5] wäre admirabel, und dass dahero der Herr von Mardefeld darnach instruiret werden sollte.

[1] „Gegeben im Hauptquartier bei Bechin den 15. October 1744." — [2] Vergl. oben Nr. 1607 S. 301. — [3] Nachmals König Friedrich Wilhelm II. — [4] Vergl. S. 288 Anm. 3. — [5] Die Worte des Berichtes sind: „Aillon m'a protesté que sa cour lui avait enjoint expressément d'avoir une confiance sans réserve pour le ministre de Votre Majesté en Russie, d'aller en tout d'un parfait concert avec lui, et de suivre même ses lumières et sa direction. Il m'a assuré, de plus, qu'il portait avec lui la reconnaissance du titre impérial de Russie, et les armes qu'il fallait pour faire pencher la balance de notre côté."

5. Haben Se. Königl. Majestät zu melden befohlen, wie Sie von dem Einhalt Euer Excellenz Berichtes, betreffend das mit dem Herrn von Bülow gehabte Entretien,[1] sehr zufrieden wären und den Schluss davon realisiret zu sehen wünschten.

6. Der Graf Kaiserstein[2] hätte sich hier noch nicht eingefunden und dörfte auch der unsichern Wege halber und anderer bekannten Ursachen wegen wohl zurückgehen.

7. Was Ew. Excellenz bei Gelegenheit des Freiherrn von Beckers vorgeschlagen[3] sei geschehen und desfalls an den Grafen von Schmettau geschrieben.[4]

. . . Par la position que l'armée du Roi a actuellement prise, et par la nécessité où elle sera de chercher les quartiers d'hiver, on ne pourra pas soutenir les postes de Tabor, Frauenberg et Budweis, et on sera obligé bon gré mal gré de les abandonner. Nous en sommes presque déjà coupés, et, si l'armée prend ses quartiers d'hiver de l'autre rive de la Sazawa — comme il n'y a point d'autre moyen — il faudra absolument quitter les trois postes susdits qui ne peuvent être soutenus sans qu'il y ait un corps d'armée."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1618. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 7. October: „La cour de Saxe lève enfin la masque, et Votre Majesté verra par le précis ci-joint des dépêches que le sieur de Bülow nous a communiquées . . . que le roi de Pologne, en commençant par se plaindre du passage forcé de l'armée de Votre Majesté par la Saxe, continue de dire qu'il se trouve obligé de remplir ses engagements envers la reine de Hongrie et d'envoyer un corps auxiliaire de ses troupes en Bohême, en finissant par les protestations ordinaires

Konopischt, 21. October 1744.

Sollen auf eine vague Art darauf antworten.

[1] Podewils hatte am 10. October berichtet: „J'ai fait ce que j'ai pu pour faire peur à Bülow, il y a plus de quinze jours." Der Schluss des Berichts lautet: „Rien ne serait plus facile à Votre Majesté que de mettre les Saxons à la raison, mais Elle court risque de Se brouiller par là ouvertement avec la Russie. Le seul coup décisif, selon mes faibles lumières, serait que la France fît marcher 40,000 hommes avant la fin de l'hiver en Westphalie." — [2] Vom Kaiser zur Beglückwünschung des Königs anlässlich der Einnahme von Prag abgesandt, zugleich beauftragt „d'offrir toutes ses connaissances et ses lumières pour l'intérieur et le détail de la Bohême, mais pas autrement qu'à condition que Votre Majesté devrait trouver d'en avoir besoin." (Bericht Podewils', 6. Oct.) — [3] Betrifft ein Promemoria des churpfälzischen Gesandten von Beckers, d. d. Berlin 16. September, wegen der österreichischerseits in Jülich und Berg beabsichtigten Repressalien. — [4] Vergl. oben S. 298. 299.

de vouloir garder pour le reste une exacte neutralité . . . . . Il semble . . . qu'on se fie absolument sur l'assistance de la cour de Russie." . . .

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1619. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Konopischt, 21. October 1744.

Podewils berichtet, Berlin 13. October: „Hyndford m'a remis la lettre ci-jointe du Roi son maître pour Votre Majesté, par laquelle il Lui notifie qu'à cause de la mauvaise santé du lord Tyrawley, ministre d'Angleterre à la cour de Russie, Hyndford devrait y aller, pour quelque temps seulement et en gardant toujours le poste de ministre plénipotentiaire auprès de Votre Majesté . . . . Je lui ai répondu que cette mission paraissait être le deuxième tome de celle du comte de Rosenberg;[1] que je prévoyois d'avance qu'il serait chargé de sonner le tocsin contre Votre Majesté, mais que la cour de Russie connaissait trop bien ses intérêts pour se brouiller, pour l'amour des autres puissances bien éloignées, avec le meilleur de ses voisins et le plus fidèle de ses alliés."

Der Etatsminister Graf Podewils soll ihm ein sehr poli Compliment in Meinem Namen machen und ihm sagen, wie es Mir jeder Zeit sehr angenehm sein würde, ihn wiederum an Meinem Hofe zu sehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1620. AU PRINCE ROYAL DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Camp de Konopischt, 22 octobre 1744.

Monsieur mon Frère. Je viens de recevoir à la fois, et à ce moment même, les deux lettres qu'il a plu à Votre Altesse Royale de m'écrire en date du 29 du mois de septembre. Si je suis charmé de voir par la première la part sincère que Votre Altesse Royale prend à tout ce qui m'arrive d'agréable dans mes présentes opérations militaires, par la prise de Prague, je le suis bien davantage en voyant par la seconde qu'Elle me rend justice entière sur l'envie que j'ai de Lui donner en toute sorte de rencontres des preuves de mon amitié et du désir que j'ai de pouvoir contribuer efficacement à Sa satisfaction et à l'avantage de Sa maison. Je laisse le tout à la considération de Votre Altesse Royale et j'attendrai jusqu'à ce qu'après qu'Elle ait pris les mesures les plus justes, selon la parfaite connaissance qu'Elle a du terrain, Elle me fasse voir de quelle manière je pourrais Lui être utile, me flattant que

[1] Vergl. oben S. 213.

Votre Altesse Royale sera entièrement persuadée que non seulement les liens du sang qui nous unissent si fort, mais surtout l'estime particulière que j'ai pour Ses mérites personnels, me feront toujours prêter les mains avec empressement de La rendre contente.

Au reste, Votre Altesse Royale m'excusera, si les occupations sérieuses dont mes présentes opérations militaires m'accablent, ne me laissant pas le temps de Lui expliquer mes sentiments de main propre; mais Elle aura la bonté de croire, comme je L'en prie, que je n'ai rien tant à cœur que de La convaincre dans toute l'étendue possible de mon inaltérable attachement à Ses intérêts, et de l'estime très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1621. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Quartier général de Pischeli, 29 octobre 1744.

Comme il m'intéresse extrêmement d'être bien au fait des sentiments de l'impératrice de Russie et de sa cour sur l'état présent des affaires, ma volonté est que vous me deviez mander au plus tôt possible, par une estaffette ou un courrier, ce que vous pensez sur les articles suivants, savoir:

1° Ce que j'ai à craindre ou à espérer de la cour de Russie dans l'état présent et critique des affaires;

2° En cas que les intrigues du parti anglais, saxon et autrichien prévalussent à la cour où vous êtes, si cette cour a la volonté d'assister réellement et avec ses forces le parti nommé, et si l'intérieur des affaires de la Russie et l'état des ses finances et de son armée permettent à cette cour de le faire actuellement, et à combien ce secours pourrait aller;

3° Mais en cas que la véritable intention de l'Impératrice et de la cour de Russie ne fût point d'assister de ses forces ou de donner du secours au roi d'Angleterre ou à celui de Pologne, ce que vous croyez alors que l'Impératrice pourrait faire pour moi, et s'il ne serait pas possible de l'amener au point qu'elle voulût faire faire des remontrances sérieuses à la cour de Saxe, pour qu'elle retirât ce corps de troupes qu'elle a envoyé en Bohême au secours de la reine de Hongrie; ce que l'Impératrice serait d'autant plus en droit à faire qu'il y a bien de l'incongruité de la part de la Saxe de secourir de ses troupes une princesse qui, témoin l'affaire de Botta, a fait voir tant de mauvaise volonté contre la souveraine de Russie et qui a traîné et refusé opiniâtrement de donner quelque satisfaction tant à la Russie qu'à moi, par rapport au procédé de son ministre Botta;

4° La Saxe m'assaillant véritablement, par l'envoi de ses troupes en Bohême et par tant d'autres machinations qu'elle trame partout

contre moi, de quel œil l'Impératrice le regarderait, si à la fin je me voyais forcé ou d'agir hostilement contre la Saxe, pour me défendre de ses injustes entreprises, ou d'envoyer un corps de mes troupes en Saxe, pour obliger cette cour de retirer ses troupes de l'armée autrichienne et de ne pas se mêler de la guerre présente contre la maison d'Autriche; et, ce cas posé, ce que l'Impératrice ferait, et si elle voudra et pourra alors soutenir la cour de Saxe et envoyer des troupes contre moi;

5° S'il n'y a pas moyen de disposer l'Impératrice de se charger de la médiation entre les parties belligérantes en Allemagne, pour ramener cet hiver la paix dans l'Empire.

J'attends votre réponse détaillée sur chacun de ces points, au plus tôt possible, mais je vous ordonne absolument que vous me la fassiez de la manière la plus naturelle, et selon les véritables sentiments de la cour où vous êtes, sans me cacher, colorer ou dissimuler la moindre chose, et vous conviendrez vous-même de la nécessité qu'il y a que vous vous expliquiez rondement et d'après nature sur tous ces points, puisque c'est là-dessus que je règlerai mon système et mes mesures.

P. S.

Venant de recevoir vos relations du 28 du mois dernier et du 1er d'octobre, j'ai été charmé de voir les assurances que vous me faites de ce que je n'ai absolument rien à craindre de l'Impératrice, ni dans cette année, ni même peut-être dans celle qui vient. J'attends les nouvelles que vous me manderez par le courrier qui doit être actuellement en chemin. J'espère que vous aurez trouvé moyen de gagner tout-à-fait pour moi l'ami d'importance, par la libéralité que je vous ai autorisé de faire. Quant à la demande que vous croyez que les États de Courlande pourraient bien faire pour avoir le prince de Zerbst pour duc, je ne sais pas si pareil arrangement fera beaucoup de plaisir à ce Prince, qui naturellement aime la tranquillité, et qui par cet événement se verrait mêlé de bien des affaires et des inquiétudes, pour ne pas parler de ce qu'il serait par là obligé de s'éloigner tout-à-fait de son pays héréditaire, pour lequel il a pourtant beaucoup de tendresse. Mais en cas que vous voyiez que, nonobstant toutes ces considérations, les apparences étaient que ledit prince pourrait devenir duc de Courlande, je suis du sentiment qu'au lieu de n'en rien toucher à la Princesse son épouse, vous feriez mieux de vous faire un mérite auprès d'elle d'un pareil arrangement et de faire semblant comme si c'était venu de vous; ce que je remets pourtant à votre discernement, vous recommandant au reste de faire tout ce qui est humainement possible pour me conserver l'amitié de cette Princesse.

Federic.

Nach dem Concept.

1622. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Pischeli, 30 octobre 1744.

J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois. Je suis tout-à-fait de votre sentiment qu'il faudra faire un dernier effort pour faire revenir la Saxe, soit en lui offrant, par le ministre de France, des conditions avantageuses, soit par des remontrances sérieuses que l'Impératrice lui ferait pour retirer ses troupes de Bohême, si tant est que l'Impératrice y serait à disposer, sur quoi il faut que Mardefeld travaille de toutes ses forces. En attendant, vous ne devez pas croire que j'agirais si inconsidérément de faire tomber le poids de mon ressentiment sur le pays saxon, aussi longtemps que la Russie ne se déclare pas contre nous. Je voudrais pourtant que les Saxons eussent la peur que l'on pourrait tomber sur leur pays, si on le voulait. Ce que vous me dites sur les troupes saxonnes, savoir de les attaquer partout où on les trouverait, n'est pas si aisé à faire que vous le croyez, puisque, outre qu'ils se sont joints actuellement à l'armée autrichienne, ce pays, plein de bois, montagnes et vallées, ne permet point de faire ce qu'on veut, comme j'ai eu un exemple d'assez fraîche date. Mais, aussi, si les circonstances permettent jamais de faire un coup sur les troupes saxonnes, elles ne seront point ménagées.

Vous verrez, par la feuille ci-close,[1] ce qui s'est passé ici. Quant aux nouvelles politiques que j'ai eues, par les relations de mes ministres, 'en suis assez satisfait, surtout de celles de Mardefeld, Podewils et Andrié. Selon moi, je trouve que les esprits sont assez disposés à une paix, et je crois qu'on pourrait bien parvenir cet hiver à une pacification, sinon générale, au moins en Allemagne. Comme j'y suis assez disposé moi-même, je souhaiterais que vous pensiez mûrement sur la manière qu'il faudrait se prendre pour arriver à un but si salutaire. Il est sûr qu'il y faut parvenir un jour, et je vois que, plus la guerre durera en Allemagne, plus les pays saxons, hanovriens, avec les autres, et les miens mêmes, seront exposés à être entre-ruinés; et, au bout du compte, on sera pourtant obligé de revenir à la même chose où on peut parvenir à l'heure qu'il est. Pour donc prévenir tant de maux, il faudra, selon moi, travailler à une pacification où chacune des parties belligérantes remît quelque chose de ses prétentions.

Voilà mon idée en gros: c'est à vous à penser sur les préliminaires d'une telle pacification, et sur la manière dont il faudra se prendre pour en faire l'ouverture aux parties belligérantes. S'il y avait moyen d'avoir des médiateurs, par exemple l'impératrice de Russie, la Hollande, ou la Suède, cette affaire trouverait d'autant moins d'obstacle. Sur quoi vous penserez bien mûrement, et je laisse à votre considération si on ne pourrait sonder là-dessus le sieur Rudenschöld, ou d'autres, quoique d'une

1 Lettre d'un officier prussien, du camp de Pischeli, 27 octobre 1744; bei Droysen, Kriegsberichte, Beiheft zum Militärwochenblatt 1877, Nr. 3. 4. S. 100.

manière bien adroite, et sans se découvrir trop là-dessus. Vous me manderez vos sentiments d'une manière naturelle.

Quant à votre neveu à la Haye, vous l'instruirez qu'il continue à donner, là où il faut, des assurances de mes inclinations pour le rétablissement d'une bonne paix; que tous mes arrangements n'avaient point d'autre but, et que j'y contribuerais du meilleur de mon âme, s'ils se trouvait des moyens d'y parvenir; mais que, comme la manœuvre que les Saxons venaient de faire, par la marche de leurs troupes en Bohême, rendait la reine de Hongrie encore plus inflexible qu'elle l'a été, et reculait par conséquent la paix, je serais fort surpris, si les États-Généraux voulaient accorder des subsides aux Saxons, ce qui ne pourrait avoir autre effet que de nourrir le feu de la guerre. Vous instruirez de même le sieur Andrié, pour qu'il donne des assurances les plus fortes à tous ses amis, et partout où il le croira convenable, que mon unique but est de ramener une paix stable en Allemagne; que je ne me mêlerai jamais des autres différents, mais que toutes mes manœuvres et opérations ne visent qu'à une prompte pacification dans l'Empire; que, par cette raison, je suis fort étonné que la nation anglaise, qui, selon moi, n'aspire qu'au même but, pense pourtant de faire tout le contraire.

Pour ce qui est du comte de Beess, il faut qu'il se tienne présentement clos et boutonné, en protestant toujours de la bonne intention que j'avais eue pour le roi de Pologne, de resserrer avec lui des liens d'une amitié inaltérable; que lui, Beess, y avait travaillé de son mieux, mais que ce n'était pas sa faute s'il n'y avait pas réussi à son souhait: ce qu'il faudra finir par des haussements des épaules et par des paroles bien vagues, pour donner seulement à penser aux ministres saxons sur les suites que leur entreprise pourrait avoir.

Au reste, la dépêche ci-close sous cachet volant au sieur Mardefeld vous instruira de ce que je viens de lui écrire, et vous ne manquerez pas de la lui envoyer, dès que vous en aurez pris copie pour votre information. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1623. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Kolin, 10 novembre 1744.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été rendue. Je suis fort satisfait des nouvelles que vous m'y mandez. Vous continuerez d'être fort attentif à tout ce qui se passe, et de m'écrire tout ce que vous apprendrez par rapport à la situation présente des affaires, mais, surtout, vous me manderez, le plus souvent que vous pourrez, tout ce qu'on écrit à Dresde des nouvelles, des anecdotes et des desseins de l'armée saxonne en Bohême. Vous n'épargnerez sur ce sujet ni peine ni autre chose, pour m'en faire le plus souvent des rapports, dont vous enverrez

pourtant toujours les *duplicata* à Berlin. Au reste, il n'y a rien de plus faux que ce que l'on mande à Dresde comme s'il y avait le plan des opérations que j'avais réglé avec Seckendorff, intercepté par les Autrichiens. Il se peut qu'on ait intercepté quelque lettre que j'ai écrite à celui-ci, mais il s'en faut beaucoup que ce soit quelque plan d'opération. Vous devez pourtant tâcher à vous instruire, sous main, du temps auquel on doit avoir enlevé ce prétendu courrier, et m'en faire votre rapport. Vous n'oublierez pas de bien chiffrer toutes vos dépêches à moi.

Nach dem Concept. Federic.

1624. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Bohdanetz, 11. November 1744.

. . . . „Wir haben . . . Nachricht, dass den 29. v. zwischen Prag und Pischeli zwei Posttaschen nebst einem besondern kleinen Packet Briefe, so von Berlin gekommen, durch die Lâcheté des zur Escorte dabei commandirten Officiers und eine infame Trahison einiger Deserteurs, welche sich des Postillons mit Gewalt bemächtiget, dem Feinde in die Hände gerathen und verloren gegangen seind.[1] Da nun die Tasche mit welcher Ew. Excellenz letzteres vom 27. v. erhalten habe, von dem berlinischen Hofpostamt mit Nr. 35 gezeichnet gewesen, ich aber Nr. 33 und Nr. 34 nicht empfangen habe, so vermuthe dass solches die beiden Taschen seind, so den 29. v. zwischen Prag und Pescheli verloren gegangen seind, und dass ausser solchen noch das kleine Packet die Depesche von dem Feldmarschall Schmettau gewesen, deren Ew. Excellenz in Dero geehrtestem vom 27. dicti erwähnen und welche nicht angekommen ist. Et comme M. le maréchal Schmettau chiffre fort légèrement ses dépêches, et y met le plus souvent par inadvertance sans chiffre des choses qui devaient être absolument chiffrées, worüber er schon verschiedene Verweise, ohne sich zu corrigiren erhalten hat, je crains fort que, par cette dépêche perdue, l'ennemi aura découvert bien des affaires secrètes“ . . . . .

P. S.

„Angefangen den 12. und geschlossen den 13. November 1744.“

. . . . „Betreffend das von Ew. Excellenz desiderirte Journal, so habe zwar deshalb öfters Erinnerung gethan, es ist auch ein und anderem deshalb Commission gegeben worden, die viele und differente Mouvements der Armee aber haben verursachet, dass solches nicht in der erforderlichen Ordnung fortgeführet worden, ohnerachtet alle Adminicula dazu bei der Hand seind. Des Königs Majestät haben dahero resolviret, nach Endigung der Campagne eine ordentliche Relation von solcher

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 496 Anm. 4.

aufzusetzen und publiciren zu lassen.[1] Man wird indessen denen Herrn Zeitungsschreibern zu Wien, Leipzig, Hannover, Altona und selbst in Holland gönnen müssen, sich und das Publicum mit den allergröbsten und ganz abgeschmackten Lügen, Unwahrheiten und Erfindungen zu unterhalten, da Wahrheit endlich doch Wahrheit bleiben muss, und, wann gedachte Relation an das Licht kommen wird (in welcher gewiss nichts, als was Wahrheit ist, gesetzt werden soll) sie die so ganz Scham und Schande vergessene Zeitungsschreiber zu ihrer ohnendlichen Confusion mit Verlust ihres Credites bei dem Publico ganz bloss darstellen wird.

. . . . . Le Roi a été extrêmement surpris et a quasi tremblé par consternation, lorsqu'il a lu la lettre du maréchal Schmettau que Votre Excellence vient d'envoyer à Sa Majesté, et qui, sans être aucunement chiffrée ne contient que des anecdotes des plus . . . . .[2] tant de la personne de l'Empereur que du maréchal Törring.

. . . . . Le Roi souhaite encore ardemment de voir cet hiver la paix rétablie, au moins en Allemagne. Sa Majesté croit qu'elle se pourrait faire aux conditions suivantes:

1° Que l'Empereur fût reconnu de la reine de Hongrie;

2° Que les possessions héréditaires de l'Empereur lui fussent restituées; qu'enfin, la reine de Hongrie lui cédât, outre l'Autriche antérieure, le Haut-Palatinat et le Neubourg, en donnant un équivalent au Palatin.

3° Que, s'il n'est pas possible de faire avoir encore quelque cercle de la Bohême à l'Empereur, la reine de Hongrie en reste la maîtresse, mais qu'elle cède au Roi, en guise de *Schlüsselgeld* pour Prague, le reste de la Haute-Silésie, avec les hautes montagnes y appartenantes et les enclavures de la Moravie.

4° Amnistie générale et garantie réciproque de tous les paciscents.

5° Cession de quelques places limitrophes, à la France.

Sa Majesté souhaite que Votre Excellence pense sur ces conditions, und auf was vor eine am convenabelste Art diese Handlung puisse être entamée, et si on ne pouvait pas avoir pour médiateur ou l'impératrice de la Russie ou la Suède ou les États-Généraux. Sa Majesté veut même que, si Votre Excellence le croit convenable, Selbige vorläufig daran arbeiten möchten, en sondant adroitement les ministres des cours respectives, quoiqu'avec toute l'adresse imaginable, pour ne pas ombrager les puissances intéressées mal à propos contre le Roi. Dieses habe schuldigst melden sollen, und kann ich übrigens Ew. Excellenz auf Ehre und Seligkeit versichern, dass jusqu'ici le Roi n'a pas entamé la moindre négociation sur cet article avec qui que ce soit, et que ce sont les pensées secrètes du Roi qu'il n'a communiquées qu'à Votre Excellence seule."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Vergl. unten S. 343. — [2] Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffrirung. Die französischen Stellen des Eichelschen Schreibens waren chiffrirt.

1625. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A PARIS.

Bohdanetz, 14 novembre 1744.

Après avoir accusé vos lettres des 7, 9, 20 et 25 du mois passé je veux bien espérer que la mienne de Konopischt vous sera bien parvenue. Il faut néanmoins que je vous dise que les dépêches que vous m'envoyiez par un courrier, et qui sont parties de Berlin le 25 du passé, ont eu le malheur d'être enlevées par un parti d'ennemi, ainsi que, si leur contenu a été d'importance, il faut que vous vous régliez là-dessus, pour m'en envoyer un duplicat.

Votre mauvaise façon de chiffrer, que je vous ai reprochée dernièrement, me fait craindre que, par cette dépêche interceptée, non seulement on ne découvre bien des choses à Vienne, mais que même la manière dont vous l'aurez chiffrée, ne trahisse votre chiffre; ainsi, mon intention est que vous ne vous serviez plus, en chiffrant vos dépêches, de votre chiffre, mais plutôt de celui de Chambrier, et que vous adressiez toutes vos relations au ministre d'État comte de Podewils à Berlin, qui me les fera parvenir. De plus, vous ne me manderez plus rien de secret ni d'anecdotes délicates, sans les chiffrer entièrement, comme vous l'avez fait jusqu'ici le plus souvent. Vous en voyez les conséquences fâcheuses. Je frémis encore quand je pense à toutes les circonstances de votre lettre du 25 septembre, et, bien que j'aime que vous me mandiez naturellement l'état des affaires, je suis persuadé néanmoins que, si vous y pensez un moment, vous conviendrez que, si pareille lettre venait à être interceptée, soit par ami ou ennemi, cela pourrait vous causer un tort infini. Ainsi donc, je vous ordonne encore une fois absolument de ne me plus mander des anecdotes ou choses secrètes qu'en chiffres, d'un bout à l'autre, ce que vous observerez précisément. Quant à mes nouvelles, j'ai ordonné à mon dit ministre de Podewils de vous envoyer pour votre instruction un détail que je lui ai envoyé en raccourci, dont vous ne donnerez pourtant copie à qui que ce soit. J'aurai soin de vous faire remettre encore quelque argent, aussitôt que cette campagne sera finie. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1626. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A VILSHOFEN.

Quartier général de Bohdanetz, 14 novembre 1744.

Monsieur. La dernière que j'avais reçue de votre part, était du 8 d'octobre, lorsque j'ai reçu presque à la fois les vôtres du 17 et du 31 dudit mois, par lesquelles j'ai appris avec une satisfaction infinie les progrès que vous avez faits en Bavière, dont je vous félicite du meilleur de mon âme, ne souhaitant rien tant au monde que de voir succéder

les entreprises que vous faites pour la bonne cause de Sa Majesté Impériale.

Comme vous désirez d'avoir de mes nouvelles sur ce qui s'est passé ici par rapport à mes opérations, je vais vous satisfaire par le petit, mais sincère et véritable détail qui va suivre. Lorsque j'avais pris Budweis et Tabor,[1] je pris la résolution de passer la Moldau à Tein,[2] dans le dessein d'attaquer le prince Charles, qui, selon les nouvelles que j'avais alors, devait camper avec son armée auprès de Wodnian; mais, lorsque je fus arrivé vers les environs de Wodnian, j'appris qu'il campait auprès de Mirotitz, qu'il faisait construire six ponts sur la Moldau, et que le corps de l'armée saxonne qui était entré en Bohême, menant toute son artillerie avec soi, marchait vers Prague; sur quoi, je trouvai nécessaire de repasser la Moldau à Tein.[3] Deux bataillons de grenadiers, soutenus de deux régiments de hussards, firent alors l'arrière-garde, laquelle fut attaquée à Tein[4] par 4,000 Croates et Pandoures, outre 3,000 hussards et quelques dragons, commandés par Nadasdy, Ghillanyi, Trenck, et autres. Ils tombèrent avec fureur sur nos gens, tâchant de les accabler par leur nombre, mais tous leurs efforts furent inutiles, et nos hussards taillèrent jusqu'à 600 Croates et Pandoures en pièces et firent un capitaine, deux lieutenants et trente huit hussards prisonniers, sans qu'il nous coûta que dix grenadiers, quarante hussards, et environ cent hommes de blessés.

Deux choses m'obligeaient alors de me rapprocher de Prague: 1° puisque je n'avais que 6 bataillons dans Prague; 2° qu'en partant de mon pays, je n'avais pris que pour un mois de la farine pour mon armée, et qu'il nous avait été impossible d'assembler ni farine ni la moindre chose nécessaire à la subsistance de l'armée ni à Tabor ni à Budweis, par rapport à la multitude de troupes légères qui nous empêchaient de faire entrer dans notre camp jusqu'à la moindre chose. Comme je n'avais pas eu le temps de faire entrer assez de munition dans Budweis, et Tabor, et que les Autrichiens n'y en avaient guère laissé, j'aurais déjà évacué alors ces deux places, si je n'avais pas eu dans l'idée que le prince Charles, en passant la Moldau, ne pouvait avoir autre dessein, que de venir me combattre. Je fus informé bientôt que le prince Charles avait détaché une avant-garde de 10,000 hommes vers Beneschau, ce qui fit que je détachais un corps semblable, qui gagna aussi Beneschau, quelques heures devant les ennemis;[5] sur quoi, le prince Charles marcha du côté de Marschowitz. Je conçus alors le dessein d'engager une affaire avec lui, et, en conséquence de cela, je marchai vers Marschowitz,[6] mais j'y trouvai toute l'armée ennemie postée sur une montagne, la moitié dans un bois, ayant au pied de la montagne un fond marécageux, et sur la gauche du côté de Neweklau trois grands lacs, ainsi qu'il ne

[1] Vergl. oben S. 297. — [2] 4. October. — [3] 8. October. — [4] 9. October. — [5] 17. October. — [6] 24. October.

me resta d'autre terrain que pour former tout au plus cinq ou six bataillons. Ayant donc vu qu'il n'y avait rien à faire là, je rentrai dans mon camp.[1] Ayant appris alors qu'un détachement de 10,000 hommes sous le général Ghillanyi s'était mis à marcher vers Kammerburg, j'y détachai[2] le général Nassau avec un corps à peu près semblable, qui les y trouva et les débusqua de leur poste, qu'ils furent obligé de quitter avec confusion.[3] Dès que je m'aperçus que le dessein des Autrichiens était de ne pas combattre, j'envoyai des messagers à Tabor et Budweis pour faire évacuer ces places,[4] mais tous ces messagers n'avaient point trouvé moyen de rendre mes lettres aux commandants respectifs, ainsi que Tabor a été repris de l'ennemi[5] par des bombes qui avaient mis en feu la ville, et Budweis,[6] faute de poudre, qu'on n'y avait plus. En suite de cela, le corps de Ghillanyi passa la Sazawa;[7] le général Nassau ayant appris que Ghillanyi voulait marcher à Kolin, y marcha avant lui et s'y jeta;[8] ce qui obligea l'ennemi à se replier vers Kuttenberg; et le prince Charles, ayant suivi la marche de Ghillanyi, passa aussi la Sazawa. Pour moi, je marchai alors à Böhmisch-Brod,[9] et je pris le camp de Kaurzim[10] que les Autrichiens voulaient prendre, tous leurs fourriers et *Fourierschützen* y venant déjà pour tracer le camp.

J'ai détaché de là dix bataillons pour soutenir la ville de Pardubitz, où j'ai un magasin, et qui est un poste soutenable par la quantité de troupes qu'on y met. Ensuite de cela, je pris le camp de Radbors, le même jour[11] que les Autrichiens avaient envoyé leurs fourriers pour le prendre, afin de me couper par là de Kolin. Les deux armées n'ont été plus éloignées là, l'une de l'autre, qu'à un petit demi-mille; les Autrichiens s'étaient tous mis sur la hauteur d'une montagne où il y a une petite chapelle, nommée Saint-Jean-Baptiste, et derrière les marais de Maleschau, de façon que, postés comme ils étaient, il nous aurait été impossible de les attaquer. Les deux armées restèrent ainsi cinq jours en présence l'une de l'autre, et il ne se passa rien, hormis que tous les jours des escarmouches des postes avancés, les uns sur les autres.

Le 8 de ce mois, la gelée étant plus forte qu'elle n'avait été, et les fourrages étant entièrement consumés, je résolus de passer l'Elbe pour mettre mon armée en cantonnement; les ennemis, s'étant imaginés alors que j'allais abandonner Kolin, venaient le 9 à midi, forts de 7,000 hommes, pour attaquer ce poste, mais y ayant trouvé dix bataillons placés derrière de petites murailles dans le faubourg, ils en ont été repoussés comme il faut.

A présent, nous sommes en position à pouvoir nous rassembler sur tel endroit où l'ennemi voudra tenter de passer l'Elbe. Le 13, l'ennemi

[1] 25. October. — [2] 26. October. — [3] 27. October. — [4] Vergl. S. 310. — [5] 20. October. — [6] 22. October. — [7] 26. October. — [8] 31. October. — [9] 1. November. — [10] 3. November. — [11] 4. November.

décampa de la chapelle surmentionnée et marcha en front vis-à-vis de l'Elbe à Neuhof; il fait actuellement des détachements derrière soi, pour occuper, apparemment, les endroits qu'il destine pour ses quartiers d'hiver. L'ennemi, qui a campé jusqu'ici pendant des gelées terribles, et qui manque souvent de pain, doit avoir extrêmement ruiné son armée, tandis que la mienne est sous les toits, et, ayant Kolin et Pardubitz, cantonne tranquillement jusqu'à ce que l'ennemi se soit séparé.

La grande difficulté qu'il y aura, sera de pouvoir ramasser des fourrages pour l'année qui vient, et une cavalerie comme la mienne, forte de 22,000 mille chevaux, avec tous les autres chevaux de l'armée, qui montent jusqu'à 5,000, nous obligeront de nous élargir dans nos quartiers autant que nous pourrons. La subsistance pour le courant de l'année nous sera très difficile, et je ne vois encore point de jour pour pouvoir amasser deux mois de magasins pour l'année qui vient. La Bohême n'étant pas un pays fait pour que de grandes armées y puissent agir et subsister, les Autrichiens ont si fort ruiné les endroits où ils ont été, que les paysans mêmes ont quitté leurs demeures.

Sur ce qui est des autres points de votre lettre du 17 du mois d'octobre dernier, je trouve excellente la proposition que vous avez faite au comte d'Argenson, touchant la marche à faire du comte de Clermont, et j'espère que la cour de France la goûtera; mais quant aux miliciens de Bohême, que vous demandez pour vous en servir de recrues pour compléter les régiments impériaux, il faut que je vous dise, en premier lieu, qu'ayant trouvé la plupart de ces miliciens, à leur sortie de Prague, gens surveillés et incapables à servir, je n'ai pas voulu me charger d'un aussi grand nombre de gens inutiles; c'est pourquoi j'ai ordonné qu'on laissât aller tous gens hors d'état de servir et dont une grande partie sont domiciliés en Bohême. Le reste que j'ai gardé, me doit servir pour en faire l'échange contre des prisonniers qu'on a faits par ci par là de mes gens, valets ou palefreniers, ce dont je n'ai pas pu me dispenser; ainsi, avec toute la meilleure volonté du monde, je ne puis point vous assister de ces gens.

En second lieu, il faut que je vous dise que le tour que vous proposez pour faire le transport de pareilles recrues, me paraît infiniment difficile et coûteux; pour ne pas dire que le ministère saxon à Dresde m'a fait déclarer expressément, par ordre du Roi leur maître, qu'il ne pourrait plus laisser passer par la Saxe ni munition de guerre ni prisonniers; je veux seulement vous donner à considérer combien de circonstances il faudrait pour mener autant de recrues contre leur gré par un si grand détour et par tant de territoires différents, et je suis persuadé que vous avouerez que le jeu ne vaudrait pas la chandelle.

Touchant les officiers que vous demandez de moi, vous concevrez de même l'impossibilité qu'il y a de vous en fournir, pendant un temps de guerre où je suis, où j'en perds par ci par là, de manière que j'engagerais moi-même très volontiers des officiers habiles, si j'en pouvais

trouver. J'espère même que Sa Majesté Impériale voudra tenir rigoureusement sur la défense qu'elle, selon vous, a faite de ne me débaucher aucun de mes officiers, ni de lui en proposer aucun pour son service avant qu'il n'ait un bon congé de moi, et certainement, si on n'y tient la main, cela ne pourra faire jamais un bon sang entre nous.

Au reste, Monsieur, il n'y a personne qui vous souhaite plus de bonheur et de succès dans toutes vos entreprises que moi. S'il se passe dans ces cantons quelque chose de digne de votre attention, je ne manquerai point de vous en donner des nouvelles, quoique je craigne que par le grand détour que nos lettres sont jusqu'à présent obligées de faire, elles ne soient un peu de vieille date. Je vous prie d'être persuadé de la parfaite estime et des sentiments de considération avec lesquels je suis à jamais, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1627. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A PARIS.

Camp de Wositz, 22 novembre 1744.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en date du 27 octobre dernier. Vous vous souviendrez des ordres réitérés que je vous ai donnés, de ne vous mêler que des affaires dont je vous ai chargé, de mesurer les termes dans les relations par rapport aux affaires secrètes et anecdotes, que vous deviez ou ne point écrire ou faire bien chiffrer vos dépêches, pour qu'on n'en puisse faire un mauvais usage. J'aurais cru volontiers que, quand même vous n'auriez pas eu assez d'attention pour les ordres du Roi votre maître, qu'au moins la prudence et la raison vous auraient disposé à suivre des avis si salutaires; mais, à mon grand regret, j'ai vu que non seulement dans la relation que vous m'avez faite de votre voyage auprès de l'Empereur, vous avez tout-à-fait négligé mon avis, en me mandant des choses qui m'ont fait frémir que, si cette lettre avait été interceptée . . .[1]; mais encore la pièce ci-jointe[2] vous apprendra quelle bévue vous avez faite de n'avoir pas bien chiffré vos dépêches, et vous jugerez bien des suites que la publication d'une pareille pièce peut causer.

Je souhaiterais pouvoir me persuader que ces dépêches ne fussent point authentiques, mais, à vous dire ma pensée, je crois la lettre à l'Empereur[3] de votre façon, et vous ne pourriez jamais dire que je vous aie autorisé ni instruit d'avoir un commerce de lettres de pareille nature, surtout avec la cour impériale, avec laquelle vous eussiez dû rester à un certain point et user d'autant plus de réserve que le secret n'y est point assez assuré.

[1] Lücke in der Vorlage. — [2] „Zuschrift Ihro zu Hungarn und Böheim Königl. Majestät an den zu Ulm dermalen versammelten löblichen Schwäbischen Kreisconvent, d. d. Wien 16. October 1744," mit aufgefangenen Depeschen Schmettau's als Beilagen. Preussische Staatsschriften I, 495. — [3] Daselbst 504.

Outre cela, je n'ai jamais reçu la relation dont on trouve l'extrait[1] dans l'imprimé susdit, de même que les adjoints sous N° 3, 4 et 5.[2] Il semble même qu'il y ait des passages supposés, dont je ne pourrais juger; mais toutefois, il est inexcusable que vous ayez fait des traits si hardis de personnes respectables, et que vous ayez risqué d'envoyer des pièces de cette importance sans les bien chiffrer. Et comme je crains encore pour la dépêche que vous m'avez faite et qu'on a interceptée vers la fin d'octobre dernier, il ne me reste que de prendre la résolution de vous rappeller, par des raisons que vous concevrez bien vous-même.

Mon intention est donc qu'aussitôt que cet ordre vous parviendra, vous devez vous congédier sans beaucoup de bruit de Sa Majesté Très Chrétienne, en lui présentant la lettre ci-close et l'assurant encore une fois de mon attachement éternel. Cela fait, vous irez tout droit à Berlin et y attendrez mon arrivée. Au reste, il s'entend de soi-même que le baron Le Chambrier aura soin, après votre départ, de mes affaires. Et sur cela je prie Dieu etc.

Federic.

Vous êtes un homme d'esprit, et vous vous êtes conduit d'une façon si extraordinaire que je n'y comprends rien. C'est à vous de porter la peine de vos étourderies et de la rage que vous avez d'intriguer à tort et à travers, sans en avoir des ordres.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1628. AU BARON CONSEILLER LE CHAMBRIER A PARIS.

Königgrätz, 23 novembre 1744.

Je vous adresse l'incluse au maréchal Schmettau, pour que vous la lui fassiez tenir au plus tôt possible. Comme elle est chiffrée de votre chiffre, vous la déchiffrerez vous-même et verrez par là de quoi il s'agit. Je suis au désespoir de ce que ledit maréchal m'oblige de le rappeler par sa conduite si peu mesurée et par son inconsidération de mander des choses si importantes à l'Empereur, dont il sait combien peu les secrets sont gardés avec lui, et qu'il fait des caractères si offensants des personnes du premier rang et respectables par la confiance que leurs maîtres ont mise en eux, sans avoir pris au moins la précaution de les mettre en chiffre. Aussi, comme il y a d'autres dépêches de lui que l'ennemi a interceptées, je crains infiniment que ledit maréchal n'ait mis en écrit de la même manière et sans chiffre des choses à la vérité chimériques, comme par exemple le plan du baron Scheffer par rapport à la Russie[3] et le plan de Maurepas touchant le roi de Sardaigne,[4] mais qui

[1] Preussische Staatsschriften I, 506. — [2] Daselbst 509—512. — [3] Vergl. oben S. 273 und Staatsschriften I, 513. — [4] Oben S. 282.

pourront faire infiniment de tort tant à la France qu'à moi, si l'ennemi l'apprend par les dépêches interceptées, et si la cour de Vienne, qui ne ménage rien pour nous attirer d'autant plus d'ennemis et d'envieux, les rend publiques, et tâche à nous faire le second tome de La Chétardie. Enfin, après avoir mûrement pesé tous les inconvénients qui peuvent résulter de la conduite inconsidérée du maréchal de Schmettau, je ne vois guère d'autre moyen à les prévenir en quelque façon que de le faire retourner, le plus tôt le mieux, à Berlin. C'est pourquoi je lui ai ordonné de se congédier auprès du roi de France, pour lequel je lui ai envoyé sa lettre de rappel. J'ai fait la lettre ci-close au maréchal de Noailles sur ce sujet,[1] auquel vous la rendrez à la première occasion et tâcherez, avec toute la prudence possible, de le radoucir du mieux du monde sur les traits piquants et insultants que Schmettau a écrits sur son sujet à l'Empereur. Je me repose, au reste, sur votre fidélité, savoir-faire et dextérité si reconnus, que vous aurez toute l'attention imaginable pour veiller sur mes intérêts et pour être fort attentif sur tout ce qui passe à la cour où vous êtes, pour qu'il ne s'y prenne pas de résolutions préjudiciables pour mes intérêts.

Federic.

Schmettau s'est comporté comme un fol et il m'a écrit comme un insensé.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1629. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Königgrätz, 23 novembre 1744.

Monsieur mon Frère. Ayant trouvé nécessaire de rappeler mon maréchal comte de Schmettau, par des raisons que M. le maréchal de Noailles aura l'honneur de Lui expliquer, j'espère que Votre Majesté voudra bien lui accorder la liberté de se congédier d'Elle, et ajouter foi aux assurances que je lui ai ordonné de réitérer à Votre Majesté de mon attachement éternel et inviolable.

Je souhaiterais de tout mon cœur que Votre Majesté eût lieu d'être contente de lui, pendant le temps qu'il a eu l'honneur d'être à Sa cour; au moins n'y aura-t-il pas manqué s'il a suivi exactement les instructions que je lui ai données. Aussi me fera-t-Elle la justice d'être persuadée qu'on ne saurait être avec plus de considération, d'amitié et d'attachement que je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

[1] Der Brief ist nicht übergeben worden. Chambrier berichtet, 18. December: „Comme le maréchal de Schmettau envoie un courrier à Votre Majesté, il m'a prié de ne remettre la lettre au maréchal de Noailles qu'après le retour dudit courrier." Der König richtet darauf am 17. Januar einen andern Brief in dieser Angelegenheit an Noailles. Siehe Bd. IV.

Je suis si mécontent de l'étourderie et de l'esprit intrigant de Schmettau que Votre Majesté ne doit pas trouver étrange que je le rappelle. Je L'assure qu'il a agi contre mes ordres, et qu'il s'est comporté, durant tout le temps qu'il a eu l'honneur d'être à la cour de Votre Majesté, d'une façon si contraire à ce que sont ses ordres, que je ne puis assez m'en plaindre, mais j'ai eu tant de besognes sur les bras que je n'ai pas eu le temps de le redresser.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1630. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Königgrätz, 26 novembre 1744.

Monsieur mon Frère. Le nombre extrême des troupes légères de l'ennemi ont si fort barré tous les chemins que je n'ai pas voulu risquer de donner à Votre Majesté des nouvelles de mes opérations; je Lui dirai en peu de mots, me réservant à Lui en faire une relation plus détaillée, tout ce qui s'est fait pendant la campagne.

Votre Majesté saura qu'après la prise de Prague je fus pressé par tous ceux qui ont fait la guerre en Bohême, de marcher à Tabor et Budweis. Ces deux endroits furent pris sans grande résistance. Depuis, je passai la Moldau à Tein, et me préparais à couper les Autrichiens de leur patrimoine, lorsque j'appris tout-à-coup, à cause que ma correspondance avait été interrompue, que la Saxe s'était déclarée et que les troupes marchaient droit vers Prague. Les Autrichiens avaient, de plus, fait trois ponts sur la Moldau, moyennant quoi j'aurais été coupé de Prague. Ces mouvements m'engagèrent de m'approcher de la Sazawa. Les ordres que j'envoyai aux commandants de Tabor et de Budweis d'évacuer les places, ne parvinrent point; Tabor brûla par les bombes, Budweis, qu'on n'avait pas eu le temps de ravitailler, fut pris faute de munitions. J'ai fait depuis, par trois reprises, de vains efforts pour attaquer l'ennemi dans son camp, mais je l'ai toujours trouvé ou derrière de grands marais ou dans de hautes montagnes escarpées. M. de Traun fit ensuite un mouvement très sensé, en marchant par sa droite du côté de Kuttenberg, où il me mettait dans la nécessité de choisir de deux partis extrêmes celui qui l'était le moins. J'étais coupé de mon pays par toute la frontière montagneuse de Saxe, dont les gorges sont occupées et retranchées; M. de Traun, en me gagnant une marche, me coupait de la Silésie; il ne restait donc d'autre parti à prendre que de se mettre derrière l'Elbe, ne pouvant combattre cette armée dans un pays extrêmement fourré et difficile, rempli, de quart de lieue en quart de lieue, de défilés, de marais et de bois très touffus. La rigueur de la saison m'obligea à cantonner mes troupes près des unes des autres, les Autrichiens passèrent l'Elbe, et je me suis posté ici à Königgrätz, le dos contre les gorges de la Silésie.

Votre Majesté verra par ce récit que la campagne n'a pas eu le succès que je m'en étais attendu, en quoi le parti que la Saxe a pris n'a pas peu contribué.

Je crois, selon mon sentiment, que le mieux qui nous reste à faire, est de songer à la paix. Quoi qu'il puisse arriver, je reste indissolublement uni à Votre Majesté, et, pour Lui dire mon sentiment, je ne demande aucun avantage pour moi, et il me semble que, si l'on peut obtenir pour l'Empereur que la reine d'Hongrie reconnaisse l'Empereur et lui donne, pour la reconciation à ses prétentions, l'Autriche antérieure, dans la circonstance présente l'on pourrait être content. Je prie Votre Majesté de me dire si Elle croit que les ministres pourraient faire de pareilles propositions en Hollande; si Elle approuverait la médiation de la Suède jointe à l'Hollande; si Elle ne croit pas que, pour montrer toujours une égale modération, il conviendrait de faire parvenir des pareilles propositions en Angleterre. Si elles sont acceptées, nous aurons la paix, si on les rejette, quel plus sûr moyen pour indisposer la nation anglaise contre le Roi et le ministère? Je ne ferai rien sans Votre Majesté, mais je La prie de vouloir bien me dire, article par article, Ses sentiments, pour que je puisse agir toujours d'une manière conforme à ce qui pourra être en cela de nos intérêts réciproques, qui en vérité sont inséparables. J'ai oublié de dire à Votre Majesté que le défaut de subsistance a été la cause principale de ce que cette campagne a manqué. Je m'en rapporte à un récit plus détaillé que je me propose de Lui envoyer, dès que la multitude d'affaires que j'ai me le permettront. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1631. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Podewils berichtet, Berlin 10. November, dass nach seiner Ansicht der wiener Hof nach den Erfolgen in Böhmen, die er gehabt zu haben glaubt, einem Frieden abgeneigter sei als je; auch möge der König in keine Friedensverhandlung eintreten ohne Mitwirkung Frankreichs, das bei der Erbitterung des wiener Hofes und selbst Englands und Hollands auf lange Zeit der einzige Rückhalt Preussens sein werde. Der König möge die Ankunft des in Berlin angemeldeten Marschalls Belle-Isle abwarten, der vielleicht den Auftrag habe, ihn wegen der Friedensbedingungen zu sondiren; alsdann sei es Zeit, in Gemeinschaft mit Frankreich die

Nachod, 28. November 1744.

.... „Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe von Ew. Excellenz letzteren chiffrirten Relation vom 10. d. gar sehr zufrieden gewesen und Deroselben in dem Postscripto gemeldeten Sentiments, sowohl der Kron Frankreich halber als wegen der holländischen und schwedischen Mediation, gar sehr goutiret haben. Des Königs Majestät haben mir

Verhandlungen einzuleiten. Aber gegen die Anrufung der Vermittelung Russlands spreche auch dann die Erwägung, dass man es nicht mit der Zarin allein zu thun hat, sondern hauptsächlich mit ihren Ministern, die völlig den Höfen von Wien, London und Dresden ergeben seien. „Je serais plus pour la médiation de la Suède et de la Hollande, quoique les puissances pragmatiques trouveraient peut-être à redire contre la prédilection de la Suède pour la France; mais, comme la médiation de la première serait modérée par celle de la Hollande, on ne saurait la rejeter. Au reste, il ne faut pas douter que la Suède ne se charge volontiers d'un rôle si honorable, mais comme Rudenschöld est trop faufilé avec Valory, j'ai balancé jusqu'ici à le sonder là-dessus, de peur de donner des soupçons à Valory."[1]

demnächst befohlen, Ew. Excellenz annoch zu melden, wie Höchstdieselbe nunmehro hier angekommen wären, um Dero Armee nunmehro einmal in die Winterquartiere zu bringen, und da es ohnmöglich gewesen wäre, denenselben die Subsistance den Winter hindurch in Böhmen zu verschaffen, so hätten Höchstdieselbe resolviren müssen, solche nach denen schlesischen Grenzen zu verlegen, um selbigen dadurch Subsistance zu machen, mithin die Armee zu conserviren, als welches die wahre und alleinige Ursach sei, dass Se. Königl. Majestät Sich mit der Armee nach denen schlesischen Grenzen gezogen hätten, keineswegs und im geringsten aber, dass die Armee vor dem Feinde einigen Échec gelitten oder letzterer das geringste zu seiner Avantage daraus ziehen könnte."....

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1632. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 17. November: „Votre Majesté verra tant par la dépêche ci-jointe de Ses ministres à Grodno que par la copie de la lettre que le sieur de Wallenrodt m'a écrite, le piége qu'on leur a tendu, et qui est tourné heureusement pour nous à la plus grande confusion et à la honte de ses auteurs,[2] qui, bien loin d'avoir réussi dans le but qu'ils s'étaient proposé dans cette affaire, ont la mortification d'en voir arriver tout le contraire. Il faut rendre la justice aux ministres de Votre Majesté à la Diète qu'ils se sont conduits, on ne saurait mieux, dans une chose aussi chatouilleuse que celle-là. Aussi ne manquera-t-on pas d'informer les autres ministres de Votre

Nachod, 29. November 1744.

Alles recht gut. Aber das sehe Ich wohl, dass was in der Sache gutes geschehen ist, durch den Grafen Saint-Séverin geschehen ist, von dem Meine Herren nur die Marionnettes gewesen und ohne welchen sie ihre Sachen schlecht gemachet haben würden. Man soll deshalb dem Comte de Saint-Séverin ein sehr obligeantes Compliment von Meinetwegen in einem ostensiblen Rescript machen. Sonsten agreire Ich, dass nach dem Vor-

[1] Vergl. S. 314. — [2] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 673.

Majesté aux cours étrangères et surtout le baron de Mardefeld de ce qui vient d'arriver, et dont les machiavélistes saxons sortiront, à ce que je me flatte, *con tanto di naso*."

schlage des p. Wallenrodt eine species facti von dieser Sache in denen Zeitungen gesetzet werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1633. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Nachod, 29. November 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich habe Euch bereits zufertigen lassen, was der küstrinsche Krieges-, Domänen- und Kammerpräsident von Massow wegen einer Anzahl Gewehres, welches man von Sachsen aus nach Polen unter einem falschen Pass vom chursächsischen Ministerio durchpractisiren wollen, berichtet hat. Wie nun gedachter Präsident aus mehr als einer Ursache sehr recht gethan, auf gefundenen Betrug das Gewehr quaestionis wegnehmen und nach Küstrin bringen zu lassen, wie Ihr demselben solches in Meinem Namen fordersamst zur Resolution ertheilen sollet, so zweifele Ich nicht, Ihr werdet von dieser Sache und denen dabei complicirten Umständen, nämlich dergleichen sonder vorgängige Requisition durch Meine Lande frei durchschicken zu wollen, die Ertheilung eines falschen Passes, und was dergleichen mehr ist, erforderlichen Ortes gehörig releviren. Wenn aber auch sonsten das Generaldirectorium sowohl, als besonders der Etatsminister Graf Münchow in der abschriftlichen Anlage Mir einen gleichen Cas meldet, und dabei berichtet, was vor eine neue, Mir sehr praejudicirliche Brücke man sächsischerseits über die Oder bei Fürstenberg geschlagen hat, so lasse Ich Euch hierbei abschriftlich zufertigen, was Ich deshalb an den Grafen Münchow sowohl als an den Generallieutenant von Leps befohlen habe,[1] welche Umstände Ihr aber geheim halten und nichts davon eclatiren lassen sollet, bis die Sache zur Execution gebracht worden und es die Nothwendigkeit erfordert solche zu justificiren; und da man sächsischerseits es Mir in allen Stücken so nahe leget, dass es endlich, woferne Ich Mich nicht ganz vergessen will, auf die Länge nicht mehr halten kann, so befehle Ich, dass Ihr alle Meine Griefs, so Ich wegen des bisherigen Betragens des sächsischen Hofes habe, extractsweise sammeln und dem p. von Mardefeld solches zu seiner Information zusenden sollet. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Diese Befehle wurden zurückgenommen, da die sächsische Schiffsbrücke bei Schidlo inzwischen bereits wieder abgebrochen war.

1634. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Nachod, 29. November 1744.

Anlangend Eure Anfrage wegen des den 14. December zu Ende gehenden Termini zu Gestellung der in österreichischen Diensten stehenden schlesischen Vasallen,[1] und ob von sothanem Tage an die Sequestration derjenigen Güter, so sich nicht gestellet, veranlasset werden soll, ingleichen ob hierzu der Fürst von Auersperg und der von Liechtenstein mitgezogen werden sollen, so dienet Euch darauf in Antwort, dass es mit der wirklichen Sequestration sothaner Güter noch einigen Anstand haben soll, bis Ich erfahre, dass die Königin von Hungarn die in ihren Avocatoriis gethane Drohung gegen ein und andere in Meinen Diensten stehende ungrische Eingesessene wirklich realisiret habe, welches dann wohl abgewartet werden muss, da Meine Avocatorien nur par manière de représailles geschehen. Inzwischen Ihr doch einige Nachricht einziehen und bei der Hand haben könnet, was vor Vasallen sich nicht gestellet haben, was solche vor Güter oder Vermögen besitzen und wie viel solche an Werth sowohl als an jährlichen Revenus ohngefähr importiren. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1635. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Quartier général à Nachod, 30 novembre 1744.

J'ai bien reçu vos relations des 19, 22, 26 et 31 du mois d'octobre dernier. Quoique les particularités que vous m'avez mandées dans celle du 31 dudit mois, m'ont donné assez de satisfaction, par les sentiments d'amitié que l'Impératrice témoigne de vouloir continuer envers moi, et par le peu de part qu'elle paraît vouloir prendre aux affaires d'Allemagne, néanmoins, comme ce ne sont proprement que des propos vagues, tenus dans la chambre, et qui ne décident de rien ni sont de nature à y pouvoir tabler, et qu'outre cela vous savez que ce n'est pas l'Impératrice, mais plutôt ses ministres qui font les affaires en Russie, il me faut savoir avec bien plus de précision, et d'une manière à y pouvoir compter sûrement, ce que j'ai à craindre ou à espérer de la Russie; aussi, par la manœuvre que la Saxe a actuellement faite, en envoyant un corps de troupes si considérable en Bohême, et par tous les autres arrangements que la cour de Saxe continue de prendre et qui ne visent sur autre chose que de me tomber sur le corps, les affaires deviennent si sérieuses et si critiques qu'il m'est d'une nécessité absolue de savoir au juste où j'en suis. Tout le monde convient que par l'envoi des troupes

[1] Vergl. oben Nr. 1616 S. 308.

saxonnes en Bohême la cour de Saxe n'a cherché qu'à se frotter ouvertement à moi et à assouvir la rage, la haine et la jalousie qu'elle a tenues contre moi et ma maison depuis bien du temps; après qu'elle a fait ce premier pas, qu'est ce qu'elle ne met pas en œuvre pour révolter tout le monde contre moi? Et quels préparatifs ne fait-elle pas sous main afin de m'assaillir avec succès et de me prévenir en cela, s'il est possible?

J'espère que mes ministres du département des affaires étrangères ne vous auront pas laissé ignorer combien d'insinuations les plus malicieuses les ministres saxons aux cours étrangères ont faites contre moi. Vous savez ce qui s'est passé sur cet article en Russie, et combien de projets préjudiciables à mes intérêts ils y ont proposés; vous savez de même avec quelle chaleur ils ont travaillé à faire constater la quadruple alliance à vous assez connue. Que font-ils autre chose à présent en Pologne, sinon que de tâcher d'animer la nation polonaise contre moi par toutes sortes d'insinuations? Et s'occupent-ils à autre chose pendant la diète présente de Grodno qu'à disposer la République à une augmentation des troupes, et qu'à la faire entrer en alliance avec la reine de Hongrie, uniquement dans le dessein de m'envoyer les Polonais sur le corps? Quel vilain tour n'ont-ils pas tâché de jouer à mes ministres à Grodno, dont, j'espère, vous serez déjà informé! En Saxe, on travaille actuellement à faire des amas de magasins pour un grand corps d'armée à Wittenberg, à Torgau et dans la Lusace; on répare les fortifications, on fait des amas d'artillerie, on veut augmenter les troupes par des recrues qu'on tâche de faire sous main en Pologne, et je suis assez bien informé que, pour en venir d'autant plutôt à bout, on a sollicité plusieurs grands de Pologne de leur céder les gardes que ceux-ci ont sur pied. A Fürstenberg, ville saxonne dans la Lusace et joignante à l'Oder, ils ont tout récemment fait construire un pont, où de mémoire d'homme il n'en a pas été, qu'ils font garder d'un détachement de 500 hommes, duquel pont ils ne peuvent faire autre usage que de faire venir clandestinement, et sans me requérir pour le passage, des troupes de Pologne vers la Saxe. Il y a peu de semaines qu'on s'est saisi dans mon pays d'un nombre considérable de caisses qu'on voulait envoyer de Fürstenberg en Pologne, et auxquelles le ministre Hennicke à Dresde avait joint un passe-port signé de sa main, comme s'il n'y avait dedans que des meubles et des fourneaux appartenants au chambellan d'Unruh; néanmoins, comme mes douaniers en ont pris soupçon et ont visité ces caisses, on n'a trouvé que des pistolets, des carabins et des sabres.

Par toutes ces manœuvres, il est aisément à juger ce que j'ai à attendre des Saxons, et comme il m'est donc impossible de me laisser imposer plus longtemps si grossièrement des Saxons et de leur laisser tout le temps pour me prévenir, il ne pourra guère manquer, si cela continue de la manière qu'il a commencé, que je ne sois obligé, à la fin, de me défendre contre leurs entreprises et de dégaîner avec eux le printemps qui vient.

Comme la Saxe est en alliance avec la Russie, mais que celle-ci l'est aussi avec moi, et que la Russie m'a promis par son traité son assistance en cas que je fusse attaqué, voilà le *casus foederis* qui me met en droit de réclamer de la Russie l'assistance qu'elle m'a promise. Ainsi donc, il faudra à présent que je sache à quoi me tenir avec elle, savoir si elle veut prendre fait et cause dans cette querelle, et auquel traité elle se veut tenir alors, c'est-à-dire, à celui qu'elle a avec moi ou à celui qu'elle a avec la Saxe, ou si la Russie aimera mieux de rester neutre alors et de se mêler plutôt de la pacification, en déhortant les Saxons de n'agir plus hostilement, soit directement soit indirectement, contre moi, et de retirer plutôt les troupes qu'elle a en Bohême. Voilà sur quoi vous devez parler, d'une manière convenable, au ministère russien et surtout à Woronzow et mes autres amis en Russie, et joindre alors adroitement des libéralités, pour me gagner ces gens dans l'affaire dont il s'agit. Et comme le temps me presse extrêmement, pour que je ne sois plus sur cette affaire dans le même état d'incertitude que je suis jusqu'à présent, j'attends que vous ne perdiez plus de temps et me mandiez alors bien naturellement par une relation assez détaillée, que vous enverrez en toute diligence par un courrier, ce que j'ai à craindre ou à espérer de la Russie.

Quant au succès que vous souhaitez d'apprendre d'une bataille entre moi et le prince Charles, il faut que je vous dise qu'il n'est point si aisé de donner bataille quand on veut, dans ce pays-ci, qui est si montueux, si fourré et difficile qu'il est rempli, de quart de lieue en quart de lieue, de défilés, de marais, d'étangs et de bois très touffus, ainsi que, si l'ennemi ne veut point combattre, il est impossible de l'y obliger. J'en ai fait l'épreuve à trois au quatre différentes reprises, où je suis marché tout droit à l'ennemi, et où j'ai tout fait au monde pour l'obliger à une bataille; mais il a toujours su se poster, par l'aisance que ce pays-ci lui a donnée à cela, de la manière qu'il a été absolument impossible de venir à lui. Aussi faut-il que j'avoue que l'ennemi a pris fort sensément ce parti de ne vouloir point combattre, puisque par là il s'est non seulement sauvé, mais m'a obligé, faute de subsistance qui commençait à me manquer absolument, de me replier avec mon armée vers les frontières de la Silésie, pour l'y faire subsister; ce dont vous serez parfaitement instruit par la relation détaillée que je vous enverrai en peu de temps de toute la campagne passée. En attendant, je puis vous assurer, sans blesser la modestie ni la vérité, que, si jamais l'ennemi avait voulu hasarder une bataille, il aurait, selon toutes les apparences, fort risqué, puisque dans toutes les petites occasions où quelques-unes de mes troupes sont venues aux mains avec celles de l'ennemi, ces dernières ont toujours eu le dessous, quoique pour la plupart elles aient été supérieures en nombre. Après cela, quoiqu'il ne me soit pas agréable que faute de subsistance je me suis vu obligé de me replier vers les frontières de la Silésie, je suis néanmoins toujours bien résolu de rentrer l'année

qui vient en Bohême, d'abord que la saison le permettra, si en attendant une pacification en Allemagne ne met fin à cette guerre.

Nach dem Concept. Federic.

1636. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Braunau, 3. December 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich habe Euch hierdurch bekannt machen wollen, dass, woferne nicht etwas neues und sonderliches in denen hiesigen Gegenden vorfallet, Ich den 12. oder 13. d. in Berlin sein werde. Ich bin etc. F.

Je vous apprendrai à mon arrivée des particularités et des anecdotes bien curieuses.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1637. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Tannhausen, 6. December 1744.

Bei denen in dem Packet befindlichen Depeschen derer auswärtigen Ministres haben Se. Königl. Majestät allergnädigst befohlen, dass

1) Dem Andrié geantwortet werden sollte, wie Se. Königl. Majestät von seiner bisher bezeigten Exactitude, Vigilance und Betragen sehr zufrieden wären, und er darunter ferner mit aller Dextérité continuiren möchte. Sonsten sollte derselbe in allen Gelegenheiten, wo es von Nutzen sein könnte, von Sr. Königl. Majestät pacifiquen Sentiments und Dero alleinigem Zweck in gegenwärtigen Conjoncturen sprechen, nämlich den Frieden in Teutschland auf einen honorablen und beständigen Fuss zu herstellen, den Kaiser zu retabliren und in seiner Würde zu erhalten, sonder die Königin von Hungarn zu unterdrücken noch zu ecrasiren. Wohergegen der Andrié an convenablen Orten adroitement insinuiren könnte, wie noch zur Zeit nicht anders zu urtheilen sei, als dass der König von Engelland das Teutsche Reich in noch grössere Confusion und Verwirrung, als es wohl vorhin gewesen, setzen wolle und darunter zugleich vor das hannoverische Interesse mehr als vor das von Grossbritanien arbeite.

2) An Chambrier sowohl als an die andern auswärtigen Ministres soll anliegende Continuation der Lettres d'un officier prussien[1] geschicket und denselben dabei geschrieben werden, dies wäre vorerst nur en gros was passirete, des Königs Majestät aber würden ihnen nächstens eine

[1] D. d. près de Braunau, 3 décembre 1744. Siehe Droysen, Kriegsberichte, Beiheft zum Militärwochenblatt 1877, Nr. 3. 4. S. 113.

detaillirte Relation von der ganzen Campagne schicken, worinnen alles vorgefallene ganz umständlich und der Wahrheit nach angeführet werden sollte.[1]

3) An den Herrn Grafen Finckenstein in Schweden sollte geschrieben werden, des Königs Majestät wünschten ihm zwar viel Glück zu seiner Negociation wegen der Accession und wünschten, dass solche sowohl als die Wege der zu errichtenden Alliances zu Stande kommen möchten, noch zur Zeit aber glaubten Sie nicht, dass viel daraus werden dörfte.

4) An den Graf Podewils im Haag: Wenn ganz raisonnable Propositiones zum Frieden geschähen, ob er wohl glaubete, dass die Generalstaaten solche appuyiren und sich von einer Mediation meliren würden?

5) Was die ferner hierbei kommende Relation, die vorseiende Ligue der geistlichen Churfürsten angehend,[2] betrifft, da agreiren Se. Königl. Majestät die darin gethane Vorschläge und wollen, dass die vorgeschlagene Expeditiones fordersamst ausgefertiget, auch in Form eines Handschreibens an den Herzog von Braunschweig angeführter Massen geschrieben werden soll.[3]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1638. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Schweidnitz, 6 décembre 1744.

Après vous avoir envoyé ma dépêche du 30 du novembre dernier, j'ai reçu à la fois vos relations des 2, 7 et du 9 dudit mois. J'avoue que celle du 7 m'a autant surpris qu'affligé, lorsque j'y ai vu que, par des traits de la plus noire malice et des calomnies les plus ridicules, on ait pu tant imposer à l'Impératrice qu'elle ait été sur le point de

[1] Vergl. unten S. 343. — [2] Podewils und Borcke, Berlin 24. November, hatten berichtet: „Suivant les lettres de Francfort, il s'y tient de fréquentes conférences entre les ministres des électeurs ecclésiastiques et ceux de Saxe et d'Hanovre, sous prétexte de maintenir la neutralité de l'Empire et d'empêcher les troupes françaises qui marchent vers le Bas-Rhin, d'y établir des quartiers d'hiver, mais en effet pour former une liguée opposée à l'Union confédérale de Francfort." Man rechne auf den Beitritt von Salzburg, Würzburg, Braunschweig-Wolfenbüttel, Gotha, Holstein-Gottorp, Hessen-Darmstadt und Württemberg. In Betreff Württembergs habe indess Keller in Berlin einen Brief von Bilfinger gezeigt, laut dessen der Herzog von Württemberg einem gegen die Frankfurter Union gerichteten Bunde sich nie anschliessen werde. Die Minister geben anheim, an die betheiligten Höfe Abmahnungsschreiben zu erlassen. „A l'égard du duc de Wolfenbüttel, le moyen le plus efficace pour le détourner de la contreligue serait, à notre avis, que Votre Majesté lui écrivît pour cet effet une lettre de main propre . . . A l'égard des cours de Dresde et d'Hanovre, il serait inutile de s'y adresser." — [3] Demgemäss ergehen am 12. December deutsche Kanzleischreiben an die Höfe von Ansbach, Baireuth, Darmstadt, Gotha, Mainz, Trier, Würzburg und an Wolfenbüttel; das Cabinetsschreiben an Wolfenbüttel siehe unten S. 342.

se laisser entraîner non seulement à donner les mains à la soi-disante Ligue Sainte,[1] mais d'envisager même mon passage par la Saxe comme une rupture qui l'engage à prêter du secours au roi de Pologne et à épouser entièrement ses intérêts si mal fondés. Si le premier ministre n'est pas tout-à-fait aveuglé, j'espère que la réponse qu'on vous a envoyée de ma part sur son *promemoria*,[2] lui fera voir clair comme le jour l'absurdité de toutes les imputations que les Saxons lui ont fournies, et le fera rougir de ce qu'il a donné dans des contes si frivoles; aussi devez-vous bien expliquer à votre ami de conséquence[3] toute la noirceur de cette malice, à qui vous devez donner les assurances les plus fortes que, par l'assistance que je fais à l'Empereur Romain, je ne demandais rien pour moi ni de m'agrandir, mais que mon unique but était de faire ravoir à l'Empereur son patrimoine et de le soutenir dans son autorité, sans que mon intention fût ni d'écraser ni de ruiner la reine de Hongrie; que je ne cherchais que de contribuer à rendre, le plus tôt le mieux, et même cet hiver encore s'il est possible, la paix et le calme à l'Allemagne, sans me mêler des autres affaires de qui que ce soit, et que je serais au comble de ma joie, si l'Impératrice y voulait contribuer par ses bons offices, et qu'elle serait convaincue alors de la pureté de mes intentions, tout comme elle trouverait que les Saxons et leur clique ne cherchent autre chose qu'à jeter de l'huile dans le feu de la guerre, qu'à s'élever, s'il est possible, sur ma ruine, et, après avoir brouillé l'Impératrice avec le plus naturel et le plus fidèle de ses amis, et obtenu ainsi leurs buts, à se rendre redoutables à l'Impératrice même, au gouvernement de laquelle et aux arrangements qu'elle a établis pour sa succession, aussi bien qu'au mariage du Grand-Duc, le parti saxon n'est assurément pas attaché.

Vous devez faire les mêmes insinuations à la princesse de Zerbst, et comme j'ai fort goûté votre conseil sur la lettre que je dois écrire à l'Impératrice pour la rectifier un peu, je vous l'envoie ci-clos, écrite de ma main propre, en y joignant une copie. Vous la remettrez à la princesse de Zerbst, afin qu'elle la fasse tenir convenablement à l'Impératrice, en la conjurant de ma part de ne se point laisser surprendre sa religion par les fausses insinuations des mal intentionnés et par les artifices de la Saxe.

Après tout cela, il faut que je vous dise que, quoique votre relation du 9 du mois dernier m'ait un peu rassuré sur mes alarmes, par les nouvelles espérances que vous avez conçues que l'Impératrice cultivera soigneusement mon amitié et ne se laissera pas entraîner par le parti saxon, de même que par tout ce que votre ami d'importance, avec vos autres amis, vous ont dit — que néanmoins je suis encore incertain

[1] Zwischen Venedig, dem wiener Hofe und der Republik Polen (von 1684.) — [2] Betreffend die Vorgänge auf dem Reichstage zu Grodno (vergl. oben S. 327). Die Entgegnung („Factum") auf die russische Note war am 28. November an Mardefeld aus dem Ministerium abgesandt worden. — [3] Woronzow.

sur la réalité de leurs assurances, aussi longtemps qu'ils se défendent contre les libéralités que je vous ai ordonné de leur faire; c'est pourquoi vous devez faire de nouveaux efforts, pour vous assurer soit le premier ministre soit son collégue, afin d'effectuer par l'un ou l'autre d'une manière stable un de ces trois propos, savoir

1° Que l'Impératrice ne donne point de secours ni à la Saxe ni à l'Angleterre, aucun d'elles n'étant attaquée et par conséquent point en droit de réclamer son secours;

2° Ou de disposer l'Impératrice au point qu'elle fasse insinuer au roi de Pologne qu'elle n'aimait pas de voir qu'il donnât du secours à la reine de Hongrie, et que, si au bout du compte il en résultait des suites fâcheuses au roi de Pologne, il n'aurait alors point de l'assistance à espérer de la Russie; ou

3° De disposer l'Impératrice qu'elle se mêle de la prompte pacification de l'Allemagne.

En vous instruisant sur ces propositions, je laisse à votre dextérité d'en choisir celle que vous trouverez la plus faisable, m'étant impossible de pouvoir vous instruire positivement sur l'une ou l'autre, pendant que je ne puis pas juger de l'assiette actuelle de la cour de Russie, lorsque cette dépêche vous sera parvenue. Je vous donne la même autorité par rapport à ma dépêche susmentionnée du 30 du novembre passé, afin que vous fassiez tel usage de son contenu que vous trouverez convenable au temps et aux circonstances, me remettant en tout sur votre zèle et fidélité reconnue pour mon service.

Du reste, comme je vous ai déjà marqué que par le manque de subsistance pour une si grande armée que la mienne a été en Bohême, je me suis vu obligé d'en replier vers les frontières de la Silésie, pour y mettre mes troupes en quartier d'hiver, et que pendant cela les Autrichiens ont tenté une invasion avec un corps des troupes dans ma comté de Glatz, nonobstant que j'ai toujours déclaré que, si je donnais des troupes à l'Empereur, ce n'était qu'en qualité d'auxiliaire, me tenant, au reste, au traité de Breslau et ne prenant point de part, de mon chef, de la guerre, je vous donne à considérer et en attends votre rapport si je puis bien, avec espérance de quelque succès, réclamer de la Russie le secours stipulé dans nos traités.

J'attends votre rapport, par le premier courrier que vous m'enverrez, combien je suis en arrière aux comtes de Lestocq et Brummer.

Comme j'ai été le plus agréablement surpris par la nouvelle que vous m'avez donnée de l'attention particulière que Sa Majesté Impériale veut bien avoir pour moi, en me destinant un présent de 300 chevaux de l'Ucraine, vous devez l'en remercier de ma part par tout ce que vous pouvez imaginer de plus poli et de plus obligeant; aussi enverrai-je quelqu'un de mes officiers de la Prusse vers Riga auprès du maréchal Laci pour s'en enquérir.

Federic.

Nach dem Concept.

1639. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A MOSCOU.

Schweidnitz, 6 décembre 1744.[1]

Madame ma Sœur. J'ai appris avec bien de la douleur que mes ennemis se sont servis de toutes sortes d'artifices et de calomnies pour interrompre la bonne union et l'alliance qui subsiste si heureusement entre Votre Majesté Impériale et moi; mais je me flatte en même temps que Votre Majesté Impériale connaîtra assez la duplicité et la fourberie du ministère de Dresde pour ajouter foi à ses insinuations. Le roi de Pologne n'a jamais témoigné de l'attachement pour le gouvernement de Votre Majesté, et il est en vérité connu de presque toute l'Europe que, s'il le pouvait (vu son union avec la reine de Hongrie), il serait contraire aux arrangements que Votre Majesté Impériale a pris en faveur du Grand-Duc, Son neveu. Que Votre Majesté considère la conduite du roi de Pologne, qui élut l'Empereur l'année 1741 et lui donna des secours contre la reine de Hongrie, et qui à présent donne des secours à la reine de Hongrie contre ce même Empereur, que la reine de Hongrie avait forcé d'abandonner ses propres États. Pour moi, qui n'ai d'autre but que le bien et le repos de ma patrie, je n'ai pu souffrir que la reine de Hongrie foulât aux pieds les lois de l'Empire, qu'elle chassât d'Allemagne un empereur que tout l'Empire a élu. Je me suis joint à ce prince malheureux, pour le tirer de la situation désespérée où il était, et pour rétablir une paix équitable et sûre. Comme c'est la querelle d'un empereur, les empereurs et les impératrices devraient l'embrasser; aussi n'y aurait-il rien de plus glorieux pour Votre Majesté Impériale que si Elle voulait joindre Ses bons offices à ceux des autres pour la pacification générale. L'Empereur Lui devrait le recouvrement de son patrimoine et son établissement, et le roi de Pologne serait obligé de rougir des vains et inutiles efforts qu'il aurait faits pour reculer la paix. Il ne manque au règne glorieux de Votre Majesté Impériale que cette espèce de gloire-là; je La prie d'être persuadée que j'y prends plus de part que personne, que de tous mes alliés Votre Majesté Impériale m'est la plus chère, et que Votre Majesté Impériale reconnaîtra toujours que ce que mes envieux et mes ennemis Lui insinuent contre moi, ne sont que de noires calomnies pour La brouiller avec Son plus sincère, Son plus naturel et Son plus fidèle allié. Je suis à jamais, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. — Federic.

---

[1] Der in den Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 587 abgedruckte Brief an die Kaiserin von Russland ist ein nicht zur Verwendung gekommener erster Entwurf.

1640. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL

Schweidnitz, 7 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Les deux lettres qu'il a plu à Votre Altesse de m'écrire en date du 13 et du 16 novembre, ne me sont parvenues qu'à mon arrivée à Schweidnitz, toutes deux à la fois. Je suis charmé de voir par la première que Votre Altesse veut bien me faire le plaisir de permettre à Monsieur Son frère, le prince Albert, d'entrer dans mon armée, et d'être persuadée en même temps que j'aurai un soin particulier de ce Prince, comme de tout ce qui a l'honneur d'appartenir à Votre Altesse. Elle me donnera une marque agréable de Son amitié, si Elle voulait bien faire en sorte que ledit Prince puisse venir me voir vers la fin de ce mois à Berlin.

Quant au contenu de la deuxième lettre de Votre Altesse, j'ai l'honneur de La prier de vouloir bien se reposer sur l'étroite amitié qui subsiste entre nous et sur la réciprocité des intérêts de nos deux maisons. Je suis même charmé que Votre Altesse, selon les lumières dont Elle Se trouve douée, a d'abord ordonné à Ses ministres à la Diète de ne prendre aucune part aux menées dans lesquelles les mal intentionnés aux intérêts de l'Empereur ont tâché de La faire entrer, à l'occasion du pont que les Français ont fait construire sur le Main. Elle comprendra bien Elle-même qu'il n'y a pas à craindre qu'il puisse résulter le moindre péril ou préjudice aux États de l'Empire des mouvements que les Français sont obligés de faire pour le soutien de l'Empereur, étant des troupes auxiliaires qui dépendent absolument des ordres de Sa Majesté Impériale. Mais, au contraire, Votre Altesse jugera aisément que, s'il y avait moyen d'éblouir quelques États de l'Empire de façon qu'ils se prêtassent à entrer dans de certaines liaisons qui seraient contraires au maintien de l'Empereur et à la pacification de l'Allemagne, qui ne peut provenir d'une manière solide que de son rétablissement, cela n'aurait autre effet que de diviser le Corps Germanique en soi-même, de mettre la défiance et la confusion partout, et, par de malheureuses suites qu'on ne peut prévoir, de bouleverser tout le système de l'Empire.

En particulier, j'ose bien assurer Votre Altesse, par l'alliance dans laquelle je me trouve avec la France, qu'Elle ne risquera jamais d'être incommodée en aucune façon des troupes de ladite couronne, et qu'Elle aura ainsi tout sujet, comme j'espère, de Se tranquilliser sur cet article, comme aussi d'être persuadée qu'en toutes sortes d'occasions je n'oublierai jamais de Lui donner des marques convainquantes de mon véritable attachement, étant toujours prêt à porter les intérêts de Sa maison, soit à la Diète, soit aux autres cours où Elle jugera que mon assistance pourrait Lui convenir, avec la même ardeur comme si c'étaient les miens propres. Au reste, j'ai l'honneur d'assurer Votre Altesse de

la haute estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Altesse le bon Frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1641. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Schweidnitz, 9 décembre 1744.

Mon cher Podewils. Je vous jette ici sur le papier toutes sortes de projets craqués, que vous pouvez travailler et finir; je crois du moins qu'il y a celui qui regarde l'Angleterre, qui pourrait être employé le plus utilement.

Le cas est tel que les Autrichiens sont entrés dans le pays de Glatz (d'où on les va chasser incontinent), et dans quelques endroits de la Haute-Silésie, ce qui est une infraction manifeste du traité de Breslau: ce qui nous donne le moyen de demander aux Anglais le secours qui est stipulé dans le traité; et je suis d'avis qu'il le leur faudrait demander dans le temps des premières séances du parlement, pour que toute la nation fût obligée de se déterminer là-dessus. S'ils nous paraissent favorables, c'est un grand pas vers la paix; s'ils nous paraissent contraires, je ne paye plus les dettes de l'Empereur défunt. Il faut bien distinguer entre les parties belligérantes et les auxiliaires; si l'on vient à confondre ces deux points, j'ai autant de droit d'attaquer la Saxe qu'en a la reine de Hongrie d'attaquer mon pays.

Il faudra ensuite convenir avec Belle-Isle[1] sur des propositions de paix justes et équitables, dont il faudra faire parade à Londres, à la Haye et à Pétersbourg . . .

Peut-être parviendrait-on aussi à quelque chose par la Russie, en les flattant de la médiation, et, en cas que tout ceci manque, j'ai la ressource de faire, au printemps qui vient, une campagne vigoureuse, qui mettra nos ennemis dans le même embarras que celui d'où ils viennent de sortir.

Adieu, je serai dans quelques jours à Berlin; ne vous imaginez pas, sur le bruit des misérables gazettes, que moi ou mes troupes nous sommes conduits d'une façon indigne; bien loin de là, je crois que les ennemis avoueront le mal que nous leur avons fait; mais ou il fallait voir périr l'armée ou quitter la Bohême, il n'y avait plus de milieu. Je crois que les gens sensés approuveront le parti que j'ai choisi.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

---

[1] Welcher als militärischer Bevollmächtigter Frankreichs in Berlin angemeldet war. Vergl. S. 326.

1642. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A AUGSBOURG.

Schweidnitz, 9 décembre 1744.

Monsieur. Comme depuis ma dernière du 14 du mois de novembre passé je n'ai point eu occasion de vous donner de mes nouvelles, j'ai bien voulu le faire par la feuille ci-jointe, qui est un récit très naturel et très fidèle de tout ce que s'est passé; vous jugerez aisément du chagrin qui me navre de ce que pendant la campagne passée les choses ne sont parvenues à ce but que je m'en étais proposé, et que j'ai été obligé de me replier avec mon armée vers la Silésie; mais quoique j'aie fait tous les efforts possibles pour venir à une affaire décisive avec l'ennemi, néanmoins tout cela a été en vain, l'ennemi s'étant toujours posté ou derrière de grands lacs et marais ou sur de hautes montagnes escarpées, où il a été absolument inattaquable. En attendant, l'ennemi m'a rendu infiniment difficile, par le nombre extrême de ses troupes légères, la subsistance, en quoi pourtant il n'aurait pas si bien réussi qu'il a fait, s'il n'avait pas eu tous les habitants du plat pays pour lui, et si le pays de Bohême, extrêmement fourré et difficile, rempli, de quart en quart de lieues, de défilés, de marais et de bois très touffus, n'avait pas donné tant de facilités à ses partis de troupes légères, pour me barrer les chemins par où j'étais obligé de faire mener ma subsistance. Et comme j'étais coupé de mon pays par la manœuvre infidèle de la cour de Saxe, et par la frontière très montueuse de Saxe dont les gorges furent retranchées et occupées par des troupes saxonnes, et qu'outre cela le maréchal Traun eut l'adresse de me gagner une marche vers Kuttenberg par laquelle il fut en état de me couper de la Silésie, je me suis vu par là dans la nécessité de choisir — n'étant plus de milieu — ou de voir périr mon armée faute de subsistance, ou de quitter la Bohême; ainsi donc, comme je viens de prendre le dernier parti, je suis trop assuré de votre pénétration que vous ne l'approuviez. Il ne me manque pourtant pas la ressource de faire, au printemps qui vient, une campagne vigoureuse, qui mettra nos ennemis dans le même embarras que celui d'où ils viennent de sortir, et comme le temps ne me permet pas de m'expliquer ultérieurement sur tout ceci, étant sur le point de faire un voyage à Berlin pour faire quelques arrangements, je n'oublierai point, dès que j'y serai arrivé, de vous communiquer mes sentiments et de vous envoyer en même temps une relation assez détaillée et circonstanciée de tout ce qui s'est passé pendant cette campagne.

J'ai encore à vous dire que j'ai été extrêmement mortifié, lorsque j'ai appris de quelle manière indigne le feld-maréchal Schmettau a parlé sur votre sujet, dans ses relations vraies ou prétendues, que les Autrichiens doivent avoir interceptées et fait imprimer. Vous pouvez croire qu'une pareille relation que celle que les Autrichiens ont fait imprimer

ne m'est jamais parvenue de sa part, et si elle me serait parvenue, je n'aurais jamais manqué de le traiter comme il faut de ce qu'il s'explique d'une manière si indigne sur des personnes qui ont toute mon estime, et lesquelles je trouve dignes de toute mon amitié. Aussi ai-je d'abord pris la résolution de rappeler ledit Schmettau de son envoi, en lui déclarant le grand mécontentement que j'avais de sa conduite, et même, quand il sera de retour à Berlin, je lui donnerai défense de me voir ni venir à ma cour. Tout ce que j'ai à vous prier, est de ne pas croire comme si je prenais part du mauvais procédé de Schmettau, et de vous conjurer après de ne point abandonner le service de l'Empereur, ni de laisser tomber les mains, mais de continuer plutôt d'agir de cette même manière que vous avez fait jusqu'à présent, pour le bien de l'Empereur et de tout l'Empire, sans quoi tout ira à rebours et tombera en ruine. Je suis avec des sentiments de l'estime la plus distinguée, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept.

1643. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Schweidnitz, 10 décembre 1744.

Vos deux relations en date du 12 du novembre, avec celle du 16, m'ont été bien rendues. J'approuve fort que vous avez remercié les ministres des 300 chevaux dont l'Impératrice me veut faire présent, et les instructions que vous avez données au consul Kühn, pour ne pas disputer sur le *Pumpleder*. Je serais assez satisfait des protestations d'amitié et des confidences que votre ami d'importance vous a faites, si j'étais parfaitement persuadé qu'elles partaient d'un cœur sincère et qu'on y pouvait tabler, mais comme sa conduite m'a paru depuis quelque temps assez double et équivoque, et que le comte de Finckenstein vous en aura écrit un trait sur la manière dont il doit avoir agi avec Chétardie,[1] j'espère au moins que vous serez un peu sur vos gardes avec lui de ne prendre tout de lui pour argent comptant, mais de tout balancer avec les autres circonstances et de ne vous en laisser point imposer, quoique je reconnaisse fort bien la nécessité qu'il y a de le mé-

[1] Finckenstein berichtet, Stockholm 20. November: Gyllenborg et Tessin „m'ont fait entendre . . . qu'ils savaient des traits de fausseté dudit Woronzow qui les autorisaient à le regarder comme tout aussi mal-intentionné que M. de Bestushew et comme plus dangereux que lui à cause de son esprit et ses lumières . . . . Ils prétendent que M. de Woronzow faisait semblant d'être ami intime du marquis (de la Chétardie), quoiqu'il ait été un des principaux auteurs de sa perte, et que, dans le temps qu'il travaillait déjà avec le Grand-Chancelier à le perdre, et même peu de jours avant que l'affaire éclatât, il s'était cependant rendu chez lui et l'avait prié, apparement pour mieux l'endormir, de faire en sorte qu'il fût nommé ambassadeur à la cour de France."

nager au possible. Du reste, je me remets sur la dernière dépêche que je vous ai envoyée par un courrier, n'ayant cette fois plus rien à vous dire sinon que j'approuve parfaitement l'idée que vous avez eue par rapport au prince cadet de Hesse-Darmstadt,[1] si le malheur voulait que le cas dont vous me parlez dût exister.

Federic.

Nach dem Concept.

1644. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Von dem Cabinetssecretär.

Podewils berichtet, Berlin 4. December: „Comme la dernière maladie du Grand-Duc a extrêmement alarmé l'Impératrice, on songe en Russie de régler d'avance la succession de cet empire, en cas que le Grand-Duc vînt à mourir avant la consommation de son mariage. Comme l'Impératrice pourrait travailler à faire déclarer la princesse d'Anhalt-Zerbst capable de succéder à l'empire, et tâcher de la marier avec un prince convenable à ses vues et ses intérêts, m'est venu une idée, que je soumets pourtant aux grandes lumières de Votre Majesté, et qui est de faire proposer par Mardefeld et ses amis le margrave Charles pour cet effet, sur lequel on a fait autrefois tant de réflexion, d'autant plus qu'il serait facile à l'Impératrice de faire valoir le droit de ce Prince sur la Courlande."

Mardefeld berichtet, Moskau 12. November: „Au commencement de la maladie du Grand-Duc, sa tante [l'Impératrice] était dans une consternation excessive. Mes amis me pressèrent de leur communiquer mes sentiments; je leur dit, après avoir réfléchi un moment, qu'il faudrait marier incessamment la Grande-Duchesse à un prince protestant, pour des raisons connues, et comme il ne s'en trouvait point dans la famille royale de Prusse, il me semblait qu'on dût travailler le choix sur le prince George de Darmstadt, dont on m'avait loué l'esprit et la figure; à quoi on applaudit généralement."

Auszug aus der Ausfertigung.

Schweidnitz, 11. December 1744.

. . . „Wegen der von Ew. Excellenz letzthin an Se. Königl. Majestät gesandten chiffrirten Relation habe in meinem vorigen annoch zu melden vergessen, wie des Königs Majestät Ew. Excellenz Gedanken, betreffend eine gewisse Heirath des Markgrafen Karl, nicht goutiret haben; denn ausserdem, wie Höchstdieselbe sagten, dass Sie gedachten Herrn Markgrafen zu lieb hätten, als solchen in ein dergleichen Meer von Unruh zu bringen, so hielten Sie dergleichen Verbindung, wenn auch der Cas existirte und die Hauptpersonen gänzlich d'accord wären, so doch kaum zu hoffen sei, vor impracticabel, da sich auf solchen Fall ganz Europa dagegen conjuriren würde. Hergegen vermeinen Se. Königl. Majestät, dass des Herrn von Mardefeld am Schluss seiner Relation ad manus vom 12. November angeführte Gedanke praesuppositis praesupponendis noch eher faisable schiene."

Eichel.

---

[1] Vergl. die folgende Nummer.

1645. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL.

Berlin, 15 décembre 1744.

Votre Altesse sera déjà informée, par Son ministre à Francfort, de l'intrigue qui s'y trame par ceux de Mayence, d'Hanovre et de Saxe, pour engager plusieurs membres de l'Empire dans une ligue contre l'Empereur, sous prétexte de veiller à la conservation de la neutralité et d'empêcher le passage et les quartiers de troupes étrangères dans les États neutres de l'Allemagne. J'ai mandé amplement à Votre Altesse ce que je pense sur ce sujet, par une lettre allemande du 12 courant,[1] et je La prie et La conjure, par la tendre amitié et par les liens de sang et d'intérêt, d'y faire une attention des plus sérieuses et de ne rien épargner de tout ce qui dépend d'Elle pour détourner cette scission laquelle ne manquerait pas d'envelopper toute l'Allemagne dans un abîme de malheurs, et d'entraîner des suites dont la seule idée fait horreur. J'en aurai une reconnaissance infinie à Votre Altesse, dont les intérêts me seront aussi chers que les miens propres, et je saisirai avec empressement toutes les occasions pour la Lui marquer et pour La convaincre de plus en plus de la sincérité avec laquelle je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

1646. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 18 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Le premier soin que j'ai eu à mon retour de l'armée, a été de faire à Votre Majesté une description exacte et détaillée de toute ma campagne; je prie Votre Majesté de ne la point rendre publique, puisqu'il y a beaucoup de points dont les Autrichiens pourraient tirer avantage, comme de tout ce qui regarde les subsistances etc.

Je félicite Votre Majesté de tous les heureux événements qui viennent de Lui arriver; une campagne aussi brillante que celle qu'Elle vient de faire, illustrera Son règne et le rendra aussi brillant qu'aucun des règnes des rois Ses prédécesseurs.

Je viens de recevoir aujourd'hui la nouvelle fâcheuse que les Autrichiens ont fait une invasion en Haute-Silésie, ce qui m'oblige de partir incessamment et de mettre fin à leur impertinence. Je prie Votre Majesté de n'attribuer ma brièveté qu'à cette cause-là; je me flatte de pouvoir être de retour dans une quinzaine de jours et d'assurer alors à Votre Majesté de nouveau à quel point je fais profession de Lui être attaché et comme je serai à jamais avec ces sentiments etc.

Federic.

[1] Vergl. S. 333 Anm. 3.

Relation de ma campagne 1744.[1]

Je partis le 13 d'août pour me mettre à la tête de mes troupes, qui, divisées en trois colonnes, s'étaient mises en marche pour arriver auprès de Prague, à peu près au même jour. J'imaginais que les Saxons, ni aucune puissance de l'Europe, ne pouvaient trouver étrange qu'après avoir fait annoncer ma marche par des réquisitoriaux de l'Empereur, je poursuivisse mon chemin, sans m'arrêter, au travers de cet électorat, et en faisant observer la meilleure discipline du monde. Le bruit qu'en firent les Saxons, avait en vue trois objets différents, dont le premier était la passion et la jalousie qu'ils ont contre la Prusse, croyant ce voisinage trop puissant pour leur faiblesse, et se flattant par leurs cris de révolter les puissances du Nord et principalement la Russie contre une action qui n'avait en elle-même rien d'odieux ni de contraire aux lois et aux constitutions de l'Empire. Leur second objet consistait dans la partialité de la Reine et du père Guarini pour la cour de Vienne; et le troisième, l'extrême disette d'argent, qui s'étendait si loin dans ces circonstances que la cour manquait souvent de quoi pouvoir suffire aux besoins les plus pressants, ce qui leur fit espérer que le moment favorable était venu de vendre leurs troupes à plus gros marché qu'on ne les eût payées en toute autre occasion. Pendant que tous ces mouvements se passaient à Dresde et encore plus à Varsovie, je m'avançais à grands pas vers les frontières de la Bohême. Il n'y eut rien de plus ridicule que la crainte extrême du ministère saxon, mêlée avec une fierté composée et soutenue des moyens les plus faibles et les plus insuffisants. L'on m'accordait d'un côté tout ce que je pouvais désirer relativement à mon passage et à la subsistance de mes troupes; d'un autre côté, l'on protestait sur ce que l'on faisait, et en même temps on faisait travailler, jusqu'aux manufacturiers de porcelaine, pour faire plus de vingt coupures et des barricades dans les rues de la nouvelle ville de Dresde. La ville était fermée, on avait doublé la garnison, mais trois bataillons de mes troupes, quarante pièces de batterie et vingt mortiers passèrent malgré ces grands préparatifs sur l'Elbe, au beau milieu de la ville, tandis que l'armée côtoyait cette capitale des deux côtés. Que de singulières contradictions ne renferme point l'esprit humain!

Nous trouvâmes bientôt un obstacle plus réel à notre entrée en Bohême: les Autrichiens avaient fait une espèce d'estacade dans l'Elbe qui en interrompait entièrement la navigation, et cette estacade était défendue par un bon château,[2] situé sur un rocher escarpé de tous les côtés et qui commande toute la rivière. Le château fut sommé, un capitaine hongrois avec 100 hommes se rendit prisonnier de guerre,[3] l'Elbe fut déblayée, notre petite flotte y passa, et toutes ces formalités ne nous firent perdre que deux jours. L'armée continua sa route, de-

[1] Dieselbe Relation schickte der König unter dem 19. December an die Marschälle von Noailles und von Coigny. — [2] Tetschen. — [3] 28. August.

puis, vers Prague, sans aucun empêchement; une avant-garde composée de quatre régiments de hussards et de quatre bataillons de grenadiers précédait sa marche d'une journée et ramassait, en chemin faisant, les subsistances dont les troupes avaient besoin. Dans toute cette marche, on n'a eu d'autres nouvelles du comte de Batthyany — qui, au bruit de notre marche, était entré en Bohême avec un corps de 13,000 hommes — que par un détachement du régiment de Zieten qui surprit et défit[1] 200 hommes du régiment de Baranyay, que M. de Batthyany avait envoyé à Munzifay, petit bourg non éloigné des rives de l'Égra; les prisonniers, au nombre de cinquante, déposèrent que l'ennemi était aux environs de la Beraun. Nous arrivâmes, le 2 de septembre, aux environs de Prague, après une marche longue et difficile, dans un temps pluvieux, de façon que le 3 et le 4 furent employés à faire la circon-et contrevallation de la ville. Le corps du maréchal de Schwerin et celui du prince Léopold étaient arrivés le 1er de septembre.

Les ponts de communication étaient jetés sur la Moldau, et il ne manquait plus que la grosse artillerie pour commencer le siége. L'Elbe n'est navigable que jusqu'à Leitmeritz, et de là on était obligé de faire le transport du canon, des munitions de guerre et de bouche, par charroi, ce qui emporta huit jours de temps, pendant lesquels on fit les fascines et les autres arrangements necéssaires pour l'ouverture de la tranchée. Je reçus, entre ce temps, l'avis, par un de nos espions, que le comte Batthyany faisait amasser de gros magasins à Beraun, et que ces magasins n'étaient gardés que par 1000 hommes, ce qui me fit naître le dessein de m'emparer de ce poste et de déranger par là considérablement les desseins des ennemis. Le général Hacke fut commandé pour cet effet, avec cinq bataillons et 600 hussards, et eut l'ordre d'emporter ce poste. Il se trouva que l'ennemi en eut des nouvelles, et, quoique ce plan fût assez bien concerté, le général Hacke, après avoir emporté la porte de la ville du côté du pont, se vit obligé à se retirer, voyant deux corps considérables de cavalerie qui passaient la Beraun pour le prendre dans ses derrières; il perdit un canon à cette retraite, dont les roues furent cassées; il se posta ensuite sur une hauteur où il soutint six heures de suite l'attaque des cuirassiers et des pandoures, et, après les avoir repoussés par cinq différentes reprises, il les poursuivit et les chassa de l'autre côté de la rivière. Je fus averti à midi que le corps du général Hacke était environné, que le nombre des ennemis augmentait et qu'il avait besoin de secours. J'y marchais en personne avec 50 escadrons et 16 bataillons; nous arrivâmes, à dix heures, au-delà des plaines d'Unhoscht, à l'embouchure du défilé, et j'appris que l'affaire s'était heureusement passée à notre avantage, quoiqu'à la vérité le but de l'expédition se trouvât manqué.[2]

Nous avons eu le malheur, durant cette campagne, que les gens

[1] 29. August. — [2] 6. September.

préposés à la fourniture des vivres s'en sont si mal acquittés et se sont trouvés si peu intelligents que l'armée a été toujours mal fournie, et, à la fin, cette fatalité est devenue d'autant plus funeste qu'elle nous a obligés de quitter la Bohême. Le jour que je marchais vers Beraun, l'armée n'avait plus de pain, ce qui m'empêcha de poursuivre ma pointe et d'occuper le poste de Beraun, et de plus, j'avais appris que M. de Batthyany avait fait rétrograder ses magasins de Beraun à Pilsen.

Le 10, au soir, l'ouverture de la tranchée se fit à Prague, à trois endroits différents à la fois, savoir à la montagne de Zisca, vers le plateau de la montagne de Saint-Laurent, et vers la nouvelle porte, du côté du moulin, sur la basse Moldau; la première attaque s'appela celle du maréchal de Schwerin, la seconde celle du comte de Truchsess, et la troisième celle du prince Charles. L'ouverture de la tranchée nous coûta peu de monde, à cause qu'on en déroba la connaissance à l'ennemi. Le 12, on emporta d'assaut le fort de Ziska, et encore un autre fortin qui lui était adjacent. Le prince Guillaume fut tué, ce jour, à la batterie qui portait le nom de son frère. Les jours suivants, les attaques se poussèrent avec beaucoup de vigueur, le moulin de la basse Moldau fut abîmé par les bombes, et l'écluse, rompue, de façon qu'après que l'écoulement de l'eau eut duré quelques heures, on eût pu donner un assaut au travers de la rivière et entrer au milieu de la ville; ce fut la raison qui détermina M. de Harsch à battre la chamade; il y eut encore quelques pourparlers, mais il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Le 16 septembre, la garnison sortit, forte de douze mille, quelques cents hommes, ce qui était distribué en 22 bataillons; on ne put y donner que des escortes faibles, et il en déserta la moitié avant qu'ils arrivassent en Silésie.

La ville de Prague une fois prise, c'était la grande question de quel côté diriger les opérations.

La trahison des Saxons était encore ensevelie sous les cendres; j'étais, à la vérité, informé que leurs troupes remuaient dans leurs quartiers, mais je ne leur supposais pas la hardiesse de se déclarer contre moi dans un commencement de guerre où la fortune ne s'était pas encore déclarée ni pour l'une ni pour l'autre partie, et d'exposer à la vengeance de leurs voisins un pays ouvert de tous côtés, mal garni de troupes, et qui doit être ruiné de fond en comble, toutes les fois que la guerre s'y fera et que l'ennemi se tourne du côté de Leipzig, qui est le nerf de leur État, le siége de leur commerce et la ressource de leur crédit. Toutes ces suppositions, toutes ces probabilités se trouvèrent ensuite fausses, le marteau d'or des Anglais avait ouvert les portes de fer des Saxons, et l'intérêt d'un moment les avait aveuglés sur un intérêt plus durable.

Je fis deux fautes capitales en quittant Prague, qui ont entraîné après elles le dérangement de toute la campagne. Je n'aurais pas dû

m'éloigner de cette capitale, sans l'avoir pourvue suffisamment de vivres, car, au moment où nous l'occupâmes, il n'y avait de provisions de bouche que pour huit jours. Je n'y laissais non plus qu'une garnison de 6 bataillons et de 300 chevaux, ce qui aurait été bon dans le cas que l'on fût resté dans le voisinage, mais ce qui devenait insuffisant pour défendre une place de cette immense étendue et qui ne se soutient qu'à force de bras. L'autre faute était encore de plus de conséquence: si l'armée avait marché d'abord à Pilsen, nous aurions fort dérangé et peut-être rompu la jonction des Saxons et du prince Charles, nous aurions pris le principal magasin des Autrichiens et nous couvrions Prague; mais au lieu de prendre ce parti sage et qui semblait obvier à beaucoup d'inconvénients, il parut à mes généraux que M. de Batthyany, ayant fait construire à Kamaik un pont sur la Moldau, passerait incontinent cette rivière, dès que nous serions sur la rive gauche; et, dès que les Saxons avaient résolu de se déclarer, M. de Batthyany aurait pu se joindre à eux par la Lusace, me rafler mes magasins sur l'Elbe et faire du dégât en Silésie, pendant que j'aurais été vis-à-vis du prince Charles, qui se serait jeté par les montagnes du Palatinat et de la Haute-Autriche vers Tabor et Budweis, où Batthyany et les Saxons l'auraient pu joindre également. La raison principale qui me détermina de marcher sur Tabor et Budweis, est que les Français ont regardé l'abandon de ceux deux postes, l'année 41, comme la perte de toutes leurs affaires; de plus, l'Empereur, Seckendorff et Schmettau me rebattaient les oreilles de la nécessité d'occuper ces postes importants.

Le lieutenant-général de Nassau fut détaché, avec 10 bataillons, 10 escadrons de dragons et 30 de hussards, à Tabor; la ville se rendit,[1] après avoir fait une sortie où nos hussards sabrèrent et firent prisonniers plus de 140 hommes. L'avant-garde marcha de là à Budweis, de là à Frauenberg, et prit ces deux postes sans presque coup férir.[2] L'armée suivait à pas lents le chemin de Tabor, partagée en deux corps, dont l'un côtoyait la Moldau et l'autre marchait plus à gauche. Dès que j'eus quitté Prague, M. de Batthyany envoya 2,000 hussards, quelques milliers de Talpatschs et 1,000 hommes de cavalerie, à Beraun et Königssaal; ceux-là bloquèrent, pour ainsi dire, la ville de Prague et en occupèrent si bien les avenues qu'on n'y put faire entrer aucunes provisions. Je me suis alors trouvé, pendant quatre semaines, sans aucune nouvelle, sans lettres, sans pouvoir trouver de bons espions, sans savoir si le prince Charles, M. de Batthyany et les Saxons étaient en Bohême ou à Péquin. On s'étonnera peut-être que nous n'ayons tiré aucune lumière des prisonniers que l'on faisait tous les jours sur les ennemis; mais il faut savoir que les prisonniers autrichiens ne sont que des hussards ou des pandoures, détachés avec leurs corps six semaines ou plus longtemps de leur armée, et qui n'en ont aucune connaissance. On ne se trouve

1 23. September. — 2 30. September, 1. October.

guère avancé après les avoir examinés. Les espions du pays ne sont pas de plus grande ressource, on n'en trouve aucun, ou même ils rapportent des faussetés. Le plat pays et le peuple est superstitieusement attaché à son gouvernement; il cache, enfouit les blés et tout devant les armées, n'apporte ni vivres ni subsistance dans les camps, et vous oblige de nourrir le soldat des denrées que l'on a eu la faculté de conduire avec soi. Les baillis et les prêtres sont encore pis, ils servent d'espions aux Autrichiens, et, ayant toutes les commodités d'apprendre ce qui se passe dans une armée qui embrasse leurs villages dans le camp qu'elle occupe, ils informent incontinent l'ennemi de la moindre manœuvre, d'un petit mouvement, et des détachements qui sortent, et obligent, par conséquent, à n'envoyer jamais des partis, mais des corps, au moins, de 10,000 hommes, pour ne les point aventurer et les exposer mal à propos à quelque affront. Ce n'était pas là tout l'embarras encore, il y en avait un autre auquel des contretemps infinis se sont joints, et qui nous a, dans la suite, forcés à tous les mouvements rétrogradifs que nous avons été obliges de faire. Il y avait pour un mois de farine pour l'armée, chargée sur des caissons, et qui nous suivait sous l'escorte de l'arrière-garde que commandait le général Posadowski. Soit que cet officier s'ennuyât de la lenteur de sa marche, soit qu'il y eût quelque autre accident, il n'amena à Tabor que la moitié de nos caissons qui avait été à la tête de l'escorte; l'ennemi n'en enleva pas un seul, mais Posadowski les laissa en chemin, à la garde des gens du pays qui, bien éloignés de s'employer pour les faire suivre, brisèrent les caissons, volèrent les chevaux et la farine et chassèrent les valets qui les conduisaient. Le seul moyen qu'il y avait pour remédier à ce malheur, était de faire livrer et contribuer le pays. Le régiment de Dieuri, nouvellement levé, paraissait le plus propre à cet emploi; il y fut destiné, mais il arriva encore d'autres fatalités qui achevèrent de nous déranger, comme on le verra dans la suite.

L'armée à Tabor, et l'avant-garde à Budweis, il s'agissait de régler les opérations ultérieures. Nous pouvions aller à Neuhaus, pour donner au prince Charles des jalousies sur l'Autriche; nous pouvions aller à Budweis, et nous pouvions passer la Moldau, à Tein, pour marcher au prince Charles que l'on nous disait camper à Pisek. Je ne me serais pas aventuré si avant, si un malheureux espion ne m'avait assuré que l'armée autrichienne avait marché sur trois colonnes vers Budweis: nous n'eûmes pas passé la Moldau,[1] que nous apprîmes que sa nouvelle était fausse; on sut ensuite par les partis que l'ennemi était campé à Mirotitz, à deux milles de l'autre côté de Pisek, proche de la Moldau. Ce faux avis rendit ma manœuvre mauvaise, qui n'était bonne qu'au cas où l'ennemi se serait approché de Protiwin ou de Budweis. Nous séjournâmes cependant trois jours dans le même camp,[2] et dans cet espace[3]

[1] Der Uebergang erfolgte am 4. October. — [2] Bei Zirnau. — [3] 6. October.

le général Ghillanyi passa la Moldau, avec un corps de 10,000 hommes, tomba sur trois ou quatre détachements du régiment de Dieuri, qu'il défit, et empêcha toutes les livraisons du pays pour Tabor. Nous étions au . . [1] de septembre [2] et nous n'avions de farine à Tabor que pour huit jours, point de ressources pour en faire de nouvelles provisions, ni aucune espérance d'en pouvoir prendre sur l'ennemi, ce qui me fit prendre le parti de marcher à Tabor, [3] pour être de là plus à portée de me rapprocher de mes magasins. J'appris à Tabor que les Saxons allaient joindre les Autrichiens, que le prince Charles faisait faire quatre ponts sur la Moldau, qu'il faisait amasser des provisions à Beneschau, et qu'il voulait me couper de Prague et de la Sazawa. Je savais que le poste de Beneschau est inattaquable, et que, si l'ennemi s'y mettait une fois, ne fût-ce qu'avec un détachement d'une vingtaine de mille hommes, il serait impraticable de l'en déloger; que ce mouvement me rejetait sur Rattay et sur Pardubitz, où j'avais un petit dépôt; que je n'avais que pour huit jours de farine, ce qui était opiné suffisant pour faire la marche de Beneschau; que j'aurais par conséquent manqué de pain avant que d'atteindre Pardubitz; que de plus, si les ennemis se mettaient entre moi et Prague, cette ville et la garnison, trop faible pour en soutenir la vaste enceinte, seraient à coup sûr perdues. Il y avait à considérer, d'un autre côté, que ce mouvement rétrogradif était fort préjudiciable à mes desseins, qu'il pouvait me faire perdre Tabor et Budweis et donner même à mes alliés des soupçons contre ma fidélité. Ce raisonnement était fort, mais la faim était plus forte encore, et l'article de Prague un argument sans réplique. Il restait à savoir si l'on garderait les postes de Tabor et de Budweis. Si l'on considérait d'un côté que, nous en éloignant, il y avait à craindre que l'ennemi ne les prît, nous aurions dû les évacuer d'abord, mais à cela il y avait beaucoup à objecter. Je savais que le prince Charles était joint par les Saxons, je savais qu'il avait fait faire des ponts sur la Moldau; ce qui semblait indiquer qu'il n'aurait pas quitté l'Alsace, qu'il n'aurait pas rassemblé tant de forces et qu'il ne ferait pas un mouvement aussi décisif que celui de passer la Moldau, s'il n'avait intention d'en venir à une bataille.

A ces préjugés se joignaient ceux de l'expérience. Dans la dernière guerre, l'ouverture des campagnes se faisait par une bataille, et ce qui achevait de me persuader que c'en serait de même de celle-ci, c'est la coutume qu'ont les Autrichiens, de tirer tout le parti qu'ils peuvent de leurs auxiliaires, le peu de risque qu'il y avait pour eux de faire tuer quelques Saxons, et l'espérance qu'ils pouvaient avoir qu'en me battant ils gardaient le champ libre et gagnaient la faculté de tourner toutes leurs forces, ou du moins la plus grande partie, contre la Bavière. Enfin, soit que l'on songe ce que l'on espère, ou que ces raisons furent solides, elles me parurent du moins telles, et, dans cette disposition, je

[1] Lücke in der Vorlage. — [2] Sic. — [3] 8. October.

devais conserver nécessairement les postes de Tabor et de Budweis, qui ôtaient à l'ennemi, s'il avait été battu, toutes ses ressources, lui coupaient le chemin d'Autriche et le rejetaient dans cette partie montueuse de la Bohême qui tient à la Basse-Autriche.

Il s'est manifesté dans toute cette campagne une fatalité si ouverte et si opiniâtre à déranger mes entreprises, que je ne puis m'empêcher d'en rapporter quelques exemples, à mesure que l'occasion s'en présente.

A la prise de Budweis, il ne s'était presque point trouvé de munitions de guerre dans la place; le régiment de Kreytzen, qui devait défendre cet endroit, n'avait que soixante coups à tirer, par tête; on ne pouvait alors suffisamment ravitailler la place, étant trop éloignée de Prague; j'envoyais[1] cependant une assez bonne provision de cartouches au général Kreytzen, si un accident que l'on ne pouvait prévoir, ne l'en eût privé. Le général du Moulin était commandé avec quelques bataillons pour prendre son chemin par Budweis et pour repasser par Neuhaus à Tabor, afin d'amasser des vivres et surtout de la farine; les caissons de poudre entrèrent à Budweis avec le détachement de du Moulin, et celui qui avait la lettre à rendre au général Kreytzen, n'arriva que le lendemain, de sorte que les caissons suivirent le général du Moulin, et que le général Kreytzen ne reçut la lettre qui lui marquait que les caissons étaient pour lui, que lorsque le petit convoi était à une grande marche de lui et que beaucoup de hussards lui avaient déjà ôté la communication avec du Moulin; depuis ce moment l'armée perdit, également, la communication avec cette ville. Tabor devenait absolument nécessaire pour avoir la communication avec Budweis, et, de plus, il y avait dans la ville 500 malades qu'il nous était impossible de conduire avec l'armée, faute de charriage, ainsi nous ne pûmes l'abandonner.

Nous nous mîmes le . . de septembre[2] en marche vers la Sazawa, et je détachai le maréchal de Schwerin, avec 16,000 hommes, pour gagner Beneschau, ce qui me réussit;[3] l'armée y arriva deux jours après, nous occupâmes ce poste sonica, ayant gagné quatre heures sur l'ennemi. Nous séjournâmes huit jours au camp de Konopischt et Beneschau, pendant lequel temps j'envoyais un détachement à Leitmeritz pour faire transporter incessamment des farines, tant pour l'armée que pour Prague. Les Autrichiens qui, voyant leur coup manqué, s'étaient retirés du côté de Neweklau, furent bientôt joints par toutes leurs forces, et le prince Charles fut se camper à Marschowitz. J'appris cette nouvelle[4] avec beaucoup de plaisir, me flattant de pouvoir attaquer le prince Charles et de le battre. Je fis défiler l'armée sur huit colonnes, et nous prîmes le chemin de Marschowitz, aux environs duquel nous arrivâmes après le coucher du soleil,[5] de façon que l'armée n'était pas même tout-à-fait en bataille pendant la nuit. Le lendemain, à la pointe du jour, nous

[1] 8. October. — [2] Am 13. October setzte sich Schwerin, am 14. der König mit der Hauptarmee in Marsch. — [3] 17. October. — [4] 23. October. — [5] 24. October.

nous préparions à attaquer les Autrichiens. Ils étaient postés sur une montagne qui faisait comme un demi-cercle dont la gauche tournait vers notre droite; et leur droite était entièrement éloignée de nous; dans la vallée, au pied de la montagne, il y avait un marais au travers duquel il coulait un ruisseau marécageux; à l'extrémité de leur gauche, l'on voyait quelques grands étangs qui couvraient tout leur flanc, en retournant vers les derrières. Nous commencions à nous former de notre côté sur la montagne qui était vis-à-vis de leur centre, mais le terrain qu'il y avait à notre droite, se trouva si étroit qu'à peine aurait-on pu mettre six bataillons en bataille, et, cela fait, on ne pouvait les faire marcher en avant, à cause du précipice qui séparait les deux armées. Le centre était encore plus immuable, car un monticule et deux fonds considérables le séparaient de l'armée ennemie. Toutes ces positions bien reconnues, il fut facile de juger que ç'aurait été une témérité très condamnable que d'engager une affaire dans ces circonstances. C'est ce qui m'obligea à me replier vers mon camp; je cachai cette manœuvre à l'ennemi par quelques fausses démonstrations, comme si l'on avait toujours intention de les attaquer, ce qui me réussit si bien que toute l'armée rentra dans le camp, sans qu'il parût une âme de l'ennemi.

Les fourrages étaient cependant consumés, aux environs de Konopischt, où nous avions séjourné longtemps; il fallait changer de camp; nous ne pouvions prendre d'autre position que celle de Pischeli, [1] le côté de Rattay étant trop montueux et moins abondant en fourrage que les autres contrées de Bohême. Deux jours après, le prince Charles vint occuper le camp que nous avions quitté. Le fourrage se livrait à son armée par ses derrières, ce qui lui donnait autant de facilité que nous trouvions d'obstacles. De Prague à Pischeli, il y a cinq lieues d'Allemagne; les chemins étaient remplis de défilés, l'ennemi nous enlevait quelquefois des caissons, et, pour surcroît d'inconvénients, les gens préposés aux vivres s'étaient si mal acquittés de leur fonction qu'après avoir séjourné huit jours à Pischeli, nous n'étions pas en avance de pain d'un jour pour l'armée.

Les ennemis avaient fait un détachement, commandé par le général Ghillanyi, qui marcha le même jour à Kammerburg que nous marchions à Pischeli. Je fis, d'abord que j'en fus informé, un gros détachement contre celui-là, sous les ordres du général Nassau, avec ordre de côtoyer le corps autrichien et de le chasser de Kammerburg. Le général s'acquitta très intelligemment des ordres que je lui avais donnés, il chassa M. Ghillanyi de Kammerburg [2] et le prévint sur le poste de Kolin [3] dont l'Autrichien voulait s'emparer. M. de Nassau n'eut pas fait deux marches qu'il me fut impossible de communiquer avec lui, et bien moins de recevoir des nouvelles de ce qu'il était devenu. Dans cette situa-

[1] 26. October. — [2] 27. October. — [3] 31. October.

tion, j'appris[1] que le prince Charles avait décampé, qu'il se portait vers Rattay, et que son dessein était d'occuper le camp de Jannowitz. Si j'avais pu, dans cette conjoncture, gagner le camp de Kuttenberg avant le prince Charles, je suis d'opinion que j'aurais pu me soutenir en Bohême, ou, du moins, en conserver une partie. Je voulus faire marcher incessamment l'armée, mais il n'y avait pas de pain; le convoi devait arriver le lendemain. Perdre deux jours dans un cas si pressant, c'était perdre Pardubitz et ma communication avec la Silésie, la seule qui me restait, depuis que les Saxons avaient barré leurs frontières. Dans cet embarras, je me résolus de marcher avec l'aile gauche de l'armée à Schwarz-Kosteletz et de laisser le prince Léopold avec l'aile droite pour amener le convoi des vivres. J'arrivai le . . de . . .[2] au camp. Le lendemain, lorsque j'allai me mettre en marche, pour me poster sur Kaurzim, il me vint deux cuirassiers, déserteurs des Autrichiens, qui déposèrent que toute leur armée était à Jannowitz. Dans ce cas, j'aurais fait une manœuvre dangereuse, si j'avais poursuivi le chemin de Kaurzim, principalement n'ayant aucune nouvelle du général Nassau, que je croyais à Pardubitz. Je me crus donc obligé de diriger ma marche sur Böhmischbrod, où je fus joint, le lendemain,[3] par le prince Léopold et l'aile droite. Là, j'appris par un juif qui faisait le vivandier dans l'armée et qui venait de Kolin, que le général Nassau y était campé de l'autre côté de l'Elbe, ne se croyant pas sûr de celui de la Sazawa, vu la proximité de l'armée ennemie. J'appris d'un autre côté que les ennemis en voulaient à mon magasin de Pardubitz, où il n'y avait qu'un bataillon pour le défendre; cela m'engagea à y envoyer le général du Moulin, avec 6 bataillons que le général Nassau détacha. Tous ces postes de Bohême sont de nature qu'il leur faut des remparts de remblai pour les défendre. L'armée marcha le . .[4] à Kaurzim, où notre aile droite se trouva fort près des ennemis, séparée seulement par des bois et des marais. Le lendemain, nous marchâmes à Gross-Gbell, ce qui nous approchait de Kolin et nous mettait en passe de gagner, le lendemain, le camp de Kuttenberg. Mais les Autrichiens, s'apercevant de notre dessein, et ayant encore un demi-mille d'avance sur nous, forcèrent leur marche et gagnèrent la hauteur avant nous. Je laissai exprès le général Nassau à Kolin dans l'espérance que ce détachement donnerait aux ennemis la hardiesse de m'attaquer, ou les induirait peut-être à prendre des camps moins forts que ceux qu'ils avaient été jusqu'alors fort soigneux de choisir. Mes espérances furent vaines, le maréchal de Traun ne fit aucun mouvement pour quitter ses montagnes, et il me fut impossible de l'y forcer. Pendant que M. de Traun était sur la cime de ses rochers, Nadasdy se mettait toujours à portée d'observer notre droite, et Ghillanyi notre gauche. Pour faire un fourrage, la moitié de l'infanterie était obligée de le protéger, et l'espace étroit du

[1] 30. October. — [2] 31. October. — [3] 2. November. — [4] 3. November.

camp ne nous fournissait pas, à beaucoup près, ce qu'il nous fallait pour le nécessaire. Il est toujours fâcheux pour une grande armée d'être à l'étroit, mais cette situation était susceptible de remèdes: le nombre des dyssenteries qui augmentait considérablement dans l'armée, n'était pas de cette nature. Le soldat avait manqué d'eau de vie et de bière depuis la seconde marche que nous avions faite du côté de Tabor. La nécessité nous avait même obligés de lui fournir de la farine au lieu de pain. Cette mauvaise nourriture, en partie, et principalement les eaux bourbeuses des lacs et des étangs, jointes aux fatigues des marches continuelles que nous faisions — ajoutez à tout cela les nuits froides de l'arrière-saison — rendaient les trois quarts des fantassins malades, soit de fièvres malignes ou de dyssenteries. Toutes ces tristes circonstances faisaient envisager le cantonnement des troupes comme l'unique moyen de les conserver; ce fut cette circonstance qui m'obligea à passer l'Elbe le . .[1] de novembre. Nous fîmes cette manœuvre-là avec tant de précaution que l'ennemi n'osa nous entamer, ou que nous étions en état d'engager avec avantage une affaire générale.

Lorsque toute l'armée eut passé l'Elbe, jusqu'aux dix bataillons près que j'avais destinés à garder Kolin, il vint un corps de quelques mille Hongrois qui voulurent attaquer Kolin;[2] ils en perdirent promptement l'idée et se retirèrent tout de suite à un demi-mille de là. Les postes de Kolin et de Pardubitz doivent être regardés comme les principaux qui se trouvent sur l'Elbe; Pardubitz est important pour la communication de la Silésie, Kolin l'est pour celle de Prague, de Leitmeritz et de Nimburg, où étaient les magasins de l'armée. Il y avait encore d'autres avantages à tirer de ces deux postes, puisqu'ils empêchaient l'ennemi de pouvoir prendre des quartiers entre l'Elbe et la Sazawa, que, moyennant ces deux débouchés, leurs quartiers auraient été raflés tout autant de fois qu'ils auraient hasardé d'en prendre, soit à Kuttenberg, Czaslau, Chrudim etc. L'armée ennemie ne fit aucun mouvement pendant quelques jours et resta tranquillement sur les montagnes; ils attaquèrent encore une fois nos troupes à Kolin,[3] mais ils y furent si mal reçus, qu'ils se retirèrent avec une perte de 600 hommes.

Mon armée était distribuée de façon que 10 bataillons et 10 escadrons étaient sous le général de Nassau à Kolin, 10 bataillons étaient sous les ordres du général du Moulin à Pardubitz, et l'armée, cantonnée en ordre de bataille, occupait le terrain qui se trouve entre Chlumetz, Bohdanetz et l'Elbe; des bataillons de grenadiers étaient postés le long de l'Elbe, de demi-mille en demi-mille; entre ces bataillons, il y avait de Pardubitz à Kolin 40 escadrons de hussards, pour faire les patrouilles le long de l'eau, observer la quantité étonnante de gués qui s'y trouvent, ensuite avoir un œil sur les mouvements de l'ennemi, et principalement avertir l'armée au moment qu'on s'apercevrait de quelques pré-

[1] 8. November. — [2] 9. November. — [3] 14. 15. November.

paratifs pour la construction d'un pont. Les ordres et les mesures étaient si bien pris que l'armée, étant une fois avertie, ne pouvait pas manquer de faire échouer les desseins de l'ennemi; mais on sait que le chapitre des accidents est plus vaste à la guerre qu'en toute autre occasion.

Pendant mon séjour à Trnowa, je reçus des avis, par des lettres de Vienne interceptées, que les ennemis avaient un dessein de conséquence, qu'ils exécuteraient le 18 de novembre. Il était bien difficile de juger de ce dessein; j'étais dans l'opinion que, vu les mesures que j'avais prises pour empêcher aux ennemis le passage de l'Elbe, et vu la saison avancée, ils ne tenteraient pas de l'entreprendre, mais j'avais reçu des nouvelles de Prague que l'on y faisait construire des échelles dans les environs, ce qui me faisait juger que le dessein des ennemis pouvait être plutôt de surprendre une ville dont l'enceinte était immense, que de tenter quelque chose sur une armée postée derrière une rivière, à portée de la soutenir. Ce raisonnement, qui paraît simple et naturel, m'induisit à jeter trois bataillons et cinq escadrons de dragons dans Prague, pour mettre la ville hors de toute insulte. Le 18 arrivé, je fus fort intrigué d'apprendre quels pouvaient être les mouvements de l'ennemi; j'eus beaucoup de faux avis, entre autres qu'un corps de leurs troupes marchait vers Kaurzim et Prague, et qu'un gros corps s'avançait vers Pardubitz. Ce même jour, le général Nassau m'écrivit que ses espions lui déposaient unanimement que l'ennemi avait dessein de l'attaquer à la pointe du jour. Le 19 arriva enfin, j'étais levé avant cinq heures et j'entendis un grand bruit de canon, mêlé à des charges très fortes de petites armes. Je supposais d'abord que ce serait quelque nouveau dessein que l'ennemi voulait exécuter sur Kolin; le prince Léopold me fit dire la même chose de Bohdanetz, et tout ce que j'en appris, se réduisit à ce que l'ennemi tentait quelque chose sur cette ville. J'étais d'autant moins embarrassé de cet événement que je connaissais la situation de Kolin, pour y avoir posté les troupes moi-même, et je n'attendais que des avis ultérieurs du général Nassau, pour faire faire à mes troupes la manœuvre qui aurait été la plus convenable en ce cas. Mon incertitude dura jusqu'à midi, qu'un officier vint me dire que les Autrichiens avaient passé l'Elbe avec toute leur armée auprès de Selmitz. On peut s'imaginer facilement dans quel état de surprise me jeta cette nouvelle; il n'était plus temps à songer d'empêcher une chose qui était déjà faite; il ne s'agissait plus que d'y apporter un remède prompt et efficace, ou qui, du moins, levât les inconvénients considérables qu'il y avait à craindre. Je fis, pour cet effet, rassembler, encore le même jour, l'armée entre Bohdanetz et Chlumetz; là, j'appris par le lieutenant-colonel Wedell, dont le bataillon avait été à Selmitz, que les hussards, n'ayant pas fait leurs patrouilles avec l'exactitude qui se devait, n'avaient pas averti d'abord ce lieutenant-colonel des mouvements des ennemis ni des pontons que la patrouille avait

entendu conduire; que, lorsque Wedell s'était mis en marche avec son bataillon, pour empêcher le dessein de l'ennemi, il y en avait déjà eu trois mille de passés; qu'il les avait attaqués, indépendamment de leur nombre, et les avait obligés à se retirer sous la protection de trois batteries qu'ils avaient de 50 canons; que dans cette terrible situation nos grenadiers avaient arrêté l'ennemi trois heures, mais qu'ils avaient été obligés de se retirer faute de secours, n'ayant perdu que deux officiers et 100 hommes; que l'on avait envoyé trois officiers pour m'avertir de ce qui se passait, qu'il y en avait eu un de tué et les autres faits prisonniers. En un mot, la fatalité voulut avoir si bien secondé les Autrichiens dans cette rencontre que leur dessein réussit comme ils l'avaient projeté, malgré toutes les dispositions que l'on avait faites pour le faire échouer.

L'armée ne fut assemblée qu'à l'entrée de la nuit, il nous manquait encore le détachement de Nassau. Ce fut tout mon soin de faire des mouvements capables de faciliter sa jonction, et d'aviser à ce qu'il y aurait à résoudre pour la ville de Prague.

Il était absolument nécessaire, alors, de choisir entre le parti, de tirer avec l'armée vers Nimburg et Prague, ou vers Königgrätz. Dans le premier de ces cas, je m'exposais à des inconvénients si dangereux que j'aurais été perdu avec l'armée, si j'avais choisi ce parti-là; car les Autrichiens, sentant que j'étais coupé de mon pays par les frontières de la Saxe, et que je n'avais plus d'autre connexion avec mes États que par la Silésie, se seraient postés le long des gorges et des défilés qui conduisent dans ce duché, moyennant quoi j'aurais manqué de toutes les choses nécessaires pour refaire une armée en tout genre; et ce qui était plus décisif encore que tout ceci, c'était que le trésor de l'armée était épuisé à la fin de novembre, que je ne pouvais trouver de l'argent en assez grande quantité pour payer les troupes Toutes ces raisons, résumées, me déterminèrent à marcher vers Königgrätz, après avoir attiré à moi le corps du général Nassau. Ce n'étaient pas encore là tous les embarras de ma fâcheuse situation. Mes dernières lettres de Prague portaient qu'il y avait de la farine pour six semaines pour la garnison, mais pas davantage. Cette garnison était augmentée, depuis, de trois bataillons et de cinq escadrons; dès que je voulais marcher vers Königgrätz, je me voyais hors d'état de ravitailler Prague. S'il y avait eu pour trois mois de vivres dans la ville, j'aurais laissé la garnison dedans et tout ce qui en dépendait; mais, me voyant hors d'état de la pouvoir secourir en six semaines, je fus obligé, pour sauver la garnison, de donner encore le même soir les ordres pour lui faire évacuer la ville, dirigeant sa marche par Leitmeritz, Böhmisch-Leipa, à Friedland. Le lendemain, je fis un mouvement avec l'armée qui m'approchait de l'ennemi — que je ne pouvais attaquer à cause des lacs —; je m'y tins le lendemain, ce qui donna au général Nassau la faculté de gagner Neubydzow; alors je marchais vers Nechanitz, où

notre jonction se fit le 24, sans que le général Nassau eût reçu un mot de mes ordres, et sans que j'eusse appris un mot de lui; mais nous calculâmes si juste les manœuvres de l'un et de l'autre que nous n'avons manqué que d'une demi-journée le moment de la jonction. La jonction faite, nous allâmes camper à Königgrätz, nous évacuâmes Pardubitz, et l'armée se divisa en trois colonnes, pour entrer par les trois gorges des montagnes en Silésie; il n'y eut que de petites affaires d'arrière-garde, où les ennemis ont eu constamment le désavantage.

J'apprends aujourd'hui que la garnison de Prague a heureusement regagné la frontière.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1647. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Berlin, 18. December 1744.

Betreffend das unterm 13. d. von Euch eingesandte Patent, vermittelst welchem allen schlesischen Unterthanen verboten wird, denen feindlichen Mandaten[1] kein Gehör zu geben noch sonsten dem Feinde einige Lieferung oder Hülfe zu thun, so will Ich hoffen, dass Ihr wegen der auf dem Verzug haftenden Gefahr mit Publicirung solches Patents nicht bis zu Meiner Unterschrift gewartet, sondern solches schon drucken und publiciren lassen haben werdet.[2] Sonsten erlaube Ich Euch gar gerne, dorten im Lande bekannt zu machen, dass derjenige, der feindliche Patente auf eine oder andere Art ins Land bringen und solche zu publiciren sich angelegen lassen sein wird, er sei wer oder wes Standes er wolle, Mein Unterthan oder ein Fremder, sobald er darunter betroffen werden wird, arretiret und mit dem Tode bestrafet werden soll; als worüber mit aller Rigueur gehalten und, um Meine Unterthanen nicht verführen zu lassen, nöthigen Falls einige Exempel statuiret werden sollen.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1648. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A MOSCOU.

Berlin, 18 décembre 1744.

Madame ma Cousine. Je viens de recevoir avec une satisfaction infinie la lettre que vous m'avez écrite en date du 27 du novembre

[1] Ein Patent der Königin von Ungarn an die Einwohner von Schlesien, d. d. Wien 1. December 1744, das dieselben des Gehorsams gegen den König von Preussen losspricht. — [2] Die durch Münchow vorläufig promulgirte Verordnung ist vom 16. December. Unter dem 19. December geht ihm das von dem Könige vollzogene „Patent an die sämmtlichen Stände des Herzogthums Schlesien und der Grafschaft Glatz" zu, welches in den Preussischen Staatsschriften I, 528 abgedruckt ist.

passé. Très sensible de toutes les assurances que vous me donnez sur l'amitié que Sa Majesté Impériale de toutes les Russies continue à me porter, et que pour ses intérêts naturels elle ne se laissera point entraîner à des démarches opposées, malgré les préjugés que nos envieux tentent de jeter à la traverse, je ne saurais que de vous en être fort obligé et de vous prier de vouloir bien entretenir cette incomparable Impératrice dans ces sentiments, en l'assurant, aussi souvent que l'occasion s'y présente, de mes sentiments invariables de cultiver l'union étroite que règne si heureusement entre nous, et que je préfèrerai toujours son alliance et son amitié à celle de toute autre puissance du monde.

Le rétablissement de la santé de Monsieur le Grand-Duc m'a autant réjoui que j'ai eu de satisfaction de ce que Madame la Grande-Duchesse s'est souvenue de moi; aussi vous prié-je de les assurer de toute ma considération, et que je ne discontinuerai point à faire des vœux pour la conservation des jours de personnes si estimables et si chères. J'en fais de même pour vous, Madame, et vous prie d'être assurée que rien n'égalera les sentiments de l'estime la plus parfaite et de l'amitié la plus cordiale avec lesquelles je serai à jamais, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

1649. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Potsdam, 18 décembre 1744.

Vos relations du 19 et du 28 du mois de novembre passé me sont bien parvenues, et je suis d'autant plus satisfait de leur détail que je m'en vois éclairci sur plusieurs matières assez importantes. Les assurances que l'ami d'importance vous a données me paraissent bien flatteuses, et je ne désapprouve nullement la résolution que vous avez prise par rapport à lui. Il faudra pourtant voir l'effet de ses promesses. J'attendrai encore la relation que vous me faites espérer, au retour du lieutenant Korff. Vous pouvez croire que j'irai fort bride en main avec la Saxe, quoique celle-ci me donne de plus en plus des sujets de mécontentement contre elle; mais si l'Impératrice ne s'en mêle en donnant à la cour de Saxe les conseils que je vous ai suppédités, je ne pourrai répondre à la fin de rien. Quant aux grenadiers russiens faiseurs de bonnets, je crois qu'ils sont encore à Berlin, et j'ai donné mes ordres qu'on ne les doit renvoyer que fort contents. Je vous adresse ci-clos la réponse que je viens de faire sur la dernière lettre que la princesse d'Anhalt-Zerbst m'a écrite, que vous ne manquerez point de lui rendre. Au reste, je me remets sur le contenu des dépêches que je vous ai envoyées par le dernier courrier.

Federic.

Nach dem Concept.

1650. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A PARIS.

Potsdam, 18 décembre 1744.

La présente n'est que pour vous dire que, lorsque vous serez parvenu jusqu'à la ville de Brandebourg, vous deviez y rester et, sans poursuivre votre voyage vers Berlin, y séjourner aussi longtemps que vous n'aurez pas de mes nouveaux ordres sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

1651. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 4. December: Der neuernannte französische Minister des Auswärtigen Marquis d'Argenson hat ihm mitgetheilt, dass Saint-Séverin sich sofort nach Russland begeben werde „pour y faire tout ce qui serait possible pour y contrecarrer le crédit des Anglais et empêcher que, par leur influence sur le Grand-Chancelier, ils ne conduisent à la fin l'Impératrice à tout ce qu'ils en souhaiteraient contre Votre Majesté. Argenson m'assure que Saint-Séverin était le seul homme que la France crût pouvoir employer aussi promptement dans une négociation aussi importante et délicate, vu ce qui s'est passé avec le marquis de la Chétardie, et les progrès que l'Angleterre a déjà faits; que Saint-Séverin serait soutenu par l'argent qu'il lui faudrait, pourvu qu'il en pût faire un usage utile pour déranger les projets des Anglais, des Autrichiens et des Saxons, ces derniers comptant principalement sur la Russie pour s'encourager à lever l'étendard contre Votre Majesté.

Potsdam, 19. December 1744.

Es muss an Chambrier geschrieben werden, wie Aillon bei der Kaiserin in keiner sonderlichen Estime stände, Saint-Séverin, so ein braver und geschickter Mann er auch sei, dennoch wegen des, so ehedem durch ihn in Schweden tractiret worden, nicht beliebt sein dörfte, dass also Chambrier dem französischen Ministerio wohl insinuiren könnte, dass, obwohl Ich Mich keinesweges von den französischen domestiquen Affairen meliren wollte, dennoch dasselbe wohl nöthig haben dörfte, auf ein geschicktes und beliebtes Subjectum in Russland zu denken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1652. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Potsdam, 19. December 1744.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Ich will und befehle hierdurch, dass alle in Meinen schlesischen Lande belegene Güter und anderes daselbst befindliche Vermögen dererjenigen Leute, so auf Meine ergangene Avocatoria[1] aus der Königin von Ungarn Diensten und Landen nicht zurückgekommen sondern ausgeblieben sind, sonder einzige Ausnahme nunmehro confisciret werden sollen; weshalb Ihr dann

[1] Vergl. oben Nr. 1616 S. 308, Nr. 1634 S. 329.

sofort alles nöthige gehöriger Massen weiter zu besorgen habt. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1653. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 19 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. J'ai appris avec tout le plaisir et toute la satisfaction imaginables, par la lettre de Votre Majesté du 8 du mois passé, que le sieur de La Tour, colonel d'infanterie et aide major général de Son armée, m'a remise, tous les détails du siége et de la prise de Fribourg. Je félicite Votre Majesté de tout mon cœur de cette importante conquête, et le sieur de La Tour, qui s'est fort bien acquitté de la commission dont il s'est trouvé chargé, pourra dire à Votre Majesté combien je m'intéresse sincèrement à Sa gloire et aux progrès de Ses armes. Je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté, le bon frère

Federic.

Nach dem Concept.

1654. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 19 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. La cour de Vienne, en haine du secours que j'ai prêté à l'Empereur, vient de déclarer[1] qu'elle se tient dégagée de la cession qu'elle m'a faite de la Silésie et de la comté de Glatz, et qu'elle va faire tous ses efforts pour s'en remettre en possession. C'est par un manifeste séditieux, adressé aux États et habitants de ces provinces et rempli d'expressions indécentes, qu'elle a annoncé son dessein au public, ayant même fait des invasions et commis des hostilités dans mes États de la Haute-Silésie et de la comté de Glatz.

Je ne manquerai pas, à la vérité, de tâcher de défendre de mon mieux mes acquisitions par mes propres forces et de rendre infructueuses les entreprises que la cour de Vienne pourra faire de ce côté-là. Cependant, comme par les liaisons et engagements qui subsistent entre Votre Majesté et moi, Elle S'est chargée nommément de la garantie des provinces que l'on prétend me ravir, Elle trouvera bon que je L'en fasse souvenir, en La priant de prendre des mesures les plus vigoureuses et de redoubler Ses efforts pour seconder efficacement les miens et pour empêcher que la cour de Vienne et ses alliés ne puissent parvenir à leur but, tant par rapport à mes provinces de Silésie et de Glatz que pour le reste de mes États.

[1] Vergl. oben S. 355 Anm. 1.

Je suis trop convaincu de la sincérité de l'amitié de Votre Majesté et de Son attention religieuse à remplir Ses engagements, pour appréhender qu'Elle hésite un moment à Se prêter à ma demande. Votre Majesté peut à Son tour compter sûrement sur ma fermeté et sur mon exactitude à satisfaire aux liaisons qui subsistent si heureusement entre nous, quelque événement qu'il arrive, et que rien au monde ne sera capable de me détacher Ses intérêts, ni de diminuer les sentiments de la plus parfaite amitié et de la plus haute estime avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1655. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 19 décembre 1744.

Vous recevrez ci-joint à cachet volant une lettre que j'ai jugé à propos d'écrire à Sa Majesté Très Chrétienne pour réclamer sa garantie pour la Silésie et la comté de Glatz, que la cour de Vienne vient de déclarer de vouloir m'enlever. Vous aurez soin de la remettre là où il appartient, d'en appuyer le contenu par toutes les représentations convenables et de tâcher d'y obtenir une réponse favorable, n'oubliant pas de me mander en détail de quelle façon les ministres s'expliqueront là-dessus, comment ils envisagent cette démarche de la cour de Vienne et quelle impression elle fait sur leurs esprits, comme aussi quels secours effectifs et réels j'ai à espérer de la France, en cas que la cour de Vienne veuille s'opiniâtrer, comme il paraît, d'agir contre moi avec la plus grande partie de ses forces, et qu'elle dût induire la Saxe d'être de la partie, sous prétexte qu'elle laisse le corps auxiliaire qui a agi en Bohême à la disposition de la reine de Hongrie, soit en l'employant contre mes États de Silésie et de Glatz, soit en faisant quelque diversion dans le reste de mes provinces, puisque la quantité de troupes régulières et irrégulières que le roi de Pologne continue de faire lever en Pologne et dans ses États d'Allemagne, aussi bien que les grands magasins qu'on dresse en Saxe, paraissent dénoter assez qu'on ne veut pas s'en tenir, à Dresde, à la simple défense des États de la reine de Hongrie, mais qu'on prend des arrangements de loin pour agir avec le temps offensivement contre moi et mes États, ce que vous ne manquerez pas d'insinuer là où il en appartient, afin qu'on songe non seulement de bonne heure à une assistance vigoureuse à laquelle je m'attends en tout cas, mais qu'on fasse aussi entendre au ministre de Saxe qui est en France, les suites funestes d'une brouillerie ouverte entre Sa Majesté Très Chrétienne et la Saxe, en cas que celle-ci voulût s'émanciper de faire agir ses troupes offensivement contre mes États de Silésie et de la comté de Glatz ou contre mes autres provinces, sous le prétexte frivole qu'on avait remis

à la disposition entière de la reine de Hongrie le corps de troupes saxonnes qui est entré en Bohême.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1656. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Je ne doute pas que Votre Majesté ne soit déjà informée du manifeste que la cour de Vienne a fait imprimer et répandre partout, pour exciter les États et habitants de la Silésie et de la comté de Glatz, par des expressions peu usitées jusqu'ici entre des têtes couronnées et des nations civilisées, à la révolte contre leur légitime souverain, et pour les exhorter à se soustraire à ma domination et de seconder les efforts qu'elle allait faire pour se remettre en possession de ces provinces, sous le frivole prétexte que la cession qu'elle m'en avait faite, devait être censé nulle, comme étant extorquée par une force majeure, et que d'ailleurs, par le secours que j'avais prêté à l'Empereur pour le soutien de sa dignité et le recouvrement de ses États patrimoniaux, la reine de Hongrie se croyait entièrement dégagée de l'obligation du traité de Breslau et en droit de m'enlever à main armée les avantages qui m'y ont été assurés.

Bien que je n'ignore pas les liaisons étroites où Votre Majesté Se trouve avec la reine de Hongrie, je ne saurais cependant m'imaginer qu'Elle approuvât cette démarche, et qu'Elle ne sentît tout le venin de ces principes très dangereux au moyen desquels la cour de Vienne prétend la justifier, aussi bien que les terribles conséquences qui en doivent naturellement résulter, tant pour la tranquillité publique en général qu'en particulier pour les intérêts de Votre Majesté et de Ses alliés. En effet, s'il était permis de se relever des cessions faites par des traités solennels, sous prétexte qu'elles avaient été extorquées par une force majeure, aucune puissance du monde ne pourrait être assurée de ses acquisitions, puisqu'il n'en est guère que l'on n'ait obtenues par une force supérieure, personne n'étant pour l'ordinaire d'humeur de céder un pays qu'il croit lui appartenir, à moins d'y être réduit par la nécessité des circonstances où l'on se trouve.

Il en est de même du second principe que la cour de Vienne a trouvé bon d'avancer, et en vertu duquel elle soutient que le secours que ma qualité de prince-électeur et État de l'Empire et le danger manifeste de son chef, aussi bien que de son système, m'ont obligé de donner à l'Empereur, lui fournit une raison légitime pour me traiter en ennemi: principe qui renverse totalement la différence très essentielle, universellement reconnue par toutes les nations civilisées, et passée en maxime du droit des gens, d'une partie belligérante d'avec une puissance auxiliaire, et qui d'ailleurs exposerait Votre Majesté et tous les autres

princes et États qui ont assisté la reine de Hongrie, à être regardés et traités en ennemis par l'Empereur et ses alliés.

Comme Votre Majesté a soutenu Elle-même, au commencement des troubles qui se sont élevés au sujet de la succession d'Autriche, la réalité de cette différence, et que c'est là-dessus qu'Elle a fondé la demande d'assistance qu'Elle a faite à Ses alliés, depuis qu'à cause des secours donnés à la reine de Hongrie la France a jugé à propos de déclarer la guerre à Votre Majesté, je me flatte qu'Elle n'hésitera point de faire tous Ses efforts à la cour de Vienne pour la rectifier sur ce sujet et pour la détourner de l'invasion dont elle menace mes États de Silésie. Toute l'Europe a été informée des motifs qui m'ont fait agir pour prévenir le bouleversement général de l'Empire et la ruine de son chef, pour soutenir sa dignité et son élection, contestée publiquement par la cour de Vienne, et pour le rétablir dans ses États héréditaires, et, enfin, pour ramener la paix en Allemagne.

Ce sont là des devoirs primitifs d'un vrai patriote allemand et d'un fidèle membre du Corps Germanique, qui me sont non seulement communs avec Votre Majesté dans Sa qualité d'électeur de l'Empire, mais dont aucun engagement au monde n'a pu me dispenser.

Cependant, si j'ai songé à remplir ces devoirs, mon intérêt propre n'y a jamais eu la moindre part, et Votre Majesté n'ignore pas que dès le commencement j'ai déclaré, tout comme je le déclare encore, que je ne prétends rien pour moi de la reine de Hongrie et que je m'en tiendrai toujours au traité de Breslau, aussi longtemps que cette Princesse ne voudra pas l'enfreindre elle-même. C'est pourquoi, et au cas que la cour de Vienne s'obstine, selon sa coutume, à tenter l'exécution de son injuste dessein, je ne puis me dispenser de réclamer solennellement, comme je le fais par la présente, la garantie que Votre Majesté m'a accordée pour la possession du duché de Silésie et de la comté de Glatz, en La priant de faire les dispositions nécessaires pour me faire jouir réellement de l'effet de cette garantie, en cas de nécessité, conformément aux engagements qu'Elle a contractés avec moi à ce sujet par l'acte de garantie du 24 juin 1742 et par le traité d'alliance conclu à Westminster, le 18 novembre 1742.

Je m'adresse pour cet effet à Votre Majesté avec d'autant plus de confiance que la cour de Vienne, en traitant, comme elle fait, d'extorquées les renonciations contenues dans le traité de Breslau, manifeste évidemment que son intention n'a jamais été de s'y tenir, et qu'elle a constamment conservé le dessein de se prévaloir de la première occasion favorable pour s'en relever et pour me dépouiller des États qu'elle m'a solennellement cédés, par où elle établit invinciblement la justice et la nécessité des mesures et des résolutions que j'ai cru devoir prendre pour l'empêcher de se mettre à même d'exécuter ce pernicieux dessein, en écrasant le chef de l'Empire et en rétablissant l'ancien despotisme de la maison d'Autriche sur le Corps Germanique.

C'est aussi par ces raisons que je me flatte que Votre Majesté Se déterminera favorablement sur ma demande, et je saisis avec plaisir cette occasion pour Lui renouveler les assurances les plus fortes que je remplirai religieusement tous les engagements pris avec Votre Majesté et la couronne britannique, et qu'en particulier je m'acquitterai avec ponctualité du paiement des sommes hypothéquées à la nation anglaise sur la Silésie, dont je me suis chargé par le traité de Breslau, étant d'ailleurs avec des sentiments d'une amitié et estime parfaite etc.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1657. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1744.

La cour de Vienne vient de déclarer son intention d'attaquer mes États, et particulièrement la Silésie, par une patente adressée aux habitants de cette province, pour les exhorter à favoriser son entreprise et à se soustraire à ma domination.

Comme cette démarche me met en droit de réclamer l'effet de la garantie que la cour britannique m'a donnée pour la Silésie, j'ai résolu de faire cette démarche, et c'est ce qui fait le sujet de la lettre que vous trouverez à cachet volant à la suite de la présente. Vous aurez soin de la remettre où il appartient, d'en appuyer le contenu par les arguments que mes ordres précédents vous fournissent et d'insister modestement sur une réponse favorable. Je ne m'attends, à la vérité, pas à une réponse infiniment satisfaisante, mais quelle qu'elle soit, j'ai des raisons pour souhaiter d'en obtenir une.

Vous ferez bien d'ailleurs, quelques jours après avoir remis ma lettre, d'en faire lecture aux autres membres du conseil britannique, ainsi qu'aux principaux personnages des deux chambres du parlement, et si vous n'appréhendez d'irriter trop la cour, je consens que vous leur en donniez copie. Je ne serais même pas fâché qu'elle glissât dans le public par la voie d'impression, pourvu qu'il ne parût point que c'est vous qui l'avez fait imprimer.

Vous observerez au surplus, dans les représentations que vous ferez à ce sujet tant aux ministres qu'à des personnes distinguées parmi la nation, d'appuyer principalement sur les réflexions suivantes: que la Silésie, étant presque toute protestante, six septièmes des habitants étant de cette religion, qui s'y est beaucoup accrûe depuis que le pays est sous ma domination, il était de l'intérêt protestant d'empêcher que cette province ne retombât plus entre les mains d'une puissance catholique, laquelle, conformément aux principes de son église, ne manquerait certainement pas d'y opprimer et d'exterminer même la religion, ce qui entraînerait un préjudice notable à tout le parti et l'affaiblirait considérable-

ment; qu'on devait se souvenir en Angleterre qu'au commencement de l'année, lorsque le royaume se crut menacé d'une invasion étrangère, je m'offris généreusement, à la première sommation du lord Hyndford, de fournir le triple du secours que je lui devais,[1] et de me mettre moi-même à la tête, de sorte que dans la conjoncture présente, où j'allais être attaqué dans un pays solennellement garanti par la Grande-Bretagne, le moins que je pouvais attendre de sa reconnaissance, était qu'elle me préparât sans perte de temps l'assistance expressément stipulée par nos engagements, et qu'elle commencât d'abord par employer ses bons offices pour détourner la cour de Vienne de l'entreprise qu'elle méditait contre mes États; que, si la cour britannique me manquait en ce besoin, je ne pouvais m'empêcher d'en inférer qu'elle entendait se dégager entièrement des obligations du traité défensif de Westminster; que c'était un objet digne de l'attention de tout patriote anglais que de considérer quelles pernicieuses suites il en devait naturellement résulter pour la constitution du gouvernement de la Grande-Bretagne et en particulier pour la cause protestante, si les deux puissances qui en étaient les principaux appuis, unies d'ailleurs par une infinité de liens de sang et d'intérêt, et dont l'une au défaut de l'autre était appelée à la succession de la couronne britannique, venaient à se diviser d'une manière si étrange, dans une conjoncture aussi critique que la présente, qui selon toutes les apparences allait fixer pour longtemps le système d'une chacune.

Quant aux dettes sur la Silésie, au cas que l'on vous reproche comme un manquement à ma promesse le retard des paiements qui auraient dû se faire dans le courant de l'année, vous tâcherez de l'excuser, en alléguant les dépenses énormes que les conjonctures embrouillées d'à présent m'avaient obligé de faire, et qui ne m'avaient pas permis de satisfaire à mes engagements aussi ponctuellement que je l'aurais souhaité; à quoi vous ajouterez les protestations les plus persuasives que je m'en acquitterai avec toute l'exactitude imaginable, aussitôt que la grande dépense que j'ai à soutenir dans la crise présente des affaires sera passée, et que la cour britannique se sera favorablement déclarée par rapport au remplissement de la garantie qu'elle m'avait promise pour la Silésie.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1658. AN DIE KAISERIN VON ALLEN REUSSEN IN MOSKAU.

Berlin, 19. December 1744.

Ew. Kaiserl. Majestät können Wir in hergebrachtem Vertrauen nicht verhalten, wasmassen der wienerische Hof den Entschluss gefasset, sich der an Uns und Unser königliches Churhaus zu billigmässiger Genug-

[1] Vergl. oben S. 104.

thuung vor Unsere und Unser glorwürdigsten Vorfahren an gedachten Hof gehabte gerechte Prätensionen durch den Breslauischen Friedenstractat abgetretenen ober- und niederschlesischen auch glatzischen Lande gewaffneter Hand wiederum zu bemeistern, unter dem Vorwand, dass solche Cessiones abgedrungen und folglich ohnkräftig, auch die Königin in Ungarn durch die von Uns des Römischen Kaisers Majestät geleistete Hülfe aller Verbindlichkeit gedachten Tractats vollkommen entlediget wäre, gestalt sie dann auch bereits zu Beförderung solcher ihrer Intention ein aufrührisches Patent an die schlesischen Stände und Unterthanen zu Wien durch den Druck bekannt machen und allenthalben ausstreuen lassen, um dieselben durch allerhand falsche Vorbildungen und unter gekrönten Häuptern und gesitteten Nationen bishero ungewöhnliche Expressionen gegen Uns aufzuwiegeln und anzureizen, Uns und Unsere Kriegsvölker als Feinde anzusehen, denen ihrigen hingegen zu Wiedereroberung des Landes allen Vorschub zu leisten.

Nun befremdet Uns zwar solch Betragen des wienerischen Hofes nicht im geringsten, inmassen Wir von seinem anjetzo an den Tag gelegten Vorhaben, sich an die Disposition der mit Uns errichteten Friedenstractaten in keine Wege zu binden, sondern die darinne an Uns abgetretene Lande Uns bei erster bequemer Gelegenheit wiederum zu entreissen, schon vor geraumer Zeit zuverlässig informiret gewesen und davon unwidersprechliche Zeugnisse in Händen haben, zu geschweigen dass weltbekannter Massen die Gewohnheit gedachten Hofes von je her gewesen, die von ihm geschehene Cessiones bei ersterem Anschein eines besseren Glückes vor abgedrungen und daher ungültig zu erklären und die Unterthanen gegen ihre rechtmässige Obrigkeit aufzuwiegeln, wie dann derselbe hievon noch in gegenwärtigem Jahr durch die im Königreich Neapolis bei Annäherung der österreichischen, unter Commando des Fürsten von Lobkowitz stehenden Armee ausgestreuete aufrührische Patente ein neues merkwürdiges Exempel gegeben.

Wir überlassen aber dabei der ganzen unparteiischen Welt Beurtheilung, von was vor gefährlichen Folgen vor die allgemeine Ruhe und Sicherheit der Possessionen einer jeden Potenz es sein müsse, wann man es einreissen lassen wollte, dass Cessiones, so durch feierliche Friedensschlüsse geschehen, aus dem Grunde weil sie abgedrungen worden, vor unkräftig gehalten werden dürften, massen wohl nicht leicht ein Exempel zu finden, dass eine Puissance jemals anders als aus dringender Noth dergleichen Cession zu thun resolviret hätte; nicht minder, welchergestalt das von dem wienerischen Hofe fernerweit geäusserte Principium anzusehen, dass er durch die von Uns des Römischen Kaisers Majestät zu Maintenirung seiner kaiserlichen Würde und Autorität und Verhütung der vorgehabten gänzlichen Exstirpirung seines Hauses von dem teutschen Boden Unserer reichsständischen Obliegenheit gemäss geleistete Hülfe, wobei Wir doch vor Uns nicht das geringste von der Königin in Ungarn zu acquiriren verlanget und solches sowohl, als dass

Wir Uns jederzeit an dem Breslauischen Frieden lediglich halten würden, öffentlich und zu wiederholten Malen declariret, der Verbindung solches mit Uns geschlossenen Friedenstractats gänzlich entlediget und berechtiget zu sein glaubet, Uns und Unsere Lande feindlich anzugreifen; in mehrerem Betracht, dass durch dergleichen Principium der essentielle und durch allgemeine, von undenklichen Zeiten her bei allen gesitteten Völkern beobachtete Observanz festgesetzte Unterscheid zwischen einer Partie belligérante und einer Puissance auxiliatrice gänzlich aufgehoben und vernichtet und durch die daraus natürlich fliessende Consequentien, insonderheit in Ansehung der gegenwärtigen Conjuncturen und der differenten Liaisons, worinne sich fast alle europäische Mächte befinden, zu einer allgemeinen Combustion Thür und Thor eröffnet werden muss.

Wir erachten auch um so mehr vor überflüssig, die Unstatthaftigkeit dieses gefährlichen Principii anjetzo weitläuftig zu declariren, als Ew. Kaiserl. Majestät Dero erlauchtes Sentiment darüber dadurch klärlich zu erkennen gegeben, da Sie die von der Kron Frankreich gegen den König von Grossbritannien wegen dessen an die Königin von Ungarn geschehene Hülfsleistung ergangene Kriegsdeclaration, ohngeachtet Ihro Grossbritannische Majestät in Verfolg solcher Assistenz die französische Lande zuerst angegriffen, nichts desto weniger vor einen Casum des zwischen Ew. Kaiserl. Majestät und der Krone Engelland getroffenen Defensivbündnisses anerkannt und der letztern die darinne versprochene Volkshülfe bedürfenden Falls zuzusenden Sich anheischig gemacht.

Wir verhoffen nun zwar zuförderst durch Unsere eigene Kräfte unter göttlicher Hülfe hinlänglich im Stande zu sein, denen feindlichen Unternehmungen des wienerischen Hofes wider Unsere Lande kräftigen Widerstand zu thun und desselben weitaussehende Absichten zu vernichtigen; gleichwie Wir aber zugleich billig darauf bedacht sind, gegen alle unvorsehene Fälle, insonderheit daferne Wir sowohl in obgedachten Unsern schlesischen Landen, als auch in andern Unsern Provinzen von gedachtem Hofe und desselben Bundesgenossen und Helfershelfern zu gleicher Zeit angegriffen werden sollten, Uns der Assistenz Unserer Alliirten zu versichern, und Wir Uns dann hiebei vor allen andern des mit Ew. Kaiserl. Majestät im letztverwichenen Jahre glücklich geschlossenen Defensivbündnisses und generalen Garantie aller Unserer beiderseitigen Lande mit vielem Vergnügen erinnern, so ersuchen Wir Dieselbe hiedurch freundbrüderlich, Uns die darinne versprochene Assistenz gegen die anjetzo wider Uns intendirte feindliche Ueberziehung nach dem deshalb festgesetzten Masse nachdrücklich angedeihen zu lassen, mithin nicht nur sofort den wienerischen Hof und dessen Alliirte von dergleichen Unternehmungen ernstlich zu dehortiren, und dass Ew. Kaiserl. Majestät, daferne Dero Abmahnung nicht attendiret werden wollte, Uns kräftig beizustehen Sich nicht entbrechen könnten noch würden, deutlich zu declariren, sondern auch die in vorerwähntem Bündniss stipulirte Volkshülfe dergestalt in Bereitschaft zu halten, damit selbige, daferne Wir es

vor nöthig erachten sollten, ohne Verzug zu Unserer Assistenz marschiren könne.

Wir versehen Uns um so viel zuversichtlicher, dass Ew. Kaiserl. Majestät Uns in gegenwärtigem Frangenti mit einer willfährigen und allianzmässigen Erklärung erfreuen werden, als Wir Uns nicht vorzustellen vermögen, dass Ew. Kaiserl. Majestät Intention sein könne, einem Alliirten und Nachbaren, dessen Interesse durch natürliche Bande mit dem Interesse des russischen Reichs verknüpfet ist, der auch demselben von undenklichen Jahren her mit unverbrüchlicher Freundschaft und aufrichtigem Attachement in guten und misslichen Zeiten zugethan gewesen, dessen Wohlergehen und Agrandissement treulich gesuchet und befördern helfen und sich von solchen Sentiments durch nichts in der Welt abwendig machen lassen, diejenige Willfährigkeit zu versagen, welche Sie solchen Puissancen, so die russische Freundschaft niemals anders als zu Beförderung ihrer eigenen, von dem Interesse des russischen Reichs weit abgehenden Absichten gesuchet, die von demselben empfangene Wohlthaten mit dem gröbsten Undank vergolten, dem Anwachs der russischen Macht alle nur ersinnliche Hindernisse in den Weg geleget und ihre Jalousie dagegen selbst in solchen Conjuncturen, da sie in denen dem äusserlichen Schein nach allergenauesten Verbindungen mit Russland gestanden und dessen Assistenz zu ihrer eigenen Conservation unumgänglich benöthiget gewesen, niemals bergen können, so grossmüthig angedeihen lassen.

Ew. Kaiserl. Majestät können Sich hinwiederum von Unserer unveränderlichen aufrichtigen Freundschaft und danknehmigsten vollkommenen Ergebenheit ganz zuverlässig versichert halten, und festen Staat machen, dass Wir es Unsers Orts an keinem Stücke erwinden lassen werden, wodurch Wir Dieselbe zu überzeugen vermögen, mit was besonderer Hochachtung Wir beständig und unausgesetzt sein und bleiben etc.

Friderich.

Nach dem Concept.[1] H. Graf von Podewils. C. W. Borcke.

1659. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A MOSCOU.

Berlin, 19 décembre 1744.

Vous trouverez ci-clos à cachet volant la lettre que j'ai trouvé bon d'écrire à l'Impératrice, pour lui demander l'assistance stipulée par le

1 Weitere Schreiben in dieser Angelegenheit ergingen unter dem 19. December: an den König von Schweden qua Landgraf von Hessen-Cassel und an den Prinzen-Statthalter von Hessen-Cassel, auf Grund des Vertrages vom 23. März 1743; ferner an den Churfürsten von der Pfalz auf Grund des Vertrages vom 24. December 1741; unter dem 22. December: an den Herzog von Württemberg auf Grund des Vertrages vom 31. Januar 1744, sowie an den Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel auf Grund des am 6. September 1732 erneuerten Fœdus perpetuum vom 11. April 1692.

dernier traité d'alliance, contre les entreprises que la cour de Vienne médite sur mes États et particulièrement sur la Silésie, et dont elle a manifesté le dessein par la patente dont je vous ai envoyé copie par le dernier ordinaire.

Vous aurez soin de remettre la lettre au ministère, et, afin que le contenu n'en soit pas caché ou représenté dans un faux jour à Sa Majesté Impériale, vous ne ferez pas mal d'en donner copie à la princesse de Zerbst et aux comtes de Brummer et Lestocq, pour les mettre en état de donner à l'Impératrice de justes idées sur la nature de ma demande et des raisons qui m'y autorisent.

Je présume que le parti opposé se retranchera principalement sur ce que la cour de Russie ne m'a pas garanti nommément la Silésie, et que par conséquent les entreprises que l'on pourrait faire sur cette province ne sont pas du ressort de notre alliance. Mais je compte qu'il vous sera aisé de faire voir le faux et le frivole de ce subterfuge, vu que la garantie réciproque établie dans le deuxième article du dernier traité d'alliance porte expressément sur tous les royaumes, provinces et pays des deux parties contractantes, *überhaupt und insbesondere,* sans en nommer ni en excepter aucune province en particulier, de façon qu'on ne saurait disconvenir que la Silésie n'y soit aussi bien comprise que le royaume de Prusse et le duché de Magdebourg.

Au surplus, je ne me flatte pas que, sur cette réquisition, la cour de Russie se presse de m'envoyer le corps auxiliaire qui est porté par le dernier traité, ni qu'elle déclare même de vouloir le tenir prêt à ma disposition, quoique, s'il y avait moyen d'y porter l'Impératrice, vous me rendriez le service le plus important. J'espère cependant de pouvoir m'en passer d'abord, mais il m'importe beaucoup que la cour reconnaisse pour un cas de l'alliance la situation où je me trouve présentement, et si vous pouvez la porter jusqu'à faire des remontrances sérieuses à la cour de Vienne et à ses alliés, pour les détourner de ces sortes d'entreprises, vous remplirez tout-à-fait l'objet de mes désirs présents sur ce chapitre.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils. C. W. Borcke.

1660. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 20 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Je viens de recevoir la lettre de Votre Majesté, au moment de mon départ pour la Silésie, afin d'en chasser les ennemis. Votre Majesté peut être persuadée que je Lui tiens compte avec toute la reconnaissance possible des efforts qu'Elle daigne faire et des arrangements qu'Elle vient de prendre; je La remercie de l'ouverture

qu'Elle daigne me faire au sujet des propositions des Saxons;[1] je crois qu'il est toujours bon d'entendre ce que ces gens ont à dire, et que la paix sera bonne, par quel canal qu'elle vienne. J'imagine que Votre Majesté pourrait profiter de la révolution arrivée dans le ministère britannique, en un mot, je réitère ce que j'ai eu la satisfaction de marquer à Votre Majesté: la paix est à souhaiter, si nous la pouvons avoir à des conditions honnêtes, sinon, il faut pousser les choses à l'extrémité.

J'espère de pouvoir enfin donner de bonnes nouvelles à Votre Majesté, La priant de me croire avec les sentiments du meilleur allié etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1661. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 20 décembre 1744.

J'ai appris avec bien du plaisir que le roi de la Grande-Bretagne a remis la direction générale des affaires étrangères entre les mains d'un ministre aussi digne et habile que le lord Harrington, dont la droiture et les sentiments de vrai patriote anglais et de fidèle serviteur de son maître me font bien augurer pour le rétablissement de la paix à des conditions justes et raisonnables. Vous ne manquerez pas de lui faire mes compliments de félicitation sur l'emploi important qui lui a été confié pour la seconde fois, en l'assurant de toute mon estime et amitié, aussi bien que de la considération infinie que j'ai pour son mérite, et de la confiance que je mets en ses lumières, bien persuadé surtout qu'il reconnaît mieux que personne combien il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne, aussi bien que du mien, que nos deux maisons soient unies ensemble, comme les deux plus forts boulevards de la religion protestante et les deux puissances les plus intéressées à conserver entre elles des liaisons capables de conserver la paix de l'Europe, quand on y sera une fois parvenu.

Vous direz, de plus, de ma part au lord Harrington qu'il n'y a que les principes outrés de son prédécesseur, le lord Carteret, son traité de Worms, le mépris qu'il a témoigné pour ma concurrence au rétablissement de la paix,[2] le refus de tenir ce dont on était déjà convenu en quelque façon aux conférences de Hanau,[3] son acharnement à vouloir écraser l'Empereur et le livrer, pour ainsi dire, à la discrétion de la cour de Vienne, qui m'ont forcé de prendre malgré moi le parti que j'ai pris en dernier lieu, puisque, depuis le traité de Worms et le système

[1] König Ludwig schreibt, Versailles 30. November (eigenhändig): „Je fais part aussi à Votre Majesté que le secrétaire de Saxe à la Haye est venu trouver l'abbé de la Ville, pour lui faire quelques ouvertures tendantes à la paix de la part de son maître. Il n'a pas voulu, comme de raison, l'écouter sans ma permission; je la lui ai envoyée, mais en lui disant que j'avais des alliés, et que je ne voulais rien faire sans leur participation." — [2] Vergl. Bd. II, 518. — [3] Vergl. oben S. 244. 287. 288.

violent que le lord Carteret avait embrassé, je ne voyais plus de sûreté pour moi, ni le moindre jour pour la conservation du système de l'Empire, celle de la dignité de son chef, et le rétablissement de ce Prince infortuné dans ses États héréditaires, ce qui ont été les seuls motifs qui m'ont obligé d'avoir recours aux moyens que la nécessité m'a obligé de choisir pour prévenir la ruine de l'Empereur et la mienne propre.

Que rien n'est plus faux et plus malicieusement controuvé que le système qu'on m'attribue, de vouloir rendre la France arbitre de l'Europe ou écraser la maison d'Autriche et profiter de ses dépouilles; que j'avais si souvent déclaré et que je le déclarais encore que je ne demandais rien de la reine de Hongrie pour moi, que je serais content, pourvu que l'Empereur soit reconnu par elle, d'une façon illimitée, dans sa dignité de chef de l'Empire, qu'on le rétablisse dans ses États et qu'on lui donne un équivalent modique pour ses prétentions à la succession de la maison d'Autriche.

Et comme il n'y a rien dans tout cela qui puisse blesser dans la moindre chose les vrais intérêts nationaux de la Grande-Bretagne, et qui ne soit propre à faciliter le rétablissement de la paix en Allemagne, je ne doute pas que le lord Harrington ne veuille travailler de concert avec moi sur ce plan, pour parvenir à une paix raisonnable et pour rendre son ministère par là plus glorieux que jamais; que j'espérais qu'il voudrait bien me faire savoir confidemment ce qu'il pensait là-dessus, et s'il n'y aurait pas moyen de moyenner la paix sur ce pied-là; que je faisais tant de cas des lumières et des sentiments de droiture de ce ministre qu'il pouvait hardiment s'en ouvrir envers moi là-dessus.

Vous ne manquerez pas de m'en faire le rapport le plus exact, le plus tôt que vous pourrez.

J'ai oublié d'ajouter à ceci qu'aucun des traités que Carteret a faits ne m'ont été communiqués, qu'il a ouvertement intrigué en Russie pour empêcher l'Impératrice de me garantir la Silésie; tant de mauvaise volonté, dans un temps où l'Angleterre me devait des ménagements, me devait bien faire mal augurer de l'avenir.

Federic.

H. Comte de Podewils.

Nach der Ausfertigung Der Zusatz eigenhändig.

1662. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 20 décembre 1744.

J'ai été charmé d'apprendre les sentiments justes et équitables que vous m'avez mandé avoir trouvés en toute occasion à milord duc de Newcastle et à son digne frère, le sieur Pelham.

Comme j'ai eu toujours une estime infinie et une grande considération pour les mérites personnels, la probité et la droiture de ces deux ministres,

vous ne manquerez pas de le leur faire connaître en toute occasion et de leur témoigner combien je suis persuadé de leurs façons de penser, conformes aux vrais intérêts de la nation britannique et à la conservation d'une bonne union entre moi et la Grande-Bretagne, pour pouvoir me flatter hardiment qu'ils ne seront point éloignés, l'un et l'autre, à concilier nos idées sur le rétablissement de la paix, sur un pied juste et raisonnable, ce qui était le seul but de mes démarches, auxquelles d'ailleurs j'avais été forcé de recourir par le système violent du lord Carteret ou comte de Granville d'à présent, lequel ne me laissait entrevoir d'autre perspective que ma ruine, avec celle de l'Empereur et du système de l'Empire; mais que j'avais bonne espérance de la capacité et de la probité de ces deux dignes ministres, qu'ils contribueraient de tout leur pouvoir à nous rapprocher par le rétablissement d'une paix juste et raisonnable, mon ancien attachement pour la nation britannique et pour ses vrais intérêts et gloire étant toujours le même qu'il a été autrefois.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils.

1663. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 20 décembre 1744.

Ayant reçu votre post-scriptum premier du 8 de ce mois, mon intention est que vous fassiez lire au lord Harrington, aussi bien qu'au duc de Newcastle et au sieur Pelham, les deux rescrits ci-joints, d'un bout à l'autre, en les accompagnant de tout ce que vous savez être conforme à mes intérêts et à ma façon de penser, pour me rendre ces ministres aussi favorables qu'il est possible; à quoi vous travaillerez de tout votre pouvoir, en n'épargnant ni caresses ni promesses de reconnaissance pour cela, et en faisant le meilleur usage que vous pourrez de mon désintéressement et de mon désir sincère pour le rétablissement de la paix.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils.

1464. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Crossen, 20 décembre [1744].

Mon cher Podewils. Je viens d'apprendre enfin ce que c'est que cette formidable invasion des Autrichiens. Elle consiste dans un corps tout au plus de 4,000 chevaux; la garnison d'Olmütz 4,000 infanterie et 3,000 hussards. Les dispositions du prince d'Anhalt sont bonnes. Il pourra détruire tout ce corps. Cela ne demande donc pas davantage ma présence, d'autant plus que j'apprends que Traun a marché avec

15 bataillons et 30 escadrons en Autriche, que les Saxons sont en quartiers d'hiver, et que le prince Charles est à Vienne; ainsi je serai vendredi[1] de retour à Berlin. Vous pouvez le dire positivement à tout le monde, dites-le aussi en mon nom à ma mère. Adieu, je suis las et n'ai pas le temps d'en dire davantage.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1665. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN NEISSE.

Berlin, 26. December 1744.

Ich habe nicht anstehen wollen, Ew. Liebden hierdurch zu benachrichtigen, wie Ich sowohl von Wien aus selbst, als sonsten von anderen Orten mehr her, ganz zuverlässig erfahren habe, dass das mehrste, was von feindlichen Völkern nach Oberschlesien marschiret ist, aus ungarischer National-Miliz bestehet, und solche nur allein von einigen andern regulirten Truppen soutenirt wird. Im Glatzischen hiergegen sollen auch nur fünf bis sechs Regimenter stehen. Ich werde Ew. Liebden alles, was Ich von dergleichen Zeitungen erfahre, fordersamst communiciren lassen. Bei diesen Umständen nun, und da, wie gedacht, das mehrste der feindlichen Truppen nur in ungarischer Miliz bestehet, sollte Ich glauben, dass Ew. Liebden Mein Regiment Garde dorten in Oberschlesien nicht so sehr nöthig haben werden, und würde es Mir daher lieb sein, wenn solches das erste sein würde, welches Ew. Liebden in die destinirte Garnison nach Breslau zurückschicken könnten. Sonsten habe Ich die Ordre gestellet, dass mit der kommenden Montag nach Breslau und Neisse abgehenden fahrenden Post 15,000 und etliche 100 Reichsthaler baar nach Neisse gesandt werden sollen, um zu der dort noch nöthigen Fortifications-Arbeit gebraucht zu werden. Ew. Liebden wollen also dahin sehen, dass diese Gelder dort gut angewendet und das nöthigste davor gemacht werde.

Bei dieser Gelegenheit habe Ew. Liebden noch im Vertrauen eröffnen wollen, wie Ich gestern dem sächsischen Minister allhier, dem von Bülow, eröffnen lassen, dass, da Ich vernommen, dass des Königs von Polen Majestät nächstens von Warschau nach Dresden zurückgehen, Dero Tour aber über Krakau, Teschen, Olmütz und Prag nehmen wollten, Ich Mich sehr gerne offerirte, daferne sonsten gedachtes Königs Majestät diesen Umweg sparen und gerade durch Schlesien nach den sächsischen Landen gehen wollten, Ich Deroselben und Dero Hof und Suite nicht nur die freie und sichere Passage durch Schlesien zustehen, sondern selbst Deroselben alle einem gekrönten Haupte gebührende Honneurs auf solcher Passage erweisen lassen wollte. Obgedachter

[1] 25. December.

Minister hat diese Offerte mit sehr vieler Erkenntlichkeit angenommen, und versprochen, sowohl dem Hof zu Dresden als dem König seinem Herren nach Polen sofort davon Part zu geben. Ferner habe Ich gedachtem Minister declariren lassen, dass, da der wienerische Hof den Bruit ausstreuete, als ob die sächsischen Truppen, welche der Königin von Ungarn en auxiliaire überlassen worden, nicht allein in Böhmen défensivement, sondern auch sonsten und überall offensivement gegen Mich agiren würden, Ich also darüber eine prompte und kategorische Explication und Antwort von seinem Hofe verlangte, wessen Mich deshalb zu versehen hätte. Gedachter Ministre hat sich darauf dahin herausgelassen, wie er ermeldtem Bruit nicht den allergeringsten Glauben beilegen könnte, da alle seine bisherige Instructiones positive dahin gingen, wie er aus allen seinen Kräften dahin arbeiten solle, dass die Freundschaft und Harmonie zwischen Mir und dem König seinem Herren völlig wiederhergestellt und die Continuation der guten Nachbarschaft zwischen beider Lande und Staaten solchergestalt unterhalten würde, als ob die Ueberlassung der Auxiliartruppen an die Königin von Ungarn nie geschehen sei; inzwischen er darüber näher bei seinem Hofe anfragen und eine kategorische Erklärung deshalb bewirken wollte. Bei welchen Umständen denn Ich glaube, dass wir von sächsischer Seite nichts zu besorgen haben werden. Uebrigens wiederhole nochmalen, was Ew. Liebden bereits wegen Meines Regiments geschrieben, und werde Ich gerne sehen, wenn solches nach Breslau zurückgehn kann. Ich bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Was ich Ihnen hier schreibe, habe wohl von vier unterschiedenen Orten her, so dass Sie darauf Staat machen können.

F r i d e r i c h.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1666. A L'EMPEREUR DES ROMAINS A MUNICH.

B e r l i n, 26 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. Je ne doute nullement que le maréchal de Seckendorff n'ait déjà informé Votre Majesté Impériale des fortes raisons que j'ai eues pour me replier avec mon armée vers la Silésie, et des circonstances qui m'ont mis dans la fâcheuse alternative, ou de marcher vers la Silésie, ou de voir périr mon armée. Je suis d'autant plus fâché du peu de succès de ma campagne, le retour de mon armée vers la Silésie ayant nécessairement entraîné l'abandon de la ville de Prague, puisqu'il fallait ou perdre, avec la ville de Prague, toute la garnison qui y était, et que l'ennemi aurait à la fin obligé par la famine de se rendre à discrétion, ou d'évacuer cette ville pour en sauver la garnison. Votre Majesté Impériale voudra pourtant être assurée que, nonobstant

que ma campagne passée n'ait pas eu le succès désiré, je ne resterai pour cela pas moins attaché à Elle et Ses intérêts, et que je ferai tous les efforts possibles afin que, par une campagne vigoureuse dans l'année qui vient, tout soit réparé, et Votre Majesté Impériale soutenue dans tous Ses droits si justes et légitimes.

J'ai eu la fâcheuse nouvelle que les Autrichiens ont fait une invasion dans ma Haute-Silésie, dont je viens de retourner, après y avoir fait les arrangements nécessaires afin que l'ennemi soit repoussé et obligé à se retirer; aussi espéré-je d'en pouvoir bientôt donner de bonnes nouvelles à Votre Majesté Impériale.

Ce qui me fait encore le plus de peine, ce sont les nouvelles qui me viennent de différents endroits que l'ennemi veut renforcer par un corps de troupes l'armée sous les ordres de Batthyany, et même y envoyer le maréchal Traun, pour rentrer de nouveau en Bavière pendant cet hiver. Quoique je ne doute nullement que Votre Majesté Impériale n'en soit déjà avertie, je n'ai pas pu me dispenser de L'en avertir encore et de La prier de vouloir bien assembler à temps Ses troupes, afin qu'elles ne puissent être surprises dans leurs quartiers, et pour rendre ainsi vains les efforts de l'ennemi. Je finis en assurant Votre Majesté Impériale de nouveau de l'attachement éternel et de la haute estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté Impériale le très bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach dem Concept.

1667. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 26 décembre 1744.

Monsieur mon Frère. A mon retour de Silésie, où j'ai donné des ordres pour purger les pays d'une invasion des ennemis, j'apprends avec une surprise et une douleur extrême que le maréchal de Belle-Isle vient d'être pris et conduit prisonnier par les Hanovriens. Votre Majesté sent combien ce coup vient mal à propos pour toutes les mesures qu'il y avait à concerter. Je La prie de vouloir m'envoyer quelqu'un de confiance qui soit instruit des ordres qu'avait le maréchal de Belle-Isle; que Votre Majesté ait la bonté d'y ajouter Ses sentiments sur les propositions de paix que l'on pourrait aventurer, sur les opérations de guerre de l'année prochaine, et, comme j'ai quelque lueur d'espérance de pouvoir gagner la Saxe, je La prie d'autoriser la même personne et de la munir de pleins-pouvoirs soit pour les avantages que ces gens voudraient avoir, soit pour des subsides, afin que, si je réussis, l'affaire puisse se finir tout de suite. Votre Majesté sent trop l'importance qu'il y a de saisir un moment comme celui-là. Si nous le laissons échapper, il ne reviendra plus. Je suspends d'ailleurs mon jugement sur l'affaire du maréchal de Belle-Isle; Votre Majesté saura mieux que personne la façon dont il Lui

convient de la prendre. Les Autrichiens veulent faire, cet hiver, une invasion en Bavière. J'en ai averti l'Empereur, il faut de nécessité qu'il assemble des troupes pour en prévenir les effets.

Je ne puis cacher d'ailleurs à Votre Majesté les nouveaux mécontentements que me cause tous les jours la conduite du maréchal de Schmettau;[1] j'apprends de tout côté qu'il agit sans mes ordres et contre ses instructions. J'en suis au désespoir et je ne comprends pas comment cet homme s'abandonne si aveuglément à son imagination.

Je suis avec tous les sentiments imaginables etc. Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1668. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 29 décembre 1744.

J'approuve entièrement les représentations nerveuses que vous avez faites au ministère de France, suivant votre dernier rapport, qui est du 14 de ce mois, pour lui faire voir la nécessité de prendre, pour les opérations de la campagne prochaine, les mesures les plus vigoureuses qui se puissent, et de commencer dès à présent et sans le moindre délai à les mettre en exécution. Vous ferez bien d'y insister sans relâche, et je le trouve d'autant plus nécessaire que la cour de Vienne et ses alliés semblent redoubler leurs efforts en Allemagne contre l'Empereur et moi, afin de regagner partout leur ancienne supériorité, de sorte que j'appréhende extrêmement que l'Empereur ne soit accablé encore dans le courant de l'hiver, à moins que les troupes françaises qui se trouvent en Souabe et dans l'Autriche antérieure ne volent promptement à son secours et qu'elles ne fassent toute la diligence possible pour arriver à temps dans le Haut-Palatinat. Je crains qu'il n'en arrive de même au maréchal de Maillebois, et que le faible corps qu'il a sous ses ordres, ne soit guère en état de résister à un corps de 36,000 hommes que les ennemis, en conséquence du concert formé à la Haye, font maintenant marcher vers le Haut-Rhin et qu'ils comptent d'établir à Bingen, dans le dessein d'obliger par là ledit maréchal d'abandonner le poste qu'il occupe, et d'empêcher même que vers le printemps prochain il ne puisse s'approcher ni du Bas-Rhin ni de la Westphalie. Si tous ces desseins s'exécutent — et il faut avouer que le parti contraire ne néglige rien pour les faire réussir — il faut compter que les affaires de l'Empereur retomberont dans une situation aussi désolée qu'au commencement de la campagne passée; que l'armée des ennemis, s'établissant aux environs de Mayence, donnera la loi à tous les pays d'alentour et encouragera la Saxe, aussitôt qu'elle se verra délivrée du voisinage des troupes françaises et d'une irruption dans la Thuringue, à se livrer sans réserve

[1] Vergl. unten Nr. 1673.

au parti opposé et à agir offensivement en faveur de la reine de Hongrie.

En un mot, le danger presse tellement de tous côtés qu'il faut courir au remède sans perte de temps, et, dans la position présente des affaires, il n'y a que la France qui en puisse apporter, en prenant des résolutions de vigueur et en les exécutant avec célérité. Il est fâcheux, à la vérité, de fatiguer les troupes, dans une saison aussi rude que la présente, et de les priver du repos dont je conçois très bien qu'elles ont grand besoin pour se rétablir. Mais les miennes se trouvent dans le même cas, et, puisque les ennemis, malgré la rigueur de la saison, ne discontinuent point leurs opérations, on ne saurait s'empêcher de suivre leur exemple, sans causer un préjudice irréparable à ses affaires.

Dans une conjoncture aussi épineuse, rien n'aurait pu arriver plus à contre-temps que l'enlèvement du maréchal de Belle-Isle, incident qui dérange totalement le concert qu'il faudrait nécessairement prendre, et qui m'étonne d'autant plus que ledit maréchal a été expressément averti, d'ici, d'éviter avec soin le territoire d'Hanovre, et que je ne saurais concevoir par quel aveuglement ou par quelle fatalité il a pu négliger un avis qu'il aurait naturellement dû prendre de soi-même. Comme on l'a saisi à l'imprévu, il ne faut pas douter que l'on ne se soit emparé de tous ses papiers, et que les ennemis n'y trouvent non seulement des découvertes de la dernière importance, mais encore de quoi rendre l'Empereur et ses alliés de plus en plus odieux, dans l'Empire aussi bien qu'au dehors.

La chose mérite la dernière attention, et je présume que le ministère de Versailles songera sérieusement aux moyens de remédier au mal et d'en prévenir les suites. Vous ne laisserez pourtant pas de leur recommander fortement ce point, en les assurant qu'ils peuvent entièrement compter sur moi et sur ma résolution constante et inébranlable de rester attaché à l'Empereur et la France et de faire tous les efforts qui dépendent de moi et que mes forces me permettent, pour l'avancement de la cause commune. J'espère d'ailleurs que l'on sera déjà revenu en France du soupçon comme si j'étais en chipotage avec la reine de Hongrie, puisque la conduite de la cour de Vienne envers moi, son acharnement à pousser les opérations de guerre contre mes États, nonobstant la rigueur de la saison, et le manifeste qu'elle a répandu partout pour annoncer son dessein de recouvrer la Silésie, ne sauraient plus laisser aucun doute sur ce chapitre.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1669. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 29 décembre 1744.

Votre dépêche du 19 décembre dernier m'a été bien rendue.

Il n'est que trop vrai que les Autrichiens font défiler actuellement un nombre considérable de troupes vers l'Autriche aussi bien que vers le Haut-Palatinat, de sorte que, pour empêcher que l'Empereur ne soit accablé encore dans le cours de l'hiver présent par la supériorité des ennemis, il faut absolument que les troupes françaises qui se trouvent à présent en Souabe et dans l'Autriche antérieure se rendent sans perte de temps en Bavière ou dans le Haut-Palatinat, et Sa Majesté Impériale ne saurait faire trop d'instances pour en presser la marche.

On ne peut assez regretter l'indolence et la lenteur avec laquelle on a agi de tous côtés pour la cause commune, depuis que je me suis déclaré en sa faveur. De toutes les troupes des alliés, il n'y a presque rien que les miennes qui ne jouissent d'aucun repos, et qui, malgré la rigueur de la saison, sont encore continuellement en opération: exemple qui devrait faire impression aux autres confédérés, particulièrement à la France, pour l'animer à se déployer avec la même vigueur et à tenter jusqu'à l'impossible pour assister l'Empereur et le maintenir dans la possession de ses États.

Quant à la négociation secrète du sieur de Chavigny dont vous me parlez dans le post-scriptum de la dépêche susalléguée, je souhaite de tout mon cœur qu'elle succède heureusement, mais jusqu'ici je n'y vois guère d'apparence, et, selon les derniers avis, l'électeur de Cologne semble moins disposé que jamais à prendre des sentiments favorables pour l'Empereur. C'est son ministre à la Haye qui insiste le plus sur l'envoi d'un corps de 33,000 hommes, vers le Haut-Rhin, et nommément dans l'électorat de Mayence. L'Électeur offre d'y joindre d'abord 7,000 hommes de troupes de Münster, et d'en fournir encore 3,000 autres dans le cours de l'hiver. Si ce projet s'exécute, comme il y a bien de l'apparence, le corps peu nombreux de troupes françaises qui se trouve présentement sous les ordres du maréchal de Maillebois, loin d'être en état de faire, vers le printemps prochain, une diversion au Bas-Rhin, aura de la peine à se soutenir dans la position présente, à moins que la France ne se presse de faire défiler un plus grand nombre de troupes vers les électorats de Trèves, de Cologne, et de Mayence, et que le maréchal de Saxe ne profite de l'éloignement des troupes autrichiennes et hanovriennes, pour frapper dans les Pays-Bas un coup capable à les faire revenir promptement.

La nécessité de prendre de telles résolutions, et de les prendre promptement, saute tellement aux yeux qu'il paraît impossible que la France manque d'y faire attention. Cependant, le passé me fait craindre pour l'avenir, et au cas que la France se néglige en cette rencontre, ou

qu'elle y procède avec la lenteur qui depuis quelques années lui semble être devenue habituelle, et que, de plus, elle tarde d'envoyer en Bavière les troupes qu'elle a actuellement en Souabe et dans l'Autriche antérieure, je prévois avec bien du chagrin que les affaires retomberont partout dans une situation tout aussi délabrée qu'elles l'étaient au commencement de l'été passé, que l'Empereur sera derechef chassé de la Bavière, et que le fardeau de la guerre roulera principalement sur mon compte.

Vous aurez soin de représenter tout ceci avec de vives couleurs au sieur de Chavigny, afin de l'exciter à aiguillonner sa cour et à ne rien épargner pour la déterminer à apporter des remèdes prompts et efficaces aux dangers dont la cause commune est menacée.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1670. AU MINISTRE D'ÉTAT DE WALLENRODT A VARSOVIE.

Berlin, 29 décembre 1744.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois, et, puisque vous m'assurez que le roi de Pologne est sur son départ, et qu'il compte de se rendre le mois prochain dans ses États héréditaires, je suis content que vous différiez de rendre votre lettre de rappel jusqu'au départ de ce Prince, ou, en cas qu'il dût vouloir passer l'hiver à Varsovie, d'attendre de nouveaux ordres pour vous en congédier.

En attendant, vous aurez appris déjà par mon résident Hoffmann les ordres qu'il a reçus en dernier lieu, touchant le voyage du roi de Pologne, et les offres obligeantes que je lui ai fait faire, de passer avec sa cour par la Silésie, s'il le souhaitait, où on lui rendrait tous les honneurs dus à une tête couronnée, et où il serait en une aussi grande sûreté que dans ses propres États, tout ce qui s'est passé jusqu'ici entre nous, par rapport aux affaires de Bohême, n'ayant pas étouffé les sentiments d'estime et de considération que je conserverai inviolablement pour ce Prince. Le sieur de Bülow, à qui j'ai fait insinuer la même chose, doute fort qu'on ait jamais conçu tout de bon le dessein de passer par la Moravie, regardant ce passage, dans la saison présente, comme impraticable. J'ai aussi de la peine à m'imaginer que c'est pour avoir un entretien avec la reine de Hongrie, car, à moins que le roi de Pologne ne prenne le parti de pousser jusqu'à Vienne, cette Princesse, prête à accoucher, n'est pas en état de se mettre en chemin, surtout pendant la saison présente. Cependant, si vous êtes bien assuré que quelques insinuations amicales de ma part, faites à propos, pourraient retenir le roi de Pologne d'entrer dans des liaisons encore plus étroites avec la cour de Vienne, je veux bien permettre que vous fassiez entendre en gros, et sans empressement et affectation, qu'il ne serait peut-être pas si difficile de s'entendre ensemble et de concilier nos idées sur nos

intérêts réciproques, malgré tout ce qui s'est passé jusqu'ici, si on voulait s'expliquer confidemment de la part du roi de Pologne et de son ministère de quelle manière on pourrait trouver sa convenance réciproque, d'une façon qu'on ne demandât rien qui fût contre moi et mes véritables intérêts. Car vous comprenez bien que je ne pourrais jamais me résoudre de promettre de but en blanc que je ne m'opposerais pas à ce que la cour die Vienne a promis et stipulé à celle de Dresde, mais que je soutiendrais plutôt la dernière dans ces engagements. Il faudrait, pour faire une pareille démarche, que je fusse instruit auparavant en quoi consistent les conditions que la cour de Vienne a promises à celle de Saxe, et s'il n'y en a pas parmi qui sont à mes dépens, ou, du moins, diamétralement opposées à mes intérêts, comme j'ai grande raison de soupçonner, et je serais fort mal avisé de les approuver d'avance, sans savoir au juste de quoi il est question.

Je ne saurais vous cacher que je souhaiterais ardemment de regagner la cour de Dresde et la faire entrer dans mes idées. Je ne serai pas contraire non plus aux convenances qu'elle pourrait demander, mais il faut qu'elles ne soient ni à mes dépens ni contre mes intérêts, et qu'on s'explique sur ce qu'on souhaite d'avoir, et si on veut renouer avec moi en cas que je m'engage de les procurer au roi de Pologne, quand je saurai de quoi il est question.

Il faudrait manier tout cela fort habilement et laisser entrevoir que, si la Saxe ne prend pas ce parti-là, elle sera plantée à la paix générale, et qu'on ne s'arrêtera pas à ses convenances, si on peut régler le reste.

En cas que le roi de Pologne dût rester encore quelque temps à Varsovie, j'attendrai votre rapport détaillé sur tout cela, mais s'il part, vous n'avez qu'à vous congédier et retourner à votre poste à Königsberg, puisque, le comte de Beess se trouvant à Dresde, il ne sera pas nécessaire que vous y suiviez la cour.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils.

1671. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BECK A LA HAYE.

Berlin, 29 décembre 1744.

Tout ce que vous me mandez dans la dépêche du 22 courant, touchant les dispositions et les résolutions des États, me fait connaître suffisamment que le parti dominant parmi les régents de la République est constamment dans une trop grande dépendance de la cour britannique pour que l'on puisse se flatter que, sans l'aveu et le consentement de celle-ci, ils osassent faire la moindre démarche qui pût donner lieu à des ouvertures de paix ou en faciliter la négociation, de sorte qu'il me paraît inutile de les presser davantage là-dessus.

Cela ne vous empêchera pourtant pas, vous aussi bien que le comte de Podewils, dès qu'il se trouvera en état de continuer ses fonctions or-

dinaires, que vous ne fassiez entendre en toute occasion aux membres modérés de la régence que j'étais trop persuadé de la prudence des États pour douter qu'ils ne s'appliquassent plutôt à chercher des moyens et des expédients pour terminer promptement la guerre sanglante d'à présent, également onéreuse et ruineuse pour toutes les parties intéressées, qu'à en étendre davantage l'embrasement; que ni moi ni mes alliés nous n'avions jamais été éloignés de donner les mains à un accommodement raisonnable; que nous n'aurions même pas manqué d'en faire des ouvertures à la République, si nous eussions pu nous assurer qu'elle fût assez maîtresse d'elle-même pour les examiner et peser mûrement et sans prévention, et qu'elle eût la sérieuse intention de travailler cordialement à l'œuvre de la pacification et de contribuer tout ce qui dépendait d'elle pour en faciliter la conclusion; que les démarches présentes de la cour de Vienne et particulièrement son manifeste adressé aux habitants de la Silésie, qui seul suffirait à justifier mes dernières résolutions, montraient suffisamment qu'elle n'a été jamais sérieusement intentionnée de s'en tenir aux dispositions du traité de Breslau; que son unique but a été constamment et est encore d'opprimer et d'écraser l'Empereur aussi bien que moi, et de remettre en activité son ancien despotisme sur les membres de l'Empire; que pour parvenir à cette fin, elle se prévalait habilement de l'animosité des Puissances maritimes contre la France, et qu'aussi longtemps que celles-ci se trouveraient en humeur de mettre la nappe et de fournir de l'argent et des troupes, elle ne se lasserait jamais de la guerre ni n'entendrait à aucune pacification équitable. Que je regardais comme un grand malheur que les États n'avaient jamais voulu se résoudre de s'expliquer confidemment envers moi sur quel pied ils croyaient que la tranquillité générale pût et dût être rétablie, étant persuadé que cela m'aurait fourni moyen, pour peu que les conditions de paix eussent été équitables, de les faire goûter à mes alliés, d'autant plus que je ne prétendais absolument rien pour mon particulier ni n'avais d'autre vue que d'assurer ma propre sûreté, la conservation de l'Empereur et le maintien du système de l'Empire: objets qui ne pouvaient certainement pas être indifférents à la République même; que l'affaire n'était pourtant pas encore désespérée, et que, si les Régents bien intentionnés voulaient m'indiquer en confiance, quand ce ne serait que d'une manière indirecte, les conditions que l'Empereur et ses alliés pourraient proposer avec apparence de succès à la République, j'avais lieu de me flatter d'en pouvoir faire un usage très salutaire, sans commettre en aucune façon les Régents qui m'en auraient donné ouverture; que cependant on se tromperait fort, si l'on s'imaginait que moi et mes alliés nous ne cherchions la paix que faute de pouvoir continuer la guerre; que l'événement ferait voir la fausseté de cette persuasion et que malgré les rodomontades des Autrichiens mes affaires n'étaient pas tellement délabrées que je ne me trouvasse à même, Dieu merci, d'ouvrir de bonne heure la campagne prochaine à

la tête d'une armée de 120,000 combattants et de donner de la tablature à la cour de Vienne plus qu'elle ne pense, si elle s'obstine à n'entendre à aucun accommodement raisonnable, d'autant plus que je venais de recevoir de la cour de Russie de nouvelles assurances qui m'ôtaient tout sujet d'appréhender la moindre chose de ce côté-là; qu'en un mot, je ne recherchais et ne désirais la paix que par une envie sincère de voir cesser bientôt le fléau désolant dont une grande partie de l'Europe et particulièrement l'Allemagne se trouve affligée; que je serais ravi qu'on pût y parvenir pendant l'hiver, et que je m'y prêterais en tout ce qui dépendait de moi; que si je n'en pouvais pas venir à bout, ayant rempli tout ce qu'exige de ma part le devoir d'un bon patriote, je m'en consolerais; que je poursuivrais avec vigueur les mesures que la nécessité des affaires m'obligeait à choisir, et que l'obstination du parti contraire ne servirait qu'à me faire redoubler mes efforts pour obtenir, d'une manière ou d'autre, une paix solide et durable.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1672. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 29 décembre 1744.

J'ai reçu à la fois vos dépêches des 11, 15 et 18 de ce mois, et j'ai vu avec beaucoup de satisfaction par le post-scriptum chiffré les dispositions favorables que le parti dominant dans le ministère britannique manifeste à mon égard. Comme je vous ai déjà amplement instruit dans les dépêches précédentes sur les insinuations que vous aurez à faire au lord Harrington et à ses amis, je ne doute point que vous n'en ayez fait un usage convenable et que vous ne continuiez de tirer du changement présent du ministère tout le parti possible pour avancer mes intérêts et pour faire goûter mes idées au nouveau ministère et à ceux de son parti, pour quel effet vous aurez soin de leur représenter que rien n'était plus facile que de rétablir les nœuds d'amitié et de la bonne et étroite intelligence entre la nation britannique et ma maison et de les rendre indissolubles; que ces nœuds étant aussi naturels qu'anciens, et fondés sur une réciprocité parfaite d'intérêts, jamais il n'y serait arrivé la moindre altération, si sous l'administration précédente des affaires britanniques la considération de l'intérêt des États d'Hanovre n'avait infiniment prévalu sur celle qu'exige l'intérêt de la nation anglaise, et qu'en conséquence de ce principe le lord Granville n'eût rendu infructueux tous les efforts que j'avais faits pour le rétablissement de la tranquillité en Allemagne, ayant marqué en toutes rencontres un acharnement outré contre l'Empereur et un dessein formé non seulement de le forcer à abdiquer le diadème impérial — n'ayant pas hésité de dire en termes formels que, quand on n'avait pas de quoi soutenir une dignité, il fallait l'ab-

diquer — mais encore d'exterminer lui et sa maison du territoire de l'Empire et de la transporter à Naples; que le même ministre n'avait pas plus dissimulé ses mauvaises intentions à mon égard; que la manière hautaine et méprisante dont il en avait agi envers mon ministre durant les conférences de Hanau, les ressorts qu'il avait fait jouer tant en public que secrètement pour m'exclure tout-à-fait, contre la parole expresse du Roi son maître,[1] des négociations pour la paix générale, et la disposition du traité de Worms, regardé et prôné par le lord Granville comme son chef d'œuvre et la base de la future pacification, sans compter une infinité d'autres particularités, étaient des preuves évidentes de la collusion de ce ministre avec la cour de Vienne, pour me frustrer de la Silésie malgré la garantie britannique, aussitôt qu'on aurait arrangé à sa façon les affaires de l'Allemagne; que toutes ces manœuvres, me mettant, pour ainsi dire, le couteau sur la gorge, m'avaient déterminé contre mon inclination à prendre les résolutions présentes, et qu'à moins de regarder avec indolence les approches de ma propre ruine et de celle de l'Empereur, et de nous voir l'un et l'autre sacrifiés aux vues ambitieuses de la cour de Vienne, il m'avait été impossible de choisir un autre parti, quelque douloureux qu'il me fût de me trouver en opposition avec l'Angleterre; que cependant le juste mécontentement que la conduite du ministère britannique d'alors m'inspirait, n'avait pas à tel point affaibli mon amitié pour cette couronne et mon estime pour la nation anglaise, que je ne lui eusse sacrifié tout mon ressentiment, aussitôt que son gouvernement fut menacé du moindre danger, m'étant généreusement offert à la première sommation non seulement de faire marcher le contingent auxiliaire stipulé par nos traités, mais encore d'en fournir le triple et de me mettre moi-même à la tête;[2] que mes sentiments à cet égard étaient constamment les mêmes, et que, pourvu que j'y puisse trouver ma propre sûreté et le maintien du chef suprême de l'Empire, je ne balancerais pas un moment de renouer les anciennes liaisons avec la Grande-Bretagne et de travailler de concert avec elle au rétablissement de la tranquillité générale, aussitôt que le ministère britannique voudrait s'ouvrir confidemment envers vous sur les moyens de parvenir à ce but salutaire, à l'égard desquels il ne se trouverait absolument aucun obstacle de ma part, d'autant que je n'y apportais point de vues intéressées, ni ne demandais autre chose que d'être maintenu dans mes possessions.

Cependant, afin que le ministère britannique n'attribue pas à ma faiblesse ou à l'impuissance de continuer la guerre les sentiments pacifiques que je vous ai chargé de lui marquer, vous aurez soin de lui faire entendre qu'on devait bien se garder d'ajouter trop de créance aux fanfaronnades ordinaires de la cour de Vienne sur les pertes que j'avais faites en Bohême; que l'événement en ferait voir la fausseté et

[1] Vergl. Bd. II, 391. 402. — [2] Vergl. oben S. 104.

l'exagération, et que je comptais d'être à même d'ouvrir de bonne heure la campagne prochaine à la tête d'une armée de 120,000 combattants et de donner assez d'ouvrage à la cour de Vienne pour l'obliger à mettre de l'eau dans son vin, d'autant plus que je venais de recevoir de nouvelles assurances de celle de Russie de n'avoir absolument rien à craindre de sa part, de sorte que ce n'était par aucune appréhension ni découragement que je m'empressais de resserrer les anciens nœuds avec l'Angleterre et de m'entendre avec elle sur l'ouvrage de la pacification, mais uniquement par un désir sincère et ardent de ramener le calme dans l'Allemagne, pourvu que l'Empereur et moi nous y trouvassions une sûreté suffisante.

Federic.

Nach der Ausfertigung. H. Comte de Podewils.

1673. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 30 décembre 1744.

Ayant reçu, par un exprès que le maréchal comte de Schmettau m'a envoyé, trois de ses dépêches, datées des 8, 9 et 17 de ce mois, j'ai été fort surpris de voir que ledit maréchal, nonobstant des ordres si précis que je lui avais donnés de se congédier auprès de Sa Majesté Très Chrétienne et de retourner incessamment à Berlin, n'ait pourtant point exécuté mes ordres. Mon intention est donc, et je vous ordonne très sérieusement par la présente de lui dire, en mon nom, que sous peine de mon indignation il doit exécuter incessamment ce que je lui ai ordonné sur son retour, et qu'il doit ainsi se congédier du roi de France, en lui présentant sa lettre de rappel, et que, cela fait, il doit partir sans plus de délai vers ici; que, s'il se refusait encore à ces ordres et ne les exécutait pas pendant l'espace de trois jours, je vous avais ordonné d'en faire des représentations convenables à Sa Majesté Très Chrétienne et de lui exposer le fait comme il est; que je voulais être obéi et n'attendrai plus de ses remontrances sur ce sujet; que ce n'était absolument pas le maréchal duc de Noailles qui avait sollicité son rappel, mais que les véritables raisons que j'y avais eues, étaient la conduite qu'il avait tenue, diamétralement opposée à celle qu'il aurait dû tenir selon ses instructions, et de ce qu'il avait agi contre mes ordres, au lieu d'exécuter ce que je lui avais ordonné; qu'il s'était mêlé des affaires qui ne touchaient nullement son instruction, d'une manière qui m'aurait pu exposer à mille inconvénients; qu'il ne pourrait me fléchir que par une obédience exacte de ce que je lui venais d'ordonner, et qu'ainsi, il devait partir vers ici sans traîner; que pour ne point être court en argent pour son voyage, je lui envoyais l'assignation ci-close pour 2,000 écus que je lui faisais avancer, et qu'il fallait régler ses dépenses là-dessus. Vous le ferez souvenir encore qu'il avait à prendre ses sûretés

afin de n'avoir pas, chemin faisant, le même sort que le maréchal de Belle-Isle a eu, et qu'enfin, lorsqu'il sera arrivé à la ville de Brandebourg, il devait me mander son arrivée par une estafette et attendre alors mes ordres ultérieurs.

Federic.

Vous tâcherez d'adoucir le plus poliment qu'il sera possible auprès du cardinal de Tencin le petit chagrin qu'il vous a fait voir de ce que je n'ai adressé ma relation de la campagne passée qu'au maréchal de Noailles, ayant cru que je n'osais le faire à lui par le caractère de cardinal qu'il porte.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 394 ff.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. (J.)

K.

L.

M.

N.

T.

U.

V.

W.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

SACHREGISTER.

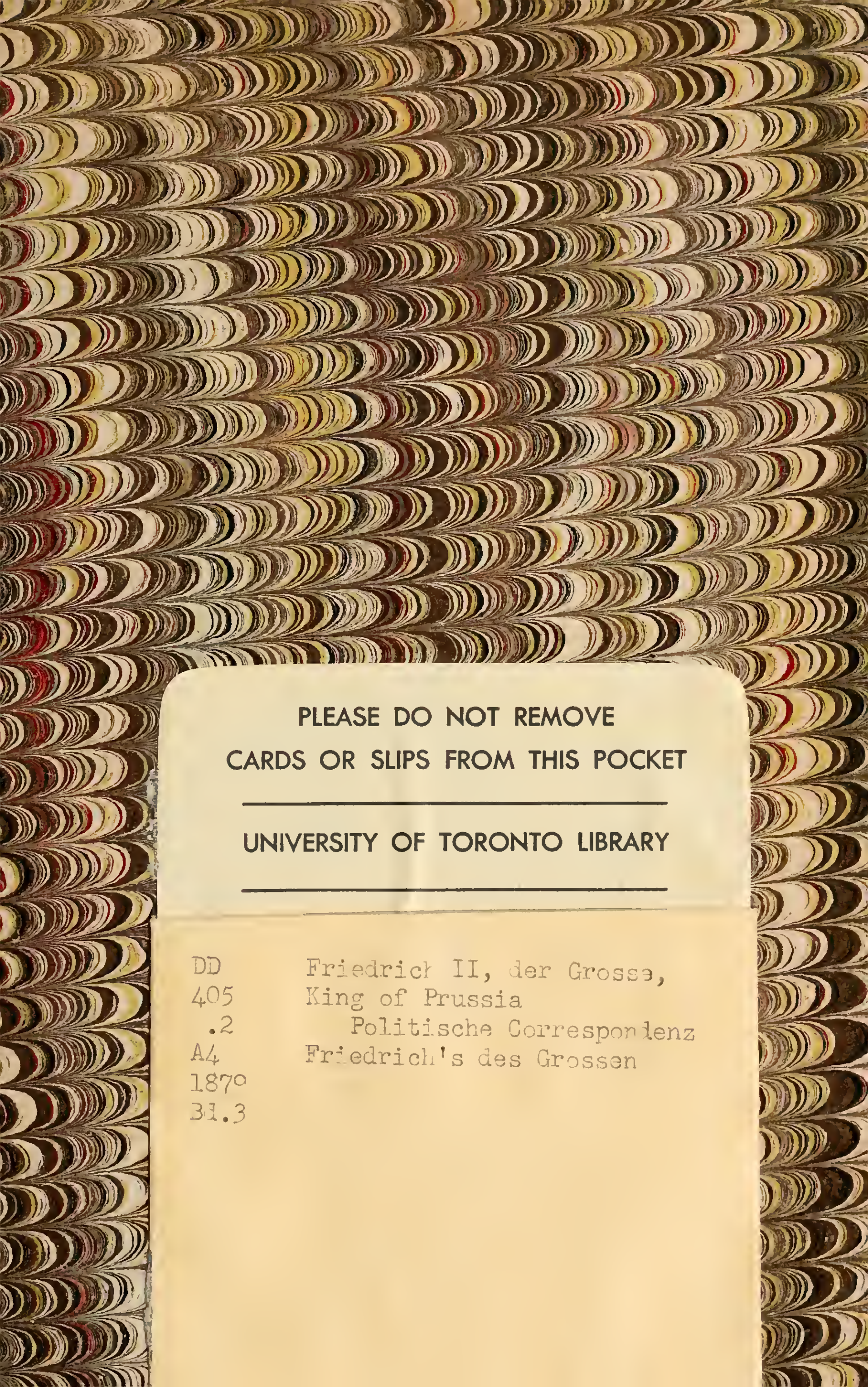
Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.










PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
DD
405
.2
A4
1879
Bd.3
Friedrich II, der Grosse, King of Prussia
Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen

